

HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL


BIBLIOTHÈQUE

NOTE _____

AGE







Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

LA

SCIENCE SOCIALE

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS

12^e Année. — Tome XXIII

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

—
1897

QUESTIONS DU JOUR

L'ILLUSION DE LA SOLIDARITÉ

A PROPOS D'UNE PUBLICATION DE M. BOURGEOIS

La théorie de la solidarité est à la mode, et un ancien Président du Conseil, M. Léon Bourgeois, en fait l'objet d'une étude spéciale (1).

Il constate que cette doctrine est revendiquée à la fois par des partisans très divers : par les socialistes chrétiens, par certains économistes de l'école allemande, par quelques philosophes, comme MM. Fouillée et Izoulet, par les positivistes, qui l'appellent l'altruisme.

« Mais pour tous, au fond, et sous des noms divers, dit M. Bourgeois, la doctrine est la même, elle se ramène clairement à cette pensée fondamentale : il y a entre chacun des individus et tous les autres un lien nécessaire de solidarité. » Si la thèse se réduisait à ces termes, elle serait aussi acceptable qu'inoffensive ; elle ne serait en somme qu'une vérité banale. Mais il ne faut pas se laisser prendre à ces apparences ; en réalité, les partisans de cette doctrine entendent subordonner le problème social tout entier à la question de la solidarité et le résoudre par la solidarité.

(1) *Solidarité*, 1 broch. in-12, librairie Armand Colin.

L'individu doit-il être subordonné à la société, ou la société à l'individu. voilà la véritable question qu'ils posent. Les partisans de la solidarité se prononcent pour la première solution. On voit que le problème n'est pas indifférent, et qu'il mérite d'être examiné.

I

D'après M. Bourgeois, — et c'est là son argument fondamental, — l'homme est subordonné à la société, parce qu'il est débiteur de la société. Et il n'est pas seulement débiteur de ses contemporains, mais « il naît débiteur de l'association humaine », c'est-à-dire des générations passées, « car il prend sa part d'un héritage accumulé par les ancêtres de lui-même et de tous ».

On voit, à première vue, comment l'auteur peut poursuivre cette démonstration; mais on voit aussi comment on peut lui répondre, sur le même ton et d'après le même procédé.

« Les hommes, dit-il, échangent des services pendant leur vie commune »; ils sont donc solidaires.

C'est vrai, peut-on répondre, mais ils échangent aussi des horions, ils se font une mutuelle concurrence; donc ils ne sont pas solidaires.

« En naissant, l'homme commence à jouir d'un capital immense qu'ont épargné d'autres générations antérieures: » donc il est débiteur.

Oui, mais ces générations antérieures ont, en même temps, diminué la somme des productions spontanées dont l'homme pouvait vivre, la quantité de sol disponible, elles ont rendu plus vive la lutte pour la vie; donc l'homme est créancier.

On peut continuer longtemps ce dialogue sans que la question avance d'un pas; c'est un pur jeu d'école, après lequel chaque interlocuteur reste convaincu qu'il a fermé la bouche à son adversaire.

En réalité, les hommes ont des intérêts à la fois solidaires et

divergents; ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la société.

Il faut sortir de cette impasse, et l'étude de M. Bourgeois nous en fournit l'occasion.

Prenons pour point de départ l'idée qui lui est particulièrement chère, à laquelle il revient sans cesse, dont il fait son principal argument en faveur de la prédominance de la société sur l'individu : « L'homme naît débiteur de l'association humaine; en entrant dans l'association, il y trouve sa part d'un héritage accumulé par les ancêtres de lui-même et de tous..... si bien que le plus modeste travailleur de notre temps l'emporte sur le sauvage de l'âge de pierre d'une distance égale à celle qui le sépare lui-même de l'homme de génie.....

« L'histoire de l'humanité, dit-il encore, c'est celle de la conquête et de l'utilisation des forces du monde terrestre. réalisée au prix d'efforts et de sacrifices dont le nombre et la grandeur dépassent tout calcul et toute mesure, par la raison et par la volonté de notre race, afin de permettre à chacun de ses membres de trouver à son tour, à l'heure de son existence, un état où puissent se développer plus librement ses activités et ses facultés, un état d'humanité meilleur, plus satisfaisant à la fois pour son corps, sa pensée et sa conscience (1). »

Voilà qui est entendu : l'homme est redevable à la société de tous les progrès accomplis par elle; il lui doit sa supériorité actuelle « sur le sauvage de l'âge de pierre ».

La question qui se pose dès lors, l'unique question, toute la question, est de savoir comment ont été accomplis ces progrès sociaux : l'ont-ils été en faisant, comme le veut M. Bourgeois, prédominer la société sur l'individu, ou en faisant prédominer l'individu sur la société.

En d'autres termes, le progrès social dont l'individu bénéficie aujourd'hui, ce progrès que vous invoquez, dont vous vous autorisez pour déclarer l'individu débiteur de la collectivité, dès lors, pour le subordonner au groupe, a-t-il été accompli

(1) Pages 117, 118. 128.

par l'effort collectif, ou par l'effort individuel, par les sociétés où prédominait l'action publique, ou bien par les sociétés où prédominait l'action privée et individuelle?

Il n'est pas admissible, en effet, que vous fondiez votre théorie sur la constatation des progrès accomplis par l'humanité, et qu'ensuite vous repoussiez les conditions sociales dans lesquelles et par lesquelles ces progrès ont été réalisés.

Ramenée aux termes que nous venons de poser, la question devient plus claire. Chacun peut faire, en effet, les constatations suivantes :

Les sociétés modernes ont plus contribué au progrès social que les sociétés anciennes; les sociétés de l'Occident ont plus contribué au progrès social que les sociétés de l'Orient.

Or les sociétés modernes et les sociétés de l'Occident ont dû leur supériorité sociale uniquement à l'accroissement de l'action individuelle sur l'action collective.

A mesure qu'on avance du passé vers le présent, ou de l'Orient vers l'Occident, la personnalité de l'individu se dégage de plus en plus, de même que l'action privée l'emporte de plus en plus sur l'action publique, le particulier sur l'État. On passe du travail esclave au travail libre; du travail en communauté au travail individuel; de la propriété collective à la propriété personnelle; de la famille patriarcale au simple ménage; de la tribu, de la caste, du clan, des corporations fermées à l'indépendance civile et à l'égalité politique; des monarchies ou des républiques autoritaires et absolues, aux monarchies ou aux républiques libérales et parlementaires.

En un mot, le progrès suit exactement l'évolution sociale dans le sens de la prédominance de l'individu sur le groupe, du particulier sur l'État. Et aujourd'hui, à ne considérer que les races de l'Occident, ce sont précisément les plus progressives, les plus entreprenantes, les plus riches, les plus expansives, qui devancent les autres dans cette évolution.

Tout cela est tellement clair et tellement connu des lecteurs de cette Revue que je n'ai pas à y insister.

D'ailleurs M. Bourgeois partage, au fond, le sentiment que je

viens de dire et il a fort bien aperçu le point faible du système social qu'il dissimule sous le terme vague et peu compromettant de solidarité. Il s'est parfaitement rendu compte que ce système aboutit, en somme, à l'écrasement de l'individu et, par conséquent, à l'étouffement du progrès social qu'il invoque. Aussi essaye-t-il de répondre d'avance à l'objection qu'il sent menaçante.

« Dans l'histoire des sociétés comme dans celle des espèces, dit-il, on a reconnu que la lutte pour le *développement individuel est la condition première de tout progrès*, que le libre exercice des facultés et des activités personnelles peut donner *seul* le mouvement initial; enfin que *plus s'accroît cette liberté première de chacun des individus et se fortifie par l'accroissement de ses activités physiques, psychiques et morales, ce moteur premier de toute action sociale, plus l'action sociale en peut et doit être à son tour accrue* (1). »

On ne saurait mieux dire. Mais aussitôt après l'auteur atténue cette affirmation pour la faire rentrer dans sa thèse. Ces forces individuelles ne doivent pas être livrées à elles-mêmes. « L'association des actions individuelles *disciplinées*, soit par la force, au temps des régimes d'autorité, soit par le consentement, au temps du régime de liberté, a seule pu établir et faire vivre les groupements d'hommes, familles, tribus, cités, castes, églises ou nations (2). »

L'organisation supérieure est donc « celle où il y a équilibre entre les unités et le tout, si bien que le tout y existe pour les unités et les unités pour le tout, où ces deux effets simultanés du progrès, qu'on avait d'abord crus contraires, seront réellement inséparables : l'accroissement de la vie individuelle et l'accroissement de la vie sociale (3). »

En théorie, ce mélange d'initiative privée et de discipline publique est assez séduisant; l'auteur désire manifestement contenter tout le monde. Mais dans quelle proportion doit s'opérer ce mélange? Qui doit l'opérer? Qui, même, est capable de

(1) Page 62.

(2) Page 64.

(3) Page 63.

l'opérer, car la chimie sociale est infiniment plus compliquée que la chimie physique. M. Bourgeois va-t-il nous le dire ?

Il en fait l'objet d'un chapitre intitulé « Doctrine pratique de la solidarité sociale ». En voici le passage caractéristique : « La formule qui déterminera le lien social devra tenir compte de la nature et du but de la société humaine, des conditions dans lesquelles chaque membre y entre à son tour, des avantages communs dont le bénéfice lui est assuré et des charges communes auxquelles il se trouvera soumis ; elle devra, en d'autres termes, reconnaître les rapports et les prélèvements de chacun, faire le compte de son Doit et de son Avoir, afin d'en dégager le règlement de son droit et de son devoir.

« La législation positive ne sera que l'expression pratique de cette formule de répartition équitable des profits et des charges de l'association. Elle ne créera pas le droit entre les hommes, elle le dégagera de l'observation de leurs situations réciproques ; elle devra se borner à le reconnaître et à en assurer les sanctions.

« En analysant les rapports nécessaires entre les objets de l'association, elle fixera du même coup les rapports nécessaires entre les consciences des associés.

« Elle ne sera donc pas la loi faite par la société, et imposée par elle aux hommes. Elle sera la loi de la société faite entre les hommes (1). »

M. Bourgeois, on le voit, espère que les hommes deviendront, dans un avenir assurément lointain, assez éclairés, assez sages pour faire entre eux une sorte de contrat social, une association volontaire dans laquelle ils coordonneront « les forces hostiles en résultantes utiles à chacun et à tous et prépareront sur les ruines de l'état de guerre et d'autorité l'avènement du régime pacifique et contractuel (2) ».

C'est là assurément la vision d'un philosophe distingué ; c'est le but auquel l'humanité doit tendre et peut tendre. Mais il nous est d'autant plus difficile de suivre l'auteur jusqu'à ce lointain

(1) Page 94.

(2) Notons que M. Bourgeois a emprunté cette idée à Proudhon ; V. *Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*, par Proudhon.

devenir, que nous ne voyons pas comment cette conclusion sort des prémisses qu'il a posées. Il nous a montré deux forces dans l'humanité : l'action individuelle et l'action collective; il a reconnu que les progrès accomplis étaient dus à la première; cependant il a conclu à la nécessité de développer la seconde, et il attend de cette seconde force « l'avènement du régime pacifique et contractuel ».

Je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que cette contradiction est volontaire. M. Bourgeois est avant tout un homme politique; sa principale préoccupation est de se former une clientèle de partisans, de la maintenir, de la grossir le plus possible.

Il a craint d'éloigner cette clientèle en lui disant : Mes bons amis, la vie n'est pas une partie de plaisir, — il s'en faut de beaucoup, — c'est une lutte de tous les jours contre toutes sortes de difficultés sans cesse renaissantes. Pour triompher dans cette lutte, vous devez compter bien plus sur vous-mêmes que sur les autres. Tout ce que les parents, les amis, les voisins, l'État peuvent faire pour vous aider est réellement bien peu de chose à côté de ce que vous pouvez faire vous-mêmes... si vous voulez bien vous en donner la peine, etc., etc.

On conviendra que si ce discours est très viril, s'il peut frapper quelques esprits d'élite, il n'est pas de nature à entraîner la foule, surtout ceux qui s'attachent à la fortune des hommes politiques et qui comptent sur cette fortune pour faire la leur. Ceux-là attendent beaucoup, sinon tout, de l'État, de la grande collectivité.

On a donc bien plus de chance de les entraîner en leur promettant le relèvement social par la solidarité. La solidarité, c'est une formule vague et commode, que tout le monde peut accepter, qui ne gêne et ne dérange personne et qui, de plus, ne change rien à la marche des choses. Cela fait plaisir au populaire, auquel on ne demande aucun effort et qui trouve toujours plus commode de compter sur le secours d'autrui : et cela fait aussi plaisir à l'homme politique, au sociologue, au philosophe, au philanthrope, qui se donnent ainsi, à peu de

frais, l'attitude de gens qui savent compatir aux misères humaines.

Mais si cela peut suffire pour se faire une clientèle, cela ne suffit pas pour relever la condition humaine; cela l'empire au contraire, car il y a dans la solidarité une part plus grande d'illusion que de réalité. C'est que je vais essayer d'exposer brièvement.

II

D'abord il ne suffit pas de prêcher ou de proclamer que les hommes sont solidaires les uns des autres, qu'ils doivent s'assister les uns les autres, pour faire régner ou seulement pour développer la solidarité. La tendance à s'appuyer sur le groupe, à subordonner l'individu à la société, se développe, dans les sociétés humaines, suivant certaines lois très précises, que l'observation révèle et que nos lecteurs connaissent. Là où elles existent, cette tendance est produite, sans qu'il y soit besoin de prédication; elle surgit avec la régularité et la spontanéité d'un phénomène naturel. Pour la développer, il s'agit donc de se placer dans les conditions requises pour la production du phénomène.

Malheureusement, — et c'est ici qu'éclate l'illusion de la solidarité, — plus cette tendance se développe, plus l'individu est subordonné à la société, plus aussi il prend l'habitude de compter sur cette dernière et moins il compte sur lui-même; plus il devient passif en face des difficultés de la vie : son énergie, sa volonté, son aptitude à l'effort s'émoussent. Et il n'y a pas d'autre cause à l'infériorité de l'Orient vis-à-vis de l'Occident.

A mesure donc que l'aptitude individuelle baisse ainsi, sous l'influence de ce milieu, il faudrait que l'aptitude patronnante de la collectivité, la solidarité sociale, en un mot, augmentât dans la même proportion pour rétablir l'équilibre. Malheureusement, c'est le phénomène inverse qui se produit, et cela est facile à comprendre, puisque cette société à laquelle on fait si facilement appel, n'est en réalité que la résultante, la somme

des individus qui la composent. Elle est de la même nature ; par conséquent ce qui affaiblit, ce qui appauvrit chaque individu, appauvrit et affaiblit l'ensemble, c'est-à-dire la société. Je demande pardon d'être obligé d'énoncer des vérités aussi évidentes.

Ce qui revient à dire qu'à mesure que l'appel à la solidarité est plus nécessaire, il devient plus difficile et moins efficace.

Pour nos lecteurs habituels, il est inutile, et pour les autres, il serait trop long de mettre des réalités sous ces généralités.

Ce système social a donc un double inconvénient : il enfante des incapables, il les multiplie de plus en plus, et en même temps, il devient de moins en moins apte à les assister et à les secourir.

La solidarité, l'assistance sociale, est un moyen, en somme, peu efficace, en tous cas transitoire et exceptionnel, de venir en aide aux souffrances excessives. Ce n'est pas un remède qui guérit, il s'en faut de beaucoup ; c'est un calmant, un narcotique qui peut endormir momentanément un mal aigu. Mais en endormant le mal, il endort aussi le malade.

La mise en pratique de la doctrine de la solidarité a en outre l'inconvénient d'exiger le consentement préalable de la collectivité, ce fameux contrat social qu'appelle de ses vœux platoniques M. Bourgeois.

Au contraire, la substitution de l'effort individuel à l'effort collectif replace entre les mains de chacun le salut social, comme la religion met entre les mains de chaque individu son salut éternel. Il en est en effet du salut social comme du salut éternel, c'est une affaire individuelle et non collective. C'est à chacun à résoudre pour lui-même le problème de la vie, et, par l'éducation, à mettre ses enfants dans les meilleures conditions pour le résoudre.

A mesure que s'implante dans les esprits l'idée que le relèvement social est une œuvre individuelle, chacun acquiert le sentiment qu'il ne doit compter que sur lui-même, et il tend à mettre plus complètement en œuvre son énergie, sa volonté, son effort.

Mais alors, dira-t-on, vous élevez l'égoïsme à la hauteur d'une doctrine sociale ?

Voilà le grand mot lâché, celui qui effraye tant de gens. Il faut nous expliquer à ce sujet et voir de quel côté sont les défenseurs de l'égoïsme.

Je viens de dire que la doctrine de la solidarité était une illusion ; j'ajoute maintenant, — ne vous récriez pas, — qu'elle est une forme de l'égoïsme, la forme de l'égoïsme honteux. J'avais d'abord intitulé cet article : L'égoïsme de l'altruisme. On va voir que ce n'est pas là un pur jeu de mots.

Il y a deux points de vue dans la solidarité : il y a l'assistance que l'on donne au prochain, — mais il y a aussi l'assistance qu'on en reçoit.

Or, je le demande, qu'est-ce qui séduit le plus dans cette doctrine ? Qu'est-ce qui lui gagne les suffrages ? Est-ce l'idée d'assister les autres, ou l'idée d'être assisté par les autres ?

Ceux qui sont disposés à venir en aide au prochain peuvent le faire du jour au lendemain ; et, de fait, ils le font depuis le commencement du monde, sans ériger leurs actes en doctrine sociale, sans en informer bruyamment l'univers entier. Ce n'est donc pas l'idée d'assister les autres qui explique le succès de la nouvelle théorie solidariste.

Il s'explique, au contraire, immédiatement par le désir de se faire assister, soutenir, patronner, pensionner, à un titre et à un degré quelconque, par l'État, par la collectivité sociale. Voilà qui est séduisant, éminemment populaire et qui révèle du premier coup l'égoïsme latent sous les trompeuses apparences de la solidarité.

Le citoyen qui alimente le budget et celui qui y puise sont associés tous deux à un acte de solidarité, mais il est clair qu'ils n'y sont pas associés de la même manière et que cet acte est pour le second plus agréable que pour le premier. Aussi l'homme a-t-il plus d'entrain pour être fonctionnaire que pour être contribuable ; de même, il a plus d'entrain pour envisager la solidarité à son profit que pour l'envisager au profit des autres.

En réalité, l'homme est moins porté à servir qu'à exploiter

son semblable, en dépit des affirmations de M. Bourgeois. Le *Temps* de ce jour m'en apporte deux témoignages nouveaux, à propos de nos procédés de colonisation.

Le premier est d'un professeur de philosophie, M. Lapie. Il décrit, dans la *Revue de métaphysique*, l'exploitation des indigènes par l'Européen, dans nos colonies. « L'arbitraire et le despotisme fleurissent du haut en bas de l'échelle, sous leurs formes les plus choquantes. Une vraie féodalité se reforme aux colonies. L'Européen est le seigneur, l'indigène le vassal. Le seigneur rend la justice, c'est-à-dire confisque le bétail qui vient paître sur sa propriété; on fixe l'amende qui lui est due. Les valets imitent les maîtres. « Tout domestique européen laissé seul avec les domestiques indigènes abandonne ses instruments de travail, et, sans droit, se met à donner des ordres. » Le soldat prêche d'exemple au civil. Conclusion : la vie coloniale crée peu de dispositions morales. »

L'autre exemple est apporté par un homme d'un esprit bien différent, par un naturaliste, ancien gouverneur du Tonkin, par M. de Lanessan, qui a passé aux colonies une bonne partie de sa vie. Il parle des rapports des Européens et des indigènes dans son nouvel ouvrage, *Principes de colonisation* : « L'homme le plus civilisé, dit-il, devient, dans les colonies, « comparable aux enfants dans leurs relations avec les animaux domestiques. » Il traite les indigènes en souffre-douleurs, ne respectant ni leur religion, ni leur famille, ni leur organisation sociale, ni leur propriété, ni leur personne, ni même leur vie. » La colonisation actuelle « n'est pas beaucoup moins barbare que celle des époques les plus reculées! » Et des faits, des faits tant que l'on en veut à l'appui de ce jugement! C'est partout la même chose, en Indo-Chine, à Madagascar, sur la côte d'Afrique. Et M. de Lanessan conclut qu'il faut « en finir avec ces abominables procédés, si l'on veut que la politique coloniale elle-même n'en porte pas la peine ».

Nous sommes d'avis, nous aussi, qu'il faut en finir avec ces abominables procédés qui partagent les hommes en deux catégories :

Ceux qui exercent la solidarité à leur profit,
 Ceux qui voudraient pouvoir l'exercer à leur profit.

Les premiers oppriment; les seconds sont opprimés; mais pour les uns comme pour les autres, l'idéal est de vivre sur la communauté, sur la collectivité, sur la société.

Mais comment en finir?

Ce ne sera certainement pas en prêchant la solidarité, car les moins intéressants ont vite fait de la tourner à leur avantage et au détriment du prochain; les malins seuls en tirent profit pour exploiter le prochain, pour s'appuyer sur lui jusqu'à le faire crier, jusqu'à l'écraser.

Le progrès social consiste donc à ne pas s'appuyer sur le voisin, à ne pas l'exploiter: c'est même là la meilleure preuve de solidarité qu'on puisse lui donner.

Or, il est manifeste que ce progrès sera réalisé dans la mesure même où chacun se sentira capable de s'appuyer sur lui-même, de se suffire à lui-même, où il sera plus dressé à l'effort personnel, à l'initiative individuelle. Ce qui revient à dire qu'il est plus important de relever l'action individuelle que l'action sociale.

Nous avons vu que le seul fait d'habituer les esprits à compter sur l'action sociale avait pour résultat d'énervier la virilité; par contre, et tout naturellement, le seul fait de les habituer à compter sur eux-mêmes a pour résultat de surexciter la virilité. C'est là un exemple bien connu de l'influence du milieu. Les bons travailleurs deviennent excellents, les passables deviennent bons, les médiocres deviennent passables et les mauvais deviennent médiocres. C'est un mouvement général de bas en haut.

Et remarquez que je ne fais pas là une hypothèse gratuite; sous une forme abrégée, je traduis un des faits les mieux établis et les plus faciles à constater.

Mon excellent ami et collaborateur, M. Paul de Rousiers, qui vient de faire aux États-Unis un nouveau voyage d'études (1), m'écrivait, le mois dernier, de Cincinnati: « Quelle mine d'observations que cette Amérique! Avec la constante immigration de

(1) M. de Rousiers a été chargé d'une mission par le *Musée social*, fondation de M. le comte de Chambrun.

peuples divers qui s'y opère, on y voit partout se poser la question de l'adaptabilité, ou de la non-adaptabilité de certaines races aux conditions spéciales de la vie américaine. C'est intéressant au plus haut degré. Une chose curieuse, c'est de voir les réels progrès des Irlandais depuis vingt ans. Tout ce qui est personnellement capable de s'élever dans le milieu nouveau, s'élève et se transforme. L'Irlandais aujourd'hui ne balaie plus la rue, n'est plus le simple manœuvre ignorant et incapable d'autrefois. Ce rôle est joué actuellement par des Polonais, des Italiens, etc. »

Combien cette constatation est intéressante et comme elle éclaire tout le problème social que nous étudions ! Veuillez la rapprocher des deux constatations si différentes de MM. Lapie et de Lanessan, que nous avons rapportées plus haut, et vous allez toucher le fond même de la question sociale.

Dans les deux cas, nous sommes en présence d'Européens qui vont s'établir à l'étranger, mais quelle différence dans les résultats !

Les uns sont allés s'établir dans des pays à formation communautaire, où l'homme, peu formé à l'initiative individuelle, est habitué à compter sur la collectivité plus que sur lui-même ; sous l'influence de ce milieu, l'indigène et l'Européen sont également déprimés : le premier, par l'oppression qu'il subit ; le second, par celle qu'il exerce.

Les autres, au contraire, sont allés s'établir dans un pays à formation particulariste, où le particulier maintient énergiquement son indépendance vis-à-vis de la collectivité, où il est habitué à s'élever par son seul effort, par sa seule initiative, où, en un mot, l'action individuelle est à son maximum et l'action sociale à son minimum.

Sous l'influence de ce milieu énergiquement viril, l'émigrant européen reçoit une sorte de commotion qui l'électrise, le transforme et en fait un autre homme, un homme capable de s'élever par lui-même. C'est qu'ici il n'y a plus moyen de s'appuyer sur les autres, d'exploiter les autres, d'en appeler à une vague et menteuse solidarité : c'est le pays du *self help*, et tout vous crie : « Aide-toi toi-même ».

Et alors, par un prodige dont tous ceux qui ont quelque peu étudié la Science sociale peuvent comprendre la valeur, l'Irlandais lui-même est transformé et élevé. Cet homme que des siècles de formation communautaire ont rendu réfractaire à l'effort énergique et suivi, pour lequel la *solidarité du clan était le fondement même de l'organisation sociale*, qui en était arrivé, par le fait même de cette solidarité, au point d'abaissement politique et d'impuissance sociale où nous le voyons en Europe, cet homme se dégage des métiers inférieurs, où il était comme emprisonné par l'énerverment de la doctrine solidariste, il cesse d'être balayeur de rue, ou simple manœuvre, il devient capable de s'élever par lui-même. Cet homme est en voie d'opérer son salut social.

Les émigrants polonais et italiens, en contact depuis moins longtemps avec le milieu anglo-saxon, sont moins dégagés de leur formation première et n'ont pas encore opéré leur évolution. Mais le chemin déjà parcouru par l'Irlandais dans ce milieu nouveau, nous montre le but auquel ils arriveront progressivement. Eux aussi, dans ce milieu et grâce à lui, opéreront leur salut social.

Et ce n'est pas en bloc que cette élévation s'accomplit mais individuellement, comme nous le disions : les plus capables, les plus travailleurs s'élèvent les premiers, puis les autres, puis les autres : à chacun suivant ses œuvres.

Ceux de mes lecteurs qui aiment à chicaner jusqu'au bout, me demanderont maintenant ce que deviennent, dans un pareil milieu et avec cette doctrine du *self help*, les individus absolument incapables de s'élever par eux-mêmes, en dépit de toutes les excitations ambiantes.

D'abord, ce milieu social a l'avantage de réduire à sa plus étroite mesure le nombre des incapables que les théories solidaristes développent au contraire progressivement et indéfiniment. L'exemple des Irlandais aux États-Unis le prouve assez. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas tout.

En déshabituant l'individu de compter sur lui-même, en l'habituant à s'appuyer sur les autres, la théorie solidariste,

non seulement n'élève pas les incapables, mais elle abaisse graduellement et impitoyablement les capables; elle diminue leur puissance de production, pour parler comme les économistes; elle les appauvrit; par là, elle les rend de moins en moins aptes à assister les autres, alors même qu'ils seraient disposés à le faire. Et comme la richesse sociale est diminuée dans les mêmes conditions et pour les mêmes causes, les incapables ne trouvent plus d'assistance ni auprès de l'individu, ni auprès des pouvoirs publics.

La première condition pour assister les incapables, les faibles, les malheureux, c'est l'existence d'une classe nombreuse en état de consacrer aux œuvres de bien public l'excédent de ses revenus. Le type social qui est le plus apte à développer la fortune privée est donc aussi le plus apte à développer l'assistance privée et publique. Comparez, à ce point de vue, les sommes que dépensent les Américains, aux sommes, de plus en plus réduites, que nous dépensons, par exemple, en France, et vous serez rassuré.

Ainsi ce type social a l'avantage, non seulement d'assister les incapables, mais encore de les élever progressivement. Par là, il achemine résolument l'humanité vers la solution du problème social et, en particulier, de ce qu'on appelle la question ouvrière.

Il tend à résoudre la question ouvrière, tout simplement, par la disparition graduelle de l'ouvrier. C'est à cela que le Monde marche.

Cette affirmation peut paraître un paradoxe, parce que nous sommes habitués à ne juger de l'avenir que d'après le passé; parce que notre esprit a de la peine à se désaccoutumer des formes qui tendent à disparaître, pour s'habituer aux formes qui commencent à poindre çà et là.

Et cependant cette évolution se dessine déjà nettement dans les sociétés qui sont les plus avancées dans la voie de l'avenir.

En Angleterre, aux États-Unis surtout, le phénomène est très sensible. Dès aujourd'hui, dans ces pays, les métiers inférieurs ne se recrutent plus que parmi les individus étrangers, ou nouvel-

lement arrivés, qui ne sont pas encore assimilés. Quant aux métiers supérieurs, ils sont de plus en plus exécutés par la machine : l'homme tend à s'élever du type de l'ouvrier à celui de l'employé et du surveillant. Le paysan, l'ouvrier agricole, tel que nous le voyons fonctionner dans nos vieux pays est aussi en train de disparaître; sur bien des points des États-Unis, il est déjà un spécimen archéologique. Pour exécuter les labours, les sarclages, la moisson, le fauchage, l'homme est commodément assis sur un siège d'où il conduit tranquillement ses attelages; c'est presque une occupation de gentleman; il en a parfois le costume, en attendant qu'il en ait les manières et les idées. Son esprit est ouvert à tous les progrès de la culture et il n'hésite pas à les adopter.

Les États-Unis sont aujourd'hui à la tête du progrès social, comme ils sont à la tête du progrès mécanique; ces deux phénomènes sont plus liés qu'on ne le croit communément; le second est la conséquence du premier et, à son tour, il réagit sur lui. Qui peut calculer exactement les transformations sociales qu'amènera la combinaison de ces deux forces!

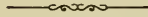
Il faut donc nous déshabituer des vieilles formes sociales, comme nous commençons à nous déshabituer des vieilles machines mues par la main. Tout cela c'est un passé qui s'éloigne de jour en jour pour ne plus revenir.

Et tandis que le monde marche ainsi triomphalement vers de nouvelles destinées, un homme comme M. Bourgeois, qui n'est cependant pas le premier venu, et qui veut passer pour le chef du parti progressiste en France, vient nous proposer, comme une découverte, de revenir purement et simplement à la théorie sociale la plus vieille, la plus usée, la plus décevante et la plus oppressive! C'est vraiment ne pas avoir de chance.

Edmond DEMOLINS.

LA RÉFORME SCOLAIRE

EN BELGIQUE



LA CAMPAGNE CONTRE LE RÉGIME CLASSIQUE

Depuis deux ans, nous assistons, en Belgique, à une campagne en règle contre le régime classique des Humanités.

Chaque mois, chaque semaine, la question du programme des études moyennes est agitée dans les conférences et dans la presse. Les journaux y reviennent avec une ténacité frappante, qui dénonce les préoccupations de l'opinion publique.

Si je tente un classement sommaire, je vois tout d'abord *le Journal de Bruxelles* presque seul défenseur du régime traditionnel. La grave *Revue Générale*, malgré un conservatisme éprouvé, devient une tribune qu'escaladent tour à tour partisans et adversaires de l'enseignement classique. Après ceux-là, le classement est à la fois plus simple et plus complexe : les adversaires déclarés pullulent, mais ils combattent sur des terrains très divers. Ce sont d'abord les journaux les plus répandus : *le Patriote*, *le National*, *la Réforme*, *le XX^e Siècle*, *la Paix*. Au-dessus d'eux apparaissent les revues : *la Revue-Journal*, *la Revue des Questions scientifiques*, *le Journal de la Société centrale d'Agriculture*, *Durendal*, et, si j'ai bonne mémoire, *le Magasin pittoresque*, tous démolisseurs de l'édifice classique !

Le haut enseignement lui-même se met résolument en branle. Un professeur à l'Université de Liège, M. Kurth, l'historien

bien connu, relève *un désaccord entre l'enseignement traditionnel des humanités et les aspirations d'une partie notable de la société*. Il reconnaît que cet enseignement constitue pour bon nombre d'étudiants « une nourriture intellectuelle *qui leur répugne, affamés, altérés qu'ils sont, à tort ou à raison, d'aliments plus frais et plus appétissants* ». Enfin le Vice-Recteur de l'Université de Louvain, M^{sr} Cartuyvels, qualifie publiquement nos écoles de *laminaires*.

Décidément, la machine scolaire est en mauvais état; de tous côtés on entend des cris et des plaintes!

Est-ce à tort? Il faut bien croire que non, puisqu'un R. P. Jésuite, le père Verest, dans un livre tout récent, — je ne dis pas nouveau, — sur « *la Question des Humanités* » confesse que : « La situation des Humanités en Belgique (et partant la situation de tout ce qui repose sur cette base) est loin d'être brillante »!

Qu'y a-t-il donc?

Les lecteurs de la Revue le savent aussi bien que moi. Le système de l'enseignement moyen basé sur cette idée, vieille de plus de quatre siècles, que la formation de l'homme s'opère par l'étude du latin et du grec, est absolument insuffisant; et, si certaines circonstances ont pu le légitimer jadis, toutes le repoussent aujourd'hui. De là, le malaise actuel.

Mes compatriotes se rendent compte du désaccord qui existe entre notre formation traditionnelle et les nécessités de notre époque.

Il devient évident que ces études, qui prennent le titre pompeux d'Humanités, loin de donner les résultats merveilleux qu'on était convenu de leur attribuer, ne forment pas des hommes aptes à se tirer d'affaire, mais une quantité effrayante de « *ratés* ». Aussi le public est-il presque unanime à dénoncer le mal.

Beaucoup veulent y remédier; mais, dans leur empressement à donner leur recette, la plupart des réformateurs oublient de localiser le mal dont on se plaint, et médicamenteusement à tort et à travers. Heureusement quelques patients ont découvert la plaie, certains même paraissent l'avoir assez minutieusement

sonnée, et ils ont tenu à rendre compte de leurs découvertes par des publications spéciales.

Que le lecteur veuille bien les suivre avec moi et ils apprécieront le mouvement qui s'opère dans les esprits.

I

Entre ceux qui, par leur situation professionnelle, ou par leurs études, ont été amenés à se prononcer sur l'enseignement moyen et son rôle dans l'éducation, certaines catégories s'établissent immédiatement. S'ils se rangent dans l'une plutôt que dans l'autre, c'est bien plutôt le résultat de leur formation personnelle que l'effet d'un caprice sans fondement.

Il y a d'abord *les classiques quand même*, dont le plus en vue est le R. P. Verest. Avec tous les Pères Jésuites, et la plupart des professeurs de grec et de latin, il entend corriger les défauts de notre système humanitaire par un retour plus complet aux classiques. C'est de la méthode rétrospective.

Nous avons ensuite *les classiques chrétiens*, c'est-à-dire les partisans de l'ancien système des études littéraires, dans lesquelles ils veulent faire prédominer la note chrétienne sur les idées païennes dont le jeune homme se remplit la tête. Ils préconisent, en conséquence, l'étude simultanée des Pères de l'Église et des auteurs païens.

L'abbé Guillaume, reprenant ces idées de l'abbé Gaume, les a défendues à plusieurs congrès catholiques en France et en Belgique. Il les développe encore dans sa *Réponse à l'abbé Ragon*, et dans *Les Jésuites et les classiques chrétiens*.

C'est un moyen assez simpliste de vouloir résoudre les difficultés *naturelles* que présente le problème complexe de l'éducation et de l'enseignement moyen, par une sorte d'*inoculation d'esprit chrétien*. C'est la préoccupation de la plupart des esprits religieux en Belgique, — je l'ai déjà montré à propos d'un autre sujet (1),

(1) V. *Mouvement social*, t. IV, p. 257.

— de tout traiter de la sorte par *les remèdes d'ordre surnaturel*. On les applique à la politique, à l'enseignement, à l'éducation, aux questions sociales, à l'ordre économique... avec la conviction que tout sera, par la suite, au mieux dans le meilleur des mondes (1). J'ai sous les yeux divers articles de journaux qui précisent d'une façon frappante le vice fondamental de notre éducation : *La sensibilité prédomine, l'intelligence ne semble avoir d'autre fin que la servir, la volonté s'est atrophiée*. Tout cela est très bien dit : Vous cherchez le remède?... Pour les uns c'est le collège religieux, pour d'autres, ce sont les classiques chrétiens.

Malheureusement, ces remèdes laissent intacts les procédés démodés qu'il faudrait renouveler. Ils ont de plus l'inconvénient de tromper la vigilance des esprits religieux, en dissimulant le mal sous des dehors plus ou moins chrétiens.

Mieux inspiré est le groupe suivant qui, sans rompre complètement avec la conception classique des Humanités, veut décharger les programmes, tout en faisant connaître aux jeunes gens les sciences modernes qu'ils ignorent complètement... C'est la catégorie des *classiques modernes*, si je puis ainsi m'exprimer.

Leur idée fondamentale, qui semble d'ailleurs être l'idée du plus grand nombre, est remarquablement mise en lumière dans une étude que M. Jean Marlin, docteur en philosophie ès lettres, a publiée dans la *Revue des Questions scientifiques*. Elle a pour titre : *De l'introduction des sciences dans le programme des Humanités*. M. Marlin est un classique : c'est au nom de la formation littéraire, esthétique, qu'il réclame des modifications au programme traditionnel. Il constate, avec raison, que l'enseignement des Humanités ne profite nullement à la plupart des étudiants. Il n'a aucune prise sur eux, les élèves n'y apportent pas le moindre goût. Tout leur répugne dans le travail qu'on leur impose et ils s'habituent à concevoir tout labeur sous cet aspect de contrainte pénible et odieuse que revêt pour eux le thème, la version, le devoir de vers latins. Ces jeunes gens sortent du collège très pénétrés de leur importante qualité d'arbitres du beau,

(1) Voir la réfutation de ces idées, *Science sociale*, t. XVII, p. 93 : « Le Devoir présent », par M. Edmond Demolins.

discutant souverainement de tout, pourvus d'ailleurs d'une préparation vaine et toute superficielle, totalement incapables enfin de s'adonner à un « ordre pratique d'activité, agricole, scientifique, industrielle...; le fonctionnarisme devient le milieu de choix pour leur éclosion ». Devant ces constatations décisives, M. Jean Marlin préconise l'organisation d'un *enseignement pratique et scientifique* qui serait le régime normal et général.

A la petite minorité qui en manifesterait le goût bien décisif on ferait suivre, dans la suite, un enseignement hautement littéraire. C'est la catégorie d'élèves qui intéresse particulièrement M. Jean Marlin. Pour celle-là aussi, il croit à l'utilité de l'enseignement des sciences. « L'esprit synthétique, écrit-il, est l'esprit dominant de l'antiquité. Ses langues en témoignent. Ce sont des langues *formulaires*, des langues de *précision générale*, donnant la nette délimitation d'un *ensemble*... L'étude des sciences doit donner à la jeune intelligence l'esprit d'induction, l'esprit d'expérience et de démonstration concrète ». *Le culte de la forme*, dit-il encore, *a détruit le sentiment esthétique*. Pensée bien judicieuse! la forme n'est rien par elle-même, elle découle du fond; l'en séparer, c'est la flétrir, tout comme détacher une fleur de sa tige pour en mieux respirer le parfum, c'est lui enlever la vie et la beauté.

M. Marlin est, je dois le dire, aux avant-postes de son groupe, dont l'objectif reste, pour la masse, la formation littéraire. C'est ce que confirme très nettement ce prélat anonyme, professeur à l'université de Louvain, dans une lettre qu'il adresse à un de ses collègues, M. Proost : « *Posséder le talent d'écrire et de parler, être écrivain, poète, orateur en la langue de son pays*, écrit-il, *est donc le terme final des humanités*; si on les termine sans avoir acquis ce talent dans une certaine mesure, on peut, on doit dire qu'on y a échoué. » A ce compte-là les neuf dixièmes échouent, et je serais loin de m'en affliger, si leur insuccès n'avait d'autres conséquences que de les enlever aux lettres et aux arts.

Je m'étonne seulement qu'en présence de l'échec constant et reconnu du système classique, des réformateurs éclairés qui prétendent s'incliner devant les exigences modernes, persistent à en-

visager les humanités comme des écoles dont le but principal et fondamental reste la culture littéraire. Conception singulièrement étroite et fausse! De toutes les spécialisations, la formation esthétique classique est celle qui prépare le moins à la vie moderne; fatalement elle donne le maximum de déchets. *Les humanités ne devraient pas plus faire un lettré qu'un savant, qu'un fonctionnaire, qu'un commerçant ou qu'un..... propre à rien*; elles devraient faire bien autre chose que cela : contribuer à former un homme, le préparer au sérieux de la vie, en développant toutes ses facultés d'une façon harmonique, en le dotant d'un corps souple et fort, en l'habituant à une constante activité, enfin en ouvrant son intelligence restée spontanée et personnelle à la connaissance, par perception directe, des voies diverses qui viennent solliciter l'activité du jeune homme en âge de faire un choix libre et éclairé.

D'autres heureusement l'ont ainsi pensé. Ce qu'ils ont écrit, ce qu'ils se proposent de faire pour assurer la formation complète de la jeunesse et le plein épanouissement de ses qualités, mérite que l'on s'y arrête un peu plus longuement.

II

On pourrait remanier sans cesse le programme des études moyennes et au fond n'y rien changer. Les classiques traditionnels et les classiques chrétiens ne feront point avancer d'un pas la solution de cette grosse question. Les classiques plus ou moins modernes, ceux qui préconisent, pour mieux assurer la formation esthétique de la jeunesse, l'enseignement simultané des langues mortes et des sciences naturelles, font sans doute quelques progrès; mais ils ne sortent pas de l'ornière, ils l'améliorent savamment; loin de nous en dégager, ils nous y retiennent.

Les mieux avisés semblent donc ceux qui, armés des découvertes de l'observation scientifique dans ses multiples domaines, recherchent résolument des voies plus larges et travaillent à les créer, non point d'après les données d'une époque finie, mais en

vue des besoins de l'avenir. Ce sont les *modernes, les vrais humanistes*.

A cette catégorie on peut rattacher : M. Albert Nyssens, ministre de l'Industrie et du Travail, auteur d'une brochure sur *Les programmes surannés de l'enseignement du Droit*, le docteur Demade, par une publication intitulée *De l'Éducation à l'Anarchie*, enfin MM. Prins, professeur à l'université de Bruxelles, Proost et Degive, professeurs à l'université de Louvain. Ces trois derniers traitent particulièrement des humanités.

Dans un beau livre sur *l'organisation de la liberté et le devoir social*, M. Prins, un homme d'une incontestable valeur, consacre un chapitre spécial à cette question : Quelle doit être la culture intellectuelle des générations présentes? Il la veut toute moderne, et repousse la formation classique. J'emprunte l'excellent résumé que fait du livre de M. Prins un journaliste distingué. « Les humanités classiques, legs du Moyen Age et de la Renaissance, se justifièrent jadis : une situation universelle les imposait. Ce n'était point, comme aujourd'hui, dans le seul but d'offrir une gymnastique à l'esprit, ou par d'exclusives considérations esthétiques, que l'on s'adonnait, il y a quatre siècles, à l'étude du latin. Les lettres et les sciences ne connaissaient pas d'autre langue. Seul le latin défrichait les cerveaux. Tandis que son ignorance condamnait à l'ignorance totale, par lui, l'humaniste s'élevait à la hauteur de tout l'œuvre humain de son temps. Semblable à la vapeur et à l'électricité futures, il rapprochait pour la civilisation tous les peuples. Pour tout dire en un mot, *il vivait*.

« *Il a, depuis, cessé de vivre*. L'avènement scientifique et littéraire des langues modernes a décentralisé le gouvernement des intelligences et bouleversé, par suite, les conditions de culture intellectuelle. C'est un coffret aux multiples serrures qui garde le trésor infini des sciences : une clef ne suffit pas à l'ouvrir. Pourquoi désormais le monopole du latin? »

On ne pourrait pas mieux dire.

Sans négliger ces considérations d'ordre historique et littéraire, M. Proost s'attache particulièrement à mettre l'instruction en harmonie avec les découvertes des sciences biologiques. Il

nous fait connaître ses observations et ses projets dans deux publications récentes : *L'Éducation de la femme selon la science* et surtout *La Réforme des humanités*. L'auteur y dénonce l'inefficacité complète des efforts intellectuels trop continus et trop compliqués auxquels l'élève est astreint. Rien de plus contraire au développement de son esprit et de son corps, par exemple, que cette prétendue *gymnastique assouplissante* que constituent, au dire des classiques, les exercices abstraits et odieux qu'on lui fait faire sur les règles de grammaire et les langues mortes. Ces exercices pratiqués « à vide », c'est-à-dire sur des idées séparées de leur objet, qu'il est, dès lors, difficile ou impossible de percevoir nettement et de concrétiser, entraînent chez l'élève une véritable usure du cerveau ; ce qui atténue d'autant la force de l'intelligence et paralyse son action. Incapable de s'intéresser à l'enseignement, l'étudiant supplée fatalement à l'impuissance qu'il éprouve à comprendre, par la facilité qu'il a de retenir machinalement. Le jeu prédominant de *la mémoire* en fait un esprit purement *réceptif* sans personnalité et sans vigueur. Une instruction exclusivement littéraire et toute superficielle ne développera, à côté de cette faculté secondaire, que *l'imagination*, à laquelle reviendra la direction souveraine de l'intelligence. L'âme est dès lors livrée sans défense aux impressions sensibles qui l'assaillent. De ces jeunes gens, *réceptifs* déjà par *la mémoire*, *l'imagination* fait de véritables *impulsifs*. Reprendront-ils jamais possession d'eux-mêmes ? Leur volonté s'est atrophiée dans l'inaction, elle ne peut faire la loi aux tiraillements de l'imagination et des sens. Leur corps n'a été ni assoupli par l'exercice, ni rompu à la vie active : il n'est pas plus dressé à servir la volonté que la volonté n'est dressée à s'en servir ; il s'impose avec sa lourdeur et ses exigences souveraines à une âme rêveuse et passive.

Des résultats aussi lamentables révèlent à M. Proost une organisation défectueuse de l'enseignement et une complète insuffisance de la pédagogie. Ceux qui composent les programmes d'étude et les maîtres qui les appliquent *ignorent absolument les lois de la biologie*. Leur incurie se manifeste à tout instant.

Un élève est-il distrait? Le professeur lui donne des lignes à copier, l'enferme après la classe, ou le renvoie chargé de devoirs supplémentaires. La pénitence infligée, loin de corriger le mal, l'aggrave inmanquablement; elle augmente la lassitude du cerveau, provoquée par un enseignement trop aride, et cette lassitude se manifeste par l'impuissance de l'esprit à se fixer d'une façon soutenue, c'est-à-dire par l'inattention, qu'il s'agissait précisément de corriger.

Autre exemple pris dans un domaine qui semble être le champ exclusif de la morale. Malgré l'obéissance étroite qu'on y impose et l'enseignement religieux, les pensionnats sont fréquemment infestés par des habitudes vicieuses, et présentent, sous ce rapport, des dangers moraux auxquels les externats échappent plus facilement. Malheur au supérieur qui tenterait de couper la source du mal en augmentant encore l'isolement des enfants et en resserrant les bornes de leur liberté par une réglementation plus étroite! L'épidémie est souvent le résultat de la vie confinée et inactive à laquelle sont astreints les pensionnaires. On aura beau les surveiller, les tenir ferme, les sermonner, on s'expose à renforcer les prédispositions physiques et intellectuelles qui provoquent au mal, si on n'élargit point le cadre de leur existence, si on ne leur donne une éducation positive plutôt qu'imaginative, libre et spontanée plutôt que passive et réglementée, si on ne les dresse enfin à une constante activité basée sur la *dépense musculaire*. Le remède est donc plutôt dans un régime *naturel* qui se prête au jeu de la loi morale, que dans la contrainte de la nature.

C'en est assez pour montrer combien il est nécessaire de renouveler la pédagogie traditionnelle. De plus en plus, elle devra se débarrasser des anciens procédés pour se reconstituer par l'observation méthodique: elle est appelée à tirer largement parti des découvertes des sciences biologiques.

Ce sont elles qui dictent à M. Proost ses projets de réforme.

Quel que soit l'âge ou le sexe de l'enfant, l'auteur réclame la diminution des heures de classe, la prolongation des récréations, la suppression des devoirs du soir, la généralisation de l'externat.

En ce qui concerne les écoliers du premier âge, il importe moins de leur faire apprendre que de *faire naître chez eux le désir d'apprendre*, par l'enseignement « de choses concrètes qui parlent à leurs sens et les intéressent » ; en d'autres termes, « il faut d'abord apprendre à voir à l'enfant, faire l'éducation de l'œil et de la main ». Quand il abordera l'enseignement moyen, la préoccupation du développement harmonique du corps et de l'âme doit dominer son éducation. Avant tout une vie physique bien organisée est nécessaire : elle doit reposer sur une alimentation riche et variée, se développer au plein air, se purifier et s'endurcir par l'usage des ablutions, surtout enfin mettre en œuvre la puissance musculaire par des exercices constants.

Quand on dispose d'éléments actifs, spontanés et ouverts, l'enseignement se trouve singulièrement facilité, si le maître utilise avec ménagement les qualités acquises et les met en action par des procédés rationnels.

Et tout d'abord, au lieu de faire jouer l'esprit du jeune homme sur des mots et des phrases, il faut le mettre en contact direct avec les choses dont on veut lui donner l'idée. C'est le seul moyen de ne pas fatiguer l'esprit, de l'intéresser et de lui donner la précision et la sûreté indispensables. Aussi M. Proost place-t-il au début des études humanitaires les sciences naturelles, enseignées non dans les livres et par des procédés dogmatiques et mnémotechniques, mais par les méthodes les plus intuitives. L'élève est mis en présence des choses, sa curiosité s'éveille, la science pénètre ainsi facilement dans l'intelligence et la façonne sans l'écraser. Les jeunes filles, dont les succès universitaires dénotent assez la finesse d'observation, seraient soumises à ce régime. Rien de plus apte à rendre la femme positive et sérieuse, à la prémunir contre les tendances imaginatives et frivoles, à l'approprier à son rôle de directrice intelligente d'une maison, d'épouse cultivée, d'éducatrice éclairée et progressive.

M. Proost a observé que c'est vers l'âge de douze ans que l'élève des classes moyennes est le plus apte à s'assimiler les langues. Aussi, dès son entrée au collège ou au pensionnat, on lui ferait apprendre les langues vivantes, non pas d'après les procédés

surannés de nos collègues, mais en tirant parti des découvertes de M. Benoit (1) et en faisant les leçons dans la langue étudiée. Il y aurait ainsi une classe où l'on parlerait anglais, une autre où l'on parlerait allemand. Le procédé appliqué déjà dans une maison belge y donne d'excellents résultats. Lorsque l'on possède ainsi le maniement d'un idiome, l'étude discrète de sa grammaire et la lecture courante de ses productions littéraires se greffent heureusement sur une souche apte à les faire fructifier.

Enfin, pour les jeunes gens seulement, M. Proost propose l'enseignement du latin durant les quatre dernières années d'études, avec faculté de bifurquer les études après un an de ce régime : il s'ouvrirait alors devant l'élève soit une voie littéraire plus intense, soit une voie plus scientifique. Cette option me semble quelque peu prématurée : j'y vois la revanche des anciennes idées qui forcent l'étudiant à se spécialiser avant d'être à même de décider de son avenir. Je préférerais voir le latin enseigné durant les deux dernières années seulement, mais par la méthode pratique et rapide dont nous parlions plus haut (M. Proost supprime le grec avec raison), et le régime d'enseignement resté uniforme se prêter cependant d'une façon plus souple à satisfaire les aptitudes de l'élève par l'organisation indépendante de chaque branche enseignée. L'élève classé vis-à-vis de chacune suivant sa force et ses aptitudes, pourrait très bien être dans le 1^{er} cours pour la physique, dans le 4^e pour l'histoire, dans le 3^e pour le latin, et ainsi de suite... On ne connaîtrait plus les trainards qui sont la plaie des classes. M. Proost me paraît bien inspiré quand il diminue la part faite aux mathématiques abstraites et réclame la modification de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Il dénonce avec beaucoup de sûreté les défauts de ces leçons de mémoire qui érasent l'intelligence sans lui donner aucun aliment. Mais il ne peut formuler aucune règle de réorganisation. Cela ne doit pas nous étonner : la Science sociale me semble seule à même de donner à ces deux branches le caractère scientifique et utile qui leur fait défaut. Elle est merveilleuse-

(1) Voir : *Une meilleure méthode d'enseignement*, par Edmond Demolins, *Science sociale*, livr. d'avril 1896.

ment apte à en tirer un enseignement sobre et fécond du plus haut intérêt (1).

Le lecteur peut mesurer maintenant le pas énorme fait par M. Proost et ses amis. Dans le but de réaliser les réformes qu'ils préconisent, ils ont fondé *La ligue pour la réforme de l'enseignement moyen*. Elle entre en campagne en vue d'amener les pouvoirs publics à créer, dans les grandes villes, des collèges modernes.

Je ne pense pas que l'appel à l'État soit un moyen assuré de succès; M. Proost lui-même a dû l'éprouver : quelle que soit la valeur de ses idées, il n'en a pas toujours été écouté. Nous sommes suffisamment édifiés d'ailleurs sur la routine des administrations, pour ne pas faire reposer sur elles la réalisation des projets de réforme, même les plus indispensables.

Une ligue en vue de la propagande est bonne, sans doute, et nécessaire, mais il faut plus : on ne convertit point le monde *par des idées*, on l'amène à tout par des *nécessités pratiques*. L'anecdote suivante le fera parfaitement comprendre. Il y a un an, un journal belge publia, sous ce titre : *Fabrication de poupées*, une attaque fort justifiée contre les pensionnats de jeunes filles. Une digne supérieure, qui aurait pu en faire son profit, y vit sans doute un moyen de réclame tout particulier : car elle résolut de donner connaissance à ses pensionnaires de cet article irrévérencieux. La lecture terminée, elle jugea bon d'y ajouter un commentaire dont voici la substance : « Vous le voyez, mes chères enfants, vous devez travailler à vous former le caractère pour ne pas être de ces poupées, qui sortent en si grand nombre des *autres* pensionnats. Bénissez le bon Dieu de vous avoir amené dans *cette* sainte maison où vos maîtresses font de vous des femmes, dans *cette* maison où... etc..., etc... » Peut-on douter un instant que l'article en question, adressé à n'importe quel couvent, y eût provoqué les mêmes réflexions sur

(1) M. A. Proost chargé par le gouvernement belge, en sa qualité d'Inspecteur général de l'Agriculture, de réorganiser l'enseignement agricole moyen, y a introduit le travail du fer et du bois. Cette innovation compléterait heureusement son projet de réforme de l'enseignement humanitaire.

les *autres* maisons d'éducation? C'est un article de foi, tout au moins pour la communauté, que tout ce qui se fait dans ses murs est parfait. La propagande par les idées, la propagande par les conférences et la presse est donc un procédé insuffisant. Mais qu'un établissement se fonde sur un type nouveau et attire à lui les élèves avec la vogue, des conversions miraculeuses s'opéreront sous l'influence de l'exemple. Les maisons d'éducation, qui ne doutent point qu'elles aient enfermé à tout jamais le progrès entre leurs hautes et sombres murailles, suivront pas à pas leur concurrent plus heureux, dans la crainte de perdre leurs élèves.

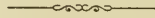
Aussi est-ce le grand argument de la concurrence que je voudrais voir employer par MM. Proost et ses amis; c'est celui qui fait tomber toutes les objections, celui dont les résultats sont tangibles et indiscutables, le seul enfin qui touche et transforme ceux-là même qui résistaient à tout progrès. En y recourant, l'initiative privée, guidée par la méthode d'observation, est invincible, et elle est plus forte que tous les pouvoirs publics réunis. Fatalement ceux-ci devront se ranger à sa suite.

V. MULLER.



LES GRANDS HOMMES

DEVANT LA SCIENCE SOCIALE



A défaut d'hommes, il pousse des statues, plus que jamais. dans tous les coins de la France. A tout instant, quelque note de journal nous avertit qu'un comité s'est formé ici, puis là, pour ériger un monument à l'illustre X..., puis à l'illustre Z..., dont le pays ne saurait assez déplorer la perte. Des listes de souscription circulent, et parviennent ordinairement à se remplir. Le bon Jules Simon, dans les dernières années de sa vie, se plaignait, non sans une douce ironie, de ces apothéoses d'illustres défunts, par trop fâcheuses, au point de vue pécuniaire, pour les illustres vivants. Il trouvait que les bonnes œuvres eussent mieux employé les fonds recueillis. Il eût répété volontiers, mais dans une intention très philanthropique, la célèbre réponse de Vespasien à ces délégués d'un municiple, qui lui annonçaient l'intention où étaient leurs concitoyens de se mettre en frais pour orner leur cité d'une effigie impériale : « Voilà, disait l'empereur tendant sa main creuse, voilà le piédestal de votre statue. »

Quoi qu'il en soit, nous sommes apparemment bien riches en génies, puisqu'il en disparaît tous les jours; et ceci nous encourage à aborder cette question des grands hommes, plus souvent débattue, il faut le dire, entre littérateurs qu'entre observateurs. Un de nos collaborateurs l'a récemment effleurée (1) à propos de la liberté humaine et de l'influence des individus dans les événements humains. Un des reproches que l'on adresse à la Science

(1) « La Science sociale et la jeunesse lettrée du jour. » (*Science sociale*, février 1896).

sociale est précisément de réduire, jusqu'à l'anéantir, le rôle de ces importants personnages.

On l'accuse d'en faire uniquement les « produits » du milieu, formule qui sent le matérialisme et le fatalisme.

Nous ne sommes ni fatalistes ni matérialistes. La Science sociale, qui observe et recherche le vrai dans son domaine propre, ne peut contredire aucune vérité solidement établie par d'autres sciences. La Science sociale ne soutiendra jamais que deux et deux font cinq; elle ne contestera jamais la liberté humaine. Ce serait nier l'évidence mathématique et l'évidence psychologique. Par conséquent, comme notre collaborateur le démontrait sommairement dans l'article mentionné plus haut, le grand homme doit tomber dans le domaine des lois sociales sans se trouver aucunement déchu de son libre arbitre. Il a cela de commun, du reste, avec tous les autres hommes, moyens ou petits. Ou bien il faut nier l'existence de toute loi sociale, ou bien admettre que la liberté de chaque individu se concilie parfaitement avec l'évolution régulière et scientifique des groupements divers dont il fait partie (1).

Un millier de personnes passent dans la rue. La pluie commence à tomber. Un millier de parapluies s'ouvrent. Chaque passant a usé de sa volonté libre en ouvrant son parapluie. La Science sociale, nonobstant cette volonté libre, nonobstant les exceptions et les caprices possibles, peut poser comme une loi très certaine que, partout où la pluie tombera sur des créatures humaines, celles-ci songeront à s'en préserver au moyen d'un ustensile ou d'un vêtement quelconque, approprié à ce désagréable accident.

De même, si vous posiez à un passant la question suivante : « Irez-vous cette année au Grand-Prix de Longchamp? », il y a de grandes chances pour qu'il vous réponde : « J'irai, *si je le veux bien.* » Et c'est absolument exact. Mais il n'est pas moins exact que, de toute manière, il y aura foule cette année au Grand-Prix de Longchamp, sauf catastrophe, et que la loi du groupement échappe aux incertitudes qu'entraîne l'examen de chaque volonté individuelle.

(1) *Science sociale*, janvier 1886 : « La Science sociale est-elle une science? »

Passons rapidement sur ces redites, et tâchons d'analyser, si non complètement, du moins avec quelque détail, le cas des « grands hommes ». Il est faux que la Science sociale songe à les rabaisser. L'accusation est si peu juste que ses interprètes n'ont, au contraire, jamais perdu l'occasion de rendre hommage à un vrai grand homme, Le Play, dont les travaux ont tant fait pour leur débayer la voie et de mettre l'auteur des *Ouvriers européens* à cent coudées au-dessus de tous les sociologues de son temps.

M. Paul Stapfer, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, oppose entre elles, dans son ouvrage *Des Réputations littéraires*, deux théories sur les grands hommes. Ces deux théories sont dues à deux Anglais, Macaulay et Carlyle. M. Stapfer les trouve incompatibles. Il les place aux deux pôles de l'« exagération ». Voyons un peu si l'antithèse est justifiée.

Macaulay compare l'élévation des grands hommes au-dessus de la foule à celle des montagnes au-dessus du globe terrestre. Cette élévation est relativement très peu de chose. Telles sont les aspérités qui couvrent la peau d'une orange. Un grand homme est avant tout l'homme d'une situation, et c'est la situation qui fait le grand homme. La soustraction d'un individu, quelque grand qu'il soit ou paraisse, ne changerait rien aux événements de ce monde. *L'individu serait remplacé.* « Sans Copernic nous aurions le système de Copernic ; sans Christophe Colomb, on eût découvert l'Amérique. » Pour être grand homme il faut, selon le mot de M. Stapfer, « avoir l'esprit de naître à son heure ». Cette théorie n'est d'ailleurs pas nouvelle à nos lecteurs. On sait avec quelle force et quel éclat Taine l'a reprise, en s'efforçant de la préciser davantage. Trois choses, selon lui, font le grand homme et tout homme : le milieu, la race, le moment.

Carlyle — poétique et sentimental — s'indigne contre ce système, et croit s'en écarter diamétralement en faisant du grand homme un être à part, supérieur, marqué d'une sorte de sceau divin, un homme dont toute l'essence consiste à être pourvu d'une intelligence supérieure, *intelligence qui se fait jour nécessairement et s'affirme, d'une manière quelconque, dans une branche ou dans*

une autre, indifféremment. On naît avec le génie, et, avec le génie, *on perce toujours.* L'homme de génie possède, avec son intelligence, une puissance personnelle, une force de volonté qui balaye tous les obstacles. Les génies inconnus ou méconnus n'existent pas.

« Au fond, dit Carlyle dans son livre des *Héros*, c'est le premier don du poète comme c'est celui de tous les hommes, que d'avoir *assez d'intelligence.* Il sera poète s'il l'a : poète en parole, ou, faute de cela, peut-être encore mieux, poète en acte. S'il écrira du tout, s'il écrira en prose ou en vers, *cela dépendra d'accidents* : peut-être de ce qu'il a eu un maître à chanter... Mais la faculté qui le rend capable de discerner le cœur intérieur des choses et l'harmonie qui habite là, n'est pas le résultat d'habitudes ou d'accidents, mais *le don de la Nature* elle-même, le premier équipement pour un homme héroïque de quelque sorte qu'il soit. »

Maintenant, si M. Stapfer avait comparé plus attentivement les deux doctrines, peut-être eût-il été frappé de voir que l'opposition n'est pas si absolue qu'elle en a l'air au premier abord. Macaulay n'a jamais dit que les grands hommes ne fussent pas des mortels d'élite, pourvus d'une intelligence ou d'aptitudes supérieures. Quant à Carlyle, il dit fort nettement que *le genre de supériorité* de l'homme supérieur dépend des *accidents*, c'est-à-dire du milieu. L'aveu est important. Il peut rester, sans doute, de réelles divergences entre les deux penseurs. Au fond, ils ne sont pas très loin de s'entendre.

La faiblesse des différentes théories échafaudées sur le chapitre des grands hommes provient en partie, nous semble-t-il, de ce que l'on s'est toujours mis à étudier de plain-pied les grands hommes très connus, très célèbres, sans prendre garde aux innombrables « grands hommes » de moindre envergure que renferme la société. Avant d'attaquer le Mont-Blanc, un alpiniste à ses débuts ne ferait pas mal d'escalader quelques collines, puis des cimes de médiocre altitude. De même, les très grands hommes prêtent peu à l'observation. Nous n'en rencontrons pas, comme l'on dit vulgairement, à chaque coin de rue. L'imagina-

tion, à leur sujet, peut se donner libre carrière, et c'est autant de perdu pour l'enregistrement sérieux des faits. Au contraire, les supériorités modestes qui nous environnent s'offrent tout naturellement à nous comme sujets d'observation et d'analyse. C'est en étudiant les lois de leurs petits succès, les causes de leur petite gloire, que nous arriverons tout naturellement à comprendre les grandes gloires et les grands succès.

Les qualités individuelles qui font le grand homme sont en effet du domaine de la psychologie; mais le phénomène par lequel on *devient* grand homme est avant tout un phénomène social. Pour la Science sociale, tout le grand homme consiste et ne peut consister que dans ce grand éclat qui le sort des rangs, dans cet empressement qu'on remarque autour de lui, en un mot, dans le *groupement* spécial qui s'opère à son profit ou au profit de sa réputation. C'est uniquement en faisant parler beaucoup de soi que l'on devient grand homme. Otez cette condition, le grand homme n'existe pas, ou il est comme s'il n'était pas, ce qui revient au même. Il est oiseux de nous demander, par exemple, si tel Iroquois bien dirigé n'aurait pas fait un Raphaël ou un Racine. La chose est possible, probable même, mais il est clair qu'une science d'observation n'a pas à s'en occuper.

Pour mieux observer, plaçons-nous tout d'abord dans le milieu social le plus simple et le plus proche, dans *la famille*. Tout le monde a connu de ces foyers nombreux où tel enfant, particulièrement distingué, est appelé, d'un ton moitié sérieux, moitié badin, la « gloire de la famille ». L'enfant qui se distingue par une aptitude particulière, *don de la nature*, ou qui, *grâce à ses libres efforts*, perfectionne telle ou telle de ses facultés, devient, pour ses frères et sœurs, voire même pour ses père et mère, un objet d'admiration. La nature, d'ailleurs, ne suffit jamais par elle-même; c'est le « champ en friche » des traditionnelles comparaisons. Il faut que l'effort s'y ajoute, grand ou petit. Or, l'effort est un acte libre. Voilà donc, déjà, la griffe de la liberté humaine sur la base de toutes les réputations, étendues ou restreintes; et nous pouvons considérer comme une loi certaine la proposition suivante : *tout grand homme, quelques*

dans qu'il ait reçus de la nature, a plus ou moins travaillé, par ses efforts volontaires, à devenir grand.

Un foyer n'est pas isolé; il est généralement lié par la parenté à d'autres foyers. On a des oncles, des tantes, des cousins, des grands-parents. De là, surtout lorsqu'existent l'aisance et des loisirs, des *réunions de famille*. Voilà encore un phénomène que tout le monde a pu observer sans se déranger.

Dans ces réunions de famille s'élèvent des réputations. Si l'on se réunit, c'est pour s'amuser, pour jouer. Or, dans une assemblée nombreuse et gaie, il est rare qu'il ne surgisse pas quelque individualité plus particulièrement apte à amuser les autres ou à organiser les jeux. Tel oncle excelle dans la chansonnette comique. Tel cousin n'a pas son pareil dans l'organisation des charades. Pourquoi « excelle »? pourquoi « n'a pas son pareil »? Ces locutions expriment très bien la gloire restreinte, mais réelle, acquise par ces « personnages ». Et ce sont des personnages, très effectivement. Sitôt que l'occasion s'en présente, on a recours à eux; on les entoure, on les flatte, on les tire par les basques de leur habit; on les conjure de mettre leur talent à la disposition de la société. Grâce aux conversations, aux visites, cette réputation franchit le cercle de la famille et se répand parmi les amis, les connaissances, les voisins. Ce sont deux « grands hommes ».

Sans sortir de notre exemple, reprenons maintenant nos deux théories et posons-nous ces deux questions? Est-il vrai que, dans le cas posé, le grand homme est un produit du milieu? Est-il vrai qu'il reste libre et que son triomphe est dû à une aptitude naturelle perfectionnée librement? — La réponse à ces deux questions ne peut être qu'affirmative. En effet, le talent de nos deux « amuseurs » répondait à un « besoin social », et c'est parce que ce besoin social existait qu'il a pu se faire jour, éclater à tous les yeux et attirer les suffrages. Prenez ce même chanteur de chansonnettes et cet organisateur de charades; extrayez-le de ce milieu familial. Mettez-les dans un bureau. Peut-être d'ailleurs y travaillent-ils tous les jours. Leurs aptitudes, derrière un grillage, en face d'une écritoire, d'un sablier, de cartons verts, subsiste-

ront-elles? — Pas le moins du monde. Nous aurons Racine ou Raphaël chez les Iroquois.

D'autre part, le libre arbitre de nos deux « grands hommes » est-il compromis? — Il ne paraît pas. L'oncle est libre de ne pas chanter bien qu'on l'y incite, et de se mettre à lire son journal. Le cousin est libre de se refuser à organiser la charade et d'aller faire un tour dans le jardin. Dans ce cas, il y a de fortes chances, si le groupe est raisonnablement nombreux, pour que *leur place soit prise par d'autres*, qui la rempliront un peu moins bien, et qui, si le manège des abstentionnistes se renouvelle un certain nombre de fois, risquent fort de les supplanter dans l'estime et l'admiration de leur entourage.

En définitive, la liberté subsiste et la loi aussi. On est maître de se soustraire à l'action de cette dernière, comme un baigneur, avant son bain, est maître de ne pas se jeter à l'eau. Mais s'il plonge, il ne peut s'empêcher d'être mouillé. Une fois dans l'eau, il peut à son gré nager ou faire la planche, mais il ne se livrera à ces exercices qu'en respectant les lois immuables de la natation et celles de la flottaison des corps.

Agrandissons le champ d'analyse.

Un des jeux le plus en honneur dans les collèges est le jeu de barres. Comme de juste, les uns y excellent, et les autres n'y excellent pas. Il s'établit donc, dans le cercle des collégiens, des réputations inégales, portant sur le degré d'habileté de chacun. Nous pouvons, à ce sujet, emprunter à nos souvenirs une observation personnelle.

Nous avons joué aux barres, étant jeune, dans un collège où deux frères, tous deux mulâtres, étaient élevés. L'un et l'autre étaient d'une agilité remarquable, qualité physique naturelle où l'on ne peut méconnaître, entre parenthèse, une des influences réelles de l'atavisme. Bien qu'on affiche moins en Europe les préjugés des Américains à l'égard des hommes de couleur, il n'y a aucune raison pour qu'un petit Français admire passionnément un petit mulâtre. Il serait plutôt porté à la raillerie. Eh bien, nos deux sang-mêlé, sitôt qu'on jouait à barres, étaient deux « grands hommes ». Il était bien entendu que chaque « camp » posséde-

rait l'un des frères, en qualité de « chef », et ce chef jouissait d'un très grand prestige. Les deux groupes faisaient preuve envers eux d'une parfaite déférence. Après les « beaux coups », c'étaient des ovations, c'était la gloire.

Nous pourrions recommencer le même raisonnement que tantôt. Là encore, la popularité des deux coureurs provenait de ce que leurs aptitudes correspondaient à un « besoin social ». Une merveilleuse carrière était ouverte à leur supériorité. Celle-ci, grâce aux circonstances, c'est-à-dire grâce à la récréation et au jeu de barres, pouvait éclater dans tout son jour. Supprimez la récréation ; mettez ces deux jeunes gens dans un milieu où l'agilité ne soit plus nécessaire : à l'instant la gloire s'efface, ou plutôt elle ne naît pas. Dans les classes, bien que nos deux mulâtres ne fussent pas des sots, d'autres camarades reprenaient immédiatement le dessus.

Et nul ne niera, ce nous semble, la liberté des deux triomphateurs. Leur participation au jeu était un acte libre. Ils auraient pu ne pas jouer, ou jouer mal, ou refuser le beau rôle qu'on leur offrait. Seulement il est clair que toutes les raisons étaient pour qu'ils tinssent la conduite contraire. Il est des attractions auxquelles on peut résister, mais auxquelles, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille, on ne résiste pas.

Élargissons encore la scène. De la famille, de l'établissement d'éducation, passons à la *cité* . Toute ville possède ses réputations particulières, ses « grands hommes spéciaux » dont la renommée ne franchit guère les faubourgs. C'est le pâtissier élégant, c'est la bonne *faiseuse* , c'est le restaurateur à la mode ; c'est le policier ingénieux et subtil, célèbre par l'arrestation de fameux criminels locaux ; c'est l'intrépide capitaine des pompiers, qui a sauvé une douzaine de personnes dans divers incendies ; c'est, dans un ordre plus relevé, le prédicateur dont les sermons sont avidement conrus. Nous voici arrivés à un phénomène plus vaste, plus compliqué, mais qui vient immédiatement, dans l'ordre de largeur et de complication, au-dessus de ceux que nous avons examinés tout d'abord. La gloire du pâtissier, de la faiseuse, du policier, du capitaine de pompiers, du prédicateur ne dépasse

pas, sauf exception (Paris en renferme quelques-unes), l'enceinte de la cité. Au fond, telle ou telle gloire de la Grèce antique n'avait pas plus d'étendue, avant que les historiens ne l'eussent transmise à la postérité. Lyeurgue devait être une sorte de maire et de juge de paix très capable, et tel héros de la guerre de Troie avait peut-être moins d'hommes sous ses ordres que le capitaine de pompiers.

Chacune de ces réputations procède évidemment d'une supériorité plus ou moins remarquable de ceux qui en jouissent; et ces derniers, dans bien des cas, ont dû pousser personnellement à la roue avant d'acquérir cette notoriété qui les honore. Ces efforts, qu'ils aient pour cause l'ambition ou le désir désintéressé de satisfaire leurs concitoyens, accentuent en tout cas ce qu'il y a de « libre » dans leur gloire. Mais, d'autre part, l'existence même de certains points culminants dans la cité ne constitue-t-elle pas, toutes personnalités mises à part, un phénomène nécessaire? Démosthène disait aux Athéniens que, si Philippe venait à mourir, *ils se feraient un autre Philippe*. Il eût dû, pour être complet, ajouter ceci... « Si je n'étais pas né, vous vous seriez fait un autre Démosthène. » La situation d'Athènes restant la même, en effet, il est clair que d'autres orateurs du parti patriote auraient pris la parole pour exhorter leurs concitoyens à se défendre contre Philippe, et que l'un d'eux sans doute, en l'absence de Démosthène, eût fixé sur lui les regards. Le même fait se serait produit si Démosthène, *librement*, s'était retiré de la lutte, ou encore s'il s'était *librement* laissé corrompre par l'or du roi de Macédoine. De même, dans toute ville un peu importante, ce serait grand hasard s'il n'y avait ni fameux pâtissier, ni restaurateur à la mode. Le policier et le capitaine des pompiers peuvent être moins riches en gloire; mais cela vient alors de ce que les arrestations sensationnelles et les incendies périlleux sont rares depuis longtemps dans la cité.

D'autres renommées dépassent l'enceinte de la ville et planent, pour ainsi dire, sur une région. Ce sont les célébrités provinciales. Tel le patient géologue qui a exploré tout un coin des Alpes

ou des Pyrénées, l'archéologue qui a fouillé les archives de toutes les localités environnantes, le félibre qui chante la Provence, l'érudit qui met sur pied un dictionnaire basque, l'amateur qui collectionne des chansons bas-bretonnes. Plusieurs de ces personnages parviennent à la célébrité nationale. Cela arrive lorsque Paris s'en mêle, comme pour Jasmin, comme pour Mistral ; mais, le plus souvent, Paris ne s'en mêle pas. Il existe à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, des académies dont les membres, vus de près, sont loin d'être sans mérite. On les apprécie extrêmement dans un rayon de cent kilomètres. Au delà, inutile de prononcer leur nom. Le lettré lui-même ne sait pas de qui vous parlez.

Nous glissons sur cette catégorie de « grands hommes » dont plusieurs seraient montés à l'échelon supérieur s'ils avaient quêté ou pu obtenir les suffrages de la capitale. Nous tenons simplement à montrer comment la série complète des types éminents nous amène sans secousse, et par rang de taille, pour ainsi dire, aux gloires dites « nationales », expression qui, étant donné notre état de centralisation, se confond à peu près, en France, avec celle de « gloires parisiennes ». Au-dessus s'étagent les gloires européennes, universelles, puis, le siècle précédent mis à part, les gloires historiques, dites impérissables, qui surnagent définitivement ou très longuement après que l'oubli a passé sur tout le reste. La gradation est insensible et bien ménagée. On croirait voir d'abord des ondulations de terrain, puis des mamelons, puis des collines, puis des montagnes, dont les plus hautes, dépassant la limite des neiges éternelles, étincellent au loin d'un éclat tout exceptionnel.

Il y a donc un nombre très considérable de grands hommes. Notre assertion, que nous croyons assez prouvée, peut dépoétiser la profession, mais elle a le mérite d'être consolante ; surtout si l'on ajoute qu'à côté de ces grands hommes figurants se tiennent, dans la coulisse, des suppléants éventuels, prêts à relever l'aurole des titulaires, s'il prend fantaisie à ceux-ci de la laisser choir ou si quelque accident fatal les en découronne. Si Léonidas était mort en marchant vers les Thermopyles, ou s'il avait dé-

serté *librement*, un autre Spartiate aurait *librement* défendu le Thermopyles à sa place, et aurait été, devant l'histoire, le vrai Léonidas.

Considérons maintenant les seuls grands hommes proprement dits. D'abord, il n'est pas inutile de les classer. La presque totalité peut se répartir en trois grandes classes, qui se rattachent : la première, aux cultures intellectuelles ; la seconde, à la religion ; la troisième, aux pouvoirs publics. La première classe comprend les littérateurs, les savants, les artistes ; la deuxième renferme les grands saints, les conducteurs de mouvements religieux, et encore les adversaires fameux de la religion ; la troisième se décompose en conquérants, législateurs, diplomates, orateurs politiques. On peut y joindre, comme contraste, les grands criminels et les grands bandits, — Érostrate, Ravailiac, La Brinvilliers, — dont le nom a surnagé dans l'histoire générale, comme celui de grands ennemis des lois. Nous croyons, sauf erreur, cette classification aussi complète et aussi rationnelle que possible (1).

Les cultures intellectuelles, la religion et les pouvoirs publics sont à peu près les seuls organismes sociaux qui produisent des renommées éclatantes, universelles, durables, parce que les individus supérieurs dans ces trois ordres d'idées se trouvent à même de satisfaire des besoins particulièrement relevés ; parce qu'ils sont capables de satisfaire simultanément les besoins d'un très grand nombre d'individus répartis sur un grand espace, et aussi parce que les services rendus par eux paraissent plus dignes d'être enregistrés par les historiens. Leur action, en un mot, est plus affranchie du lieu et du temps. Le grand général, s'il défend la patrie, assure la sécurité de tout un peuple ; s'il conquiert, il flatte son orgueil. Mais, de toutes façons, une grande réputation militaire ne s'élèvera que s'il y a vraiment *occasion* de faire la guerre. Qu'aurait été Annibal si Carthage n'avait pas

(1) Certains grands noms, Parmentier, James Watt, Christophe Colomb, semblent se rattacher à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Mais, au fond, il est plus rationnel de les ranger parmi les illustrations scientifiques. Seulement, le savant est parfois doublé d'un apôtre, d'un bienfaiteur de l'humanité.

lutté contre Rome? Prenez le peuple le plus pacifique; jetez-le dans une guerre. Forcément, *des hommes de guerre se révéleront*. C'est ce qui se passa aux États-Unis au moment de la Sécession. Mais, d'autre part, les hommes de guerre absolument supérieurs se révéleront en plus grand nombre dans les sociétés prédisposées par leurs qualités, — l'aptitude au commandement par exemple, — à la direction des groupements armés. C'est ainsi que les États du Sud, dans cette même guerre de Sécession, fournirent, bien que dix fois moins peuplés, les meilleurs stratégistes.

Dans l'ordre religieux, il en est de même des grands saints, ou des grands hérésiarques, ou des fondateurs de religion. Mahomet incarne l'expansion du type arabe, type (cette Revue l'a prouvé ailleurs) exclusivement patronné par des autorités sociales religieuses. Luther et saint Ignace apparaissent tous deux *à leur heure*, au moment où il y a à faire pour eux, c'est-à-dire au moment où s'organisent deux grandes réformes, l'une en dehors, l'autre en dedans de l'Église, et c'est ce concours de circonstances qui fait leur célébrité diverse. Saint François Xavier brille précisément au moment de cette triomphante expansion du Portugal sur tous les rivages de l'Afrique et des Indes, expansion qui, au point de vue guerrier, élève aux nues le grand Albuquerque, et, au point de vue littéraire, le poète Camoens. Ces trois grands hommes sont un trio, inséparable de la situation exceptionnelle où se trouve leur race à ce moment unique de l'histoire. C'est le milieu social des persécutions qui fournit l'occasion d'être martyr. C'est le milieu social des contradictions qui fournit l'occasion d'être docteur. Les conquêtes commerciales ou militaires ouvrent ou indiquent la voie aux apôtres. Un saint illustre est saint en vertu de sa liberté et de la grâce, mais il n'est un saint *illustre* que parce qu'il a été, tout comme le grand général ou le grand diplomate, *l'homme d'une situation*.

Il en est de même des poètes, des orateurs, des philosophes, des peintres, des musiciens, des savants. Ces hommes sont les fournisseurs de la pensée. Ils n'apparaissent que s'il existe préalablement un public capable de les lire ou de les goûter. La

littérature, la science et l'art tombent donc sous le coup des lois sociales, et d'ailleurs beaucoup de critiques, sous prétexte de littérature, font en réalité de la Science sociale à l'aveuglette, au petit bonheur, en essayant de rattacher tel ou tel écrivain à l'ensemble des mœurs de son époque. Ce sont ces mœurs, qui, lorsqu'elles se prêtent à l'éclosion de génies littéraires, artistiques, scientifiques, imposent à ces génies le moule où il devront se couler, sous peine de ne pas réussir et de céder la place à d'autres génies qui attendent, qui sont là, tout prêts au *struggle for glory*, disposés à disputer à leurs rivaux cette radieuse prééminence qui est l'objet de nombreux désirs. Prenons un jeune poète, qui se dit : Je *veux* percer. Évidemment son rêve est ambitieux. Il faut que son milieu fournisse assez de gens capables d'apprécier la poésie en général, capables en outre d'apprécier tel genre auquel il se sent plus particulièrement porté. Voilà déjà des barrières qui l'enserrent et le dirigent. Mais, entre ces mêmes barrières, il n'est pas le seul à marcher dans la direction voulue. Des concurrents, animés du même désir, font comme lui. Il s'agit de les gagner de vitesse, et c'est ici que la liberté se rattrape. En fait, la carrière littéraire est une de celles où l'émulation, c'est-à-dire une série continue de libres efforts, s'affirme avec le plus d'énergie (1).

Nous n'avons pas le temps, on le conçoit, de nous arrêter sur ce côté particulièrement intéressant de la question. Il faudrait montrer, dans le succès des écrivains et des artistes, le rôle des Mécènes, celui des éditeurs, celui des salons, celui des coteries, celui des critiques, celui de la réclame, celui de la presse. Il y a là, sans conteste, une variété indéfinie de ressorts que la liberté fait mouvoir; et, malgré tout, l'arrivée d'un écrivain à la gloire n'est que la manifestation suprême et nécessaire d'un état d'esprit, d'un état *social*.

Nous disions que tous ces grands hommes, — et nous par-

(1) Certains écrivains ou artistes arrivent parfois au succès sans presque avoir rien fait pour l'obtenir. Ils le doivent à une aptitude absolument supérieure, ou à une coïncidence heureuse, ou encore au dévouement éclairé de « Mécènes » qui ont travaillé pour eux.

lous seulement des génies de large envergure, — ont été, un peu partout et dans tous les siècles, plus nombreux que l'on ne croit. Nous n'avons en effet, dans la mémoire ou dans nos dictionnaires, que ceux dont les historiens qui nous restent ont bien voulu nous parler. Nous savons tous par cœur le nom de quelques généraux grecs qui menaient au combat des armées de quelques centaines d'hommes. Connaissons-nous tous les grands guerriers des Chinois?

L'histoire introduit donc dans le phénomène un élément nouveau. Il est clair que le passé ne se rattache au présent que par son entremise. Nul n'est donc grand homme pour toujours si un historien ne met sa plume à son service; et l'effectif des grands hommes défunts diminue même de siècle en siècle, à mesure qu'on a moins de temps pour lire les histoires qui parlent d'eux. C'est que la *survivance* des grands hommes correspond aussi à un besoin spécial, celui de frapper l'imagination de la jeunesse, de servir d'*instrument d'éducation*. Il faut pour cela un assortiment de gloires assez complet, mais limité cependant, sans quoi la mémoire s'encombre. Quelques centaines de noms font assez bien l'affaire. De temps en temps s'introduisent deux ou trois noms nouveaux, mais cette introduction ne saurait guère s'opérer sans l'élimination pour ainsi dire automatique de deux ou trois grands hommes secondaires dont la valeur éducative commence à se faire moins sentir.

Le tort de cette éducation, c'est de trop isoler le grand homme aux yeux de l'enfant, de le camper sur un piédestal gigantesque, dominant de cent coudées toutes les têtes environnantes, et conduisant à son gré les événements. Il est certain que cette influence est réelle, mais jusqu'à quel point? C'est ce que nous voulons rechercher brièvement avant de conclure.

Nous nous bornerons à trois constatations :

Premièrement : *Avant d'être une cause, le grand homme est un effet*. En d'autres termes, il n'a pu *réussir* et devenir grand homme qu'en se plaçant dans le courant du jour, en orientant sa voile du côté où soufflait le vent. S'il est politicien, il n'a pu s'élever

qu'en entrant dans les idées à la mode. S'il est écrivain, il n'a pu percer qu'en sacrifiant d'une manière quelconque au goût du public. Un Racine ignoré qui ferait, de nos jours, une seconde *Athalie*, ne serait jamais joué à la Comédie-Française, bien qu'on y joue encore *Athalie*.

Le grand homme est donc plutôt disposé, par sa formation, à suivre l'orientation des esprits qu'à la modifier. Fût-il roi, despote absolu, maître d'immenses ressources, entouré d'esclaves, de courtisans, d'admirateurs prêts à accomplir ses moindres ordres, il concevra difficilement *l'idée* de lutter contre « l'esprit du jour » parce qu'il a toujours vécu et respiré dans cet air, et que c'est la foule, la masse, qui, en l'applaudissant préalablement, lui a permis d'acquérir ce haut degré de puissance.

En second lieu, les grands hommes eux-mêmes sentent très bien qu'il y a, dans l'ordre des transformations sociales des choses qui dépassent leur pouvoir, ou, s'ils ne le sentent pas d'eux-mêmes, des obstacles invincibles se chargent de le leur faire sentir. Quel écrivain de génie, quel orateur enlevant nous persuaderait de renoncer aux chemins de fer pour revenir aux diligences, de rétablir l'esclavage, ou seulement d'abolir la loi sur les syndicats ouvriers? Qu'on se rappelle certains grands hommes de la Révolution, adorés et tout-puissants lorsqu'ils poussaient dans le sens du désordre, et brisés comme verre dès qu'ils firent mine de barrer la route au mouvement. Voit-on d'ici le soulèvement qu'eût excité, contre Louis XIV, un édit de ce roi supprimant tous les privilèges, exemptions et droits féodaux de la noblesse? On peut, pour essayer de se le représenter, se figurer l'effet que produirait de nos jours, à la Chambre, un député de la droite, en demandant de les rétablir.

On appelle cela *la force des choses*, et toutefois ceux qui voient dans la liberté une invincible objection contre la Science sociale, devraient théoriquement nier cette force-là. Il est incontestable, en théorie, que si la majorité des Français s'entendaient aujourd'hui pour rétablir l'esclavage en France, l'esclavage serait rétabli. Il est incontestable que chacun d'eux est libre ou non de le vouloir. Il est même fort possible que certains originaux, disper-

sés çà et là, seraient tout prêts à appuyer cette réforme rétrograde. Mais il est une chose encore plus certaine que tout cela, c'est que l'esclavage, en France et à notre époque, ne sera pas rétabli, dùt ce rétablissement être prôné par les plus grands génies de la terre. Un génie, lorsqu'il contredit scandaleusement son siècle, n'arrive pas d'ailleurs, nous l'avons montré, à se faire reconnaître comme *génie*. A tort ou à raison, quiconque heurte de front les idées bonnes ou mauvaises de son milieu, est un insensé qu'on n'écoute pas, mais dont on rit.

Ce qu'on peut, c'est en heurter prudemment et courageusement une partie, en s'appuyant sur le reste. C'est notre troisième constatation.

Les grands hommes, en effet, ne sont pas de simples *expressions*, des incarnations passives d'une époque, incapables d'aiguiller le moins du monde vers tel ou tel genre d'avenir. Les grands hommes ont une personnalité à eux, une volonté à eux, et, indépendamment de la faculté qu'ils ont de se soustraire à leur situation de grands hommes, ils peuvent, par leur exemple et leur prestige, *inviter* les autres hommes à se réformer en tel ou tel sens. Tout homme agit, dans une certaine mesure, sur son *voisinage*. A mesure que l'homme devient plus connu, ce voisinage s'élargit et l'ascendant se renforce. Un grand propriétaire a plus d'influence qu'un simple cultivateur. De là le rôle important des *autorités sociales*. Les grands hommes, par cela même que beaucoup de gens contemplant leurs faits et gestes, ou lisent leurs ouvrages, ou admirent leurs œuvres, jouissent d'une « autorité » analogue. Si le grand homme est *bon*, c'est une autorité sociale proprement dite. Si le grand homme est *mauvais*, c'est une autorité sociale *à rebours*.

C'est une vérité banale que l'exemple, salulaire ou néfaste, acquiert d'autant plus de poids qu'il tombe de plus haut. Le grand homme est libre d'user bien ou mal de son vaste prestige. Il exerce souvent, sans s'en douter, une attraction sur d'autres volontés, sur d'autres *libertés* humaines. Si ce grand homme est un écrivain, cette attraction peut s'exercer à de très grandes distances. Il n'est pas même nécessaire pour cela que l'écrivain soit

un très grand homme. Il suffit qu'il soit lu. Les collaborateurs de la *Science sociale* perdraient-ils leur temps à consigner ici le résultat de leurs études, s'ils pensaient que le monde est voué à un enchaînement fatal de phénomènes, et que leur parole, par conséquent, doit demeurer sans action ?

Pour se faire une idée scientifique des grands hommes, l'essentiel est, tout d'abord, de ne pas en faire une classe à part, une espèce d'hommes merveilleux. On peut très bien les considérer comme *providentiels* sans les croire *suraturels*. Ce sont des hommes *bien doués* qui ont eu de la chance, c'est-à-dire qui ont trouvé un milieu social favorable à la mise en valeur de leurs facultés. Il ne faut pas oublier que *les grands hommes sont innombrables*, qu'ils s'échelonnent, avec des différences de taille insensibles, depuis les milieux restreints de la famille et des groupements locaux jusqu'à de très vastes fractions de l'humanité; qu'il y a donc des grands hommes de premier ordre, des grands hommes secondaires, tertiaires, et ainsi de suite; que tel grand homme de premier ordre aurait pu, dans des conditions moins favorables, n'être qu'un grand homme du second, et *vice-versa*, — ce qui permet de prêter un sens judicieux à la théorie de Carlyle (1); — que tout besoin social détermine l'apparition d'individus plus ou moins éminents qui s'efforcent de le satisfaire; que ces besoins, à certains moments, prennent la forme de grands courants, très forts et très étendus, qui s'incarnent puissamment dans certaines individualités d'élite, au point que ces individualités, dominant tout, semblent les maîtres de ce courant; que toutefois ces hommes supérieurs, par cela même qu'ils sont supérieurs, déploient assez souvent une certaine dose d'initiative et influent, soit par leur autorité, soit par leur exemple, sur la conduite de leurs admirateurs.

Une des meilleures preuves de cet ascendant personnel est précisément le zèle avec lequel, dès qu'un grand homme est mort, ceux qui l'ont approché de plus près se dévouent à per-

(1) On peut supposer, par exemple, qu'un homme de génie, transplanté dans un milieu étroit et mesquin, se débrouillerait toujours pour acquérir une célébrité de clocher.

pétuer sa mémoire, en entreprenant de lui élever une statue. Seuls des admirateurs passionnés peuvent accepter, dans la plupart des cas, la tâche souvent difficile de mener un projet de ce genre à bonne fin. Ils sont comme les « fidèles » d'un « clan » qui, après avoir escorté leur chef et fait le meilleur de sa force, s'évertuent tant bien que mal à prolonger le recrutement du clan, après la disparition du maître, et cherchent à frapper, par une effigie de marbre ou de bronze, les imaginations à venir.

G. D'AZAMBUJA.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

DANS LA PLAINE CASTRAISE

I

L'arrondissement de Castres (Tarn) se divise géographiquement en deux régions : la montagne et la plaine.

La ville de Castres, qui compte environ 26.000 habitants, fait partie de cette ceinture de cités quienser le Massif central à sa base. Sise sur les bords de l'Agoût, au point où la rivière sort des montagnes, elle commande à cette riche vallée qui se fond à Saint-Sulpice en celle du Tarn.

Castres est entouré d'un cirque de montagnes d'altitude moyenne, qui lui ferment l'horizon dans trois directions. Au Sud et au Sud-Ouest, c'est la Montagne Noire dont l'altitude maxima est de 1.210 mètres au pic de Nore ; à l'Est et au Nord-Est, les monts de Labessonié qui, se poursuivant par les monts de La-caune, atteignent, au pic de Montalet, l'altitude de 1.266 mètres, et se joignent ensuite aux Causses du Rouergue. A l'Ouest s'étend la plaine Castraise qui se soude au Nord à celle d'Albi et au Sud-Ouest à celle de Revel et de Castelnaudary.

L'arrondissement de Castres pourrait donc être l'objet d'une

étude intéressante. Le travail, en effet, y est très varié. Dans sa partie montagneuse, c'est l'art pastoral qui domine, avec cette particularité de la fabrication du fromage de Roquefort dans les monts de Lacaune, et de l'art des forêts dans la montagne Noire. Dans la plaine, au contraire, c'est la culture riche et abondante des vallées du Tarn et de la Garonne, qui s'annonce et s'affirme.

Logiquement, c'est l'étude de la montagne qui eut dû précéder celle de la plaine. Mais l'observateur doit se plier aux circonstances; ce sont elles qui nous ont forcé à suivre l'ordre inverse. Voici donc une sorte de monographie de la plaine castraise. Si l'avenir nous laisse quelques loisirs, nous pourrions faire porter nos recherches sur la montagne.

A l'Est, la plaine Castraise ne s'étend pas plus loin qu'à 6 ou 8 kilom. de Castres. Entre Valdarengue et Labruguière, qui en sont, dans cette direction, les points extrêmes, s'étend vers Mazamet, sur une longueur moyenne de 7 kilom. et sur une largeur de 4 kilom., à une altitude variant de 245 à 270 mètres, un immense champ calcaire, presque intransformable, de même nature que les Causses du Rouergue, appelé même vulgairement de ce nom, et utilisé par l'armée pour les exercices de tir d'artillerie et les évolutions de cavalerie. La limite de la plaine castraise passerait ensuite à Roquecourbe et traverserait un pays sec, Moutfa, Lautrec, Puycalvel, jusqu'à Vielmur, sillonné tout au plus dans les plis de terrain par des ruisseaux minuscules, souvent desséchés, tout à fait insuffisants pour l'irrigation. En traversant l'Agoût, on se retrouve en un pays plus frais et plus humide, arrosé par les sources de la montagne Noire : Vielmur, Soual, Dourgne, Verdalle et Labruguière sont les points extrêmes de ces régions fertiles.

Les dimensions extrêmes de la plaine castraise sont, du Nord au Midi, d'environ 25 à 30 kilomètres; de l'Est à l'Ouest de 18 à 20.

C'est par euphémisme qu'on lui donne le nom de *plaine*. En réalité le pays est accidenté, mamelonné, semé de coteaux disposés sans ordre, mais ne dépassant pas 194 mètres d'altitude.

Castres est à 170 mètres; l'altitude moyenne du pays est de 180 mètres.

Le sol est en général calcaire; ce que nous avons dit du Causse l'a fait pressentir. La pierre n'y est d'ailleurs pas riche : les carrières de pierre de taille ont été abandonnées peu de temps après les débuts de l'exploitation. Cependant cette pierre suffit à la construction des fermes et mêmes des châteaux dans la campagne. On emploie aussi dans les constructions la pierre du Sidobre. A 7 kilom. à l'Est de Castres, dans la région de ce nom, le granit affleure au sol, et lui donne un aspect de lande bretonne. C'est ce granit du Sidobre que l'on parvient à tailler et même à ciseler grossièrement; on l'utilise jusque dans la construction des églises.

Nous avons dit que le terrain est très sec entre Castres, Lautrec et Vielmur. Il eût été possible cependant de capter les eaux de l'Agoût dans la montagne et de les répandre dans la plaine par une série de canaux d'irrigation. Un ingénieur de Castres, M. Oulmière, avait dressé le plan de ce travail, il y a environ dix ans. Les propriétaires intéressés ont reculé devant la dépense, croyant que les avantages de l'irrigation ne la compenseraient pas.

L'analyse chimique révèle, dans les terres argilo-calcaires de la plaine castraise, les conditions normales des bonnes terres à blé. Le vice-président de la Société du Comice agricole dans l'arrondissement de Castres, M. le colonel Moziman, m'affirmait que nos terres pourraient rivaliser de fertilité avec celles du Nord, si le climat était moins variable. De fait, au pied de nos montagnes, avec un climat très tempéré, les changements de température sont brusques; après une longue période de pluie, le soleil revient subitement sans que les nuages s'interposent dans la matinée pour modérer son action. Certaines matinées de printemps et d'été sont froides. Elles produisent un effet analogue à celui de la lune rousse sans être aussi intense.

Plusieurs propriétaires m'ont affirmé que, depuis vingt ans, le climat de Castres était devenu plus variable. Les paysans ne peuvent plus passer l'été sans se couvrir souvent de leur tricot,

ce qu'ils ne faisaient pas autrefois. Les rhumes sont fréquents. Peut-être faut-il attribuer en partie ce changement de climat au déboisement auquel la Montagne Noire et les autres montagnes de ceinture ont été soumises pendant la première moitié de ce siècle.

Enfin, le climat de Castres se distingue surtout par le vent qui y souffle habituellement. On l'appelle dans le pays « vent d'autan ». C'est un vent chaud qui souffle du Sud-Ouest, et assez souvent avec une grande violence. Son caractère périodique le rend insupportable aux étrangers.

Au moins permet-il aux habitants d'établir une multitude de moulins à vents. Ceux de Castelnaudary sont légendaires; ils rappellent, par leurs dimensions et leurs formes archaïques, ceux que Don Quichotte pourfendait de sa lance. Le vent d'autan, soufflant à la fin de l'été et en septembre, a de plus l'avantage d'apporter la qualité de calorique nécessaire pour assurer la maturation de la vigne et du maïs.

Les domaines dépassant 100 hectares ne sont pas rares dans le pays car une aristocratie nombreuse s'est fixée dans la campagne, où elle a bâti beaucoup de châteaux ou de chalets. Mais les propriétaires qui font valoir eux-mêmes leurs terres sont une exception. D'habitude, ils se réservent, sur leurs métairies, quelques hectares où ils expérimentent la culture qui leur tient à cœur : prairies, potagers, vignes. C'est la propriété moyenne de 30 à 40 hectares qui domine, et l'exploitation est généralement abandonnée à des métayers.

La petite propriété apparaît néanmoins dans le Castrais et y occupe une place notable, mais que je ne saurais encore définir. Des paysans aisés, de petits commerçants retirés à la campagne, d'anciens fonctionnaires subalternes, exploitent eux-mêmes un champ qui leur appartient. La contenance en peut varier de 2 à 10 hectares. Cette culture se fait remarquer plutôt par le soin minutieux apporté dans les moindres travaux, que par le choix heureux des nouvelles méthodes. Ces propriétés, exploitées directement par leurs possesseurs, sont appelées dans le pays *biens de pagès*.

Ce n'est pas là une agriculture progressive. Aussi notre enquête n'a-t-elle pas précisément porté sur les biens de pagès, mais sur les propriétés, qui, recevant l'impulsion de patrons intelligents, tendent moins à améliorer leurs productions habituelles qu'à en modifier l'espèce. Nous avons pu saisir ce mouvement d'évolution à son point de départ et à son point d'arrivée dans le domaine de Lastours. M. le comte de Lastours, président du comice agricole de Castres, possède dans la commune d'Avits, à 7 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement, un domaine d'environ 200 hectares. Les conditions du lieu sont exactement celles que nous avons définies plus haut : terrain argilo-calcaire, légèrement accidenté, sans cours d'eau. Les terres ne sont pas de première valeur; elles sont de qualité moyenne.

En 1874, lorsque M. de Lastours prit la direction de ses propriétés, le domaine était divisé en une série de métairies contenant 30 à 35 hectares chacune. Cette disposition n'a pas été changée, si ce n'est que les métayers d'une des fermes ont été transformés en journaliers, ou « maitres valets », et que M. de Lastours a pris en faire-valoir direct environ 50 hectares de sa propriété.

Avant de déterminer l'évolution qu'il a fait subir à cette exploitation directe, examinons le mode de culture qui était généralement adopté par ses métayers en 1874, et qui l'est encore sur les $\frac{3}{4}$ de son domaine. Ce sera en même temps décrire les procédés de culture en usage dans toute la plaine castraise.

La métairie a, en général, un dixième de sa contenance en prairies. Ces pâturages contribuent à l'entretien des bestiaux (bœufs, vaches, juments). Le paysan castrais n'a principalement en vue ni l'élevage, ni l'engraissement; il cherche surtout à avoir des bêtes de labour. Dans son écurie, les bœufs sont plus nombreux que les vaches. Leur nombre est dans la proportion d'une bête à cornes pour trois hectares. Depuis une quinzaine d'années, les métairies se sont enrichies d'une jument poulinière. Les troupeaux de chèvre n'existent pas; les troupeaux de moutons sont plus rares qu'autrefois.

Le reste de la propriété, c'est-à-dire les neuf dixièmes, sont cultivés d'après la méthode de l'assolement triennal avec tendance au quadriennal Voici la série des transformations que subit une terre pendant trois ans.

1^{re} année. — Le tiers de la propriété reste en jachère. On le prépare à recevoir du blé l'année suivante. On fume avec du fumier de ferme, les engrais chimiques étant encore peu utilisés par les métayers de la plaine. Une partie de la jachère est consacrée à de menues récoltes sarclées (haricots, fèves, pommes de terre, melons, betteraves). Les paysans appellent en patois ces cultures les « séménilles ».

Il y a avantage à fumer un an avant le semis de blé, car, le fumier contenant une grande quantité d'azote, donnerait au blé, s'il agissait immédiatement sur lui, une végétation favorable à la tige mais nuisible à l'épi. L'excès d'azote est absorbé par les séménilles ou se dissipe avec le temps. Il faut remarquer d'ailleurs que nos paysans n'ont souvent pas assez de fumier pour la sole entière.

2^e année. — Le terrain cultivé et fumé reçoit la semence du blé : c'est ce que le métayer appelle proprement « la récolte ». Dans la plaine castraise, la récolte de blé donne rarement plus de sept fois la semence, c'est-à-dire sept grains pour un ; et comme on sème 2 hectolitres 33 à l'hectare, le rendement habituel à l'hectare est de 16 à 17 hectolitres. Certaines terres privilégiées, aux environs de Lautrec, arrivent à donner douze et quatorze fois la semence.

3^e année — Après la récolte, la terre est de nouveau labourée et, sans la fumer, on sème, dans l'ensemble de la sole de blé, du maïs et, sur les points où la terre est plus faible, de l'avoine.

Alors recommence la série. Toutefois on a soin de réserver certaines portions de terre pour former des prairies artificielles : farouches, qui ne durent qu'une année ; esparcettes et trèfles, que l'on garde deux ans ; luzernes, qui s'épuisent en sept ou huit ans.

En somme, une propriété de 33 hectares comprend en moyenne chaque année :

3 hectares en prairies naturelles ;

9 hectares en blé ;

9 hectares en maïs ou avoine ;

9 hectares en jachère et séménilles ;

3 hectares en prairies artificielles, ou vigne et terrains vagues.

Chaque métairie de quelque importance cherchait, avant l'invasion du phylloxéra, à faire du vin pour les besoins de la ferme, surtout aux temps des moissons et du battage.

Nous avons signalé une tendance à l'assolement quadriennal. C'est que les plus avancés parmi nos propriétaires intercalent une sole d'avoine entre celle du blé et celle du maïs. Ils y trouvent un réel profit ; la terre ne demeure improductive qu'une année sur quatre au lieu d'une année sur trois. Mais pour qu'elle puisse supporter ce nouvel assolement, on est obligé de recourir aux engrais chimiques et de développer la proportion des prairies.

Quant aux instruments d'agriculture, le propriétaire n'est pas pressé d'en faire les frais. Ce serait souvent un moyen de diminuer la main-d'œuvre : mais la main-d'œuvre n'est pas à la charge du propriétaire, elle est à la charge du métayer.

Cependant on bat presque universellement à la machine. De même, les paysans ont adopté partout la charrue ou moussé, alors que, dans le pays, il y a cinquante ans, on ne labourait qu'avec l'araire de bois. Les faucheuses et moissonneuses, les râteliers mécaniques et les semoirs sont surtout utilisés par les propriétaires qui exploitent au mieux leurs terres avec des journaliers ou solatiers. Nous avons dit que c'était la très petite minorité.

C'est plutôt le manque de fonds que le défaut d'intelligence, qui empêche le métayer de se munir du matériel agricole, et, sur cette question comme sur celle des engrais chimiques, le propriétaire est le plus souvent en retard sur son métayer. On voit maintenant le colon acheter à ses frais des instruments qu'il transporte avec lui, lorsqu'il passe d'une métairie à l'autre, comme il emportait déjà ses bœufs, ses charrettes et ses charries.

Dans le bail à colonage passé entre le propriétaire et les métayers, il est stipulé que le propriétaire apporte le fond de terre et les bâtiments, et que le métayer, donnera son travail et son savoir-faire. Tout le reste, bestiaux, outils, semence, récolte, impôts, est à moitié. Suivant que la terre est riche ou pauvre, le propriétaire charge ou avantage son métayer, en lui imposant l'achat de toute la semence ou la solde d'une plus grande partie des impôts, ou bien au contraire en s'en chargeant lui-même.

Le métayer est véritablement l'associé du propriétaire; il doit continuer la culture dans les conditions où il l'a trouvée, sous réserve des exceptions faites dans le bail à colonage. En dehors de ce qui est mentionné dans le bail, le métayer ne peut faire aucune modification dans la culture sans le consentement du propriétaire, et réciproquement. Le propriétaire qui adopte ce mode de contrat n'est donc pas un patron : son intelligence n'est pas un facteur dans l'exploitation de sa métairie. Il ne peut agir que par conseil et encouragements. La société formée entre le propriétaire et son métayer se rapproche de la société en commandite. Aussi, le propriétaire qui veut imprimer une nouvelle direction à son agriculture doit-il transformer ses métayers en maîtres valets.

C'est précisément ce qu'a fait M. de Lastours pour les 50 hectares dont il se proposait d'améliorer l'exploitation, ainsi que nous allons le voir.

II

En 1874, tout propriétaire aisé cultivait une vigne d'étendue médiocre, pour sa consommation personnelle et pour celle de ses ouvriers. Le reste était vendu au détail aux bourgeois de Castres. Ce vin était très apprécié dans le pays. On l'achetait jusqu'à 42 fr. 50 l'hectolitre (cru de Latrinue) et même 45 francs (cru de Puech St-James).

M. de Lastours crut à l'avenir de la vigne dans le pays castrais. En cinq ans, il en planta 40 hectares. C'était le plant du pays :

negret, bordelais, picardan, monastel, œillade, mauzac et taloche. Au début, l'entreprise paraissait fort avantageuse. Dans les années moyennes, l'hectare donnait 30 à 35 hectolitres de vin. Ce vin qui n'était pas, il est vrai, de première qualité, se vendait en gros 25 francs l'hectolitre. L'hectare rendait donc entre 750 et 875 francs. En déduisant environ 400 francs de frais, il restait encore un rendement moyen de 350 à 475 francs à l'hectare, alors qu'une terre de même nature, soumise au régime de l'assolement triennal, ne donnait pas plus de 120 francs à l'hectare. Je parle de 1880.

Ce fut bientôt après qu'arriva le phylloxéra. En deux ou trois ans les vignobles de M. de Lastours furent détruits, c'est tout au plus si les récoltes précédentes avaient amorti le capital engagé.

Restait à recommencer avec du plant américain. Cependant M. de Lastours ne l'essaya même pas, et cela pour deux raisons :

La première, c'est que la baisse des vins se faisait déjà sentir, par suite de la substitution des vins fabriqués aux vins naturels. On remarquait dans le pays qu'il n'y avait jamais eu tant de vins que depuis la destruction des vignobles par le phylloxéra. D'autre part, les frais de culture augmentaient avec le plant américain : défoncements plus profonds, achat des boutures et des greffons, longue attente de la première récolte par suite du greffage et des greffes manquées, lutte contre des maladies de plus en plus nombreuses : mildew, péronospora, black rot, etc., etc. Le succès était trop aléatoire (1).

(1) « Le pays n'a pas d'avenir du côté de la vigne, me disait le colonel Moziman, qui exploite en faire valoir son domaine de Puech St-James, mais la ferme peut cultiver assez de vignoble pour s'entretenir elle-même. Il y a avantage à cela. Le paysan hésite à dépenser son or pour l'achat du vin; il ne boit le plus souvent que de l'eau, et sa santé en souffre. Il faudrait qu'il pût boire lui-même et faire boire à ses moissonneurs, l'été, au moins, un second vin, ce qu'il appelle la « piquette » ou la « bois-son ». La vigne ne demandant pas de soins aux mêmes époques que les céréales, le paysan trouverait avantage à y consacrer ses moments perdus. »

M. Moziman plante à son propre compte un demi-hectare de vignes américaines chaque année. Il espère obtenir avec les engrais et le choix des cépages un hectolitre de vin par 50 pieds, ce qui donnerait 60 hectolitres à l'hectare. Le vin américain se vend 38 francs l'hectolitre à Castres.

En second lieu, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, le climat de Castres semblait changer; les variations subites de la température, qui devenaient de plus en plus fréquentes dans la région, n'étaient pas favorables à la culture de la vigne.

Fallait-il se rabattre sur la culture extensive du blé?

La culture des céréales avait eu, il est vrai, ses beaux jours dans notre pays. En 1880, le blé se vendait 22 et 24 francs l'hectolitre : avec un rendement moyen de 16 ou 17 hectolitres à l'hectare, c'était une récolte de 375 francs par hectare. Pour connaître le bénéfice net, il fallait défalquer, outre les frais de culture, l'intérêt du tiers des terres en jachère et celui du tiers semé en maïs et en avoine, car il y avait moins de bénéfice de ce côté. Toutefois une propriété rapportait bien 90 à 100 francs en moyenne à l'hectare, et les terres se vendaient en détail 4.200 francs l'hectare, alors même que l'argent rapportait 4 et 5 %.

Depuis quatre ou cinq ans, le blé ne se vend pas plus de 14 fr. 50 et 15 francs l'hectolitre. On compte généralement que l'hectolitre de blé coûte au producteur 17 francs; ce n'est qu'en le vendant au-dessus de ce prix qu'il y aurait trouvé un bénéfice. Le maïs et l'avoine ont baissé dans les mêmes proportions. Ainsi les terres ont-elles perdu en dix ans 40 et 50 % de leur valeur. On ne trouve pas à vendre les meilleures terres, même au détail, à plus de 2.000 francs l'hectare (1).

(1) Nul n'ignore aujourd'hui que la principale cause de la baisse des blés est la différence qui existe entre la valeur réelle et la valeur fictive de notre monnaie d'argent. Voici comment s'en exprime M. Moziman dans son opuscule *La crise agricole et la question sociale* (1894) : « La baisse la plus récente provient de l'Inde, où de nouvelles provinces entrent en scène comme productives d'un blé qui revient à 10 francs l'hectolitre. Le change de l'or se faisant là-bas à 32 % de prime, le spéculateur achète à 6 fr. 50 ou 7 francs, payés en monnaie française. En majorant ce chiffre du prix du transport, et des 4 francs (actuellement 7) payés quelquefois comme droits d'entrée, l'on voit que les trois grands financiers auxquels la rumeur publique attribue le monopole de ce genre de commerce, peuvent réaliser de jolis bénéfices en vendant à Marseille, au-dessous de 14 francs.

Dans un rapport qu'il présentait au Congrès de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales, tenu à Bordeaux en octobre 1895, M. Moziman rendait sa pensée d'une manière encore plus frappante : « Considérons des blés très concurrents des nôtres, disait-il, ceux de la République Argentine, par exemple. Ils se vendaient, il y a quelques mois, au pays producteur 21 fr. 60 l'hectolitre; en France, en entrepôt, 8 fr. 40; et, sur le marché intérieur, après paiement des droits de douane, environ

A vrai dire, ce n'est pas le métayer qui souffre le plus de la baisse des céréales. Quand il a distrait de sa récolte la quantité de blé, de maïs et d'avoine nécessaire pour l'entretien de sa famille, de ses bestiaux, et pour l'ensemencement, il lui en reste bien peu à vendre. Quel que soit alors le prix des céréales, peu lui importe, puisqu'il consomme lui-même celles qu'il produit. Mais il n'en est pas de même pour le propriétaire de métairies, qui, ne consommant pas en nature les fruits de sa propriété, veut être payé en espèces sonnantes. Le change se fait alors sentir en sa défaveur. De même en est-il pour le fermier qui a besoin de faire argent de ses produits, ou pour le propriétaire qui exploite lui-même son bien (1).

C'est le cas pour ces derniers de faire une « conversion de front » et de produire ce qui est moins atteint par la concurren-

14 francs. Comment expliquer que le marchand puisse gagner en vendant beaucoup moins cher qu'il n'achète? C'est donc qu'il a reçu quelque forte prime? Oui, et en voici l'origine. Le change sur la République Argentine est de 318, c'est-à-dire que 100 francs d'or français sont échangés là-bas par les spéculateurs contre 318 francs en monnaie du pays. En posant la proportion :

$$\frac{318}{100} = \frac{21,60}{x}$$

$x = 6,87$; c'est le prix, en or français, d'un hectolitre de blé, estimé là-bas 21 fr. 60 s'il est payé en argent. La différence entre 21,60 et 6,87, soit 14,73, est bien la prime que l'intermédiaire a réussi à se tailler, plus que double de ses débours, en pratiquant légalement, au moyen du change, une véritable altération des monnaies. Chaque louis de 20 francs qu'il emporte de France gonfle, en effet, pendant la traversée au point de valoir 63 fr. 60 quand il débarque au pays des Gauches. En résumé, aussi longtemps que vous tolérerez une cacophonie monétaire en vertu de laquelle 100 francs d'or s'échangent contre :

198	francs	au Mexique,
318	—	dans la République Argentine,
275	—	au Chili,
225	—	au Brésil,
166	—	dans l'Inde,
187	—	au Japon,
189	—	en Chine,

pays qui tiennent en concurrence les produits du sol français, vous réussirez à fabriquer un bâton sans deux bouts plutôt qu'à empêcher nos chères campagnes de tourner à la scorie. »

(1) Dans les environs de Castres, la culture maraîchère permet au petit propriétaire d'éviter la crise. On appelle, dans le patois du pays, « castretra », ce commerce qui consiste à aller à la ville vendre les produits de la culture maraîchère.

rence étrangère, en attendant que la « cacophonie monétaire » ait cessé.

Le paysan castrais s'aperçoit bien que le plus clair de ses revenus lui vient de la vente des bestiaux, soit qu'il les élève, soit qu'il les engraisse pour la boucherie. C'est par ce côté que notre agriculture locale peut se relever. Il n'est guère à craindre, pour le présent, que des bêtes à cornes vivantes soient apportées de la République Argentine ou de l'Indoustan : la longueur du voyage et la différence des climats sont un obstacle à la bonne conservation de ces animaux. D'autre part, le régime douanier peut arrêter les bestiaux venant d'Italie. En fait, la vente des bêtes à cornes a subi des variations de hausse et de baisse, tandis que celle du blé n'a subi qu'une baisse progressive.

Cette « conversion de front » que les paysans opèrent lentement sans trop même en avoir conscience, M. de Lastours la voudrait plus rapide et montre les procédés à suivre pour l'obtenir.

M. de Lastours n'élève pas de bêtes à cornes. Il a seulement dans les 50 hectares de terrain qu'il s'est réservés, une quinzaine de juments de pur sang dont les produits sont vendus à 2 ans 1/2 4.000 francs l'un dans l'autre (1). Ce n'est pourtant pas dans cet élevage des chevaux que son œuvre peut servir de modèle à ses voisins. Que l'engouement pour les courses s'affaiblisse, qu'une guerre éclate, les bénéfices réalisés par cette entreprise se trouveraient fortement diminués. Mais M. de Lastours a transformé en prairies 40 hectares de terre d'un seul tenant dans un pays calcaire et desséché; il a trouvé la méthode pour les constituer et les maintenir indéfiniment en bon état dans la plaine castraise; la seule récolte des foins lui offrirait des bénéfices que le blé n'a donnés que très rarement. Là est l'exemple et le fait imitable.

Nous rapporterons plus loin la teneur de ses conseils aux métayers. Voici d'abord la méthode qu'il suit pour constituer et entretenir une prairie.

(1) M. de Lastours est membre du conseil supérieur des haras.

1° *Préparation de la terre.* — Le champ où l'on doit semer l'herbe est laissé en jachère pendant un an. Durant cet intervalle, on défonce la terre en ayant soin de ne pas ramener en dessus la terre de dessous : car celle-ci possède moins de principes nutritifs. Le défoncement peut se faire avec une charrue qui pénètre à 25 ou 30 centimètres. Derrière, passe la fouilleuse ou le grappin, qui, entrant à 10 ou 15 centimètres au-dessous, fait foisonner la terre et y emmagasine de l'air. Pendant cette année-là, on retourne souvent la terre afin de bien l'aérer et d'en enlever les mauvaises herbes.

On a soin d'y porter une fumure de fumier de ferme à raison de 30.000 kil. à l'hectare, « autant qu'on en a ».

2° *Semis.* — Avant d'y procéder, il est bon de répandre 1.000 kil. de phosphate fossile et, par préférence, de scories, de manière à emmagasiner à peu de frais une provision d'acide phosphorique, ce qui ne sera plus possible quand la prairie sera constituée. Le phosphate est enterré par un labour léger de 10 ou 15 centimètres.

Le semis se fait avec des graines sélectionnées. M. de Lastours réproouve la coutume générale des paysans, qui consiste à se servir, comme semence, de la poussière des granges, c'est-à-dire du résidu des foins. Il n'aime pas non plus à laisser une luzerne se transformer en prairie (1).

Les graines sont donc achetées chez les meilleurs marchands. Elles sont envoyées en deux paquets; les grosses sont semées fin août, et les fines en mars.

En même temps que la semence il faut répandre de 150 à 200 kil. de nitrate de soude, de manière à provoquer une rapide levée des graines avant les gelées de l'hiver.

3° *Entretien de la prairie.* — La prairie doit être fumée au moins tous les deux ans, à raison de 60 francs d'engrais chimiques à l'hectare, sous forme de superphosphates (acide phospho-

(1) Un agriculteur des plus compétents ne croit pas cette dernière méthode désavantageuse. Il prétend même qu'une prairie semée en graines sélectionnées devient en peu d'années semblable à une luzernière abandonnée à elle-même. La nature du sol a fait prévaloir les espèces d'herbes propres au pays.

rique) et de nitrate de soude (azote). Le premier de ces éléments est répandu au commencement de l'hiver, et le second à la fin, lorsque la végétation va reprendre.

Il faut ensuite empêcher les mauvaises herbes de gagner sur les bonnes. M. de Lastours emploie pour cette œuvre trois ou quatre femmes qui en 15 jours suffisent à épurer 40 hectares de prairies. Au mois d'août, il fait passer la faucheuse dans les prés pour abattre, avant qu'elle ne germe, la carotte sauvage, une des herbes les plus malfaisantes du pays.

Cette mise en valeur de la prairie coûte en moyenne 500 francs à l'hectare, décomposés comme il suit :

fumier de ferme.....	120 francs.
1000 kilogr. de scories.....	60 —
150 kilogr. de nitrate.....	34 —
travail.....	150 —
graines, environ.....	150 —

Un hectare de vigne coûterait pour être mis en valeur environ 1.200 francs; l'hectare de blé, près de 300.

Quand la terre est de qualité inférieure, M. de Lastours conseille d'en faire d'abord une luzernière. Au bout de cinq ou six ans, la rompre, la laisser une année en jachère, puis semer du foin selon le procédé déjà décrit. La luzerne a la propriété d'absorber l'azote de l'atmosphère qu'elle accumule dans le sol; elle joue le rôle d'un engrais pour le foin qu'on sèmera sur elle. C'est une légumineuse; elle absorbe donc une plus grande quantité d'acide phosphorique que les graminées. Le foin se nourrit surtout d'azote. Ce phénomène d'absorption de l'azote fait donner à la culture de la luzerne le nom de culture par *sédensation*.

La première récolte sera la plus abondante, non peut-être la meilleure. Elle se fait au mois de juin. On compte généralement que la « dépaissance » des prairies paie la main-d'œuvre employée à la fauchaison. Elle est abandonnée aux bestiaux qui la broutent librement pendant l'été.

L'hectare de prairies donne la première année jusqu'à 80 quin-

taux de foin (quintal du pays à 50 kilogr.), surtout si l'année est pluvieuse. D'ordinaire la récolte est de 50 à 60 quintaux à l'hectare. Le prix du quintal de foin varie dans le pays de 2 fr. 50 à 5 francs : en comptant en moyenne 2 fr. 75, le rendement à l'hectare varierait entre 140 et 160 francs, chiffres ronds. Les frais se réduisant à 25 ou 30 francs de fumure par an (50 ou 60 francs tous les deux ans), la main-d'œuvre, comme nous l'avons dit, étant payée par la dépaissance, le bénéfice net à l'hectare serait au minimum de 110 à 130 francs. Ainsi, même dans le cas où le foin serait vendu, nos terres transformées en prairies donneraient un revenu double, puisque, dans le régime de l'assolement triennal, l'hectare ne donne guère plus de 55 à 60 francs à l'hectare. Mais le bénéfice s'augmentera encore si l'on fait absorber le foin par des bestiaux qu'on élève pour le travail ou pour la boucherie.

Un fait à remarquer est que M. de Lastours a transformé sa culture progressivement, en tirant toujours parti de l'expérience acquise et des résultats précédemment obtenus. Il a poursuivi pendant vingt ans cette création de prairies. Il avançait dans son œuvre à raison d'un hectare et demi ou deux par an, en même temps que son écurie s'agrandissait pour recevoir de nouvelles juments poulinières. Il faut noter aussi, que dans la plaine castraise, tous les champs ne sont pas aptes à donner de l'herbe; mais on peut affirmer que la plupart de nos métairies pourraient y consacrer avec avantage la moitié de leur contenance.

Voici les conseils que M. de Lastours donne aux agriculteurs de Castres :

1° Il ne faut pas songer à transformer toutes nos terres en prairies.

Une mesure aussi radicale dérouterait le paysan, loin de le faire progresser. D'ailleurs, il se résignera difficilement à manger un autre pain que celui de sa métairie ou de son pays. Puis, il faut de la paille pour faire du fumier, ce qui oblige à maintenir la culture des céréales. Enfin et surtout, comme nous l'avons dit, l'ensemble des terres d'une métairie ne pourra pas supporter des prairies même artificielles.

2° Augmenter le nombre des bêtes à cornes et développer en proportion la production des fourrages.

Dans notre plaine castraise, le type modèle de la métairie pourrait comporter : une bête à cornes par hectare de terre; soit 30 dans une métairie de moyenne dimension. Ce serait tripler le total actuel de nos bestiaux. Mettre le tiers de la propriété au lieu du dixième en pâturages. Faire aussi quelques fourrages artificiels : du millet, de la betterave, du topinambour, pour l'entretien du bétail durant l'hiver.

La consommation de la viande de boucherie est presque illimitée dans nos régions. Le Tarn est en effet bordé au Midi de départements qui n'élèvent point, à savoir : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard et même les Bouches-du-Rhône. Marseille absorbe nombre de nos troupeaux. D'ailleurs ici-même l'ouvrier des villes consomme de plus en plus de la viande de boucherie.

Si le paysan de la plaine castraise s'adonnait vraiment à l'élevage, il devrait rompre avec une vieille coutume qui consiste à n'engraisser que les bêtes impropres au travail. Le bœuf âgé s'engraisse plus difficilement; la viande qui provient de cet engraissement est de qualité inférieure. Les bêtes ne devraient pas être engraisées plus tard qu'à huit ans. Le métayer aurait toujours des animaux de six à sept ans pour le travail.

3° La transformation dont il vient d'être question, ayant pour conséquence de tripler la quantité de fumier de ferme et de diminuer la main-d'œuvre, on ferait converger cette somme d'énergie vers les deux tiers de terres réservées à la culture. Le rendement serait considérablement accru. D'après des hommes compétents, la production en blé d'un hectare de nos terres passerait de 17 hectolitres à 25 ou 28; c'est-à-dire, pour s'exprimer dans le langage du pays, que le rendement s'élèverait de 7 à 11 ou 12 semences.

M. Moziman, dont j'ai déjà déclaré la compétence, considère comme si avantageuse la réforme préconisée par M. de Lastours, qu'il me disait en propres termes : « La mévente des céréales aura rendu un service marqué, à savoir le développement de

l'élevage du bétail, condition indispensable à une culture intensive. »

On présume les heureuses conséquences au point de vue social qu'aurait cette conversion de front de notre agriculture. C'est un fait que nos campagnes se dépeuplent au profit des villes. Le Tarn a perdu en dix ans 19.000 habitants. Le métayer parvient bien à retenir auprès de lui l'aîné de ses fils, qu'il associe à son travail et sur lequel il parviendra à se reposer de la gestion du bien. Mais les autres enfants, ne trouvant pas assez de profit à rester attachés à la ferme, jaloux de leur indépendance, en quête d'un travail rémunérateur, émigrent vers la ville, où ils se placent comme domestiques ou bien restent à la charge des municipalités qui les emploient aux travaux publics. Doués la plupart d'aptitudes médiocres, ils ne savent guère remplir que les fonctions de terrassiers, et tombent dans la misère quand le travail vient à manquer : l'hiver surtout leur réserve bien des angoisses.

L'émigration des fils cadets de métayers est renforcée par celle des petits propriétaires. En voici la cause. La famille des métayers s'adjoint des ouvriers auxiliaires à certaines époques où le travail presse le plus. Ce sont précisément de petits propriétaires, possédant un lopin de terre qui ne suffit pas à les faire vivre. Depuis que la crise agricole s'est accentuée, les métayers trouvent plus avantageux de substituer une culture extensive à l'ancienne culture plus intensive, et économisent sur cette main-d'œuvre. Les petits propriétaires, n'ayant pas de quoi vivre sur leur terre, et ne pouvant utiliser leur travail, rejoignent à la ville les fils de métayers. Le village du Cerf, commune de Castres, paroisse de Puech-Auriol, comptait, il y a vingt ans, plusieurs feux ; il n'y reste plus que celui d'un gros propriétaire et celui de son métayer. A Fraicheville, la population est passée de 500 à 300 habitants en très peu d'années.

C'est le retour du service militaire qui est, pour les jeunes gens, le signal du départ de la ferme. On sait quelles sont, pour l'hygiène physique et morale de la nation, pour son avenir militaire, les conséquences de l'abandon des campagnes. Le plus sûr moyen de maintenir nos populations à la culture des terres, n'est-il pas

de la rendre plus rémunératrice, je pourrais dire, moins décevante?

Un mot en terminant. MM. de Lastours et Moziman, qui m'ont, avec une grâce charmante, fourni l'ensemble de ces renseignements, se sont toujours tenus en rapport avec les sociétés savantes d'agriculture. Des professeurs de l'Institut agronomique et des Écoles d'agriculture visitent fréquemment leurs propriétés. Leurs terres ont été soigneusement analysées et les engrais chimiques employés en proportion des éléments qui manquaient à leurs terres. Leur exemple n'est peut-être pas assez suivi dans la plaine castraise, même par des propriétaires aisés. Cependant le syndicat agricole de Castres qui possède la confiance du paysan, fait prévaloir de plus en plus l'idée des réformes les plus urgentes.

L. de LACGER.

L'OR ET L'ARGENT

DANS L'ANTIQUITÉ

III

LA MONNAIE AUXILIAIRE DANS L'ANTIQUITÉ (1)

II. — LA MONNAIE D'APPOINT.

L'appareil monétaire complet d'un pays, dans les sociétés compliquées de l'antiquité et des temps modernes, se compose ordinairement de pièces frappées dans trois métaux, l'or, l'argent, le bronze, ou parfois, à la place de ce dernier métal, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain ou le fer. Dans leur rôle monétaire, ces métaux se complètent l'un l'autre; imposés par la nature aux choix des sociétés humaines, ils sont tous les trois indispensables pour répondre au caractère de commodité et de facilité d'emploi qui doit distinguer tout bon système monétaire destiné à fournir aussi bien le *medium* des grandes affaires commerciales, que le véhicule des petites transactions de chaque jour. L'or constitue plus aisément que les autres métaux les grosses sommes, l'argent sert surtout pour les paiements moyens, et le bronze pour les menues dépenses. Aucun de ces trois éléments ne saurait sans inconvénient éliminer ses deux auxiliaires, et répondre, à lui seul et sans gêne, aux exigences du commerce. L'or, par exemple, est trop peu abondant pour être l'unique intermédiaire des échanges; les relations sociales souffriraient du

(1) Voir les quatre livraisons précédentes.

manque de numéraire. Et puis, il est trop cher pour qu'on en puisse fabriquer de petites monnaies divisionnaires. Notre pièce de cinq francs en or est déjà si incommode à cause de sa ténuité, qu'on ne la frappe plus guère à présent et qu'on a songé à la démonétiser; que serait-ce, à plus forte raison, d'une pièce de un franc en or, pesant 0 gr. 3226, ou de 50 centimes en or (0 gr. 1613): une poussière presque impalpable. A la vérité, on a frappé, dans l'antiquité grecque, de petites monnaies d'or et surtout d'argent qui ne dépassent pas ces poids exigus, mais de semblables pièces qui ne se rencontrent, d'ailleurs, qu'à l'état d'exception, n'ont elles-mêmes eu qu'une existence éphémère. Elles ne pouvaient guère circuler que colligées dans des bourses, comme la poussière d'or des anciens Égyptiens: on a vite renoncé à ce monnayage peu pratique.

L'argent et le cuivre présentent des inconvénients d'un autre ordre. Notre pièce de cinq francs en argent, par exemple, est déjà fort lourde et encombrante. Que serait-ce si nous n'avions plus de monnaie d'or et si les paiements élevés devaient être effectués en argent! D'autre part, des pièces au-dessous de 20 centimes seraient trop petites pour n'être pas d'une grande incommodité. Nous avons signalé les inconvénients de la monnaie de bronze ou de fer, dans les sociétés peu avancées où l'on a employé ces métaux comme unique ou principal agent monétaire. Il faut ajouter que le prix du cuivre sur le marché est soumis à des variations si brusques et parfois d'une si grande amplitude, qu'il y avait impossibilité de constituer avec ce métal une monnaie *droite*, c'est-à-dire dont la valeur nominale fût adéquate à sa valeur intrinsèque.

Bref, de toute nécessité, il faut pour l'ensemble du système monétaire d'une société compliquée, des monnaies d'or, des monnaies d'argent et des monnaies d'un métal vil (1). Pour cette

(1) Nicolas Oresme, au quatorzième siècle, dit sagement: « L'emploi simultané des monnaies d'or, d'argent et de billon tient à la diversité d'importance des affaires commerciales. Il était utile d'avoir une monnaie d'un prix élevé, dont on pût faire plus facilement le transport et les comptes dans les grandes négociations. De même, une monnaie d'argent moins coûteuse sert à l'achat de marchandises moins chères... » (Oresme, éd. Wolowski, *Introd.*, p. xv-xvi).

dernière série, le cuivre ou bronze a généralement été préféré partout, à cause de ses qualités intrinsèques; le fer s'oxyde trop vite; le plomb est trop mou, de même que l'étain : les rois de Numidie l'ont pourtant employé assez longtemps; le zinc, qui a les mêmes défauts, forme aussi le principal élément de la sapèque chinoise. Aujourd'hui, on commence à remplacer le bronze par le nickel dans divers pays, tels que la Belgique, la Suisse, la Hollande, les États-Unis, l'Allemagne. Les Byzantins et surtout les Arabes, en Égypte et en Syrie, ont eu des monnaies de verre. On a parfois aussi eu recours au cuir, au carton, au papier, bien que ces diverses matières fussent plus incommodes que les métaux. Quoi qu'il en soit, partout on a reconnu la nécessité de monnayer un métal vil ou une matière sans valeur, à côté des métaux précieux, et dans l'antiquité, aussitôt que le développement du commerce et des relations sociales le permirent, les trois métaux figurèrent côte à côte dans l'appareil monétaire. A Rome, les fonctionnaires chargés du contrôle des ateliers de fabrication portaient le titre de *tresviri auro, argento, ære flando feriundo*, et sur les monnaies de l'époque impériale, on voit souvent le type symbolique des *trois Monnaies*, personnifiées par trois femmes qui tiennent, chacune, une balance et une corne d'abondance (1). Le bronze à parfois, dans l'antiquité, notamment à Rome, à Alexandrie et à Antioche, été remplacé par de l'argent saucé, c'est-à-dire de l'argent auquel on a mélangé du cuivre ou de l'étain dans de fortes proportions : c'est ce qu'on appelle la monnaie de billon ou de potin.

Quel que soit le métal dont la monnaie vile est faite, suivant les convenances locales, elle est aussi indispensable que la monnaie d'or et celle d'argent. Sous peine d'éprouver une grande gêne dans ses relations sociales de tous les jours, chacun de nous doit constamment en porter sur soi, comme un viatique ou un talisman. Le riche ne saurait s'en passer non plus que le pauvre, le patron comme l'ouvrier, l'habitant des villes comme celui des campagnes, et il en fut ainsi, dans l'antiquité comme à présent,

(1) Michel Chevalier, *la Monnaie*, p. 570.

dans tout pays civilisé : le Chinois vaque à ses affaires journalières avec son collier de sapèques comme nous avec nos pièces de 10 et de 5 centimes et les Anglais avec leurs *pence*. Il est une foule de transactions de tous les instants qui ne sauraient se régler qu'à l'aide de cette *menue monnaie* qui comble l'appoint des paiements effectués en or et en argent, et qu'on pourrait, en raison de son rôle, qualifier de substitut ou d'accessoire de la véritable monnaie en métal précieux (1).

Or, l'essence de cette monnaie d'appoint, quelle que soit la substance dont elle est faite, bronze, plomb, zinc, nickel, fer, ou alliage d'un peu d'argent avec du cuivre, est de déroger à la règle constitutive de toute bonne monnaie, c'est-à-dire de n'avoir pas une valeur intrinsèque conforme à sa valeur légale, de n'être pas une monnaie droite, un équivalent réel et complet. Dans chaque pays, la loi confère à ces espèces infinies une valeur conventionnelle qui est supérieure à leur valeur métallique. Notre centime pèse un gramme, ce qui met le cuivre à 10 francs le kilogramme, c'est-à-dire à un taux à peu près quatre ou cinq fois plus élevé que le prix du cuivre en barres : nos sous et nos doubles sous ne valent donc en réalité que le quart ou le cinquième de leur valeur marchande.

La plus-value légale attribuée à la monnaie d'appoint par rapport à sa valeur intrinsèque, engendre, comme conséquence forcée, la restriction de son émission et de son pouvoir libérateur, sans quoi, elle aurait tous les inconvénients de la fausse monnaie et conduirait aux catastrophes que nous avons signalées dans les pays où circule une monnaie avilie et dépréciée.

Un État ne doit jamais perdre de vue que la monnaie d'appoint n'est qu'un *auxiliaire* de la monnaie réelle en or et en argent qui, elle, doit toujours former la base essentielle du numéraire circulant. Nous savons que pour l'or seul, dans certains pays, pour l'or et l'argent dans d'autres contrées, chacun a la faculté de faire transformer ses lingots en espèces monnayées : il lui suffit pour cela de s'adresser à l'Hôtel des monnaies, c'est-

(1) Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 145.

à-dire à l'usine chargée officiellement par l'État de se tenir, à cet effet, à la disposition des particuliers. La liberté du monnayage des métaux précieux ou de l'un de ces métaux est illimitée, parce que la monnaie qu'ils produisent est *droite*, et que, en principe sinon absolument et toujours en fait, lingot et monnaie c'est la même chose au point de vue de la valeur. Mais une pareille liberté ne saurait être accordée à la monnaie d'appoint sans les inconvénients les plus graves. Supposez que, chez nous, la frappe du bronze devienne libre comme celle de l'or : du moment que sa valeur légale dépasse fortement sa valeur dans le commerce, vous verriez tous les détenteurs de lingots de cuivre, tous les propriétaires des mines de ce métal s'empressez de porter leur stock à l'Hôtel des monnaies, afin de gagner la différence, très appréciable, qui existe, de par la loi, entre le métal monnayé et celui qui ne l'est pas. L'immense affluence de cette monnaie à valeur légale surfaite entraînerait pour elle son avilissement : nous en avons pour preuve la dépréciation de la sapèque chinoise et celle de la monnaie de billon sous l'Empire romain, au troisième siècle de notre ère : on serait inondé de ces jetons sans valeur, de cette fausse monnaie à laquelle la garantie de l'État ne suffirait pas à conserver la confiance du public ; les spéculateurs nous la laisseraient pour compte dans tous les paiements, faisant passer, par application de la théorie de Gresham, avec une énorme prime, toute notre bonne monnaie, c'est-à-dire tout notre or et tout notre argent, à l'étranger.

Voilà pourquoi, dans les sociétés modernes averties par de lamentables exemples, la frappe de la monnaie d'appoint n'est pas libre : elle est réservée à l'État, et une loi rigoureuse s'oppose à ce que l'État lui-même se livre à la spéculation qu'il interdit aux particuliers : il n'a pas le droit de frapper des monnaies d'appoint en quantité illimitée et il n'en émet chaque année que pour une somme relativement faible et en rapport avec les besoins de la circulation courante. De ce chef, l'État français gagne encore annuellement plusieurs centaines de mille francs : la loi lui interdit de chercher par une émission plus abondante à augmenter ce revenu.

Une autre restriction nécessaire apportée à la circulation de la monnaie d'appoint, c'est celle de son pouvoir libérateur. Du moment que c'est, en fait sinon en droit, de la fausse monnaie, nul ne saurait être contraint de l'accepter en paiement : tel est le principe admis par toutes les législations modernes, et la rigueur n'en est atténuée que dans la proportion restreinte que commande l'intérêt de la circulation générale pour les petits paiements.

En France, la monnaie de bronze dont la frappe est un monopole de l'État, suivant la règle, et qui est restée pendant plus de la moitié de ce siècle la seule monnaie d'appoint, n'a cours légal et forcé que jusqu'à concurrence de 4 fr. 99 : on l'appelle, pour cette raison, l'appoint de 5 francs, et nul n'est tenu d'en accepter pour une somme supérieure. Les caisses publiques ne la donnent et ne la reçoivent même qu'au-dessous de 50 centimes. Quant à notre monnaie d'argent, la pièce de 5 francs seule est restée au titre de 900 millièmes de fin, fixé par la loi de l'an XI; toutes les pièces divisionnaires (2 fr., 1 fr. 50 centimes et 20 centimes) sont réduites au titre de 835 millièmes, et nous avons exposé plus haut les raisons qui ont dicté cette modification par laquelle toutes ces espèces sont devenues des monnaies d'appoint. Tandis qu'une pièce de 5 francs renferme 22 gr. 600 d'argent fin, cinq pièces de 1 franc n'en contiennent que 20 gr. 875. D'où il résulte que, malgré que nous comptions toujours par *francs* toute évaluation monétaire quelconque, le franc monnayé n'existe plus réellement, mais seulement nominalement; l'expression de *franc* est devenue une unité de compte qui signifie la cinquième partie de la pièce de cinq francs; elle a cessé d'être représentée par la pièce sur laquelle nous continuons à graver l'inscription *un franc*.

En dehors de l'aspect extérieur, la seule différence qui subsiste entre nos monnaies divisionnaires en argent et nos monnaies de bronze, c'est que le métal avec lequel sont fabriquées les premières est plus cher que le métal qui a servi pour les secondes; mais les unes et les autres sont des monnaies d'appoint, à valeur conventionnelle, arbitrairement fixée et imposée par la loi, plus ou moins au-dessus de leur valeur intrinsèque et mar-

chande. De même que pour le bronze, il y aurait grand avantage pour un particulier ou pour l'État à faire frapper une grande quantité d'argent, et particulièrement des pièces divisionnaires devenues du billon; aussi a-t-on dû, comme nous l'avons exposé dans un précédent chapitre, suspendre pour le public le droit de monnayer l'argent, et réserver cette faculté à l'État, tout en imposant à ce dernier l'obligation de ne pas abuser de ce privilège. En outre, le pouvoir libérateur de ces pièces d'argent divisionnaires a été rigoureusement limité à 50 francs pour les paiements entre particuliers, et à 100 francs pour les paiements aux caisses publiques.

Les principes que nous venons d'exposer sommairement pour les monnaies d'appoint françaises, en argent ou billon et en bronze, s'appliquent avec rigueur et de la même manière aux groschens, aux kreutzers des pays germaniques, aux kopeks russes, aux pences, aux schellings et à toute la monnaie d'argent de l'Angleterre. Partout on a jugé nécessaire d'imposer un *maximum* légal au pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint, quel que soit le métal dont elle est faite, et nous avons constaté que partout de semblables mesures s'imposent rigoureusement, si l'on ne veut pas que cette monnaie donne prise à des spéculations préjudiciables à l'ordre économique, ou bien qu'elle se dégrade elle-même en devenant trop commune. Ceci étant observé dans nos sociétés modernes, passons à l'antiquité.

En dehors de l'époque primitive et des exceptions que nous avons signalées, la monnaie de métal vil, dans les temps anciens comme à présent, ne fut toujours considérée que comme monnaie d'appoint, avec une valeur nominale et légale supérieure à sa valeur intrinsèque. C'étaient des jetons destinés à remplacer les plus petites divisions de l'obole d'argent, trop ténues et incommodes ou insuffisantes.

La première conséquence de cet état de choses fut, nous le savons déjà, que la monnaie de bronze, chez les Grecs, ne pouvait avoir, et elle n'eut jamais, effectivement, qu'une circulation restreinte; la convention locale qui investissait ces jetons sans valeur sérieuse d'une puissance libératoire quelconque, ne

pouvait avoir force de loi pour les pays étrangers, et le commerce extérieur n'admet et ne saurait admettre que l'équivalent réel (1).

Les monnaies que le roi de Perse fait frapper pour toute l'étendue de son empire et pour ses relations commerciales avec les Grecs, la darique et le siele médique, sont exclusivement en or et en argent : il n'émet aucune monnaie d'appoint, abandonnant ce soin aux villes de son empire, si elles le jugent convenable et utile à leur commerce local.

Les villes grecques, de leur côté, ne monnayèrent, pendant plus de deux siècles, que l'argent équivalent réel et complet, descendant jusqu'aux divisions les plus ténues pour faire face aux paiements infimes. Athènes, qui frappe en abondance des pièces d'argent dès la fin du septième siècle avant notre ère, ne commence à monnayer le bronze qu'en l'an 406, sous l'archontat de Callias; et si l'on songe à la crise économique et politique que subissait alors la capitale de l'Attique, au cours de laquelle les Athéniens se virent contraints, faute d'argent, de jeter au creuset l'or des Victoires du Parthénon, on n'hésitera pas à considérer les premières monnaies de bronze athéniennes, non pas même comme une monnaie d'appoint, mais comme de simples jetons obsidionaux, des pièces de nécessité, à valeur conventionnelle, destinées à être remboursées par l'État, aux détenteurs, en bon argent à valeur monétaire pleine et droite, aussitôt que les circonstances économiques et financières de la République devaient le permettre. Ces pièces de bronze n'avaient cours que dans la ville et sa banlieue : hors de nos frontières, dit Aristophane, nous payons nos dettes avec des pièces de bon métal, c'est-à-dire en argent, tandis que chez nous, « nous ne nous servons que de mauvaises pièces de cuivre, revêtues de la plus grossière empreinte (2). » Suivant le théorème de Gresham, la

(1) Nous citerons à titre d'exemple, les comptes des hiéropes du temple d'Apollon, à Délos, où l'on trouve énumérées des monnaies d'or et d'argent des contrées les plus diverses, tandis qu'il n'y a, en fait de monnaie de bronze, que des pièces de Délos (*χρυσοὶ ἐπιγῶροι, χρυσοὶ Δήλιος*); et cependant le sanctuaire d'Apollon à Délos était fréquenté par des pèlerins venant de tous pays. (Th. Homolle, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, t. IV, 1882, p. 133.)

(2) Aristophane, *les Grenouilles*, vers 720 et les scolies; cf. ci-dessus, p. 337.

bonne monnaie émigrerait à l'étranger, tandis que la mauvaise, restée seule, infestait et appauvriissait le pays : la République athénienne avait négligé de prendre pour sa sauvegarde les mesures législatives que s'imposent les peuples modernes pour restreindre l'émission et le pouvoir libérateur de la monnaie d'appoint. Aussi qu'arriva-t-il? pour remédier au mal et s'arrêter sur la pente qui fatalement aurait conduit la République à la banqueroute, on décréta brusquement la démonétisation du bronze. C'est encore Aristophane qui nous informe de cette mesure préservatrice, dans un passage de l'*Ecclesiazusæ* (vers 816 et suiv.), comédie représentée, pour la première fois, comme on le sait, en 392, c'est-à-dire quatorze ans seulement après la première émission des monnaies de bronze. Le poète fait allusion à un récent édit officiel aux termes duquel l'usage de la monnaie de cuivre était déclaré désormais illégal, et la monnaie d'argent seule recevable dans le commerce et dans les caisses publiques. La démonétisation du bronze, à Athènes, se place vers 394, de sorte que l'usage de cette monnaie, sans valeur intrinsèque, dura douze ans à peine (1). Instruits par cette expérience passagère, les Athéniens préférèrent continuer à frapper, pour les petits paiements, des pièces d'argent d'une ténuité extrême, par exemple, le *téartemorion* et l'*hémitartémorion* qui pèsent seulement 0 gr. 14 et 0 gr. 7.

Soixante ans plus tard, néanmoins, à l'époque contemporaine de Philippe de Macédoine, l'incommodité et la fragilité de pareilles monnaies dont l'usage s'imposait à chaque heure du jour, porta Athènes, à l'exemple d'un grand nombre d'autres villes, à renouveler l'essai de la monnaie de bronze. On émit des chalques dont le poids est peu régulier (ils pèsent de 4 gr. 80 à 6 gr. 50), et l'on décréta que la drachme d'argent correspondrait à 48 chalques (2); c'est-à-dire qu'un poids d'argent de 4 gr. 32 équivaldrait environ, en prenant une moyenne, à 300 grammes de cuivre. Le taux officiel du rapport de valeur des deux métaux

(1) Barclay V. Head, *Historia nummorum*, p. 314-315.

(2) Pollux, IX, 65; cf. Brandis, *op. cit.*, p. 292; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, p. 153-154.

monnayés était donc comme 1 à 60 environ. Mais nous ne savons pas quel était le rapport réel et commercial, ni quelle fut l'importance de la plus-value imposée par la loi à la nouvelle monnaie d'appoint.

Égine, l'Eubée et les autres îles de la mer Égée, le Péloponnèse, Corinthe, Coreyre, Thèbes ne commencèrent pas à monnayer le bronze avant la fin du cinquième siècle ou même le cours du quatrième, et il en est de même pour les villes de la Thrace et de la Macédoine, bien qu'alors, dans toutes ces contrées, la monnaie d'argent fût frappée déjà depuis plus de deux siècles. Les villes de l'Asie Mineure aussi n'eurent pas de bronzes avant la même époque, et partout, ces monnaies d'appoint dont la valeur nominale est très supérieure à la valeur marchande, ne circulent que dans l'étendue du territoire des villes qui les ont émises. Certaines cités même, comme Clazomène et Byzance, dans des moments de nécessité, monnayèrent le fer, mais sans donner, bien entendu, à ces *πιδύζειι*, le poids suffisant pour qu'ils fussent, comme le *pelanor* de Sparte, des équivalents réels : c'étaient de simples jetons obsidionaux dont nous reparlerons bientôt.

En dehors des pays où se prolongeait, par tradition ou pour d'autres motifs, le système de l'*æs grave*, c'est-à-dire où les monnaies de bronze étaient taillées de manière à être des équivalents réels, comme à Sparte, dans le Péloponnèse avant Phidon, chez les Italiotes avant le troisième siècle, dans l'Égypte des Lagides et à Carthage, il est facile d'observer que la monnaie de cuivre est partout traitée comme si l'on ne faisait aucun cas de sa valeur intrinsèque. On n'attache guère d'importance à la taille et au poids des pièces; nous l'avons constaté à Athènes, et nous pourrions faire la même vérification pour tout le monde grec. Les chalques d'Alexandre le Grand, par exemple, varient de 8 gr. 50 à 5 gr. 60, de sorte que ce n'est que par approximation qu'on peut fixer leur poids réglementaire à environ 7 ou 8 grammes. Ceux de Lysimaque et de Cassandre dépassent rarement 6 grammes, tandis que ceux des Séleucides s'échelonnent entre 9 gr. et 6 gr. 70.

Il ne faudrait pas, néanmoins, s'autoriser de cette négligence dans la taille des bronzes, pour croire qu'il n'y avait aucun sys-

tème régulier dans ces monnaies, et conclure à l'absence de toute graduation pondérale indiquant l'échelle de leurs divisions. Loin de là, si l'on fait la part de la licence particulièrement étendue que se donnaient les ouvriers dans la taille et le poids, quand on s'est livré à de nombreuses pesées, sur des pièces appartenant au même pays et au même temps, il s'en dégage une loi formelle et immuable ; de même qu'à Rome, sous la République, malgré l'écart qui existe entre le poids des espèces semblables, on peut reconstituer le système de l'as et de ses divisions, de même aussi, la plupart des séries monétaires de villes grecques fournissent par les pesées, les types et les dimensions du flan, des éléments de critique qui permettent de ressaisir la graduation des pièces dont le chalque est la base normale. Sur des bronzes des rois de Syrie, sont inscrites des lettres qui indiquent leur valeur légale : A, B, Δ signifient respectivement *un chalque*, *deux chalques* et *quatre chalques*. Or, les tétrachalques les plus lourds que j'aie pesés, ne dépassent pas 20 gr. 25, et je puis même en citer un, bien conservé, qui ne pèse que 9 gr. 25 ; deux dichalques, en bon état, du Cabinet des médailles, marqués de la lettre B, fournissent respectivement 7 gr. 10 et 6 gr. 20.

Ainsi, d'une part, les lettres, marque de valeur, certifient que la taille des bronzes devait, théoriquement, obéir à des lois fixes, comme la taille de nos pièces de cinq et de dix centimes ; et d'autre part, le poids effectif des pièces indique qu'on ne se conformait que vaguement à la théorie. La règle, au surplus, variait suivant les époques et de ville à ville. A Chios, au commencement de la domination romaine, on a des bronzes qui portent leurs noms en toutes lettres et l'on peut constater, par là, que le système en usage dans cette île était différent de celui des bronzes syriens, non seulement pour les poids, mais pour les appellations des pièces.

Ces réflexions s'appliquent aussi au monnayage de la Sicile, où le bronze est taillé de manière à représenter conventionnellement des divisions de la *litra* d'argent : la *litra* de bronze, l'*hemilitra*, le *trias* ou tiers de *litra*, le *tétras* ou quart de *litra*, l'once, n'ont, en fait, des poids graduellement échelonnés suivant leur valeur légale que d'une manière très approximative et imparfaite.

L'enchevêtrement de ces poids a toujours dérouté les savants nombreux qui ont essayé de déterminer le rapport de valeur, légal ou commercial, entre l'argent et le bronze. Ce n'était ni la vue ni le toucher qui pouvaient guider ceux qui se servaient de pareilles pièces, mais seulement les marques de valeur et parfois aussi les types gravés sur leurs flans, qui variaient suivant les divisions légales de la monnaie.

Ainsi, la valeur donnée chez les Grecs aux pièces d'appoint est purement conventionnelle et se modifie de ville à ville, suivant le caprice de règlements locaux. Nous ne pouvons donc que souscrire à la conclusion de Fr. Lenormant sur le même sujet :

« Excepté là où règne le système de l'*æs grave*, c'est-à-dire là où l'on a habitude d'employer des monnaies de cuivre circulant pour leur valeur métallique et pesant plus de 100 grammes, comme chez les Italiotes antérieurement au troisième siècle av. J.-C., dans l'Égypte des Ptolémées et à Carthage, les fluctuations de la valeur réciproque du cuivre et de l'argent n'ont aucune réelle importance au point de vue monétaire. Les espèces de cuivre ont toujours trop le caractère de monnaie d'appoint; elles représentent de trop minimes sommes pour que l'on attache un intérêt bien sérieux à l'exactitude de leur poids et à leur valeur intrinsèque, là même où l'on cherche à la tenir rapprochée de leur valeur nominale (1). »

A Rome, après l'introduction du denier d'argent, la monnaie de bronze eut une tendance à abandonner son caractère d'équivalent réel pour n'être plus qu'une monnaie d'appoint. Cette propension se manifeste par la diminution graduelle du poids des espèces de bronze, qui va toujours s'accroissant de plus en plus, dans la suite des temps : « A chaque nouvelle émission, dit le baron d'Ailly, l'as avait un poids moindre que dans celle qui la précédait, et par cette diminution insensible à l'œil et à la main, on arriva, sous la même législation monétaire, à une dégénérescence de poids qui étonne, lorsque l'on compare le point de départ avec celui de l'arrivée (2). »

(1) Fr. Lenormant, t. I, p. 175.

(2) Baron d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, t. I, p. 43.

Que ces réductions graduelles et nécessaires du poids de l'as et de toutes les pièces du système monétaire soient, comme d'aucuns le prétendent, des altérations inconscientes et inaperçues des contemporains, ou bien qu'elles aient été, comme d'autres le soutiennent, voulues et décrétées par des lois, toujours est-il que ces diminutions qui vont, pour l'as, graduellement depuis 327 grammes jusqu'à moins de 27 grammes, prouvent, d'une manière éloquente, que le bronze avait peu à peu, à Rome, cessé d'être un équivalent; il devenait une monnaie d'appoint, à valeur conventionnelle. En 89 avant J.-C., la loi Papiria acheva de consacrer officiellement ce caractère en décrétant que « contre 1 d'argent il suffisait de donner sous la forme monnayée un poids de 56 en cuivre (1) »; c'était là tout au plus la moitié de ce qu'il aurait fallu donner dans le commerce.

Ainsi diminuée, la monnaie de bronze s'avilit de plus en plus; on en arriva à frapper des as qui ne pesaient qu'un huitième d'once; puis, vers le temps de Sylla, on cessa même tout à fait l'émission de la monnaie de bronze à Rome. Elle ne reparut que vers l'an 15 avant J.-C. L'as, devenu un simple jeton, fut alors frappé avec le poids d'un tiers d'once, soit 9 grammes; ce poids se maintint assez régulièrement pendant toute la durée du Haut-Empire.

Sous Auguste, en l'an 16 ou 15 avant J.-C., le Sénat romain perdit complètement et pour toujours le droit d'émettre la monnaie d'or et d'argent; l'empereur ne lui laissa que le droit de monnayer le bronze. Les pièces d'or et d'argent sont désormais toutes frappées au nom de l'empereur (2); celles de bronze portent les lettres S C (*senatus consulto*) qui indiquent leur origine. Outre cette monnaie de bronze sénatoriale, il y avait encore, dans la plupart des provinces de l'Empire romain, les bronzes frappés par les autorités provinciales et municipales.

Dans les premiers temps de l'époque impériale, les bronzes de

(1) Fr. Lenormant, t. I, p. 170.

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 9. Pendant toute la durée de l'Empire romain, il n'y a qu'une exception à cette règle; elle se produisit lors de l'insurrection républicaine qui éclata à la mort de Néron.

coïn romain se partageaient en deux séries : les uns, le sesteree et le dupondius, étaient fabriqués avec du *cuivre jaune* ou orichalque (laiton), tandis que l'as et les divisions plus petites étaient en *cuivre rouge*. D'après M. Mommsen le rapport des métaux monétaires entre eux était le suivant :

Or.	Argent.	Laiton.	Cuivre.
1	: 11.91	: 333.33	: 666.66
	1	: 28	: 56
		1	: 2

« Plus tard, ajoute M. Mommsen, les proportions changèrent, mais comme ces changements sont dus, moins à une modification réelle apportée dans les poids proportionnels qu'à une série de fluctuations arbitraires, il est difficile de les réduire à une formule générale... (1). »

Quoi qu'il en soit, la remise du soin de frapper la monnaie de bronze au Sénat ou aux autorités municipales des villes de province, eut pour effet excellent de restreindre l'émission de cette monnaie dans les limites normales où doit être maintenue la monnaie d'appoint. Le contrôle de l'émission fut entouré de plus de garantie que s'il eût été laissé aux mains de l'autorité impériale : la frappe étant lucrative, cette dernière aurait été, plus facilement que le Sénat, portée à abuser de ce moyen de grossir ses revenus ou d'éteindre ses dettes. Et en effet, la sauvegarde sénatoriale maintint pendant plusieurs siècles à la monnaie de bronze son caractère de monnaie auxiliaire, émise dans une proportion en rapport avec les besoins de la circulation commerciale. « Le but que l'on poursuivait, dit encore M. Mommsen, fut parfaitement atteint, car la dépréciation de la monnaie romaine ne vint pas du cuivre, mais de l'argent, et cependant on peut dire que le numéraire en cuivre aurait dû être la partie faible de la monnaie romaine, puisque ce métal n'avait, depuis longtemps, plus qu'une valeur fictive, et que cependant on s'en servait même pour payer des sommes considérables (2). »

(1) Mommsen, t. III, p. 42-43; cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 170.

(2) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, t. III, p. 12.

Ne pouvant bénéficier des profits que procurait la frappe du bronze au Sénat, l'autorité impériale imagina de lui faire concurrence par une autre monnaie d'appoint dont elle aurait, elle-même, exclusivement le droit d'émission : ce fut la monnaie de billon, créée par l'altération métallique du denier d'argent. Depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Septime Sévère, le poids du denier fut de $\frac{1}{96}$ ^e de livre (3 gr. 41), et le titre des pièces demeura longtemps excellent. Mais quand on arrive à Septime Sévère, on s'aperçoit d'une altération profonde dans la pureté du métal, altération qui va rapidement en augmentant, si bien qu'à la fin du règne, les pièces ne sont plus que du billon et contiennent au moins autant de cuivre que de métal fin. En 215, Caracalla inaugura la frappe de la pièce si répandue, appelée *argenteus antoninianus*, qui pèse environ 5 gr. 45, et contient à peine 20 % d'argent; elle en arrive bientôt, sous ses successeurs, à n'en pas même renfermer 5 %; puis, jusqu'à Dioclétien elle se confond avec le cuivre.

Cette altération profonde de la monnaie d'argent finit par rendre illusoire le droit du Sénat et des villes de province de frapper la monnaie d'appoint en bronze; aussi, vers le temps de Gallien, toute la monnaie de bronze des provinces disparaît; à Rome même, sous Aurélien, le droit du Sénat fut légalement supprimé (1).

Si la nouvelle monnaie d'appoint, d'origine impériale, avait été frappée dans les conditions qui doivent régler toute monnaie de ce genre, c'est-à-dire en quantité limitée et avec un pouvoir libérateur restreint, elle aurait rendu les mêmes services et rempli le même rôle que l'ancienne monnaie de bronze sénatoriale. Malheureusement, à partir du règne de Caracalla, l'autorité impériale, aussi besogneuse que peu scrupuleuse, qui y voyait une importante source de revenus, se mit à faire frapper de ces pièces de bas billon ou de bronze saucé, en une telle abondance que le public en fut littéralement inondé. « Le premier résultat de cette mesure fut d'abord, en peu d'années, une dépréciation

(1) Mommsen, t. III, p. 12-13.

inouï du denier, resté jusque-là l'unité de compte. Aucune loi ne put lui maintenir sa valeur nominale, et sous Élagabale et Alexandre Sévère, pour établir quelque fixité dans les revenus publics, on dut décider que les paiements aux caisses de l'État, se feraient désormais exclusivement en or (1). Cette décision légale était, suivant la juste remarque de M. Mommsen, une véritable banqueroute, comme le serait celle qui aujourd'hui, chez nous, déclarerait que les caisses publiques ne recevront plus ni les pièces de bronze ni celles d'argent, parce que leur valeur nominale est surfaite. On aboutissait à cette iniquité monstrueuse que le gouvernement impérial payait ses dettes en billon, en même temps qu'il refusait de recevoir ce même billon des mains de ses propres débiteurs. Un aussi déplorable état de choses acheva, comme c'était naturel, de déprécier la monnaie d'appoint : elle fut discréditée autant que nos assignats, sous la Révolution. Une grande perturbation s'ensuivit ; la fortune publique aussi bien que les fortunes privées s'en trouvèrent ébranlées à ce point qu'il en résulta les grands troubles politiques et sociaux que traverse l'histoire de l'Empire romain au troisième siècle.

Arrêtons-nous ici : nous n'avons point à raconter la grande réforme monétaire de Dioclétien qui restaura la monnaie d'argent fin à côté de la monnaie d'appoint en cuivre. L'exemple que nous venons de citer établit avec la dernière évidence que les lois économiques qui régissent l'émission de la monnaie d'appoint chez les nations modernes, se vérifient également dans l'antiquité : ce sont des lois sociales, immanentes et intangibles, parce qu'elles sont dans la nature même des choses.

III. — LES CARACTÈRES DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE REPRÉSENTATIVE.

Arrivés au terme de cette étude historique et économique sur la formation et le développement des moyens d'échange nécessaires à toute société, rappelons que nous avons assisté à la genèse

(1) Lampride, *Sev. Alex.* 39; cf. Lenormant, t. I, p. 185; Mommsen, t. III, p. 142.

lentement progressive de la monnaie métallique, équivalent réel et complet comme les objets en nature auxquels elle se substituait par motif de convenance et de facilité d'emploi; que la monnaie métallique en or et argent, parvenue à sa forme définitive au septième siècle avant notre ère, doit conserver son caractère d'équivalent, faute de quoi elle engendre un malaise social, voire même une crise financière qui peut conduire un État à la banqueroute; que le numéraire de billon ou de potin et celui de bronze ou de tout autre bas métal, n'est qu'un auxiliaire de la monnaie réelle, un suppléant dont la création est nécessitée par l'inaptitude des métaux précieux à constituer la menue monnaie sous une forme pratique et commode. Nous avons vu enfin que ces auxiliaires si utiles de la véritable monnaie deviendraient un danger social, à cause de l'infériorité de leur valeur intrinsèque par rapport à leur valeur nominale et légale, si leur émission et leur pouvoir libérateur n'étaient rigoureusement restreints par les lois.

Il nous reste encore, pour être complet, à dire quelques mots de deux autres moyens d'échange très répandus dans les sociétés modernes, et que l'antiquité a connus également, mais sans leur donner une aussi large et aussi savante extension : nous voulons parler de la monnaie fiduciaire et représentative.

Chez les Grecs déjà, dans des moments de nécessité, aux heures de crise politique et financière, au milieu des embarras d'une guerre, d'un siège ou pour toute autre cause anormale, l'autorité publique s'est vue forcée d'émettre de ces monnaies fictives qui portent dans l'histoire, suivant les temps ou les circonstances, différents noms : monnaies de papier, papier-monnaie, monnaies obsidionales, bons de sièges, assignats, jetons ou tessères monétaires, etc. Le principe de cette espèce de monnaie, c'est non seulement, comme la monnaie d'appoint, qu'elle ne porte pas en elle-même sa garantie, mais qu'elle remplace nominalelement la monnaie d'or et d'argent; le gouvernement qui l'émet n'y a recours que contraint et forcé, et parce qu'il manque de numéraire; en la lançant dans la circulation, il re-

connait et avoue son désarroi et sa détresse financière, mais en même temps, pour inspirer confiance au public, il prend l'engagement de rembourser en bonnes espèces sonnantes cette mauvaise monnaie de papier ou d'autre matière vile, aussitôt que la crise momentanée qu'il traverse sera conjurée et qu'il aura pu rétablir ses finances. Si le public accepte ces *bons* qui ne représentent rien, c'est parce qu'il présume qu'un jour viendra où l'État émetteur sera en mesure de faire face à ses engagements. Le gouvernement escompte l'avenir, et le public confiant fait crédit à l'État dont il admet, suivant le mot populaire, que *la signature vaut de l'or*. Mais, malgré les plus belles promesses et les plus solennels engagements de l'autorité publique, la sécurité du porteur de bons ne saurait être complète, parce que le crédit de l'État peut être altéré par mille circonstances diverses et devenir une pure fiction. D'abord, du moment qu'il a plu au législateur d'émettre du papier-monnaie, il peut aussi dépendre d'une loi d'en modifier, altérer, supprimer la valeur nominale et légale, tandis qu'il ne dépend pas du législateur de modifier le cours d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque est adéquate à sa valeur nominale (1). Le papier-monnaie, comme toute mauvaise monnaie, ne peut circuler que dans l'étendue du pays où il a été émis : l'étranger ne lui reconnaît qu'une valeur dépréciée et mobile, en rapport avec la confiance que lui inspire le pouvoir émetteur. En outre, le crédit dont jouit le papier-monnaie est, comme pour la monnaie d'appoint, en relation directe avec la quantité de ce papier qui a été lancée dans la circulation : si cette quantité ne paraît pas exagérée, mais normale, si le public a la conviction qu'elle ne dépasse pas les ressources financières que l'État sera un jour à même de se procurer, pour effectuer son remboursement, tout va bien, et le papier circule sans obstacle. Mais vienne la tentation à l'État gêné dans ses finances, d'émettre du papier en trop grande abondance, la défiance s'empare immédiatement du public, et cette défiance, les lois coercitives qu'on édicte pour

(1) Courcelle-Seneuil, *Traité d'économie politique*, t. I, p. 245.

l'enrayer, ne font, au contraire, que l'accentuer, si même elles ne la font pas dégénérer en panique.

C'est là, en particulier, ce qui est arrivé pour les *assignats* émis par la Convention et le Directoire. Lorsque le public se douta que le gouvernement aux abois, et s'affranchissant de tout scrupule, ne réaliserait pas sa promesse, qu'il émettait sa monnaie de papier pour des sommes fabuleuses, et surtout lorsqu'il le vit ne pas reculer devant la reconnaissance officielle de la dépréciation de sa propre monnaie, ce fut une débâcle immense dans laquelle s'engloutit pour longtemps la fortune de l'État aussi bien que celle des particuliers. « L'assignat de 5, 10 ou 20 francs de la Révolution française, dit Michel Chevalier, revenait à un engagement qui aurait été ainsi conçu : *L'État reconnaît devoir au porteur 25, ou 50, ou 100 grammes d'argent au titre de $\frac{9}{10}$ de fin*, et en postscriptum : *mais l'État se refuse absolument à payer au porteur la susdite quantité d'argent, quelque requis qu'il en puisse être*. Quand les assignats furent, ce qui leur arriva bientôt, dépréciés des trois quarts, et que l'État les émit sur le pied de la dépréciation même, l'imposture fut flagrante (1). »

L'antiquité a su recourir, comme les gouvernements modernes, à la monnaie purement fiduciaire avec promesse de remboursement en or ou en argent dès que les circonstances le permettraient. Nous avons vu que la première émission de monnaie de bronze à Athènes, en 406, eut ce caractère. Un témoignage plus précis nous est fourni par Aristote ; il est relatif à l'expédition de Conon contre Olynthe : l'argent étant venu à manquer, le général athénien fit *monnayer du cuivre avec cours d'argent*, et il distribua en paiement à ses troupes et aux fournisseurs de l'armée cette sorte de papier-monnaie, en promettant de le retirer et de rembourser tous les porteurs en argent dès la fin de la campagne (2).

La monnaie de fer que firent frapper momentanément les habitants de Clazomène (3), et celle que Byzance et quelques autres

(1) M. Chevalier, *la Monnaie*, p. 428-429.

(2) Pseud. Arist., *Econom.*, II, 2, 23 ; Polyen, III, 10, 1 ; Bœckh, *Staatshaush. der Athener*, t. I, p. 769 ; Beulé, *les Monnaies d'Athènes*, p. 71.

(3) Ps. Arist., *Econom.*, II, 2, 23.

villes émirent dans le même métal, au temps de la guerre du Péloponnèse, avaient également un caractère obsidional et fiduciaire (1)! Pour faire face à un embarras financier, Denys de Syracuse, à son tour, émit provisoirement des pièces d'étain, en donnant à la drachme de ce métal la valeur nominale d'un tétradrachme attique d'argent (2). Rien ne s'oppose également à ce qu'on reconnaisse une monnaie fiduciaire et provisoire dans les pièces de cuir (στυβίναι) dont se seraient servi, suivant certains auteurs, les Carthaginois et les Lacédémoniens (3). Suidas parle de monnaies de terre cuite (στυράβιναι), et Cedrenus, de monnaies de bois que les Romains auraient mises en usage dans les temps difficiles de leurs plus lointaines annales, mais il s'agit probablement ici d'une simple tradition fabuleuse (4).

Parmi les jetons et les tessères monétiformes en plomb, quelquefois en fer, en porcelaine d'Égypte ou en terre cuite, portant sur leurs faces des lettres grecques ou des symboles variés, il en est sans doute un certain nombre à qui l'on doit reconnaître aussi le caractère de monnaies obsidionales ou fiduciaires (5).

Dans les temps modernes, un nouvel élément est entré en ligne de compte, à côté de la monnaie, comme intermédiaire et signe des échanges commerciaux : c'est le billet représentatif, que nous considérerons comme un perfectionnement de la monnaie fiduciaire telle que nous venons de la définir. La monnaie fiduciaire ne représente rien qu'une promesse plus ou moins

(1) Pollux, VII, 106; cf. Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 216; Hultsch, *Métrologie*, p. 535; Arthur Engel dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1882, p. 173 et 203; U. Köhler, dans les *Mittheilungen der deut. arch. Instituts. Athenische Abtheilung*, t. VII, 1882, p. 1 et suiv.

(2) Ps. Arist., *Œconom.*, II, 2, 23; Pollux, IX, 79; cf. Six, dans le *Numism. chronicle*, Nouv. série, t. XV, 28; Fr. Lenormant, *la Monnaie*, t. I, p. 211-212.

(3) Senèque, *De beneficiis.*, V, 14; Echef, *Doctr. num. vet.*, t. I. Introduct., p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 220; Bernardakis, dans le *Journal des Economistes*, t. XXXIII, p. 353; St. Jevons, *la Monnaie*, p. 160 et suiv.

(4) Suidas, Ἀσσύριαι; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, p. XX; Fr. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 215.

(5) Albert Dumont, *De plumbeis apud Græcos tesseris* (Paris, 1870, in-8°); Ach. Postolacca, Κεράμια Συμβολικά dans l'Ἀθηνᾶϊον, 1880, t. VIII, p. 1 et suiv.; A. Engel, dans le *Bulletin de correspond. hellénique*, t. VIII, 1884, p. 1 et suiv.; Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 67 et suiv. et p. 207 à 211.

sérieuse pour l'avenir; la monnaie représentative remplace effectivement et représente soit la monnaie métallique soit une autre valeur réelle.

Du moment que la monnaie n'est pas faite pour être consommée et détruite par celui qui la possède, mais qu'elle doit circuler de main en main, il est évident qu'on peut la remplacer par un autre objet qui en tiennent lieu, fabriqué à l'aide d'une matière quelconque. « On ne saurait remplacer du blé ou du charbon ou une richesse quelconque par de simples feuilles de papier sur lesquelles on aurait fait graver 100 *hectolitres de blé* ou 100 *quintaux de charbon*. Ce ne sont pas ces feuilles de papier qui pourront nous nourrir et nous chauffer... Mais, dans nos sociétés civilisées, l'utilité des pièces de monnaie est toute immatérielle. Une pièce de monnaie n'est pas autre chose qu'un *bon* qui nous donne le droit de nous faire délivrer, sous certaines conditions, une part des richesses existantes. Or, ce rôle de *bon* peut être joué par une feuille de papier aussi bien que par un morceau de métal » (1).

Cette appréciation de certains économistes ne saurait s'appliquer à la monnaie métallique, équivalent réel, puisqu'un *bon* est en lui-même un morceau de papier sans valeur, tandis que la monnaie d'or ou d'argent a une valeur intrinsèque par elle-même; mais elle convient bien à la monnaie représentative, et nous comprenons sous cette dénomination les billets de banque, chèques, traites, billets à ordre, lettres de change et tous les papiers, titres et instruments de crédit, qui constituent la plus grande part des signes d'échange dans le commerce moderne, puisqu'ils y circulent, dit-on, pour une somme supérieure à dix milliards. Bien que le plan de cette étude ne comporte pas l'examen des procédés commerciaux, des banques et du change dans l'antiquité ou à l'époque contemporaine, nous ferons cependant remarquer, en terminant, que tous ces billets représentatifs, quels qu'ils soient, ne sauraient inspirer une légitime confiance que s'ils sont réellement les remplaçants d'une valeur

(1) Ch. Gide, *Principes d'économie politique*, p. 233. Sur l'origine du papier-monnaie en Chine, voyez Klapproth, dans le *Journal asiatique*, t. I, p. 1822, p. 257 et suiv.

matérielle quelconque, soit de l'or ou de l'argent, soit une valeur industrielle ou commerciale qui reste en nantissement chez le débiteur. Ils sont l'affirmation par l'émetteur, État, banque, maison industrielle ou commerciale, que la valeur inscrite existe réellement, et qu'on peut la réaliser en véritable monnaie, soit à tout instant, soit à une époque convenue. L'émission des billets n'est donc, au fond, qu'une forme d'emprunt; pour que le public prête, c'est-à-dire accepte les billets en retour de sa marchandise, il faut qu'il soit assuré d'être remboursé un jour ou l'autre. Contrairement à ce que soutiennent certains théoriciens, le crédit ne crée pas et ne saurait créer des capitaux c'est-à-dire une valeur réelle quelconque : son rôle est seulement d'être un rouage, un agent de transmission des capitaux ou de la valeur réelle. D'où il ressort que les titres de crédit ne peuvent avoir une valeur que s'ils sont garantis par des capitaux réalisables. Généralement, pour les banques, ces capitaux sont en or ou en argent et s'appellent *l'encaisse*. La Banque de France, par exemple, détient, immobilisée dans ses caves, une encaisse en espèces d'or et d'argent destinée, le cas échéant, à rembourser les billets qu'elle a mis en circulation. Au bilan de 1895, la proportion de l'encaisse au montant de la circulation, s'élevait à 91 %, c'est-à-dire que 100 francs de billets sont garantis par 91 francs de numéraire; ils le sont en outre par les créances nombreuses que la Banque possède sur l'État, sur l'industrie et sur le commerce. Dans un établissement industriel ou commercial, les sommes stipulées sur les titres ou billets, si l'on en a émis, sont garanties par des capitaux mis en réserve, par la valeur de la matière première à exploiter, par les produits de l'industrie, par les denrées ou marchandises à vendre, par le sol occupé et le matériel mis en œuvre, par le travail même des ouvriers, et c'est dans ce sens seulement qu'on peut trouver une part de vérité dans le sophisme proclamé par certains économistes et que nous nous sommes appliqué à réfuter, à savoir, qu'on peut frapper monnaie avec n'importe quoi (1). Seulement,

(1) V. la livraison d'avril 1896.

il faut ajouter : pourvu que ce n'importe quoi ait une valeur non précaire et variable, mais bien réelle, facilement réalisable en tout temps et non susceptible d'une dépréciation. Là est le danger de la monnaie représentative : il ne suffit pas seulement qu'elle remplace une valeur, il faut être certain que cette valeur pourra être facilement réalisée au prix que lui donne le papier. Le principe des billets de la banque de Law, comme celui des assignats de la Révolution, est parfaitement admissible : on peut monnayer les produits du commerce ainsi que le sol cultivable lui-même. Mais il est malhonnête de le faire pour une valeur supérieure à la valeur réelle ; il est imprudent de le faire pour cette valeur réelle elle-même, jusqu'à concurrence de son évaluation totale, car elle est sujette à une dépréciation qui rendra équivoque la stipulation des effets, et qui sera d'autant plus à redouter que la demande de réalisation sera plus soudaine.

Concluons : les principes qui dominent la monnaie représentative, quelque forme qu'elle revête, sont ceux-là mêmes qui président à l'émission de la monnaie métallique : l'une et l'autre doivent être une valeur réelle et droite ; l'unique différence qui les caractérise, comme nous l'avons fait ressortir, c'est que la monnaie métallique porte en elle-même sa propre valeur, tandis que la monnaie représentative se dédouble, comme le corps et son ombre. Pour nous servir d'une autre comparaison, sa valeur joue le rôle du lest dans un navire ; elle est mise en réserve, et seul, le papier qui est délégué pour en attester l'existence, circule dans les mains du public dont il sollicite la confiance.

Ernest BABELON.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

L'ÉVOLUTION DES ÉTUDES JURIDIQUES

VERS L'OBSERVATION SOCIALE

LES PREMIERS SYMPTOMES

I

L'activité, et même le progrès des études juridiques ne saurait sans injustice être contesté aujourd'hui.

On publie nombre de textes annotés, textes actuels, textes étrangers, textes anciens. Les ouvrages d'interprétation doctrinale se multiplient et revêtent un caractère plus analytique. On lit couramment dans les monographies, dans les articles de revue, des appréciations critiques, ainsi que des propositions d'amélioration motivées en fait.

On tend à rajeunir l'analyse; on accumule des matériaux destinés à provoquer la comparaison et à étendre son domaine.

En ce qui concerne l'enseignement, on indique et l'on déplore ses lacunes actuelles: il ne va point, on le reconnaît, jusqu'à réaliser un enseignement véritablement supérieur. Les pouvoirs publics cèdent à l'impulsion. A plusieurs reprises déjà, ils avaient enrichi les programmes de matières juridiques nouvelles. Cela n'a pas semblé suffisant. On a plaidé devant eux la cause des sciences complémentaires reconnues désormais indispensables; on a triomphé. On a même réussi à les faire admettre non seulement à titre accessoire, mais, depuis les décrets du 30 avril 1895 sur la licence et sur le doctorat, à rang égal. Il existe aujourd'hui, à côté du doctorat de droit privé, un doc-

torat de droit public comprenant les sciences économiques (1).

Enfin on réclame plus encore : on veut des cours de généralisation scientifique : on regrette que nous n'ayons pas des cours de méthode comme en Allemagne, des cours de philosophie juridique comme en Angleterre. Des ouvrages paraissent qui expriment ces idées.

A côté et en dehors de ce mouvement, quelques hommes se montrent plus ou moins consciemment préoccupés d'étudier les circonstances qui entourent la production et l'évolution des phénomènes juridiques, circonstances jusqu'ici négligées; les plus hardis, Ihering, par exemple, dans son ouvrage posthume, précisent : il en est même, comme Menger, qui pensent que l'heure a sonné d'une reconstitution fondamentale de la science; que le droit possède aujourd'hui encore une méthode surannée; qu'il est de bien loin en arrière des autres disciplines; qu'il a marqué le pas alors que se transformaient l'histoire naturelle et la chimie; qu'en présence de la réaction socialiste contemporaine, il n'est que temps de le pousser en avant, de façon à le mettre en mesure d'intervenir avec autorité dans le mouvement législatif actuel et à lui conférer cette faculté de prévoir sans laquelle il peut demeurer douteux qu'il soit une science.

Ainsi le monde juridique est profondément remué. Il y a là sans doute un effet du spectacle décourageant de l'impuissance dans laquelle se trouvent les juristes de profession pour mettre la législation actuelle en harmonie avec les besoins dérivant des transformations sociales. C'est aussi un effet du progrès des sciences voisines ou de la diffusion de leur enseignement, spécialement de celui des études économiques, développées elles-mêmes depuis peu dans l'Université. C'est encore un effet du développement de certaines études juridiques, telles que les études de législation étrangère, les études de droit interna-

(1) Celui des décrets qui concerne la licence réalise un autre progrès (art. 6) : il esquise une répartition des textes par ordre de matières; il donne au maître une certaine liberté dans l'ordre de son exposition : à ces deux titres, il affranchit donc l'enseignement de l'obligation de suivre l'ordre pur et simple des articles. (Cf. Arr. 24 juillet 95.) Nous regrettons de ne pouvoir disposer actuellement de l'espace nécessaire pour examiner et pour apprécier le mouvement qui se dessine dans l'enseignement.

tional (1), et de droit commercial, qui portant sur des matières actuelles constamment discutées, toujours remaniées en considération de besoins nouveaux, suscitent, comme telles, l'examen, le jugement critique, la comparaison, l'appréciation des causes et des conséquences.

Le monde juridique est profondément remué, mais il n'est point encore proprement conscient de l'orientation à donner à ses efforts. Aussi ces efforts vont-ils nous apparaître divergents : les uns, les plus nombreux, se produisent dans le sens de l'extension des méthodes *à priori* traditionnelles, dont il suffirait de coordonner l'édifice par des généralisations philosophiques pour obtenir un tout irréprochable, pour parfaire l'évolution de la science ! Les autres se produisent dans le sens d'un changement radical de méthode, dans l'adoption en fait de la méthode d'observation : c'est l'aurore d'une révolution.

Si nous voulions examiner le phénomène de près, surtout si nous voulions fortement motiver les conclusions que peut, sur ce sujet, formuler la Science sociale, il nous faudrait entrer dans les détails, procéder par des exemples, prolonger cet exposé bien au delà des limites qu'un espace restreint nous assigne.

Contentons-nous, faute de mieux, de présenter un aperçu de l'enchaînement des faits aussi clair et en même temps aussi rapide que possible, sauf à renvoyer pour le surplus le lecteur à ses propres réflexions.

Nous devons d'abord mettre sous ses yeux, à titre de justification, une liste d'ouvrages notables, qui attestent l'activité juridique dont nous parlons, et qui en manifestent nettement les tendances. Mais, pour ne pas interrompre, par une nomenclature un peu longue à parcourir, les considérations auxquelles nous espérons que le lecteur a commencé de s'intéresser, nous rejetterons cette liste en note. Placée ainsi à part, il ne sera que plus aisé d'y recourir au besoin. On remarquera que presque tous les compartiments actuels des études juridiques y sont

(1) M. Poincaré a montré récemment, dans ses « Études de droit international conventionnel », que le développement de ces parties de la législation est né lui-même du développement des transports internationaux.

représentés dans la production d'une seule année; que dans chacun d'eux, pour ainsi dire, on peut relever des commentaires de textes, des exposés de jurisprudence, des études de principes, des essais critiques, — et cela, soit pour des types de législation actuels nationaux ou étrangers, soit pour des types anciens. On y observera, en outre, des productions inspirées par des préoccupations plus générales et relatives, soit à des théories juridiques, soit à des desiderata de la science ainsi qu'aux modifications à introduire dans ses procédés et dans son enseignement. Tel est le bilan des publications passablement nombreuses que nous donnons en note à titre de spécimens principaux (1).

(1) *En ce qui concerne les types actuels*, nous trouvons, pour ne parler que du Droit français, des études sur la Législation du Travail : pressé par des besoins nouveaux, non moins que par la crainte de l'électeur, le monde politique légifère, dès lors le juriste coordonne et systématise : voyez Bry, *Cours élémentaire de Législation industrielle*; — Pic, même sujet; — Couhin, *la Propriété industrielle artistique et littéraire*; — Cypres, *Assurances*; — de la Prugne, *Traité théorique et pratique de l'Assurance*; — Berdez, *Bases juridiques et économiques de l'Assurance privée*; — Hubert-Valleroux, *Le Contrat de Travail*; — Cornil, *Du Louage de services ou Contrat de travail*; Bigeon, *La Photographie et le Droit*, etc.

En Droit commercial, on peut citer le grand ouvrage de Lyon-Caen et Renault qui s'enrichit d'un volume; — Bouvier-Baugillon, *La Législation nouvelle sur les Sociétés*; — Courtois, *Traité historique et pratique de la Liquidation judiciaire*; — Rousseau, *Manuel pratique des Sociétés par actions*.

L'ensemble des lois qui, sous la rubrique Droit civil, traitent de la qualité des personnes, des types principaux d'engagements (droits personnels), des biens et des types principaux de leur appropriation (droits réels) est abondamment représenté, cela va de soi, par des ouvrages tels que Hue, *Code civil*, t. VIII; — Grevin, *Traité du Divorce*, appendice à Demolombe; — Guillaouard, *Traité du Nantissement et du droit de Rétenion*; — Valéry, *Des Contrats par Correspondance*; — de la Grasserie, plusieurs études, *Deutsches Privatrecht*, de Gierke (*Handbuch de Binding*), etc...

En Droit pénal nous trouvons le tome V du bon traité de Garraud; — Proal, *La Criminalité politique*; — Teisseire, *La Transportation pénale et la Relégation*; — Romin, *Esquisse d'une Réforme pénale*; — Dubois de l'Hermont, *Lois pénales protectrices de l'Agriculture*; — Fabreguettes, diverses monographies.

En Droit administratif, on peut citer la nouvelle édition de l'ouvrage de Laferrière, *Traité de la Juridiction administrative*, très intéressant pour la jurisprudence, dont il montre l'importance comme facteur possible dans la genèse d'une institution; — un nouveau volume du *Traité des Eaux*, de Picard; — Aucoc, *Controverses sur la Décentralisation administrative*, dans la *Revue politique et parlementaire*; — de Luçay, *la Décentralisation*; — Coulon, *De la Liberté de la presse*, etc.

Le Droit constitutionnel fait l'objet d'une production d'année en année plus abondante : monographies, articles de revue, ouvrages, notamment celui d'Esmein et aussi le *Deutsches Verwaltungsrecht* d'Otto Mayer.

La Législation coloniale est représentée par Rouzier, *Précis de Législation et d'Économie coloniales*; — Giraud, Besson, mêmes sujets, etc.

Il y a des publications particulièrement nombreuses en matière de Droit international. Citons, dans le *Journal de Droit International privé*, l'étude sur les *Principes de Compétence dans les Conflits internationaux*, etc.; l'essai de M. Pillet, sur un « système général de solution des conflits de lois »; — et encore « De la législation contre les Anarchistes au point de vue international »; — dans la *Revue générale de*

Le plus intéressant ici n'est pas la quantité, c'est la qualité de la production. Attachons-nous donc à la caractériser. Mais comment?

Pour y arriver, remarquons que l'on peut répartir en deux catégories les ouvrages que nous indiquons : la grande masse d'abord, ceux qui ne s'inspirent guère que des procédés tradi-

Droit international public, l'intéressante étude d'Engelhardt sur les Protectorats romains; — dans le *Mémorial Diplomatique*, l'évolution du Droit international. — Et parmi les ouvrages, les *Études du Droit international conventionnel* de notre collaborateur M. Poinard, ceux de Chrétien, de Nys, *Origines du Droit international*; de Westlake (traduction française); le tome II de Weiss, *le Droit de l'Étranger*, etc.

Beaucoup d'articles ou d'ouvrages monographiques sur des Principes ou Théories juridiques: — de Varelle-Sommières; divers; — Rouard de Card, *Caractère déclaratif du Partage dans l'Ancien Droit et le Droit actuel*; — Stouff, *Études sur le Principe de la Personnalité des Lois*, etc.

Les traductions annotées de textes étrangers, les études sur la Législation Étrangère, en un mot les matériaux de la Législation comparée continuent à s'accroître: citons le très intéressant mémoire de notre collaborateur, M. Bureau, *Le Homestead*; — Vauthier, *le Gouvernement local de l'Angleterre*; — Chevalier, *La Loi des Pauvres et la Société anglaise*; — Armingon, *L'Administration locale de l'Angleterre*: — le Projet de Code civil allemand (transformé depuis et devenu Code civil); — le *Code civil mexicain* (de la Grasserie); — Clavel, *Droit musulman*, etc.

L'Histoire des Institutions (dont le but est l'explication des types actuels) a aussi ses auteurs: citons Glasson, *Histoire du Droit et des Institutions de la France*, t. VI; Viollet; Flach; Esmein, *Cours élémentaire d'Histoire du Droit*; Bonvalot, *Histoire du Droit et des Institutions de la Lorraine*; Bensa, *Histoire du Contrat d'Assurance au moyen âge*; d'Espinay, intéressant article sur l'*Ancien Droit successorat en Basse Bretagne*, dans la *Nouvelle Revue historique*, etc.

Pour ce qui concerne les types disparus, le Droit romain est toujours abondamment représenté: citons les traductions des t. IV et V de Mommsen; du t. II de Marquart; de l'*Histoire du Droit romain*, de Krueger; — Vermond, *Théorie générale de la Possession*; — les articles de la *Nouvelle Revue historique*, notamment ceux de Cuq, de Guérin, surtout ceux d'Appleton sur l'histoire de la compensation en droit romain; l'intéressant ouvrage en cours de publication de Girard, *Manuel élémentaire du Droit romain*.

En dehors du droit romain, d'autres types sont étudiés: Recueil de Daresté, Haus-soulier, Reinach, sur les inscriptions juridiques grecques; — Guiraud, *La Propriété foncière en Grèce*; d'Arbois de Jubainville, *Droit celtique*; — le curieux essai d'Thering sur les *Indo-Européens avant l'histoire*, etc.

A noter surtout diverses tendances de renouvellement scientifique, divers desiderata formulés dans les productions suivantes: Pillet, *Des modifications qu'il conviendrait d'apporter aux programmes du doctorat dans la Revue Internationale de l'Enseignement*, 1894; — *Eine modernisierung des Rechtsstudiums*, dans *Die Gegenwart*. — Orban, *Cours d'Encyclopédie du Droit*, professé à Liège; — Alimena, *Législation comparée dans ses rapports avec l'Anthropologie, l'Ethnographie et l'Histoire* (italien); — Worms, *La Sociologie et le droit*, — Richard, *La Discussion judiciaire et l'état de Droit*, dans la *Revue philosophique* (mai 94); *The historical and philosophical Methods in jurisprudence*, dans la *Juridical Review* d'Édimbourg (janv. 1895); de la Grasserie, *De l'Unification des Législations des différents peuples*; Austin, *Philosophie du droit positif*, traduit de l'anglais (Henri, 1894); — Menger, *Du Rôle social de la Science du Droit*, traduit de l'allemand dans la *Revue de l'Économie politique*, janvier 1896, etc. Voyez aussi dans *Revue Internat. de l'Enseig.*, 15 sept. 1896, le rapport Esmein au Cons. sup. de l'Inst. pub., à propos d'une nouvelle organisation de l'agrégation. — Et aussi Duthoit, *Enseignement du Droit et des Sciences politiques en Allemagne*, 1893, pp. 8 et 9.

tionnels, dont ni les réflexions, ni les tendances ne révèlent la recherche du progrès autrement que par des perfectionnements de détail. Nous en examinerons les traits communs : nous acquerrons ainsi une notion précise de ce qui constitue, à l'heure actuelle, le fait normal dans la production juridique.

Cet examen nous permettra d'apprécier plus exactement la seconde catégorie d'ouvrages : ceux des auteurs qui signalent des vices, des lacunes dans la science, et qui se préoccupent de les combler.

La Science sociale a intérêt à prendre en considération les uns et les autres.

Les conflits humains constituent, en effet, l'une des manifestations de l'activité sociale : ils sont l'une des conséquences de cette activité. Les règles de Droit sont, elles aussi, une manifestation et une conséquence de l'activité sociale. Conflits humains, règles de Droit sont donc des phénomènes sociaux. La solution des conflits humains à l'aide des règles imposées par leur milieu social, c'est-à-dire l'adaptation effective des uns aux autres, est aussi un phénomène social.

La Science sociale a donc *qualité* pour se faire révéler par les spécialistes qui s'en occupent 1° les genres de conflits engendrés par les natures de groupements humains organisés ; 2° les corps de règles intervenus successivement pour solutionner tour à tour chaque nouveau genre de conflit engendré ; 3° l'adaptation de ces corps de règles, de ces solutions proposées théoriquement, de ces abstractions préjudicielles, au fait concret des conflits, en un mot, le mode d'existence, la mesure d'application de ces règles.

La Science sociale n'a pas seulement à ceci qualité, elle y a de plus *intérêt* : il est probable, — pour ne pas dire encore il est certain, faute de s'être jusqu'ici engagé dans cet ordre d'études, — il est probable qu'il y a une corrélation très nette entre les moyens d'existence, l'organisation, le mode d'existence, etc., d'une race, éléments générateurs de groupements caractéristiques, et la physionomie des conflits qui s'y produisent, des règles de Droit que ces conflits engendrent, des applications de ces règles à ces conflits.

Il y a, nous le savons, des groupements inséparables de tel type social, des groupements pour ainsi dire spécifiques, qui seraient inintelligibles, qui sont inexistants dans tel autre type. Nous le savons aussi, la différenciation des groupements similaires, leur organisation précise n'est pas la même selon qu'il s'agit d'un type particulariste ou d'un type communautaire, ou encore d'une variété de l'un ou de l'autre, ou enfin d'une société compliquée ou d'une société simple.

Or, s'il est vrai que les groupements naissent, se multiplient, évoluent différemment selon le type social, il est à peu près certain qu'il en est de même des conflits qu'ils engendrent, et aussi des règles de Droit, des adaptations de ces règles aux conflits. Les causes variant, les effets doivent varier également.

Ces conflits, ces règles, ces adaptations, résultantes nécessaires des groupements humains, sont donc des effets qui peuvent fournir à la Science sociale des renseignements importants sur les causes mises en jeu, confirmer au besoin un diagnostic social, ou même mettre sur la trace de telle variété ou sous-variété sociale à déterminer.

En résumé, la Science sociale a intérêt à s'occuper des phénomènes juridiques : 1° en eux-mêmes, en tant que phénomènes sociaux : 2° en tant qu'indices complémentaires ou originels de l'existence de telle variété ou de telle sous-variété sociale.

Elle a intérêt, par conséquent, à étudier tout d'abord la bibliographie juridique. Il faut qu'avant toute autre chose elle en recherche, elle en apprécie, elle en pèse la valeur documentaire pratique ou scientifique, soit au point de vue de l'analyse des phénomènes, soit au point de vue de leur comparaison et de leur synthèse, — afin de se donner à elle-même la mesure exacte de la créance qu'elle pourra ajouter aux divers matériaux que cette bibliographie lui fournit.

Examinons à ce point de vue, les travaux juridiques actuels.

II

Nous distinguons d'abord une première catégorie d'ouvrages qui s'inspirent surtout *des procédés traditionnels*.

Nous avons dit qu'ils constituent la grande masse, la presque universalité des ouvrages : ils présentent donc le type normal de la production juridique doctrinale.

Sans prétendre à en analyser tous les caractères, exposons-en les plus saillants :

D'abord de tant d'ouvrages, — et nous n'avons indiqué que la minorité intéressante, — pas un n'embrasse dans son étude tout l'ensemble du droit d'un peuple; pas un, en abordant l'étude d'une partie, ne procède d'une synthèse d'ensemble, qui mette la partie à sa place et montre entre toutes les parties les liens réciproques de dépendance. Et cette remarque pourrait se reproduire si, au lieu de considérer seulement la bibliographie toute actuelle, on examinait la bibliographie juridique en général. Les juristes n'examinent pas l'ensemble d'une législation. Nous en déduisons immédiatement qu'ils ne la caractérisent pas dans son ensemble : en un mot, ils ne constituent pas de *types généraux* correspondant aux différentes législations.

Que font-ils alors?

Ils groupent les lois, il est vrai, mais c'est en des groupes limités. Ces groupes n'ont aucun lien entre eux : ce sont des compartiments traditionnels, tels que Droit commercial, Droit civil, Droit pénal, Droit administratif, avec des compartiments nouveaux tels que Droit industriel, etc., entre lesquels il n'y a point d'idées communes, point d'éléments communs faisant cadre et servant de lien.

Ces compartiments ne s'agrègent pas exactement les uns aux autres : leur ensemble n'embrasse pas rigoureusement l'ensemble des lois édictées. Ce sont des cadres vaguement définis. Strictement limités à l'origine, — pour ne parler que des cadres historiques, — mais limités, disons-le, par une classification *a priori*, ils deviennent aujourd'hui à la vérité plus compréhensifs. Ce sont néanmoins toujours les vieux cadres traditionnels, insuffisamment compréhensifs encore, n'ayant point de caractère méthodique, partant rien de scientifique (1).

(1) Par exemple, que faut-il entendre par Droit civil? Cela n'embrasse-t-il que le Droit civil proprement dit? Qu'entendre sous le nom de Droit commercial, par opposi-

Nous sommes donc ici en présence d'études sans lien commun entre elles, qui n'abordent, en les isolant, que des fragments de législation, sans se soucier d'élaborer un type synthétique complet servant de centre de rayonnement et d'attraction à toutes les analyses fragmentaires.

Mais, dans l'intérieur même de chacun des groupes étudiés isolément, il n'y a pas plus de lien, il n'y a pas plus de rapports de dépendance, scientifiquement établis, qu'il n'en existe entre les divers groupes de lois pris dans leur ensemble.

Ainsi, on a tronqué la législation totale du pays étudié : on en tronque aussi les compartiments considérés isolément. Un ouvrage sur le Droit commercial, par exemple, où sur le Droit industriel, présentera au lecteur une suite d'études sans lien naturel les unes avec les autres et se succédant dans un ordre arbitraire; de sorte qu'ouvrant l'un de ces livres, on pourra très bien, pour le lire, intervertir l'ordre adopté par l'auteur. Chaque groupe de chapitres, chaque sujet tiré du corps de lois dont l'étude fait l'objet du volume, pourrait être considéré comme une monographie parfaitement indépendante des voisines. Donc, pas d'enchaînement naturel entre les matières, mais une série d'études fragmentaires, et dans chacune d'elles une série de tableaux détachés; voilà ce que le lecteur aperçoit (1).

Du moins trouvons-nous dans cette succession de chapitres détachés, une analyse qui fasse bien saisir l'objet étudié et puisse par suite aboutir à des comparaisons fécondes, à une classification capable de faire progresser la science? Nullement. Analyse, comparaison, classification sont ici très nettement *abstraites*, abstraites presque uniquement. Ce nouveau caractère commun des ouvrages dont nous parlons s'impose à l'esprit du lecteur le moins attentif. Il est d'autant plus frappant que le phénomène à étudier est principalement concret : ceci ressort de l'examen de ses divers facteurs.

Une espèce juridique, en effet, n'est autre chose qu'un con-

tion à Droit industriel? etc. Qu'entendre encore par histoire du Droit, par opposition avec l'histoire des institutions? etc.

(1) Le livre d'Accarias sur le Droit romain peut être cité comme type du genre.

flit de droits qui se produit *en fait*. C'est une réalité concrète.

Une solution juridique est une décision appliquée à un conflit de droits : c'est encore *un fait* : une réalité concrète.

Quant aux règles imaginées à la suite des conflits pour présider à leur solution, il s'agit, dit très bien Taine, « il s'agit de lois, écrites ou non écrites, d'après lesquelles vivent ou ont vécu les diverses associations humaines, quelles qu'en soient la forme, l'étendue et l'espèce, État, commune, église, corporation, école, armée, atelier agricole ou industriel, tribu, famille : or, vivantes ou fossiles, ce sont là des choses réelles, observables comme les plantes et les animaux; on peut donc, au même titre que les animaux et les plantes, les observer, les décrire et les comparer,.... les classer par groupes naturels, dégager en chacune d'elles les caractères distinctifs et dominateurs, noter son milieu ambiant, chercher les conditions ou rapports nécessaires, qui déterminent sa floraison ou son avortement, etc... (1). »

Quant à l'interprétation *théorique* de ces règles, avec sa pompe de logique abstraite, il n'y faut guère voir plus qu'un facteur secondaire, préparatoire au phénomène, qui est de sa nature, sans doute, mais qui n'est pas de son essence. Sa valeur n'existe en quelque sorte qu'en puissance; elle ne devient valeur juridique réelle que dans la mesure où elle facilite l'interprétation *pratique*, l'adaptation de la règle générale au fait particulier concret de la solution. Voilà ce que révèle l'observation.

Et cependant il est frappant de constater le caractère presque exclusivement abstrait de la plupart des ouvrages de droit (2). Ceci provient de ce que l'objet de leur étude, au lieu d'être le phénomène juridique en lui-même, en son complet, est seulement un de ses éléments qu'on isole, une formule : coutume rédigée, loi promulguée, relation littéraire de telle coutume ou de telle loi, décision de jurisprudence, qu'on n'étudie pas dans son milieu ambiant (telle race étant donnée, à telle époque, dans tel lieu, etc.). On l'isole, en l'abordant, de la considération de ses

(1) *Régime moderne*, t. II, p. 205.

(2) Nous disons « de la plupart », parce qu'il y a des réserves à faire pour la catégorie des ouvrages de Droit dont nous parlerons après celle-ci.

conditions d'existence, de ses causes, de son milieu, de ses effets, de ses conséquences. On l'étudie nue, et même on l'étudie morte, sorte de squelette logique (1), dépouillée de sa chair, des organes de relation qui faisaient sa vie.

Scientifiquement, on ne démontrera pas qu'en n'étudiant que l'une des faces d'un phénomène, face isolée des autres faces, on puisse jamais arriver à expliquer le phénomène, à en saisir l'esprit (2).

Pratiquement donc on n'aboutira pas, pour les mêmes raisons, à tirer des seules dispositions législatives, des seuls travaux préparatoires tous les éléments nécessaires à l'interprétation juridique.

L'interprétation n'a pas, en effet, pour seul but de déduire logiquement de principes généraux, inscrits au texte, mille règles secondaires en vue de l'application à une infinité de cas particuliers. Son but est aussi d'éclairer ces principes eux-mêmes, d'en rechercher *l'esprit*, afin de déterminer la portée de la loi pour une quantité de cas douteux. Il est, en effet, des cas prévus par la loi, mais exclus par son esprit : *cessante ratione legis, cessat ejus dispositio* ; il est aussi des cas non prévus par la loi, mais auxquels l'esprit de la loi permet de l'étendre : *ubi eadem ratio legis*, etc. L'esprit de la loi prévaut donc sur son texte, en tant qu'il s'agit d'en mesurer toute la portée : l'esprit de la loi est la racine de ce qu'on appelle *l'extension analogique*.

D'ailleurs l'interprétation doit se laisser dominer par l'esprit de la loi, pour une raison péremptoire : c'est qu'un texte, conclusion tardive de toute une période de conflits, de tâtonnements et d'essais de réglementation en fait de ces conflits, n'est jamais qu'une satisfaction retardée, donnée au besoin social ; ce texte, à peine formulé et imposé, se fixe, en harmonie peut-être suffi-

(1) Cf. sur ce point, notamment Ihering, *Esprit du Droit romain*, trad., t. I, p. 33 et *passim*, et surtout t. IV, pp. 308 à 314. Le lecteur y verra comment l'éminent juriste y apprécie « l'illusion de la dialectique juridique »,... « l'illusion logique »... — « C'est méconnaître l'essence même du droit,..... que de vouloir, au nom de la logique, faire de la jurisprudence la mathématique du droit. La vie ne doit pas se plier « aux principes, ce sont les principes qui doivent se modeler sur la vie. » (p. 310. D'autres auteurs prodigent des réflexions analogues ; il serait trop long de les citer)

(2) Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, l'a tenté ; mais notre collaborateur M. de Rousiers a démontré remarquablement à quel point il avait échoué dans cette tâche. Voyez *Science sociale*, t. IV, pp. 273, 275, 279, 280, etc...

sante avec les rapports juridiques qui ont présidé à sa naissance, mais dès sa naissance en désaccord croissant avec les rapports juridiques consécutifs. Point fixe dans un milieu mouvant, dans un milieu qui se différencie sans cesse, il a besoin, pour s'y adapter, d'être perpétuellement remis d'accord avec l'évolution sociale. Sans cesse l'interprétation doit l'éclairer, en chercher l'esprit pour l'étendre ou le restreindre, en harmonie avec la logique *des faits*. La logique des faits s'impose à l'interprétation juridique. C'est par elle que, pour un même texte, on voit, suivant l'époque, cette interprétation différer : c'est qu'aussi les besoins diffèrent. C'est par elle encore qu'au lieu de telle solution imposée par la logique *abstraite*, l'interprétation adopte une solution toute contraire (1). La logique abstraite, en effet, doit ici se laisser dévier par la logique des faits.

On voit quelle est, pour l'interprète, l'importance de la recherche de l'esprit de la loi.

Eh bien, quand nous voyons les auteurs n'étudier les textes qu'au point de vue de la logique abstraite, les isoler de leur milieu, de leurs causes, de leurs conséquences, dédaigner systématiquement les autres facteurs constitutifs du phénomène juridique, nous sommes en droit d'en conclure qu'au double point de vue scientifique et pratique ils faussent les conditions et qu'ils éminent la valeur de l'*interprétation*.

Aussi remarque-t-on que la pratique donne de perpétuels démentis à la doctrine; que les praticiens manifestent un certain dédain pour la doctrine. C'est qu'effectivement la doctrine ne rend que très peu de services à la pratique. D'autre part, nous venons de le voir, elle ne peut rendre que très peu de services à la science.

Autre constatation : dans ce royaume purement dialectique et abstrait de la production juridique commune, il n'y a point de méthode unique, imposée à tout auteur et constituant une discipline en même temps qu'un instrument de travail en commun et

(1) M. Bureau, dans son intéressant mémoire sur le *Homestead*, en fournit un curieux exemple, pp. 154-155. Cf. aussi sur ce point Henri, préface de Marquardt, *Vie privée des Romains*, 1892, t. I : « Les institutions juridiques, ... s'usent vite et se plient presque sans résistance aux exigences variées d'un organisme social qui grandit et se complique. »

de progrès. Chacun va de son côté, au hasard de la voie que lui trace sa faculté logique personnelle. Mais quelle est au juste dans tout cela *la* méthode juridique? Les plus éminents ne peuvent la définir de façon à l'imposer à tous. Ihering dispute curieusement Savigny à ce sujet, Cuq dispute Ihering, Tarde incrimine Fustel de Coulanges, etc. (1). Nous qui voyons ici plus net, grâce aux lumières de la Science sociale, nous pouvons dire clairement que toutes ces méthodes *bonnes*, ou *sûres*, qu'emploient les juristes ne sont, en somme, que des *méthodes d'exposition*. Et, sur ce point, chaque auteur peut rester libre d'avoir sa manière. Au contraire, aucune de ces méthodes n'est à un degré quelconque une méthode de recherche, parce qu'aucune d'elles ne se préoccupe d'accorder son caractère avec celui de l'objet à étudier. Quand on aura trouvé une méthode de recherche, ce sera *la* méthode, parce qu'elle s'imposera à tous. Le Droit aura sa méthode scientifique.

D'autre part, il est deux postulats plus ou moins avoués, mais toujours existants, à la racine des raisonnements juridiques : nous voulons parler de l'idée de la toute-puissance de la loi, et de l'idée de l'existence possible d'une société une et idéale, d'une société *type*, dont chaque auteur en particulier se figure la réglementation modèle, laquelle lui sert de terme de comparaison pour juger et améliorer les lois qu'il considère!

Ces deux idées surgissent presque irrésistiblement des faits déjà exposés : le point de vue logique abstrait conduit au point de vue rationnel, le point de vue rationnel conduit à la conception de l'homme idéal, de la société idéale, unique, modèle commun de toutes les sociétés. Ceci admis, les législations particulières devraient donc tendre à se rapprocher toutes d'une même législation *type*, que chaque auteur conçoit à sa manière et qui réglementera la société *type*. Et comme, d'autre part, l'étude habituelle des décrets de la puissance publique suggère insensiblement l'idée de la toute-puissance de la contrainte, de la toute-puissance législative, il s'ensuit que généralement les juristes et les législateurs ne connaissent point d'obstacles pour les

(1) Voyez Ihering, *op. cit.*, t. I, p. 19; — Cuq de *Nouvelle Revue historique*, 1894, p. 49; — Tarde, *Transformation du droit*, p. 5.

empêcher de réglementer les sociétés *à priori*, dans le sens de la société idéale, société que chacun d'eux conçoit à sa façon!

Le vice des analyses entraîne le même vice dans les comparaisons. Rapprochant des phénomènes incomplets, elles sont radicalement fausses, dès qu'elles prétendent sortir de la logique pure des formules. D'ailleurs, en tant que comparaisons logiques, elles sont stériles : car, si elles constatent, elles n'expliquent rien.

Les classifications enfin sont des classifications *à priori* de formules abstraites : ce ne sont pas des classifications de faits. Elles n'existent d'ailleurs, lorsqu'elles existent, que dans le détail d'une législation nationale déterminée dans l'intérieur de chaque compartiment juridique considéré isolément.

Aussi la Science sociale n'aura pas autre chose à puiser dans cette masse d'ouvrages que leurs constatations de fait : telle loi, telle solution, telle jurisprudence; toutes leurs abstractions et systématisations devront être non venues pour elle, tant qu'elles ne se réaliseront pas dans le domaine des faits. A ce titre, les exposés pratiques, les manuels de praticiens auront plus d'attraits pour elle que les traités les plus réputés.

Terminons en constatant que les juristes gémissent en général sur l'ingratitude de leurs travaux. Comme ils n'étudient que des phénomènes incomplets, ils ne peuvent faire autre chose que d'enregistrer des résultats logiques. Ils constatent, ils n'expliquent pas. Ils ne peuvent ni comprendre, ni juger, ni prévoir. Il est certain que des esprits scientifiques doivent ici s'exaspérer dans le spectacle de leur impuissance.

C'est cet état d'esprit dont nous connaissons bien à présent les raisons d'être qui engendre dans la production bibliographique une seconde catégorie d'ouvrages, la plus intéressante pour l'observateur, et dont il nous reste à parler.

III

Nous venons d'observer, et nous avons essayé de caractériser le fait normal dans la production juridique doctrinale, c'est à savoir une discordance remarquable entre l'objet à étudier et le

procédé d'étude. Nous venons de constater que parmi les conséquences de ce fait, la moins curieuse n'était pas les gémissements des juristes quand ils font un retour sur l'ingratitude de leur science.

Ceux d'entre ces érudits qui ont un tempérament scientifique ne se contentent pas de critiquer vivement les résultats des méthodes traditionnelles; ils suggèrent des améliorations.

Nous allons passer en revue à la fois les critiques et les remèdes.

Nous classerons ici les auteurs en deux camps bien distincts suivant les remèdes qu'ils proposent (1).

L'une de ces tendances consiste à remédier aux incertitudes et au défaut d'unité de la doctrine actuelle, en lui donnant un point de concentration tiré des généralisations *à priori*. Cette tendance groupe tous les partisans des directrices philosophiques : elle s'en tient aux concepts de la société rationnelle, idéale, et de la toute-puissance de la loi.

L'autre s'oriente, au contraire, vers la recherche des causes des lois, en plaçant parmi ces causes le milieu; en un mot, elle s'achemine à l'observation des lois en tant que phénomène concret.

Examinons d'abord la première tendance, celle qui s'efforce de remédier aux desiderata de la science du Droit par le développement des généralisations *à priori*.

Il n'y a, pour ainsi dire, qu'une voix dans le corps enseignant pour développer la philosophie du Droit à l'école. MM. Lyon-Caen, Appleton, Turgeon, Blondel, Despagnet dans la *Revue internationale de l'enseignement*, M. Faure dans la *Revue de sociologie*, rompent des lances en sa faveur. M. Tarde a écrit, il y a quelques années, un volume pour démontrer sa nécessité et pour en établir les bases. M. Henri présente au public français l'ouvrage anglais d'Austin, le juriste bien connu, mort depuis peu. Enfin nous possédons depuis cinq ou six ans l'ouvrage de Roguin, qui nous montrera le pôle extrême de la tendance.

Il est vraiment curieux de constater sur le vif quelle progression de conséquences produit ici la formation *à priori* de l'esprit.

(1) Ce chapitre étant plus spécialement intéressant pour la Science sociale, nous permettrons, dans le but de mieux caractériser dans leur gradation les deux tendances, de grouper un certain nombre d'ouvrages dont plusieurs datent déjà de plusieurs années.

M. Tarde, par exemple, dans son livre sur les *Transformations du droit* (1893), commence par critiquer très vivement les tendances actuelles de la science, livrée, dit-il, « aux simples piocheurs appelés commentateurs ou hommes d'affaires » (p. 1), et le défaut capital des juristes qui est, en adaptant les textes entre eux, *d'oublier de les adapter au milieu social* (p. 205). Il reproche en particulier à Fustel de Coulanges « le culte excessif et exclusif du document écrit ».

Il note, d'autre part, qu'il n'y a d'évolution uniforme dans aucune des branches du Droit; que, s'il y a des similitudes entre législations (il cite l'hébraïque, l'athénienne, la romaine, l'arabe, l'hindoue), elles existent surtout au point de départ, et qu'elles s'atténuent à mesure que ces législations se développent; que, bien que les codificateurs des divers peuples se copient plus ou moins les uns les autres, dans la rédaction des codes, au fond, en faisant abstraction des pastiches, ces grands monuments du droit sont fort dissemblables; que la législation, prétendant substituer des règles précises aux maximes vagues, est et sera toujours changeante d'un code à l'autre.

Il déclare qu'il est important « d'étudier le Droit comme une simple branche de la sociologie, si l'on veut le saisir dans sa réalité vivante et complète » (p. 203). Il n'est pas d'ailleurs, ajoute-t-il, « une branche quelconque de ce grand arbre (la sociologie), qui puisse impunément être séparée du tronc, et qui ne s'emplisse de sève par sa mise en rapport avec les autres ».

Voilà donc un juriste qui est bien persuadé que les législations diffèrent, qu'elles sont même divergentes, qu'on les étudie mal, etc. Il a aperçu en partie le vice. Ses déclarations semblent en contradiction manifeste avec l'idée de l'unification des législations, c'est-à-dire avec l'hypothèse de l'unification des sociétés en un même type idéal; on s'attendrait à le voir rompre avec les conceptions *à priori*, recourir à une autre méthode.

Or, quel est son remède? Comment va-t-il saisir le droit dans « sa réalité vivante et complète »? Par l'étude de ses principes philosophiques! Et on le voit proclamer les causes de similitude des législations: ce sont tantôt l'imitation (l'osmose), tantôt la lo-

gique! etc. Bon exemple d'un esprit qui un moment a vu clair, mais que ressaisit immédiatement sa formation intellectuelle.

M. Austin, dans son ouvrage sur la *Philosophie du droit positif* (traduit en 1894), manifeste le désir de donner à qui veut aborder l'étude du Droit « une connaissance sérieuse des principes généraux de la jurisprudence et le plan d'un système de Droit distinctement imprimé dans l'esprit ». Car, dit-il, « le Droit apparaît *naturellement* comme un *assemblage de règles arbitraires et sans lien* à l'étudiant qui commence à l'apprendre. » Dans ce but, il entreprend de comparer entre eux les systèmes de « *sociétés différentes* » (P. 15, 16).

L'idée pourrait venir au lecteur que l'auteur va se mettre dès lors à la recherche de types bien distincts, nettement tranchés, dont les différences permettront le classement des types intermédiaires.

Mais point : il élimine d'abord tous les types fournis par les sociétés simples. Des autres, il ne retient que ceux des sociétés « avancées. » Il ne s'intéresse pas à ce qui les différencie. Il ne s'occupe que de leurs analogies : il ne veut même que les constater, non les expliquer. « L'appréciation des systèmes n'a, dit-il, aucun rapport avec la science » dont il s'occupe, laquelle est une science juridique *pure*. A *d'autres sciences*, telles que la science de la législation, la philosophie du Droit considérée comme branche de la Science sociale, etc., de s'arrêter à des « considérations d'utilité, de valeur morale » (p. 5), de chercher à comprendre les formes d'organisation des institutions. « *La jurisprudence générale* n'a aucun rapport immédiat avec l'appréciation des lois, en tant que celles-ci apparaissent comme bonnes ou mauvaises » (p. 5).

Et le traducteur le commente ainsi dans sa préface : « Il est évident que, pour comprendre la forme d'organisation qu'une législation déterminée donne à telle institution, il faut connaître les faits sociaux, et les considérations, etc., qui constituent la raison d'être de l'institution elle-même. Mais autre chose est de reconnaître les points de contact qui existent entre la science juridique et la science sociale, autre chose d'en faire un mélange... L'étude des lois positives au point de vue purement juridique. et leur appréciation critique au point de vue de la morale et de l'économie sociale (bien distinctes de leur appréciation au point de vue technique) constituent deux éléments hétérogènes, visiblement disparates *et qu'on ne peut associer* » (p. XVI). Puis, comme

Austin, il divise les sciences juridique en deux séries : la série juridique pure, opposée à la série branche de la science sociale.

Seulement, auteur et traducteur omettent de dire que ces différentes sciences de la série juridico-sociale, auxquelles ils renvoient, ne sont pas même constituées (1). Les juristes ont trouvé le mot, mais non la chose.

Ainsi, au lieu d'étudier tous les phénomènes juridiques sous toutes leurs faces, Austin se décide *à priori* à n'étudier que les plus compliqués, les plus « avancés », et à un seul point de vue, celui de la concordance logique avec des systématisations, également *à priori*. C'est par ce procédé qu'il prétend réussir à empêcher que le Droit n'apparaisse comme un *assemblage de règles arbitraires et sans lien!*

Mais voici venir la conséquence extrême du système : il nous faut pour cela feuilleter le livre du professeur Roguin, *La Règle de Droit*, paru en 1889, donc déjà ancien, mais nécessaire à citer parce qu'il va nous donner le point d'aboutissement de la tendance.

Dans une introduction sur la classification des disciplines, l'auteur commence par gémir sur l'esprit routinier des études juridiques : son désir serait de « secouer » en France le « despotisme » du Code civil, en Allemagne celui du Droit romain, en Angleterre celui de la Common Law (p. 35). Il veut nous offrir un instrument de progrès. Et nous voilà du coup alléchés. Mais que propose-t-il? Songe-t-il que si la science a jusqu'à présent échoué, que si le Droit manque de constatations générales, le vice est peut-être imputable à l'habitude prise d'isoler de leurs faits générateurs les formules juridiques?

Nullement, il entend parvenir à son but par l'étude de la science juridique *pure* : et le terrain sur lequel il se place est celui, non du Droit historique, mais du Droit *possible* : sa méthode consiste à faire des *suppositions* qu'il « emprunte indifféremment à l'histoire et à l'imagination, à la seule condition qu'elles soient conformes à la *nature des choses* » (p. 37). Il prétend faire de l'analyse; mais ce qu'il analyse, ce sont les relations « constituées ainsi *artificiellement* ». Son étude est « absolument *neutre*, affranchie de toute appréciation », ne renfermant

(1) On ne peut sérieusement soutenir qu'elles soient constituées, puisque les auteurs n'ont pu s'accorder encore soit pour en définir la méthode, soit pour pratiquer une méthode commune.

« aucune trace de *critique* » aucune préoccupation de rattacher les institutions juridiques et les conflits à leurs cause, à leurs effets.

Que valent dès lors la « conséquence forcée » et les « classifications » qu'il propose avec une pareille analyse pour base ? Dans cette science toute de fins pratiques que doit être la science juridique, s'imagine-t-on aisément un savant répondant aux questions posées par les praticiens sur ce qu'il *faut* modifier, ce qu'il *faut* faire : Voici les pratiques, voici les réformes que je *suppose*, que j'imagine; voici mon rêve : appliquez-le ?

IV

La seconde tendance signalée plus haut s'efforce de remédier aux desiderata de la science du droit par une étude plus compréhensive du phénomène, en tenant compte des faits concrets.

Cette seconde tendance est vague encore, peu consistante, point méthodique, mais elle existe, ce qui est beaucoup; elle est la preuve de ce progrès latent des études juridiques, que nous affirmions en débutant. Donnons-en quelques exemples.

M. Esmein, dans son *Cours élémentaire d'Histoire du Droit*, critique ainsi qu'il suit l'école des Glossateurs ou école de Bologne (p. 768) : « Leur qualité maîtresse fut l'étude directe intégrale des textes qui figurent au *Corpus Juris*. Ils les examinèrent isolément et les comparèrent entre eux avec une critique admirable. Leur principale faiblesse, c'est que, *pour interpréter des textes juridiques, ils n'avaient que ces textes eux-mêmes à leur disposition*. Ils ne connaissaient bien ni l'histoire romaine, ni la littérature latine, *et par suite ils ne pouvaient comprendre le sens et la portée de beaucoup d'institutions, ne connaissant pas le milieu où elles s'étaient développées.* »

Quand on se borne à rapprocher, dit Aucoc (*Controverses sur la Décentralisation administrative*) les textes successifs de la législation pour examiner les combinaisons qui sont plus ou moins favorables à l'idéal qu'on s'est formé, au besoin de la liberté, à celui de l'ordre, ou à la concentration de ces deux éléments nécessaires d'une société civilisée, on n'est pas en mesure d'apprécier ce que valent les systèmes. Les séparer des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, c'est omettre

un des points essentiels dont il doit être tenu compte (1). »

M. Huc, un magistrat, dans ses études sur le *Code civil*, remarque que les auteurs jusqu'ici « se sont cantonnés aux seules dispositions du Code », qu'ils « ont écarté les matières connexes. Ce procédé *isole* trop le Code civil, en fait un Code civil *fermé*. Or, notre Code, au contraire, est pénétré par toute les autres branches du Droit. *Tout se tient dans la législation d'un peuple*. Pour connaître une partie, il faut connaître son contact avec les autres. D'un autre côté, *l'explication du Code doit être en harmonie avec l'évolution nouvelle* qui se prépare dans notre législation. Aujourd'hui... les députés... étrangers aux traditions romaines et coutumières, n'obéissent qu'aux besoins nouveaux, élaborent une législation indépendante du passé. » (T. I, préface.)

Voilà donc des esprits ralliés aux idées de large critique et de contrôle, disposés à rechercher l'esprit des textes, à ne plus les étudier isolés mais groupés, à les analyser dans leur milieu, afin d'en saisir l'orientation générale, la valeur relative, avant d'en entreprendre l'étude fragmentaire : des écrivains qui ne paraissent plus portés à découper en tranches, en points de vue isolés les uns des autres, en sciences à part sans rapport entre elles, l'étude complète des phénomènes juridiques.

Mais nous avons mieux encore, et voici des affirmations plus précises, plus intéressantes.

Ouvrons le tout nouveau *Manuel élémentaire de Droit romain*, en cours de publication, du professeur Girard et citons :

Il repousse les « idées maîtresses » de Fustel de Coulanges et de Leist, suivant lesquelles on pourrait « restituer les institutions originaires des Indo-Européens en prenant certains groupes arbitrairement choisis, et en en négligeant... certains autres... » Le Droit romain « ne peut être isolé » soit du Droit des autres peuples de pareille origine, soit même « de ce *Droit universel* dont l'histoire constitue ce qu'on appelle l'histoire du Droit comparé ».

L'auteur regrette que ce Droit universel, qui est pour lui, notons-le, *non pas une philosophie* du droit mais une histoire, que cette histoire universelle du Droit comparé, « qui serait du plus haut intérêt, » dont « la fonction » consisterait « à *observer* comment les lois naissent, vivent et meurent » n'existe pas en-

(1) *Revue polit. et parlem.*, 1895, p. 227.

core, quoiqu'on ait déjà rassemblé, dit-il, d'excellents matériaux.

Il en adopte la conception qui est de procéder non pas par des procédés *à priori* par des essais de généralisation philosophique, mais par des comparaisons de faits observés dans les diverses législations.

« Les recherches relatives... aux conditions dans lesquelles se constituent et se transforment les institutions juridiques, sont la branche la plus haute et la plus délicate de l'activité du juriconsulte » (p. 6).

« La méthode » de l'auteur consistera à retracer la vie même des institutions, en prenant pour objet d'études la législation qui présente entre toutes le champ d'observation le plus favorable, à raison notamment de l'abondance des documents et de l'ampleur de la période, le Droit romain. « Il n'y a pas de terrain sur lequel on puisse mieux observer comment les lois naissent, comment elles vivent, et comment elles meurent. Il n'y a pas d'enseignement qui puisse mieux empêcher de considérer le Droit d'un moment historique, soit, ainsi que c'est le défaut des *esprits purement logiques, étrangers au mécanisme de la vie sociale*, comme un accident artificiel et arbitraire à la merci des caprices du législateur, soit, ainsi que c'est plutôt le défaut des simples praticiens, comme une œuvre immuable et éternelle » (p. 6).

Et en parcourant les trois fascicules parus de son ouvrage, nous voyons l'exposé des faits économiques précéder l'étude de l'institution : nous lisons un long développement sur l'histoire de la propriété romaine, sur le caractère de la culture des premiers Romains, une foule de notes établissant des rapprochements avec les législations hindoues ou autres, etc. (1).

Voilà, on en conviendra, une façon neuve d'entrer dans l'étude d'une législation. Et, si le point de vue de l'auteur est encore exclusif d'un examen véritablement méthodique, s'il a le tort d'espérer tirer de l'étude d'un seul type, du type romain, des conclusions scientifiques à portée générale, toujours est-il qu'il s'oriente vers la méthode d'observation, et que nous pouvons saluer dans sa tentative un véritable progrès.

(1) M. Cuq avait déjà fait antérieurement des déclarations analogues dans ses *Institutions Juridiques des Romains* 1891. Cf. notamment pp. xxiii, xxvii, xxviii. Et M. Saleilles a fait remarquer (*Revue historique* 1892, pp. 232-233) toute l'importance de ce livre au point de vue de l'évolution des études juridiques. Décidément les études de Droit romain sont chez nous en progrès.

Citons aussi le très curieux ouvrage posthume d'Ihering, *Les Indo-Européens avant l'histoire* (1895), livre dont l'étude nous appartient parce qu'il est écrit par un juriste, parce que le but de l'auteur, en commençant ce travail nouveau, était de trouver la raison d'être des principes restés inexplicés pour lui de la législation romaine primitive.

C'est la migration, explique-t-il, qui a fait l'Européen, « non par le seul effet de la longue durée de celle-ci, mais par les institutions qu'elle avait suscitées, par les *nécessités* qu'elle imposait à l'énergie de l'émigrant.... Si l'habitat était chose indifférente pour les peuples, les Grecs et les Germains n'auraient pu devenir dissemblables... » et encore : « Indiens, Iraniens, Romains, Celtes, Slaves n'ont commencé à former des races distinctes qu'après avoir quitté leur patrie originaire... Dans la plaine de Mésopotamie le Sémite devint agriculteur, dans la montagne de l'Iran, l'Arya fut pâtre... Celui qui doit péniblement gagner son pain, le ménage. Celui qui le gagne sans peine, le dissipe facilement... « Le sol, dit-il (c'est-à-dire aussi « la constitution géologique, le climat, le voisinage de la mer »), est le premier facteur de l'action historique des peuples. « Par sol, j'entends également la communication avec d'autres peuples résultant de la position du pays, le sol dans le sens de l'histoire de la civilisation, dans le sens politique, dans le sens historique... La géographie est de l'histoire tracée d'avance... Si j'ai frappé juste dans la proposition qui résume mes idées : Le sol est la race, il en résulte que l'historien a pour devoir de découvrir les corrélations de la race d'un peuple avec son sol. Je me suis proposé ce problème pour l'Arya. »

Et l'auteur devait, de ce point de départ, redescendre, si la vie le lui eût permis, jusqu'aux lois romaines.

Exemple bien saisissant que celui de cet esprit éminent, dès longtemps rallié *en principe* à la méthode d'observation (Cf. son *Esprit du Droit romain*), mais que sa formation intellectuelle a néanmoins toujours fait rétrograder sur la pente de la voie ancienne, — et qui, lassé finalement de ne pas comprendre, après toute une vie passée à approfondir une législation, *s'avoue son échec* et consacre ses derniers mois d'existence à représenter et à fixer les conditions, à son sens nécessaires, d'une observation juridique complète!

Preuve frappante, par conséquent, de l'insuffisance des mé-

thodes actuelles, même élargies déjà, et presque dénaturées par l'effort d'un esprit véritablement scientifique!

M. Menger, professeur à Vienne, présente une constatation non moins intéressante dans son discours sur « le rôle social de la science du droit » (1), en faisant remarquer l'échec récent devant la commission du Reichstag du projet de code Civil allemand, élaboré pourtant pendant trois ans par une réunion de juristes distingués (2).

Ce discours, qui est à lire, exprime l'opinion que Savigny, le célèbre créateur de l'école historique, n'a pas su faire sortir de sa méthode les résultats qu'on en espérait (3). « L'école historique naquit de causes politiques autant que scientifiques, pour réagir par l'histoire contre le Code civil français, et exagéra le principe d'*autorité*. Les écrits de ses fondateurs enseignèrent une résignation presque sans limites à l'ordre établi par le cours de l'histoire, une admiration aveugle du Droit romain classique, une soumission sans réserve à l'*autorité* historique et scientifique... Les gouvernements s'y montrèrent favorables par des motifs politiques, en faisant dans les programmes des Facultés de Droit la plus large place aux sciences historiques et en retranchant, par contre, entièrement, ou en rabaissant jusqu'à l'insignifiance les enseignements portant sur la critique du Droit... Et cela au moment où la grande industrie, l'agglomération des ouvriers amenait un changement radical des conditions de force, qui en réclamait un semblable dans les institutions sociales... Un nombre considérable d'ouvrages de Droit paraît, et on ne trouve pas une simple allusion à cette incroyable transformation, et aux conséquences que ce fait devra exercer par rapport aux systèmes de Droit. »

Et l'orateur ajoute (p. 68) : « Cette soumission irrationnelle au principe *autoritaire*, — nous ne parlons pas de l'investigation historique du Droit, parce qu'elle est en elle-même louable et désirable, — me semble être la cause principale qui a empêché l'action de l'école historique d'entrer dans le courant si puissant

(1) Cf. *Revue d'Écon. polit.*, janvier 1896.

(2) Ce projet a été remanié, et enfin adopté dans le cours de cette année.

(3) Nous avons dit que Ihering lui aussi a combattu la méthode de Savigny. « A mon avis, dit-il, Savigny n'a point saisi le caractère particulier de la méthode juridique. » Cf. *Esprit de Droit romain*, p. 1 et 19. Cf. aussi à ce sujet Girard, *op. cit.*, p. 85. — Cf. aussi supra, p... note 2.

de la science moderne, et l'a fait même dénoncer comme un retour aux préjugés des méthodes scientifiques du moyen âge... » Et ce professeur de procédure rappelle que l'histoire naturelle au dix-septième siècle, reposait, elle aussi, non sur l'investigation individuelle, mais sur l'autorité, qu'elle sut tenir compte de la recommandation de Bacon, de Galilée, en faveur de la méthode empirique et de l'expérience; il constate que le droit n'a pas su marcher dans la voie nouvelle, tracée déjà par Descartes et que pensa trouver Grotius; qu'au point de vue scientifique « il a perdu tout un siècle »; qu'il doit avoir une mission sociale, savoir *s'adapter à la vie réelle*, devenir, en un mot, une *science créatrice*.

Il convie les étudiants, ses auditeurs, les juristes de demain, à élargir le domaine des études juridiques, à ne pas se contenter de faire seulement ce qu'il appelle de la *jurisprudence dogmatique* (c'est-à-dire l'étude, la codification, l'harmonisation, l'application du droit en vigueur), ou encore ce qu'il qualifie de *jurisprudence historique* (c'est-à-dire l'étude du droit positif du passé dans ce qu'il peut avoir d'utile pour le droit actuel en vigueur), mais d'y ajouter la *jurisprudence législative et politique*: « sous quelque nom que ce soit, il doit exister une discipline qui ait pour tâche de comparer les matériaux juridiques transmis par la tradition à l'état présent des choses, pour en conclure quels sont les changements du droit en vigueur qui seront nécessaires à l'avenir. » Il serait difficile de faire entendre plus nettement que ne fait ce juriste, que pour déterminer un progrès de la science juridique, c'est jusqu'à sa méthode même qu'il faut renouveler.

Arrêtons-nous sur les bonnes espérances que donnent ces premiers symptômes d'une évolution des études juridiques vers l'observation sociale. Nous ne nous attacherons pas, aujourd'hui du moins, à démontrer ce que cette évolution, dans le sens où la dessinent les auteurs, a d'incomplet encore, notamment au point de vue de la constitution des types, et au point de vue de la comparaison des types entre eux. Disons seulement que si les juristes ont encore beaucoup à découvrir, du moins les voilà qui s'engagent dans la voie des découvertes. C'est l'aurore d'une production bibliographique, où la science sociale aura davantage à glaner.

P. ISAMBERT.

HISTOIRE

DE LA FORMATION PARTICULARISTE

I

LES ORIGINES GERMANIQUES ET GOTHIQUES

Le Lieu qui a opéré la transformation de la famille patriarcale en famille particulariste est la Scandinavie : Danemark, Suède et Norvège réunis. Il est coupé du haut en bas en deux versants : l'un descendant à l'Orient, l'autre à l'Occident. Sur le versant oriental, il a reçu la famille communautaire; sur le versant occidental, il a donné la famille particulariste. Dans l'ordre purement naturel, c'est le plus grand changement qu'ait vu l'humanité.

Le Travail dominant, sur le versant oriental, est la culture intense. Ceci s'entend de la partie Sud du versant, car la partie Nord appartient à la région glaciaire. La partie sud est dans la Baltique; la partie Nord, sur le golfe de Botnie.

Le Travail dominant, sur le versant occidental, est la pêche unie à la petite culture, du Sud jusqu'au Nord.

Voilà le théâtre.

Les deux versants ont joué leur rôle dans la transformation de la famille communautaire en famille particulariste. Cette métamorphose s'est achevée sur le versant occidental, mais elle n'a pas été opérée par lui seul, il a fallu des éléments préparés par le versant oriental.

Ceci est facile à constater. Le versant occidental, en effet, a reçu des populations qui y sont venues sans avoir subi de modi-

fication première sur le versant oriental, et ces populations n'ont pas donné la famille particulariste. Ainsi, la partie septentrionale de la Norvège, où s'étendent aujourd'hui les Norvégiens, a été occupée depuis les origines par les Lapons directement arrivés de leurs toundras : et les Lapons sont bel et bien demeurés en famille communautaire.

Il nous faut donc voir tout d'abord quels éléments spécialement préparés a fournis le versant oriental. Nous étudierons ensuite la transformation que le versant occidental a donné à ces éléments spéciaux.

Les populations qui se sont établies définitivement sur le versant oriental présentaient, antérieurement à leur établissement, un type social assez analogue à celui des Celtes. Ce n'est pas qu'elles fussent celtiques quant à l'origine : elles appartenaient à une migration postérieure, celle des Germains. Mais elles avaient reçu sur leur chemin une formation assez approchée de celle des Celtes, parce qu'elles étaient passées par des circonstances assez semblables.

Les Celtes sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par le chemin de steppes riches et ouvertes du Danube. La vallée du Danube est ouverte, en ce sens qu'elle présente un superbe entonnoir de steppes fécondes. Mais une fois sur cette voie, les nomades sont poussés à franchir les Portes de Fer, et là ils sont pris dans la vaste et riche Hongrie comme dans un piège, où ils dévorent l'appât en attendant que d'autres entrent après eux. Pressés par les survenants, ils suivent le couloir du Danube, entre Vienne et Passau ; ils se divisent sur le plateau à compartiments de la Bavière ; et, par le double seuil du Rhin au-dessus de Constance et de Bâle, ils sont finalement introduits dans la grande zone forestière des Gaules.

Les Germains sont des pasteurs engagés à travers le sol boisé de l'Europe, par un autre chemin de steppes, steppes pauvres, plus au Nord, et dont l'entrée est fermée en très grande partie par les obstacles que présentent sur une même ligne les lagunes du fond de la Baltique, la profonde forêt Lithuanienne, les in-

franchissables marais de Pinsk et les pentes à demi-boisées des Karpathes.

La porte herbue de cette steppe du Nord est précisément entre les pentes boisées des Karpathes et les marais de Pinsk : on passe là, étroitement, de Kiew à Lublin, sur les dernières pentes, qui ne sont plus les bois et qui ne sont pas encore les marais; cette bande de steppes fait isthme entre la Russie et l'Allemagne.

C'est là encore la grande porte aujourd'hui. Plus au Nord, il faut remonter jusqu'au dessus des marais de Pinsk pour aller franchir la queue de marécages que forme la Bérésina, passage tristement célèbre et dont on peut apprécier les difficultés par ce souvenir même.

Au delà de cette porte de Kiew et Lublin, s'ouvre la steppe de Germanie.

Elle a une configuration très remarquable : elle pénètre comme un large coin jusqu'au fond de l'Europe, en suivant une direction oblique, qui achemine par degrés insensibles les immigrants du Sud au Nord. Ceci a été fait de main de maître et Dieu avait en vue les destinées de la race humaine. Il s'agissait de conduire, de l'Orient à l'extrême Occident et du midi à l'extrême Nord, une race de pasteurs à l'abri des aventures des grands Empires de la Méditerranée et à l'abri de l'influence stérilisante de la région glaciale. Cette ligne biaise est tracée entre les deux et atteint de part en part : c'est fait!

Les pasteurs n'ont pris cette route en masses, que quand celle du Danube, plus riche, plus méridionale, plus attrayante, a été encombrée.

Avant eux, étaient passés les chasseurs épars de la période paléolithique; puis les chasseurs en troupe, qui devaient monter jusqu'aux régions danoises pour y laisser leurs immenses amas de débris culinaires. Les uns et les autres avaient purgé le territoire du plus grand nombre des animaux féroces ou sauvages qui pouvaient nuire à la vie ou aux ressources des troupeaux. Ils avaient en outre préparé les passages et les stations en beaucoup d'endroits; ils avaient frayé le chemin aux points difficiles.

Mais ici, comme ailleurs, ils devaient disparaître devant la marche régulière, compacte et organisée des pasteurs.

Les pasteurs enfin entrés en bon nombre et en bon ordre dans la steppe oblique de Germanie, voyons ce qu'ils y deviennent. Et, pour cela, examinons de plus près la curieuse structure de cette steppe.

Ce grand « coin » qui s'enfonce dans l'Europe était encore sous la mer à la fin de la période quaternaire et au commencement de l'ère géologique actuelle. C'est une vaste plaine de sable parsemée de plaques vaseuses fertiles. De là, dans l'Allemagne du Nord, cette bigarrure d'endroits secs et humides, les premiers beaucoup plus étendus que les seconds; de là, cette découpe de steppes arides, d'oasis boisées, de marais et de lacs. Les forêts, composées d'arbres verts en général, s'y terminent net comme les lacs eux-mêmes, à cause des conditions toutes locales et parfaitement limitées de leur développement, et la steppe passe ainsi largement au milieu d'un semé de massifs verts et de pièces d'eau.

C'est donc un lieu où l'on pourra, tour à tour et à volonté, courir ou s'arrêter. C'est ce qui explique la perpétuelle alternative de cette Allemagne, périodiquement envahie par les nomades et reconquise par les sédentaires.

Ceci s'expliquera mieux encore par ce qui suit :

Dans la période qui précéda son dessèchement, l'ancienne mer qui occupait cet espace semble n'avoir plus été qu'un vaste golfe largement ouvert à l'Orient, mais bordé par deux rivages au Sud et au Nord. Au Sud, les flots venaient battre les pentes septentrionales des Karpathes et des chaînes qui les continuent vers l'Ouest. Au Nord, ils venaient battre aux collines Baltiques, dont le plateau suit à une petite distance la mer du même nom.

Très espacées l'une de l'autre vers l'Orient, ces deux frontières du golfe allaient se rapprochant toujours vers l'Occident, où elles se rejoignaient en un angle émoussé, à l'est de l'Elbe.

Ce double rivage est aujourd'hui représenté par les deux bandes de terre fertile de la plaine germanique. Comme toutes les régions sous-marines bordant une côte, ces deux bandes ont

été recouvertes de sédiments riches, arrachés par les eaux pluviales aux bassins supérieurs. Restée beaucoup plus longtemps zone côtière, la bande du Sud accuse nettement ce phénomène : celle du Nord doit plutôt sa fertilité relative à un sous-sol primitif moins ingrat, puis à l'abri des collines baltiques, et à son inclinaison générale vers les rayons du Midi; dans certains endroits privilégiés, elle peut même donner de la vigne.

Tandis que les pasteurs trouvaient et trouveraient encore aujourd'hui un large chemin de steppes au fond de l'ancienne mer, ceux qui voulaient ou devaient s'échouer le long de la route, avaient à leur disposition les deux bandes fertiles, où il leur était aisé de se fixer.

Il n'est pas d'époque où les divisions politiques et administratives de l'Allemagne n'aient procédé de cette constitution physique du territoire et ne l'aient mise fortement en relief.

Aujourd'hui, l'ancien rivage du Sud est marqué par la Galicie, la Silésie, la Lusace et la Saxe royale, tous pays en longueur, au bas des Karpathes et des monts à la suite : pays riches. Et la bande du Nord est marquée par le duché de Prusse, la Poméranie et le Mecklembourg, tous pays en longueur, le long de la Baltique : pays riches, encore. Entre ces deux bandes, s'intercalent les masses larges de la Pologne et du duché de Posen, faisant triangle : pays pauvres et stériles. L'élément polonais, qui, avec le territoire de Pologne et le duché de Posen, entre ainsi en « coin » dans l'Allemagne actuelle, figure encore très apparemment la pointe que, de tous les temps, les nomades ont faite en Allemagne par le centre de la steppe.

Aux premiers siècles de notre ère, quand se sont produites les grandes invasions orientales des Wendes et des Slaves, la distribution de ces nouveaux groupes de barbares sur le sol de la Germanie a présenté absolument le même dessin. Et au moyen âge, ç'a été encore la même chose.

Cette structure du lieu étant connue, on comprend aisément que ceux qui menaient la tête de l'invasion germanique aient poussé tout droit leurs troupeaux et leur cavalerie jusqu'à la pointe extrême de la steppe, et que, là, ils aient rencontré le ter-

rain le plus favorable pour se mettre à la culture rudimentaire, à laquelle les contraignait alors la poussée incessante des surve-nants. Ce terrain est le plus favorable, parce que, là, se rappro-chent les deux bandes fertiles, de façon à former un espace culti-vable plus large. La nation, en s'y établissant, peut rester plus compacte ; elle risque moins d'être scindée. En effet, c'est là qu'é-taient, à l'époque romaine, les fameux Suèves, dont César dit : « *Suevorum gens est longè maxima et bellicosissima Germanorum omnium : hi centum pagos habere dicuntur.* (IV, 1.) Ils avaient pu rester groupés en grande masse. Au moyen âge, la marche de Brandebourg, qui était précisément là, a été le grand point d'ap-pui de la reprise de la steppe germanique sur les Slaves, qui l'a-vaient conquise d'un bout à l'autre. Et aujourd'hui encore, c'est par sa position centrale entre les deux bandes rapprochées du Sud et du Nord, que Berlin tient puissamment l'Allemagne de la plaine baltique et la relie à l'Allemagne d'au delà, à l'Allemagne de la plaine saxonne.

Il n'est pas inutile de donner ici un détail de plus, qui achèvera de faire connaître, au point de vue social, la merveilleuse orga-nisation naturelle du sol allemand. Nous avons besoin de la bien connaître, non seulement pour notre question présente, mais pour toute la suite de nos études.

Donc, il faut remarquer que, de loin, les « bandes fertiles » sont reliées l'une à l'autre par la route commode de fleuves, qui vont directement de l'une à l'autre à travers la « steppe ». Il est vrai, le courant général des eaux, le thalweg de la steppe, va, comme la steppe elle-même, de l'Est à l'Ouest : il est tracé par le Bug, la moyenne Vistule, la Wartha et la Sprée, qui se jette dans l'Elbe. Mais ces cours d'eau, au lieu de former un fleuve con-tinu, forment une ligne interrompue, de place en place, parce qu'au moment de se joindre l'un au bout de l'autre, ils sont brus-quement coupés par des renflements du sol et par des lignes flu-viales transversales qui descendent directement des Karpathes à la Baltique et relie le Sud au Nord. Sur la carte, ces lignes flu-viales, tendues des pentes des Karpathes aux Collines Baltiques, ressemblent à des câbles qui rattacheraient, à travers l'ancienne

mer, ses deux rivages. En réalité, ce sont des routes d'eau, qui relient entr'elles les populations agricoles installées à distance sur les deux bandes fertiles, et c'est par ces routes transversales naturelles que s'établit l'unité de l'Allemagne riche à travers son centre pauvre.

Or, au point qui nous occupe en ce moment, à l'extrémité Ouest de la steppe, ce n'est pas un fleuve seulement qui opère la jonction entre les deux bandes fertiles, très rapprochées d'ailleurs, c'est toute une guipure de lacs et de voies d'eau, par lesquels les habitants, aujourd'hui comme de tout temps, communiquent entre eux du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Les paysans de tout le pays qui environne Berlin au loin, ne se servent pas d'autre mode de transport que la barque.

Ainsi s'explique l'unité générale du pays allemand, malgré la pénétration profonde de la steppe et l'écartement des territoires fertiles. Ainsi surtout sont mises en pleine lumière les conditions privilégiées du point terminal de la plaine germanique.

Et voici précisément que ces nouvelles clartés sur le Lieu nous font faire un pas en avant dans l'étude de notre sujet. L'entrelacement des sols fertiles et des régions d'eau, dans toute la plaine allemande, et surtout dans la région entre l'Elbe et l'Oder, a eu pour résultat de plier les Germains, en terre ferme, à un premier apprentissage de la barque, en même temps qu'ils s'y formaient à la culture. Ceux d'entre eux qui de là furent rejetés dans le Jutland et les îles danoises, étaient donc par avance préparés aux exigences de leur nouveau séjour.

Telle fut, en particulier, la formation que rencontrèrent là, à l'origine, les Goths, avant de passer en Scandinavie.

Si avantageuse, en effet, que soit, pour s'y fixer, la position que nous avons décrite, elle avait un côté défectueux pour les premiers arrivants, parce que toute la poussée des pasteurs de la steppe germanique aboutissait précisément là. Toutes les invasions nomades de l'Orient, qu'a reçues la Basse Allemagne, ont passé sur le corps à cette région privilégiée. Et aujourd'hui même, Berlin regarde avec une certaine inquiétude du côté de l'Orient, qui s'avance très près d'elle par la Pologne, tant russe

qu'allemande : le duché de Posen n'est guère loin. Aussi les premiers occupants, puis les Goths, comme plus tard les Suèves qui marchaient derrière eux, se sont-ils trouvés poussés à l'Occident par la pression de la colonne de nomades qui montait toujours du Sud-Est.

Lorsqu'on est jeté hors de ce fond de la steppe germanique, on tombe sur trois natures de sol très différentes.

Si on marche tout droit à l'Ouest, c'est la grande lande de la mer du Nord, lieu comparable à la lande de Gascogne; c'est le désert, le marécage, la forêt de pins sur les sables!

Si on oblique au Sud-Ouest, ce sont les montagnes de la Thuringe et de la Hesse : c'est la Suisse Saxonne; on s'y appauvrit, on s'y disloque.

Mais si, au contraire, on se tourne au Nord-Ouest, c'est la continuation de la bande de terre féconde; seulement cette bande va s'amincissant et finit à rien en face de l'île de Fionie, à mi-hauteur du Danemark.

C'est cette triple impasse qui clôt la steppe germanique à l'Elbe.

Les premiers Germains, donc, durent sauter le pas. Ceux qui tombèrent dans la lande ou dans les montagnes cherchèrent leur vie en poussant jusqu'au Rhin. Ils se heurtèrent bientôt à la résistance des Celtes; l'avant-garde s'insinua dans le Nord de la Gaule où elle se confondit avec les Belges; mais la masse s'abâtardit dans les régions comprises entre l'Elbe et le Rhin. Notons que, pas plus que leurs devanciers les chasseurs en troupe, pas plus que les Lapons de la Norvège, ils ne se transformèrent en touchant, par la lande, les rivages de la mer du Nord.

Mais ceux qui suivirent la bande fertile jusqu'au milieu de la péninsule danoise, se trouvèrent là, comme autrefois les Pélasges sur les rivages de l'Asie Mineure : ils virent, à une très petite distance du rivage, un archipel qui leur offrait un refuge assuré contre les nomades. Ils y passèrent aisément à la barque.

Là, ils ne rencontraient qu'une résistance nécessairement faible chez les Finnois : quelle facilité n'ont pas des sédentaires ou demi-sédentaires à éliminer des demi-chasseurs, demi-pas-

teurs, et surtout à les éliminer des îles! Le fait est constant.

Voilà les Goths touchant au versant oriental de la Scandinavie. Nous voyons ce qu'ils y apportaient. Ce sont des pasteurs, passés à la culture rudimentaire et se transportant en barque.

Le sol de ce pays est beaucoup plus fécond que celui de la Germanie. Puis, on est préservé des incursions par la mer. On est même cantonné par elle. Les Goths passèrent ainsi à la vie agricole et sédentaire complète.

Il furent de parfaits paysans, ils devinrent des cultivateurs intenses. Ils employèrent aux travaux de manœuvres des Finnois retenus en esclavage. Mais ils cultivaient, ils labouraient eux-mêmes.

Ils avaient amené avec eux, de la plaine allemande, tous les animaux domestiques, le cheval, le bœuf, le mouton et le porc.

Le cheval qui, dans la grande steppe, était tout pour eux, a dès lors perdu beaucoup d'importance : l'ancêtre des Géants, qui représentent les Goths, c'est la *vache* Hudhumbla, nous disent les Eddas. Bientôt les monuments de l'âge du bronze nous montrent des voitures et des charrues; on fait des céréales et l'on file la laine.

La supériorité de leurs productions sur celles de leurs voisins leur fournissait un objet de commerce. Ils avaient à échanger le surplus de leurs céréales et de leurs laines contre les pelleteries des Finnois, surtout de ceux qui habitaient l'Est de la Baltique et du golfe de Bothnie, pays abondants en fourrures de toute sorte.

Ces pelleteries du Nord auraient pu constituer entre leurs mains une véritable source de richesses; il en était de même, et à plus forte raison, de l'ambre jaune des côtes de Danemark, le plus anciennement connu. Mais l'absence de grand débouché vers le Sud faisait nécessairement de tout cela un commerce assez court.

Cependant, habitant des îles et des rivages très découpés, très voisins les uns des autres, les Goths ne pouvaient manquer d'user de la navigation. La violence des courants dans leurs mers et défilés les amena bientôt à construire de grandes barques. Ils se familiarisèrent avec la mer.

Par contre, au Sud et l'Est à partir de l'Oder, le rivage de la Baltique est indécis entre la terre et l'eau, et vraiment répulsif à la navigation; pour le dire en passant, c'est ce qui, aujourd'hui encore, forelôt les Prussiens de la puissance maritime, naturelle, réelle, vivace, malgré leurs prétentions et leurs efforts. Et puis, l'hiver, ils ont les glaces.

C'est que, malgré le rapprochement que nous avons fait tout à l'heure entre les Goths et les Pélasges, il y a une terrible différence entre la Baltique et la Méditerranée, qui sourit au navigateur, qui est bordée des plus féconds rivages et qui avoisine les riches Empires! La Scandinavie n'est qu'une projection de terres tempérées au milieu des glaces.

Done, nos paysans Goths, tout en ayant trouvé des causes de progrès qui les rendaient très supérieurs à la masse demierrante des Germains, n'étaient après tout que des campagnards, bons cultivateurs, gens aisés, paisibles, illettrés. Tel est uniquement le type que dessinent, à ne s'y pas tromper, tous les documents fournis sur eux par l'histoire, par l'archéologie, et aussi par la Science sociale, comme nous venons de le constater moyennant l'étude de leurs ressources.

Nous connaissons maintenant le premier élément que va nous fournir le versant oriental scandinave pour le peuplement du versant occidental. Chez les pasteurs passés à la culture intense, le régime patriarcal s'affaiblit progressivement; la communauté est battue en brèche par les capables, encore plus que par les autres; au lieu de l'essaimage à longues échéances, il se fait constamment une émigration individuelle de capables.

Des émigrants agricoles, individuels, capables, voilà ce que le versant oriental peut envoyer au versant occidental.

C'est ce qu'il n'a pas tardé à lui envoyer : au commencement de l'ère chrétienne, les rivages norvégiens étaient déjà parsemés ou pour mieux dire clairsemés de population, jusqu'à une certaine distance de la Gothie, le Sud de la Suède.

Mais, avant de suivre ces émigrants sur le versant occidental, pour voir ce qu'ils y sont devenus et comment ils s'y sont transformés en chefs de familles particularistes, nous sommes obli-

gés de considérer sur le versant oriental un autre élément, qui y est survenu, et qui a agi puissamment sur le phénomène que nous étudions.

Ce qui manque, nous le savons, à des pasteurs devenus paysans et éloignés des moyens de commerce, c'est le progrès des arts usuels, les cultures intellectuelles et la puissance politique, que les pouvoirs soient d'ailleurs plus ou moins bien organisés.

Ce second élément, que la Grèce et l'Italie avaient reçu dès l'origine avec les Pélasges et qu'elles avaient alimenté par le commerce au moyen des Phéniciens et des Carthaginois, c'est l'élément urbain : ce que nous désignons plus couramment par le mot équivoque de civilisation (*civitas*, civilisation; *urbs*, urbanité).

La Gothie, dans son isolement, ne reçut cet élément urbain qu'aux approches de l'ère chrétienne. Elle le reçut, non pas des Romains qui tenaient alors l'empire des mers et l'empire des arts utiles, non pas des Gaulois, qui étaient ses voisins les plus proches et les plus « civilisés », les plus urbains; mais elle le reçut de l'Orient, par ce même chemin de steppes qui avait amené les Goths.

C'est ce qu'il nous faut voir maintenant.

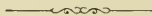
(*A suivre.*)

Henri de TOURVILLE.



LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE



VI

LA RÉGION DE LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE. — LES PLATEAUX DU CENTRE ET DU MIDI.

Notre carte sociale de la France au Sud de la Loire se dessine peu à peu ; on en aperçoit déjà les grandes lignes. Elle se développe méthodiquement et presque symétriquement autour de nos trois grands MASSIFS MONTAGNEUX des Pyrénées, des Alpes et du Plateau central, qui constituent le Lieu par excellence de l'*Art pastoral*. De ces trois centres, descendent, par doubles rangées, des COTEAUX, qui nous sont apparus comme le Lieu par excellence des *Productions arborescentes*. Enfin, entre ces Coteaux, descendent également les VALLÉES, qui forment le Lieu par excellence de la *Petite Culture en Petite Propriété*.

Une seule nature de sol reste encore en dehors de notre classification, dans cette région de la France, ce sont les PLATEAUX, c'est-à-dire ces grandes surfaces, plus ou moins planes, qui alternent avec les vallées, qui les séparent les unes des autres et qui les dominent.

Si on voulait représenter par une figure la situation respective de ces diverses natures de sol, on pourrait dire qu'elles présentent à peu près la forme d'une roue gigantesque : chacun de nos trois massifs montagneux formerait le moyeu ; les

Coteaux et les Vallées seraient les rais ou rayons ; enfin, les Plateaux représenteraient l'espace compris entre chacun de ces rayons. Et de même que cet espace est beaucoup plus large que celui qu'occupent les rayons, de même aussi les Plateaux sont incomparablement plus étendus que les Vallées et les Coteaux, ils occupent des surfaces beaucoup plus vastes.

Comme les Montagnes, comme les Coteaux, comme les Vallées, ces Plateaux ont une caractéristique sociale : ils sont, par excellence, le Lieu de la *Culture en Grande Propriété*.

Ainsi, un voyageur, qui descendrait de la zone pastorale des Pyrénées, des Alpes, ou du Plateau central, traverserait, ou bien la région des Productions arborescentes, s'il suivait les Coteaux ; ou bien la région de la Petite Culture en Petite Propriété, s'il suivait les Vallées ; ou bien la région de la Culture en Grande Propriété, s'il suivait les Plateaux. Si, au contraire, changeant de direction, il entreprenait de décrire un cercle autour de l'un de ces massifs, il traverserait successivement et alternativement les Coteaux, les Vallées et les Plateaux et se donnerait ainsi le spectacle d'une plus grande variété de phénomènes.

Pourquoi la Culture en Grande Propriété se développe-t-elle de préférence sur les Plateaux, c'est ce qu'il nous faut expliquer immédiatement, en indiquant les différences physiques que présentent ces surfaces par rapport aux Vallées précédemment décrites.

I

Tandis que les Vallées se développent et serpentent comme un ruban étroit et allongé, les Plateaux s'étendent en grandes masses superficielles, longues, larges, compactes. Par le fait même de leur étendue et de leur masse, ils sont moins accessibles et offrent aux populations agricoles moins de facilités d'établissement que les Vallées.

Nous avons vu que le petit cultivateur était particulièrement attiré dans les Vallées par la présence de l'eau qui court dans le

fond, de l'herbe qui couvre les parties basses et des arbres fruitiers qui s'étagent sur les pentes. Ces trois ressources font généralement défaut sur les Plateaux. L'horizontalité de la surface s'oppose à l'écoulement des eaux; l'absence d'irrigations empêche le développement des prairies; enfin l'altitude et l'absence d'abri contre le vent contrarient beaucoup la végétation des arbres fruitiers.

A ces difficultés permanentes s'ajoutait autrefois un obstacle d'un autre genre, qui, décidément, rendait les Plateaux presque impénétrables pour les petites gens : je veux parler des vastes forêts qui les recouvraient.

Le cultivateur pouvait facilement venir à bout des bouquets de bois qui parsemaient les vallées, parce qu'ils étaient moins compacts, coupés de clairières herbues, et plus accessibles, puisque les vallées, nous l'avons vu, ont été les grandes routes des peuples. Mais, sur la vaste étendue des Plateaux, la forêt immense se dressait comme un obstacle à peu près infranchissable pour de petites gens, n'ayant à leur disposition que leurs bras. C'est une œuvre longue, difficile, que d'abattre des arbres, de de les débiter et surtout d'arracher les souches, pour mettre le sol en état de culture. Et pendant ce temps, il fallait vivre, sans avoir à sa disposition les ressources variées et plus ou moins spontanées offertes par les vallées.

Aussi, en fait, le défrichement sur les plateaux s'est-il opéré beaucoup plus tard que dans les vallées; il est même loin d'être terminé aujourd'hui encore. Sur la plupart des plateaux, qui forment comme une couronne autour du massif central, les bois sont encore nombreux. J'ai sous les yeux une carte de la Touraine forestière qui présente le tableau comparatif de l'état forestier au onzième et au dix-neuvième siècles. Au onzième siècle, presque tous les plateaux, qui constituent la plus grande partie du pays, sont couverts de forêts; les vallées et leurs abords sont seuls dégagés d'arbres. Depuis cette époque, le défrichement a pratiqué de larges éclaircies sur ces plateaux, mais néanmoins la forêt occupe encore, à l'heure actuelle, près d'un tiers du territoire; ce sont, en allant du Nord au Sud, les forêts de Château-la-Vallière, de

Châteaurenault, de Bimars, de Chancay, d'Amboise, de Montrichard, d'Aignes-Vives, de Bourgueuil, de Chinon, de Bellevau, de Bort, de Chenevose, de Loches, de Preuilly, de Brionne, de Bernhart, etc., etc. On saisit bien là la marche ininterrompue, mais difficile et lente, du défrichement.

Et cependant, dans toute la région au Sud de la Loire, la forêt a reculé plus rapidement que dans le Nord, parce que ces populations à formation plus pastorale ont eu, comme auxiliaire très puissant, la dent des animaux, qu'ils envoyaient pâturer dans les forêts. Mais c'était là de la destruction et non du défrichement, ce qui n'est pas la même chose.

Que d'efforts il a fallu pour amener le sol de ces plateaux à l'état de culture où nous le voyons! « On ne saurait douter, dit Maury, que la Gaule, à l'époque de la conquête romaine, ne présentât encore, sur beaucoup de points, l'aspect d'une vaste forêt; elle devait offrir alors à peu près la même physionomie que l'Amérique du Nord, il y a un siècle. Pomponius, qui écrivait au commencement de notre ère, qualifie la Gaule, d'*amœna lucis immanibus*, et tout ce que nous rapporte César, en ses *Commentaires*, est d'accord avec les paroles du géographe latin (1). »

On saisit très bien la marche du défrichement : des vallées, d'abord mises en culture, il gagne peu à peu et progressivement la lisière des forêts situées sur les plateaux. C'est ce que Maury constate pour la Touraine : « Le grand développement que prit de bonne heure la culture sur les bords de la Loire n'eut pas cependant pour effet de faire disparaître les vastes forêts qui recouvrirent, à l'époque gauloise, le territoire des *Turones*. Sans doute, leur lisière s'écarta de plus en plus des rives du fleuve, mais elles conservèrent pendant longtemps une extension remarquable, et, au siècle dernier, plusieurs des forêts de la Touraine figuraient encore au nombre des grandes forêts de la France (2). »

Pour pousser le défrichement au delà de la lisière, pour entamer à fond ces grands massifs forestiers, surtout pour s'y ins-

(1) *Les Forêts de la Gaule*, p. 41.

(2) *Ibid.*, p. 274.

taller et s'y maintenir, il fallait d'autres ressources que celles dont pouvaient disposer les petits cultivateurs des vallées. Il fallait des gens capables d'organiser de grandes entreprises et de surmonter de grosses difficultés.

En dehors du défrichement lui-même, ces difficultés sont bien confirmées par ce fait que, sur les plateaux, on ne peut avoir un bétail nombreux et le nourrir qu'en produisant, au moyen d'une culture plus intensive, les fourrages que la libéralité spontanée de la nature ne donne plus. Aussi les petites gens qui sont obligés de résider sur les Plateaux, soit pour faire des journées sur les grands domaines, soit pour exercer vis-à-vis du personnel de ces domaines diverses spécialités de l'industrie ou du commerce, arrivent-ils difficilement à nourrir les quelques animaux qu'ils entretiennent. Souvent les femmes et les enfants sont obligés de les faire paître le long des chemins. Cette nécessité, cette vie plus étroite, favorisent les habitudes de maraude, de paresse, de vagabondage. Une telle dégénérescence du type causée par la nature du lieu prouve bien que les plateaux ne sont pas, naturellement et par eux-mêmes, favorables au développement de la culture en petite propriété.

Aussi est-ce par de grands propriétaires, par de grands défricheurs, par des hommes puissants, que les plateaux ont été mis en culture. Le défrichement des plateaux, dans le Centre et le Midi de la France, est dû à quatre groupes principaux de défricheurs.

1° *Les grands propriétaires gallo-romains.*

Je n'ai pas à rappeler ici comment les Romains occupèrent le Centre et surtout le Midi de la Gaule ; mais ce qu'on sait moins, parce que les histoires sont généralement muettes sur les faits de la vie privée, c'est qu'ils défrichèrent une partie du sol boisé, que les Gaulois avaient laissé inculte. C'est ce genre de territoire que les Latins appellent *saltus*. Naturellement, il n'avait presque aucune valeur. L'État en garda pour lui certaines parties et y mit des colons. Les villes en prirent d'autres parties à leur compte et les affermèrent. Les particuliers en occupèrent d'autres encore et les mirent en valeur. Une inscription mentionne treize

saltus qui sont devenus propriétés privées et, d'après le prix d'estimation, ils paraissent fort étendus. C'est à de grandes propriétés de ce genre, créées par le défrichement, que Columelle faisait allusion lorsqu'il parle de « ces grands propriétaires qui possèdent le territoire de tout un peuple et qui ne pouvaient pas faire en un jour, même à cheval, le tour de leurs domaines (1) ». Ces propriétaires, c'est aussi l'opinion de Fustel de Coulanges, « étaient de grands entrepreneurs de défrichements; Columelle donne à entendre que leur spéculation n'est pas toujours heureuse. Beaucoup se ruinent visiblement, parce qu'ils n'ont pas assez de bras à mettre sur ces grands espaces, et l'agronome prudent conseille de ne pas les imiter. Mais ceux qui réussissaient pouvaient arriver, avec le temps et à force de travail, à constituer d'immenses et magnifiques propriétés (2). » Tel est le *saltus* qui est décrit par Julius Frontin. « Il appartient à un seul propriétaire et il est pourtant aussi vaste que le territoire d'une ville; vers le milieu du terrain s'élève la demeure du maître; à distance et tout autour s'étend une ceinture de petits villages, où habite tout un peuple de paysans qui appartiennent au même maître (3). »

En fait, après l'établissement des Romains en Gaule, nous voyons le défrichement se développer et le grand domaine s'étendre sur de vastes espaces, ainsi qu'en témoignent le poète Ausone (4) et Sidoine Apollinaire (5). « Nous savons, par les écrivains du quatrième siècle, qu'il s'est formé à cette époque une classe de très riches propriétaires fonciers (6). » Quelques-uns de ces grands propriétaires gallo-romains nous sont connus, par exemple Syagrius, Paulinus, Edecius, Ferreolus.

Mais ce qui, mieux que tous les témoignages, peut nous donner une idée de l'étendue de ces domaines et de la puissance de ces grands propriétaires, c'est l'organisation même de la culture et l'importance du personnel.

(1) Columelle, I, 3.

(2) Fustel de Coulanges, *L'alleu et le domaine rural*, p. 30.

(3) Frontin, dans les *Gromatici veteres*, p. 53.

(4) Ausone, *Idyllia*, III.

(5) Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 8; II, 2; II, 9.

(6) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 37.

Ces domaines étaient exploités par des esclaves (*servi*), dont les uns s'occupaient de la culture, les autres des divers travaux de fabrication qui sont à faire sur un grand domaine. Il y avait des meuniers, des boulangers, des charrons, des maçons, des charpentiers, des forgerons, même des barbiers pour raser les esclaves (1). Il existe souvent un atelier de femmes, *gynæceum*, dans lequel on tisse les vêtements nécessaires à tout le personnel.

A la tête de cette population d'esclaves se trouve un surveillant, *monitor*, pour chaque décurie de laboureurs, ou de bergers; des chefs de travaux, *magistri operum*, pour les divers métiers. Certains esclaves ont des emplois de confiance : le sommelier, *cellarius*, distribue les vivres et le vin; l'économe, *dispensator*, tient les registres de compte. Au-dessus de tous est le *villicus*, qui, esclave lui-même, représente le maître et le remplace. Ce n'est pas une sinécure, car le riche Gallo-Romain est plus urbain que rural; il réside plus volontiers et plus longtemps à la ville qu'à la campagne. Le défrichement, la mise en culture du sol est plutôt, pour lui, un placement de fonds qu'une occupation personnelle. C'est là qu'il fait fructifier l'argent acquis soit dans les affaires, soit dans le pillage administratif. Ces grandes étendues incultes (*latifundia*), pouvaient s'acquérir pour rien ou presque pour rien; mais, par leur exploitation, elles acquéraient une plus-value considérable. C'était une opération analogue à celle que peuvent entreprendre aujourd'hui des colons, des planteurs en pays neufs.

« C'est surtout dans les choses de l'agriculture, dit fort bien Fustel de Coulanges, que l'esprit romain a su mettre la discipline. L'organisation de la légion est admirable; celle du domaine rural ne l'est pas moins. Tout y était conduit hiérarchiquement; tout s'y faisait par ordre, avec une obéissance et une comptabilité parfaites (2) ».

Voilà quel ensemble de forces ordonnées et puissantes il a fallu mettre en ligne pour livrer bataille aux forêts qui couvraient les plateaux de la Gaule. On voit que cela n'a pas été une petite af-

(1) V. Columelle, I, 9; Paul au *Digeste*, XXXIII, 7, 18; Ulpien au *Digeste*, XXXIII, 7, 12.

(2) *Loc. cit.*, p. 48.

faire et que les modestes cultivateurs des vallées n'étaient vraiment pas capables de l'entreprendre.

Mais si cette grande exploitation était assez puissante pour triompher des obstacles que lui opposaient les vastes étendues forestières, elle portait en elle un vice grave : l'ouvrier de la culture ne tirait aucun profit personnel de son travail. « Jamais il ne travaillait pour soi. Il ne travaillait même pas isolément. Il faisait partie d'un groupe, d'une décurie ; il allait avec elle, chaque matin, sur telle partie du terrain que le chef lui indiquait ; avec elle, il allait, le lendemain, sur une autre partie. Il n'y avait dans son travail ni intérêt, ni personnalité. Nourri et vêtu, recevant chaque jour sa part réglementaire de farine et de vin et, à chaque saison, son vêtement, il n'avait rien à gagner, ni rien à perdre. Ce qu'il avait semé, c'était un autre esclave qui le moissonnait. Son travail était sans récompense comme il était sans amour. Nous pouvons bien penser que ce travail forcé était lâche, mou, maladroit, souvent à refaire et stérile. L'esclave coûtait peu au maître, mais il lui rapportait peu. Cet esclave n'avait pas non plus sa demeure à lui, sa cabane, il ne connaissait que la demeure commune ; ce n'était pas seulement la liberté qui lui manquait, c'était le chez soi (1). »

On peut caractériser la constitution du grand domaine gallo-romain par la formule suivante :

Ce type ne développe ni la personnalité du propriétaire, ni celle de l'ouvrier. Le premier, plus urbain que rural (2), ne

(1) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 49.

(2) Fustel de Coulanges a soutenu l'opinion contraire, dans des termes qui le réfutent lui-même : « Des historiens modernes, dit-il, ont dit que la société romaine, ou gallo-romaine, n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documents ils ont pu tirer cette théorie. Ce qui est certain, c'est que tous les écrits que nous avons du quatrième et du cinquième siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale *autant qu'urbaine* : elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce les magistratures et administre les cités ; elle est rurale par ses intérêts, par la plus grande partie de son existence, par ses goûts. » (*L'Atteu et le domaine rural*, p. 94, 95). — Des hommes qui exercent les magistratures et administrent les cités et qui n'ont à la campagne que *des intérêts*, sont plus urbains que ruraux. Quant au goût des grands propriétaires gallo-romains pour la vie rurale, il nous apparaît surtout comme une tendance à aller passer la belle saison à la campagne, ce qui est un sentiment très développé et très

réside pas et exploite au moyen d'un intermédiaire, le *villicus*; le second n'a la libre disposition ni de son travail, ni d'une portion déterminée du domaine.

Et voilà bien une des causes principales de la différence entre la France du Midi et la France du Nord. Les formes d'exploitation, qui, dans le Midi, ont succédé à la culture par esclave, ont conservé plus ou moins le même défaut, ainsi que nous allons voir : il leur a toujours manqué le propriétaire résidant et exploitant, aussi bien que le travailleur énergique, progressif et doué d'initiative.

2° *Les grands propriétaires Visigoths et Burgondes.*

On sait comment les Burgondes, et surtout les Visigoths, sont venus se substituer aux Romains dans la domination de la Gaule méridionale. C'est au cinquième siècle, sous Euric, que les Visigoths fondèrent un puissant royaume entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées. Vers la même époque, les Burgondes occupèrent la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence.

Les uns et les autres appartenaient à ce groupe de populations que la Science sociale désigne sous le nom de « Vieux Germains », pour les distinguer de ceux qui accomplirent, dans la Scandinavie et la Plaine saxonne, l'évolution fameuse de la formation communautaire vers la formation particulariste. Les Visigoths et les Burgondes représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation communautaire, comme les Saxons et les Francs représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation particulariste. Les incertitudes, les contradictions, les obscurités des historiens au sujet de ces populations s'ex-

explicable chez des habitants de la ville. En somme, ces grands propriétaires étaient des ruraux à la façon des deux tiers ou des trois quarts des membres de notre *Société des agriculteurs de France*. Dans la même page, d'ailleurs, M. Fustel de Coulanges nous en apporte la preuve, sans s'en apercevoir lui-même, en nous décrivant cette « vie de château » où l'on a transporté tout le luxe de la ville jusqu'à la veille des invasions : « La table était élégamment servie, le mobilier brillant, l'argenterie précieuse, les écuries bien garnies, les carrosses commodes. » La causerie, la promenade à cheval et en voiture, le jeu de paume, les dés, surtout la chasse, tiennent plus de place que la préoccupation de diriger la culture. C'est qu'il est bien difficile d'administrer à la fois les magistratures urbaines et un grand domaine rural.

pliquent par l'ignorance où ils sont des causes et de la nature de cette évolution sociale.

L'installation en Gaule des Visigoths et des Burgondes ne paraît pas avoir apporté des modifications importantes à l'organisation du grand domaine gallo-romain. En vertu de leur formation communautaire et demi-pastorale, ces deux groupes de populations s'adaptèrent bien à l'état social des Romains de la décadence qui dérivait de l'annexion des races du même type à l'Empire.

Orose, qui a pu connaître le chef goth Ataulph, et qui, tout au moins, a vu des hommes qui l'ont connu, rapporte de lui une parole qui montre bien l'aptitude de ce peuple à s'adapter à la civilisation romaine : « Dans ma jeunesse, aurait dit Ataulph, j'avais soif de détruire le nom romain et de mettre à la place un empire goth ; mais l'expérience m'a appris que les Goths ne savaient pas obéir aux lois et que, sans lois, il n'y a pas d'État ; alors je me suis donné pour but de fortifier le nom romain avec la force des Goths et j'ai mis ma gloire à être appelé le restaurateur de l'Empire romain (1). »

Les chefs goths, habitués à commander de vastes communautés et à vivre du travail d'une clientèle nombreuse, se substituèrent partout où ils le purent aux grands propriétaires gallo-romains ; ils continuèrent à mener la même vie, moitié urbaine, moitié rurale, et ils fournirent une civilisation riche, même luxueuse, assez éclatante, mais très peu vigoureuse, dont les organisations agricoles de cette partie de la France n'ont pas corrigé la trace.

Quant aux soldats, c'est-à-dire à la masse de la population, ils vinrent recruter le personnel d'ouvriers agricoles qui était insuffisant à mesure que le défrichement des Plateaux était poussé plus avant. Comme aujourd'hui, plus encore qu'aujourd'hui, l'agriculture « manquait de bras » dans les derniers temps de l'Empire romain, et c'est parmi les Barbares que les grands propriétaires étaient obligés de recruter des travailleurs ; ils les

(1) Orose, VII, 43.

appelaient comme, dans certains pays, on appelle les coolies indiens ou chinois et les travailleurs nègres. Frédégaire rapporte que, sous le règne de Valentinien I^{er}, « les Burgondes furent invités par les Romains, c'est-à-dire par les Gallo-Romains, qui habitaient la Lyonnaise, la Gaule chevelue et la Gaule cisalpine, à s'établir dans le pays, et qu'ils s'y installèrent avec leurs femmes et leurs enfants (1). »

Ils s'y installèrent comme colons sur les grands domaines, moyennant le paiement du tiers des fruits au propriétaire. Telle est l'origine du métayage qui remplace l'esclavage et devient le contrat ordinaire du Centre et du Midi de la France. Nous avons à ce sujet un passage très clair de la Loi des Burgondes : « Il est souvent arrivé qu'un propriétaire du pays invitât un homme de naissance barbare à s'établir à demeure sur sa propriété et qu'il en détachât volontairement un lot de terre pour le donner à habiter à ce barbare. Au cas où ce barbare le cultivait quinze ans, sans qu'on lui réclamât les *tertix* (le tiers des fruits), le lot devenait sa propriété (2). »

Les documents relatifs à cette transplantation volontaire ou forcée de travailleurs barbares sont extrêmement nombreux (3), et la Loi des Visigoths en fait également mention (4).

Ainsi, le partage des fruits par tiers se substitue de plus en plus au travail par esclaves. Dans diverses chartes, on trouve le mot *terzare*, qui signifie labourer au tiers. Le colon qui cultive ainsi se nomme *tertiator* (5). La situation de ces cultivateurs constituait un grand progrès sur celle de l'esclave, bien que leur liberté fût encore restreinte. Ils n'étaient plus attachés au maître comme l'esclave; ils étaient attachés à la terre. En tous cas, ils marquent l'évolution vers le type actuel du métayer.

Si ces colons contribuèrent à accélérer le défrichement des plateaux, ils eurent aussi une bonne part dans la dévastation des forêts. Le propriétaire les établissait sur la lisière ou dans

(1) V. dans Dom Bouquet, II, 462.

(2) Titre 79, § 1.

(3) Voir une série de textes : L. Rerolle, *du Colonage partiaire*, p. 145.

(4) XV, 55.

(5) L. Rerolle, *ibid.*, p. 150.

l'intérieur d'une forêt qu'il voulait défricher, et, pour compenser ce qui manquait au faible produit de leur tènement, ces colons entamaient souvent les parties de la forêt qu'il leur était enjoint de respecter. Loin de la surveillance des chefs de culture, il leur était facile de prendre en plus grande abondance qu'on ne leur avait concédé le bois placé à leur portée (1).

D'ailleurs, avec le temps, la terre acquérait plus de valeur par l'accroissement de la population; le profit qu'on avait à la mettre en culture augmentait. Les propriétaires, voyant qu'ils pouvaient retirer des sols cultivés en céréales de plus fortes redevances que des sols boisés, prêtaient eux-mêmes la main à la destruction des forêts. Gollutse plaint de ce qu'ils « font raser leurs bois, par trop grande cupidité, pour avoir des sujets ou des cens, ou fournir leurs forges à fer (2) ».

Ainsi les grands propriétaires visigoths et burgondes continuèrent l'œuvre de déboisement et de défrichement des grands propriétaires gallo-romains, sans modifier beaucoup leurs traditions et leurs procédés de culture.

3° *Les grands propriétaires ecclésiastiques.*

Les forêts, et par conséquent les plateaux, attiraient particulièrement les fondateurs de monastères : ils y trouvaient les vastes espaces et la solitude qu'ils recherchaient pour y fixer leur résidence. Au moyen âge, la plupart des ordres monastiques suivaient la règle de Saint-Benoît, qui prescrit le travail manuel : « L'oisiveté est l'ennemi de l'âme; c'est pourquoi les frères doivent, à certaines heures, travailler de leurs mains. Si quelques nécessités locales ou la pauvreté obligent les religieux à faire par eux-mêmes leurs récoltes, qu'ils ne s'en affligent pas; car ils se montrent vraiment moines en vivant du travail manuel, comme leurs pères et comme les apôtres (3). »

En fait, les moines ont défriché une partie des forêts de la

(1) Maury, *les Forêts de la Gaule*, 422.

(2) *Mémoires histor. de la République Séquanoise*, p. 84; et Maury, *loc. cit.*, p. 443.

(3) C. 48.

Gaule et la plupart des monastères devinrent de grands centres agricoles. Les anciens monastères, tels que les avait conçus Saint-Benoît, présentaient même dans leur construction tout à fait l'aspect d'une colonie agricole établie sur une terre nouvellement défrichée et qui doit tout tirer de son sein : jardins, moulins à bras, fours, étables et ateliers étaient groupés autour de l'édifice principal.

Un chroniqueur nous montre Herluin, le premier abbé du célèbre monastère du Bec, occupé lui-même à piocher, à semer, à sarcler, dans l'enceinte du monastère où devaient bientôt venir Lanfranc et saint Anselme. Saint Benoît d'Aniane, le réformateur de l'ordre monastique sous Charlemagne, « conduisait la charrue avec ceux qui labouraient, bêchait avec ceux qui défonçaient la terre, et fourchait avec les fourcheurs (1) ».

Plus une forêt paraissait inaccessible, plus un site semblait inhabitable, plus aussi il attirait ces hommes épris de solitude. Parmi ces fondations du onzième siècle, la Chaise-Dieu, en Auvergne, la grande Sauve en Aquitaine, Reichenbach, en Souabe, Achin et Afflighem en Belgique, s'élevaient au milieu de vastes forêts coupées de ravins, où l'on ne pouvait arriver qu'en se frayant un chemin à travers d'épais fourrés. Au siècle suivant, le nouvel ordre de Cîteaux recherchait presque exclusivement les sites les plus déserts et les plus inaccessibles pour y établir ses innombrables fondations.

Le clergé séculier contribua, lui aussi, au défrichement. Ayant droit à la dime sur les parties mises en culture, il encouragea les colons. Tout en veillant à la conservation des forêts qui faisaient partie de leur domaine, les autorités ecclésiastiques trouvaient avantage à abandonner, de temps à autres, certains cantons à la cognée et à la charrue du colon pour les concéder ensuite, sous la réserve de dîmes et de redevances, à des couvents et à des abbés (2). »

On peut encore observer aujourd'hui quelques exemples de défrichements de forêts entrepris par les moines. La Trappe de So-

(1) *Vita S. Bened.*, auct. Ardone, in *Act. SS. O. B.*, sæc. IV, pars I, p. 204.

(2) V. Maury, *loc. cit.*, p. 134.

ligny, que j'ai visitée récemment, permet de se rendre compte assez exactement de ce qui s'est passé autrefois sur tant de points de notre territoire. Elle est située au milieu de la grande forêt du Perche, où elle a formé comme une oasis de culture conquise sur la végétation arborescente. Quand on se trouve transporté au milieu de cette solitude, on se rend bien compte que le défrichement des vastes surfaces forestières ne pourrait être entrepris par de petits cultivateurs : il y faut l'effort, l'intelligence et les ressources du grand propriétaire, ou de la collectivité religieuse.

La Trappe de Soligny donne à la fois l'impression d'un monastère et d'une ferme sur laquelle on produit et on fabrique tout ce qui est nécessaire aux habitants et à la culture. L'objectif est manifestement de se suffire à soi-même.

A Soligny, la culture se fait au moyen de domestiques et d'orphelins, les oblats, qui ont été confiés aux moines par leurs parents. Sous la direction de ces maîtres débonnaires, plus préoccupés de la vie future que de la vie actuelle, et chez lesquels le régime de la communauté affaiblit plus ou moins l'initiative individuelle, tout ce personnel ne donne qu'une faible somme de travail. Le trappiste qui m'accompagnait le reconnaissait, sans s'en préoccuper. Certainement un grand propriétaire laïque, ou un fermier, n'aurait pu se contenter d'un travail fait aussi placidement ; il aurait été en dessous de ses affaires. Plusieurs de ces ouvriers étaient par groupes et causaient en donnant de temps en temps un coup de bêche ou de pioche, sous l'œil paternel d'un trappiste, qui paraissait trouver ce mode de travail suffisant. Deux ouvriers s'étaient mis ensemble pour porter, d'un pas tranquille et lent, un seau vide. Évidemment, ces gens-là devaient penser qu'il fait bon de vivre sous la crosse.

Seulement, il est clair qu'à ce régime-là on ne développe pas chez ceux qu'on emploie l'aptitude au travail personnel et intense et le désir de s'élever. Le véritable rôle agricole des moines, leur supériorité réelle a été de défricher les grandes surfaces perdues au milieu des bois et inaccessibles au commun des paysans.

Et cela explique à la fois comment ces ordres religieux ont brillé autrefois comme cultivateurs et comment ils ont abandonné ce rôle aujourd'hui que l'Europe est défrichée. Les trappistes seuls représentent parmi nous le type du moine-agriculteur, mais ils n'ont plus en France que quelques rares maisons, qui se recrutent difficilement. Ils sont les représentants d'un type monastique que l'évolution sociale tend à éliminer de plus en plus. On n'apprécie plus hautement leurs services que dans les pays neufs, où il s'agit de mettre en culture de vastes territoires, envahis par la forêt ou par des marécages et situés sous un climat malsain. C'est le cas pour certaines parties de l'Algérie où les trappistes de Staouëli ont fait des merveilles; c'est aussi le cas pour Madagascar où on a essayé récemment de les attirer. Pour les pays complètement défrichés livrés à la concurrence intense et aux méthodes progressives, le moine est un patron trop peu exigeant. C'est ce qu'ont compris les Bénédictins, qui, depuis trois siècles, ont abandonné la culture pour l'érudition historique.

D'ailleurs, un quatrième groupe de grands propriétaires était entré en scène et tendait de plus en plus à se substituer aux moines et aux seigneurs.

4. *Les grands propriétaires bourgeois.*

Nous avons expliqué comment les influences romaines et communautaires combinées avaient plus spécialement développé la vie urbaine dans le Centre et le Midi de la France. Tandis que, dans le Nord, du sixième au quatorzième siècle, la classe supérieure, — les grands propriétaires francs, — résidait à la campagne, dans le Midi, la classe supérieure, — Gallo-Romains, Visigoths, Burgondes, — résidait à la ville.

Aussi les villes du Midi conservèrent-elles, à travers tout le moyen âge, une importance politique et sociale qu'on ne constate pas dans le Nord (en dehors des villes flamandes). La féodalité rurale ne s'implanta jamais solidement dans le Midi. En Provence, par exemple, la qualité de noble (*nobilis*), demeure longtemps indépendante de tout titre aristocratique; elle exprimait seulement la considération dont la personne était entourée, à raison de

l'honorabilité et de l'ancienneté de sa famille. Elle était le signe distinctif de la notabilité; un bourgeois agriculteur d'Ollioules, se qualifie noble, « Mi noble Deydier ». Les juristes ont leur notabilité consacrée par la chevalerie des lois. Il y a même des nobles marchands, *nobilis mercator* (1).

A l'époque où les villes, au Nord de la Loire, ne sont encore que de gros bourgs et des dépendances de la circonscription rurale, celles du Midi sont des villes importantes, dont la population est enrichie par le commerce et les charges municipales, et qui tiennent sous leur dépendance les campagnes. La vie municipale y est pleine et intense, comme dans les républiques italiennes. Il existait entre ces dernières et les vieux municipes du Midi de la France, tels que Arles, Marseille, Avignon, Narbonne, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, un vaste mouvement commercial, industriel, maritime, qui développait, dans toute cette partie de la France, une abondante source de richesse. Ces villes industrieuses s'étaient même unies entre elles par une confédération qui augmentait encore leur puissance. Dès le douzième siècle, il y eut des traités d'alliance entre Avignon, Arles, Marseille, Nice, d'une part; Genève, Pise, Florence et Venise, de l'autre. C'étaient véritablement des villes souveraines; elles ne dépendaient pas, comme dans le Nord, d'un seigneur rural ou d'un évêque suzerain, et n'eurent généralement pas besoin de recourir à l'insurrection pour se faire « octroyer » des chartes de franchises.

En Languedoc, de même qu'en Provence, la haute bourgeoisie se distinguait à peine de la noblesse; les bourgeois, depuis un temps immémorial et sans qu'ils eussent besoin pour cela de dispense ni de concession expresse, pouvaient acquérir et posséder en toute franchise des terres nobles. « Être élu consul ou capitoul, dit un ancien auteur toulousain, était le comble de l'honneur, rien ne semblait plus grand, plus digne d'estime. Toutes les anciennes familles briguaient l'avantage d'entrer dans le capitoulat de Toulouse. » Cette ville levait des armées, jouissait de la plénitude de la juridiction, réformait ses coutumes,

(1) V. de Ribbe, *la Famille au moyen âge*, p. 131.

exerçait le pouvoir législatif. Il en était de même à Bordeaux : « La ville, disent les statuts, peut faire, sans autorisation de qui que ce soit, toute expédition armée qu'elle juge nécessaire. » Toutes les villes du Bordelais modelèrent, à différentes époques, leur constitution sur celle de la capitale, et la plupart d'entre elles s'intitulent « alliées et filleules de Bordeaux ».

Il serait facile de multiplier les textes, mais cela nous entraînerait hors des limites de cette étude (1). Il suffit de constater que ces bourgeois enrichis par le commerce ou par les charges judiciaires et municipales, n'avaient pas de plus grande ambition que de placer leur fortune acquise en achats de propriétés rurales, car, au moyen âge, c'est par la possession du sol qu'on se donnait des airs de vivre noblement.

Or, précisément, à partir du quatorzième siècle, la noblesse militaire commence à se ruiner par toute une série d'expéditions guerrières et précipite sa décadence. Beaucoup de terres nobles furent alors acquises par de riches bourgeois. Mais en devenant grands propriétaires, ils ne devenaient jamais, ou presque jamais, des ruraux. Ils ne se détachaient pas foncièrement de la ville; ils y conservaient leur principal établissement. C'est là qu'ils se retiraient en hiver; c'est de là qu'ils rayonnaient sur la campagne pendant la belle saison.

Leur caractère urbain ne fit même que s'accroître avec le temps. La petite ville finit par leur sembler trop campagnarde et la tendance de cette bourgeoisie fut de venir s'agglomérer peu à peu au chef-lieu de la province. Lorsque, grâce aux chemins de fer, les communications devinrent plus faciles, les plus riches de ces propriétaires ne rêvèrent plus que d'aller à Paris.

Mais, pour les habitants du Centre et du Midi de la France, Paris est bien loin et le voyage entraîne une dépense importante. Aussi la plupart durent se résigner à résider, suivant leur fortune, soit dans la petite, soit dans la grande ville locale. Ils sont restés

(1) On trouvera de nombreux textes dans mon ouvrage : *Le Mouvement communal et municipal au moyen âge*, 2^e partie, ch. VII, Didier, Paris, 1875. Bien qu'épuisé depuis près de vingt ans, cet ouvrage n'a pas été réimprimé parce qu'il n'est pas au courant de l'état actuel de la Science sociale et que mes autres travaux ne m'ont pas laissé le loisir de le refondre.

ainsi, sinon sur leurs terres, du moins dans le pays et, par conséquent, plus à portée de leur exploitation rurale. C'est, comparativement à ceux dont je viens de parler, un demi-absentéisme, une demi-résidence.

Cela ne suffit pas pour prendre la culture en main et la pousser énergiquement; d'ailleurs ces grands propriétaires bourgeois sont généralement plus versés dans la pratique du commerce, du droit, des carrières libérales, ou de l'administration publique, que dans celle de la culture. Ils sont donc obligés de s'en rapporter à ceux qu'ils emploient sur leurs terres, c'est-à-dire à leurs métayers.

II

C'est en effet sous la forme du métayage que se fait généralement, dans le Centre et le Midi de la France, l'exploitation de la grande propriété. En cela, elle se distingue nettement du Nord, où le fermage est le régime le plus ordinaire.

Je n'ai pas à entreprendre ici l'histoire du métayage. Il dérive du colonat romain que j'ai signalé plus haut : le colon partageait déjà les produits du domaine avec le propriétaire; il s'est transformé en métayer pur et simple, le jour où il n'a plus été tenu que par un contrat librement consenti. Le colon était un métayer forcé; le métayer est un colon libre. L'évolution du premier type au second s'est opérée insensiblement et naturellement.

Pourquoi le métayage est-il devenu la ferme ordinaire de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi? La prédominance du métayage sur l'exploitation directe et sur le fermage est une conséquence de la formation communautaire qui caractérise cette région.

1° *La formation communautaire éloigne le propriétaire de l'exploitation directe.* Par le besoin de société, de vie collective qu'elle développe, elle prédispose beaucoup plus à la vie urbaine qu'à la vie rurale. Par l'éloignement qu'elle inspire pour les

travaux difficiles, compliqués, astreignants, exigeant de l'effort et de la suite, elle incline beaucoup plus vers les carrières libérales ou administratives que vers les professions usuelles. Elle éloigne donc à la fois et de la vie à la campagne et du travail de la culture, par conséquent de l'exploitation directe qui exige la résidence rurale et les aptitudes techniques.

2° *La formation communautaire éloigne le tenancier du fermage.* — Ce propriétaire ne demanderait pas mieux que de confier sa culture à des fermiers : il y trouverait complètement le moyen de satisfaire son goût pour la vie urbaine et d'écartier de lui toute préoccupation d'exploitation rurale. Ce serait l'idéal : toucher régulièrement un fermage en argent sans avoir à s'occuper de rien. Mais cet idéal n'est pas réalisable, par la nature même de l'ouvrier agricole. En effet, la formation communautaire, qui déprime le propriétaire au point de vue de la culture, agit dans le même sens sur l'ouvrier. Elle comprime chez ce dernier l'esprit d'entreprise, l'aptitude à l'effort et à l'initiative, l'habitude d'agir sous sa responsabilité personnelle et de courir des chances. Il lui manque donc les qualités éminemment nécessaires au fermier ; il n'est pas apte à entreprendre l'exploitation à ses risques et périls ; il n'a pas davantage les capitaux nécessaires pour acheter des animaux et faire à la terre les avances requises.

3° *La formation communautaire prédispose au métayage aussi bien le propriétaire que le tenancier.* — Le métayage est une association, une communauté ; le propriétaire apporte la terre, les bâtiments d'exploitation, le cheptel, les instruments de travail ; le tenancier apporte seulement ses bras ; et l'on partage les produits en nature. C'est, en somme, une communauté plus étendue que celle de la famille, puisqu'elle englobe deux familles distinctes, qui confondent leurs intérêts en vue de l'exploitation du sol. Ce groupement convenait donc parfaitement à des issus de communautés.

Ce propriétaire essentiellement urbain y trouvait le moyen de se décharger, au moins en partie, de la culture et de résider à la ville pendant la plus grande partie de l'année. A la rigueur, il pouvait se contenter de faire une apparition au moment du

partage des récoltes, et comme ce partage a lieu en été, à l'époque de la villégiature, cela ne changeait rien à ses habitudes et à ses goûts.

Le métayer, de son côté, trouvait, dans cette combinaison, l'appui qu'il demandait traditionnellement à l'association et les ressources qu'elle procure. Il est vrai qu'il n'avait pas la direction complète de son affaire, qu'il était soumis à l'ingérence, à la surveillance plus ou moins étroite du propriétaire; mais, comme la formation communautaire habitue plus à obéir qu'à commander, comme elle dresse plus à la subordination qu'à l'indépendance, il n'en souffrait pas, et cela ne changeait rien à ses habitudes. Tout était donc pour le mieux.

La culture seule en souffrait; car le métayage ne s'accommode pas de l'absentéisme du propriétaire. Livré à lui-même, le métayer est peu capable d'améliorer, de perfectionner la culture, il n'en a ni la capacité ni les moyens; de plus, il n'y est pas très porté, parce qu'il n'a pas le produit entier de ces améliorations, il doit les partager avec le propriétaire. Son initiative n'est donc excitée *qu'à moitié*. Dans le fermage, c'est la valeur du fermier qui fait la valeur de la culture; dans le métayage, la valeur du propriétaire est le facteur principal. Or, avec l'absentéisme, ce facteur devient une quantité négligeable, et la responsabilité de la culture retombant, tout entière sur le métayer, l'écrase et, du même coup, la culture se trouve compromise.

Et telle est bien, d'une façon générale (nous signalerons les exceptions), l'infirmité de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi de la France: elle est restée plus arriérée, plus routinière et, somme toute, plus pastorale que dans le Nord, elle est vouée traditionnellement aux petits procédés, aux petites méthodes, aux petits rendements. C'est de la culture extensive.

Cette culture en *grande propriété* peut-elle bien se classer dans la *grande culture*? Elle est grande souvent par l'étendue des surfaces exploitées: mais le terme de culture en *grande propriété* exprime suffisamment et complètement cet état de choses. Pour mériter le titre de *grande culture*, l'étendue ne suffit pas. Il

faut distinguer ce type de culture de la *petite culture* faite directement par le paysan propriétaire et de la *grande culture* faite soit par le grand fermier, soit par le grand propriétaire. Le terme de *petite culture en grande propriété* est peut-être celui qui traduirait le mieux cet état qui est propre à l'exploitation par métayers.

Turgot n'hésite pas à appeler pays de petite culture ceux qui sont exploités par métayers. Il les décrit dans ces termes peu élogieux : « Ce sont les pays où il n'existe point d'entrepreneur; où un propriétaire qui veut faire valoir sa terre ne trouve pour la cultiver que de malheureux paysans qui n'ont que leurs bras; où il est obligé de faire à ses frais toutes les avances de la culture : bestiaux, instruments, semences, d'avancer même à son métayer de quoi se nourrir jusqu'à la première récolte; où, par conséquent, un propriétaire, qui n'aurait d'autre bien que sa terre, serait obligé de la laisser en friche. Après avoir prélevé la somme et les rentes dont le bien est chargé, le propriétaire partage avec le métayer le reste des fruits, suivant la convention qu'ils ont faite entre eux. Le propriétaire qui fait les avances court tous les risques des accidents de récolte, des pertes de bestiaux; il est le seul véritable entrepreneur de culture. Le métayer n'est qu'un simple manœuvre, un valet auquel il abandonne une partie des fruits pour lui tenir lieu de gages (1). »

On voit qu'il est bien difficile de classer ce type dans la *grande culture*. Cependant il faut reconnaître, et nous le verrons, que le régime du métayage n'est pas fatalement voué à cette exploitation médiocre et arriérée; il peut s'élever plus haut, même très haut; il peut parfois réussir mieux que le fermage et réussir là où ce dernier échoue. Alors il se rapproche de la grande culture et, parfois, il y arrive brillamment. Mais ce n'est jamais par l'action du métayer; c'est sous l'influence, sous la direction réelle et suivie du grand propriétaire résidant, qui donne ainsi au métayage presque les allures de l'exploitation directe. Nous montrerons que le relèvement de

(1) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766, I, 544.

la culture en grande propriété, dans le Centre et le Midi, peut se faire par le métayage, et que le phénomène commence à apparaître nettement çà et là.

D'une façon générale, le métayage est donc le mode d'exploitation propre aux populations issues de la formation communautaire : c'est là que se trouve son centre naturel. Mais, en fait, ses limites oscillent plus ou moins : à certaines époques, le fermage s'est plus ou moins répandu dans le Centre et le Midi, soit par régions, soit sous une forme purement sporadique ; à d'autres époques, au contraire, c'est le métayage qui a reflué de son centre naturel jusqu'au Nord de la Loire, faisant reculer devant lui le fermage. Mais ces oscillations ne sont point dues au hasard ; elles se manifestent suivant certaines lois très précises, dont on peut donner la formule, et qui mettent en relief les avantages et les inconvénients qui distinguent ces deux modes d'exploitation.

On peut formuler cette loi ainsi : *Aux époques de prospérité agricole, le fermage fait reculer le métayage ; aux époques de crise agricole, le métayage fait reculer le fermage.*

Ce double phénomène s'explique aisément.

Quand la culture est rémunératrice, les gens disposés à courir les risques du fermage se présentent en foule ; les médiocrement capables eux-mêmes n'hésitent pas à l'entreprendre et arrivent à y réussir. De leur côté, les propriétaires sont heureux d'être déchargés de toute surveillance, de tout aléa et de toucher un revenu fixe en argent. Alors le fermage monte et le métayage baisse.

Mais c'est le phénomène inverse qui se produit lorsque la culture devient peu rémunératrice. Alors les fermiers payent mal ou cessent de payer : ils se dérobent, ils s'éclipsent en dépit des diminutions qu'on leur accorde. Alors le propriétaire ne trouve plus en face de lui que des ouvriers agricoles sans capitaux, ou décidés à ne risquer aucun capital, et qui lui offrent seulement leurs deux bras. Il faut donc se raccrocher au métayage ; ses actions montent ; on célèbre ses vertus merveilleuses, ou tout au moins cette vertu remarquable d'être, en temps

de crise, la suprême ressource du propriétaire qui ne veut pas faire valoir lui-même. Alors le métayage monte et le fermage baisse.

Les faits viennent pleinement vérifier cette loi. « C'est à la suite d'une famine que Joseph établit le colonat en Égypte; c'est après que la *dépréciation des céréales* et l'*inclemence des saisons* eurent ruiné les *fermiers* que Pline l'essaye sur ses terres; c'est après les maux causés par les guerres de religion, qu'Olivier de Serres en conseille l'emploi (1). » On sait quelle prospérité agricole coïncida avec le second Empire, en France. Par suite de la création des chemins de fer, les produits du sol, jusqu'alors consommés dans le voisinage, purent être exportés plus loin, de nouveaux débouchés s'ouvraient et le cultivateur réalisait des bénéfices. Immédiatement le fermage prit un développement extraordinaire et ce fut un cri général pour condamner le métayage, qui recula sur toute la ligne.

Dans la grande enquête qui eut lieu sous le second Empire, en 1867, le sénateur présidant la commission d'enquête des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord s'exprimait ainsi : « On a, dans ce pays, l'honneur et le bonheur de ne pas connaître le métayage. Ici le propriétaire et le fermier sont trop intelligents pour admettre cet absurde contrat, qui est un obstacle à tout progrès, enlève toute initiative à l'exploitant, ne lui laisse point assez de durée pour lui permettre des améliorations; il lui ôte même la dignité de cultivateur pour ne lui laisser que le rôle d'un valet de labour, qu'on paye avec une portion de la récolte. Les pays à colonage et à métayage sont et seront toujours, en fait de culture, les plus arriérés de tout l'Empire (2). »

Mais, depuis une trentaine d'années, l'état des choses s'est bien modifié. Le plus grand développement des chemins de fer a compromis la situation créée par leur établissement. Ils avaient eu pour premier résultat d'ouvrir des débouchés nouveaux; ils eurent pour second résultat de mettre en concurrence les pays

(1) *Du colonage partiaire*, par Rerolles, p. 239.

(2) *Enquête*, V, 20. Cité par Rerolles.

du globe les plus éloignés. Ils avaient d'abord favorisé l'exportation; ils favorisèrent ensuite l'importation. Ce fut le commencement de la crise agricole qui dure encore et des lamentations qui s'élèvent de tous les domaines : tous les prix ont baissé et les cultivateurs se plaignent de travailler à perte et de ne pouvoir soutenir la concurrence des pays neufs à terres vierges, comme l'Amérique et l'Australie, ou des vieux pays à main-d'œuvre bon marché, comme la Russie et l'Inde. Le cultivateur européen est pris entre deux feux.

Alors les partisans du fermage ont baissé la tête et les partisans du métayage l'ont relevée. On a célébré les vertus magnifiques du métayage et ce dernier a gagné du terrain. On n'a pas vu que ces vertus étaient relatives et non pas absolues. C'est alors que Bastiat écrivait : « J'ai autrefois critiqué le métayer (c'était au temps où la culture était prospère), je suis aujourd'hui très persuadé que, si mes observations étaient justes, elles étaient incomplètes. J'avais vu le bien qu'il empêche, je n'avais pas vu le bien qu'il fait et peut faire (1). »

Dans son *Manuel d'Économie politique*, Baudrillart avait déclaré que le métayage est un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture et un de ces obstacles qu'aucune combinaison ne peut faire disparaître complètement. Mais en 1885, dans la *Revue des Deux-Mondes*, il constatait, au contraire, que le métayage peut se perfectionner et devenir le système de l'avenir. « Il y a ainsi en agriculture, dit-il, de bien vieux instruments qu'on ne supprime pourtant ni ne remplace par d'autres, la charrue, par exemple. La tradition les conserve et les perpétue, le progrès les perfectionne. »

Lecouteux, également, avait souvent critiqué le métayage (2). Mais, en 1879, en présence de la crise croissante de l'agriculture, il adore ce qu'il a brûlé : « Le colonage partiaire, dit-il, se révèle de nos jours sous des aspects tout nouveaux. On le regardait comme un moyen transitoire pour arriver à une situation plus élevée, au fermage. C'est maintenant sa prétention,

(1) *Journal des Economistes*, XII, p. 225.

(2) V. notamment, *Traité des entreprises de culture améliorante*, p. 107.

justifiée par le succès, de rester à l'état de constitution rurale définitive, car telle est son élasticité qu'il se prête à toutes les combinaisons que suscite le progrès agricole. Longtemps on a prétendu qu'il n'était qu'un régime de pauvres d'argent et de pauvres d'esprit; mais les opinions se sont modifiées, et alors que de nombreux réformateurs cherchaient des combinaisons nouvelles pour élever les populations au-dessus de la condition du salariat, on a démontré que, de nos jours comme jadis, l'un des moyens les plus sérieux d'améliorer la terre en améliorant la situation de ceux qui l'exploitent, était la pratique constante de cet ancien et éternel système (1). » Voilà bien le dithyrambe après la critique outrée (2).

Il est impossible de ne pas tomber dans ces excès d'éloges et dans ces excès de blâme, quand on veut traiter ces questions au point de vue de ce qu'on appelle les principes, ce qui signifie le plus souvent l'opinion personnelle que l'on a sur les choses. Le fermage ou le métayage, pas plus que le libre échange ou la protection, n'ont la valeur d'un principe (3); ce sont des états différents qui se développent ou ne se développent pas suivant certaines lois sociales que l'analyse méthodique peut seule révéler. Que de discussions, que d'erreurs, que de contradictions les hommes s'épargneraient s'ils voulaient bien substituer aux théories toutes faites l'observation, la comparaison et la classification méthodique des phénomènes sociaux! Mais il est si commode et si facile d'imaginer une théorie; il est si long et si compliqué de déterminer une loi sociale! Ce qui n'empêche pas que, tôt ou tard, les lois sociales se vengent en dissipant les théories.

Nous savons maintenant comment les Plateaux plus ou moins forestiers du Centre et du Midi de la France ont été défrichés,

(1) *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 1^{er} mars 1879.

(2) Voir l'article de M. Henri de Tourville, sur *la décadence du fermage*, dans la *Science sociale*, t. III, p. 109 et suivantes.

(3) Sur le libre échange et la protection, voir les remarquables articles que M. Poinard a publiés dans la *Science sociale* et qu'il a ensuite réunis en volume sous le titre : *Libre échange et protection*, 1 vol. in-8. Dans notre *Bibliothèque*.

exploités et transformés par la culture en grande propriété. Nous avons vu quelles étaient les phases historiques traversées par cette culture et quelle était son organisation.

Mais ce ne sont là que les caractères généraux de tout le groupe. Il faut arriver à déterminer les principales variétés qu'il est possible, dès à présent, de discerner.

C'est ce que nous essayerons de faire dans notre prochain article.

(A suivre.)

Edmond DEMOLINS.



UNE INCURSION DES MAGICIENS

DANS LA PHILOSOPHIE

L'ÉCOLE ALEXANDRINE

La magie n'est pas démodée. Elle n'est pas de ces choses dont on dit : « C'est de l'histoire ancienne. » Cette histoire ancienne s'est continuée sans interruption. Comme beaucoup d'autres vieilles choses, elle est devenue contemporaine. Il semble même que, depuis un siècle, les adeptes du surnaturel magique soient plus nombreux, ou tout au moins plus bruyants. C'est le spiritisme surtout qui a fait du bruit. Et cette prétendue science, depuis un demi-siècle, a moins souffert des caprices de la mode qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Autour du spiritisme, par concurrence, et dans le spiritisme même, par fractionnement, sont apparues diverses pratiques mystérieuses. On a eu le mesmerisme, les tables tournantes, les guéridons frappeurs; les termes de magnétisme, d'hypnotisme, de fluidisme, d'occultisme, de palladisme, de satanisme, de luciférianisme, sont entrés dans la langue vulgaire, qui en avait besoin pour désigner les tendances connexes, parfois synonymes, de toute une classe d'esprits; le public a écouté, avec le plus grand sérieux, des conférences sur l'« envoûtement »; certains journaux, dans leur quatrième page, insèrent quotidiennement de coûteuses réclames en faveur des somnambules, cartomanciennes, chiromanciennes, dont le commerce doit évidemment prospérer. Tout dernièrement, M^{lle} Couesdon a fait courir tout Paris et raisonner — ou déraisonner — toute la presse. MM. Sully-Prudhomme, de l'Académie

française, déclarait, il y a quelques semaines, avoir été témoin de faits merveilleux : transports spontanés de meubles, contact de mains « fluidiques ». Ces phénomènes étaient dus à la magie d'une certaine Eusapia. Plus célèbre encore a été la prétendue Diana Vaughan, qui, durant ces dernières années, grâce à l'ingéniosité de certains entrepreneurs en librairie, avait fait des milliers de dupes, et dont force braves gens, abreuvés de fantastiques récits, s'obstinent encore à proclamer l'existence.

Le surnaturel en lui-même est ici hors de cause. Nous voulons seulement étudier, au point de vue social, un des phénomènes les plus curieux de l'histoire intellectuelle, à savoir *la combinaison intime de la philosophie et de la magie*, combinaison qui s'est réalisée çà et là, exceptionnellement, en différents lieux et à différentes époques, mais qui n'a jamais si bien réussi que du deuxième au cinquième siècle de l'ère chrétienne, au sein de l'« école néoplatonicienne d'Alexandrie ».

Le terme de « pierre *philosophale* », si étrangement créé par les alchimistes du moyen âge, constitue, à proprement parler, une trace étymologique de cette alliance. Changer des substances en or, c'était faire œuvre de *philosophe*. La Renaissance n'avait pas répudié cette singulière association. Van Helmont, devenu presque chimiste à force d'alchimie, se prétendait inspiré de Dieu. Cornélius Agrippa, à Pavie, faisait des leçons sur Hermès Trismégiste. La « Cabbale » juive avait des sectateurs dans les écoles. Les premiers grands astronomes, Tycho-Brahé, Képler, mêlaient à leurs découvertes une très forte dose d'hypothèses mystiques. Ces savants étaient un peu des « illuminés ». Bacon lui-même conserve de cet état d'esprit ambiant un langage fantaisiste et figuré à l'excès. Descartes enfin, jaloux de nous montrer qu'il a bien fait le tour des connaissances humaines, prend bien soin de nous avertir qu'il a étudié l'astrologie, l'alchimie et la magie.

Cet intérêt témoigné aux « sciences occultes » prouve l'universalité et la perpétuité des croyances qui servent de base à l'influence du magicien. L'aptitude à se laisser aller sans discernement à croire au merveilleux est tantôt plus puissante, tantôt plus faible, tantôt plus étendue, tantôt plus restreinte. Elle se mani-

feste tantôt en dehors, tantôt en dedans de la religion. Elle inspire l'immobilité et les macérations du fakir comme le zèle fougueux de certains apôtres de l'Armée du Salut. La question, si nous sortions du terrain philosophique, serait extrêmement vaste. Il faudrait parcourir tout le domaine de la *superstition*, et ce domaine est immense. Ce que nous pouvons faire, pour nous guider dans notre étude particulière, c'est de rechercher *le milieu par excellence* où, grâce à une évolution prononcée dans le sens de l'esprit philosophique, a pu fleurir et s'ennoblir la superstition.

1. — UN MILIEU PROPICE A LA SUPERSTITION.

Le milieu le plus favorable à la superstition, le « bouillon de culture » le mieux préparé à la recevoir, c'est la *société sauvage*. Mais une société sauvage n'est autre chose qu'une société *désorganisée*, qui a passé d'une prospérité relative à un état inférieur, d'une instruction relative à l'ignorance, et chez qui les traditions des ancêtres se sont graduellement évanouies. Parmi les hommes qui composent ces sociétés, un certain nombre conservent quelques débris des arts, des sciences, des recettes médicales d'autrefois. Ce sont les *sorciers*. Ils sont tombés un peu moins bas intellectuellement que leurs congénères, et en profitent pour les exploiter. Cette exploitation est facile. La masse, qui a tout perdu, considère avec admiration ces êtres privilégiés qui, dans le naufrage commun, ont conservé quelque chose.

Les peuplades sauvages, ou très dégénérées, sans être devenues proprement sauvages, sont donc essentiellement la proie des sorciers. C'est une loi vérifiée par l'expérience. Mais une autre loi, non moins vérifiée, est que ces peuplades soient constamment vaincues, refoulées, subjuguées ou exterminées par les races supérieures qui envahissent tôt ou tard leurs territoires. Or ces races supérieures, c'est-à-dire mieux organisées ou moins désorganisées socialement, peuvent très bien, au moment de leur arrivée, se trouver, au point de vue religieux, dans un

état de décadence. Elles ont pu laisser échapper certaines traditions dogmatiques ou morales. Leur déplacement lui-même, leur changement de vie peut favoriser cette extinction des anciennes croyances. Que se passe-t-il alors? En présence de la race vaincue, la race victorieuse subit une modification intellectuelle et morale. Elle adopte, en tout ou en partie, ces superstitions qui viennent à point pour remplir le vide fait dans son intelligence. Elle naturalise chez elle, *en relevant leur niveau*, ces sorciers qui jouaient le rôle de classe dirigeante chez les sauvages vaincus.

Nous émettons là une hypothèse, mais une hypothèse que plusieurs faits élucidés tendent à transformer en certitude. On commence à soupçonner, par exemple, que *les Druides n'ont pas été produits par les Celtes, mais trouvés par eux*, déjà installés et dominateurs, parmi les populations antérieures de la Gaule. Les mages des Perses semblent empruntés aux chasseurs Touraniens. Enfin le culte des chats, des ibis, des ichneumons, des crocodiles et autres animaux variés, si célèbre chez les Égyptiens, pourrait fort bien, au dire des égyptologues, se rattacher à un ordre de choses *excessivement ancien*, antérieur à l'avènement des fameuses dynasties, c'est-à-dire à l'époque où des peuplades désorganisées, chassant, pêchant, essayant un rudiment de culture, vinrent, pour la première fois, végéter misérablement aux bords du Nil.

Nous avons parlé de l'Égypte. C'est ici le principal « lieu » à observer. C'est là que prend naissance, loin de la Grèce proprement dite et de l'Asie Mineure, la philosophie dont nous voulons tracer une rapide esquisse sociale. Contrairement à la méthode des historiens de la philosophie, nous ne croyons pas pouvoir risquer un jugement sur les Alexandrins avant d'avoir essayé de remonter, par la pensée, jusqu'à l'Égypte la plus primitive et la plus lointaine (1). Cette Égypte primitive, l'histoire ne la connaît pas. De bonne heure, des races organisées nous

(1) Ammonius Saccas, fondateur de l'école d'Alexandrie, s'efforçait de représenter sa doctrine comme très ancienne et conforme aux traditions les plus reculées des peuples de l'Orient. Cette prétention était commune à toute l'école.

apparaissent, occupant la vallée du Nil. Soumises, en ce qui concerne leur moyen d'existence, à un monarque absolu, patron du travail, nous voyons ces races, en ce qui concerne leur vie intellectuelle, morale, religieuse, subordonnées à une classe étonnamment puissante de prêtres, issus des confréries de pasteurs chameliers, mais qui semblent fort *avoir emprunté à des populations antérieures* une bonne partie des superstitions qu'ils entretenaient avec tant de soin autour d'eux.

L'Égypte est la terre classique de la superstition. Nulle part le polythéisme n'a été poussé aussi loin. C'est la religion égyptienne, principalement, qui arrachait à Bossuet sa célèbre exclamation : « Tout était dieu, excepté Dieu lui-même. » Nous ne reviendrons pas, après M. de Prévile (1), sur le caractère de ce culte égyptien et l'influence des confréries religieuses, dépositaires de traditions jalousement cachées et de véritables secrets scientifiques inconnus au reste des Égyptiens. C'étaient, si l'on veut, *des sorciers à la deuxième puissance*, des sorciers civilisés, distingués, puissamment associés entre eux, mais exploitant leur prestige sur les populations d'une façon qui évoque vaguement l'idée des sorciers nègres, appuyés sur leurs fétiches et leurs jongleries.

Tout comme les nègres d'Haïti, les Égyptiens d'il y a trois et quatre mille ans croyaient que les maladies étaient causées par des esprits malins qu'il fallait conjurer par des sortilèges. La magie formait le fond de leur médecine. Elle était associée également à leurs pratiques religieuses et funéraires. Le culte des morts (2) avait chez eux quelque chose de plus matériel que partout ailleurs. L'idée qu'il fallait *nourrir les défunts*, par exemple, les obsédait très particulièrement. La nécessité de déposer dans les tombes des mets pour les hôtes de celles-ci fut d'abord considérée comme rigoureuse, puis éludée par des formules magiques, par des dessins de troupeaux ou de champs d'orge re-

(1) « L'Égypte ancienne », *Science sociale*. — Voir surtout livraisons de janvier et juillet 1891.

(2) Dont les causes sont excellemment exposées par M. de Prévile (articles cités plus haut).

présentés sur les murs des chapelles funéraires, par des simulacres d'aliments en pierre ou en carton. Les prêtres, comme bien l'on pense, tiraient un beau revenu de toutes ces pratiques. Leur haute situation se perpétua de siècle en siècle. On venait de loin les consulter. Pythagore et Platon passent pour leur avoir arraché quelques-uns de leurs secrets, et le premier, dans tous les cas, leur a certainement emprunté la métempsycose. Alexandre, avec le coup d'œil qui le caractérise, comprend que la conquête de l'Égypte n'est pas assurée pour lui s'il ne met pas la superstition de son côté, et il entreprend le très fatigant voyage de l'Oasis d'Ammon pour s'y faire proclamer fils du « Jupiter » égyptien. Après la conquête romaine, la sorcellerie devient un article d'exportation. Les magiciens et magiciennes du pays des Pharaons se taillent une clientèle distinguée dans la société romaine. Les poètes y font allusion. Au moyen âge, les sorcières égyptiennes demeurent pour les masses chrétiennes un objet d'admiration et d'effroi (1). Enfin, de nos jours même, l'on n'a qu'à se donner la peine de parcourir la quatrième page de certains journaux populaires pour apercevoir des réclames de ce genre : « M^{me} X^{***}, somnambule de première classe, célèbre cartomancienne, *arrivant d'Égypte...* » Chaque pays, comme chaque homme, a peut-être sur tous les autres un certain genre de supériorité. L'Égypte, comme on le voit, « détient un record », celui de l'exploitation des crédulités humaines par la magie.

À côté des Égyptiens, il faut, pour être juste, mentionner les Chaldéens et les Perses, dont les prêtres ou mages ont beaucoup fourni, paraît-il, à la philosophie alexandrine. Les fakirs de l'Inde, vaguement connus des Grecs sous le nom de « gymnosophistes », et dont les idées étaient évidemment colportées dans toute cette zone commerçante de l'Orient, n'ont pas été non plus sans influence sur la formation de cette doctrine.

(1)

L'Égyptienne sacrilège,
M'attirant derrière un pilier,
M'a dit hier, — Dieu nous protège!
Qu'à la fanfare du cortège
Il manquerait un timbalier.

(Victor Hugo, *La Fiancée du timbalier*.)

Le rôle original d'Alexandrie, cette ville gréco-égyptienne, a été, pour ainsi dire, d'élever à *la troisième puissance* une partie des superstitions signalées plus haut, de les faire monter à *la dignité philosophique*, de projeter toutes les abstractions et toutes les fleurs logiques de l'esprit grec sur ces bizarres aberrations et ces pratiques occultes. Toute une série de penseurs plus ou moins exaltés, durant quatre siècles (193-529) se vouèrent à ce travail de fusion. « Si on cherche, dit M. Élie Blanc, à définir leur philosophie, on peut dire qu'elle est un singulier mélange de rationalisme et de mysticisme, deux éléments qui paraissent devoir s'exclure mutuellement, mais qui se combinent pourtant dans un certain idéalisme transcendant (1). »

Le contact de l'esprit égyptien et de l'esprit grec était chose bien plus ancienne, il est vrai, que l'éclosion de l'école d'Alexandrie. Ce contact datait du premier établissement des Grecs aux bouches du Nil, vers le septième siècle avant notre ère. La fondation d'Alexandrie, au quatrième siècle, avait multiplié pour les deux races les occasions d'échanger leurs particularités intellectuelles. Ce n'est toutefois que vers le deuxième siècle de notre ère que l'esprit égyptien commence à entamer sérieusement l'esprit grec. Cela tient surtout, nous semble-t-il, à l'attraction longtemps exercée par la Grèce proprement dite, et surtout par le souvenir de l'Athènes classique, sur l'élite lettrée d'Alexandrie. Cette attraction n'a diminué que peu à peu. En même temps, les Romains s'annexaient l'Orient, pacifiaient la Méditerranée, facilitaient le développement des communications entre les diverses parties de leur empire. Alexandrie devenait, comme elle l'est encore de nos jours, une ville essentiellement *cosmopolite*, où le grec continuait à être la langue courante, mais où l'élément hellénique proprement dit perdait une partie de sa force et s'épuisait sur de stériles souvenirs. Un gros contingent de Juifs s'était établi dans la ville, qui comptait, suivant de vraisemblables conjectures, près d'un million d'habitants. Les Égyptiens proprement dits, venus de la vallée du Nil, constituaient évidemment

(1) *Histoire de la philosophie*, par Élie Blanc, Vitte, Lyon; Vic et Amat, Paris, 1897, t. 1, p. 238.

un gros appoint (1), et, bien que de petits centres helléniques se fussent établis dans l'intérieur, les superstitions de la masse indigène, autour de ces ilots, conservaient toute leur intensité antérieure.

C'est dans cet immense caravansérail que s'élabore le néo-platonisme; c'est lui qui imprime à cette école le double caractère dont elle demeure revêtue aux yeux de la postérité : l'*électisme* et le *mysticisme*.

II. — ÉCLECTISME ET MYSTICISME.

Ces deux caractères ne doivent pas être considérés isolément. Éclectiques par le besoin de satisfaire les divers éléments sociaux qui se coudoient dans la grande cité égyptienne et dans tout l'empire, les philosophes alexandrins ne pouvaient, en outre, faire triompher leur mysticisme qu'en le faisant planer, avec les hauts traits d'une universelle bienveillance, au-dessus de tous les systèmes de philosophie alors en faveur. Platonisme, péripatétisme, épicurisme, stoïcisme, toutes les doctrines, depuis longtemps ressassées par des professeurs et des érudits, tintaient toutes ensemble aux oreilles de l'élite lettrée d'Alexandrie. Pendant ce temps, le surnaturel oriental, étudié, lui aussi, par ces amateurs d'érudition, se dévoilait peu à peu à ces esprits occidentaux, qui s'y intéressaient chaque jour davantage. Ceux-ci, dès lors, se trouvaient moins portés à épouser les vieilles querelles, à prendre parti pour Aristote contre Platon, pour Zénon contre Épicure. Le moyen de réussir, au contraire, c'était d'ouvrir les bras à toutes ces métaphysiques, à toutes ces morales, et de les réconcilier dans l'étreinte d'une philosophie nouvelle, sortie des sanctuaires orientaux. Justement, le Christianisme commençait à se répandre. Les préoccupations religieuses tendaient à prendre le pas, un peu partout, sur les préoccupations philosophiques. C'est le moment où Am-

(1) Plotin, notamment, le plus célèbre des philosophes alexandrins, était né à Lycopolis, dans la Haute-Égypte, et vint s'établir à Alexandrie à l'âge de vingt-huit ans.

monius Saccas, ancien portefaix d'Alexandrie, — et transfuge du Christianisme, à ce que l'on croit, — se mit à créer et à répandre la nouvelle philosophie, et à rassembler autour de lui, à l'instar de Socrate, des disciples dont le plus fameux fut Plotin.

Victor Cousin assigne aux doctrines mystiques une origine toute psychologique. Ces doctrines seraient, à différentes époques, la réaction nécessaire de l'esprit humain contre le scepticisme. Le matérialisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme se suivraient régulièrement, se détrônant l'un l'autre et reparaissant toujours dans le même ordre. Telle est également la conception de Barthélemy Saint-Hilaire (1). Il y a une certaine dose de vrai, sans doute, dans cette conception systématique, mais la Science sociale est plus exigeante en fait d'explications. Essayons, si nous le pouvons, de serrer de plus près le phénomène.

Nous avons montré ailleurs (2) que, dans les sociétés qui produisent des philosophes, et où décroît l'esprit religieux, le terrain perdu par la religion est gagné par la philosophie. Les philosophes deviennent alors des « directeurs de conscience », des hommes particulièrement vénérés, considérés comme exerçant « sacerdoce ». C'est une des vérités sociales les mieux établies qu'une société prise en masse ne peut se passer de religion. Or, toute religion repose sur la notion du surnaturel. Une société qui se détache de sa religion se rejette donc vers un organisme compensateur. Si le surnaturel accepté jusqu'alors lui semble désormais impossible à admettre, elle voit naître en son sein des hommes qui lui façonnent un surnaturel à sa mesure, approprié à ses connaissances plus abstraites et à ses goûts plus raffinés.

Or, l'époque où nous sommes, à ce point de vue, est unique dans l'histoire. Le paganisme des antiques Pélasges, élaboré

(1) « Les Alexandrins se sont jetés dans le mysticisme, obéissant d'ailleurs en cela à une loi fatale qui fait succéder dans un certain ordre les systèmes les uns aux autres ». (*La philosophie alexandrine*. Introduction, p., xxiii).

(2) V. *Science sociale*, août 1895.

dans les petites Cités méditerranéennes sous l'influence de la vie agricole et des traditions héroïques, ne suffit plus à l'élite intellectuelle du monde gréco-romain. Un vide se creuse dans les âmes, et la philosophie se précipite pour le remplir; mais, à mesure que la baisse du paganisme s'accroît, la philosophie ne peut continuer à jouer son rôle de pseudo-religion qu'en prenant une allure de plus en plus religieuse, qu'en se jetant résolument dans le surnaturel. Or, ce surnaturel ne lui manquera pas. Voici précisément le vieil Orient qui s'ouvre, et les superstitions égypto-chaldéennes se répandent tout autour du bassin de la Méditerranée, pacifié et centralisé par les armes romaines.

Les ouvrages de l'époque font foi de ces progrès de la superstition. Un auteur latin du deuxième siècle, Apulée, parle souvent de sorcières, d'enchantements, de breuvages magiques. Son livre le plus connu, *l'Ane d'or*, est le récit d'une métamorphose de cette nature. Or, Apulée n'était pas seulement romancier, mais philosophe. Vers la même époque, Tertullien parle de « tables tournantes », employées comme moyen d'évocation. Ammien Marcellin, un peu plus tard, raconte le procès de deux individus condamnés pour magie. Ces deux individus prophétisaient l'avenir au moyen d'un alphabet au-dessus duquel un anneau, suspendu à un fil, se promenait spontanément, formant des phrases. Dès le premier siècle a surgi la figure étrange de Simon le Magicien, célèbre par ses prestiges. C'est ensuite Apollonius de Tyane, dont la légende n'est pas moins curieuse. Les thaumaturges ou prétendus tels se multiplient. L'empereur Julien en a plusieurs autour de lui : Priscus, Maxime d'Éphèse, Chrysanthe de Lydie. La « démonologie » prend les proportions d'une science. C'est l'époque où Origène, pourtant chrétien (1), admet, à l'instar des spirites modernes, que l'âme est toujours accompagnée d'une enveloppe subtile et légère (2). Les songes, auxquels on a de tout temps attribué certains caractères merveilleux, semblent par moments l'objet d'une attention particulière. Eux aussi passent dans le domaine philosophique.

(1) Origène était né à Alexandrie.

(2) Elie Blanc, *Hist. de la phil.*, t. I. p. 324.

Originaire du pays où le Pharaon de la Bible priaït Joseph de lui expliquer ses rêves, Isidore d'Alexandrie fait chaque matin une sorte de *cours* sur ceux qu'il a eus pendant la nuit.

En un mot, à l'époque dont nous parlons, la superstition n'est certes pas nouvelle ; mais elle prend incontestablement un nouvel essor et surtout un cachet plus relevé. Si l'on nous pardonne une métaphore commerciale, le merveilleux devient un article très coté, et le pays producteur par excellence de cette denrée, l'Égypte, devient le fournisseur attitré des régions qui en sont moins bien pourvues. Mais cette denrée n'aura cours universellement que si elle s'adapte aux goûts de toutes les clientèles. Or, il y a la clientèle platonicienne, la clientèle péripatéticienne, la clientèle épiciurienne, la clientèle stoïcienne. Les Alexandrins n'en laisseront échapper pas une. Platon a raison, Aristote aussi ; Épicure n'a pas tort, et le Portique non plus. Que tous les philosophes, que toutes les écoles s'embrassent, car toute idée, toute pensée va se fondre dans la grande idée supérieure, le grand tout spirituel et ineffable, dont la contemplation transporte l'âme hors d'elle-même et la ravit d'une pure joie. Cette âme, émanée de Dieu, doit s'absorber et se fondre en Dieu. Qui dit science, dit contemplation, intuition, révélation. Pour connaître le vrai, il faut s'élever vers la divinité, il faut l'*extase* ; et, si l'extase ne suffit pas, il faut appeler à son secours la *théurgie*.

L'extase procédé scientifique, voilà en effet une des particularités fondamentales de la philosophie alexandrine. La divinité se confondant avec la vérité infinie, il suffit de se mettre en rapport avec l'une pour se remplir de l'autre. Or, l'extase n'est-elle pas la communication entre la divinité et l'humanité ? Il paraît certain, à côté du charlatanisme dont il faut faire largement la part, que plusieurs de ces philosophes avaient effectivement la faculté d'entrer dans un état extatique. Porphyre affirme avoir été témoin quatre fois des extases de Plotin.

Mais ces états extatiques se sont rencontrés sans doute assez souvent chez les prêtres ou mages orientaux. Le trait caractéristique de l'extase alexandrine, c'est qu'elle s'exploite elle-même, se revêt d'abstractions, s'amplifie de bavardage grec, se pavoise

d'élégance athénienne, revêt, en un mot, un costume philosophique. Jules Simon, en se servant dans un sens un peu spécial du mot « poète », saisit très bien le double aspect du type. « ... Les Alexandrins, dit-il, sont tout à la fois ces poètes et ces philosophes. Ils ont l'inspiration et la critique; l'enthousiasme est chez eux allié à la réflexion la plus sagace et la plus profonde. *Ils se réveillent de l'extase, pour l'analyser* (1). »

A la rescousse de l'extase, vient la *théurgie*, c'est-à-dire la sorcellerie proprement dite, l'emploi des ingrédients, des formules, des cérémonies destinées à évoquer la divinité, à la forcer de s'aboucher avec l'homme. Jamblique principalement lance l'école dans cette voie. Son livre sur les *Mystères égyptiens* (rédigé par lui ou par ses disciples) est rempli de recettes de ce genre. Plus tard, une femme, Asclépigénia, devenue pour ainsi dire la grande prêtresse de la secte, se rend célèbre par la connaissance des « grandes orgies » et des « mystères orphiques ». Cette Asclépigénia, véritable sorcière-philosophe, était la fille de Plutarque d'Athènes, autre chef de l'école alexandrine, qui proclamait que la science par excellence était contenue dans les « oracles chaldéens ». Voici maintenant comment M. Édouard Mennechet décrit le travail de Proclus, un des poètes les plus célèbres de son époque (V^e siècle) et autre philosophe alexandrin :

« *Initié aux secrets de toutes les sciences orientales, aux connaissances de la théologie mystique, il en amalgama les principes avec la philosophie de Platon, et forma, ou plutôt essaya de former de ces éléments confus et disparates un tout harmonieux.* Pendant cinq ans il travailla à réunir en un même corps les commentaires de Plotin, de Porphyre, de Jamblique, de Syrianus sur les révélations orphiques, ajoutant aux imaginations les plus fantasques de ses prédécesseurs toutes les rêveries qu'une interprétation fautive pouvait faire sortir des oracles et des fables des premiers poètes de la Grèce, source abondante, selon lui, des sciences occultes; il créa un système bizarre qui se

(1) *La Philosophie alexandrine*, II, p. 669.

perdait dans les nuages et les allégories, et qu'il croyait cependant parfaitement d'accord avec la philosophie de Pythagore et de Platon (1). »

Ces derniers mots méritent une explication. Bien qu'animés d'une universelle bienveillance à l'égard de toutes les écoles philosophiques, les Alexandrins ne pouvaient se défendre d'une sympathie particulière pour les deux philosophes grecs dont le « genre » se rapprochait le plus sensiblement du genre oriental. Pythagore et Platon avaient tous deux visité l'Orient et en avaient rapporté quelque chose. Tous deux possèdent une certaine dose de mysticisme qui, complaisamment étudiée et exagérée, devait faire le bonheur de nos Alexandrins, enchantés de justifier leur exaltation par telle ou telle phrase du *Banquet*, ou par tel trait légendaire de la vie de Pythagore(2). De là le culte pour ces deux autorités et le nom de « néo-platoniciens » que l'histoire leur donne, concurremment avec celui d'« Alexandrins ».

Les contemporains pouvaient donc, avec la nouvelle école, satisfaire leur penchant vers le merveilleux, tout en conservant leurs anciennes sympathies pour les philosophes classiques. Comme le remarque Barthélemy Saint-Hilaire, « la religion a ses lois rigoureuses et précises; la raison a également les siennes, et le « mysticisme » est un moyen facile d'é luder les unes et les autres, tout en satisfaisant à la fois et le sentiment religieux et le besoin d'indépendance (3). » L'esprit grec prend donc à l'Orient, et principalement à l'Égypte, tout ce qu'il peut lui emprunter sans se détruire lui-même. Il ne prend aux mystérieuses traditions des bords du Nil qu'une matière première, qu'il se charge de façonner artistement, délicatement, et de couvrir d'ornements absolument helléniques.

Mais un phénomène d'un tout autre ordre et d'une tout autre origine vient, vers le quatrième siècle, imprimer un caractère

(1) *Hist. de la littérature grecque*, p. 343.

(2) Voir dans l'ouvrage de Barthélemy Saint-Hilaire, cité plus bas, des détails sur cette « corruption de la méthode platonicienne » par les philosophes alexandrins.

(3) *La Phil. alex.*, t. II, p. 616.

nouveau à la philosophie alexandrine, et pousser ses adeptes à se constituer en un groupement social. Ce phénomène, c'est la diffusion croissante du Christianisme et sa dernière lutte avec le paganisme défendu par l'empereur Julien.

III. — LE CHRISTIANISME ET LES ALEXANDRINS.

La trace des doctrines chrétiennes est visible dans les doctrines néo-platoniciennes. La plupart des philosophes, notamment Jules Simon (1), reconnaissent cette influence. Un dogme, celui de la Trinité, et une expression, celle de *Verbe* ($\Lambda\sigma\gamma\acute{\omicron}\varsigma$) sont empruntés directement au symbole des chrétiens. Ammonius Saccas, le fondateur de l'école, avait été chrétien. L'éclectisme de cette école, d'ailleurs, était pour elle une raison de ne pas laisser le christianisme en dehors de cette collection de doctrines diverses où elle puisait un peu au hasard. Mais il y a à cette imitation des raisons plus sérieuses et plus sociales.

Si les théories alexandrines profitaient de la dépréciation générale des mythes païens, il est certain que le Christianisme faisait plus : il y poussait triomphalement. Parmi la multitude d'esprits désemparés qui, veufs de l'idée religieuse païenne, cherchaient à se raccrocher d'une façon ou de l'autre à quelque surnaturel, il est clair que la magie, en présence de l'apostolat chrétien, ne pouvait recruter ses adeptes que dans un cercle limité. En un mot, les intelligences sorties de la mythologie se laissaient gagner, les unes par l'enthousiasme mystique des Alexandrins, les autres par la vérité de l'Évangile ; mais la majorité passait dans le camp chrétien. Le moment allait venir où l'élément païen, entamé ainsi des deux côtés, tendrait à passer à l'arrière-plan, pour ne plus laisser en présence que les deux groupements rivaux, grossis à ses dépens. Ces deux groupements allaient donc entrer directement en lutte. Bien plus, le triomphe officiel du Christianisme,

(1) *La Philos. alex.*, Introd., p. cvi.

sous Constantin, allait pousser les deux autres forces religieuses, à savoir le mysticisme oriental et ce qui restait du paganisme, à former, selon l'usage constant des faibles, une *coalition* contre le plus fort.

C'est sous l'empereur Julien, surtout, que ce mouvement se dessine. A ce moment, la moitié au moins des habitants de l'empire s'est convertie au Christianisme. Les pouvoirs publics, après dix persécutions infructueuses, sont eux-mêmes devenus chrétiens. Pourtant, une religion ne se laisse pas tuer comme cela. Des intérêts trop importants sont en jeu. Les prêtres païens, les débitants « d'oracles, les marchands de victimes pour sacrifices, les fabricants d'idoles ou d'amulettes, une foule d'industriels ou de personnages quelconques vivant de la religion rejetée avaient à souffrir matériellement, pécuniairement, de la grande évolution qui s'accomplissait. Tous ces intérêts s'agitaient, se syndiquaient, tentaient un suprême effort. Cet effort était secondé par deux sortes de gens, des politiciens et des lettrés; des politiciens qui redoutaient l'influence croissante des évêques et celle des papes, et qui tenaient, par sentiment, habitude ou autrement, aux principes de la « vieille Rome »; — des lettrés qui, ayant voué à la philosophie tout ce que leur âme pouvait contenir de ferveur religieuse, voyaient d'un œil jaloux la propagande infatigable des prédicateurs chrétiens, semeurs d'une doctrine rivale.

Or, un grand politicien se présenta, qui s'offrit à venger les injures du paganisme. Administrateur habile, militaire expérimenté, écrivain élégant, il réunissait en lui des talents d'ordre divers et savait manier, avec une merveilleuse dextérité, les ressorts si compliqués de la centralisation romaine. Cet homme à lui seul était une force; mais cette force était doublée par une levée de boucliers philosophique. Les Alexandrins marchaient avec lui. Chrétien d'abord, puis devenu païen *à la suite d'un voyage en Orient*, Julien l'Apostat n'était pas un païen vulgaire, un païen « vieux jeu ». Il était de ceux qui s'efforçaient de rajeunir le paganisme antique en le retrempant dans les sources vives de la philosophie. Au fond, ce fin lettré, auteur du *Misopogon*, croyait-il tant que cela à Jupiter, à Apollon, à tous ces dieux

dont il voulait, *par principe*, restaurer les temples? Non, sans doute. Il interprétait les données de la mythologie d'une façon plus haute, plus vague, un peu à la façon des symbolistes; et les symbolistes d'alors étaient les mystiques. Son « état d'âme », par conséquent, le rapprochait des philosophes alexandrins, dont il se faisait le protecteur attiré.

Aussi la persécution de Julien prend-elle un caractère tout spécial. La mort, les supplices, l'arsenal terrible des proconsuls est presque remisé au musée des antiques. La torture devient surtout intellectuelle. Le plan de l'empereur et de ses conseillers est *d'empêcher les chrétiens de s'instruire*, de mettre entre eux et la science le plus de barrières possible, d'arriver à pouvoir dire que toute l'ignorance est du côté du Christianisme et tout le développement intellectuel du côté des païens ou des néo-platoniciens : — plan très habile, mais par trop artificiel et par trop faux, et que la toute-puissance d'un César elle-même ne pouvait exécuter jusqu'au bout.

La philosophie alexandrine, ou, pour parler plus exactement, la fascination des mythes orientaux, eut tout au moins, au cours de sa longue lutte avec le Christianisme, la force d'en détacher, à diverses époques, plusieurs groupes dissidents qui formèrent les six sectes de *Gnostiques* et les diverses variétés de *Manichéens*. Phénomène à remarquer : c'est surtout par l'Afrique que ces doctrines semblent se propager vers l'Europe. Trois sectes de Gnostiques sont appelées syriennes, trois autres égyptiennes (ce sont les plus célèbres) (1). Les Manichéens sont influents à Carthage et dans le pays environnant, puisque saint Augustin se laisse d'abord séduire par leurs théories dualistes, issues, comme on le sait, du dualisme persan. D'autre part, la secte gnostique des Basilidiens se retrouve en Espagne, où elle occupe une place importante dans l'histoire des hérésies. Observons enfin que Tertullien et Origène, les deux plus célèbres apologistes chrétiens du deuxième siècle, entraînés plus tard hors de la vraie foi par un excès de mysticisme, sont nés tous les deux sur la terre

(1) Celles de Basilides, de Valentin et des Ophites.

d'Afrique. Preuve nouvelle, à notre avis, du rôle de trait d'union joué de temps immémorial, par l'Afrique du Nord, entre l'Asie et l'Espagne (1)?

Mais les suprêmes efforts épuisent vite. Ils précipitent la défaite, quand ils n'enlèvent pas la victoire. L'échec de Julien fut un rude coup pour la philosophie alexandrine. Elle avait joui de la faveur officielle sous ce César. Naturellement, la rançon de cette faveur fut, sous les empereurs suivants, une défaveur officielle. L'enseignement des néo-platoniciens ne fut pas tout d'abord l'objet de rigueurs. On respectait leur talent et leur prestige. Seulement, le centre de cet enseignement se déplace. Il tend à abandonner Alexandrie, cité trop bruyante, et siège d'un important patriarcat chrétien, pour se transporter à Athènes, ville morte et studieuse. Là survivent, comme des curiosités archaïques, des chaires de philosophie, entourées de quelques amateurs fidèles, mais isolées désormais des grands courants d'opinion. Toutefois, les maîtres de la doctrine continuent, pour la plupart, à venir d'Orient. Ces maîtres sont de plus en plus obscurs : Syrianus d'Alexandrie, Ammonius Théodidacte (fils du précédent), Marinus de Palestine, Isidore d'Alexandrie, Damascius de Damas, Olympiodore d'Alexandrie. On sent que, peu à peu, la vie se retire. Tout l'Empire, ou peu s'en faut, est devenu chrétien. C'est maintenant du côté des *hérésies* que se porte la subtilité grecque alliée à la mysticité orientale. Le mysticisme ne meurt pas, mais *il évacue le domaine philosophique*. Il retombe des hauteurs où l'avait porté un favorable concours de circonstances. D'une part, ce n'est plus à la philosophie, mais à la Religion, que les hommes s'adressent pour demander la foi, la consolation, la direction de leur vie. D'autre part, la superstition est dépouillée des abstractions magnifiques dont on l'avait un instant revêtue. Elle reprend dans la société son rôle et son influence ordinaires, tantôt corrompant une Religion saine en y mêlant ses abus, tantôt suscitant des sectes plus ou moins

(1) Le paradoxe truculent et « tirant l'œil », qui fait le bonheur de nos décadents actuels, n'était pas inconnu il y a quinze siècles. Une secte gnostique, dite des *Cainites*, prenait plaisir à réhabiliter Caïn et Judas.

étranges ou malfaisantes ; mais son caractère, dans tous les cas, redevient purement religieux.

En l'an 529, — un siècle environ avant l'apparition de Mahomet, — un édit de Justinien ferme l'école d'Athènes. L'Orient se repose un moment avant d'enfanter du nouveau. Chose curieuse : le dernier chef de l'école, Simplicius, frappé par cet édit, se réfugie chez Chosroès, roi de Perse, *c'est-à-dire au pays des mages*, dont les traditions, conjointement avec celles des prêtres égyptiens, avaient contribué à développer la philosophie alexandrine (1). Encore un de ces phénomènes de *retours* qui ont été plusieurs fois constatés en Science sociale. Choses et hommes, races et individus, lorsqu'ils se sentent mourir, aiment à revenir vers leur berceau.

A plusieurs reprises, dans la suite de l'histoire, le mysticisme fera des incursions dans la philosophie ; mais ce sera toujours aux moments de crise religieuse que ces invasions se produiront avec un certain succès. Ce qui se passe de nos jours en est une preuve. L'esprit scientifique, même en dehors de la religion, a tout mis en œuvre pour se concilier avec le surnaturel. Le Saint-Simonisme et le Fouriérisme ont affiché en cette matière de très curieuses tendances. Des médecins s'occupent activement de justifier les pratiques les plus bizarres du spiritisme par les dernières théories de la physiologie transcendante. Les Néo-Chrétiens essayent, sans trop y aboutir, de tracer les linéaments d'une philosophie sentimentale où la raison, suivant le mot du poète, doit « faire le silence pour écouter parler le cœur ». Nos Bouddhistes contemporains n'ont pas hésité à utiliser à leur profit la métaphysique « dernier genre » et à fondre le Nirvana avec les abstractions de Schopenhauër. En esthétique, enfin, — pour que l'association des idées nous ramène au pays des mages, — bien des gens ne prennent-ils pas pour un penseur le Sâr Péladan ?

G. d'AZAMBUJA.

(1) Simplicius ne peut évidemment se réfugier en Égypte, puisque ce pays est sous la domination de Justinien. Notons encore que la Perse est plus éloignée d'Athènes que ne l'étaient les États indépendants de l'Occident.

LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE

IV

LA FRANCE EN TUTELLE (1)

Le *Journal officiel* du 12 juin dernier contient un rapport du Président du Conseil des ministres, suivi d'un décret portant à soixante-dix le nombre des membres de la Commission dite de « décentralisation administrative » instituée le 16 février 1895.

Le rapport constate que « cette commission a siégé activement pendant une partie de l'année 1895 : abordant sans retard l'exécution du programme qui lui avait été tracé, elle a élaboré un certain nombre de rapports d'un haut intérêt, qui ont déjà eu pour résultat direct la création des directeurs régionaux des postes et télégraphes »...!

Ainsi, la Commission « chargée de procéder à l'étude des moyens propres à réaliser la décentralisation et la simplification des services administratifs » n'a encore abouti qu'à la « création » de fonctionnaires nouveaux (2)!

La Commission paraît malheureusement plus préoccupée d'opérer la « déconcentration » des services, que de faire la « dé-

(1) Voir les livraisons d'avril et de septembre 1895, et d'avril 1896.

(2) Cf. *Bulletin du Mouvement social*, 15 mai, p. 118 : Un Ministre de la marine réformateur ne trouve rien de mieux que d'augmenter le nombre des chefs et sous-chefs de bureaux de son ministère. Il est vrai que son successeur est revenu sur cette mesure, mais sans l'effacer complètement : « le nombre des emplois supérieurs que ce décret avait porté de 65 à 82, est ramené (non plus à 65 mais) à 71 » (*Journal officiel* du 28 mai).

centralisation » proprement dite, par la suppression des services usurpés sur les attributions naturelles des pouvoirs locaux. Sous couleur de « simplification » on aboutit, en somme, à la multiplication des rouages.

Les velléités de décentralisation dont témoigne périodiquement l'esprit public, demeurent subordonnées à la sauvegarde du « grand principe » de la tutelle administrative. Nous allons bien le voir par la suite de cette étude.

Dans notre précédent article, nous avons décrit les *rouages* de l'administration centrale; examinons maintenant comment cette administration exerce son action, sa tutelle, sur le domaine propre aux pouvoirs locaux et à la vie privée.

La tutelle administrative s'exerce au moyen de trois procédés :

En premier lieu, le pouvoir central *intervient directement dans un domaine qui n'est pas le sien*, et régit des affaires qui ne le regardent pas;

En second lieu, il *soumet au principe de l'autorisation* l'ensemble des opérations qui relèvent des autorités locales;

En troisième lieu, il s'assure une influence toujours croissante au détriment de l'autonomie locale et de l'indépendance individuelle par le *système des subventions et des récompenses* (1).

Nous allons voir qu'à l'aide de ces trois procédés, la bureaucratie tend à rester maîtresse souveraine des destinées du pays : le terme de cet envahissement progressif serait l'établissement d'une sorte de *socialisme bureaucratique*, d'un socialisme réglementé et organisé.

(1) Les légistes qui voudraient serrer de près l'application du terme juridique de « tutelle », y trouveraient leur compte, au moins quant aux deux premiers termes : 1° la substitution de l'action du majeur à celle du pupille, c'est la tutelle du Code civil; 2° le principe de l'autorisation, c'est la tutelle du droit romain (*auctoritas : tutor auget personam pupilli*), la tutelle du Code civil sur le mineur émancipé; 3° en ce qui concerne le système des subventions et des récompenses, on pourrait le rapprocher des moyens mis en œuvre par l'autorité paternelle : ce qui nous ramène naturellement au régime communautaire et à la tutelle familiale.

I. — INTERVENTION DIRECTE DE LA BUREAUCRATIE.

Combien il est peu agréable, en France, d'habiter la campagne, peu enviable d'être maire, ceux-là seuls qui en ont fait l'essai loyal, peuvent s'en rendre compte.

L'infortuné maire n'est pas seulement en puissance de sous-préfet, il doit subir : pour tenir sa caisse, le *Percepteur*, nommé par l'État; pour établir les impôts, avec le concours nominal des répartiteurs communaux, le *Contrôleur*, nommé par l'État; pour diriger et surveiller les chemins vicinaux, l'*Agent-voyer*, nommé par l'État; pour tenir son école, l'*Instituteur* nommé par l'État. Son garde champêtre lui-même est « agréé » par le Sous-Préfet.

Si le maire est en froid avec le « gouvernement », le voilà suspect à tous ses soi-disant auxiliaires; le vexer, le contrecarrer, le mettre en défaut, ce sera faire du zèle politique.

Ce formalisme administratif est-il une garantie pour la bonne gestion de la comptabilité publique? — Il n'aboutit, en réalité, qu'à rendre tout contrôle difficile sinon impossible.

Si le conseil municipal, seul élément de contrôle pratique et sérieux, est impuissant à vérifier les opérations du maire et de son receveur, c'est précisément à raison des formalités compliquées dont est entouré le fonctionnement des « services » communaux. Laissez les modestes groupes administrer leur commune comme on administre un domaine, chacun se rendra compte des dépenses faites et rien ne pourra être dissimulé.

Le percepteur a aussi pour mission de préparer le travail du contrôleur. C'est lui qui reçoit les demandes de mutations de cotes d'impôts; il y met une complaisance correspondante à la sympathie vis-à-vis du gouvernement qu'il suppose chez le contribuable.

Arrive le contrôleur. Les répartiteurs, désignés par le Conseil municipal, mais nommés par le sous-préfet, sont réunis. Ils n'entendent pas grand'chose aux opérations qu'ils sont chargés de réaliser, semble-t-il; l'agent administratif est pressé, ne donne

aucune explication, prend notes sur notes, et s'en va sans que ses collaborateurs sachent au juste ce qui s'est fait ou va se faire.

Et voilà les répartiteurs, dont M. le Maire est le président ! Il est vrai que la législation financière tend à supprimer la « répartition », pour lui substituer l'impôt dit de *quotité*, beaucoup plus fiscal et parfaitement bureaucratique : il suffit, par un article de la loi budgétaire, d'augmenter de quelques centimes la taxe qui sert de base, et le tour est joué, sans que personne ait même un mot à dire.

C'est ce qui a été fait en ce qui concerne la *propriété bâtie* : il est déjà question d'agir de même par rapport aux terrains en culture. C'est encore trop d'avoir affaire aux répartiteurs, qui ne comprennent pas tout, mais qui essayent de comprendre, et quelquefois posent des questions gênantes.

Et puis, que sait-on ! Si les conseils généraux et d'arrondissement s'avisait de demander des explications, à leur tour ?

Pauvres conseils d'arrondissement, comme on vous traite ! La réunion pratique, celle qui a trait à la répartition des contingents entre les communes, a lieu après la clôture de la session du conseil général, en septembre : la vie administrative est suspendue, après l'alerte du mois d'août ; le sous-préfet, qui a suivi les séances de l'assemblée départementale de plus ou moins près (quelques-uns d'entre eux ne manquent pas une séance), est en congé ; les timides conseillers d'arrondissement entrent à la sous-préfecture par la petite porte, passent par les bureaux et arrivent auprès du secrétaire, qui les invite à « signer ». On signe et on s'en va. Que faire, en effet, en présence des « états » préparés, qui présentent des chiffres muets ? Évidemment, si l'opération était sérieuse, MM. les contrôleurs devraient être là, à la disposition du Conseil, avec les éléments qui ont servi à la rédaction de *l'état*.

Une protestation s'est élevée pourtant en 1895 ; elle est venue d'Auvergne, et a été accueillie à Cognac ; la presse s'en est fait l'écho, en publiant la note suivante :

« Le conseil d'arrondissement de Cognac, réuni, le lundi 23 septembre, en session ordinaire, après avoir adopté *l'état qui lui*

était proposé pour la sous-répartition du principal des quatre contributions, s'est associé au vœu suivant, qui lui avait été communiqué par le conseil d'arrondissement de Murat :

« Considérant que l'origine du mandat qui lui est confié par les électeurs est la même que celle des conseils généraux, émet le vœu que *ses attributions soient élargies* et insiste auprès des autres conseils d'arrondissement pour organiser un *pétitionnement* dans ce sens. »

Il aurait mieux valu essayer de remplir sa tâche, avant d'en demander l'extension? N'est-ce pas un signe remarquable de l'état des mœurs publiques, que l'indifférence des corps élus pour la grande question qui forme la base même des institutions libres, le consentement à l'impôt?

La situation du maire vis-à-vis de l'agent-voyer est tout aussi fautive que vis-à-vis du percepteur.

Les chemins vicinaux sont propriétés communales. Ils sont entretenus au moyen de centimes additionnels communaux et de prestations en nature (sauf la subvention départementale, destinée à parfaire l'entretien des chemins de grande et de moyenne communication). Or, tout ce qui concerne ces chemins est prévu et régi par un *Règlement* minutieux dressé par le préfet, dans chaque département, en conformité de la loi du 21 mai 1836. Un bureau du Ministère de l'Intérieur (le 4^e) est chargé de « l'application des règlements généraux », et du « contrôle des actes préfectoraux concernant le service de la voirie pour les objets décentralisés »!

Un autre bureau (le 5^e) surveille « l'application du règlement général en ce qui concerne la comptabilité », et régit « le personnel des agents voyers ». Aussi bien, le règlement du préfet, dans chaque département, n'est-il que la *copie* de « l'Instruction générale » elle-même, laquelle compte plus de 300 articles : c'est une loi bureaucratique, ajoutée, comme tant d'autres, à la loi proprement dite. Le préfet agit, ici, au nom du pouvoir central : la jurisprudence administrative n'admet pas que le conseil général émette la prétention de réglementer l'organisation du service vicinal et de déterminer les conditions aux-

quelles seraient tenus de satisfaire les candidats aux fonctions d'agents voyers, non plus que les règles du concours. La raison de décider en ce sens est que les fonds sur lesquels sont prélevés les traitements de ces agents, ne sont pas seulement formés à l'aide des subventions du département, mais aussi au moyen des contingents communaux. Il est vrai qu'on dénie aux municipalités le même droit, par ce motif qu'aux contingents communaux s'adjoignent les subventions départementales.

Mais, dès lors, que devient le maire? Le moment des prestations venu, l'agent voyer lui adresse des états à signer; c'est lui, l'agent voyer, qui fixe les travaux à faire, accepte ou rejette les tâches exécutées, en un mot fait tout. Que si le maire, désireux de se concilier cet agent étranger qui est censé être son auxiliaire, essaie de ménager une entente en annonçant qu'il est prêt à souscrire des concessions réciproques, il s'expose à recevoir une lettre dans ce genre : celle-ci a été adressée par un excellent agent-voyer à un maire fort honnête avec lequel il n'a d'ailleurs jamais eu de difficultés : « Permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous dire que, dans mes rapports administratifs, je ne vois qu'une chose, l'exécution du Règlement, ainsi que l'intérêt du service qui m'est confié, *sans jamais me préoccuper de l'assentiment ou du mécontentement des municipalités qui peuvent être intéressées.* » Voilà qui est typique, n'est-ce pas?

Que dire de l'Instituteur? Jusqu'en 1886, l'État subventionnait la commune; mais c'était, en principe, elle qui payait son instituteur, à l'aide de trois centimes additionnels spéciaux, analogues à ceux qui s'appliquent encore aux chemins vicinaux. Qu'a fait l'État? Il a mis la main une fois pour toutes sur ces ressources, communales jusque-là, et il s'est chargé de subvenir à l'enseignement primaire, avec l'argent des municipalités. Comme conséquence de cette singulière combinaison, le maire est expulsé de la maison d'école, et s'il a besoin, pour un service public, par exemple pour une fête locale, ou même nationale, d'user, en dehors des heures de classe, des locaux scolaires, il lui faut en demander la permission au Préfet, qui peut aussi bien, s'il le juge à propos, accorder cette faveur de préférence à ses amis,

en vue de quelque banquet patriotique ou simplement électoral. Or, notez que la commune demeure chargée de la construction et de l'entretien de la maison d'école!

Ajoutez les *lois spéciales*, qui sans cesse s'ajoutent les unes aux autres, sous couleur de progrès : loi sur la protection des enfants du premier âge (1873), tendant à attribuer aux maires la surveillance des nourrices; loi instituant les commissions scolaires (1886), dont le résultat serait d'organiser à titre légal sur les familles la tyrannie locale; et une foule d'autres textes inapplicables, tels que Décrets ou Arrêtés préfectoraux dictés par l'administration centrale, sur l'échenillage, le hannetonage, les heures d'ouverture ou de fermeture des colombiers, que sais-je encore! Heureusement, toutes ces mesures échouent devant l'inertie des municipalités et restent lettres mortes, à moins qu'elles ne servent à provoquer la création d'un personnel d'inspecteurs, chargé de rédiger des rapports classés sans être lus dans les cartons des ministères.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser ces textes, qui vont toujours se multipliant (1).

Toutefois, une loi récente mérite de retenir l'attention, non pour le bien qu'elle est appelée à réaliser, car elle ne recevra guère d'application, mais parce que les principes qui en régissent le fonctionnement démontrent à quel point ceux-là mêmes qui instituent des commissions de décentralisation, demeurent centralisateurs dans leurs actes législatifs.

La loi du 18 juillet 1893, sur l'*assistance médicale gratuite*, organise le « service » sur les bases suivantes : « 1° Dans

(1) Le public, même le public lettré et savant, provoque sans cesse de nouveaux empiétements de l'administration.

Ce n'est pas assez de l'inspection des pharmacies, inspection absolument stérile inefficace, que remplace avec un bien meilleur succès la surveillance exercée et par les syndicats des pharmaciens faisant eux-mêmes la police chez eux : il faut que le *Gouvernement* vérifie, outre les médicaments des malades, l'alimentation des citoyens bien portants. L'Académie de médecine s'emploie à cette tâche avec entrain : ce corps savant a occupé ses séances des 2 et 30 juin 1896, à étudier l'hygiène des huîtres; MM. les D^{rs} X. et Z. ont « proposé de demander au gouvernement de *faire surveiller les parcs...*, et d'envoyer les huîtres se dégorger pendant quelque temps, avant leur consommation, en mer, sur des côtes battues par une eau pure... » Et l'Académie d'émettre un vœu en ce sens!

chaque commune, il existe un bureau d'assistance; 2° les ressources sont fournies par la commune, aidée de subventions du département, aidé lui-même de subventions de l'État; 3° le service est organisé sous l'autorité du préfet ». On pourrait résumer ainsi la loi : « Art. 1^{er}. — La commune est tout. Art. 2. — Elle n'est rien. » Le vrai est que la composition du bureau est formée de telle sorte que les délégués du conseil municipal sont en minorité, la majorité appartient aux membres nommés par le Préfet; l'exposé des motifs de la loi tente d'expliquer cet excès de tutelle en disant que cette double intervention est pleinement justifiée : « celle du conseil municipal, parce qu'il représente la commune, financièrement intéressée; celle du préfet, qui représente à la fois l'État qui contrôle et le département qui organise le service ».

Que peut-il subsister de l'autonomie locale, en présence de pareils principes? Au reste, la loi de 1893 ne fait, sur ce point, que reproduire les dispositions de la loi du 5 août 1879, relative aux commissions administratives des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance. Ces institutions communales étaient déjà soumises aux mêmes dispositions draconiennes. Or, voici comment s'exprimait le rapporteur de la loi de 1879, à cet égard : « Les hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance donnant actuellement des secours à plus de deux millions de pauvres et de malades, c'est-à-dire au seizième environ de la population totale de la France, l'administration centrale, à qui incombe le devoir de veiller au soulagement de tant de misères et de souffrances, ne peut se désintéresser d'une question qui touche à un intérêt si considérable ». Et, après cette déclaration, le rapporteur ajoute : « Aussi pensons-nous que, tout en donnant aux conseils municipaux le droit de nommer des administrateurs des établissements charitables, le même droit doit appartenir au pouvoir central; nous croyons même que la prépondérance doit rester à ce dernier ». Mieux vaudrait peut-être célébrer moins haut la souveraineté du peuple, et l'appliquer là où elle peut s'exercer pour ainsi dire directement, et en tous cas raisonnablement, c'est-à-dire dans le domaine communal.

II. — LE PRINCIPE DE L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE.

La nécessité de l'*autorisation*, voilà le droit commun.

Pour être bien sûr que rien ne se fera sans son estampille, le pouvoir central met la main sur la clef de la caisse; budget départemental, budget municipal sont arrêtés par lui, sous prétexte d'assurer le fonctionnement des services publics, comme s'il ne suffisait pas d'un contrôle latéral au lieu d'un acte d'autorité.

Je prends ici encore plus spécialement un exemple dans l'exercice du pouvoir local élémentaire, la municipalité.

Impossible de rien faire sans autorisation. En cours d'année, et en dehors des prévisions budgétaires, une commune ne peut dépenser cent francs à prendre sur ses *fonds libres*, qui s'élèvent en moyenne à un millier de francs, sans « l'approbation préfectorale » : il y a de l'argent dans la caisse du percepteur, défense de s'en servir librement pour une dépense urgente; il faut suivre la filière administrative, et quémander. Il est vrai qu'au mois de mai s'établit le budget additionnel où sont portées les dépenses imprévues; mais la filière administrative est encore là pour barrer la route : généralement les budgets approuvés ne reviennent qu'au mois de janvier suivant! De sorte que, pour pouvoir agir utilement, il faut s'entendre au préalable avec les bureaux de la préfecture et obtenir une autorisation officieuse, qui permet d'escompter la bonne volonté préfectorale.

La réglementation bureaucratique a su envelopper les opérations les plus simples des formalités les plus compliquées. Tout est si bien disposé que l'administration est devenue quelque chose de mystérieux, connu des seuls initiés; la bureaucratie accable ainsi ses humbles sujets de sa protection, puisque, si elle se renfermait dans sa dignité, le pauvre peuple des maires ruraux serait incapable de remplir ces formalités fameuses devant lesquelles chacun tremble et que nul ne peut se flatter de connaître, à part ceux qui conservent le trésor des circulaires. En général,

les bureaux sont bienveillants aux humbles maires ; ils les aident avec bonté. C'est ainsi que les élus des communes peuvent, s'ils sont intelligents et appliqués, parvenir à s'assimiler quelques notions utiles. Par exemple, on arrive à savoir que si, en principe, tous travaux communaux doivent être entrepris en vertu d'un devis préalable approuvé par le préfet, et soumis à l'adjudication, le préfet peut dispenser de cette dernière formalité jusqu'à concurrence de 3.000 fr. ; et que, même, jusqu'à 300 fr., il suffit d'un crédit ouvert dans un budget approuvé, sans qu'une approbation spéciale soit requise ! Notez que ces règles inflexibles ne figurent point dans les lois municipales : elles ont pour origine un arrêté de Brumaire an VII, et une ordonnance de la Restauration ; enfin et surtout, elles figurent dans un gros livre intitulé « *Instruction sur la comptabilité publique* », qui est la loi des lois.

Et ainsi de tout, suivant une complexité qui va sans cesse croissant. Et si le maire est embarrassé, au milieu de tous ces pièges, pense-t-on que le conseil municipal peut y voir clair ? A la session de mai de la présente année, les conseillers d'une commune qui compte moins de 350 habitants ont eu chacun 17 signatures à donner, le compte en a été fait par l'un d'eux, qui se débattait au milieu du déluge d'imprimés dont l'administration inonde les municipalités.

Pour se faire une idée approximative de l'étendue prodigieuse des attributions tutélares qu'exerce le Ministère de l'Intérieur, il faudrait reproduire quelques pages de l'*Almanach national*. On y verrait les bureaux du Ministère entourant de leur sollicitude affairée toutes sortes de choses qui ne les concernent point : « bâtiments départementaux, organisation des bureaux des préfectures et des sous-préfectures ; examen des recueils des Actes administratifs des préfets ; caisses de retraites et pensions des employés des administrations départementales, communales et hospitalières ; timbres et cachets des autorités départementales et municipales ; état civil (qui regarde la Justice) ; application des lois sur le timbre et l'enregistrement (qui ressortissent naturellement aux finances) ; — jouissance des biens communaux ; élabo-

ration des emprunts départementaux et communaux; examen de combinaisons financières destinées à y faire face; réclamation relative aux droits de place, mesurage et jaugeage publics, droits dans les abattoirs, traités et tarifs relatifs aux pompes funèbres; sapeurs-pompiers; coupes de bois; eau, gaz et électricité, taxe du balayage (1); hygiène; police municipale; assainissement des villes et des campagnes!... ». Sans parler des multiples attributions de la *sûreté générale*, parmi lesquelles figurent la surveillance des gardes champêtres, la répression du braconnage et l'application de la loi Grammont, qui sembleraient du ressort des tribunaux.

Ce magnifique répertoire s'enrichit chaque jour. Une des plus remarquables trouvailles des bureaux se réfère aux approvisionnements du *sérum antidiphthérique* fourni par l'Institut Pasteur. Il s'agit là d'une œuvre privée : on pouvait croire que l'initiative individuelle serait laissée à elle-même.

C'eût été mal connaître notre prévoyante administration; il faut lire la Circulaire du conseiller d'État qui a eu à traiter cet objet, pour voir remettre à leur place les municipalités qui avaient osé correspondre *directement* avec l'Institut Pasteur : c'est la Préfecture qui recevra et distribuera le sérum; les circulaires du 14 janvier et du 26 mars ont fixé ce point, et remis les choses dans l'ordre (2).

(1) Parmi les projets de loi et de décrets enfantés par la *Commission de décentralisation*, et communiqués à la presse au mois d'octobre dernier, figure un « projet de loi tendant à modifier l'art. 133 de la loi du 5 avril 1884 : les taxes de balayage seraient établies par arrêté préfectoral et non plus par décret en Conseil d'État »! — Les autres propositions ne sont pas d'une portée moindre.

(2) Nous empruntons ce texte au même fascicule du *Bulletin du ministère de l'Intérieur*, qui nous a procuré déjà une si remarquable circulaire d'un autre conseiller d'État relative aux « Asiles communaux » (*Science sociale*, avril 1896, page 330) :

DIRECTION DE L'ASSISTANCE
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES. — 4^e BUREAU.

Hygiène publique. — Dépôts de sérum antidiphthérique pour les malades
privés de ressources.

26 mars 1895.

Monsieur le préfet, Plusieurs municipalités ont adressé, pour approvisionner des dépôts de sérum antidiphthérique, des demandes à l'Institut Pasteur, qui m'a consulté à ce sujet. Cette manière de procéder est contraire aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 14 janvier dernier.

Aux termes de cette circulaire, toutes les demandes faites dans votre département

Or, les bureaux sont des précurseurs. Ils ouvrent la voie : le législateur s'y précipite. Croirait-on que cette ridicule réglementation a obtenu la « haute sanction » législative !

Effectivement, une *loi* est intervenue dès le 25 avril 1895, « relative à la préparation, à la vente et à la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues. Aussitôt, dès le 15 mai, un premier décret a suivi, instituant une *commission* « chargée de l'étude des questions se référant à la loi précitée ». Et, « sur l'avis de cette commission, sur l'avis du Comité consultatif d'hygiène publique de France, sur l'avis de l'Académie de médecine », un second décret a été enfanté le 27 juin 1896, décidant dans quels établissements et suivant quelles conditions « la préparation des sérums thérapeutiques est *autorisée* » :

A l'Institut Pasteur de Paris, le sérum antistreptococcique, et le sérum antitétanique ; aux Laboratoires de Bordeaux, Marseille et Montpellier, le sérum antidiphthérique ; ailleurs, rien. C'est ainsi.

Voilà donc l'administration centrale dépassant la sphère même de ses relations avec les pouvoirs locaux, et envahissant le domaine des intérêts privés.

Du reste, le principe de l'*autorisation* règne, ici aussi, en maître.

en vue de l'approvisionnement des dépôts doivent vous être envoyées pour être *transmises directement par vous* à l'Institut Pasteur, auquel vous indiquerez dans quelle mesure il y a lieu d'y faire droit. Je me suis entendu avec cet établissement pour que le sérum destiné aux dépôts *fût envoyé à votre préfecture* qui en fera la répartition.

Je vous rappelle que les dépôts doivent être peu nombreux, quatre ou cinq au plus dans chaque département, à moins de circonstances exceptionnelles, qu'ils doivent être établis dans les bureaux d'assistance ou les hôpitaux et placés sous la surveillance d'un médecin.

Vous voudrez bien, pour me renseigner sur ce point, me retourner dûment rempli le tableau ci-joint.

Il est bien entendu que les municipalités ne pourront télégraphier ou écrire directement à l'Institut Pasteur pour obtenir un envoi de sérum que si des cas de diphthérie ont été observés dans la commune ou à proximité. Les demandes qui ne seraient pas motivées par un besoin immédiat seraient exposées à rester sans réponse.

Il vous appartient, Monsieur le préfet, sans nouvel avis de ma part, d'écrire, si vous ne l'avez déjà fait, à l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot, pour obtenir le sérum nécessaire à la constitution des dépôts.

Recevez, etc.

*Le Conseiller d'État, chargé par intérim
de la Direction de l'assistance et de l'hygiène publiques,*

G. MASTIER.

En effet, la liberté d'association n'existe pas en France : tout groupement exige une autorisation préalable. Si nous reprenons la lecture, qui n'a d'aride que l'apparence, de l'*Almanach national*, nous voyons les bureaux du Ministère de l'Intérieur s'enorgueillir de comprendre dans « la Police générale » ce qui touche aux « associations diverses, sociétés de tir, de gymnastique, d'exercices militaires, colombophiles, littéraires, scientifiques, musicales, et aux demandes en autorisation, modifications aux statuts, dissolution, application des art. 291, 292, 293 et 294 du Code pénal... »

Mais c'est peu d'obtenir l'autorisation de naître : il faut pouvoir vivre, et, à cet effet, la *personnalité civile*, qui permet aux associations de posséder et d'ester en justice, est nécessaire. L'autorisation administrative confère-t-elle cet avantage élémentaire? En aucune façon.

Il faut obtenir une seconde estampille du gouvernement pour être admis à la vie légale. A ce titre, on a créé les *établissements dits d'utilité publique*, reconnus tels par décrets délibérés en Conseil d'État. Les deux plus remarquables types de ce genre d'associations semi-officielles, sont les *Caisses d'épargne* et les *Sociétés de secours mutuels*.

En assurant sa protection aux institutions d'épargne, l'État s'est chargé de faire fructifier les économies qui leur sont confiées, au moyen de la remise des fonds à la Caisse de Dépôts et Consignations (1). Or, des faits récents, qui ont paru nécessiter l'intervention législative, ont montré que si l'armée des épargnistes était tout à coup animée de défiance et d'inquiétude, le Trésor français en subirait un redoutable contre-coup. Il est certain que les Caisses d'Épargne constituent pour l'État un véritable danger à raison de l'accumulation des capitaux dont il dispose, et dont le retrait subit, en cas de panique, le jetterait dans des embarras inextricables.

(1) La loi du 20 juillet 1875 a rendu *obligatoires* les versements au Trésor. — Dans la livraison de la *Science sociale* de juillet dernier, M. Froment établit que si l'État impose son concours, les Caisses d'Épargne s'en réjouissent, parce que plus le joug de la centralisation est pesant, moins il subsiste d'initiative chez ceux qui y sont assujettis.

Il en est de même des Sociétés de secours mutuels. L'État engage maladroitement son crédit en assurant le service des retraites aux Sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique. A côté de ces Sociétés reconnues par décrets, il en existe d'autres simplement *approuvées* par arrêtés préfectoraux : celles-ci reçoivent des subventions de l'État. Il en existe enfin qui ne sont qu'*autorisées* : un projet de loi, soumis aux délibérations de la Chambre des députés, propose de confier à ces dernières, le titre plus noble de « Sociétés libres ». Mais la bienveillance du législateur ne se porte point vers ce type, qui devrait être l'objectif et constituer en réalité le droit commun (1). Aussi bien, on accable les unes et les autres des diverses catégories de Société de secours mutuels, de formalités sans nombre : annonces dans les journaux, statistiques annuelles, calculs de prévision, etc.

III. — LE SYSTÈME DES SUBVENTIONS ET DES RÉCOMPENSES.

Le système des subventions, comme le principe de l'autorisation, trouve son origine et sa première application dans le

(1) Un membre de la majorité, M. Aynard, n'a pas craint de déclarer qu'à ses yeux « la tendance manifeste de la loi est d'amener toutes les sociétés à adopter le même type, à être coulées dans le même moule, à devenir toutes des sociétés *approuvées* et à faire l'unité administrative dans la mutualité en supprimant graduellement les sociétés libres. » Et il ajoutait :

« Je ne puis découvrir les avantages d'une pareille uniformité. Encore une fois, les sociétés libres ne demandent rien au budget et le budget est trop chargé pour qu'on ne soit pas heureux de relever de pareils exemples.

« J'ai tout à l'heure dû protester contre certaines paroles de mon honorable ami, M. Audiffred, au moment où il a dit que ces sociétés libres donnent moins de garanties de bonne administration que les autres. Il y a 2.700 sociétés libres en France ; je n'ai pas entendu dire qu'elles fussent plus mal administrées que les autres ; le contraire se rapprocherait davantage de la vérité, et s'il fallait faire leur éloge, je n'aurais qu'à reproduire les termes dont M. Audiffred se servait *dans son rapport* présenté à la législature précédente, quand il constatait que ces sociétés étaient remarquables par leur plus grande prévoyance, en ce sens qu'elles consacraient une plus forte somme à leur fonds de retraites que les sociétés approuvées et contrôlées...

« Ces sociétés vaillantes sont donc dignes de tout intérêt. Et cependant, permettez-moi de le redire, ces sociétés qu'on veut entraver dans leur action, ne reçoivent rien, ne participent ni aux fonds de dotation, ni aux subventions du budget, ni aux 2 millions que vous avez votés dernièrement pour améliorer le service des retraites... »
(*Séance* du 30 mai 1896.)

fonctionnement des organes soumis à la tutelle administrative proprement dite.

Nos communes, nos départements eux-mêmes sont si exigus, et par suite leurs ressources sont si limitées, qu'ils ne peuvent, pour ainsi dire, rien faire sans un concours étranger : les départements sont « subventionnés » par l'État ; les communes par l'État et par le département. Il en est ainsi en matière de construction de maisons d'école, de chemins vicinaux, de réparations aux édifices civils et religieux. C'est grâce à cette ingénieuse combinaison, que l'administration centrale se réserve la direction effective de tous les services de voirie, la disposition des maisons d'école, la détermination des travaux communaux, y compris la forme du clocher que les habitants du village désirent édifier : le clocher aura une flèche, si le gouvernement le permet ; si le gouvernement ne le veut pas, il faudra se passer de flèche.

C'est qu'on ne peut pas se passer de l'argent de l'État ! On voit combien toute cette organisation bureaucratique est habile par sa complexité même. Il ne suffira pas de supprimer, par un trait de plume, la tutelle administrative : il y faudra toute une réorganisation émancipatrice.

Si, des établissements publics, on passe aux établissements d'utilité publique, la subvention fleurit aussi brillamment : supprimez ce lien, il n'en subsisterait guère plus d'autre. Un bureau est exclusivement occupé des Sociétés de secours mutuels, au ministère de l'Intérieur.

Ce sont là les grands domaines bureaucratiques, pour lesquels le budget de l'État subit des saignées de plus en plus profondes.

L'action du pouvoir central s'étend également, sous forme de subventions, à toutes les catégories d'associations autorisées, depuis les associations agricoles jusqu'aux sociétés de tir. Si bien qu'en France, il est passé dans l'usage de compter sur une subvention gouvernementale, dans toute entreprise collective se rattachant de plus ou moins près à un intérêt public.

Mais, ce ne serait pas assez. Il faut encore que la main de l'État puisse atteindre les individus.

Au ministère de l'Agriculture, le 1^{er} bureau est chargé de « secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux ». Or, nous savons quelle somme de bienfaits ces allocations répandent sur les campagnes (1); ou plutôt ce qu'on sait le mieux, c'est ce qu'elles coûtent aux contribuables. Mais, si le fonctionnement de ce « service » est défectueux, qu'à cela ne tienne, on saura bien le perfectionner : le jalon est posé, et, nous l'avons déjà dit, les bureaux ouvrent la voie, et le législateur les suit; n'y a-t-il pas déjà trois *projets de loi* tendant à créer des assurances mutuelles agricoles « avec le concours de l'État, gérées et administrées par l'État (2) »?

Et, en dehors de toute catégorie générale de citoyens, n'est-il pas des secours et récompenses à la disposition du gouvernement? En tête de ses services, le ministère de l'Intérieur compte pour attribution à son 1^{er} bureau, le service des « Secours généraux », savoir : « secours fixes et éventuels à des personnes dans l'indigence et ayant des titres à la bienveillance du Gouvernement (services rendus à l'État, actes de dévouement); secours aux sapeurs-pompiers et aux anciens gardes nationaux blessés; instruction des demandes, enquêtes à Paris et dans les départements, correspondance avec les préfets; préparation des arrêtés ministériels concernant les secours fixes et des états bi-mensuels concernant les secours éventuels... »

Voilà pour les besoigneux. Un autre bureau s'occupe d'appeler, dans l'orbite de l'influence administrative, les chefs des familles prospères, ceux enfin qui n'auraient besoin de l'aide de personne. On y parvient au moyen d'une autre sorte de récompenses qui

(1) *Science sociale*, avril 1896, p. 336.

(2) Les récents feuilletons de la Chambre des députés, en juillet 1896, portaient, en bon rang, l'indication suivante : 16. — 1^{re} délibération sur : 1^o le projet de loi ayant pour but d'instituer, avec le concours de l'État, des caisses d'assurances mutuelles en vue de venir en aide aux cultivateurs ayant éprouvé des pertes résultant de la grêle, de la gelée et de la mortalité des animaux de ferme; 2^o la proposition de loi de M. Philippon, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurances mutuelles contre les sinistres agricoles; 3^o la proposition de loi de M. Émile Rey (Lot) et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurances mutuelles agricoles entre les communes, gérée et administrée par l'État. (N^{os} 6-99-196-558-1319. — M. Bertrand, rapporteur.)

s'appellent les *distinctions honorifiques* : « Nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur ; autorisations de porter les décorations étrangères ; rapports mensuels sur les actes de courage et de dévouement : médailles et mentions honorables ; diplômes d'honneur aux sapeurs-pompiers. » Et, encore dans un autre bureau : « témoignages de reconnaissance publique, érection de statues!... »

Bien entendu, les autres ministères suivent le mouvement. Agriculture, 1^{er} bureau : « Propositions pour les distinctions honorifiques ; nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur ; décorations étrangères ; nomination dans l'ordre du Mérite agricole ; *médailles d'honneur aux vieux ouvriers de l'agriculture*. » — Et ainsi de suite, dans chaque département ministériel : palmes académiques, médailles aux vieux ouvriers de l'industrie, etc.

Il n'est pas de semaine où le *Journal officiel* n'enregistre, en colonnes serrées, des décorations, des médailles et des mentions honorables de toutes sortes. Cette manne, recherchée avidement parvient jusqu'aux plus humbles, et constitue un excellent instrument d'action électorale.

C'est ainsi que les meilleurs citoyens, les plus laborieux, les plus dignes, ceux qui devraient être des hommes indépendants par excellence, sont appelés à tenir leurs regards fixés sur le soleil gouvernemental, à juger insuffisante l'estime publique, et à considérer l'honneur même comme une faveur dispensée par le caprice des gouvernants.

Daniel TOUZAUD.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA

QUESTION CRÉTOISE ET L'HELLÉNISME

Ce qui frappait le plus les Grecs dans Minos, c'est que ce monarque avait conquis la *thalassocratie*, autrement dit *l'empire des mers*. Par un curieux renversement de fortune, la Crète se trouve bloquée à l'heure actuelle par les marines de six grandes puissances, qui empêchent toute communication entre elle et le continent et la rendent, pour ainsi dire, prisonnière de cette mer sur laquelle elle avait régné.

En trois mille ans, la Crète a donc bien changé, ou, pour parler plus exactement, le milieu social *extérieur* a bien changé autour d'elle. Que s'est-il passé? Quelles forces ont agi sur ce point du globe? A quelles influences diverses a-t-il été soumis? Quel avenir enfin, étant donnée la crise présente, lui est-il promis par son passé?

1. — LA PHYSIONOMIE GÉNÉRALE DE LA CRÈTE.

La Crète est *la plus grande et la plus méridionale* des îles de l'Archipel. Ces deux traits, qu'on aperçoit du premier coup d'œil, sont caractéristiques. Observons en outre, avec Reclus, que la

côte Nord est découpée, munie de ports, comme les rivages grecs qu'elle regarde, au lieu que la côte Sud est beaucoup moins sinueuse, plus pauvre en abris, à l'instar du littoral africain.

La Crète est une des grandes îles de la Méditerranée. Sa superficie est à peu près celle de la Corse. Il en résulte qu'une partie de son territoire, malgré son étroitesse, se trouve soustrait au voisinage immédiat de la mer. De nombreux villages sont situés *à l'intérieur des terres*, phénomène plus rare, évidemment, dans toutes les autres îles de cette mer.

Il n'y a là qu'une nuance, mais il est utile de la noter. Ce qui l'accentue, c'est la présence en Crète d'une haute chaîne de montagnes, courant de l'Est à l'Ouest, et formant l'épine dorsale de l'île. De cette chaîne se détachent une quantité de petits contreforts plus ou moins escarpés, qui créent, sur chaque versant, une série de compartiments territoriaux.

Le schéma suivant peut en donner une idée.



Tordez et modifiez toutes ces lignes, avec les inégalités et les exceptions voulues par la nature, vous avez la Crète telle qu'elle est, avec cette différence toutefois que la partie montagneuse du sol occupe une place beaucoup plus grande relativement que n'en occupent les lignes de la figure.

« Les habitants de l'île, dit Reclus, se trouvaient en réalité beaucoup plus séparés les uns des autres que s'ils avaient peuplé des îlots groupés en archipel. Les vallées du littoral sont presque toutes enfermées entre de hauts promontoires et n'ont d'issue facile que vers la mer (1). »

A côté du type côtier, il y a donc place chez les Crétois pour un *type montagnard*. Ce type montagnard, vu la faible largeur de l'île, est toutefois en relation constante avec le type de la vallée.

(1) Europe mérid., p. 134.

Ceci étant, on conçoit qu'à un moment quelconque de l'histoire, ce type montagnard, maître de la chaîne et des contreforts qui forment un ensemble continu, ait pu dominer victorieusement cette multitude de vallées séparées les unes des autres. D'autre part, la Crète étant une île, et cette île offrant un vaste développement de rivages, il est clair que cette influence des montagnards, en admettant que des causes intérieures la favorisent, ne pourra librement s'exercer que si des influences extérieures plus puissantes ne viennent pas, de tous les points du rivage, et par toutes ces vallées, la tenir en respect.

Les mêmes conditions de *lieu*, on le voit, peuvent faciliter ou l'expansion du montagnard crétois, ou l'accès de la domination étrangère. Tout dépend des forces respectives. Or, la force du montagnard crétois, vu la faible étendue de son domaine montagneux relativement à tant d'autres massifs continentaux, demeure essentiellement limitée. La seconde alternative, nous le verrons, s'est donc produite beaucoup plus souvent que la première.

Du reste, la Crète est bien, tant géographiquement que socialement, le prolongement de la Grèce. La montagne, le port maritime et la vallée y occupent des dispositions analogues. Même climat, mêmes productions, avec quelque chose de plus méridional. (On trouve au Sud de la Crète des dattiers.) Toujours les deux arbustes méditerranéens : la vigne et l'olivier, dispensant le cultivateur, par la facilité de leur culture, de travaux plus rudes et plus compliqués. Le vin de Crète a été longtemps célèbre (1). Ses huiles sont un article de commerce assez connu. Elle exporte encore du lin, des soies brutes, du miel, de la cire, des fruits. L'oranger, depuis quelque temps, donne des produits satisfaisants. En revanche, la quantité de blé est insuffisante, et les indigènes, malgré leur sobriété, sont obligés d'en faire venir du dehors. Comme animaux, surtout des moutons et des chèvres, ce qui se conçoit sur ces pentes souvent abruptes et à pâturages peu

(1) On connaît le trait, — historique ou non, peu importe, — du duc de Clarence, condamné à mort par son neveu Richard III, et demandant à être noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie. — Comme en Sicile, le vin en Crète a perdu de ses qualités, à cause de sa fabrication défectueuse.

fournis. Peu de routes. C'est par d'étroits sentiers, à dos de cheval ou de mulet, que les habitants des différentes vallées parviennent à communiquer entre eux.

Tel est précisément, — part faite aux exceptions, — un des caractères géographiques dominants de toute la région hellénique et d'une bonne partie du rivage septentrional de la Méditerranée. D'ailleurs, sentinelle avancée de l'Archipel au Midi, la Crète n'en demeure pas moins entraînée dans le tourbillon des Cyclades. Donc, rien d'étonnant à ce que les mœurs, la langue, les habitudes, les aspirations, la religion de cette île, pour la très grande partie, soient restées absolument grecques. L'Orient et l'Islamisme n'ont fait que l'entamer superficiellement. Contre cette influence, la Crète s'est toujours débattue; elle se débat aujourd'hui, et elle se débattrà plusieurs fois encore si le « concert des puissances » continue à comprimer artificiellement ces convulsions insurrectionnelles.

Maintenant que nous avons une idée de la configuration du lieu et de la vie normale des habitants, jetons un rapide coup d'œil sur ce que l'histoire a bien voulu nous raconter des Crétois.

II. — LA CRÈTE A TRAVERS L'HISTOIRE.

Les premiers renseignements que nous possédions sur la Crète nous apprennent que cette île fut visitée très anciennement, au moins quinze siècles avant notre ère, par *des hommes venus de Phrygie* (le pays de Troie). Ces hommes étaient les *Dactyles* ou *Curètes*. Ils avaient un certain degré de civilisation et connaissaient la métallurgie. Ils trouvèrent en Crète des « aborigènes », qu'ils instruisirent, dit-on, de plusieurs arts utiles à la vie.

Nous croyons voir dans cette migration, sauf erreur, la simple superposition d'une couche de Pélasges à une autre, moins bien outillée parce qu'elle avait émigré plus tôt. Quoi qu'il en soit, la Crète subit une impulsion : *elle s'élève*. D'autre part, on sait que les Phéniciens étaient puissants alors sur la mer. Or la Crète se trouvait tout à fait sur leur route. Des traditions té-

moignent de leurs nombreuses descentes dans ce pays : mais la *Science sociale* a déjà montré combien la race phénicienne était peu apte à s'implanter sur les territoires qu'elle exploitait. L'histoire est muette sur les services que cette race a pu rendre aux Crétois. On peut admettre simplement, à titre de conjecture vraisemblable, que, les descentes des Phéniciens étant plus fréquentes en Crète qu'ailleurs, à cause de la situation de cette île, les Crétois ont pu recueillir très anciennement, mieux que d'autres Pélasges, certaines notions d'ordre intellectuel dont ils auront fait leur profit.

C'est peu de temps après l'arrivée des Phrygiens et peu de temps avant la guerre de Troie, — retour offensif des Pélasges de Grèce contre les Phrygiens leurs congénères, — que se place *l'époque brillante* de la Crète. C'est alors qu'on voit se dresser, moitié historique, moitié légendaire, l'étrange figure de Minos.

Minos est fils de Zeus, lequel a été nourri sur le mont Ida, *le massif central de la Crète*, pivot de tout un système d'escarpements montagneux. Mais il est fils aussi d'Europe, princesse phénicienne, enlevée par Zeus métamorphosé en taureau, et transportée d'Asie dans la partie du monde qui devait, depuis lors, prendre son nom.

Si cette légende ne vaut pas un chapitre d'histoire, elle est tout au moins assez claire par certains endroits. Minos est fils de montagnard, d'un montagnard divin, héroïque, comme qui dirait d'un grand bandit. Et ce grand bandit avait dominé la vallée; il s'était élancé sur la mer pour y exercer son banditisme sous forme de piraterie. Sous ses ordres, les Crétois enlevaient les jeunes filles phéniciennes. Peut-être la proue de leurs navires était-elle sculptée en forme de têtes de taureau.

Minos s'acquiert divers titres de gloire. Il réunit toute la Crète, — ou tout au moins une grande partie de cette île, — sous sa domination, ce qui est déjà très fort. La Crète, *Hecatonpolis*, était « l'île au cent cités », et ces cités, nous l'avons vu, ne communiquaient que par la mer ou par la montagne. Minos crée une puissante marine et « détruit la piraterie » (la piraterie des autres tout au moins); il conduit des expéditions jusqu'en Sicile,

où les Crétois fondent des colonies. Minos enfin est un *donneur de lois*. Il est, comme beaucoup de bandits, un redresseur de torts, un justicier. Sorte de Bonaparte au petit pied, il enfante un code et se fait le gendarme vigilant de la loi. Il en résulte évidemment un ordre matériel, une sécurité qui ne régnaient pas antérieurement. Minos, personnalité qui émerge évidemment de tout un groupe marqué du même sceau, devient dès lors populaire. La reconnaissance, sur l'aile de l'imagination, le suit après sa mort dans l'autre monde, et la religion grecque fait du législateur crétois, — ainsi que de Rhadamante son frère, — l'un des trois *juges* des enfers (1).

Ce qui se passe dans la Crète de Minos, à cette époque, n'est pas un cas isolé. Partout, en Grèce, apparaissent des « héros », grands traqueurs de brigands, grands entrepreneurs de travaux, grands conducteurs d'expéditions maritimes. Évidemment, un lien doit exister entre les dominateurs de la Crète et ceux de la Grèce continentale. Thésée est le contemporain de Minos. La tradition athénienne le représente affranchissant la cité d'un tribut d'esclaves payé aux pirates crétois. Un va-et-vient existe, sans conteste, entre la Grèce et la Crète. Une hypothèse fort vraisemblable est que *des guerriers sortis de la montagne grecque ont passé la mer et occupé la montagne crétoise*, déjà occupée par des montagnards de mœurs analogues avec lesquels ils se sont fondus. Zeus, dans les traditions mythologiques, est aussi bien l'hôte de l'Olympe que celui du mont Ida.

L'île aux cent cités participe donc au mouvement général qui emporte alors le monde hellénique. C'est une ère de progrès et de prospérité. La population s'accroît, et un des phénomènes saillants de cette époque est le grand essor que prend l'industrie du bâtiment. On construit beaucoup de maisons, et les immenses carrières d'où l'on extrait la pierre de taille deviennent, sous le nom de *labyrinthe*, légendaires dans la mémoire des Grecs.

(1) Au temps d'Homère, Minos est considéré comme rendant la justice *parmi* les morts, ce qui veut dire qu'il fait la police dans les enfers et tranche les différends entre les ombres. Plus tard, on fit de Minos l'homme chargé de *juger les morts* à leur arrivée dans les enfers.

Aussi la Crète prend-elle part, avec Idoménée, à la guerre de Troie. La formation sociale de cette île la rattache déjà beaucoup plus étroitement au monde pélasgique occidental, c'est-à-dire à la Grèce, qu'au monde pélasgique oriental, représenté par les rivages de l'Asie Mineure. Si l'on nous permet une métaphore, Achille, pour Idoménée, est un cousin germain ; Hector n'est qu'un cousin à la mode de Bretagne. Les Dactyles phrygiens sont déjà loin. La montagne crétoise, en rattachant l'île au type grec, a beaucoup contribué à cette évolution, qui, pour s'opérer, demanda vraisemblablement plusieurs siècles.

Un nouveau trait de ressemblance entre la Grèce et la Crète, c'est la décadence où toutes deux tombent après la guerre de Troie, c'est-à-dire, pour serrer de plus près la vérité historique, après cette période plus ou moins longue de prospérité *expansive* et cette débauche d'expéditions flibustières dont les poètes ont idéalisé quelques spécimens. Le grand événement qui se produit alors, c'est, dans le langage des historiens grecs, le « retour des Héraclides ». Une nouvelle descente de montagnards se produit, entre le Pinde et l'Adriatique. Ces montagnards refoulent les Doriens, qui refoulent eux-mêmes Ioniens et Achéens, les forcent à passer la mer ou à se cantonner dans l'Attique, et vont établir le centre de leur domination dans le Péloponnèse. La Sparte achéenne de Ménélas fait place à la Sparte de l'histoire, rude, fruste, guerrière, vigoureusement et merveilleusement disciplinée. Mais le Péloponnèse est précisément le chemin de la Crète. Quelques heures de navigation y conduisent. Les Doriens fondent donc sur la Crète et la submergent entièrement, grâce à la faiblesse et à l'anarchie où elle était retombée après l'épopée troyenne.

Toutefois, il est clair que toute l'œuvre de Minos et de son groupe ne dut pas être perdue. Ce qui restait de la législation et de la discipline des temps héroïques dans la grande île dut aider considérablement les conquérants doriens dans leur nouveau travail d'organisation.

Aussi la « législation » dorienne atteint-elle en Crète sa forme définitive avant même de l'atteindre à Sparte. Les traditions

mentionnent expressément les voyages faits par Lycurgue parmi les Crétois. C'est chez eux qu'il va puiser les éléments de la constitution lacédémonienne. Si Lycurgue et ses voyages sont légendaires, ces légendes doivent toujours recouvrir cette vérité, que l'organisation de la cité dorienne chez les Crétois eut assez de prestige pour pousser les Doriens du Péloponnèse à l'imitation.

Mais les Doriens avaient, même au point de vue guerrier, un côté faible. Originaires d'une région montagneuse assez éloignée de la mer, ils étaient mauvais marins. Leur valeur militaire ne s'affirmait qu'en terre ferme. Les Ioniens, malgré leur déroute sur le continent, conservaient à cette époque une incontestable suprématie comme navigateurs. Le type dorien-crétois, emprisonné dans une île, ne pouvait donc, aussi bien que le type dorien-spartiate, faire valoir ses avantages naturels. Aussi la Crète, malgré les éloges que tel philosophe décerne de temps en temps à sa constitution, perd-elle peu à peu de son importance. Le Crétois n'est pas conquérant, il se contente d'émigrer comme *guerrier mercenaire*. Archer excellent, il s'engage dans n'importe quelle armée. Les généraux des divers peuples ont des Crétois comme, il y a quelques siècles, on avait des Suisses. L'Albanais, de nos jours offre encore un parfait spécimen de ce type social.

Mais l'analogie du Suisse et du Crétois ne doit pas être poussée trop loin. Le premier est renommé pour sa loyauté et sa droiture. La Crète, au contraire, n'a pas été moins célèbre dans l'antiquité par la fausseté de ses habitants que par leur habileté à lancer des flèches. Depuis certain aveu du philosophe Épiménide, qui inspirait aux logiciens grecs un sophisme amusant (1), jusqu'à une invective indignée de saint Paul (2), les témoignages s'accordent à reconnaître aux Crétois une supériorité toute spéciale dans l'art de mentir.

D'où vient ce talent *sui generis*? Il faudrait peut-être une ana-

(1) « Épiménide dit que les Crétois sont menteurs; or, Épiménide est Crétois; donc Épiménide est menteur; donc ce qu'il dit n'est pas vrai; donc les Crétois ne sont pas menteurs; mais Épiménide est Crétois; donc Épiménide n'est pas menteur; donc ce qu'il dit est vrai; donc les Crétois sont menteurs... etc., etc.

(2) *Cretenses... semper mendaces.*

lyse plus approfondie pour en rendre complètement compte. Contentons-nous d'observer que le type crétois, à ce point de vue particulier, ne serait que le paroxysme du type grec. Le *petit commerce intense* développe essentiellement l'aptitude aux petites fraudes, aux petits trucs, au charlatanisme. D'autre part, la piraterie, dans les temps anciens, a dû forcément pousser à des ruses de guerre peu loyales. Or la piraterie semble s'être maintenue en Crète plus longtemps que dans tout le reste de l'Archipel. C'est même l'hospitalité fournie aux pirates par les ports crétois qui détermina les Romains à soumettre l'île, campagne qui conquist son surnom à Metellus Creticus.

L'histoire de la Crète, depuis lors, a confirmé à diverses reprises des lois sociales désormais établies par de nombreux exemples. Conquise en 823 par les Arabes, l'île demeura un siècle et demi en leur pouvoir sans que ces fils du désert aient pu exercer une sérieuse action sur ces montagnards. L'Arabe a rarement une forte prise sur la montagne. Une résistance efficace dut se perpétuer pendant quatre ou cinq générations, puisque langue, religion, mœurs, tout resta grec. Au treizième siècle, ce fut la domination vénitienne : elle dura quatre siècles et demi. Venise exploita Candie, en fit une riche station commerciale, qui se défendit héroïquement à l'heure suprême, comme s'étaient défendues jadis Tyr et Carthage (1). Mais, comme les Phéniciens leurs précurseurs, les Vénitiens ne faisaient que se poser sur les rivages (2). Malgré la longue occupation vénitienne, la Crète demeura grecque. Quelques capucins, entourés de quelques familles, composent maintenant toute la colonie italienne de ce pays.

Les Turcs, exaspérés par la longue résistance de Venise, traitèrent la Crète avec plus de brutalité qu'ils n'en déployaient ailleurs. La résistance des montagnards avait d'ailleurs succédé à celle des garnisons vénitiennes. Certains d'entre eux, les Sphakiotés, « doriens presque purs » d'après Reclus, surent toujours

(1) Candie fut prise par les Turcs en 1669 après un siège de plus de vingt ans, un des plus acharnés que mentionne l'histoire.

(2) Le gouvernement vénitien, à un moment, voulant lutter contre la force des choses, transporta d'office 540 familles en Crète. Ces familles, semble-t-il, n'ont pas fait souche ou sont revenues.

garder, parmi les gorges inaccessibles du Leuca-Ori, une quasi-indépendance. Telle est encore, en beaucoup d'endroits, la situation des clans albanais.

A cette belliqueuse résistance les Turcs ont opposé leurs moyens habituels, grossiers et barbares, entre autres la coupe des oliviers et l'arrachage des vignes, qui diminuèrent dans de notables proportions la richesse agricole de la Crète et occasionnèrent, par contre-coup, la dépopulation de ce pays. La Crète, qui compta un million d'habitants, n'en compte plus trois cent mille.

On peut dire que la révolte a toujours existé, au moins sous forme latente, parmi les Candiotes. De temps en temps, l'insurrection passait de l'état chronique à l'état aigu. Naturellement, c'est toujours la montagne qui donne le branle; et c'est encore la montagne, — malgré la faible largeur de l'île, — qui tient en échec les volontés unies des six puissances, et leurs canons à longue portée. Un journal publiait récemment le portrait de Papamalekos, le moine du mont Ida, belle tête de lutteur et de bandit. Ce moine, armé de pied en cap, est le grand « redresseur des torts » de son voisinage. Un Turc a-t-il commis un crime? Papamalekos descend de son nid d'aigle et va tuer le Turc. Le saint homme fait ce métier-là depuis des années, et jamais la gendarmerie ottomane n'a pu le saisir. Le peuple le vénère, le nourrit, le cache, le prévient des guets-apens. Ce Minos de l'ordre de Saint-Basile est aujourd'hui le chef le plus renommé de l'insurrection crétoise. Son action, si gênée et si restreinte, nous aide à comprendre, moyennant un grossissement nécessaire, ce qu'a dû être le rôle des grands chefs crétois, dans l'ère héroïque.

Mais l'insurrection actuelle dépasse les insurrection antérieures. Un nouvel élément est venu la compliquer et lui donner une particulière gravité. Cet élément, ce sont les revendications helléniques, et la perspective d'une guerre gréco-turque. Examinons rapidement la physionomie sociale de ce conflit.

III. — LA GRÈCE ET LA CRÈTE.

Comme il y a trois mille ans, les Hellènes, descendus de leurs propres montagnes, ont passé la mer et se sont jetés, aventureusement, dans la montagne crétoise. Mais les temps, malheureusement pour eux, sont bien changés. Ni les Celtes, ni les Bretons, ni les Germains, ni les Étrusques, ni les Scythes n'envoyaient des flottes pour empêcher les Thésées d'aller tuer les Minotaures. Aujourd'hui, la Méditerranée n'est plus aux seuls Méditerranéens. L'empire de la mer a passé aux peuples du Nord. La seule Angleterre dispose dans le seul Archipel de plus de forces navales que n'en saurait réunir toute la Grèce. Or, les six grandes puissances, — si amoureuses qu'elles soient en théorie du fameux principe de non-intervention, — ont jugé à propos de prendre la défense de la Turquie et de signifier aux Grecs qu'ils ne toléreraient aucune conquête de leur part.

Les diplomates, qui se croient plus habiles et plus compétents que l'instinct des races, ont décidé que les Crétois, tout Grecs qu'ils sont, devaient être Turcs. Malgré le vœu des populations, malgré l'histoire, la configuration des lieux, la nature des choses, ils ont résolu de maintenir, — au moins en théorie, — ce morceau de Grèce insulaire dans l'enceinte intangible, quoique fort ébréchée par eux-mêmes, du vieil Empire ottoman.

La petite Grèce, comme on l'a vu, ne s'est pas laissé démonter. Pendant que ses Achilles partaient pour la bataille, ses Ulysses négociaient, parlementaient, amusaient la diplomatie européenne, et trouvaient le moyen d'engager des hostilités avec les Turcs sans que la guerre fût officiellement déclarée à la Turquie. Pendant ce temps, l'opinion publique s'émouvait un peu partout et le peuple grec, dans la pose assez crâne qu'il avait prise, se conciliait des sympathies.

Quelles que soient les solutions provisoires auxquelles s'arrêtent les diplomates, on a le droit de considérer les questions comme toujours pendantes. Non seulement la Crète, mais Chio, Samos,

Lesbos, Lemnos, Thasos, Rhodes sont convoités à juste titre par la Grèce, comme de vrais coins de terre hellénique, et jalousement défendus par les Turcs, comme de glorieux débris de leurs conquêtes. Le Grec est malin, le Turc est fier; la lutte, un jour ou l'autre, recommencera forcément.

Pour mieux en apprécier le caractère, passons en revue les faiblesses et les forces de la Grèce, les atouts de ses adversaires et ses propres atouts.

La Grèce a contre elle, tout d'abord, la supériorité numérique des armées turques, lesquelles d'ailleurs ne le cèdent pas en courage à ses propres soldats. Ajoutons que beaucoup d'Albanais musulmans, heureux avant tout de se battre, servent dans les troupes du Sultan et se battraient sans scrupule contre les Grecs, dont les aspirations trop lettrées, trop raffinées, ne les touchent guère. Le Turc, par son aptitude au commandement, a su enrégimenter ces auxiliaires, utiliser leur valeur, même contre des peuples de même race. C'est un fait.

La Grèce a encore contre elle la pénurie de son trésor. Elle est plus pauvre que la Turquie elle-même, qui renferme de plus grandes villes et une population beaucoup plus nombreuse. De plus, la Grèce, ayant fait plusieurs fois banqueroute, s'est acquis en Europe le renom d'un fort mauvais créancier, et un emprunt lancé par elle n'a aucune chance d'être couvert par les étrangers.

Enfin, le grand obstacle qui paralyse la Grèce, ce sont les appréhensions des puissances au sujet de la dislocation de l'Empire ottoman. Les diplomates ont horreur de l'inconnu, et ils craignent qu'un conflit gréco-turc n'amène, de ricochet en ricochet, une conflagration universelle. A ces inquiétudes se mêlent sans doute certains calculs d'égoïsme. Les *grandes* puissances ont décidé, *in petto*, que le démembrement de l'Empire ottoman, quand il aura lieu, devra se faire à leur profit, et non au profit des *petites* puissances. L'Autriche, par exemple, ne voudrait pas que la Grèce prit Salonique, sur laquelle elle a jeté son dévolu depuis longtemps. Or, une démonstration navale sur Salonique serait peut-être, en cas de guerre, le premier acte des Grecs.

A ces trois points de vue, la Grèce est en mauvaise posture. Mais ses atouts, en revanche, ne sont pas à négliger.

Le premier de ces atouts, c'est l'« hellénisme », autrement dit la communauté de sentiments qui règne dans tout l'Archipel et tout autour de l'Archipel. Lors de leur dernière insurrection, les Crétois avaient nommé des députés qui vinrent au parlement d'Athènes. Au cours de l'insurrection présente, ces mêmes Crétois ont permis au colonel Vassos de présider aux élections municipales dans l'île. Voilà un appui moral de première force.

Voici maintenant l'appui matériel.

Si la Grèce est pauvre intérieurement, elle possède, comme dans l'antiquité, des *colonies* nombreuses et riches. Ces colonies se composent de négociants patriotes, qui, sur la terre étrangère, continuent à porter le plus vif intérêt aux affaires de leur nation. Marseille, Odessa, Alexandrie, Tunis, tous les grands ports de la Méditerranée renferment des groupes de ce genre. Un des traits caractéristiques de ces Grecs enrichis, c'est leur générosité pour les œuvres d'intérêt public et pour toutes les entreprises qui peuvent servir à la gloire de la Grèce. C'est aux œuvres d'instruction que va généralement leur munificence : mais, depuis quelques semaines, la préoccupation militaire donne une direction nouvelle aux souscriptions. L'initiative privée vient en aide au trésor public. Dès le premier moment du conflit, la colonie grecque d'Odessa mettait deux cent mille roubles à la disposition du gouvernement d'Athènes. Un richissime Grec d'Alexandrie, après avoir subventionné récemment les jeux Olympiques, écrivait au prince héritier qu'il lui offrait toute sa fortune. Marseille offre dix millions. Les Grecs de Chicago, — nous voici bien loin, — parlaient d'équiper à leurs frais un régiment.

Ces concours pécuniaires peuvent être d'autant plus précieux que rien ne les empêche de se traduire instantanément par des achats de navires. La mer est le grand atout des Grecs. Supposons la neutralité des puissances : une lutte entre la Grèce et la Turquie représenterait assez bien, selon la métaphore connue, la « lutte de l'éléphant et de la baleine ». Vulnérable sur terre, la Grèce serait probablement invulnérable sur l'Archipel. Si les

Grecs, il y a trois quarts de siècle, au moment où ils n'existaient pas encore comme nation, ont pu improviser une marine et faire un mal énorme à la marine turque, plus puissante alors qu'aujourd'hui, que ne feraient-ils pas après soixante-dix années d'organisation indépendante, sur une mer où flottent déjà leurs cuirassés et leurs torpilleurs, et où les Ottomans ne peuvent mettre en ligne contre eux que des vaisseaux démodés, marchant mal, et médiocrement manœuvrés? Chaque île serait, pour les premiers, une citadelle inaccessible d'où ils s'élanceraient à leur guise vers un point quelconque des rivages ennemis. La Crète, objet du litige, serait à eux dès le début des opérations. La Turquie aurait à redouter, à chaque instant, leur descente armée sur un littoral habité en majeure partie par des hommes de race grecque. Smyrne, par exemple, serait une proie toute désignée pour les flottes ou les corsaires de l'Archipel.

Ces circonstances auraient pour effet de rendre indisponibles en Thessalie une bonne partie des troupes ottomanes. Celles-ci devraient simultanément surveiller les Grecs de Turquie, comprimer un mouvement éventuel des Arméniens, faire face à une diversion possible des Serbes et des Bulgares, fournir des garnisons à tous les ports importants. La Grèce, au contraire, pourrait lancer toutes ses forces, sans exception, contre l'ennemi. Nouvel atout à signaler dans son jeu.

La Grèce dispose enfin, dans tout le monde lettré, d'une immense force morale, intimement liée à la culture classique et aux souvenirs d'enfance de tous les hommes instruits. L'histoire grecque, partout en Occident, a été une des bases de l'instruction. L'on ne peut se défendre, en pensant à la Grèce, d'une foule d'idées héroïques ou esthétiques, puisées dans les livres que nous avons tous lus et que nos pères ont lus. La Grèce, c'est Thémistocle, c'est Léonidas, c'est Démosthène, c'est Platon, c'est Sophocle, c'est Thucydide. Nous avons été élevés dans la société morale de ces grands hommes. Leurs œuvres, suivant le mot de M^{me} de Sévigné, nous ont été administrées en bouillons. Savants, professeurs, linguistes, érudits, archéologues, poètes, philosophes, artistes, numismates sont, par situation, les défenseurs

nés de la Grèce. Les étudiants eux-mêmes, tout frondeurs qu'ils affectent d'être parfois à l'égard des célébrités de la Grèce antique, subissent inconsciemment ce magnétisme littéraire et sentimental. Cent cinquante jeunes gens de bonne famille, en plein Paris, se feraient-ils arrêter pour des Chinois? C'est pour Périclès, en réalité, que l'on bataille contre la police. A Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse, la jeunesse studieuse s'est livrée aux mêmes manifestations. A Barcelone, elle a fait une ovation au consul de Grèce. En Italie, elle a fourni des volontaires à la cause de l'indépendance. En Belgique, en Angleterre, un mouvement analogue s'est dessiné. Sans doute il faut tenir compte de l'amour du tapage, si naturel aux étudiants; mais pourquoi a-t-on choisi précisément, comme occasion de tapage, une manifestation en faveur du peuple grec, sinon parce que ce peuple nous apparaît toujours, bon gré mal gré, dans l'auréole dont l'a paré notre éducation?

Les puissances, au moment où nous écrivons ces lignes, semblent vouloir adopter, selon le vœu de lord Salisbury, l'idée d'une Crète autonome, mais reliée au Sultan par un lieu de suzeraineté analogue à celui qui rattache encore au même souverain la principauté de Samos. La Grèce n'aurait gagné que la moitié de sa cause; mais ce serait déjà beaucoup. Ce qui complique le problème, c'est l'existence en Crète d'une forte minorité de Crétois musulmans, qui, sans doute, reviendront graduellement au christianisme, mais qui, en attendant, constituent un clan spécial, détesté des autres habitants de l'île. Ces musulmans, n'étant pas des Turcs, ne peuvent émigrer aussi facilement que le font ces derniers en pareil cas. La superposition d'un pouvoir central vigilant aux petites communautés crétoises s'impose donc immédiatement. La Crète a besoin d'un *gendarme* impartial, qui, tout en respectant l'autonomie des « cent cités », y maintienne l'ordre matériel. L'expérience a montré que les Turcs n'ont pas été à la hauteur de ce rôle. L'État grec y serait-il plus apte? Des hommes sérieux en doutent. Une tierce combinaison semble donc présenter certains avantages. Mais si les Crétois persistent à réclamer leur union avec la Grèce, la constitution d'une principauté autonome sera chose terriblement malaisée.

Aussi les esprits défiants prévoient-ils des compétitions de deux côtés : du côté de l'Angleterre, pour qui toute station navale est chose précieuse, et que le protectorat de Chypre a peut-être mise en goût; du côté de l'Italie, qui ne ferait que reprendre, après deux siècles d'interruption, l'héritage oublié de Venise. Les partisans d'une solution de ce genre peuvent alléguer que des gendarmes relevant d'une grande puissance offriraient, pour pacifier chrétiens et musulmans dans l'île crétoise, des garanties d'impartialité et de prestige que n'offrent ni gendarmes turcs ni gendarmes grecs.

L'État grec est d'ailleurs, comme on le sait, une création artificielle de la diplomatie européenne. Le type grec ne produit pas de pouvoir central. Un Bavaïois, puis deux Danois, ont successivement représenté à Athènes le principe monarchique. Le monarque actuel a su plaire en adoptant les mœurs grecques et en soutenant les aspirations de ses sujets. Mais l'organisme essentiel de la vie publique, chez tous les Hellènes, n'en reste pas moins la *cité* . Si les trop fameuses « puissances » laissaient quelque jour au monde grec la faculté de s'organiser à sa guise, et suivant le jeu naturel de sa formation, nous ne serions pas étonnés de voir surgir une vaste confédération démocratique, analogue à celle des cantons suisses, et réunissant, avec toutes les îles, les trois rivages de l'Archipel. La Crète formerait tout naturellement une des unités de cette agglomération fédérale. Elle deviendrait grecque sans être réduite en province grecque, et l'autorité centrale n'interviendrait dans ses affaires intérieures qu'en cas de nécessité absolue.

Cet idéal, conforme à la nature des choses, n'est pas même proposé aujourd'hui. Nous nous contentons donc de l'esquisser en passant, comme un *desideratum* dont la réalisation pourra venir à son heure, après que des solutions intermédiaires, plus immédiatement pratiques ou mieux adaptées aux chicanes des diplomates, auront préparé la voie.

G. D'AZAMBUJA.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE⁽¹⁾

VII

LES TROIS VARIÉTÉS PRINCIPALES DE LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE.

Nous savons maintenant comment et pourquoi les *Plateaux* du Centre et du Midi ont été, par excellence, le Lieu de la Culture en Grande Propriété.

Mais si tous ces Plateaux présentent ce caractère général, on peut cependant apercevoir et signaler dès à présent certaines différences qui permettent de déterminer des Variétés distinctes.

Il est toujours difficile et délicat, dans les sciences, de fixer hâtivement des variétés; mais, d'autre part, le progrès ne peut se faire que par ces déterminations.

Dans le cas qui nous occupe les différences sont assez nettes pour qu'on puisse signaler sans hésiter trois variétés principales, correspondant aux bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire.

Nous avons déjà expliqué, à propos de la culture en Petite Propriété, comment les Vallées de ces trois bassins étaient diverse-

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896 et février 1897.

ment influencées par les conditions du sol, du climat et de l'origine historique. Il nous reste donc seulement à montrer l'influence de ces mêmes causes sur les Plateaux et sur la Grande Culture.

I. — LES PLATEAUX DU BASSIN DU RHONE.

Dans ce bassin, les plateaux ne se présentent qu'à l'état pour ainsi dire rudimentaire. A vrai dire, dans cette région, les plateaux ne sont guère que des terrasses étroites qui se succèdent, comme les marches d'un escalier, le long des pentes rapides des Alpes et du Massif central. Il suffit de jeter les yeux sur une carte physique pour constater que cette région ne comprend guère que deux lignes de montagnes resserrées, à travers lesquelles le Rhône et ses affluents se sont ouvert un étroit passage.

Ce faible développement des plateaux a eu pour effet de limiter la grande propriété à la fois comme nombre des propriétaires et comme surface occupée par chaque exploitation. Nous vérifions bien ici ce qu'on pourrait appeler la loi des plateaux : l'état rudimentaire des plateaux a pour conséquence l'état rudimentaire de la culture en grande propriété.

Les métairies sont généralement peu étendues (1). La grande culture, comme la petite, est d'ailleurs entravée par la sécheresse qui est, nous l'avons dit, le fléau de cette partie de la France ; elle sévit sur les plateaux encore plus que dans les vallées, car on n'y a pas la ressource de l'irrigation.

Aussi cette région est-elle restée particulièrement démocratique : la grande propriété n'a jamais pu s'y développer et s'y superposer fortement à la petite, parce que les conditions physiques du Lieu ne lui ont pas laissé une place suffisante.

Il convenait donc de classer ce type en premier lieu, car il nous présente bien la grande propriété à l'état naissant.

Nous avons d'ailleurs expliqué comment, par leur formation historique, les populations du bassin du Rhône ont toujours été

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 3^e série. p. 131.

plus urbaines que rurales, plus portées vers le commerce, les lettres, ou l'administration, que vers la culture. L'élément du grand propriétaire faisait donc défaut autant que l'élément de la grande propriété.

C'est un type exceptionnel, produit par des circonstances particulières, prises en dehors de l'histoire de la race et de la nature du sol. C'est à une de ces circonstances que fut due la vocation rurale du plus grand agriculteur qu'ait produit cette région, l'illustre agronome Olivier de Serres, seigneur du Pradel, né vers 1539, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais.

Il était calviniste et se trouva, pour cause de religion, exclu pendant longtemps des fonctions administratives. A l'exemple de beaucoup de ses coreligionnaires, il se réfugia dans le calme de la vie rurale et se consacra à l'exploitation de son domaine. Son titre de gloire devant la postérité est la publication de son *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, qui montre bien que sa formation de lettré, de Latin, restait quand même prédominante en lui.

Cet exemple est bien une exception, même dans la famille d'Olivier de Serres. Il avait dédié son livre « au gentilhomme et à autre vertueux personnage capable de raison, qui ayant deslibéré faire valoir le bien que Dieu luy a donné, ou par ses antécresseurs ou par ses honnestes aquests, se résoud à prendre joieusement la peine de le faire cultiver ». Il faut croire que son fils Daniel, lui-même, ne se laissa pas pleinement convaincre et ne trouva pas cette occupation suffisamment « joyeuse », car il resta à Villeneuve-de-Berg, pour y remplir les fonctions de juge. Des situations de ce genre ont toujours été beaucoup plus dans les goûts de la race.

Aussi Olivier de Serres, devenu trop âgé pour continuer lui-même l'exploitation de ses terres, fut obligé de les faire exploiter sous le régime du métayage; j'ai expliqué pourquoi ce mode de tenure était le plus répandu dans le Centre et le Midi de la France (1).

(1) Voir le précédent article, t. XXIII, livr. de février 1897.

A la mort de son père, Daniel de Serres continua l'arrentement du Pradel « à miège le domaine », c'est-à-dire à moitié fruit. Ce n'est que plus tard, probablement lorsqu'il prit sa retraite de juge, qu'il « a prins son domaine du Pradel à la main », ainsi qu'il le note dans son Livre de raison (1). Malheureusement un propriétaire ne peut pas pousser la culture en avant en lui consacrant seulement les années déclinantes de la vieillesse.

Voici un document de la même époque qui montre bien comment la noblesse et la bourgeoisie du Midi ont toujours été plus portées vers les professions libérales que vers la culture. Il s'agit des huit frères de Jeanne du Laurens, dont M. de Ribbe a publié autrefois l'histoire (2). Ils occupèrent les situations suivantes :

1° Honoré : docteur ès droits, d'abord premier avocat général au Parlement d'Aix, puis archevêque d'Embrun.

2° Charles : docteur en médecine, médecin de la ville d'Arles.

3° Julien : docteur en théologie, chanoine et premier théologal à Saint-Trophime d'Arles.

4° André : docteur en médecine, professeur et chancelier de la Faculté de Montpellier, plus tard, premier médecin de Henri IV.

5° Antoine : docteur ès droits, avocat au conseil privé.

6° Richard : docteur en médecine, médecin à Lyon, puis à Arles.

7° Gaspard : docteur ès droits, d'abord abbé de Sénanque et de Saint-Pierre de Vienne, puis archevêque d'Arles.

8° Jean : docteur en théologie, trois fois provincial de l'ordre des Capucins.

Tous docteurs ! Et cela au seizième siècle ! Voilà un signe bien sensible de l'orientation intellectuelle et sociale du Midi. Ils sont singulièrement en avance sur le reste de la France, à leur époque, et ils seraient vraiment dignes de la nôtre. Le Midi

(1) Voir une étude sur Olivier de Serres, par M. Paul de Roussiers, *science Sociale*, t. III, p. 272.

(2) *Une famille au XVI^e siècle*, p. 128.

nous a conquis beaucoup plus qu'on ne croit ; mais il ne nous a pas conquis à la culture.

On pourra remuer les faits tant qu'on voudra, on arrivera toujours à la conclusion suivante : Les populations du bassin du Rhône n'ont jamais développé la grande culture, ni dans le passé, ni dans le présent, par suite de la faible étendue des plateaux et de la formation historique de la race.

II. — LES PLATEAUX DU BASSIN DE LA GARONNE.

Les Plateaux du bassin de la Garonne sont plus étendus que ceux du bassin du Rhône, ils ne se présentent pas sous la forme de petites terrasses courtes et rapides, parce que les pentes qui descendent des Pyrénées ou du Massif central vers l'Ouest sont beaucoup plus longues.

Par conséquent, à ne considérer que la disposition du sol, ce bassin est plus favorable au développement de la culture en grande propriété. En fait, les grands domaines y sont relativement plus nombreux et plus étendus. A ce point de vue, ce type marque un progrès sur le précédent et il convient, pour cette raison, de le classer en second lieu.

Mais, d'autre part, ce progrès dans le sens de la grande propriété est limité sous l'influence de deux causes.

Il est limité d'abord, comme dans le type précédent, par la formation de la race. Nous avons vu (1), que ce bassin a été directement influencé par des populations Ibères, arrivées à travers les déserts de l'Afrique et l'Espagne, c'est-à-dire par une race qui a toujours eu plus d'aptitude et de goût pour l'art pastoral et le commerce que pour la culture. Si elle a eu de la peine à se mettre à la culture des vallées, on comprend qu'elle ait montré encore moins d'empressement à entreprendre énergiquement le défrichement beaucoup plus difficile des plateaux. Encore aujourd'hui, ces plateaux ne sont guère exploités qu'au

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

moyen de la culture extensive et en laissant au pâturage, surtout des moutons, le plus d'espace possible.

Le progrès de la culture en grande propriété a été limité en outre par l'importance que prend ici le maïs dans l'assolement. Le maïs exige, pour arriver à maturité, plus de chaleur que le blé : les variétés ordinaires ne doivent pas s'écarter beaucoup de la région des vignes ; ailleurs cette culture cesse d'être avantageuse. Par ses conditions climatiques, le bassin de la Garonne convient donc particulièrement à cette plante. Or, le maïs est mieux adapté aux petites qu'aux grandes exploitations, parce qu'il exige des façons nombreuses et minutieuses, qu'il donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

1° *Le maïs exige des façons nombreuses et minutieuses, ce qui permet d'utiliser avantageusement, sur un domaine restreint, le personnel dont on dispose.*

a. On donne d'abord un *premier labour à la bêche* fourchue pour ameublir le sol, c'est le « pelleversage ». « Les meilleures terres à maïs, celles qui, par cela seul qu'elles sont très compactes sont ainsi, une fois pulvérisées, les plus rétentives de l'humidité nécessaire à la végétation du maïs, seraient exclues de cette culture, sans le pelleversage avant l'hiver ; aussi, malgré l'abandon de la moitié de la récolte en grain que le propriétaire est obligé de faire à ses ouvriers pelleverseurs, celui-ci n'hésite pas à adopter, pour ses terres les plus compactes, ce mode de préparation, toujours profitable avec des ouvriers capables et consciencieux (1) ». Il est plus facile à la petite qu'à la grande culture de trouver ces ouvriers capables et consciencieux, parce que le propriétaire, travaillant avec eux, peut les surveiller de plus près et les encourager par sa présence et par son exemple. Notons que ce premier travail ne dispense pas des autres labours que l'on donne à toutes les céréales.

b. Le maïs est très avide d'engrais, et d'engrais bien décomposés. Or, nous avons vu (2) que cette région n'entretient

(1) Joigneaux, *Le Livre de la Ferme*, I, p. 203.

(2) Voir la livraison de décembre 1896.

qu'une quantité de bétail insuffisante; ce qui oblige à réduire en proportion l'étendue des exploitations.

c. L'ensemencement du maïs est plus long et plus compliqué que celui du blé. Les graines doivent être déposées une à une et en ligne au fond du sillon et recouvertes avec certaines précautions. Ce système d'ensemencement tient à ce que, « de toutes les plantes cultivées en grande culture, le maïs est celle dont l'enfance est la plus délicate. Les pluies mêlées de giboulées, toujours froides et violentes, les vents impétueux, les dernières gelées matinales sont autant d'accidents qui coïncident avec la naissance du maïs, sous le climat du Midi; son avenir serait compromis, s'il se trouvait trop directement exposé à ces fâcheuses influences (1). » On ne peut guère semer plus d'un demi-hectare par jour. La grande culture ne s'accommode pas facilement de ces lenteurs.

d. Le maïs exige en outre plusieurs sarclages et buttages qui doivent être faits en partie à la main, ce qui demande beaucoup de temps. Ces buttages ont pour objet de donner de la fraîcheur aux tiges et de les soutenir contre les coups de vent.

e. Au mois d'août, il faut pincer les tiges pour refouler la sève; il faut ensuite arracher les rejets vigoureux et épuisants qui poussent au pied. On voit que cette culture se rapproche singulièrement de la culture maraîchère, et qu'il est plus difficile que pour le blé de l'entreprendre sur de vastes étendues.

Ces travaux sont si longs et si coûteux, qu'ils sont généralement donnés à l'entreprise à des ouvriers qui reçoivent le septième de la récolte des grains dans les bonnes terres et le sixième ailleurs.

2° *Le maïs donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace*; par là, encore, il est mieux adapté à la petite culture qu'à la grande.

Cette plante rend un tiers, ou moitié, en plus que le froment. Et son produit pourvoit à des besoins divers.

(1) Joigneaux, *ibid.*, p. 204.

Pour l'alimentation de l'homme, le maïs donne une farine qui est consommée sous forme de pain et de bouillie.

Pour l'alimentation des animaux, il donne d'abord le grain qui est servi entier, ou concassé, au gros bétail et aux animaux de basse-cour. C'est un aliment d'engraissement par excellence, qui fait la réputation des volailles de Toulouse. En outre, les tiges abondantes et très volumineuses sont employées comme fourrage; les bœufs en sont très avides.

Enfin, pour le chauffage, le maïs donne le cylindre ligneux qui porte les graines et qu'on nomme le papeton; c'est un excellent combustible.

Ainsi le maïs a dû contribuer pour une bonne part à constituer le mode d'exploitation spécial aux plateaux de cette région et que l'on peut définir ainsi : De grandes propriétés divisées en petites et moyennes exploitations.

Ces exploitations sont faites, ainsi que nous l'avons expliqué (1), sous la forme du métayage. Nulle part le métayage n'est plus général, mais nulle part aussi il ne donne lieu à plus de difficultés. Cet état de choses, que les observations les plus récentes constatent, était déjà signalé en ces termes par Léonce de Lavergne : « Le Sud-Ouest est la terre classique du métayage. Mais il ne s'y présente pas avec les mêmes avantages qu'en Anjou. Les propriétaires le subissent plus qu'ils ne le recherchent. Ce n'est pourtant pas faute de résidence, car ils résident presque tous, *si non sur leurs terres, du moins à la ville la plus voisine*. Ici, le métayage accuse plus l'opposition que la solidarité des intérêts. Au lieu de chercher l'augmentation de sa part dans l'accroissement des revenus communs, le propriétaire s'applique trop souvent à rogner la portion de son associé, et celui-ci le lui rend bien. Le métayage n'est plus ici une association, c'est un combat (2). »

Le métayage, ici, est un combat parce que le propriétaire pratique la résidence urbaine, qu'il dépense tous ses revenus à la ville au lieu de les consacrer en améliorations agricoles, dont

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

(2) *Économie rurale de la France*, p. 307.

souvent il n'a même pas l'idée. Et la résidence urbaine vient elle-même des origines de la race, qui lui ont inspiré, pour l'isolement et pour la culture, un éloignement bien caractérisé.

Au lieu de renoncer à cet absentéisme, les propriétaires essayent plusieurs combinaisons pour atténuer le mal. Les uns ont recours au fermage, qui leur paraît avoir pour premier et essentiel avantage, de dispenser le propriétaire de la résidence rurale et de le débarrasser de tout souci de surveillance. Malheureusement, ces populations, peu portées à la culture et peu douées d'initiative à cause de leur formation sociale, ne donnent pas le type du fermier. Ces fermiers, quand on en trouve, sont généralement pauvres, n'apportent qu'un capital insuffisant, et, n'ayant aucune pensée d'avenir, ne songent qu'à épuiser le sol pour augmenter leurs profits. D'autres propriétaires emploient ce qu'on appelle des maitres-valets, c'est-à-dire des domestiques payés moitié en nature et moitié en argent, et plus strictement obligés que les métayers à remplir les ordres du maître (1). Mais cette organisation exige encore de la part du propriétaire la présence, l'activité et l'habileté, ce qui ne se rencontre pas habituellement. Aussi finit-on presque toujours par retomber, de guerre lasse, dans le mauvais type de métayage que nous venons de signaler. Le paysan en souffre, le propriétaire en souffre, l'agriculture en souffre.

Ainsi la culture en grande propriété tourne ici dans un cercle vicieux dont elle ne pourra sortir que par l'initiative du propriétaire. En décrivant la variété suivante, nous verrons comment ce relèvement de la culture et du métayage peut s'opérer sous l'influence et par l'initiative du grand propriétaire. Dans la région du Sud-Ouest, ce relèvement peut bien apparaître çà et là, mais ce n'est encore que d'une façon en quelque sorte sporadique.

Abandonnés ainsi par les propriétaires et livrés à eux-mêmes, beaucoup de petits paysans de cette région ont été amenés à s'appuyer les uns sur les autres, à constituer une sorte de com-

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 307.

munauté très stricte, fondée sur le voisinage, dans le but de se soutenir et de s'entr'aider.

La monographie du métayer du pays d'Horte, en Gascogne, en donne un spécimen très curieux (1). « Le « voisinage » a tous les caractères d'une institution traditionnelle, imposant des charges et donnant des droits aux familles qui en font partie. Son importance est telle qu'on n'en viole pas les règles, si grandes soient les haines de famille à famille. Lorsqu'un métayer prend un domaine, il commence par demander quels sont les voisins et quel est leur rang. La maison qui fait face à la porte principale est, en général, *premier voisin*. Les visites en déclaration de voisinage se font alors suivant la hiérarchie établie. On n'est pas astreint à la respecter, ni à subir les voisins traditionnels, mais ce changement a des conséquences si graves qu'on ne s'y expose généralement pas. Les visites faites, les voisins opèrent le déménagement et les voisines président à l'installation, terminée par un repas. »

L'intervention des voisins ne se borne pas à la période de l'installation, elle se manifeste dans toutes les circonstances importantes de la vie des familles, notamment à l'occasion des baptêmes, des mariages, des maladies, des enterrements.

En cas de baptême, « la première voisine est avertie avant tous et vient visiter le nouveau-né. Elle annonce la nouvelle aux autres voisins, qui doivent alors une visite de compliments. On leur offre du pain, du vin et du fromage. »

S'il s'agit d'un mariage, « la première et la dernière voisine vont recevoir le trousseau et l'installent dans les armoires. Les autres voisines sont invitées à venir les voir et fournissent les *contre-époux* et les *contre-épouses* concurremment avec la parenté qui conserve un droit analogue. »

Les voisins interviennent également en cas de maladie grave. « Si on doit administrer le malade, les deux premières voisines sont prévenues; elles disposent la chambre et vont, un cierge à la main, au-devant du prêtre qui porte le saint viatique. Lorsque

(1) *Le Métayer du pays d'Horte*, par M. le baron d'Artigues, *Ouvriers des Deux Mondes*, 2^e série, t. I, p. 397.

l'agonie commence, la famille se retire, seuls les voisins entourent le malade. Quand la mort est venue, les voisines s'emparent de la maison, fourbissent et nettoient tout de la cave au grenier. Le premier et le dernier voisins font les déclarations à la mairie et à l'église et creusent la fosse. Les autres voisins vont prévenir les parents et amis. »

Enfin, au moment de l'enterrement, les voisins jouent encore un rôle important. « La première et la dernière voisines font les honneurs de la cérémonie. Le premier et le dernier voisins portent la croix, l'un de la maison à l'église, l'autre de l'église au cimetière. Avant la levée du corps, le premier voisin baise la croix, reçoit de la première voisine un petit cierge qui lui est destiné et en offre un pour les enfants de chœur. Les autres voisins et amis portent le cercueil. A l'offertoire de la messe, la première voisine prend le cierge, le remet à la dernière voisine et celle-ci va le porter à la personne qui doit l'offrir... (1). »

Cette organisation du voisinage est bien curieuse; on y sent un effort énergique pour constituer tout un système d'assistance et de secours mutuel qui, dans la réalité, s'étend bien au delà des circonstances que nous venons d'énumérer. Parmi ces populations, où la traditionnelle communauté de famille s'est presque complètement désagrégée, sans que le patronage, ou l'habitude de l'initiative individuelle, soit venu la remplacer, la communauté du voisinage est devenue la grande ressource. Aussi on l'a fortifiée par une série de coutumes strictes et on s'y est rattaché énergiquement. Ce système d'assistance est certainement touchant, mais combien il est fragile et artificiel ! Il ne se maintient que par l'impuissance où l'on est de s'en passer, ce qui n'est pas un symptôme des conditions sociales les mieux adaptées aux nécessités actuelles. Il manque à cette race, en haut, des patrons; en bas, des hommes dressés au travail et à l'initiative.

Il faudrait maintenant arriver à subdiviser les plateaux du bassin de la Garonne en un certain nombre de variétés distinctes.

(1) *Loc. cit.*, p. 398, 399.

On pourrait, par exemple, adopter, au moins provisoirement, la classification suivante :

1° *Les Plateaux descendant des Pyrénées* et compris dans l'Armagnac, le Béarn, etc., jusqu'à la Garonne. Ils sont plus petits, que ceux des variétés suivantes, plus coupés de vallées et à peine supérieurs à ceux du bassin du Rhône. Aussi la culture en grande propriété y est-elle encore étroitement limitée. C'est d'ailleurs par excellence la région du maïs.

2° *Les Plateaux du Rouergue et du Ségala*. Ils commencent, par le Sud, la série des Plateaux qui descendent du Massif central vers la Garonne. Ainsi que le nom de Ségala l'indique, le seigle est ici plus ou moins associé au maïs. Voilà qui ne dénote pas une culture bien riche.

3° *Les Plateaux du Quercy*. Ils succèdent plus au Nord aux précédents. Dans son récent article sur la Culture dans la Plaine Castraise (1), notre collaborateur M. de Lacger nous a donné une bonne contribution sur ce type.

4° *Les Plateaux du Périgord*.

5° *Les Plateaux du Limousin*. Cette variété et la précédente sont bien caractérisées par le développement du châtaignier et du noyer, dont il y aurait à préciser l'influence sur la culture.

6° *Les Plaines des Landes*, où la culture est directement influencée par un art pastoral très spécial.

7° *Les Plaines de la Gironde*. J'englobe sous ce nom les vastes plaines qui s'étendent à peu près de Bordeaux jusqu'à la Charente, ou même jusqu'à la Sèvre Niortaise. Ici, la culture paraît surtout influencée par la vigne.

Je souhaite qu'on arrive bientôt à trouver cette classification trop vague, trop générale et trop compréhensive; ce sera la meilleure preuve que la science aura progressé. C'est en rectifiant et en précisant les classifications et les formules de Le Play que nous l'avons dépassé; c'est en rectifiant et en précisant les nôtres que nos successeurs nous dépasseront. Et de même que

(1) Voir la livraison de janvier 1897.

nos progrès glorifient Le Play, ainsi les progrès de ceux qui viendront après nous, nous glorifieront nous-mêmes.

III. — LES PLATEAUX DU BASSIN DE LA LOIRE.

Nous eutrons ici dans la région où le type celte s'est établi plus particulièrement, tout au moins où il a été moins mélangé d'autres éléments. En traitant de la culture en petite propriété dans cette région, j'ai exposé quels éléments sociaux le Celte avait apportés (1); je n'ai donc pas à y revenir.

Le Celte était essentiellement, nous l'avons vu, un habitant des vallées, dont il utilisait les productions variées et où il continuait à mener sa vie semi-pastorale, semi-agricole.

Ce petit cultivateur de vallées était peu porté à défricher les plateaux et les grandes plaines, où il trouvait des ressources moins variées et une culture plus exigeante. Aussi le défrichement de ces grands espaces fut-il très tardif et n'est-il pas encore complètement terminé. Pour s'en rendre compte, il faudrait étudier séparément les différentes variétés de plateaux et de plaines de ce bassin.

J'aperçois, dès à présent, onze variétés que je classe tout simplement de l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire dans le sens de la pente générale du sol et du mouvement de migration des Celtes. Voici ces variétés :

- 1^o Plateau du Nivernais;
- 2^o Plateau du Sancerrois;
- 3^o Plateau du Bourbonnais;
- 4^o Plateau de la Marche;
- 5^o Plaine de la Sologne;
- 6^o Plaine du Berry;
- 7^o Plaine de la Touraine;
- 8^o Plaine de l'Anjou;
- 9^o Plaine du Poitou;
- 10^o Plaine de la Vendée;
- 11^o Plaine du Maine.

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

Pour abrégér, je prends, à titre d'exemple, deux variétés, le Bourbonnais et l'Anjou, qui me paraissent caractériser assez bien, l'une le type du Plateau, l'autre celui de la Plaine.

Le Plateau du Bourbonnais est formé de terres généralement d'une fertilité médiocre, où se rencontrent encore en très grande quantité des sols maigres, non susceptibles de cultures fourragères à gros rendement, et très impressionnables aux intempéries atmosphériques, excès de froid ou de chaleur, d'humidité, de sécheresse (1).

Le Celte n'était pas préparé à entreprendre le défrichement d'un sol de cette nature. Aussi cette région est-elle demeurée longtemps inculte. Il y a cinquante ans, elle contenait encore beaucoup de brandes, de bruyères et de forêts; elle était couverte de marécages par suite de la mauvaise culture et de l'absence de drainage. La population était étiolée et décimée par la fièvre.

De grands propriétaires seuls disposaient de ressources suffisantes pour mettre en culture un pays aussi rebelle. Les premiers défrichements furent accomplis par des monastères, ou par de grands propriétaires féodaux. Mais ces derniers ne résistèrent pas à l'entraînement général créé par la monarchie : ils furent attirés à la cour, à l'armée, ou vers la vie urbaine; et la culture, à peine commencée, se trouva arrêtée ou compromise. Elle végéta, avec des métayers misérables et des propriétaires absentéistes.

Il y a vingt à trente ans, elle était encore dans cet état, que nous décrit un des grands propriétaires, de cette région, M. de Larminat. A cette époque « les effets de la chaux, ou de la marne, n'étaient pas encore connus et, quand on commença d'en avoir connaissance, *les chemins n'existaient pas*, ou ils étaient si mauvais que le transport de ces amendements dans les terres était, sinon impossible, toujours difficile et coûteux. On soupçonnait à peine qu'il y eût d'autre instrument de labourage que l'*arian* du pays, qui, je crois, n'avait pas varié de modèle depuis

(1) Voir *Le Métayage dans le département de l'Allier*, par M. L. de Larminat et par de M. Garidel, p. 55.

l'invention de celui avec lequel notre aïeul Triptolème ouvrit son premier sillon. Dans cet état de choses, on *dépensait peu d'efforts, mais on obtenait peu de produits*. Une famille ordinairement limitée aux membres qui la composaient, car ce n'était guère que dans le cas d'une *insuffisance absolue* qu'elle s'adjoignait des auxiliaires étrangers, devait, dans ces conditions ingrates, trouver ses moyens d'existence sur un sol qui ne pouvait donner que de maigres récoltes et, de plus, en tirer la rente due au capital (1). » C'était, en somme, une culture essentiellement extensive et en partie pastorale (2).

Pour pouvoir mieux se soustraire aux obligations et à la direction de la culture, un bon nombre de ces grands propriétaires avaient loué leurs terres à des fermiers intermédiaires, sorte d'hommes d'affaires, qui les sous-louaient à des métayers : ce fut le coup de grâce pour les métayers aussi bien que pour la culture. « Sous l'ancien régime du métayage et sous la direction du fermier intermédiaire, le colon, qui jusque-là n'avait rien gagné aux changements de maître dont il avait essayé quelquefois, malheureux partout, était tombé dans un état d'apathie physique et morale, qui le rendait bien peu propre à la transformation qu'on voulait essayer avec son aide : jusque-là, souvent, il n'avait même jamais vu son propriétaire, mais c'était en son nom qu'on avait exercé toutes les exigences dont il avait souffert, et s'étant habitué à ne le regarder que comme une sorte de vampire s'engraissant de sa substance, il était peu disposé à lui supposer des intentions bienveillantes (3). »

Les domaines du Bourbonnais sont plus étendus que ceux des bassins du Rhône et de la Garonne. Sur les plateaux qui descendent des Pyrénées, la grandeur moyenne des métairies est de 10 à 20 hectares ; dans le Limousin, elle atteint 30 à 35 hectares ; en Bourbonnais, elle arrive jusqu'à 60 et 70 hectares. Cette progression est à noter ; à mesure qu'on s'avance vers le Nord, les plateaux s'élargissent et en même temps on atteint des popula-

(1) *Le Métayage dans le département de l'Allier*, p. 5.

(2) *Ibid.*, p. 54.

(3) *Ibid.*, p. 19.

tions qui ont été de plus en plus touchées par l'influence des Francs, lesquels, ainsi que nous le verrons, avaient une formation essentiellement agricole. Cette progression dans l'étendue des domaines vient encore justifier l'ordre dans lequel nous classons ces trois bassins.

Mais il est un point qui apparaît bien ici : c'est l'impuissance du métayer à relever, à développer, à améliorer la culture. Par définition et en vertu de sa formation sociale, il n'a ni les moyens, ni l'initiative, ni la capacité nécessaires pour pousser la culture en avant. Aussi ces métayers cherchent-ils, dans l'action collective, dans le groupe, le levier qu'ils ne trouvent pas en eux-mêmes. Comme dans le Midi, comme dans le Limousin, la grande ressource du métayer, c'est la communauté. Toutes les traditions de la race l'y poussent.

M. de Garidel constate que les métayers en communauté sont ceux qui se soutiennent le mieux. A l'appui de cette affirmation, il donne les comptes d'exploitation et la composition de famille des six métayers qui occupent ses domaines. Cinq sont en communauté de famille, c'est-à-dire comprennent plusieurs ménages associés pour l'exploitation ; un seul est en simple ménage, et c'est précisément celui dont la situation est la plus précaire (1). J'ai d'ailleurs eu l'occasion de constater autrefois le même fait en Limousin.

Ces métayers réussissent mieux, parce que la communauté leur permet de réaliser une double économie : 1° une économie sur les salaires, puisqu'ils n'ont pas à payer d'ouvriers auxiliaires ; 2° une économie sur les dépenses, car la vie en commun est moins dispendieuse. C'est en effet par la puissance d'économie, beaucoup plus que par la puissance de travail que se soutiennent les communautés, et c'est ce qui explique l'aptitude extraordinaire à l'épargne qui caractérise le paysan français. Il se prive avec plaisir même sur les choses essentielles, quand cette privation doit se traduire par une économie.

Évidemment c'est là une force, mais seulement pour se soute-

(1) Voir page 33 et suiv. Voir aussi ce que dit M. de Larminat à ce sujet, p. 64, 65.

nir et non pour progresser. Pour progresser, il faut savoir dépenser et risquer à propos; c'est ce à quoi la communauté ne prépare pas. Non seulement elle n'y prépare pas, mais elle a eu pour résultat de rendre ces métayers rebelles à toutes les transformations et méfiants à l'égard de tous les progrès. M. de Larminat a éprouvé cette résistance : « Celui qui entreprend une amélioration, dit-il, doit comprendre qu'avant de transformer la terre et afin de réussir à le faire, il faut d'abord transformer celui qui la cultive. En ne perdant pas de vue un passé auquel nous touchons encore d'une main, je ne m'étonne pas de la méfiance du paysan; ayant vécu jusqu'à nos âges dans une profonde ignorance, on ne peut exiger de lui qu'il devine ce qu'il n'a pas appris, et comme il avait rarement éprouvé un bienfait, peut-on s'étonner qu'il ait douté de l'intérêt qu'on lui porte (1). »

En effet, ce n'a pas été une petite affaire que de relever à la fois le métayer et la culture dans le Bourbonnais. Cependant l'opération paraît actuellement en bonne voie, grâce à l'initiative intelligente et énergique de quelques grands propriétaires. Cette reprise récente de la culture par les grands propriétaires dans le Bourbonnais me paraît due à deux causes. D'abord, le voisinage des centres industriels de Montluçon et de Commeny a donné naissance à toute une classe de riches capitalistes, qui ont été portés à employer dans la culture non seulement les ressources dont ils disposaient, mais aussi les méthodes progressives qui sont une des conditions de succès de l'industrie. Ensuite, un certain nombre de grands propriétaires éloignés de la politique et des professions administratives, à cause de leurs opinions, sont revenus sur leurs domaines d'où ils étaient absents depuis si longtemps. L'agriculture, qui jusqu'alors n'avait que des bras, eut enfin des têtes pour la diriger.

Les deux principaux moyens par lesquels ces propriétaires entreprirent de relever la culture, furent l'amélioration de la terre par l'emploi de la chaux et l'amélioration de la race bovine par le choix de bons reproducteurs.

(1) P. 20.

« Lorsque j'ai commencé de m'occuper d'agriculture en Bourbonnais, dit M. de Garidel, c'est-à-dire en 1857, le bétail qui peuplait les étables du pays était assez mauvais; c'était un mélange bâtard d'animaux limousins, marchais et charolais. Ces animaux étaient peu précoces, par suite du soin fort médiocre avec lequel on les élevait et de la nourriture mauvaise et surtout insuffisante qu'ils recevaient. Vers 1860, la transformation du bétail, dont l'exemple avait été donné par quelques propriétaires et fermiers, devint générale. La race charolaise fut adoptée par la grande majorité des éleveurs. Originnaire d'un département voisin, elle était connue, *point important pour la faire accepter à nos métayers*; elle venait de subir une amélioration notable par les soins des éleveurs nivernais, qui en avaient fait une de nos plus belles races (1). »

L'action et la présence du grand propriétaire ne tardèrent pas à se faire sentir : ce fut véritablement une renaissance de l'agriculture du Bourbonnais. Le cheptel des bêtes à cornes, qui était, en moyenne, de 20 à 25 têtes, s'éleva à 30 et à 35.

Les bœufs, bien nourris, firent aisément et avec peu de fatigue la culture des terres. Quand on veut les réformer, ils sont vendus à des prix qui varient de 1.000 à 1.400 francs la paire (et parfois jusqu'à 1.600, 1.800, et 2.000 francs dans les domaines qui tiennent la tête). Le troupeau n'a pas augmenté en nombre : on a trouvé préférable d'avoir moins de bêtes et de les mieux nourrir. Ainsi, au lieu de valoir, comme par le passé, en estimation de cheptel, 15 francs la paire, les moutons en valent de 45 à 50; et les brebis, de 35 à 40, au lieu de 12.

La récolte des pommes de terre, devenue plus abondante, a permis d'élever de meilleures truies provenant de croisement avec les races anglaises; leurs produits sont beaucoup plus précoces. Dans beaucoup de domaines, on a remplacé la petite « biquaille » d'autrefois par une bonne poulinière, dont le poulain atteint un bon prix entre six et neuf mois, sans que sa nourriture ait encore rien coûté. Tout réuni, les ventes annuelles du bétail sont, en

(1) Lettre sur la situation du bétail dans le département de l'Allier, *loc. cit.* p. 47.

moyenne, de 3.800 à 4.600 francs, soit 1.900 à 2.300 francs pour chaque part, tandis que, dans le passé, elles n'étaient que de 450 à 500 francs.

Pour les grains, la progression a été la même : la culture du froment s'est beaucoup développée, les avoines ont gagné en qualité, si bien qu'on arrive à produire en moyenne, pour la part de chacun, de 2.600 à 3.000 francs de grains, au lieu de 750 qu'on obtenait autrefois.

Le prix de la terre, qui était de 300 à 500 francs, s'est élevé à 12 et 1.500 francs. Les salaires ont subi également une augmentation notable et la vie, jusque-là misérable, est devenue plus large et plus saine.

Mais, pour atteindre de pareils résultats, il a fallu d'abord et longtemps lutter contre la routine invétérée des métayers et faire leur éducation presque de force. C'est qu'en effet, après le propriétaire absentéiste, le plus grand obstacle au relèvement de la culture française, c'est le paysan. Ceux qui prétendent que le paysan seul entend quelque chose à la culture ne connaissent ni la culture ni le paysan.

M. de Larminat met en scène un de ces propriétaires et nous le montre aux prises avec ses métayers, dont il a entrepris de faire des hommes nouveaux ; en effet, ce n'est pas seulement le bétail et les procédés de culture qu'il faut renouveler, c'est l'homme lui-même, et c'est bien là le plus difficile.

« M. C., dit-il, a certainement augmenté considérablement sa fortune, mais il a fait mieux encore pour ses colons, car, eux, n'en avaient aucune et il leur en a fait acquérir. Au moral comme au physique, c'est une nature vigoureusement trempée que celle de mon voisin, d'ailleurs le meilleur de tous les hommes, mais je n'en connais pas de plus autoritaire. (On n'a prise, au début, sur des communautaires et on ne peut les relever qu'en agissant sur eux par voie d'autorité.) Il sait ce qu'il veut, il connaît les moyens d'arriver à ses fins et il ne supporterait pas de rencontrer un obstacle qui l'arrêtât en chemin. Aussi, quand il a besoin d'un métayer, il ne s'inquiète pas de savoir s'il a des avances, il exige seulement qu'il soit bon ouvrier, honnête et disposé à

faire absolument toutes ses volontés. » Nous voilà loin de l'idée du relèvement de la culture par le paysan ; on va voir que c'est plus difficile que cela.

Notre propriétaire, certain de ne pas faire fausse route, mène tout grand train : chaux, marne, guanos, graines fourragères, il n'épargne rien. Au commencement, il est vrai, quelques-uns de ses colons lui ont bien témoigné la crainte de ne pouvoir jamais couvrir leur part de tant de dépenses ; pour les rassurer, il les ajourne à un délai de quelques années leur promettant que si, alors, ils redoivent quelque chose, il leur donnera quittance et, en attendant, il leur avance tout l'argent qu'il sait leur être nécessaire. Connaissant avec quelle confiante facilité le paysan prête et par suite perd son argent, M. C. se garde bien de le leur remettre, il reste leur caissier, leur tient compte d'un intérêt raisonnable et quand le total lui paraît avoir atteint un chiffre suffisant, il cherche pour eux et leur fait acheter un petit bien à leur convenance. Ils sont chez lui cinq ou six qui en ont acquis depuis 15.000 jusqu'à 20.000 francs, et qui ont en mains la grosse de leur acte portant quittance. Quant à M. C., il possède aujourd'hui une propriété dont il a porté les terres à un degré de fertilité auquel, il y a trente ans, personne n'aurait cru qu'elles pussent jamais parvenir (1).

Nous avons vu ce que l'absentéisme du propriétaire avait fait de ces paysans ; voilà ce que la résidence peut en faire, lorsqu'elle ramène à la terre un homme énergique, capable et entreprenant.

Il se dégage de ces faits des conclusions très nettes qu'il suffit d'énoncer brièvement :

1° Le métayer, même appuyé sur la communauté, est impuissant à relever la culture.

2° Le grand propriétaire possède seul les moyens et la capacité nécessaires pour opérer ce relèvement, lorsqu'il se décide à s'installer sur ses terres et à apporter à la culture l'appui de son intelligence et de ses capitaux.

(1) *Loc. cit.*, p. 96.

3° Le voisinage de la grande industrie est favorable au développement de la culture : elle lui apporte des capitaux et lui fournit des patrons préparés à appliquer à l'exploitation du sol les méthodes progressives de l'industrie.

4° La difficulté de transformation de la culture est finalement dans la transformation du personnel employé. Les grands propriétaires arrivent bien d'eux-mêmes à la culture et progressent d'eux-mêmes, mais il leur est difficile de faire passer le métayer à la capacité d'un travailleur agricole moderne, désireux de monter à cette école.

Ce n'est pas le paysan qui peut relever la culture, mais le propriétaire.

Par conséquent, l'avenir de la culture n'est ni dans la communauté, ni dans les procédés traditionnels, mais uniquement dans l'initiative éclairée des hommes qui possèdent les capitaux et l'intelligence des nécessités nouvelles. Et leur rôle ne consiste pas à protéger les incapables, mais à les élever.

Nous essayerons de caractériser, dans notre prochaine étude, la variété de l'Anjou.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.



UNE SÉRIE

DE MONOGRAPHIES D'OUVRIERS ANGLAIS

PUBLIÉES PAR « *THE ECONOMIC CLUB* »

I

L'application de la méthode des monographies de famille à l'étude des sociétés n'est plus aujourd'hui un fait isolé ni la marque d'une école spéciale. En dehors de la série des *Ouvriers des Deux Mondes*, où chaque travail publié est exposé dans le cadre créé par Le Play; en dehors des monographies de famille conçues d'après les données formules introduites par M. de Tourville dans la Science sociale, il surgit de différents côtés d'autres monographies d'importance et d'intérêt divers, émanant de préoccupations particulières, mais cherchant toutes à jeter un jour sur quelque point de l'état social par l'analyse et la comparaison des familles ouvrières.

C'est là une constatation intéressante pour tous ceux qui suivent le mouvement scientifique; elle est, de plus, encourageante pour nous. Elle montre qu'en dépit des réelles difficultés qu'opposent les habitudes de la plupart des intellectuels aux observations de cette nature, il se trouve des hommes d'étude, suffisamment en contact avec les classes laborieuses pour connaître le détail de leur vie, et suffisamment persuadés de l'intérêt qu'offre ce détail pour l'étudier avec soin. Ainsi, d'une part, l'objection souvent répétée contre la quasi-impossibilité des travaux monographiques en Science sociale, perd de sa force, en même temps que s'affirme une croyance plus générale à leur efficacité.

Et les conquêtes de la méthode monographique n'ont pas lieu seulement parmi de jeunes disciples, elles atteignent aussi des hommes dont la longue expérience est une garantie. En 1893, j'avais l'honneur d'assister à une séance de la *Royal statistical Society* de Londres, où, sous la présidence de M. Charles Booth, l'auteur très connu de *Life and Labour of the People in London*, M. Henry Higgs exposait d'une manière fort intéressante le budget annuel d'une famille ouvrière. Après la communication de l'orateur, M. Charles Booth fit ressortir avec beaucoup de netteté l'avantage de ces études monographiques qui, groupant les faits observés non pas d'après un lien artificiel, mais suivant le cadre réellement existant de la famille, leur laissent la vie et la vérité sans lesquelles ils perdent à la fois leur caractère attachant et leur physionomie propre. C'était, dans la bouche d'un observateur de marque, président d'une société de statistique, une adhésion précieuse. M. Charles Booth ne s'en est pas tenu là; il a fait mieux que de louer la méthode monographique, il l'a pratiquée; et les vingt-huit budgets de famille publiés aujourd'hui par *The Economic Club* ont été choisis, annotés et comparés par un comité de publication de trois membres : M. Charles Booth, M. Ernest Aves, un de ses collaborateurs les plus assidus, secrétaire général de *Toynbee Hall*, et M. Henry Higgs.

On nous fera l'honneur d'admettre que, si nous attirons l'attention des lecteurs de la *Science sociale* sur ces faits, ce n'est pas pour le vain plaisir d'enregistrer des victoires d'école. Les monographies dont il s'agit n'ont pas été faites d'après la méthode que nous suivons ici; elles sortent aussi du cadre ancien dans lequel Le Play les renfermait; nous nous en convaincrions tout à l'heure. Ce qui est curieux précisément, c'est que des hommes, étrangers à un groupe scientifique déterminé, en viennent à adopter sa base d'observation, non pas par enthousiasme pour l'inspirateur ou le créateur de ce groupe, mais par le sentiment réfléchi de l'efficacité de cette base, et après avoir essayé d'autres procédés de travail; c'est surtout de cette manière que la science agit sur les esprits exigeants, sur les hommes de science.

Il est extrêmement instructif de suivre ainsi le changement

progressif introduit dans l'enquête immense menée à Londres sous la direction de M. Charles Booth. Deux faits le mettent bien en relief. Au début, les investigations étaient conduites comme un dénombrement. Dans telle rue de tel quartier on visitait successivement toutes les maisons, toutes les familles. C'est ainsi que M. Charles Booth a pu dresser ces cartes si curieuses de la misère et de la criminalité à Londres; mais, là où l'extrême insalubrité des habitations ne créait pas parmi leurs tenanciers l'unité professionnelle de la misère et du crime, il n'y avait entre eux qu'un lien matériel sans grande valeur, celui du voisinage. Et l'expérience montra bientôt à M. Charles Booth qu'il était préférable de grouper les types par profession, ce qu'il fit dans les éditions subséquentes de *Life and Labour of the People*. Voilà le premier point : classer les familles par leur travail. Le second est tout aussi important. Au lieu d'observer des êtres dégradés, incapables, M. Charles Booth se mit à étudier les ouvriers normaux, ceux qui arrivent dans une certaine mesure tout au moins, à résoudre le problème de leur vie. Il ne s'agissait pas seulement de chercher directement les causes de la misère et du vice en interrogeant leurs victimes, mais d'en étudier les remèdes, en se mettant à l'école de ceux qui y échappaient. C'était auprès d'eux qu'il convenait d'apprendre sa leçon si on voulait ensuite l'enseigner à d'autres.

Souvent, les observateurs qui s'inspirent de la Science sociale se voient faire le reproche d'étudier surtout « les gens qui réussissent ». Ce n'est pas par suite d'un optimisme exagéré, encore moins pour dissimuler en quoi que ce soit les maux réels et poignants de la classe ouvrière que nous agissons ainsi. Nous obéissons tout simplement à une loi scientifique extrêmement facile à saisir, savoir, que la connaissance d'un phénomène ne peut s'acquérir que par l'analyse des types qui présentent ce phénomène d'une manière complète. Si vous voulez déterminer les éléments caractéristiques d'une race de chevaux, vous vous attacherez tout d'abord aux échantillons sains et bien conformés de cette race. Après cela seulement, vous examinerez avec fruit, si vous le désirez, les cas pathologiques, les animaux boiteux, poussifs.

fluxionnés, etc., etc.; encore aucun de ces accidents ne sera-t-il intéressant pour la connaissance de la race que s'il s'y produit avec une fréquence ou une rareté, une intensité ou une bénignité particulières à cette race. Il en est de même pour les sociétés humaines, et les hommes qui se dévouent avec sincérité et clairvoyance à leur étude, sont amenés par leur expérience personnelle à adopter des méthodes de travail se rapprochant de plus en plus de celle que Le Play tira, lui aussi, de ses longues observations.

L'avantage de l'adoption de ces méthodes se fait de suite sentir. La modeste brochure de *The Economic club* nous en donne une preuve par l'intérêt de certaines de ses notices sur les familles observées. Elle nous renseigne plus que bien des gros volumes sur la vie de l'ouvrier anglais. Encore faut-il tenir compte de la brièveté extrême de quelques-unes de ces notices qui ont une dizaine de lignes et ne sauraient par conséquent instruire beaucoup les lecteurs.

Il y a des types de tout genre parmi les vingt-huit familles décrites : ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, londonniens et provinciaux, employés, contre-maitres, petits rentiers même. Mieux aurait valu sans doute apporter dans le choix des sujets un souci plus éclairé de leur portée, de leur signification. En chimie, on n'analyse pas des corps quelconques, au hasard des rencontres; en Science sociale, on ne monographie pas non plus la première venue des familles, mais des échantillons d'une variété donnée, et dans le milieu où cet échantillon est fortement représenté. Toutefois, parmi les huit monographies de familles londonniennes, six sont vraiment représentatives du milieu ouvrier de Londres, d'un certain milieu ouvrier tout au moins; elles ont pour objet un plombier, un peintre en bâtiments, un aide-peintre, un employé, un préparateur de laboratoire, un cordonnier en chambre. Comme Paris et comme la plupart des très grandes villes, Londres renferme surtout des ouvriers du bâtiment et des ouvriers de petits métiers. L'ouvrier d'usine s'y trouve aussi, mais noyé dans la foule des autres. Tout autre est la proportion dans une ville industrielle de cent à deux cent mille âmes, comme

les centres textiles du Lancashire et du Yorkshire, dans les pays d'industrie métallurgique, dans les bassins houillers. Précisément, nous trouvons à la fin de la série, quatre monographies relevées dans un même village minier du Leicestershire. Voilà deux groupes bien caractérisés et très différents. Chacune des familles qui les composent, se trouvant ainsi placée dans un cadre connu, il nous sera plus facile de saisir la valeur des renseignements de détail que les notices publiées par l'*Economic Club* nous fournissent sur leur compte.

II

A Londres, un des faits les plus frappants est la situation aléatoire de l'ouvrier spécialiste, obligé de subir les chômages fréquents. Le plombier de la monographie n° 1 se plaint amèrement des interruptions de son travail; c'est un *jobbing plumber*, un petit entrepreneur travaillant à son compte quand il a des commandes; mais les commandes font souvent défaut et il se voit obligé alors de demander de l'ouvrage à des maîtres plombiers. Bien souvent ceux-ci ne peuvent pas l'employer, et le voilà contraint d'accepter, pour un maigre salaire, l'emploi d'homme de peine à une salle de vente aux enchères; d'autres fois il s'improvise colleur de papier et parvient à gagner un peu moins de 0 fr. 38 l'heure, tandis que, comme plombier, il a droit à 0 fr. 90. C'est une chute. S'il s'y résout, c'est que sa situation est extrêmement précaire. Père de trois enfants, dont aucun ne peut encore travailler, marié à une femme de santé délicate, il ne possède aucune avance et en cas de détresse, ne peut engager que ses outils pour obtenir un prêt d'argent.

Son budget ne porte la trace d'aucune contribution à une Trade-Union. C'est un ouvrier indépendant, une manière de petit patron, puisqu'il travaille en principe à son compte, mais cette indépendance est purement nominale. Il dépend en réalité de sa spécialité, qui le maintient dans un métier incapable de lui fournir une occupation constante, et se trouve à la merci de toutes les vicissitudes.

Toutefois l'Union des plombiers lui rend deux services importants. Elle a obtenu le prix de 0 fr. 90 c. par heure de travail pour ses associés, et ce prix est à peu près universellement admis. Elle a obtenu également la fixation de la journée de travail à une durée de neuf heures, et la coutume générale de la journée de neuf heures s'est introduite dans le métier. Ainsi les ouvriers étrangers à l'Union profitent, dans une mesure, très appréciable, de l'organisation de leurs camarades. Grâce à elle, ils sont assurés de travailler à des conditions avantageuses, quand ils peuvent trouver de l'emploi dans leur profession.

Même remarque pour le peintre en bâtiments et l'aide-peintre qui font l'objet des deux monographies suivantes. Eux aussi subissent des chômages, mais sont bien payés et font des journées de longueur raisonnable, quand le travail marche.

La situation est bien pire lorsque le métier ne possède aucune organisation syndicale. Il ne s'agit plus seulement alors d'éviter le chômage, de trouver du travail; il s'agit de pouvoir vivre en travaillant, et on n'en est pas assuré. La main-d'œuvre se trouve dépréciée, menacée de dépréciations de plus en plus fortes. La spécialité de l'ouvrier ne le garantit pas efficacement lors même qu'il peut l'employer. La monographie du cordonnier en chambre en fournit un exemple très net. Ce cordonnier est un Juif allemand travaillant tantôt pour un patron de fabrique, collective quand celui-ci peut lui donner de l'ouvrage, tantôt à son compte. Dans les deux cas, il peine de treize à quatorze heures par jour, quatre-vingts à quatre-vingt-quatre heures par semaine, et, pour ce labeur écrasant, il reçoit un salaire hebdomadaire inférieur à celui du plombier, la longueur de l'effort ne parvenant pas à compenser la différence de rémunération. En somme, ce spécialiste gagne à peu de chose près six pence l'heure (exactement : six pence 22 centièmes), c'est-à-dire, le salaire de l'ouvrier ordinaire des Docks, du portefaix.

Mais tandis que les six pence par heure du docker ne pourraient être diminués que sous l'action de circonstances improbables et qu'ils ont chance, au contraire, d'être augmentés si les dockers parviennent à s'organiser sérieusement, les six pence

du cordonnier sont fortement menacés. Les prix de façon baissent, nous dit-on, et cela n'est guère surprenant dans un métier où la concurrence des grandes fabriques se fait sentir d'une manière de plus en plus intense et dans lequel, d'autre part, les syndicats ouvriers sont à peu près impossibles à établir.

Nous sommes, en effet, en présence d'une profession où le *sweating system* exerce ses ravages. Les commandes viennent-elles à manquer, l'ouvrier observé a coutume d'acheter ses cuirs préparés, de fabriquer à son compte, et de vendre ses produits comme il peut, *in the open market*, dit la notice, c'est-à-dire en courant les chances du marché. Malheureusement, on sait quelles sont ces chances pour l'ouvrier en chambre. Elles sont uniformément mauvaises. S'il se présente chez un marchand, celui-ci sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les causes de dépression générale qui lui amènent ce vendeur, et, en bon marchand, il les exploite. En effet, si l'ouvrier a fabriqué à son compte, c'est que son patron lui a refusé de l'ouvrage, estimant, sans doute, qu'il n'est pas avantageux de produire en ce moment. Pourquoi le commerçant, ainsi averti de l'encombrement ou du mauvais état du marché, commettrait-il l'imprudencé de faire des approvisionnements? Il ne s'y résoudra qu'en raison du bas prix que lui consentira son *client* besogneux, et là est le fait générateur du *sweating system*. Lorsque les détenteurs d'un produit fabriqué sont contraints par la nécessité de le livrer au-dessous du cours, une baisse générale est fatale et elle entraîne avec elle la baisse des salaires. Or, constamment, normalement, l'ouvrier en chambre qui fabrique à son compte sans avoir préalablement reçu une commande, et qui ne possède pas d'avances, est obligé de vendre, coûte que coûte. Il y a là une cause chronique d'abaissement de salaires que ne connaissent pas les industries où l'usine a détrôné le petit atelier. Ajoutez que, dans la cordonnerie, l'usine existe et contribue aussi par la concurrence à faire baisser le prix de la main-d'œuvre dans la fabrication manuelle. Les grandes fabriques de chaussures peuvent livrer des bottines à bon marché et bien payer leurs ouvriers, grâce à la productivité plus grande de leur outillage. L'infortuné qui

lutte avec ses deux bras contre leurs machines ingénieuses se trouve dans la situation peu enviable d'une diligence en concurrence avec un chemin de fer. Il est obligé de subir des prix qui assurent des bénéfices à ses concurrents et ne lui donnent à lui qu'une faible rémunération.

En plus, l'Union de cordonniers en chambre pour maintenir leurs salaires serait à peu près impossible à établir, avons-nous dit, lors même que l'existence des grandes fabriques ne couperait pas court à son action. D'abord, il est extrêmement difficile à des ouvriers isolés de former une Union. Ils se connaissent peu, n'ont pas d'occasions de se rencontrer, et ne voient, en somme, aucune représentation sensible du lien de solidarité qui les unit. Voilà une première difficulté. Il en existe une seconde, et plus radicale : tout syndicat ouvrier professionnel vise à établir entre ses membres et leurs patrons un marché collectif de travail, c'est-à-dire à substituer un arrangement général aux marchandages particuliers. C'est là le moyen le plus efficace qu'aient trouvé les ouvriers de se procurer des conditions avantageuses de travail. Mais la base essentielle sur laquelle repose le syndicat, c'est l'engagement pris par tous ceux qui y adhèrent de ne pas accepter individuellement, en contrebande pour ainsi dire, un salaire inférieur à celui que le syndicat a obtenu ; sans cela, les défections particulières détruiraient bientôt tout l'effet utile du contrat passé pour l'ensemble. Il faut que l'employeur se trouve renfermé dans ce dilemme : « Telle rémunération ou pas de travail. » On peut bien obtenir ce résultat avec des ouvriers groupés et travaillant *pour un salaire* ; on ne saurait l'atteindre quand il s'agit de petits fabricants qui vont offrir un *produit* à un *marchand*. Le marchand n'a jamais absolument besoin de la douzaine de paires de chaussures que lui offre un pauvre diable ; il peut l'éconduire sans inconvénient ; il le fait ou feint de le faire. puis cède à ses sollicitations, mais en achetant bon marché. Comparez sa situation à celle du grand industriel dont les machines chôment, dont le capital dort, et qui a en face de lui plusieurs centaines d'ouvriers lui opposant une résistance en masse ! Cet industriel est obligé de tenir compte de la perte que lui in-

flige l'arrêt du travail, et si cette perte est supérieure à la somme que les demandes de ses ouvriers lui coûtera, il est amené à céder. C'est l'histoire des grèves raisonnables.

En d'autres termes, le fait pour l'ouvrier de pouvoir travailler à son compte est dans bien des cas la pire des duperies, étant donnée l'organisation moderne du commerce et de l'industrie. Il n'y a là que la fausse image de l'indépendance et la réalité de l'exploitation.

Il est regrettable que les monographies publiées par l'*Economic Club* ne nous fournissent que deux échantillons assez pâles d'ouvriers de grande usine, un savonnier et un tourneur de bobines, sur lesquels les notices donnent d'ailleurs peu de renseignements. La comparaison des deux types extrêmes eût été curieuse. Toutefois le type intermédiaire du mineur, ouvrier spécialiste travaillant à la main, mais groupé en grand atelier, nous offrira quelques traits intéressants à rapprocher de ceux que nous venons de signaler.

III

Les mineurs du Leicestershire appartiennent à un des bassins houillers de l'Angleterre où le chômage affecte une forme chronique. Tous les étés, revient la *slack season*, la saison pendant laquelle on ne travaille qu'un, deux ou trois jours au plus par semaine, et les mineurs rassemblés autour des puits, dans des villages dépendant exclusivement de l'exploitation houillère, ne peuvent trouver l'emploi de leur activité que dans la culture de leurs jardins, ou de leurs petites pièces de terre (*allotments*). Cette situation tient principalement à la qualité du charbon, l'un des meilleurs pour les usages domestiques, consacré surtout au chauffage, peu demandé par suite pendant l'été. Et la population minière se croise les bras, chaque semaine, trois ou quatre jours sur six, retenue sur place par l'habitude, par l'espoir fondé d'avoir du travail au retour de la saison froide, et par cette idée, très ancrée dans la cervelle d'un mineur, qu'il ne saurait sans dé-

choir chercher de l'ouvrage en dehors de l'extraction de la houille.

C'est là le grand écueil du métier. On est lié à sa spécialité d'une manière très étroite, d'autant plus étroite que l'on vit au milieu d'autres mineurs, la plupart du temps, — et c'est précisément le cas pour les familles observées, — dans un village isolé. Aucun moyen, par conséquent, de recourir à une autre occupation.

Cette dépendance absolue de la mine, dont on saisit facilement les inconvénients pour les ouvriers, agit aussi sur leurs familles. Les fils descendent jeunes dans les puits, où ils s'emploient d'abord à conduire les chevaux qui trainent les wagonnets; de dix-huit à vingt ans, ils deviennent généralement piqueurs et atteignent à ce moment, lorsqu'ils sont vigoureux, leur maximum de salaire. Comment détourner les jeunes hommes d'un métier qui leur offre sur place, dès leur enfance, une occupation bien rémunérée, et auquel ils sont traditionnellement attachés? Et, d'autre part, comment faire absorber constamment par la mine le surplus de la population toujours croissante? Comment maintenir l'équilibre entre le nombre de ceux qui veulent être mineurs et la production de la houille?

Le village de Whitestone, où demeurent les quatre familles décrites, étant situé dans le Leicestershire, au cœur de l'industrie de la cordonnerie, échappe dans une faible mesure à cet inconvénient. Quelques fils de mineurs se tournent vers ce métier, mais la masse descend aux puits. Dans la famille n° 26, le père est mineur, le fils aîné également, le second fils est encore à l'école. Dans la famille n° 27, le père et le fils aîné travaillent tous les deux à la mine, le second est apprenti cordonnier. Dans la famille n° 28, le père répare des outils de mineurs comme forgeron, le fils aîné suit la même voie, le second l'a abandonnée pour être mineur. Il a eu la mauvaise fortune d'être employé dans une galerie envahie par l'eau, y a contracté un rhumatisme aigu, mais n'a pas été découragé par ce contre-temps et redescend au puits plutôt que de frapper l'enclume. Voilà une vocation de mineur bien décidée.

Pour les filles, il est extrêmement difficile de trouver de l'emploi dans un village minier. Une fabrique d'élastiques, située à 4 milles de Whitestone, donne de l'ouvrage à quelques filles de mineurs, mais l'éloignement de cette fabrique et le manque absolu de moyens de communications leur impose chaque jour une longue course qui ajoute beaucoup aux fatigues de l'atelier. Mary Hunter quitte la maison, chaque matin, à cinq heures, après avoir rapidement préparé et absorbé un repas sommaire pour franchir les six kilomètres et demi qui la séparent de la fabrique; en hiver, le trajet s'accomplit de nuit à l'aller et au retour. Ce sont là d'assez dures conditions. Si Mary Hunter les subit, c'est qu'elle a peu de choix. Sa voisine, Ellen Fort, travaille comme couturière; elle a eu l'avantage d'obtenir une bourse d'apprentissage d'une institution locale de bien public, sans quoi ses parents n'auraient probablement pas pu payer pour elle les neuf livres sterling (225 fr.) exigées par la maîtresse couturière. C'est donc une privilégiée, aujourd'hui établie à son compte; mais elle travaille pendant de longues heures et conserve un souvenir pénible des journées interminables de son temps d'apprentissage, dont sa santé avait eu à souffrir sérieusement. Sa situation n'est donc pas très enviable; en plus, sa clientèle, exclusivement locale, ne peut occuper qu'un nombre restreint de couturières; de ce côté-là donc, peu de débouchés.

Et en dehors de cela, une seule occupation, mal payée, près de disparaître, la couture des bas et des chaussettes que certains métiers livrent encore en une seule pièce et qu'il s'agit d'assembler aux deux extrémités par des points: un vrai type de *sweating*, que le progrès des machines va bientôt complètement ruiner.

Il ne reste comme ressource aux jeunes filles que le mariage, ressource attrayante, il est vrai, et d'autant plus facile que les mineurs arrivent très jeunes à gagner de gros salaires, mais ressource dangereuse, car, précisément à cause de cette facilité, les villages miniers abondent en mariages inconsidérés. Les premières années, tout va assez bien, les charges étant faibles et les profits du mari élevés; mais, à mesure que les enfants se

multiplient, et tant qu'aucun d'eux ne peut rien ajouter aux revenus de la famille, — situation qui se prolonge beaucoup lorsque les aînés sont des filles, — il faut à la mère une grande science du ménage pour arriver à joindre les deux bouts. Et puis, lorsque le plus âgé des fils commence à descendre dans la mine, il reste toujours la plaie des chômages qui tarissent au même moment les deux sources de revenus de la famille.

En regard de ces inconvénients dus au caractère spécialiste du métier de mineur, renforcé encore par l'isolement des villages miniers, il convient de signaler les avantages de la profession.

D'abord on est bien payé; soit qu'on travaille à la tâche, comme c'est l'ordinaire, soit qu'on exécute certains travaux à l'heure, la rémunération est toujours large. Les budgets des familles décrites ne permettent pas de connaître exactement le rapport des salaires reçus par les mineurs de Whitestone avec le temps qu'ils ont employé à les gagner, mais il est à croire que la moyenne ordinaire des Midlands, soit environ de 6 à 7 shillings par journée de travail, doit se retrouver ici. En plus, chaque mineur reçoit mensuellement, à titre de subvention, 1.600 livres de charbon (720 kilog.) et, lorsque plusieurs hommes travaillent à la mine dans la même famille, ils peuvent vendre à des voisins ce qu'ils ne consomment pas.

En second lieu, la journée de travail est courte. Huit heures sous terre (*below ground*), telle est la moyenne. En fait, la journée varie de sept heures et demie à huit heures et demie. Les mineurs ont donc le temps nécessaire pour cultiver leur jardin en été, pour lire, s'instruire et prendre quelques récréations. Cette circonstance paraît avoir favorisé aussi le développement du sentiment religieux. L'église officielle anglicane est très peu fréquentée à Whitestone, mais plusieurs sectes dissidentes y sont florissantes. Au premier rang, il faut citer les méthodistes, qui comptent, on le sait, parmi les mineurs anglais beaucoup d'adhérents et quelques-uns de leurs prédicateurs volontaires les plus connus.

La puissance du Trade-Unionisme dans l'industrie minière, le caractère marqué de respectabilité de la plupart de ses chefs,

ont beaucoup contribué aux heureux résultats que nous venons de dire. A l'époque où les mineurs travaillaient douze heures par jour, restant en hiver des semaines entières sans voir la lumière du soleil, leur niveau matériel et moral était bien différent. Le Trade-Unionisme n'a pas pu détruire le caractère de spécialité et d'isolement dont souffre le métier, mais il l'a considérablement relevé.

A côté des mineurs proprement dits, on trouve, dans les villages miniers, une série de travailleurs dépendant étroitement des exploitations houillères : forgerons, ouvriers de la surface, etc. En général, ces ouvriers sont étrangers aux Unions. Ils reçoivent des salaires moins élevés, ce qui tient en partie à la nature même de leur travail, mais leur situation, comparée à celle des mineurs, est de beaucoup inférieure par suite de leur manque d'organisation syndicale. Comme les mineurs, ils subissent des chômages, leur travail étant lié au leur; mais, à la différence des mineurs, ils ne reçoivent aucune allocation syndicale en cas d'arrêt prolongé de travail, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause. Pendant la grande grève de 1893, dit la notice sur le village de Whitestone, les mineurs reçurent, plusieurs semaines durant, sept shillings par semaine, plus 1 shilling par chaque enfant trop jeune pour travailler. Au contraire, les manœuvres, forgerons, hommes de la surface, etc., dont le travail cessa également dès le début de la grève, ne purent attendre de secours que de la bienveillance de quelques fournisseurs assez confiants pour leur faire crédit, ou de la charité publique.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que, même parmi ces ouvriers inférieurs mais groupés au service de grandes exploitations, l'organisation syndicale est possible. Dans certains districts, il y a eu déjà des essais fructueux à ce sujet, et l'obstacle le plus grave à un succès plus général vient, non pas du manque d'habileté technique, mais de la capacité et de l'élévation moindre de ces hommes. C'est le problème du Néo-Trade-Unionisme, plus exactement, le problème du plus grand Trade-Unionisme, d'un Trade-Unionisme groupant plus d'éléments, qui

se pose là. Sans doute, il offre des difficultés, mais il se présente avec des chances sérieuses de solution, avec des germes de vie qui font défaut aux métiers écrasés par la concurrence des usines, ou végétant misérablement sous la tyrannie du *sweating system*.

Paul de ROUSIERS.



LE BOULONNAIS

I

LES CONDITIONS DU LIEU ET DU TRAVAIL DE LA PÊCHE

Portion de l'antique Morinie à l'époque de Jules César, soumis à l'autorité royale dès les premiers siècles de la monarchie française et administré par des comtes relevant successivement des maisons de Flandre, de Bourgogne et d'Auvergne, incorporé définitivement à la Picardie dans la division provinciale qui persista jusqu'à la Révolution, compris enfin, depuis cette époque, dans le département du Pas-de-Calais, le Boulonnais, en dépit des modifications administratives arbitraires qui lui ont été imposées au cours des âges, est resté un pays distinct à raison de la constitution physique de son sol, du voisinage de l'Océan, de son climat et de l'origine de ses habitants. Cette petite province a toujours conservé une physionomie propre et des caractères qui la différencient des pays voisins, Artois, Flandre, Picardie, et même du pays le plus voisin, Calaisis et Ardennois, dit *Pays reconquis*.

Ce sont ces éléments caractéristiques, dérivant des conditions naturelles du lieu, que nous comptons faire ressortir, en montrant la répercussion qu'ils ont eue sur l'individu, sur son travail, sur la famille et sur les institutions qui s'y superposent.

I. — LE LIEU.

La Topographie générale. — Le Boulonnais, situé au Nord-Ouest de la France, occupe l'espace compris entre le 50° 27' et le 50° 53' de latitude septentrionale, et entre 0° 21' et 0° 37' de longitude occidentale du méridien de Paris. Sa configuration générale est une sorte de parallélogramme dont les grands côtés sont dirigés du Nord au Sud et mesurent environ 12 lieues. Sa largeur moyenne est de 5 lieues, et sa superficie équivaut à 95.222 hectares. Toute la partie occidentale est baignée par l'Océan et fait face au rivage de l'Angleterre, dont elle est séparée par le détroit du Pas-de-Calais, large d'environ sept lieues. Une chaîne de collines demi-circulaire d'une altitude moyenne de 150 mètres sépare son territoire, au Nord, de celui du Calaisis ou pays reconquis (Guines, Ardres, Calais). A l'Est, ces mêmes collines le séparent du Pays d'Artois et de Flandre (direction de St-Omer). Au Sud, elles séparent le bas Boulonnais du haut Boulonnais, dont la rivière de la Canche forme la limite du côté du Ponthieu (Picardie).

La division du territoire. — Le Boulonnais peut être divisé en trois parties entièrement différentes à raison du sol, des eaux et du relief.

1° La partie maritime, formée du littoral depuis le cap Blanc-Nez, où aboutit la chaîne de collines qui sépare le Boulonnais du versant de la mer du Nord. On rencontre depuis ce point extrême plusieurs bourgades de pêcheurs : Wuissant, Audreselles, Ambleteuse, à l'embouchure de la rivière, le Stack, Wimereux, Boulogne (55.000 habitants), à l'estuaire de la Liane, qui forme le plus grand port de pêche de nos côtes océaniques; plus au Sud, Le Portel, port d'échouage bordé de falaises (5.000 habitants), Equilieu dans la même direction; Camiers et Étapes à l'embouchure de la Canche. L'étendue de la côte maritime du Boulonnais est d'environ 48 kilomètres. Elle est bordée tantôt par de hautes falaises, tantôt par des dunes de sables mobiles,

que le vent chasse à l'intérieur jusqu'à près de 4 kilomètres et dont l'invasion progressive serait des plus redoutables, si on ne le combattait pas par des plantations de juncs et d'arbres résineux et forestiers (Garenne de Wissant, de Stack, de Condet, de Neufchâtel, Dannes, etc.).

2° La partie comprenant les bassins de la Liane, du Wimereux et de la Stack, qui prennent leurs sources dans les collines dont nous avons parlé et forment trois vallées presque parallèles orientées du Sud au Nord, aboutissant entre le Cap d'Alpreck au Midi et le Blanc-Nez au Nord; cette partie s'appelle le Bas-Boulonnais, ou la Fosse Boulonnaise, à raison du cirque de collines qui l'entourent, et la dominent.

3° Du côté opposé, cette ceinture de collines qui borde le bas Boulonnais au Sud jusqu'à Neufchâtel forme une troisième division, d'une constitution géologique différente; c'est le Haut-Boulonnais, compris entre les collines, le littoral et la vallée de la Canche, c'est un bassin dont les cours d'eaux peu nombreux coulent dans plusieurs larges vallées orientées du Nord au Sud et se jettent dans la Canche.

Le climat et le sol. — Le Boulonnais appartient au climat océanique et, par conséquent, est exposé aux effluves des courants marins. L'atmosphère y est toujours chargée d'une certaine humidité saline; la température est celle qui est commune à ces climats, c'est-à-dire que les maxima et les minima y sont faibles, grâce à la fixité relative de la température des eaux de la mer; les vents dominants soufflent presque toujours du large pendant la plus grande partie de l'année, les courants d'Est n'ont une certaine persistance que pendant les mois de mars et avril, la saison humide y est donc de beaucoup la plus longue.

Le haut Boulonnais, à raison de son altitude, est plus exposé à des vents violents; aussi les arbres n'y croissent bien qu'avec un certain abri; d'autre part, moins protégé des vents d'Est, la température y est un peu plus basse.

D'une manière générale, le Boulonnais bénéficie, pour la température, du grand courant océanique ainsi décrit par Élisée Reclus :

« Les rives de l'Atlantique sont exposées à la double influence du Gulf Stream et des vents du Sud-Ouest, qui apportent avec eux les chaudes effluves des mers tropicales. Baignées par les moites vapeurs d'un autre climat, elles jouissent aussi d'une température bien supérieure à celle qui appartiendrait normalement à leur latitude (1). »

Sous l'influence du régime des vents d'Ouest et du relief du sol, les jours de pluie dépassent la moyenne de la France qui est de 140 et s'élèvent à 170 ; la hauteur d'eau de pluie recueillie est d'environ un mètre (2).

Les orages y sont relativement rares et les pluies plutôt douces que violentes ; les neiges persistent peu de temps ; dans certaines années, elles n'apparaissent pour ainsi dire pas. A la faveur de ces conditions, les cours d'eau y ont un régime régulier, pas de crues subites, comme les pays de montagne en présentent avec des lits torrentueux et à sec, mais des ruisseaux et des rivières coulant à pleins bords et entretenant sur leurs rives une humidité des plus favorables à la végétation herbacée et fourragère. — Au point de vue de la végétation et des qualités du sol arable, le Haut Boulonnais se distingue de la Fosse Boulonnaise ; au delà des escarpements calcaires qui dominent celle-ci, le sol offre des ondulations continues, mais sa constitution marneuse et caillouteuse laisse filtrer les eaux et cause la rareté des sources, à tel point qu'on est obligé de creuser des puits jusqu'à 300 et 400 pieds de profondeur ; l'eau qui en provient est à la vérité toujours fraîche et de bonne qualité, mais elle est loin de suffire à tous les besoins, et dans les temps de sécheresse ces pays souffrent. (Bertrand, *Hist. de Boulogne*, II, p. 233.) Aussi les prairies et les pâturages sont-ils plus rares et confinés au fond des vallées. Dans le bas Boulonnais, le sol arable est argileux calcaire, rarement silicieux, sauf sur le littoral (Dannes, Camiers) ; la couche de terre est d'une médiocre profondeur sur le penchant des coteaux et presque nulle sur les hauteurs dénudées par l'érosion des pluies ; aussi les sommets sont-ils boisés de préférence.

(1) Élisée Reclus, t. II, p. 18 ; V, 55, p. 112, 114.

(2) Bertrand, *Hist. de Boulogne*, t. II, p. 271.

Le sous-sol. — Au point de vue de la formation géologique, le Boulonnais présente deux aspects différents :

1° Le haut Boulonnais appartient aux dépôts crétacés qui le rattachent à l'Artois et à la Picardie.

Ces dépôts crayeux forment la ceinture de collines demi-circulaire que nous avons décrites et bordent, comme par une falaise terrestre, une sorte de baie formée de terrains appartenant à un âge antérieur.

2° Le bas Boulonnais est composé de terrains jurassiques dont les assises, coupées à pic au bord de la mer, forment des falaises qui laissent voir les banes d'argile, de calcaire, de grès superposés.

Au centre du pays (canton de Marquise), des terrains plus anciens affleurent, comme une voûte paléozoïque qui se serait soulevée ; on y trouve des roches et des calcaires cristallisés (marbres de Sydrequent, d'Elinghen, des roches schisteuses (Ainxent) et le grès houiller (1).

Cette constitution du sous-sol exerce son influence sur la végétation par les éléments minéraux fournis aux plantes : la chaux, la magnésie, l'alumine, les oxydes ferreux, la potasse et l'acide phosphorique. D'autre part, les strates alternées d'argiles compactes et de marnes irisées constituent des obstacles à la pénétration de l'eau et contribuent à la formation des sources et à l'humidité du sol ; parfois jusqu'à nuire à la culture. Enfin les combinaisons dans lesquelles entrent les éléments calcaires les rendent souvent difficilement attaquables aux agents atmosphériques et aux acides naturels. Ils apparaissent surtout à certains endroits où les eaux pluviales dénudent la couche arable, ce qui produit des sols très pauvres, et s'observe sur les hauteurs. Au point de vue des industries extractives, en dehors des exploitations des carrières

(1) Ce sont ces terrains primaires qui ont dû apparaître les premiers si nous nous en rapportons au passage suivant d'Élisée Reclus : A l'époque silurienne (roches et granits), le massif central seul émergeait des Alpes à la Bretagne, c'est-à-dire aux temps les plus anciens dont les géologues aient retrouvé les fossiles. Le dépôt de craie est venu combler les bras de mer qui séparaient les points saillants de l'ossature et réunir la Bretagne aux Vosges et aux Ardennes. Le Boulonnais s'élevait en île au milieu de la mer septentrionale. On arrive ainsi à la période glaciaire où la France prend à peu près les contours et le relief qu'elle présente aujourd'hui ». (Élisée Reclus, *France*, p. 17.)

de pierres dures et de marbre du canton de Marquise, non loin de là, à Hardinghen et Fiennes, se rencontrent des gisements de houille qui paraissent appartenir à des formations isolées, telles qu'on en rencontre dans les terrains jurassiques et sans qu'on soit parvenu à démontrer leur conformité de constitution avec le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

Des dépôts de minerais de fer ont longtemps entretenu les hauts fourneaux d'Ouheau et de Marquise, éteints depuis quelques années; citons également des extractions importantes de phosphate de chaux sous forme de nodules, ainsi que des argiles ocreuses, de la dolomie, etc...

La formation crétacée du haut Boulonnais donne lieu à des observations toutes différentes; là, le sol est plutôt perméable à l'excès, son aspect est blanchâtre au lieu de l'aspect foncé des argiles du bas pays; le calcaire y est plus attaquable et la couche arable plus meuble. Mais les reliefs y étant très nombreux, l'érosion des sommets est également très préjudiciable à la culture et les parties élevées conviennent mieux aux essences forestières.

Sur la limite des deux formations géologiques, le mélange de calcaire et d'argile dans des proportions naturelles donne lieu à la fabrication d'un ciment, dit *ciment Portland*, qui constitue une branche très active de l'industrie de ces pays situés aux pieds des collines que nous avons décrites; les villes de Desvres, Samer, Neufchâtel et Dannes en sont les sièges principaux. Le bas Boulonnais doit à sa constitution géologique spéciale son aspect tourmenté, les ravins et les collines qui creusent et hérissent son sol, l'imperméabilité de ses couches profondes et les sources nombreuses qui arrosent sa surface. Ces conditions spéciales, coteaux bien exposés, sous-sol perméable conservant l'humidité après les plus longues sécheresses, climat océanien et tempéré, ont contribué puissamment au développement des pâturages; les prairies où foisonnent les graminées les plus succulentes ne se rencontrent pas seulement au fond des vallées, sur le bord des ruisseaux; l'humidité dont le sous-sol reste imprégné leur permet de gravir les pentes des coteaux et de s'établir jusque sur les plateaux, qui restent

verdoyants toute l'année (pâturages élevés du canton de Marquise). Le sol de ces pâturages est particulièrement riche en minéraux; le fer et le phosphate de chaux affleurent presque à la surface, les herbes se trouvent ainsi fortement imprégnées de ces éléments que les eaux souterraines vont puiser dans le sous-sol. Ces principes essentiels à la nutrition et à la formation du système osseux sont éminemment favorables au développement d'animaux fortement constitués, et particulièrement à la formation d'une race chevaline puissante et vigoureuse.

Les Productions naturelles. — Les coteaux au pied desquels coulent les rivières que nous avons citées avec leurs mille affluents intarissables, sont partagés en autant de carrés de verdure où s'ébattent par petites familles, vers le milieu de mars, les poulinières et leurs produits et les élèves d'une race bovine également recherchée pour son endurance et sa robuste constitution.

« Ces vallées incessamment balayées par des courants d'air chargés d'émanations humides et salines, aboutissent à la mer dont le voisinage tempère pendant l'été les ardeurs du soleil. Elles sont tapissées de plantes fourragères et de graminées d'une éternelle verdure et d'une sapidité particulière qui les fait rechercher par tous les herbivores (1). » Les terres plus calcaires du haut Boulonnais, à fond perméable, sont considérées plutôt comme terres à céréales (blé, avoine, seigle), et le manque de fourrage spontané y est remplacé par la culture des fourrages artificiels, auxquels les terres calcaires conviennent très bien (trèfles, sainfoins, luzernes).

Le mouton, qui se contente d'une nourriture plus maigre, réussit mieux sur le haut pays; aussi ses produits y ont-ils joui dès longtemps d'une juste réputation (Moutons du Mont Uribus, de Mont Cavrel, de Tingry).

Les terres argilo-siliceuses du littoral sont plus propices à la culture des racines et tubercules qui y acquièrent une qualité exceptionnelle (pomme de terre de Dannes); mais les cultures industrielles (lin, colza, betterave à sucre), qui exigent des terres

(1) *Stud Book de la race chevaline boulonnaise*, Avant-propos, p. v. et s.

riches et profondes, ne conviennent pas aux terrains du bas Boulonnais, où elles ne se rencontrent pour ainsi dire pas. Ajoutons que les produits forestiers y sont abondants; le sol paraît avoir été boisé en grande partie, les hauteurs conservent encore des massifs importants (forêt de Boulogne, 2.000 hectares; forêt de Desvres, 1.600; forêt de Neufchâtel, 800 hectares). En dehors de ces principales futaies, un grand nombre d'essences étalent dans les campagnes de vertes frondaisons, particulièrement l'orme, le frêne et le chêne; la plupart des héritages sont bornés par des lignes d'arbres qui croissent au milieu des haies; celles-ci sont en général assez hautes et touffues, entourant beaucoup de prairies et de champs appelés *courtills*. Dans le voisinage de la mer, où la végétation arbustive est contrariée par le vent de mer, des clôtures de pierres sèches et des levées de terre remplacent les haies.

Par contre, dans le *haut Boulonnais*, par suite de l'absence de pâturages, le regard n'est pas arrêté par ces divisions et les champs s'étendent à perte de vue, autant que le relief des terrains le permet. Le centre d'exploitation agricole est ordinairement seul entouré d'un enclos boisé (1).

Telle est la physionomie générale du pays, que l'appropriation de plus en plus grande par les hommes a modifié, sans toutefois lui avoir fait subir de changements essentiels; les principaux facteurs, le sol, les eaux, le climat, le relief, peuvent être considérés comme étant demeurés invariables. Toutefois, les contours et les reliefs des côtes, sous l'action érosive des flots, ont dû changer d'aspect: il paraît probable que le promontoire d'Alpreck s'avancait plus avant dans la mer; la falaise de Boulogne au Gris-Nez a vu plus d'une fois ses sommets s'affaisser et s'écrouler sous les flots (Tour d'Ordre construite par Gatigale et écroulée en 1644). Il est également certain que, sous l'influence des tempêtes violentes qui sévissent sur la côte, les sables du rivage, enlevés par le vent, ont envahi une partie des terres les plus exposées, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

(1) Bertrand, *Hist. du Boulonnais*, t. II, p. 235.

Il est vrai encore que le déboisement des montagnes par le pâturage, la destruction des forêts à certaines époques et surtout les défrichements incessants ont pu, en diminuant l'étendue des bois, modifier l'état marécageux et humide du sol. Les forêts concentrent en effet une grande humidité; elles font condenser en pluie les vapeurs de l'atmosphère, et leur végétation touffue, envahissant le sol, s'oppose à l'évaporation de l'eau. Ces causes, jointes à l'imperméabilité du sous-sol, expliquent qu'une grande partie du territoire était primitivement à l'état de fondrières et de marais. C'est ce que confirme le témoignage de Jules César parlant de la Morinie, qu'il dépeint comme couverte de forêts immenses et de marécages qui en rendaient l'accès difficile.

Quels ont été les résultats de toutes ces conditions naturelles sur les populations qui y furent soumises dès l'origine, et quels sont ceux qui ont persisté de nos jours en vertu des mêmes causes, c'est ce dont nous allons essayer de nous rendre compte.

L'Histoire de la race. — Nous connaissons les caractères physiques du Boulonnais : deux de ces éléments doivent avoir une action prépondérante sur les moyens d'existence des habitants : 1° le voisinage de la mer, 2° la végétation herbacée et forestière due au climat chaud et humide et à la nature de sol que nous venons de décrire.

Ces derniers caractères devaient particulièrement convenir aux populations primitives qui, à raison des faibles moyens qu'elles possédaient pour s'approprier les ressources de la nature, étaient obligées de se contenter des plus simples, la pêche, la chasse, la cueillette des fruits spontanés.

Quels étaient ces premiers occupants? Nous n'avons pas à le rechercher particulièrement ici; mais ce qui est certain, c'est que la partie de la Gaule Belgique qui nous occupe vit, comme tout le Nord-Ouest de l'Europe, se succéder, à travers les âges, des invasions de peuplades venant les unes par l'Est de la France (Celtses), les autres par le Nord (Germaines), tandis que d'autres, venues par des routes méridionales, occupaient le Sud de la France (Ibères). Ceux qui occupaient le Boulonnais et les pays voisins, à l'époque de César, appartenaient à la tribu des Morins

et étaient considérés comme faisant partie du grand rameau des Belges.

Antérieurement nomades, ces peuplades poussaient devant elles leurs troupeaux et vivaient surtout de l'art pastoral à travers les steppes de l'Europe; le changement de climat et de productions végétales les amenèrent à un état sédentaire où commence la culture rudimentaire, celle qui ne constitue qu'un appoint aux moyens d'existence.

Ils demandèrent aux bois des forêts un abri plus sûr que la tente; la nécessité de se défendre leur fit créer des postes avancés et défensifs (*oppida*); ils constituèrent des clans (*civitates*) et placèrent leurs villages à la lisière des forêts (*Gersori a um* depuis *Bononia*, et les cités qui sont aujourd'hui Desvres, Samer, etc.).

Leur nouvelle adaptation au sol leur fait changer la destination de leurs animaux : le cheval était un animal de transport, utile aux grands déplacements dans les pays de plaines et fournissant en même temps, par le lait des juments, l'alimentation des pasteurs; il devint animal de trait et traina les chars qui contenaient les produits des champs; de même le bœuf, que les tribus poussaient devant elles, fut astreint au joug.

Tels étaient ces Belges que l'antiquité est unanime à nous représenter comme une race d'hommes grands et blonds, aux yeux bleus et au teint clair, se rapprochant en cela des Germains que César et Tacite nous dépeignent comme ayant de profondes analogies avec les Celtes, mais différents en ce qu'ils avaient gardé beaucoup plus de leur nature première (*César, Comm., IV, 1*).

De nouvelles invasions se sont produites depuis l'époque gallo-romaine. Des peuples Scandinaves ou Normands, Saxons, Francs, au cinquième siècle, vinrent modifier ces éléments ethniques. Les Celtes, nous venons de le dire, avaient eu une origine pastorale et leur groupement était la communauté, mais les invasions saxonnes et franques provenaient de peuples pêcheurs côtiers, ayant une organisation particulariste; en prenant possession du sol, ces nouveaux venus ne constituaient pas des villages. mais

ils isolaient leurs exploitations. Les exploitations du bas Boulonnais paraissent avoir pour origine cette organisation de la famille et de la terre : en effet, nous le verrons plus loin, elles sont isolées les unes des autres et les villages y sont peu agglomérés. Dans le haut Boulonnais, le contraire se rencontre plus fréquemment. Nous verrons aussi que les conditions de la culture entrent pour beaucoup dans ce résultat.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir au type de la race, celui-ci paraît d'accord avec les origines que nous avons indiquées. Voici la description qu'en fait l'historien Bertrand : « Les Boulonnais, en général, sont tous d'une taille au-dessus de la moyenne; ils ont la tête grosse, les traits réguliers, l'œil plutôt doux que sévère, la physionomie ouverte, le teint frais et fleuri, leurs cheveux sont châtains, foncés ou clairs; les blonds ne sont pas rares, on rencontre très peu de noirs et presque pas de roux. Ils ont la charpente osseuse, forte, et les masses musculaires abondantes; leur poitrine est large, enfin le type de leur tempérament est presque toujours démontré par la prédominance du système sanguin ». (T. II, p. 298.)

Néanmoins, nous rencontrons sur un point du littoral maritime une population qui se livre à la pêche et qui présente un type tout différent : Le Portel, au Sud de Boulogne et distant de 3 kilomètres environ, possède 5.000 habitants qui vivent presque exclusivement de cette industrie. Or, le Portelois est de taille inférieure à celle du Boulonnais, il est aussi plus trapu, ses yeux sont bruns et sa chevelure est noire, son teint est foncé. L'isolement de cette bourgade, qui n'est pas reliée par une vallée avec l'intérieur du pays, a favorisé la conservation de ce type; la pêche à laquelle elle s'adonne suffit à assurer ses moyens d'existence; cette population offre un problème assez intéressant au point de vue de la fixation de ses origines. M. de Quatrefages a émis l'hypothèse d'une émigration de peuplades ibériennes, de Basques navigateurs, qui auraient fondé cette colonie.

II. — LE TRAVAIL.

Arrivant ainsi à l'étude des populations qui habitent le Boulonnais, nous abordons une des grandes divisions de notre sujet : le genre de travail auquel s'adonnent ces populations, travail qui lui-même est subordonné aux conditions naturelles du lieu.

Nous rencontrons, en effet, d'une part la pêche qui occupe les populations du littoral, d'autre part la culture pour celles qui vivent à l'intérieur des terres, et enfin l'industrie des transports au port de Boulogne et les industries extractives diverses auxquelles donnent lieu les richesses qu'on tire du sol.

Chacun de ces moyens d'existence possède son organisation spéciale et contribue à donner aux différentes populations qui y ont recours son caractère propre.

Ce sont ces caractères que nous allons faire ressortir en commençant par la pêche.

Le quartier maritime de Boulogne, qui est incontestablement le plus important de France, au point de vue des produits de la pêche, fournit environ la huitième partie de la pêche française entière (1).

Le nombre d'hommes employés pour la pêche est de 5.419, montant 358 bateaux dont le tonnage atteint 12.297 tonnes.

Ces hommes sont soumis à l'Inscription maritime, régime légal qui constitue à la fois pour eux une contrainte et un privilège.

Le marin né dans le pays soumis à l'Inscription doit ses services à l'État jusqu'à l'âge de cinquante ans ; en retour, après les années de service actif à bord des navires de l'État, il peut naviguer pour son compte et, seuls, les inscrits peuvent se livrer à la pêche ; de

(1) La pêche française de 1881 a donné 82 millions de francs de poissons, sur lesquels le quartier de Boulogne figure pour 10 millions et demi. (Deseille, *La Pêche à Boulogne en 1882.*)

plus, des pensions de retraite reversibles sur les veuves viennent à un certain âge assurer sa vieillesse contre les infirmités contractées au service du pays.

A cause de ces avantages et de la sécurité qu'ils donnent pour le recrutement naval, l'Inscription s'est maintenue depuis Colbert.

Comme tout régime de contrainte, il comporte ses inconvénients : que les prix de vente soient ou non avantageux, c'est toujours le même chiffre de population qui s'adonne à la pêche; qu'un perfectionnement nécessite un changement dans le nombre d'hommes embarqués ou le tonnage du navire, les règlements deviennent autant d'obstacles.

La population maritime du quartier est partagée en plusieurs agglomérations; la plus importante, Boulogne, compte 238 bateaux, Étapes 68, le Portel et Equihen 75, etc.

Le tonnage de ces bateaux va sans cesse en croissant; la plupart sont pontés et armés pour la pêche lointaine, qui dure trois ou quatre mois. Il faut compter à part la pêche de la morue, qui exige un grément de brick et un tonnage supérieur à 100 tonneaux. Autrefois le tonnage moyen était de 25, il s'est élevé à 40 et est maintenant de 70 et 80 tonneaux. L'application de petites machines à vapeur pour faciliter les manœuvres du cabestan et ramener les filets a également amené une amélioration considérable.

Quelques bateaux à hélices sont organisés pour la pêche du poisson frais.

Comme on le voit, ce n'est plus la simple pêche côtière qui pouvait être faite par un petit patron aidé de sa famille; c'est de plus en plus une industrie à l'état d'évolution, qui exige de grands capitaux, une direction compliquée, supérieure en connaissances nécessaires et en relations commerciales au simple métier auquel pouvait arriver l'ancien patron pêcheur.

Aussi, au-dessus de celui-ci, se sont créées des maisons d'armements, de salaisons, et même des compagnies anonymes.

Cette évolution a eu son retentissement inévitable dans le sort du marin : celui-ci était autrefois l'associé du patron.

La pêche primitive, étant un travail des plus simples, chacun apportait ses bras et ses filets et prenait dans l'association une part égale; seul le patron propriétaire de la barque avait une part supérieure.

Ces parts étaient établies suivant certains usages et variaient pour la pêche au chalut, à la corde, ou au filet dérivant; toutes les dépenses et avaries étaient portées en décompte et le surplus se partageait au mare le franc.

Alors le tonnage du navire, le nombre des filets, leur prix, celui des apparaux qui n'exigeaient pas une forte mise de fonds facilitaient cette association. Depuis, la part du capital est devenue prépondérante, les armements plus lointains, de là des complications; d'autre part, il fallait souvent faire des avances aux marins pour nourrir leur famille pendant ces longues absences; en cas de non-réussite ou d'avaries, il ne restait rien à partager; les armateurs proposèrent un salaire fixe qui fut d'abord assez élevé: il atteignit 150 francs au début, mais il alla en diminuant, et varie aujourd'hui entre 70 et 80 francs par mois. C'est un salaire dont beaucoup d'ouvriers mineurs et autres qui font si facilement grève ne se contenteraient pas.

Ce paiement à la part (d'après un travail présenté à la Chambre de Commerce par M. Descille, archiviste, *La Pêche à Boulogne en 1882*, Boulogne, 1883, p. 2), calculé sur une moyenne de trois années pour une part pleine d'homme et filets, représentait 1.963 francs, soit 981 pour l'homme et autant pour les filets. Mais l'usure des engins représente 740 francs: il ne restait plus que 1.222 francs, au total.

Il est vrai que le raccommodage des filets était fait en grande partie au logis par les femmes et les enfants. Nous citons ces chiffres, qui datent de dix ans, parce qu'ils sont officiels pour ainsi dire, mais ils sont loin d'être atteints aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin.

Il faut encore déduire du calcul ci-dessus l'achat de gros vêtements, de lourdes bottes, de provisions de tous genres.

« Comment le marin parvient-il à nourrir ainsi sa nombreuse famille? La femme travaille de son côté; les marmots, dès qu'ils le

peuvent, sont embarqués comme mousses, et vogue la galère et le ménage. Les jours sans pain sont rares, les jours gênés sont fréquents; qu'importe! il a le grand bien, la liberté. Il ne changerait pas son métier aventureux pour le plus doux labour sédentaire. Très peu de nos marins rêvent d'autre avancement que de devenir patron. Très peu sont mécontents de leur sort. Une existence de rude labour, c'est le lot accepté par tous. Pendant des siècles, ils ont coudoyé la bourgeoisie sans rien changer aux usages de leurs ancêtres, se mariant entre eux, formant une grande famille à part, peu connue, mais estimée.

« L'unique ambition du matelot est de devenir patron, avon-nous dit; comment le devient-il?

« Suivant l'antique usage du quartier, lorsque le marin intelligent a quelques épargnes, deux à cinq mille francs, il va les porter à un armateur en lui disant qu'il désire commander un bateau: si l'armateur accepte, le patron s'entend avec un constructeur; mais le règlement de la construction est payé par l'armateur, quoique le bâtiment soit connu pour être la propriété du nouveau patron. Cette propriété reste grevée du complément de la dépense à solder sur les bénéfices des voyages à la mer et sur les parts des bateaux. Maître de ce bateau, le patron recrute son équipage, c'est ainsi que, depuis des siècles, s'est formée la flottille croissante de notre quartier. » (Deseille, p. 3 et 4.)

A cet égard la pêche à la part présente sur la pêche salariée une supériorité incontestable. Elle est, pour le marin, une source d'émulation qui ennoblit son travail, elle lui permet de s'élever et de donner la mesure de capacités plus grandes; elle donne une part plus grande au travail en commun de la famille, qui possède les filets; elle constitue enfin, dans les rapports sociaux des patrons, armateurs et marins, des liens de patronage plus étroits c'est-à-dire d'assistance, d'intérêt et de moralisation qui s'étendent jusqu'à la famille. Une bonne pêche est, pour le matelot à la part, une source de satisfactions et de joie au foyer; pour le matelot salarié, c'est tout simplement un surcroît de travail sans augmentation de profit.

C'est pourquoi on doit déplorer cette modification profonde et

chercher à en pallier les fâcheux résultats en faisant entrer, s'il est possible, l'association pour une certaine partie et en la combinant avec un salaire minimum fixe, comme on rencontre parfois, dans la grande industrie, une certaine participation aux bénéfices, ou une prime à la fabrication.

Cette mesure sauvegarderait, à notre avis, les deux intérêts en présence et mettrait les marins à la part à l'abri des aléas que font courir tantôt les années mauvaises, tantôt aussi les années de pêches trop abondantes. Car, dans celle-ci, les cours du hareng, notamment, sont tellement dépréciés qu'on en trouve difficilement l'écoulement.

Si on consulte les statistiques, l'industrie de la pêche, prise en général, poissons frais et poissons salés, va sans cesse en s'accroissant depuis le commencement du siècle; nous verrons plus loin que cet accroissement ne coïncide pas avec l'amélioration du sort du marin.

En 1813 la valeur du poisson vendu était de		624.000 fr.
1831	—	1 254.000
1841	—	2.121.000
1851	—	2.700.000
1861	—	4.319.000
1871	—	7.616.000
1882	—	10.000.000

Si nous voulons nous rendre un compte plus exact du mode d'existence de la famille du pêcheur, il faut étudier celle-ci de près, dans les bourgades où la pêche est l'industrie exclusive.

La petite anse du Portel, à 3 kilomètres de Boulogne, dont nous avons parlé plus haut, possède une population de 5.000 habitants composée en majeure partie de pêcheurs. Le port d'échouage n'étant pas en rapport avec l'importance des bateaux, la plupart de ceux-ci fréquentent le port de Boulogne.

Le système de navigation à la part est celui qui domine encore au Portel, alors que le système opposé est plus répandu à Boulogne. Aussi toute la famille collabore à l'œuvre commune : les filets sont raccommodés à la maison, autrefois ils y étaient même con-

fectionnés. Le patron propriétaire de sa barque et généralement père de famille, sinon toujours, navigue presque toute l'année et prend à son bord ses fils, frères et beaux-frères et parents.

Dans ces conditions, les attributions du père de famille, très importantes à bord, sont beaucoup moindres au foyer : c'est la mère de famille qui hérite de toute son autorité, préside à toute la vie domestique, à l'éducation des enfants, à l'entretien de la maison et du mobilier, pourvoit aux subsistances et aux dépenses de toute nature.

Aussi c'est en général une femme courageuse et prévoyante, qui sait se faire obéir, n'hésitant pas à franchir à pied, et chargée des « *meubles (vêtements) de son homme* » qu'elle transporte sur son dos dans un panier, la distance de Portel à Boulogne. C'est elle qui fait l'emploi des économies et touche les parts; et, quand le mari est à terre, c'est à sa femme qu'il demande l'argent dont il a besoin.

Aussi a-t-elle une situation à part que lui ont créée les coutumes dérivant de ces conditions spéciales au travail de la pêche.

Si la mort du mari survient (mort souvent prématurée et accidentelle), c'est la veuve qui reste propriétaire de la barque, qui est alors commandée par le fils aîné, s'il est en âge, ou par un parent plus âgé.

De même, au décès du père de famille, la maison dont il est propriétaire reste à sa veuve avec tous ses biens. Les cas où les enfants exigent la part d'héritage du père décédé sont exceptionnels; d'ailleurs cette exigence serait très mal notée et certainement l'enfant qui se la permettrait laisserait là quelques lambeaux de sa réputation.

Mais après le décès de la mère, l'héritage est ouvert, la barque et la maison, s'il y en a une, sont vendues; le plus souvent elle est achetée par l'un des enfants, à moins qu'ils ne soient tous dans l'impossibilité de faire face à cet achat.

Il est bien rare que le notaire intervienne dans les détails de la succession; l'époux survivant, qui est resté avec ses enfants, fait le partage avant sa mort; souvent même il se dépouille de tout et se retire chez un de ses enfants (le plus ordinairement une

filles), chez qui il va vivre heureusement et honorablement avec la pension à laquelle il a droit.

Les enfants se marient de bonne heure, étant toujours certains de trouver l'emploi de leurs bras et n'ayant pas besoin d'un mobilier important. Le fils emporte quelques hardes et une part de filets et de gréements qu'il reçoit; pour les filles, leur dot consiste presque exclusivement dans l'apport d'une garde-robe bien garnie en linges, effets, étoffes, vêtements de cérémonie.

Le costume des habitants du Portel, celui des femmes principalement, diffère de celui des « matelotes » de Boulogne. Celles-ci portent le bonnet tuyauté en éventail formant auréole autour de la tête, tandis que le bonnet du Portel est rabattu sur les tempes et plat; mais tous deux sont relevés de fines broderies. Aux jours de fêtes, les femmes portent sur les épaules un châle de cachemire fond blanc, au-dessous un corsage blanc en soie couvert de broderies, une jupe de fin drap rouge recouvert par devant d'un tablier de soie changeante. Elles sont chaussées en outre de souliers dégagés qui laissent voir des bas brodés. Ainsi vêtues, elles figurent à la procession de Notre-Dame de Boulogne, où leur groupe excite l'admiration des étrangers.

Les enfants se créent facilement un foyer à part, dans des conditions d'indépendance qui ne se rencontrent dans aucune autre profession. Ce résultat dérive directement du travail de la pêche; aussi la population s'accroît-elle rapidement.

Par suite de ces facilités, la mort des parents ne constitue pas une crise qui mette l'existence de la famille en danger, comme on le voit ailleurs et comme nous le constaterons dans la culture, où la mort du père de famille, propriétaire ou fermier, nécessite un partage de ses biens, l'abandon du foyer et souvent la dispersion des membres, qui perdent le bénéfice de l'œuvre paternelle.

Une vie rude à la mer, une discipline forte au foyer, l'éducation faite sous les yeux des vieux parents qui transmettent les traditions du passé et du métier, un attachement profond dès l'enfance aux pratiques religieuses et le respect dont est entouré tout ce qui a rapport au culte, font des marins du Portel une po-

pulation très remarquable au point de vue de la conservation des traditions.

Les cérémonies religieuses ont au Portel un éclat tout particulier et la foi chrétienne s'y révèle par mille détails : chaque maison est ornée de statuette de saints et de tableaux religieux ; les pèlerinages sont très en honneur.

Quant à l'instruction, elle ne se développe pas plus que ne permettent les nécessités du métier ; le mousse s'embarque jeune et ne cherche pas à en savoir plus long que ceux dont il partage les travaux.

Les familles sont nombreuses, on ne craint pas l'accroissement des bras et la population a presque doublé en l'espace de quarante ans.

Si l'on voulait apprécier le Portel, au point de vue des institutions locales, il est évident, à première vue, qu'étant donné l'accroissement rapide de la population, l'aisance qu'ont répandue, au moins pendant un certain temps, les résultats de la pêche, les services locaux y laissent beaucoup à désirer. Les maisons, serrées les unes contre les autres, sont souvent très exigües, les ruelles étroites. Aussi, tout ce qui a trait à l'hygiène publique y a été de tout temps très négligé, et autant la femme du pêcheur rivalise de propreté, d'un certain luxe de brillant et de vernis à l'intérieur de sa maison, autant la ville est défectueuse, mal pavée, mal éclairée, sans égouts, sans eaux saines, au point que les épidémies s'y développent facilement et y deviennent redoutables.

Cette incurie provient du travail du marin ; trop occupé au dehors, il ne peut s'initier facilement aux besoins du gouvernement local, souvent même il ne prend pas part aux élections communales. Fût-il arrivé, ce qui est l'exception, par l'exercice de son métier, à acquérir des connaissances plus grandes que celles du commun, plus d'autorité et une certaine aisance, il n'est pas habitué à s'occuper de ces questions et laisse cela aux terriens. Ceux-ci forment un tiers environ de la population totale, les loisirs que leur donnent leurs occupations de détaillants, ou de cabaretiers, les portent davantage à prendre la direction ; mais,

au point de vue des résultats acquis, cette influence ne paraît pas très profitable aux intérêts généraux.

On constate donc, en conséquence de ces faits, l'absence d'une classe de la société réunissant les qualités requises d'instruction, d'expérience, de désintéressement et de loisir pour prendre en main avec succès le gouvernement local.

A défaut d'éléments prépondérants pour s'occuper utilement des intérêts généraux, resterait la ressource de l'association.

De ce côté, il y aurait beaucoup à faire, soit pour améliorer le port d'échouage, soit pour assurer aux étrangers qui commencent à fréquenter la plage de plus grandes commodités, soit pour créer des syndicats de pêcheurs et continuer la navigation à la part, fonder des caisses de secours mutuels, etc. Assurément le développement du Portel est de date relativement récente, mais nous craignons que la réalisation de ces projets ne rencontre des obstacles à raison des conditions inhérentes aux moyens d'existence que nous avons exposés.

D'autre part, il manque au marin du Portel une ressource qui se rencontre dans d'autres localités de pêcheurs, telles que Berck, Cramiers. Ces bourgs sont établis dans des communes dont le territoire est assez vaste pour fournir aux marins un supplément de ressources dans la culture d'un jardin, d'un petit champ, l'engraisement de pores, etc. Le Portel, malheureusement, est à proprement parler une agglomération urbaine; détachée de la commune d'Outreau en 1840, elle ne comprend qu'un petit nombre d'hectares, tandis que celle-ci s'en est réservé 1.000 à 1.200. De là, le développement du commerce de détail de denrées qu'on ne peut récolter soi-même, le nombre des petits détaillants, la vie plus chère et la nécessité de créer un octroi pour suppléer aux revenus des contributions foncières, et par conséquent la surenchère du prix de l'existence.

Quant aux phases de l'existence de cette petite bourgade, elles représentent assez bien l'état en général de la pêche du littoral, celui de Boulogne, en particulier, avec qui elle se confond. On ne peut que constater un accroissement considérable en population, en bateaux, en produits de vente, dont nous avons donné les

chiffres; et cependant il existe une souffrance réelle dans cette population maritime.

Les chiffres de vente, quoique considérables si on les prend au total, laissent un bénéfice insuffisant qui équivaut à peine à 2 fr. 50 par jour pour les marins au mois (il faut défalquer deux mois de chômage à terre pendant lesquels ils ne sont pas toujours employés) et, une somme encore moindre pour les marins à la part depuis une série de mauvaises années qui viennent de s'écouler.

Il en résulte un état de crise qui va s'aggravant et dans le détail duquel il n'est pas possible d'entrer, mais qui mérite une étude attentive.

Disons seulement que les facteurs principaux de cette crise sont : 1° la surproduction, due aux moyens très perfectionnés employés, au travail sans relâche, malgré la tempête, le dimanche, les fêtes, et à l'inobservation des règlements d'ouverture de certaines pêches; 2° l'insuffisance des transports et leurs prix trop élevés pour l'écoulement du poisson frais; 3° pour le poisson salé, la diminution de la consommation. Cette diminution résulte de la perte de l'Alsace-Lorraine, qui consommait une grande quantité de salaisons; de l'usage plus général de la viande; des préceptes d'abstinence d'aliments gras moins rigoureux ou moins observés; enfin, pour les produits de la pêche comme pour les produits agricoles, il y a entre le producteur et le consommateur des intermédiaires de plus en plus nombreux et de plus en plus avides. Une enquête entreprise à ce sujet sur l'organisation des Halles de Paris a pu en donner une juste idée.

(A suivre.)

C. FURNE.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA RUSSIE

VIS-A-VIS DE L'OCCIDENT

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

M. le vicomte Combe de Lestrade a publié récemment sur la Russie un volume très chargé de détails arides, et composé d'une manière assez empirique, ce qui en rend la lecture difficile pour le grand public. Ce livre est du reste intéressant pour qui prend la peine de le déchiffrer en mettant les choses à leur place, car il est fait avec un grand souci de l'exactitude et un très honorable désir de découvrir et d'exposer la vérité. Très souvent d'ailleurs, et malgré la grande sympathie qu'il éprouve visiblement pour la Russie officielle, l'auteur ne peut se défendre de concevoir certains doutes au sujet du système de gouvernement appliqué en ce pays, de sa portée et de ses conséquences possibles. Si M. de Lestrade, qui s'intéresse aux questions sociales, avait conduit son étude avec une méthode plus sûre, il est probable que ses doutes auraient pris une forme plus accentuée encore, et que,

tout en témoignant aux personnages publics la considération à laquelle ils peuvent avoir droit personnellement, il aurait jugé plus sévèrement le système qu'ils appliquent. Nous allons essayer de résumer en quelques pages les impressions qui se dégagent de ce volume.

I

C'est un fait établi historiquement, que les populations de la Russie sont les dernières venues en Europe, et leur position géographique en témoigne d'ailleurs d'une manière suffisante. Au moyen âge, les groupes slaves se sont étendus beaucoup plus loin vers l'Ouest, mais ils ont dû reculer dans la suite sous l'effort des peuples germaniques, et ils se sont cantonnés dans les steppes immenses, coupées de forêts et de marécages, dont elles sont depuis des siècles les propriétaires incontestés. Là, ils se sont sédentarisés, passant peu à peu de la vie pastorale à la vie agricole, sans abandonner leurs traditions communautaires, qui se sont conservées jusqu'à présent, en se modifiant seulement dans la mesure imposée par le régime sédentaire. C'est ainsi que l'ancienne famille nomade, aux membres nombreux et aux immenses troupeaux, s'est restreinte peu à peu au simple ménage, ou tout au plus à deux ou trois ménages, mais elle n'a pourtant pas complètement disparu. Elle est devenue presque directement la commune paysanne, ou *mir*, propriétaire du sol, tutrice aussi des individus, qui ne peuvent la quitter sans autorisation, qui répondent devant elle de leur conduite, et qui en reçoivent au besoin secours et protection. La communauté a, de la sorte, pris un caractère mieux approprié aux besoins de la situation, mais elle n'en existe pas moins.

Cette persistance du régime communautaire en Russie étonnera peu si l'on pense que cet immense pays est resté fort longtemps et d'une manière presque complète à l'abri des influences occidentales. Sans doute la Russie a reçu un certain nombre d'émigrants venus de Suède, d'Allemagne, de France et même d'An-

gleterre, mais ils étaient peu nombreux en comparaison du chiffre de la population locale, et absorbés par l'administration ou le commerce, ce qui ne leur donnait pas une action sociale profonde sur les masses rurales. Ces étrangers ont construit la façade occidentale derrière laquelle se dissimule la Russie véritable, qui, en définitive, ressemble beaucoup plus, quant au fond, à la Chine qu'à l'Angleterre, pour prendre des points extrêmes de comparaison.

La classe rurale communautaire forme 90 % de la population totale; un tel chiffre suffit pour indiquer quelle peut être l'orientation générale de cette société. Du reste, il ne faudrait pas croire que les 10 % qui composent le surplus appartiennent à une autre formation. En réalité, la communauté existe pour toutes les classes, mais sous des formes qui vont en s'atténuant à mesure que s'élève le rang de la classe qu'on considère. Ainsi, les petits bourgeois, artisans et ouvriers, non pourvus de titres, sont encadrés dans des associations très étroites, vestige évident de la famille patriarcale, qui remplissent à leur égard le rôle du mir des paysans, avec la propriété rurale en moins. Les gens de cette catégorie ne peuvent circuler ni surtout changer de résidence sans autorisation. Ils sont étroitement surveillés par l'association, qui peut les réprimander, les punir d'amende, et même proposer leur relégation administrative en Sibérie. Au-dessus viennent deux catégories, très peu nombreuses, représentant peut-être un ou deux pour mille de la population totale; composées des personnes ayant qualité de nobles ou de bourgeois à titre héréditaire ou viager elles échappent dans une grande mesure à cette contrainte. Ces personnes sont sorties des communautés inférieures, de celles de la famille, du mir, ou de la classe. Mais, par certains côtés, elles appartiennent à une grande communauté, celle de l'État, soit comme fonctionnaires, soit tout simplement comme citoyens, car si elles peuvent circuler librement dans l'Empire, elles doivent se prémunir d'un permis pour en sortir. Du reste, leur vie et leurs biens demeurent toujours, en fait, placés sous la haute surveillance, sinon sous la tutelle de l'État, qui fait tout pour renforcer ces liens.

Ainsi, en Russie, la communauté a laissé partout et profondément son empreinte. Elle lie l'individu, soit par la famille, soit par le mir, soit par la corporation, soit par l'État. Pourtant, la concentration des populations, la complication croissante du travail, le voisinage de pays autrement organisés, l'action limitée, mais pourtant sensible des immigrants étrangers, n'ont pu laisser subsister les formes élémentaires de la communauté, celles qui se basent sur la famille seule. Ici, la famille a commencé par se restreindre, en se sédentarisant, et on a vu s'établir peu à peu la série des institutions qui se superposent à la famille parmi les populations fixes et condensées : la commune, le district, la province et l'État. Les attributions successivement perdues par la famille ont passé à des autorités échelonnées dans le même ordre, sous la direction suprême de l'Empereur, qui concentre en lui tous les caractères du patriarcat : majesté, investiture divine, autorité absolue, tempérée uniquement par la notion plus ou moins certaine du juste et de l'injuste. En fait, cette évolution longue et lente a donné naissance au système de communauté d'État le plus perfectionné que l'on puisse citer de nos jours. Il a eu dans le passé et il a encore actuellement des prototypes très ressemblants quant au fond des choses, mais tous sont comme voilés sous une teinte de barbarie qui les place à une longue distance des nations occidentales, tandis que la façade européenne de la Russie et aussi le degré de développement atteint par la race, lui permettent de se classer parmi les grands États civilisés. Il serait injuste d'ailleurs de lui contester son droit à revendiquer une pareille place ; son état de civilisation est indéniable et même fort remarquable ; mais cette civilisation a ses caractères propres et ses effets spéciaux, qui forment, ainsi que nous allons le voir, un contraste frappant avec l'état social des sociétés les plus progressives de l'Occident.

Pour faire cette comparaison d'une manière précise, nous devons d'abord chercher à fixer les traits essentiels de ces sociétés progressives. Nous verrons ensuite en quoi la race slave diffère de celles-ci ; puis, pour conclure, nous apprécierons les

résultats obtenus par chacune d'elles, et nous tâcherons de prévoir l'avenir qui est réservé à l'une et aux autres.

II

Les caractères essentiels des races placées actuellement à la tête de la civilisation peuvent se résumer de la manière suivante : 1° la famille est strictement réduite au simple ménage ; on ne retrouve nulle trace de l'idée de communauté, ni dans la propriété ou la jouissance des biens, ni dans l'organisation même du mode d'existence de la famille (1). 2° Les individus jouissent d'une entière liberté, soit les uns par rapport aux autres, soit vis-à-vis de la commune ou de l'État ; ils ne sont en aucun cas astreints à entrer dans une corporation déterminée et réglementée. 3° Ils peuvent, sans aucune restriction, aller, venir, exercer telle profession qui leur convient, cela sous la seule réserve d'observer les lois établies par leurs représentants. 4° L'éducation est dirigée de manière à préparer chacun à jouir pleinement de cette liberté. 5° Il en résulte que toute la masse de la nation est pénétrée d'un esprit d'initiative individuelle développé, ce qui n'exclut pas, bien entendu, la pratique de l'association, mais dans celle-ci chacun apporte le même esprit d'initiative énergique. 6° Le rôle de l'État, tout en étant proportionné à la puissance de la race, est relativement restreint, par l'effet de l'activité propre de chaque particulier. Dans ces conditions, la valeur personnelle de chaque individu ressort et s'utilise d'une manière remarquable, et c'est de là justement que provient la puissance de la race.

Les causes historiques et sociales prédominantes de cette formation seront exposées dans cette Revue avec une maîtrise

(1) Il ne faut cependant pas donner à cette formule un sens absolu. La formation communautaire a laissé des traces assez profondes, même dans certaines régions du Royaume-Uni (Écosse, Pays de Galles, Irlande), mais ce ne sont là chez lui que des exceptions qui ne comptent guère en face de la prédominance extraordinaire du type opposé que nous appelons particulariste.

qui nous dispense d'y insister (1). Quant aux effets de cette même formation, on les connaît de reste, puisque, dans beaucoup de pays, les succès extraordinaires des populations de ce type et plus spécialement de la race anglo-saxonne, sont le sujet d'une jalousie et d'une rancune empreintes de quelque niaiserie.

Nous avons constaté qu'en Russie la formation individuelle est essentiellement différente, que loin de pousser au développement des initiatives particulières, elle tend à accroître sans cesse les pouvoirs et les attributions de l'État. Il est bon d'insister sur ce point afin de bien démontrer la différence radicale des deux systèmes.

La famille est enfermée dans le mir ou dans la corporation urbaine. Le mir et la commune urbaine sont administrés par des conseils élus, qui agissent sous la surveillance étroite des fonctionnaires impériaux, mais cependant avec une assez grande liberté, principalement dans les communes paysannes, pour ce qui concerne les affaires purement locales. Au-dessus viennent des assemblées de canton, de district et de province, dont le rôle est surtout consultatif. Enfin, au centre, se trouve le gouvernement, personnifié par le Tzar autocrate, et composé de conseils nommés, et de départements ministériels avec un nombreux personnel de fonctionnaires. Ce personnel est d'ailleurs moins considérable qu'on pourrait le croire au premier abord, cela grâce à la responsabilité des associations rurales et urbaines, qui ont la charge de surveiller leurs membres, de les punir dans les cas peu graves, de collecter les impôts, etc. Cette combinaison allège dans une mesure importante les attributions du corps administratif; en revanche, l'autorité impériale domine tous ces organes et rien ne peut prévaloir contre la volonté souveraine. Selon la conception communautaire et patriarcale, l'Empereur est non seulement un chef politique, mais un père auquel on ne saurait refuser l'obéissance sans offenser la loi divine, dont émane son autorité. L'article 1^{er} des lois de l'Empire définit ainsi la situation du Tzar : « l'Empereur de Russie

(1) V. *Science sociale*, février 1897, article de M. H. de Tourville, et à la suite.

est un monarque absolu et autocrate. Dieu même ordonne d'obéir à son autorité souveraine, non seulement par crainte, mais par conscience. »

Dans ces conditions, l'Empereur peut déléguer ses pouvoirs, mais il ne les abandonne jamais; tout reste soumis à son autorisation ou à son *veto* définitif. Cela est naturel. Père de famille, ou plutôt patriarche, il doit veiller par lui-même et incessamment au bien-être de sa famille politique, nul ne peut le remplacer d'une manière absolue; et, d'autre part, responsable devant Dieu seul, il n'a pas d'autre surveillant que sa propre conscience. L'administration est pour lui un instrument qui lui permet d'exercer sa mission providentielle, rien de plus, et il ne saurait coexister à côté de lui aucune autorité concurrente ou de contrôle, car rien ni personne ne peut acquérir une autorité comparable à la sienne. Tout cela est parfaitement dans la logique des choses et répond exactement à l'état social du peuple russe, ce qui explique la vanité, l'absurdité des revendications libérales du nihilisme et leur insuccès complet. Cela explique aussi le caractère si nettement familial, patriarcal, des relations entre gouvernants et gouvernés en Russie. M. de Lestrade constate bien le caractère exempt de raideur et de morgue des relations entre les fonctionnaires et les simples particuliers, mais il l'attribue à une sorte de vague urbanité inhérente à la race. C'est, en réalité, une conséquence pure et simple de la formation sociale, et non pas une vertu spontanée appartenant à tout un peuple. Les Russes ont le sentiment profond qu'ils forment une grande famille, et ils se traitent réciproquement en parents. Cela ne veut pas dire qu'ils sont toujours les uns pour les autres parfaitement justes et bons; chacun sait que l'on se maltraite parfois même en famille, mais du moins l'aspect général des relations sociales est profondément influencé par un tel état d'éducation.

Il est aisé de prévoir ce que peut être l'action de l'État dans un pareil milieu. Elle est immense, et s'exerce dans tous les domaines. « En Russie, dit M. de Lestrade, l'État est tout. L'État, c'est-à-dire la collectivité de tous les Russes, se présente comme un

être immense, dans lequel s'incorporent toutes les activités et productivités. Le noble fait carrière dans l'administration, qui fait tout pour lui éviter les ennuis. Possède-t-il des biens, leur prospérité est prise en garde par le Gouvernement, qui en est le maître par les tarifs de chemins de fer, de douanes, par la répartition des impôts, par le jeu des établissements de prêts financiers, et qui, bientôt, fixera à son gré le prix des denrées agricoles, dont il se prépare à être le seul acquéreur. Le financier et l'industriel ont pour premier client l'État; mais, de plus, celui-ci intervient, parfois à la naissance de leur entreprise, pour leur éviter les périls d'illusions toujours faciles, en tous cas plus tard, pour les maintenir dans la voie de la prudence et les contraindre, s'il le faut, à résister aux entraînements. Le marchand, petit ou grand, jouit d'une tutelle similaire, sinon identique. Quant aux paysans, leur propriété, leurs actions, leur vie, en un mot, sont contrôlées, aidées, protégées par la communauté rurale où ils sont nés, et l'autorité supérieure veille à ce qu'ils ne perdent jamais ce contrôle, cette aide, cette protection... Ainsi, la distinction entre les affaires privées et les autres est peu solide. »

N'est-ce pas là le tableau résumé et pourtant complet d'une famille nombreuse et unie, dans laquelle le père, ayant conservé une grande autorité, dirige ses enfants avec une paternelle affection? Ce tableau est touchant, mais il a un revers. S'il s'agissait, en effet, d'enfants, on pourrait admettre et admirer ce patriarcat protecteur et bienfaisant. Encore devrait-il, tout en protégeant, préparer ses pupilles à l'émancipation de l'âge viril, en faire des hommes capables, susceptibles de se conduire eux-mêmes à un moment donné. Mais, dans la réalité, il s'agit ici non d'une famille, mais d'un peuple; non de quelques enfants, mais de millions d'hommes faits, non d'une éducation à conduire, mais d'une nation à gouverner. Certes, ce n'est pas la même chose! Il n'en est pas moins vrai que, loin de chercher à faire sortir le peuple russe de cette enfance, le gouvernement moscovite s'étudie sans cesse à renforcer ses moyens d'action et à absorber de plus en plus toute la direction de l'activité nationale. M. de Les-

trade donne sur ce point des détails intéressants, qu'il a réunis sur les lieux avec un soin minutieux.

Le ministère des finances a pris en Russie une importance énorme, précisément parce qu'il est devenu l'instrument essentiel de l'action de l'État sur la vie économique du pays. C'est lui, en effet, qui règle les tarifs douaniers, qui procède à la répartition et à la perception des impôts, qui distribue les subventions, les primes, organise le crédit. Il s'est annexé une Banque d'État dont le rôle essentiel est de peser sur le mouvement de la production et du commerce dans le sens qui lui est indiqué par le gouvernement. Par son système de prêts à l'industrie, elle se fait reconnaître un droit de contrôle sur les affaires de tous ceux qui ont recours à ses services, et ils sont nombreux. Même chose pour le commerce au moyen des prêts remboursables à vue, dont l'État s'est réservé le monopole. Même chose enfin pour la propriété foncière, car c'est aussi l'État qui s'est fait son principal prêteur. La dette hypothécaire est énorme en Russie. Une liquidation, inévitable selon M. de Lestrade, fera le gouvernement propriétaire de la presque totalité des terres libres, c'est-à-dire placées en dehors du mir. « Le retour à l'État des domaines grevés est, dit M. de Lestrade, dans la logique de l'organisation russe; il est au-dessus de toute incertitude que la dette hypothécaire s'augmentera à mesure que le paiement des annuités deviendra plus impossible; que, mathématiquement, l'État deviendra de plus en plus le principal créancier de cette dette ». Si les choses vont ainsi, il viendra donc un moment où toutes les terres de la Russie seront retombées sous le régime communautaire. C'est la réaction la plus caractérisée contre la tendance particulariste, et le retour le plus précis aux institutions primitives de la race. Singulière façon, on en conviendra de rechercher le progrès.

Cette politique collectiviste s'exerce avec la même persévérance dans le domaine des grandes entreprises de transports. L'État a racheté ou construit un bon nombre de voies ferrées, si bien qu'il détient déjà les deux tiers, au moins, du réseau; il contrôle le surplus de la manière la plus étroite, tant au point de vue des cons-

tructions qu'à celui de l'établissement des tarifs. Il est donc, en fait, maître à peu près absolu des tarifs de transport, et il en joue constamment dans un sens favorable à sa politique économique. Il agit aussi, et très puissamment, sur les transports maritimes, par ses subventions et concessions de monopoles. Il suffit de réfléchir un moment pour concevoir l'énorme puissance qu'il tire d'une pareille organisation.

Il est intéressant de voir quels ont été les effets de cette politique sur la production nationale.

III

La vaste Russie est un des pays les mieux doués au point de vue des productions naturelles. Ses forêts sont immenses, bien qu'elle exporte chaque année des quantités énormes de bois d'œuvre, et que beaucoup de ses usines alimentent leurs feux et leurs hauts fourneaux avec du bois ou avec du charbon de bois. Elle a de riches gisements de houille, d'abondantes sources de pétrole, des minerais métallifères variés et distribués en dépôts considérables. Son sol produit, avec une culture sommaire, arriérée, des quantités énormes de grains, de chanvre, de lin, de betteraves, de coton, de fourrages. En outre, elle est en relation facile avec le reste du monde par ses fleuves, ses ports sur la Baltique et sur la mer Noire, par ses chemins de fer. Sa population peut fournir une main-d'œuvre abondante. Ainsi munie, la Russie se trouve-t-elle à la tête de l'Europe au point de vue économique? Nullement. Ses apologistes les plus fervents sont même obligés de reconnaître qu'elle est fort en retard. Il est vrai que l'on constate en même temps, et avec juste raison, un progrès récent, mais considérable de la production. Dans quelles conditions ce progrès s'est-il produit? Cela vaut la peine d'être examiné.

On pense bien que la Russie n'a pas attendu le développement de la production occidentale pour se munir de produits fabriqués. De tous temps elle a fait elle-même une grande quantité

d'articles, qui se concentraient aux grandes foires périodiques comme celles de Moscou ou de Nijni-Novgorod. Mais ces articles provenaient presque exclusivement soit de la fabrication ménagère, soit de la fabrication en petit atelier. Ce système donne surtout des produits communs, mais d'un bon marché inouï, dont les populations pauvres se contentent parfaitement. Les produits perfectionnés et chers provenaient à peu près exclusivement de l'étranger.

A partir de Pierre le Grand, les souverains russes rêvèrent constamment de former leur peuple sur le modèle des nations de l'Occident. Mais l'ignorance dans laquelle on vit généralement à l'égard des lois sociales, et dont ils n'étaient point exempts, les fit tomber à maintes reprises dans d'étranges contradictions, qui ne sont pas rares encore de nos jours. C'est ainsi que, dans ce pays de communauté rurale, c'est-à-dire de routine invétérée, ils prétendirent introduire la manufacture avant même qu'elle ne fût répandue dans le reste de l'Europe. Il fallut alors soit créer directement, soit subventionner avec les deniers du Trésor les fabriques désirées; mais elles firent peu de progrès pendant la longue période qui s'étend entre le règne de Pierre I^{er} et celui d'Alexandre III. Pendant ce même espace de temps, les nations d'Occident prenaient l'essor industriel que l'on sait, et la Russie s'en apercevait à peine, restant fort loin en arrière. On résolut donc de la pousser en avant malgré elle, et voici les moyens que l'on employa.

D'abord, on développa sur une large échelle le système des subventions et des encouragements de toute nature. La Banque de l'Empire multiplia les prêts sur gage et à découvert. Des commandes énormes furent réservées aux usines établies en territoire russe, pour le service de l'armée et de la marine. Les tarifs de chemins de fer furent combinés de façon à entraver les importations. Enfin, le tarif douanier, déjà protecteur, devint prohibitif. En un mot, on fit tout le possible pour favoriser la production nationale, de manière à la développer largement. On a obtenu par ce moyen des résultats probablement inattendus de ceux qui les mettaient en usage.

En effet, la production nationale, tout en se développant dans des conditions remarquables, n'a nullement pris le caractère vraiment russe qu'on entendait lui donner. La race est encore si peu apte au travail de l'usine, elle est restée si foncièrement agricole, que le recrutement des ouvriers permanents et expérimentés est relativement difficile. Celui des entrepreneurs capables et des capitaux l'est davantage encore. Dès lors, la tentative de l'administration aurait en grande partie échoué, sans l'intervention des étrangers, qui, pour ne pas perdre le marché russe, ont apporté dans le pays leur capacité, leur argent et leurs méthodes. Les ouvriers ont été encadrés avec des contre-maitres et des chefs d'atelier également étrangers; et de cette manière la fabrication a pu prendre les proportions qui font l'admiration des observateurs superficiels. En réalité, ce progrès n'est dû que pour une part restreinte au peuple russe lui-même, et cela parce que son organisation sociale, l'abondance des terres disponibles, la fertilité du sol, le prédisposent à l'exploitation des richesses naturelles plutôt qu'à la fabrication manufacturière. Voilà ce que le gouvernement russe n'a pas su prévoir en organisant administrativement la grande industrie.

Peut-être sera-t-on tenté de dire ici : « peu importe, on a voulu introduire dans le pays la fabrication manufacturière, et on y a réussi; donc le résultat cherché est obtenu. » Ce serait là une appréciation superficielle et incomplète. En effet, une industrie organisée de cette manière, sur une base aussi artificielle, ne saurait avoir ni une grande solidité, ni une efficacité proportionnée aux sacrifices qu'elle impose. Et de fait, les Russes eux-mêmes sont obligés de reconnaître que le succès de leur combinaison est fort relatif. D'abord, les produits des usines russes se vendent cher, sans être pour cela plus parfaits. Ils sont plutôt inférieurs en moyenne à la production occidentale. De plus, sans ces mesures de protection si actives et si variées, la grande industrie retomberait aussitôt à un niveau fort bas, en dépit des avantages naturels qu'offre le pays et que la race n'est pas encore en état d'utiliser avec l'activité et la perfection nécessaires pour rivaliser avec le dehors. Sans doute, cette combinaison permet à un certain

nombre de patrons et de capitalistes russes et étrangers de s'enrichir au détriment du consommateur russe ; elle procure des salaires un peu meilleurs à 150.000 ouvriers peut-être, sur cent millions d'âmes ; enfin elle permet au gouvernement de s'enorgueillir en songeant qu'il a fait sortir de terre la grande industrie. Mais la nation russe paie pour cela chaque année, sous forme d'augmentation de prix, des centaines de millions de francs dont elle pourrait disposer autrement. Dira-t-on encore que ce sont là des « droits éducateurs », comme on les appelle quelquefois, destinés à former un abri temporaire pour l'éducation industrielle des Russes ? Nous pourrions répondre à cela qu'un abri aussi complet est plus fait pour encourager la routine et pour appauvrir le pays, que pour le pousser en avant et pour l'enrichir. Nous avons déjà expliqué les choses dans ce sens (1), et l'étude de M. de Lestrade, si détaillée et si bienveillante pour l'Empire russe, ne fait que nous confirmer dans notre opinion.

L'erreur fondamentale dans laquelle se trouve le gouvernement russe le fait tomber bien souvent en d'étranges contradictions. Ainsi, il avait à faire d'énormes commandes de matériel de chemins de fer. Il résolut de les réserver à l'industrie nationale et refusa les offres des grandes usines étrangères. Mais comme aucune maison russe n'était en état de faire de telles fournitures, ce sont des sociétés du dehors qui sont venues créer des usines sur place pour fabriquer ce dont le gouvernement avait besoin. On pense bien qu'il paiera largement les frais énormes de ces installations improvisées, et que la balance finale des comptes tournera au détriment du pays tout entier. Mais les pouvoirs publics se seront donné l'illusion d'avoir élargi l'industrie locale. Le jour où les commandes de l'État feront défaut, les usines nouvelles réduiront leur personnel ou fermeront leurs portes ; les fabricants étrangers s'en iront avec les profits payés par le trésor de l'Empire, et tout le monde sera content, à l'exception pourtant du contribuable russe, chargé de combler le déficit de

(1) V. *La Science sociale*, année 1892, t. I, p. 341 et s., et *Libre échange et Protection*, Paris, Didot, 1893, p. 256.

l'opération. Autre fait non moins significatif. Tout en essayant de faire marcher la grande industrie à pas de géant, le gouvernement est obligé de reconnaître que l'industrie ménagère ou artisanale joue encore dans le pays un rôle prépondérant, et qu'on ne peut la sacrifier sans se mettre en contradiction formelle avec la position sociale et économique véritable du pays. Il se croit donc tenu en conscience de l'encourager aussi, de la soutenir, de la conserver. Mais ce sont là précisément les deux antipodes de la production industrielle. Dès que la grande usine se crée, l'industrie ménagère et la petite industrie s'étiolent et meurent, cela est fatal. Donc, l'État russe arme d'une main le plus terrible des ennemis d'une branche de travail qu'il s'efforce de soutenir paternellement de l'autre main. Cela suffit pour donner la complète mesure du système. Voici d'ailleurs comment M. de Lestrade s'exprime à ce sujet, le passage est assez caractéristique : « Leurs procédés (ceux des paysans qui se livrent à la fabrication ménagère) sont primitifs, on le devine, et on ne doute pas que les articles qu'ils confectionnent pèchent du côté de l'élégance. Ils ne sont même pas à aussi bon marché qu'ils pourraient l'être avec le faible gain dont se contentent les ouvriers. Ceux-ci achètent tout à crédit : cuirs, instruments, écorce de chêne; aussi, le bénéfice net est-il estimé à moins de 6 % du chiffre des ventes, environ trois millions de roubles, à diviser entre 150.000 paysans : 20 roubles pour chacun (1).

« Lorsque, comme il arrive aux environs de Moscou, les paysans travaillent pour le compte d'un fabricant, tout change. Les matières et souvent les outils leur sont avancés par le patron; des procédés meilleurs leur sont imposés, et l'on calcule qu'une famille de quatre personnes y trouve sans difficulté un gain net de 250 roubles ou 675 francs (2).

« Si nous ne nous sommes pas trompés sur l'origine de l'industrie villageoise, ni sur les causes qui la font survivre, sa dispari-

(1) Il va sans dire que ces chiffres sont le résultat d'une évaluation très approximative, qui ne saurait être acceptée comme l'expression absolue de la vérité.

(2) On reconnaîtra ici le système de la Fabrique collective, dont la *Science sociale* a déterminé exactement les effets : V. *la science Sociale*, t. IX, p. 338 et suiv.

tion doit être un indice de la prospérité générale croissant chaque jour. Le gouvernement n'en disconvient pas. Mais il voudrait faire subsister simultanément cette industrie et cette prospérité qui la menace. Il estime qu'il importe au plus haut degré de maintenir cette source de profits pour les classes que l'agriculture ne pourvoit pas suffisamment. Il a institué des musées où se trouvent les meilleurs produits de cette industrie. Des cours techniques sont adjoints aux écoles primaires... On donne aux paysans du bois pris dans les forêts de l'État ».

C'est encore sous l'impression des mêmes théories que l'État règle ses rapports avec l'agriculture. En dépit de la richesse du sol, les paysans russes ne sont pas très prospères; souvent leurs produits manquent de débouchés et tombent à des prix infimes. Cela va si loin que, pour eux, une belle récolte est presque un désastre, attendu qu'alors on ne sait plus que faire des grains qui encombrant les greniers. Pour parer à ces difficultés, il faudrait développer au maximum les moyens d'exportation : voies ferrées, batellerie, outillage des ports, ainsi qu'on l'a fait aux États-Unis sur une si large échelle. Mais, ici, le gouvernement se méfie de l'initiative privée et accueille peu favorablement ses propositions; il se réserve de faire tout cela par lui-même. Et il faut longtemps pour que des organes administratifs arrivent à se mettre au niveau des circonstances; aussi les choses restent-elles en suspens. M. de Lestrade le constate avec sa réserve courtoise : « L'État, dit-il, ne peut être contraint à porter son initiative sur tant de points divers, et simultanément. D'un autre côté, il doit craindre de favoriser une région au détriment des autres, fût-ce temporairement. Si, pour des raisons d'ordre trop subtil pour que nous voulions même y faire allusion, on ne croit pas pouvoir confier à des individualités le soin de doter les places d'exportation de tout ce qui leur est nécessaire, les corporations de marchands, les zemstvos locaux, ou les municipalités, semblent devoir être autorisés à prendre l'initiative... »

Le résultat final de cette politique peut se résumer ainsi : 1° l'individu est sans cesse enveloppé, comprimé par les liens de la communauté; rien ne le pousse à développer fortement son ini-

tiative, à chercher le meilleur emploi de sa vie. Il en résulte un état de stagnation général de la race. 2° L'État s'attribue un rôle qui dépasse de beaucoup les aptitudes d'une hiérarchie de fonctionnaires; il tend à régler par lui-même, et pour ainsi dire au jour le jour, tous les détails de l'activité nationale; et, pour cela, il s'empare peu à peu de tous les ressorts économiques. Il entend avoir l'œil et la main partout, comme la Providence. Tâche colossale, bien au-dessus des forces humaines, que les hommes d'État russes ont entreprise de gaieté de cœur! Les hommes qui secondaient le Tzar libérateur, Alexandre II, ont cru faire une œuvre grande et belle en élevant le paysan russe à la condition d'homme libre; voici que leurs successeurs ont entrepris de courber la nation entière sous le joug d'un communisme étroit. Quelles peuvent être, dans l'avenir, les conséquences de cette manière de faire, c'est ce que nous allons essayer de prévoir en tenant compte des indications de la science et des leçons de l'expérience.

IV

En orientant ses vues dans une telle direction, le gouvernement russe s'inspire immédiatement, il faut le reconnaître, de l'état social actuel de la nation. Chargé de régir les intérêts généraux d'un peuple encore très communautaire, il croit de son devoir de faire tous ses efforts pour continuer et même pour renforcer la tradition nationale. La communauté de famille ayant disparu ou à peu près, la communauté du mir ou de la corporation se trouvant insuffisante en face des besoins de la vie contemporaine, il croit suivre une évolution naturelle en constituant la communauté d'État, en bâtissant cette monstrueuse machine dont le cadre est déjà dressé, et à laquelle il ajoute incessamment de nouveaux organes.

Nous croyons que c'est là une erreur fondamentale.

Quelle est, en effet, la direction générale du progrès? Se trouve-t-elle dans le sens de la prédominance de l'action collective sur

l'action individuelle? Point du tout. Dans les espèces animales elles-mêmes, tout concourt à préparer la liberté de l'individu, dès qu'il est en état de se suffire à lui-même. Et pourtant, la brute ne dispose que d'un instinct bien inférieur à l'intelligence humaine. On pourrait dire pourtant que les sociétés animales, celles des fourmis et des abeilles, par exemple, forment des communautés tout à fait caractérisées et n'en sortent jamais. Cela est vrai, et il ne saurait en être autrement, car comment des êtres purement instinctifs pourraient-ils s'élever jusqu'à la conception des lois sociales et s'aviser de choisir entre elles? Ils s'en tiennent strictement à celles que la nature leur a assignées, et demeurent indéfiniment immobiles, incapables de tout progrès. Certaines sociétés humaines sont emprisonnées, elles aussi, dans cette forme inférieure d'organisation sociale, parce que le milieu ingrat dans lequel elles vivent ne leur permet pas de s'en tirer par l'action toute-puissante du travail. Mais les Slaves, imprégnés à l'origine de cette formation, ont commencé à la secouer dès qu'ils ont pu fouler un sol placé sous un climat plus généreux que les steppes d'où ils sont descendus. Ainsi, le progrès, pour eux, consisterait à s'éloigner de plus en plus de la communauté, quelle que soit sa forme, communauté de famille, de commune ou d'État, pour se rapprocher graduellement du particularisme individuel. Cette forme sociale met l'individu en pleine valeur, élargit son rôle dans toute la limite du possible, et favorise éminemment la constitution des élites. Or, la nation vaut naturellement ce que valent les individus qui la composent; et, d'autre part, on peut dire que ce sont les élites qui font le progrès en entraînant la masse des éléments ordinaires à leur suite. Le système russe tend précisément à paralyser les individualités, à niveler les aptitudes, à entretenir l'esprit de routine, à faire de tout un peuple une sorte de troupeau immense, conduit par des gardiens pleins de sollicitude assurément, mais qui n'en sont pas moins des gardiens. Encore une fois, ce ne peut être là l'idéal de l'humanité, et c'est pourquoi nous considérons la politique du gouvernement russe comme inspirée par une erreur sociale.

Cette erreur ne peut manquer d'avoir, dans l'avenir, des consé-

quences d'une haute portée. La Russie tend à devenir de plus en plus le centre d'attraction des populations communautaires si nombreuses, qui remplissent l'Asie. Elle tend à les absorber peu à peu et à créer un empire colossal, instrument terrible dans la main d'un gouvernement autocratique. Avec les moyens de communication mis par la science à la disposition de l'homme, il est devenu relativement facile de conduire des centaines de millions d'individus dispersés sur des milliers de myriamètres carrés. D'autre part, un gouvernement absolu est toujours militaire et ambitieux. Il est militaire, parce que la conception même du régime est entièrement conforme aux institutions et aux coutumes qui régissent les armées. Il est ambitieux, parce que les bureaucraties cherchent sans cesse à étendre leur sphère d'action, tandis que les soldats de métier demandent avec non moins d'instance des occasions d'employer leur activité, d'acquérir des grades, des décorations, des emplois. Tout cela est logique et fatal.

Dans ces conditions, si la Russie parvient à étendre son domaine jusqu'à l'océan Indien d'une part, de l'autre jusqu'au Pacifique, englobant en d'immenses frontières la Chine et l'Asie antérieure, elle organisera les populations innombrables dont elle disposera alors sur un pied militaire, et rien ne pourra l'empêcher de les déverser comme un déluge sur l'Europe occidentale. On verrait s'ouvrir ainsi une nouvelle période d'invasions orientales qui viendraient recouvrir l'Europe d'une couche profonde de populations communautaires. L'histoire de la civilisation de ce continent serait alors à recommencer, dans des conditions moins favorables assurément qu'à l'époque où le flot des Barbares, qui amenait du moins avec lui les races particularistes primitives, Francs et Saxons, s'est abattu sur l'Empire romain. En tous cas, ce serait là un recul extraordinaire imposé aux idées d'émancipation de l'individu, au particularisme, et cela au profit de l'esprit communautaire, triomphant sous la forme de la prépotence de l'État. En d'autres termes, ce serait la victoire de l'autocratie sur la liberté.

Certains lecteurs nous reprocheront sans doute de prévoir les

choses de bien loin et de les pousser trop au noir. Sans doute, les troupes russes ne sont encore ni à Bagdad ni à Pékin, mais d'une part nous savons ce que valent les États asiatiques, nous connaissons aussi les effets du chemin de fer transcaspien, construit par les pionniers militaires russes, et nous sommes en droit de prévoir ce que donnera le chemin de fer transsibérien, commencé par les mêmes pionniers. Le jour où les rails traverseront l'Asie de l'Ouest à l'Est, la Russie sera maîtresse des destinées de l'Empire du Milieu. Dès aujourd'hui, si la Russie était seule en présence de l'Empire ottoman, elle n'en ferait qu'une bouchée. Depuis vingt ans, elle a fait des efforts considérables pour fortifier son armée, et elle a réussi à en forger un outil, lourd à manier peut-être, mais grandiose et puissant, auquel ni la Turquie ni la Chine ne seraient en état de résister.

Comment se fait-il alors que la Russie ne va pas plus vite en besogne, et temporise aussi longtemps? Parce qu'elle est tenue en respect par l'opposition certaine de l'Europe, dont elle ne saurait encore braver sans danger les oppositions. Ce sont ces oppositions qui imposent à la Russie des ménagements, de la prudence, qui l'obligent à s'en tenir jusqu'à nouvel ordre aux moyens pacifiques. Mais combien de temps encore l'Europe pourra-t-elle soutenir ce rôle modérateur? La plupart des États qui la composent s'affaiblissent de jour en jour par l'effet de deux causes graves. D'abord, à la suite d'ambitions territoriales aveugles, indignes d'eux, ils ont creusé un fossé qui les divise profondément, et qui les oblige à entretenir un état militaire si lourd, qu'il les ruinera infailliblement. Cette division et ces sacrifices insensés ne sont certes pas faits pour renforcer l'Europe en face du péril oriental. Ensuite, chose plus grave encore, l'esprit communautaire reprend l'offensive en pleine Europe sous la forme dite socialisme d'État, qui n'est pas autre chose que la forme russe elle-même, plus ou moins atténuée ou déguisée. Ce socialisme sera, lui aussi, une cause puissante de désorganisation et de faiblesse, car, en réduisant de plus en plus l'initiative privée, en abaissant la valeur individuelle des citoyens, il diminuera dans la même proportion les forces et la valeur des États pris dans

leur ensemble. Encore une fois, une nation vaut ce que valent les individus qui la composent; diminuer les individus, c'est abaisser la nation.

Si les vieux pays d'Europe voulaient suivre la politique qui répond le mieux à leurs intérêts, qui sont d'ailleurs en harmonie avec ceux de la civilisation, ils s'attacheraient essentiellement à deux choses : développer la race, et surveiller étroitement l'Orient. Le développement de la race doit s'entendre en ce sens qu'il s'agit non seulement de faire progresser la richesse, ou de maintenir la paix publique, ou de faire fleurir les lettres, les sciences et les arts, mais surtout de perfectionner l'éducation individuelle dans le sens du plus large épanouissement de toutes les capacités, de toutes les forces particulières, de toutes les libertés.

Surveiller l'Orient, cela ne veut pas dire qu'il faut contrarier la Russie ou les autres pays d'Orient dans leur développement intérieur normal. Au contraire, il est dans l'intérêt général de l'humanité que le progrès social se répande dans le sens de l'extension du système d'éducation que nous appelons particulariste. Ce progrès serait le meilleur des gages de paix, d'avancement moral et de prospérité matérielle pour l'espèce humaine tout entière. Il s'agit seulement de prendre des précautions contre les conséquences certaines de l'erreur considérable dans laquelle est tombée le gouvernement russe, en prévenant le succès définitif d'une politique extérieure qui constitue pour l'Europe une menace formidable. Menace auprès de laquelle les rancunes et les rivalités qui divisent les États de l'Occident doivent paraître bien peu de chose.

Et pourtant, ce sont ces rivalités et ces rancunes qui dominent actuellement la politique de l'Europe. On en a senti les effets dans cette triste question de Turquie, dont les sanglantes péripéties nous font horreur. Elles devraient surtout nous faire monter au visage la rougeur de la honte, car si ces exécrables forfaits ont pu s'accomplir par les ordres d'un souverain affolé, c'est que les combinaisons à courte vue de la politique européenne n'ont pas permis d'intervenir à temps pour arrêter les massacres qui ont déshonoré cette fin de siècle. Voilà donc où

nous en sommes, et ce dont nous menace le communisme d'État. C'est dire que tous les hommes éclairés doivent le combattre par la plume, par la parole et surtout par l'action, partout où ils en trouveront l'occasion.

LÉON POINSARD.



LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE.⁽¹⁾

VIII

LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ, ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ PASTORALE. — LE TYPE ANGEVIN

Le Bourbonnais nous a fourni un spécimen des Plateaux du Bassin de la Loire (2); il me reste à présenter un spécimen des Plaines Basses de ce même bassin. Nous le prendrons en Anjou.

Passer du Bourbonnais à l'Anjou, c'est aller de la partie haute du bassin de la Loire à sa partie basse, des Plateaux situés sur le haut cours du fleuve, aux Plaines situées sur son cours inférieur.

I

Si on essaye de discerner quels sont les caractères de ce Lieu nouveau qui agissent avec le plus d'intensité sur le type social, on en aperçoit immédiatement deux :

1° *La configuration du sol.* — L'Anjou s'étend à peu près également sur les deux rives de la Loire qui forme ainsi l'artère centrale du pays. Mais, en arrivant dans l'Anjou, la vallée de la Loire

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février et mars 1897.

(2) Voir le précédent article.

s'élargit en une vaste plaine, surtout dans la direction du Nord. Cet abaissement du sol est particulièrement marqué dans la région où le Loir, la Sarthe grossie de l'Huisne, la Mayenne grossie de l'Oudon, viennent confondre leurs eaux pour former la Maine, qui se jette dans la Loire un peu au Sud d'Angers. « La rive droite fuit sans fin, plaine immense, parfaitement unie, et parsemée d'arbres, qui se massent au loin et forment un large horizon boisé. La vallée de la Maine relie, par une bande de belles prairies, le val de la Loire à une autre plaine d'alluvion qui rivalise avec lui de richesse et de fertilité : c'est le vaste bassin de prairies où s'unissent la Sarthe, le Loir et la Mayenne (1). »

Voilà la partie centrale de l'Anjou caractérisée d'une façon très nette : c'est une vallée, dont l'étendue est telle qu'elle prend les proportions d'une *vaste plaine basse*, abondamment irriguée par de nombreux cours d'eaux. On pourrait appeler cette région le pays des rivières.

Le reste de l'Anjou, surtout au Sud de la Loire, est plus élevé, il se développe en plateaux ; mais ces plateaux ont une faible altitude, ils sont *mollement ondulés*, souvent bien irrigués et coupés de *vallées*. On ne trouve de relief un peu mouvementé que dans le petit massif de collines granitiques qui se dresse au Sud de Chemillé, formant le nœud hydrographique duquel divergent l'Hyrôme de Chemillé, l'Èvre de Beaupréau, le Lys et l'Arduson. Le point culminant de ce petit massif n'est lui-même, qu'à 210 mètres d'altitude.

M. Dauprat caractérise en ces termes la partie du plateau qui s'étend entre la Loire et Beaupréau. « Ce n'est pas un grand plateau en forme de cuvette, aux bords légèrement surélevés, et tel que ceux de Touraine ; il présente du Sud au Nord *une pente générale*. Cette pente et la fréquence des pluies ont donné naissance aux *nombreux cours d'eau* que nous avons remarqués sur notre route : ils reçoivent de nombreux affluents ; j'en compte cinq sur la rive droite de la Divatte, entre la Varenne et Saint-Sauveur, c'est-à-dire sur une distance de quatre kilomètres seulement. Et

(1) P. Joanne, *Dict. géogr. et adm. de la France*, art. MAINE-ET-LOIRE.

comme les grands cours d'eau prolongent sur toute leur étendue les coulées que nous avons remarquées dans la vallée, comme les affluents déchirent le sol de la même façon, vous vous rendrez compte que ce plateau, raviné dans tous les sens, présente un aspect bossué, un *vrai pays de côtes*, ainsi que disent ses habitants (1). »

Nous pouvons donc dire que l'Anjou est, dans son ensemble, une région de plaines basses largement irriguées et de petits plateaux peu élevés, ondulés et coupés de vallées et de côtes.

Retenons bien ce premier caractère ; voici le second :

2° *La douceur et l'humidité du climat.* — Le climat est *doux* d'abord à cause de la faible altitude du sol, ensuite à cause du voisinage de l'Océan et du Gulf-Stream, enfin et surtout, parce que l'Anjou est protégé contre les vents du Nord et du Nord-Est, par les collines de Normandie et du Perche. Ce pays est donc directement exposé au Midi.

Le climat est humide parce que ces mêmes collines arrêtent les courants d'air plus secs du Nord et du Nord-Est ; le pays se trouve ainsi ouvert aux vents humides de l'Ouest qui lui apportent les vapeurs de l'Océan. « Ce qui manque à l'Anjou, c'est la limpidité et la transparence de l'atmosphère. *Même dans les belles journées de printemps*, une légère vapeur empâte toujours les lignes et restreint les horizons. Est-ce parce que le vent tiède de la mer apporte avec lui un peu de brumes de la côte bretonne ? Est-ce que de cet immense lacis de rivières, Loire, Mayenne, Maine, Sarthe, Loir, Authion, Loiret, Aubance et Layon, qui entoure Angers, les vapeurs montent sans cesse (2) ? »

Ces caractères du sol et du climat ont agi directement et profondément pour constituer le type angevin. Mais, en réalité, leur action s'étend au delà. Ils paraissent expliquer aussi, du moins dans ses grandes lignes, le type vendéen, qui occupe une région contiguë également en plaine, située au Sud-Ouest de l'Anjou, et dont l'évolution sociale se rapproche sensiblement de celle de ce dernier pays. Cependant, comme le type est plus net et plus

(1) *Science sociale*, t. VIII, p. 543.

(2) *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet, 2^e série, p. 214.

caractérisé dans l'Anjou, nous considérons plus spécialement ce pays.

Par l'étendue de ses plaines basses, par la faible altitude et le vallonnement de ses plateaux, par la douceur et l'humidité de son climat, l'Anjou est essentiellement un *pays à productions abondantes et variées*. Je dirais volontiers, si on veut bien ramener cette expression à un sens raisonnable, que l'Anjou est un pays de Cocagne.

« Ce doux pays d'Anjou est si aimable avec ses belles cultures, les molles ondulations de ses collines, ses grandes îles boisées remplies de hameaux enfouis sous la verdure; les pentes plantées de vignes contrastent si heureusement avec le fond des vallées rempli d'arbres fruitiers, que la disparition d'un seul des éléments du paysage en détruirait l'harmonie. » Peu de pays présentent, en effet, une pareille variété de productions.

Plus au nord, en Normandie et en Bretagne, l'humidité est trop grande, le soleil n'est pas assez chaud pour permettre la culture de la vigne et de nombreuses espèces d'arbres fruitiers; plus au Sud, l'humidité est trop faible, le soleil est trop chaud pour le développement des prairies. L'Anjou est peut-être la seule région de la France où le parfait équilibre entre le climat du Nord et celui du Midi permette d'obtenir à la fois les productions de ces deux zones. C'est à la fois une Normandie plus chaude et une Provence plus humide.

Les plateaux de l'Anjou participent eux-mêmes en général à cette heureuse situation, grâce à leur faible altitude, qui en fait des plaines à peine surélevées, et grâce aux ondulations du sol qui varient à l'infini les expositions et par conséquent les productions.

Parmi ces dernières, les productions spontanées ou arborescentes sont représentées d'abord par les vastes prairies qui couvrent les plaines basses et par la gamme très étendue des arbres fruitiers qui couvrent les coteaux et les pentes mamelonnées. Dans les arrondissements de Segré et de Baugé, les pommiers à cidre rappellent la Normandie; dans les arrondissements de Segré et de Cholet, les châtaigniers rappellent le Limousin; dans les

arrondissement de Saumur et de Baugé, les noyers rappellent le Périgord et le Quercy; dans les terres calcaires du Saumurois, le prunier, l'abricotier et surtout l'amandier rappellent la Provence.

Les cerises à guignes sont si abondantes, qu'on en fabrique en grand la liqueur de guignolet et qu'il s'en exporte pour plus de 200.000 francs de la seule région qui borde la Loire.

A ces productions arborescentes si variées s'ajoutent, surtout dans les plaines basses, les pépinières, les produits horticoles et les cultures maraichères qui font la fortune de cette partie de l'Anjou; « Angers est la terre classique des pépiniéristes pour la plante d'appartement et les plantes de pleine terre. » Le climat est très favorable à ces cultures, qui ont besoin d'une humidité tiède et d'une température égale.

L'horticulture est souvent entreprise par de grandes maisons. Mais il y a aussi « une multitude de maisons secondaires se livrant généralement à une culture particulière. L'une ne fait que des œillets, d'autres se bornent aux renoncules, celle-ci a des collections de diclytras remarquables; ailleurs, ce ne sont que des tulipes, plus loin des jacinthes. Au moment de la floraison des camélias, certaines pépinières sont des merveilles. La douceur du climat permet d'obtenir un grand nombre de plantes des pays chauds. C'est ainsi que le palmier de Chine, aux larges feuilles étalées, fructifie en plein air; ses graines sont bonnes pour la reproduction. La merveille des plantations d'Angers, c'est la culture des azalées. En avril et mai, les champs couverts d'azalées sont éblouissants. Dans la ville même d'Angers, au faubourg Bressigny, un champ de rosiers couvre cinq hectares. Plus considérable encore est la culture des jeunes arbres fruitiers, forestiers et d'alignement. Près de Brissac, aux Alleuds, j'ai parcouru des plantations de 50 hectares couverts de plants d'arbres fruitiers. La variété est grande : un catalogue me donne le nom de près de 400 espèces de poiriers indépendamment de 600 variétés non énumérées, 600 variétés de

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.* p. 195.

pommiers, 1.500 de rosiers, 150 de pruniers, 475 de vignes, 219 de rhododendrons. Camélias et azalées remplissent des colonnes du catalogue (1) ». Certaines de ces maisons ont des agents à l'étranger et jusqu'en Amérique, ce qui peut donner une idée du développement de ce commerce.

Une autre culture très répandue dans l'Anjou, et qui accuse encore très nettement la douceur du climat est celle des primeurs, particulièrement des artichauts et des choux-fleurs. Les Bretons de Roscoff, sitôt leurs cultures terminées, « parcourent les jardins angevins, achètent sur place, chargent sur leurs charrettes et transportent à la gare. Pendant les mois de mai et de juin, on expédie chaque jour jusqu'à 50 wagons. Quand les choux-fleurs, les petits pois et autres légumes sont expédiés, commence le commerce des artichauts (2). »

Enfin, la vigne vient terminer et couronner cette série de productions déjà si riche et si variée. Près de 50.000 hectares sont plantés en vignes, couvrant toutes les pentes le long des cours d'eau, les coteaux le long des routes et même de nombreux plateaux. Et le vin de ces vignes n'est pas d'une qualité ordinaire : les vins d'Anjou ont une réputation. Sur les bords de la Loire, les argiles compactes produites par la décomposition des schistes rouges donnent des vins blancs qui ont atteint jusqu'au prix de 1.500 francs la barrique. Le prix de 500 francs, qui est ordinaire pour les vins de choix des coteaux du Saumurois, n'est pas rare pour les crus de Rablay, de Bonnezeaux, des coteaux du Layon. Les cépages blancs sont le pineau blanc, le muscadel, le meslier, le gros plant et le bourgogne blanc. Il se fabrique même à Saumur des vins champanisés qui peuvent faire concurrence à certains vins de la Marne. Le vin mousseux de Saumur se prépare dans des caves creusées dans le tuf et une partie est vendue comme champagne, après avoir subi un traitement analogue. Une seule maison de Saumur vend de 600.000 à 700.000 bouteilles par an.

On voit que, au point de vue des productions spontanées ou

(1) ARDOUIN-DUMAZET, *loc. cit.*, p. 198.

(2) *Ibid.*, p. 201.

arborescentes, l'Anjou est un des pays privilégiés, un de ceux, par conséquent, où l'homme a le moins d'efforts à faire pour pourvoir à sa subsistance, grâce à la libéralité d'une nature très généreuse. Je tenais à bien établir ce fait dont on verra se dérouler les conséquences.

Mais auparavant, je dois signaler un second fait, dont l'influence a été également considérable. Je veux parler de l'origine historique des populations de l'Anjou.

J'ai expliqué comment le bassin de la Loire avait été la principale route des Celtes, en Gaule : ils y arrivèrent en droite ligne à leur sortie de la vallée du Danube (1). J'ai dit également comment ils descendirent cette vallée de la Loire, où ils purent continuer à mener leur vie à demi pastorale, grâce aux prairies qui bordent les rives du fleuve.

On peut s'imaginer l'étonnement et l'admiration de ces populations, lorsque, en arrivant dans la région qui forme l'Anjou actuel, elles virent tout à coup la vallée s'élargir et s'étendre en une immense plaine, au climat tiède, aux nombreux cours d'eau, aux vastes prairies. Depuis qu'ils étaient sortis de la puzta hongroise pour s'engager, bien plus de force que de gré, dans la passe étroite du haut Danube, pareille bonne fortune ne leur était pas arrivée. Et c'était une bonne fortune particulièrement pour des Celtes, plus formés à la vie semi pastorale et à la cueillette qu'à la culture.

Ils purent donc s'étaler et se mettre à l'aise ; ils purent s'établir en groupe au lieu d'émigrer presque individuellement au fur et à mesure de la colonisation, comme durent le faire, longtemps après, ceux qui occupèrent les plateaux plus élevés, à la suite des grands défricheurs de forêts (2). Ils purent se fixer par clans entiers avec leurs chefs, avec leur organisation antérieure et tout au large.

Ils se fixèrent d'autant mieux là que cet endroit était précisément le point d'aboutissement, le terme même de la longue

(1) Voir la livraison de novembre 1896.

(2) Voir la livraison de février 1897.

route qu'ils suivaient d'Orient en Occident. La route s'arrêtait brusquement barrée par l'Océan immense. Il n'était pas facile de s'échapper vers le Sud, car, dans cette direction, on allait se heurter au flot de populations plus anciennement arrivées de l'Afrique à travers l'Espagne. La route était bien ouverte vers le Nord-Ouest, vers la Bretagne, mais combien elle était peu engageante, en comparaison des plaines angevines, cette route de landes et de granit : c'était le désert après la Terre promise. Vers le Nord, en remontant les trois rivières qui se réunissent près d'Angers, le Loir, la Sarthe, ou la Mayenne, on aboutissait aux collines boisées du Perche ou de la Normandie, dont l'altitude et la pauvreté ne laissaient pas soupçonner les riches et verdoyantes plaines de la Normandie septentrionale.

Tout portait donc à se fixer dans les basses plaines de la Loire. Mais là, une sélection dut s'opérer. Les clans celtes les plus forts, les plus résistants durent s'y maintenir, et ce furent probablement les clans désorganisés, les vaincus, les fuyards, qui furent réduits à aller s'éparpiller tristement dans les landes de la Bretagne ou dans les collines du Perche et de la Normandie.

Par suite de sa situation géographique, de son climat, de l'abondance et de la variété de ses productions, l'Anjou apparaît donc comme une des régions où les Celtes se sont plus particulièrement établis et maintenus par grandes masses, avec tout le cadre de leur organisation sociale. J'ai d'ailleurs montré précédemment (1) comment le type social celte était resté particulièrement accusé jusqu'à nos jours dans cette partie du bassin de la Loire. L'Anjou formait, à l'époque gauloise, la confédération des Andécaves qui furent, avec Dumnacus, les derniers Gaulois qui aient résisté, même après le désastre d'Alésia, à la conquête romaine. Cela fait bien supposer que cette partie de l'Ouest était la région celtique par excellence.

Si l'Anjou s'est trouvé à l'extrémité occidentale de la principale route suivie par les Celtes, il s'est trouvé également à l'extrémité méridionale, de la région où les Francs se sont surtout fixés.

(1) Voir la livraison de décembre 1896.

Les Francs ont, en effet, occupé plus spécialement les pays situés au Nord de la Loire. Dans les incursions qu'ils firent vers le Midi, la seule route largement ouverte était celle de la vaste plaine qui, de Paris, s'étend, à travers la Beauce, jusqu'à l'Anjou. Après l'Anjou, la route est étranglée, entre l'Océan et les monts du Limousin, qui forment à cet endroit les dernières pentes du massif central.

Cette circonstance, combinée avec les avantages du sol, du climat et des productions, a dû avoir pour effet de retenir en Anjou un certain nombre de Francs, qui se superposèrent à la population purement celtique. On va voir, par la suite de cette étude, que l'état social de l'Anjou ne peut s'expliquer complètement que par la superposition et le mélange plus ou moins complet de ces deux éléments de populations. Nous savons d'ailleurs que Chilpéric, chef des Francs Saliens, s'empara d'Angers et soumit tout le pays à sa domination vers 470.

Ajoutons, enfin, que la Loire fut une des grandes routes de pénétration des Normands en Gaule ; ils s'emparèrent à plusieurs reprises de la ville d'Angers et se répandirent plus ou moins dans le pays. Or les pirates normands entraînaient avec eux un certain contingent de Francs ou de Saxons.

Ce mélange de Celtes et de Francs semble expliquer la situation distinguée qu'occupèrent les Angevins dans l'histoire de la féodalité. On connaît la haute fortune de leurs comtes ou de leurs ducs, rois d'Angleterre, de Jérusalem, de Sicile, et la réputation des Angevins, qui furent toujours au premier rang dans les prouesses de guerre et de chevalerie, ce qui leur valut le renom de « gentillesse », comme on disait alors. Ils ne brillèrent pas comme les Francs du Nord dans la période territoriale et agricole de la féodalité, mais seulement dans sa période guerrière et féodale, comme il convenait à des Francs mélangés de Celtes.

Les facilités extraordinaires offertes par le Lieu et le mélange de ces deux groupes de populations, tels furent les deux facteurs essentiels de l'état social dont il nous faut maintenant signaler les traits caractéristiques.

II

C'est dans les conditions du *Travail* que ces traits caractéristiques apparaissent d'abord.

S'il est un pays où l'homme n'ait pas besoin, pour se livrer à la culture, de donner une grande somme de travail, c'est bien celui que nous venons de décrire. La nature a trop fait, pour qu'il reste beaucoup à faire. Par lui-même, le travail de la culture exige l'effort énergique et persévérant, la prévoyance à long terme. Mais ici, par suite de la libéralité de la nature, la culture est bien moins exigeante, elle devient facile et en quelque sorte aimable.

Presque partout la culture s'appuie à la fois sur l'élevage du bétail et sur l'ensemble de productions spontanées et arborescentes dont nous avons donné l'énumération. Aussi jusqu'à ces dernières années se contentait-on d'une culture tout à fait extensive, exigeant peu de travail et peu d'effort. On ne faisait de plantes sarclées, navets, choux, pommes de terre, que dans une pièce de terre spéciale, espèce de jardin nommé *closeau* ou *bordage*, où l'on concentrait beaucoup de fumier et que l'on cultivait à la main. Dans le reste des terres, on faisait trois ou quatre fois du blé ou du seigle, mais toujours après une jachère; puis on laissait la terre s'enherber naturellement et on s'en servait, comme pâturage, pendant six ou huit ans (1).

Sous influence de cette vie facile, le caractère angevin se dessina peu à peu et prit les traits sous lesquels il nous apparaît aujourd'hui.

J'ai dit qu'au moyen âge les Angevins avaient brillé au premier rang de la féodalité guerrière, sous la double influence de leur formation à la fois celtique et franque. Le Celte avait apporté sa turbulence batailleuse; le Franc ses aptitudes de chef et de do-

(1) P. Joanne, *loc. cit.*, p. 2.406.

minateur. A ce contact, le Celte s'était trouvé quelque peu relevé ; le Franc, au contraire, avait été sensiblement abaissé, en ce sens qu'il avait perdu ce qui fit ailleurs sa supériorité propre : l'aptitude à constituer et à gouverner des domaines ruraux indépendants. En Anjou, il fut moins porté que les Franes du Nord à s'installer solidement sur son domaine : la douceur du pays et les facilités de vie qu'il offrait l'inclinèrent davantage vers l'oïseté, vers l'existence aventureuse et aventurière du chevalier féodal.

Lorsque la féodalité militaire eut vécu et que toute cette chevalerie fut contrainte, par la force des choses, de déposer son armure et de se fixer sur ses terres, elle y retrouva la vie facile que nous venons de dire et elle s'y abandonna.

Pour toutes les classes de la société, la vie est douce en Anjou. Cette douceur de vivre persista même à la veille de la Révolution, c'est-à-dire à une époque où le peuple des campagnes, écrasé par le fisc, était généralement plongé dans la plus profonde misère. « La nourriture des habitants, dit un curé d'Anjou sous le règne de Louis XVI, même chez les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain, dans lequel il n'entraît qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé, était fort bon, et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait à personne. La soupe était, au souper, suivie d'un plat de viande, ou d'œufs, ou de légumes ; au déjeuner et à la collation, on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus ou secs, pommes, noix, etc. Les plats étaient servis entiers sur une table couverte d'une nappe, où chacun, muni d'une assiette, de cuiller et de fourchette, mangeait suivant son idée (1). »

C'est à cette facilité de vie qu'il faut attribuer le trait particulier du caractère local qu'on a si bien exprimé dans ces termes : *la douceur angevine*. On retrouve partout « cette caresse des manières, qui est une des traditions, et une des grâces du pays ange-

(1) François-Yves Besnard, *Souvenir d'un nonagénaire*, publiés par M. Célestin Port, 1880, t. I, p. 301.

vin (1). » Un vieux magistrat du seizième siècle a bien défini ces populations : *Andecavi molles*, et il ajoutait : *sunt mites atque benigni*. La mollesse, la douceur, la bienveillance qui porte à accueillir l'étranger d'une façon souriante, ce sont bien là les caractères de ces populations, plus aimables qu'énergiques, plus portées aux réunions joyeuses, aux cérémonies, aux fanfares qu'au travail intense, dont on laisse volontiers retomber le poids sur les femmes. « Tandis que le mari, nonchalamment attablé à Angers, à Saumur ou ailleurs, laisse s'écouler avec insouciance son temps et son argent, la femme redouble d'économie comme de travail pour que la maison souffre le moins possible (2). »

Malheureusement les libéralités de la nature sont un présent encore plus funeste qu'il n'est agréable. Elles dispensent de l'effort; et par là, elles ne développent pas l'énergie et l'esprit d'entreprise. On n'est pas excité à aller de l'avant; on reste bonasse, on est trop heureux naturellement. Avec cela, on peut fabriquer une race aimable; on ne fabrique pas une race vigoureuse et puissante.

A cette vie facile, les grands propriétaires angevins perdirent même les traditions guerrières que leurs origines historiques avaient implantées dans la race. Au moment de la Révolution, l'Ouest, resta fidèle à la royauté, entreprit de résister à la Convention; or l'initiative vint des paysans et ils durent obliger les nobles à les suivre. Ceux-ci ne demandaient qu'à rester tranquillement chez eux.

Quel sont donc ces grands propriétaires et ces paysans? Dans quelle situation se trouvent-ils les uns vis-à-vis des autres?

Dans l'Anjou, la petite et la grande *Propriété* sont peu répandues, c'est la moyenne qui domine. Les exploitations ont, en général, de 30 à 40 hectares; il y en a de beaucoup plus réduites, mais qui comprennent encore de 10 à 12 hectares; on les appelle des *closeries*, parce qu'elles sont formées d'un seul clos. « C'est dans l'Anjou que se présente le véritable country-gentleman

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, p. 53.

(2) *Ibid.*, p. 60.

français, dans ces familles qui jouissent de 5.000 à 10.000 francs de revenus. Point de grands entrepreneurs, de fermiers capitalistes, mais aussi, peu ou point de journaliers vivant exclusivement de salaires. Des exploitations limitées par l'étendue que peut cultiver une famille (1). »

Cette situation moyenne de la propriété est bien la conséquence de cette culture facile avec combinaison de productions spontanées et arborescentes : les petites gens se trouvent soutenus et ne tombent pas trop bas ; les autres ne sont pas incités à l'effort et ne s'élèvent pas trop haut. On n'aboutit ni à la misère ni à la richesse.

Voilà bien l'influence du Lieu. L'influence du mélange de races se manifeste également dans le mode d'exploitation des domaines. Ce n'est ni le métayage, dont nous avons vu l'origine gallo-romaine, ni le fermage tel qu'il fut pratiqué par les Francs ; c'est un type mixte et parfois un mélange des deux, ce qui prouve bien que nous sommes ici au point de rencontre des deux races, au point où elles se sont tout particulièrement compénétrées. « Beaucoup de cultivateurs sont des métayers et quand le contrat prend la forme d'un bail à ferme la rente se paie souvent en denrées (2) ». Ce mode mixte d'exploitation s'étend au Sud de l'Anjou, jusque dans le Poitou : « Le nombre des fermiers s'est accru relativement à celui des métayers, sans que le métayage ait disparu. Sur 1.000 exploitations, on compte 416 métayers et 584 fermiers (3) ».

M. Dauprat a très bien défini ce type : « L'ami chez lequel nous allions (en Anjou), dit-il, réside toute l'année à la campagne. Il vit sur sa terre, qui lui fournit non seulement la vie matérielle, moins l'épicerie et la viande de boucherie, mais encore le bois à brûler et le bois de construction. Il n'exploite pas par lui-même, mais il possède des métairies, comme on dit dans le pays. En réalité, ce ne sont ni des métairies, puisqu'elles doivent un

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 190. — V. aussi Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 186.

(3) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

fermage en espèces, ni des fermes, puisqu'elles doivent des redevances en nature et de vraies corvées, des journées d'hommes et d'animaux à première réquisition du propriétaire. C'est un système mixte, qui, par les redevances, oblige le propriétaire à la résidence pour en profiter; à une certaine surveillance, pour se les assurer (1). »

En effet, les propriétaires angevins résident généralement sur leurs terres. C'est là un trait qu'il importe de noter.

Ici la résidence paraît due à la fois aux facilités de vie et à la faible aptitude à l'effort qui caractérise cette population. Nous avons vu apparaître, dans le Bourbonnais, un type énergique de grands propriétaires, qui restent sur leurs terres pour les améliorer, pour entreprendre la lutte contre un sol médiocre et un climat difficile. Le propriétaire de l'Anjou n'obéit pas aux mêmes mobiles, il n'a à lutter ni contre le sol, ni contre le climat; en tous cas, il y est généralement peu disposé. La vie facile, l'abondance de toutes choses ne le poussent pas au dehors; il se laisse aller doucement à cette bonne petite existence et aime mieux vivre modestement là, que de faire un effort pour améliorer sa culture, ou pour aller au loin se créer des ressources plus abondantes. Il ne suffit pas de constater qu'un propriétaire pratique la résidence, il faut encore savoir pourquoi et comment il la pratique. Le grand propriétaire de l'Anjou ne se rattache pas à la race des grands défricheurs, et des grands transformateurs du sol. Jusqu'au commencement de ce siècle, il n'y avait guère en Anjou « d'autres chemins que les ornières creusées par les roues des chars rustiques, le long des pentes escarpées ou dans les fondrières des bas-fonds; les relations avec le dehors manquaient autrefois presque complètement. Les propriétaires, la plupart gentilshommes, n'ayant pas assez de revenus pour vivre à la cour, résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie très conforme à celui de leurs paysans. Les denrées se partageaient de bonne amitié entre le cultivateur et le maître, et comme la population n'était pas nombreuse, l'abondance régnait

(1) *Science sociale* : « Une visite en Anjou », t. VIII, p. 546.

sans beaucoup d'effort. Les besoins des uns et des autres une fois satisfaits, nul n'avait intérêt à augmenter sa part, puisque les denrées n'avaient aucune valeur. Le climat étant d'ailleurs sain et tempéré, le paysage agréable et gai, le gibier, cette pomme de discorde, assez abondant pour suffire à tous, la vie coulait heureuse et facile (1) ».

Retenons cette phrase : « Ils résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie très conforme à celui de leurs paysans. » Voilà bien la formule qui caractérisait l'ancien propriétaire de l'Anjou. Elle explique à la fois les bons rapports qui ont persisté entre les diverses classes de la société et aussi l'état arriéré de la culture jusqu'à ces dernières années.

C'est seulement depuis quarante ou cinquante ans que cette situation tend à s'améliorer çà et là, mais sous l'action d'influences venues du dehors. Après l'insurrection royaliste de 1832, le gouvernement, voulant prévenir le retour de pareils événements, entreprit d'ouvrir le pays par un réseau complet de routes dites stratégiques. Ces routes, destinées à faciliter la circulation des soldats, facilitèrent surtout celle des marchandises; toutes les denrées agricoles qui jusqu'alors étaient consommées sur place, comme nous venons de le dire, purent être exportées au loin et prirent, par le fait même, une plus grande valeur. Il en résulta pour tout le pays un certain développement de richesse. Les idées du dehors, les méthodes nouvelles pénétrèrent également par les mêmes voies, et un mouvement dans le sens du progrès et des améliorations agricoles se dessina.

L'emploi de la chaux, en particulier, se développa; grâce à cet amendement, les terres les plus médiocres furent améliorées: le froment fut substitué au seigle, dont on se contentait autrefois; l'antique assolement fut modifié; les prairies artificielles, se multiplièrent, l'espèce bovine fut améliorée par l'introduction du *durham*.

Ces progrès furent favorisés par la résidence des grands propriétaires, qui, étant sur place, furent plus portés à s'intéresser à

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 187.

la culture, lorsqu'ils virent qu'on pouvait en tirer un produit rémunérateur. Comme ils étaient restés unis à leurs paysans par des liens traditionnels, les quelques propriétaires qui voulurent bien s'en donner la peine purent pousser les gens des campagnes dans la voie des améliorations. Ainsi le métayage, qui, dans le Midi, crée souvent un état d'antagonisme (1), et coïncide avec une exploitation très arriérée, devint ici, par le fait de la résidence traditionnelle des propriétaires, une association véritable également avantageuse pour les deux parties et pour la culture.

Nous retrouvons donc la conclusion à laquelle nous ont amenés les faits précédemment observés : le relèvement de la culture ne s'opère pas par le paysan, il se fait par le propriétaire. Mais nous constatons ici un fait nouveau : la résidence du propriétaire ne suffit pas, ainsi que le prouve l'exemple des anciens propriétaires de l'Anjou ; il faut, de plus, que celui-ci se décide à apporter à la terre le concours de son intelligence et de ses capitaux.

J'ai signalé les liens traditionnels qui existaient entre propriétaires et paysans. Ces liens apparaissent nettement quand on examine le type de *Famille* qui est un des traits caractéristiques de l'Anjou. Ce type est nettement communautaire.

« Partout, dit M. Dauprat, nous retrouvons la trace de *plusieurs ménages* vivant sous le même toit et en communauté. Les parents gardent leurs enfants mariés, par des arrangements de famille, ou comme domestiques salariés ; à la mort de l'un d'eux, le survivant règne incontesté et maintient la vie commune. C'est ainsi que l'une des fermes de mon ami a été conservée en commun par les deux frères après la mort des parents ; que, dans l'autre, vit une veuve avec ses enfants et le ménage de son fils aîné ; que, dans l'île aux Moines, après la mort de son mari, la mère a réuni, sous le même toit et sous son autorité, les deux ménages de ses fils aînés et de nombreux autres enfants. »

Ils éprouvent une peine extraordinaire à se séparer, à briser

(1) *La Science sociale*, t. VIII ; *Une visite en Anjou*, p. 547.

les liens qui les unissent les uns aux autres, à renoncer à la vie en commun. M. Dauprat en a donné un exemple pris sur le vif, en parlant d'une famille bourgeoise d'Anjou, qui vint se fixer en Touraine. Elle emmenait avec elle son personnel « composé de quatre hommes et de cinq femmes avec des enfants, ne formant qu'une seule famille employée dans la même propriété. C'était le vieux père avec sa femme, qui, en vrai descendant de famille patriarcale emmenait dans son exode un fils aîné célibataire, un second fils avec la femme, les deux enfants et la belle-mère de celui-ci, une fille aînée cuisinière, mariée au valet de chambre, une seconde fille vachère (1). » Naturellement ils conservent avec un soin jaloux le costume et les traditions du pays.

Dans la classe supérieure, la communauté est remplacée par la fausse famille-souche qui n'en est qu'une déformation. Les grands propriétaires « sont établis sur leurs terres depuis des générations par un système de *transmission intégrale*. Le grand problème, pour chaque famille, est d'éviter le partage forcé, en transmettant la terre entière à l'aîné. Pour y réussir, on poursuit le rêve d'un mariage riche qui permette à l'aîné de dédommager ses frères et sœurs. On espère que les autres frères, à l'armée d'ordinaire, pourront, grâce à leur uniforme, se marier assez richement pour ne pas se montrer exigeants au moment du partage. On garde les filles à la maison, faute de dot pour les marier, ou bien elles entrent au couvent (2) ».

Comme on a bien l'impression que tout cet état social ne se maintient que par le cadre, par le groupe, par l'appui que chacun cherche et trouve, non en lui-même, mais dans les autres!

Tant que l'on reste ainsi solidement encadré, tout va à peu près bien; mais que le cadre vienne à se rompre et tout ce bloc se disloque, les uns tombant d'un côté, les autres de l'autre. Or, c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui, par suite du développement des communications qui a mis l'Anjou en rapport avec le dehors et qui, en augmentant les moyens de s'élever

(1) *La Science sociale*, t. VIII, p. 540.

(2) *Ibid.*, p. 549.

par soi-même, pousse les plus capables à la rupture de la communauté.

Par le fait même, l'ancien *Patronage* patriarcal est battu en brèche et son insuffisance devient plus manifeste. Si ce patronage a l'avantage de soutenir, il a l'inconvénient de ne pas pousser les gens à s'élever. Et aujourd'hui il ne suffit plus de se soutenir, il faut monter.

M. Dauprat caractérise bien ce genre de patronage à propos de la famille des serviteurs dont il est parlé plus haut : « Ils appellent M. C... « notre maître », même quand ils lui parlent. M^{me} C... « notre maîtresse » et non Madame. Ils se montrent affectueux et pleins de respect; leur confiance ne dégénère jamais en familiarité. M. C... me disait : « Ils demandent à être protégés. Ils ne sont capables de rien par eux-mêmes; ils font ce qu'on leur dit, mais il faut tout leur dire ». Ce sont de grands enfants et leurs maîtres les considèrent comme faisant partie de leur famille; ils causent avec eux, connaissent leurs besoins, s'intéressent à ce qui les touche. Pour n'en citer qu'un exemple, M^{me} C... s'est complètement chargée de l'éducation des enfants. Chaque jour, depuis trois ans, elle consacre deux heures à la classe. Il venait des paysans angevins chez nos voisins, soit des jeunes faisant leur service militaire à Tours, soit des pères venant voir leurs fils sous les drapeaux. Je vis l'un d'eux embrasser M^{me} C... « sur les trois joues » à la mode angevine, et M^{me} C... de me dire : « il m'a bien piquée avec sa barbe, mais il avait l'air si heureux de me revoir ! » (1)

Les conditions du *Voisinage* ne sont pas moins caractéristiques que le Patronage. En dépit de cette formation communautaire, la tendance est d'établir les habitations au milieu du domaine, au lieu de les agglomérer en villages. Cette dispersion de la population est tellement générale que chaque curé possède un cheval pour pouvoir plus facilement visiter ses paroissiens épars dans la campagne. Même, d'après une vieille coutume, les curés font à cheval leur entrée dans leur paroisse.

(1) *Loc. cit.*

Voilà bien la constitution du domaine rural à habitation centrale, qui s'observe partout où les Francs se sont établis; ce fait confirme encore ce que nous disions plus haut au sujet de l'établissement des Francs en Anjou. Ils se sont superposés à la population celtique et se sont établis à la campagne et à leur façon. Ils ont fourni à la fois des chefs militaires pendant la période féodale et des patrons pour l'établissement de la culture en grande propriété. Mais comme le fond de la population était celtique, cette dernière a conservé l'habitude de grouper plusieurs ménages dans chacune de ces fermes isolées.

Il s'est fait ainsi une combinaison des deux types sociaux. Mais, dans cette combinaison, c'est l'influence celtique, ou communautaire, qui paraît l'avoir emporté décidément et à la longue, ainsi que semble en témoigner le mode de culture et le mode de patronage exercé par ces grands propriétaires. Ainsi l'Anjou a fini par verser totalement du côté du type patriarcal.

Cette victoire du type patriarcal est encore bien marquée dans la conception de la *Vie publique*. L'Angevin est porté à assimiler le pouvoir public au pouvoir paternel. C'est bien là l'idée patriarcale qui confondait originairement, dans la même personne, les fonctions de père, de pontife et de magistrat. C'est ce qui explique l'attachement, pour ainsi dire filial et presque religieux, des Angevins pour le représentant de l'autorité royale. Tel fut en effet le caractère du monarchisme de l'Ouest. Comme cela donne bien la clef de cette série de soulèvements royalistes, où la passion religieuse est aussi ardente que la passion politique. C'est parmi les populations de ce type social que s'est surtout implantée et qu'a la plus persisté la fameuse théorie de l'union du trône et de l'autel. C'est bien là une théorie patriarcale au plus haut degré.

En somme, l'Anjou nous présente un type traditionnel, qui a été suffisamment résistant tant que le pays est resté replié sur lui-même et isolé, tant que la vie est restée facile, grâce à

la douceur du climat et à l'abondance des productions plus ou moins spontanées. Son infériorité, son insuffisance ont éclaté, lorsque le pays s'est trouvé ouvert et mis en présence des conditions nouvelles qui s'imposent aux sociétés de l'Occident. Alors la faible aptitude à l'initiative, à l'effort, à l'élévation, s'est accusée par le contraste.

Cependant, même en présence des nécessités nouvelles de la lutte pour la vie, l'Anjou conserve un avantage très appréciable dans l'attachement du paysan pour le grand propriétaire. Le paysan est complètement dépourvu d'initiative, mais du moins il a confiance dans le propriétaire et ne demande qu'à se laisser conduire par lui. C'est à ce dernier à se dégager progressivement de sa formation sociale. Il est déjà un propriétaire résidant; il lui manque encore d'être un propriétaire dirigeant et progressif.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.

L'OBSERVATION SOCIALE APPLIQUÉE

A LA MYTHOLOGIE GRECQUE

JUPITER, HERCULE ET HELLEN

Le premier mouvement montagnard dont la Grèce antique ait gardé le souvenir, est celui qui lui a fourni ses premiers héros : Saturne, Titan, Jupiter, Hercule.

Leur histoire est beaucoup moins étrange et beaucoup moins mystérieuse qu'on ne l'imagine.

Antérieurement à ces héros, les plus anciens habitants de la Grèce dont nous ayons connaissance n'ont pas d'autre culte que celui du Ciel ou Uranus, qui reste sans image, et celui de la Terre, appelée Rhéa ou Cybèle et qu'en bons Pélasges ils représentent par une pierre massive.

L'épopée qui va donner aux Grecs leurs plus légendaires héros se passe dans les montagnes étroites et bien dégagées qui font à l'Orient, du côté de la mer, le demi-cercle autour de la plus belle et de la plus florissante vallée pélasgique, la Thessalie.

Saturne, le père du fameux Jupiter, se trouve régner en Thessalie, au centre de la vallée, par le meurtre de son propre père.

Dans cette usurpation parricide, il supplante son frère aîné, Titan, qui finit par s'accommoder avec lui, en stipulant que le pouvoir reviendra après Saturne « aux Titans ».

Et pour garantir ce résultat, Saturne, qui n'était pas à cela près, s'oblige à mettre à mort ses propres enfants. Il avait d'ailleurs une peur terrible qu'un fils, instruit par son exemple, ne lui rendit ce que lui-même avait fait contre son père.

C'est le strict récit de ce qu'on appelle la mythologie. Nous assistons là, tout simplement, à un drame du sérail pélasgique.

La mère de Jupiter trouva moyen de faire échapper l'enfant aux funestes desseins du père, et voilà Jupiter banni dès le berceau.

On n'est pas d'accord sur le lieu où il passa sa première enfance : l'opinion la plus acérée est qu'il fut nourri, au lait de chèvre, chez des montagnards de la Crète. Voilà un bon commencement.

Ce qui est constant, encore, c'est qu'à partir de là, ou de quelque autre endroit si ce n'est celui-là, il erra de rivage pélasgique en rivage pélasgique, dans la Grèce, dans les îles de l'Archipel, dans l'Asie Mineure. Partout, il rencontra la race pélasgique, avec le vieux culte de Cybèle : il fraya avec les Corybantes, les Curètes, les Dactyles, etc., tous adorateurs de Cybèle et d'origine phrygienne, c'est-à-dire pélasgique d'Asie Mineure : c'était l'antique souche des Pélasges de la Thessalie.

Il est curieux de rapprocher cette formation, décrite par les récits mythologiques, de celle qu'Edmond About, en vertu de ses impressions d'Élève de l'École d'Athènes, a donnée à son « Roi des Montagnes », en s'inspirant, non pas du tout du souvenir de Jupiter, mais de la physionomie actuelle des brigands grecs de la montagne. Son héros, imaginaire mais véridique, s'appelle Hadgi-Stavros :

« Stavros était le fils d'un papas ou prêtre de l'île de Tino. Il naquit, Dieu sait en quelle année : les Grecs du bon temps ne connaissent pas leur âge, car les registres de l'état civil sont une invention de la décadence. Vers l'âge de vingt ans, il fit le voyage de Jérusalem et ajouta à son nom le titre de Hadgi, qui veut dire pèlerin. Hadgi-Stavros, en rentrant au pays, fut pris par un pirate. Le vainqueur lui trouva des dispositions, et de prisonnier le fit matelot. C'est ainsi qu'il commença à guerroyer contre les navires turcs, et généralement contre tous ceux qui n'avaient pas de canons à bord. Au bout de quelques années de service, il s'ennuya de travailler pour les autres et résolut de s'établir à son compte.

« Il n'avait ni bateau, ni argent pour en acheter un ; force lui fut d'exercer la piraterie à terre. Il s'établit sur le Parnès, montagne voisine d'Athènes. Le soulèvement des Grecs contre la Turquie lui permit de pêcher en eau trouble. Il ne sut jamais bien s'il était brigand ou insurgé, ni s'il commandait à des voleurs ou à des partisans. Sa haine pour les Turcs ne l'aveuglait pas à ce point qu'il passât près d'un village grec sans le voir et le fouiller. Tout argent lui était bon, qu'il vint des amis ou des ennemis, du vol simple ou du glorieux pillage. Une si sage impartialité augmenta rapidement sa fortune. Les bergers accoururent sous son drapeau, lorsqu'on sut qu'il y avait gros à gagner avec lui : sa réputation lui fit une armée. » (*Le Roi des Montagnes*, p. 24 et 25.)

Mais ceci anticipe sur l'histoire de Jupiter.

Jupiter, donc, après ses courses maritimes, revint au pays natal et s'installa sur le mont Olympe, bien planté sur la mer à l'entrée de la vallée de Tempé ou du Penée (aujourd'hui la Salamvria) et dominant la Thessalie comme le Parnès d'Hadgi-Stavros domine l'Attique. Et il ne tarda pas à prendre part à une guerre, qui s'était assez naturellement élevée entre Saturne et les Titans à la nouvelle du retour de celui qu'on croyait mort au berceau.

Quand Jupiter eut, une première fois, battu les Titans, il se mit à la place de son père, par le meurtre, comme l'avait assez sagement craint Saturne autrefois. Alors, renforcés par les mécontents, les Titans se soulevèrent de nouveau, et Jupiter « retourna à la montagne », comme on voit que fût pareillement obligé de le faire Hadgi-Stavros, après qu'il eut d'abord triomphé des Turcs et qu'il eut vécu quelque temps à Athènes.

Là, sur l'Olympe « dont le triple sommet s'élève jusqu'à 2.972 mètres, dont les hautes anfractuosités conservent toujours quelque neige, et que les saillies abruptes de ses roches suprêmes rendent si difficile à vaincre qu'il n'est pas certain que ses visiteurs modernes aient pu en escalader le point culminant, » (*Reclus, Europe méridionale*, p. 170), Jupiter, aidé de son fils Hercule, brava toutes les attaques des Titans, qui, pour rivaliser

avec la position de l'ennemi, avaient établi leur camp sur l'Ossa et le Pélion, continuation de l'Olympe au delà de la brèche de Tempé. Jupiter était soutenu par les Centimanes, qui n'avaient, comme des montagnards, que leurs bras pour instrument de combat, tandis qu'il trouvait contre lui les Centaures, cavaliers de la vallée, alliés des Titans.

Les montagnards l'emportèrent, Jupiter resta le maître, devint le héros de la nouvelle couche qui supplantait les vieux Pélasges sur leurs propres terres, et sa gloire éclipsa le culte de Cybèle et de Saturne.

Il étendit sa domination jusque dans les montagnes de l'Épire, toutes disposées à suivre un héros, et Dodone devint son sanctuaire, comme il avait été celui de Saturne.

Sa réputation, sa renommée, s'étendit chez les autres Pélasges, même en Italie, où, faute de communications rapides, on s'était attardé davantage au culte suprême de Saturne.

Tels furent les premiers Grecs, dont le nom, pense-t-on, signifie Montagnards, et cela à bon droit. Les montagnards de l'Olympe, passés accidentellement par la montagne sans s'y attarder, substituèrent ainsi leur domination à celle des vieux Pélasges de la vallée thessalienne.

On voit, dans cette histoire de Jupiter, le point de départ de l'admiration que les Grecs n'ont pas cessé d'avoir pour les « héros » aux diverses époques, c'est-à-dire, pour les hommes d'une grande énergie corporelle dans la lutte et d'une grande audace dans les entreprises : cette admiration est un trait de caractère du montagnard. Après les héros du cycle de Jupiter, ce sont les héros du cycle des Argonautes et des vainqueurs de Troie ; puis ceux des jeux olympiques, des guerres médiques, de la rivalité d'Athènes et de Sparte, jusqu'à Philopœmen, « le dernier des Grecs ». Cette tradition « héroïque » venue primitivement de la montagne, conservée dans l'antiquité grecque par la nécessité où se trouvaient les vainqueurs une fois descendus dans la vallée de rester maîtres des populations conquises, de les dominer et de se défendre contre de nouveaux envahisseurs, contre des voisins également originaires des montagnes, cette tradition,

dis-je, s'est relevée dans la Grèce moderne avec les brigands ou les insurgés de la montagne.

Les héros grecs modernes ont plus d'un trait de ressemblance avec ceux de l'antiquité, tant mythologique qu'homérique et historique. Voici comment Edmond About résume, à propos de son personnage d'Hadgi-Stavros, le sentiment des Grecs de ce temps-ci à ce sujet :

L'admiration pour ce genre de personnage « est un fait tellement vrai, dit-il, qu'à l'époque de mon arrivée, le héros d'Athènes était précisément le fléau de l'Attique. Dans les salons, dans les cafés, chez les barbiers où se réunit le petit peuple, chez les pharmaciens où s'assemble la bourgeoisie, dans les rues bourbeuses du bazar, du carrefour poudreux de la Belle-Grèce (c'est la promenade publique), au théâtre, à la musique du dimanche et sur la route de Pâtissia, on ne parlait que du grand Hadgi-Stavros, on ne jurait que par Hadgi-Stavros; Hadgi-Stavros l'invincible, Hadgi-Stavros l'effroi des gendarmes, Hadgi-Stavros le Roi des montagnes! On aurait pu faire (Dieu me pardonne!) les litanies d'Hadgi-Stavros. » (*Ibid.*, p. 23.)

On voit qu'Hadgi-Stavros n'est pas très loin du personnage de Jupiter. Et son culte aurait pu, à sa manière, se répandre au loin : « Les puissances protectrices de l'Insurrection grecque eurent connaissance de ses exploits, — mais non de ses économies ; — en ce temps-là on voyait tout en beau : Lord Byron lui dédia une ode ; les poètes et les rhéteurs de Paris le comparèrent à Épaminondas et même à ce pauvre Aristide ; on broda pour lui des drapeaux au faubourg Saint-Germain ; on lui envoya des subsides... etc. » (*Ibid.*, p. 25.)

Cette physionomie des héros grecs, montre assez combien la race de la montagne a tranché sur celle de la vallée, le Grec sur le Pélasge. Dans la mythologie antérieure à Jupiter, on ne voit figurer aucun type de cette nature. Le ciel pélasgique est vide de ce genre de personnage. Les hommes supérieurs de la mythologie pélasgique sont les Curètes, Corybantes, Dactyles et Telchines : ce sont des hommes habiles aux arts métallurgiques, à la musique, à la médecine, aux secrets de la science malfaisante

qui passe pour sorcellerie. Quelle différence avec le héros grec ! Les Pélasges sont des entasseurs, des emmagasineurs, des jouisseurs : ils amassent, dans leur enceinte cyclopéenne, tout ce qu'ils récoltent dans la plus belle partie de la vallée où ils se sont placés, tout ce qu'ils récoltent par le bienfait spontané d'un sol neuf et d'un climat fécond encore plus que par leur travail. Là, bien à l'abri de leurs murailles, bien pourvus de provisions, ils peuvent soutenir de longs sièges tranquillement. Ils ne vont pas porter la guerre au loin. Quand ils sont trop nombreux, un essaim se détache et s'en va faire un solide établissement ailleurs, dans les mêmes conditions. Ce sont comme autant de petites fourmilières, réparties aux bons endroits. Les trésors pélasgiques ou phrygiens sont célèbres. Et le personnage qui conduit l'essaim a une physionomie bien caractéristique : elle nous a été conservée par Virgile dans le portrait d'Énée, patriarche conducteur de peuple avant tout, tremblant sur toutes choses que ses Pénaïtes ne périssent, cherchant non pas de bonnes raffles à faire sur le rivage, mais un lieu paisible et heureux où s'établir, etc. Tous les critiques ont remarqué combien ce personnage diffère du héros grec ou romain, et beaucoup, ne comprenant pas que c'était bien là le type du Pélasge, du Phrygien, ont mal à propos fait reproche à Virgile de l'avoir ainsi imaginé.

Dans Homère, plus près des événements que Virgile, quelle démarcation nette entre le héros grec, qui est un descendant des montagnards, et le héros troyen, qui est un Pélasge ! Dans le Pélasge, on sent l'homme qui sans doute se bat bien, mais qui après tout se bat à regret, et est de mœurs pacifiques et patriarcales. Des deux côtés de la bataille, figurent des jeunes et des vieux, mais quelle différence d'ardeur, de ressort, entre Achille et Hector, entre Nestor et Priam !

Le changement que les montagnards du cycle de Jupiter apportèrent à l'état antérieur, est bien clairement marqué dans le souvenir des Grecs, et répond bien à cette vigueur d'action et à cet esprit d'entreprise qui distinguent à peu près partout le type de la montagne de celui de la vallée. C'est alors, en effet, que le sol de la Grèce fut débarrassé d'une quantité d'obstacles naturels

ou humains, que l'installation cantonnée et trop « coite » des Pélasges, retranchés derrière leurs murailles, laissait subsister en dehors de leur petit cercle d'activité. Les « travaux » d'Hercule, pour ne parler que de ceux-là, se résument à deux catégories, qui répondent bien à ce que je viens de dire et qui se placent traditionnellement à cette époque-là : 1° déblaiement des obstacles naturels, travaux par lesquels Hercule ouvre des passages à travers les rochers, détourne les fleuves, fend les montagnes ou coupe les eaux sans cesse renaissantes, pour assainir les vallées ; détruit les bêtes féroces, etc. ; 2° déblaiement des obstacles humains, travaux par lesquels, à la tête de compagnons dévoués, il défend le faible contre le fort, punit les tyranneaux, renverse les oppresseurs et fait don de leur royaume aux braves.

Il va sans dire que c'est en employant et en stimulant les Pélasges asservis, que ces rudes meneurs montagnards procédaient à l'amélioration matérielle de la Grèce et à son organisation sociale nouvelle.

Mais ce ne fut là encore qu'une première superposition du montagnard à l'homme de la vallée : ce ne fut qu'une première variété du type grec.

Pour la distinguer des autres, nous la désignerons sous le nom de Grecs-Héraclides, conformément aux historiens. Jupiter et son fils Hercule, dessinés par la mythologie, nous ont fait parfaitement connaître la physionomie de ces premiers montagnards de petite montagne superposés aux Pélasges.

Nous allons voir maintenant une seconde variété : le Grec-Hellène.

Le Grec-Hellène est un montagnard de petite montagne, superposé au Grec-Héraclide.

Il a deux avantages sur l'Héraclide : 1° il ne se superpose pas au type pélasge pur, mais au type pélasge déjà transformé, comme nous l'avons vu, par l'Héraclide ; 2° il s'est formé lui-même sur une montagne moins isolée encore de la vallée, et j'ajoute du port, que celle où s'était fait l'Héraclide. Ce n'est pas que Jupiter, le père d'Hercule, ne connût pas la mer, nous l'avons vu en

courir les aventures avant de prendre position sur l'Olympe; mais il est de fait que les premiers Grecs, directement issus des Pélasges, aimaient mieux la terre solide que l'onde et laissèrent longtemps la navigation aux Phéniciens.

La montagne sur laquelle s'est formé l'Hellène n'est plus le haut Olympe, séparé de la Thessalie par la brèche de Tempé, repoussant de son cap la mer, relégué au Nord et engagé dans la Macédoine, c'est-à-dire vers des pays moins maritimes et plus montagneux que ceux du Sud. L'Hellène s'est formé au Sud de la Thessalie, sur le mont Othrys, d'élévation médiocre, ligne fine et étroite au-dessous de laquelle commence immédiatement, par la vallée du Sperchius, les petites vallées de la Grèce proprement dite : ligne qui se termine doucement au golfe Pélasgique ou Pagasétique (où était Iolchos, port de départ des Argonautes, aujourd'hui Volo très fréquenté) et au golfe Maliaque, en face de la grande île de l'Eubée.

Quelle différence de situation!

C'est sur ces montagnes du Sud de la Thessalie que s'étaient réfugiés les restes du parti des Titans. Et une généalogie mythologique invariable fait descendre les Hellènes des Titans, par la série suivante : Titan, — Japet, — Prométhée, — Deucalion, — Hellen, qui fut père des Éoliens, des Achéens, des Ioniens et des Doriens, tous dits Hellènes.

Voilà donc bien encore des montagnards authentiquement issus de bannis de la vallée.

De l'Othrys, ces montagnards s'étendirent au Nord-Est, vers le Pélion et l'Ossa que leurs ancêtres avaient occupés; et, au Sud, vers l'OËta, chaînon parallèle à l'Othrys, au-dessous de la vallée du Sperchius. Ils descendirent dans cette vallée intermédiaire du Sperchius, et, en Thessalie, tout autour du Pélion et de l'Ossa. C'est cette région, en partie montagneuse, en partie basse, et ouverte sur les deux golfes Pélasgique et Maliaque qui s'appela de leur nom, Hellade. On la désigne d'autres fois sous le nom de Phthiotide.

Telle était leur situation environ 1500 ans avant notre ère.

Dans cette belle situation, se gardant indépendants, mais se

formant au progrès par le contact des Héraclides et profitant de la décadence où ceux-ci tombèrent assez naturellement après avoir dominé une grande partie de la Grèce, les Hellènes firent à leur tour ce qu'avaient fait les Héraclides.

Et ils le firent avec des conditions meilleures, ayant été dans leur montagne moins isolés de la vallée et du port, et trouvant le type primitif du Pélasge déjà activé et enhardi par les Héraclides.

Les Hellènes se sont partagés en quatre migrations, ou, pour mieux dire, en quatre formations sociales :

1° Les uns ont occupé surtout les vallées cultivables : ce sont les Éoliens.

Ils ont occupé l'Orient de la Thessalie, en tirant une ligne bise de l'Ossa au point de rencontre de l'Othrys et du Pinde : c'est un morceau de la belle vallée thessalienne. Ils ont occupé tout l'Occident de la Grèce, au-dessous de l'Épire, jusqu'au Midi du Péloponnèse : c'est cette partie occidentale de la Grèce qui est à bords plats, plus faite pour la culture que pour la navigation et le commerce : Arcanie, Étolie, Élide, Messénie.

2° Les autres ont occupé surtout les rivages qui ne sont qu'à demi favorables à la culture et à demi favorables à la navigation : ce sont les Achéens.

Ils ont occupé, en Thessalie, à côté des Éoliens, le fond du golfe Pélasgique. Ils ont occupé tout l'Orient du Péloponnèse : Argolide et Laconie.

3° Les troisièmes ont occupé surtout le pays vraiment maritime : ce sont les Ioniens.

Ils ont occupé l'Attique et l'Eubée, et le sud du golfe de Corinthe.

4° Les quatrièmes sont restés dans les montagnes : ce sont les Doriens.

Ils ont été se mettre au pied de l'Olympe, puis sont revenus à l'OËta, cette montagne où s'étaient d'abord étendus leurs ancêtres, au Sud de l'Othrys.

Tel était l'état de la Grèce au temps de l'expédition des Argonautes et de la guerre de Troie. C'est la Grèce chantée par

Homère. C'est l'époque couramment appelée héroïque, succédant à celle que nous avons vue, et qu'on peut appeler l'époque mythologique. Il y a un progrès évident sur l'époque mythologique : on peut voir dans les articles de M. Champault (1) la différence des « dieux » d'Homère, c'est-à-dire des illustrations de l'époque de Jupiter, avec les « héros » d'Homère, c'est-à-dire avec les illustrations de l'époque d'Agamemnon : la différence est à l'avantage de ces derniers, ils ont une formation supérieure.

La supériorité de ce type, plus indépendant, plus affiné en toutes choses, est encore très nettement caractérisée par le mouvement d'attaque en retour sur l'Asie, la terre originaire des Pélagés, Héraclides et Hellènes. Je veux parler de l'expédition des Argonautes et de la guerre de Troie.

Mais il en fut de ces expéditions de « chevalerie » (chevaliers à pied ou en chariots) à peu près comme de celles du moyen âge : elles marquaient l'apogée d'une puissance tournée finalement à un emploi qui devait en amener la décadence, lui faire perdre pied. Les difficultés et le succès même de l'entreprise des Argonautes et des Grecs contre Troie affaiblirent prodigieusement la descendance d'Hellen.

« Ulysse erra dix ans sur les flots, avant de revoir son Ithaque. Ménélas fut, pendant huit années, battu par les tempêtes. Agamemnon périt assassiné par Égisthe et par sa femme Clytemnestre. Diomède, menacé à Argos d'un sort pareil, s'enfuit en Italie. Minerve, poursuivant de sa colère Ajax fils d'Oïlée, brisa son vaisseau. Réfugié sur un rocher, il s'écria : « J'échapperai malgré les dieux ! » Neptune fendit le roc de son trident et précipita le blasphémateur dans l'abîme. Teucer, repoussé par la malédiction paternelle pour n'avoir pas vengé la mort d'Ajax, son frère, alla fonder une nouvelle Salamine. La tradition conduisait encore Philoctète, Idoménée et Épéos sur les côtes d'Italie. Les poètes avaient chanté ces malheurs des héros, et leurs récits formaient, en contre-partie de l'*Illiade*, tout un cycle épique dont il ne reste plus que l'*odyssée* ». (DREV.)

(1) Voir la *Science sociale*, 1891 : Les héros d'Homère, t. XII, p. 409.

« La guerre de Troie qui avait, pendant dix années, tenu les Grecs loin de leur patrie, eut pour dernière conséquence de changer encore une fois les demeures des tribus helléniques. Avant cette guerre, les Achéens, et parmi eux la famille des Pélopidés, dominaient dans la Grèce. Mais les aventures des chefs, la dispersion ou la ruine de leur grande armée, permirent à de nouvelles tribus de saisir la prééminence. Les bouleversements intérieurs recommencèrent; la plupart des anciennes maisons royales disparurent et une partie de la population émigra vers d'autres pays. Le mouvement partit de l'Ouest. » (DURUY.)

Quelles sont ces nouvelles tribus?

Précisément encore des tribus montagnardes : 1° les Thesprotes-Thessaliens, venus de l'Épire et qui donnèrent leur nom à la Thessalie appelée jusque-là Hémonie; 2° les Doriens, restés jusque-là dans leurs montagnes, comme nous l'avons dit.

Nous n'avons pas à parler de cette nouvelle période, due, comme les deux premières à une descente de montagnards et appelée Retour des Héraclides : c'est là que commence l'époque historique.

Henri de TOURVILLE.

LE BOULONNAIS

II

LES CONDITIONS QUI Y ONT CRÉÉ ET ORGANISÉ L'ÉLEVAGE DU CHEVAL

Nous connaissons les éléments naturels, climat, sol, sous-sol qui constituent le Pays Boulonnais (1).

Il s'agit d'étudier la mise en œuvre de ces éléments par le travail de la Culture et leur influence sur les méthodes de ce travail et sur ceux qui la pratiquent.

Par l'importance de ses produits et le nombre des habitants qui s'y adonnent, l'industrie agricole prime de beaucoup la Pêche, que nous avons étudiée, et les Industries extractives ou manufacturières, que nous examinerons ensuite.

Nous savons que la constitution du *haut Boulonnais* se rattache à la formation crétacée supérieure, que l'on rencontre en Artois et en Picardie. Ces terrains trop calcaires seraient stériles comme ceux de la Champagne pouilleuse, s'ils n'étaient recouverts d'un sédiment quaternaire désigné sous le nom de Limon des Plateaux. Suffisamment perméable, formant une couche d'une profondeur de vingt à vingt-cinq centimètres au moins, cette terre rougeâtre,

(1) Voir l'article précédent, livraison de mars 1897, *Science sociale*, t. XXIII, p. 240.

bien que souvent mélangée de nombreux silex (elle en est quelquefois encombrée) s'ameublît après des labours répétés et devient assez fertile, mais elle ne convient qu'aux céréales et aux fourrages artificiels : les pâturages y sont rares et se trouvent seulement dans le fond des vallées. Dans les terrains intermédiaires et sur les côtes, les engrais sont facilement entraînés ainsi que la terre arable elle-même, la culture y est des plus ingrates (1).

Quant au *bas Boulonnais*, de formation jurassique, sa couche arable est peu profonde, caillouteuse; les affleurements du sous-sol y apportent une variété considérable de sols différents, et la même pièce de terre présente des compositions variées qui en rendent l'analyse très difficile (Henry, *Essai historique*, p. 168; Dumont de Courset, p. 168). Mais la caractéristique est l'imperméabilité du sous-sol; la nature argileuse de la terre domine (2). Ces conditions, nous le savons, sont peu favorables à la culture des céréales, moins encore aux cultures industrielles (3).

Du reste, les céréales y sont facilement envahies par les mauvaises herbes, telles que les prêles (queues-de-renard) et les tussilages (pas d'âne); les ronces poussent abondamment. Les façons culturales sont pénibles; le labourage exige trois et quatre chevaux; certaines terres ne peuvent être travaillées pendant une grande partie de l'année; le sol se crevasse par la sécheresse et se défonce par la pluie, deux conséquences de l'imperméabilité qui empêche les échanges entre le sol, le sous-sol et les couches aquifères inférieures.

Dans ces terres, les fumiers sont lavés continuellement, et les engrais ne pénétrant pas, sont entraînés dans les cours d'eaux,

(1) Desmars, médecin connu de Boulogne-sur-Mer, fut le premier à distinguer la couche quaternaire des terrains subjacents (de l'air, de la terre, et des eaux de Boulogne-sur-Mer, Paris, 161, p. 5).

(2) Dumont de Courset se préoccupe de cette glaise jaune rougeâtre, « extrêmement tenace, collante, toujours parsemée de cailloux et quelquefois si forte qu'on a beaucoup de peine à en tirer le pic ou le hoyau. (*Mémoire sur l'Agriculture du Boulonnais*, p. 56). Voir, sur le *diluvium* rouge, les études de Rozet (*Description géognostique du Boulonnais*, Paris, 1828, p. 26); Sauvage et Hamy, *Étude sur les terrains quaternaires du Boulonnais*, Paris, Lacroix, 1866.

(3) Voici l'analyse d'un certain nombre de terres prises dans l'ensemble du Boulon-

ce qui est une raison de plus pour déterminer l'engazonnement de la terre.

Les plantes racineuses ne pivotent pas facilement et ne trouvent pas une couche assez meuble : ce qui est un obstacle invincible à la culture des plantes industrielles, qui pénètrent profondément.

La nécessité d'employer des fumiers à fortes doses, l'envahissement des plantes adventices, les difficultés du nettoyage des terres ont maintenu la jachère, qui, cependant a disparu du reste du département (1).

mais par M. Pagnoul, directeur du laboratoire agricole d'Arras (Arras, Legand, 1894).

PROVENANCE.	AZOTE.	ACIDE PHOSPHORIQUE.	POTASSE.	CHAUX.	OBSERVATIONS.
Andres	1,34	1,26	2,27	"	Terre à betteraves.
Crémarest.....	1,85	0,83	2,12	8,75	
Marquise.....	1,34	0,51	1,29	12,20	
Courset.....	1,09	0,05	0,14	3,14	Graviers 12,5 %. — Degré argileux 65.
Crémarest.....	1,76	0,48	0,87	10,9	
id.....	1,90	0,67	0,78	11,00	
Coulogne.....	0,92	1,34	1,08	16,5	Terre à betteraves.
id.....	0,72	1,50	1,47	17,5	id.
id.....	1,45	0,36	1,08	105,9	Terre noire pour fèves.
Saint-Martin.....	0,82	1,41	1,80	5,35	
id.....	0,84	1,50	1,52	7,85	
Andresselles.....	1,47	0,96			Potasse 2,56. — Chaux 4,30.
id.....	1,43	0,36	2,42	2,80	
Crémarest.....	1,87	0,72	1,33	3,75	Argileux. — Pas de cailloux.
Offin.....	0,53	0,48	1,45	11,5	
Boulogne.....	1,82	3,03	0,59	"	Terre à radis. — Suffisamment calcaire.
Andresselles.....	1,26	1,13	0,67	3,80	
id.....	1,05	0,92	0,66	13,5	
id.....	0,77	1,00	0,53	11,5	

Ces chiffres sont donnés à titre d'exemple, mais il est évident que la composition dans une commune peut varier considérablement. L'établissement d'une carte agronomique serait très désirable, mais en même temps très difficile, dans un pays aussi varié de composition.

(1) L'assolement triennal reste la règle presque absolue du haut et bas Boulonnais.

La première année seulement reçoit du fumier de ferme pour le blé, l'avoine lui succède, et ensuite la jachère nue. Une partie de celle-ci reste cependant en fourrage artificiel, trèfle ou minette, dans le bas Boulonnais, sainfoin et luzerne dans le haut Boulonnais. Ce dernier fourrage reste deux ou trois ans quand il réussit bien. Ce qui n'est pas semé en avoine, l'est en fêverolles qu'on appelle warats, dont l'usage est assez répandu pour la nourriture des chevaux.

Dumont de Courset constatait également la nécessité de la jachère, mais s'élevait

La nécessité d'assainir le sol et de faciliter son aération a obligé de recourir à l'emploi de nombreux fossés d'écoulement, d'un entretien onéreux. Ceux-ci sont même insuffisants, et il a fallu recourir à un drainage complet du sol par des fossés couverts, pour lesquels on a d'abord employé des pierres plates ou des perches. L'usage des drains en terre cuite a prévalu depuis le milieu du siècle. Ce mode de drainage est coûteux à établir et à entretenir.

De plus, le sol doit être disposé *en ados* pour les céréales, c'est-à-dire en planches bombées avec raies d'écoulement, ce qui rend difficile ensuite l'emploi des instruments mécaniques perfectionnés pour semer, moissonner, etc.

Nous laissons de côté les terrains de la zone maritime, composés d'alluvions modernes, dus à l'envahissement des sables du rivage et qui s'étendent de Calais à l'embouchure de la Canche, moins les falaises escarpées comprises entre le cap d'Alprech et le cap Gris-Nez. Ces terrains, peu propres à la culture en général quand ils sont formés de sables pur, sont cependant utilisés pour certaines cultures spéciales, par exemple en plantations d'asperges ou de pommes de terre, qui sont d'une qualité appréciée là où la nature du terrain permet un mélange des éléments siliceux et argileux. Là aussi, dans les parties humides, le boisement à l'aide du pin maritime, du pin Laricio, du peuplier, du bouleau, du sapin argenté, du frêne, a donné de bons résultats.

contre l'assolement déterminé une fois pour toutes par le propriétaire, quelquefois arbitrairement, alors que certaines terres eussent mérité une destination différente et plus conforme à leur nature. (*Mém. sur l'Agriculture du Boulonnais*, p. 154.) A cet égard il estimait que d'assez mauvaises terres n'eussent pas dû être comprises dans l'assolement des céréales et eussent gagné à être mises en pâturages. Aujourd'hui, on tend bien à augmenter ceux-ci, mais pour d'autres raisons : parce que l'industrie de l'élevage est plus rémunératrice que celle du blé, et ce sont les meilleures terres qu'on y consacre. Le propriétaire, dans ces conditions, consent au changement de l'assolement qui est un avantage. Le fermier peut entretenir plus de bestiaux, et partant faire plus d'engrais. Enfin, la main-d'œuvre devient également moins nécessaire.

Peut-être dans certaines terres pourrait-on encore diminuer l'étendue de la jachère en consacrant la troisième et la quatrième année en prairie temporaire. C'est une pratique constante en Écosse, où le climat humide favorise la végétation herbacée : le ray-grass d'Italie, qui est semé dans la dernière récolte, donne ensuite pendant deux ans des produits abondants. (Voir notre excursion en Écosse, *Bulletin de la société d'Agriculture*, novembre 1896, et *Science sociale*, février 97.)

tats et enrichi le sol en humus. Ailleurs, il a fallu fixer les sables mouvants avec l'oyat, l'ajonc, les épines.

Il n'est pas étonnant qu'en parlant de la Morinie, les auteurs latins aient décrit ce pays comme envahi par les forêts et les marécages, alors surtout que le sol n'avait pas subi de défrichements et de travaux de dessèchement.

Des conditions physiques que nous venons de décrire, il résulte que la culture du Boulonnais, Haut et Bas (mais surtout celle du bas Boulonnais), est particulièrement ingrate; aussi, en règle générale, n'a-t-elle atteint qu'un degré de perfectionnement très relatif et proportionné aux éléments défavorables dont elle dispose. Ce sont ces conditions qui ont obligé le cultivateur à rechercher ses principales ressources et l'utilisation de sa terre dans l'élevage des animaux, en ne consacrant à la culture que les terres nécessaires pour entretenir le bétail ou celles qui ne peuvent être utilisées autrement, et en laissant à la végétation herbacée et fourragère la plus large place possible.

Les animaux dont l'élevage est avantageux sont les chevaux, l'espèce bovine et l'espèce ovine.

Ce n'est pas sans raisons que nous mettons le cheval en première ligne, car la prédominance de son élevage résulte, comme tout le reste, des conditions du milieu.

Ici, en effet, interviennent encore les facteurs détaillés plus haut : sol riche en éléments minéraux, sol accidenté, climat tempéré, etc.

« Les animaux pas plus que les hommes n'ont été jetés dans le vide; leurs pieds foulent le sol, ils respirent l'air ambiant, ils usent pour l'existence des minéraux, des plantes, et nécessairement ces éléments se répercutent sur leur organisme, apportant dans les familles qu'ils composent des modifications qui les différencient les uns des autres. Le cheval supporte difficilement le froid et le chaud intense, ainsi que la grande humidité. En s'élevant vers le Nord, on le voit se modifier, s'abâtardir et disparaître : il cède la place au renne; à l'autre extrémité, sur le continent africain, après les pasteurs cavaliers et les nomades arabes pour qui

le cheval est la vie de l'Islam, quand arrive la zone des déserts brûlants, le pays de la terre et de la mer de sable, le chameau remplit les fonctions dévolues au cheval : c'est la monture imposée pour la conduite des troupeaux, pour les voyages et pour la guerre. » (Reclus, *Géogr. univ.*, t. XI, p. 852.)

Le cheval des pays tempérés sera donc le cheval le mieux équilibré, celui qui se soumettra le plus facilement à tous les services, dont le caractère sera le plus égal, dont l'endurance sera la plus forte, dont le développement physique sera le plus harmonieux. Ces qualités se trouvent bien dans la race Boulonnaise; on ne saurait en dire autant de n'importe quelle race, parfois même des plus réputées. Il est à remarquer, du reste, que les principaux pays de production et d'élevage des chevaux de trait français sont précisément ceux sur lesquels le Gulf Stream étend son influence bienfaisante : le Boulonnais, la Picardie, la haute et la basse Normandie, le Perche et la Bretagne. Cette action favorable du climat océanien est remarquable sur l'organisme des animaux; c'est incontestablement le tonique par excellence, l'agent le plus actif d'une bonne oxydation du sang dans les poumons, dont le jeu s'élargit; et, si l'on admet que la fonction contribue à développer l'organe, on se rend compte de l'influence de tous ces éléments bienfaisants.

Cette double action d'un climat sain et vivifiant, d'une part, et d'un sol riche en éléments minéraux, d'autre part, a eu un profond retentissement sur la race chevaline boulonnaise, elle l'a rendue plus vive, plus active, plus résistante, en lui donnant l'ossature puissante, les muscles solides et la richesse du sang.

« A l'âge fait, qu'il soit attelé aux instruments aratoires ou aux voitures énormes de l'industrie, ou aux voitures plus légères du commerce, il tient partout supérieurement sa place; il a la force, le poids de toutes les autres races de trait, et de plus il a la gaité, la vaillance et l'harmonie dans la force. Le beau Boulonnais âgé de cinq ans est un splendide et généreux animal méritant à tous égards le titre de cheval de sang de

l'espèce; il a montré qu'il était digne de ce titre en emportant, rapide, sur des chemins difficiles, les lourdes et informes diligences d'autrefois, en doublant et en triplant les relais pour les services de marées, en affrontant en brave les dangers, en supportant victorieusement jusqu'à l'héroïsme les fatigues de guerre ». (*Stud Book de la race Boulonnaise*, Préface, vi et s.)

Ce n'est pas seulement la nature du terrain, terrain jurassique comme celui du Poitou et des Ardennes, pays également producteurs de chevaux, ce n'est pas seulement le climat humide et tempéré, comme celui de la Normandie, du Perche et de la Bretagne, qui ont fait prédominer l'élevage du cheval, dans le Boulonnais; il faut y ajouter d'autres causes, nées, elles aussi, des conditions physiques du lieu.

C'est d'abord la nécessité d'employer des animaux de trait nombreux pour les labours, qui sont difficiles.

Ce sont les communications, autrefois très difficiles, dans un pays présentant un relief tourmenté, des fondrières inextricables et peu de routes (1). Tous les cultivateurs se rendaient à cheval d'un point à un autre du pays, et, à une époque encore peu reculée, les fermières allaient assises sur des *torches* entourées de leurs paniers pour porter les denrées au marché.

Ajoutez à cela que le Boulonnais était le lieu de passage le plus court pour se rendre de France en Angleterre. Lors de son expé-

(1) Depuis les voies romaines et les chaussées de Bruneau jusqu'aux routes entreprises en 1729. les documents sont muets sur les chemins en Boulonnais; il n'en existait pour ainsi dire aucun. Les voitures suspendues n'apparaissent communément dans le pays que vers le commencement du dix-huitième siècle; à l'époque de Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, il est fait mention des voyages qu'elle accomplissait en litière ou à cheval sur une *sembue* (1302 à 1329). (Voir sur Mahaut et son temps Jules Richard, Paris, Champion, 1887, p. 123 et s.)

L'administration du Boulonnais s'attacha plus spécialement à la création de routes à partir de 1780; et, à la fin de 1789, les deux tiers des communes purent communiquer entre elles. Pour le détail de ces routes, voir Henry, *Essai historique*, p. 156 et suiv. Voir également Descille, *Armée boulonnaise sur les chemins romains*, p. 119.) Rappelons que ces travaux ne se faisaient pas par corvées, mais par entreprise, pour le compte de l'administration particulière du Boulonnais, et par conséquent aux frais de tous les contribuables.

Enfin, l'usage, quoique de moins en moins répandu, d'une chaussure spéciale, élevée sur un support de fer et appelée *patins*, montre bien quelle était la difficulté de circuler pour ceux qui étaient obligés d'aller à pied.

dition en Grande-Bretagne, César y avait, à raison de cette circonstance, rassemblé une cavalerie considérable.

Toute la région environnante, le Calaisis, la Flandre, l'Artois, fut, au moyen âge et dans les temps modernes, le théâtre de guerres incessantes. Il est souvent indiqué, dans les documents de l'époque, que des réquisitions de chevaux pour remonter la cavalerie se faisaient dans ce pays. Or, étant donné le service qu'on exigeait des chevaux pendant de si rudes campagnes et le poids des hommes revêtus d'armures de fer, il n'est pas douteux qu'il s'agissait de chevaux de forte taille et d'un tempérament vigoureux, tels que ceux produits dans le pays (1). Enfin, dans les temps rapprochés de nous et avant l'expansion des voies ferrées, le service des malles-postes et des diligences était admirablement monté dans ce pays : notamment, la poste entre Calais et Paris se faisait avec une rapidité et une sécurité qui sont restées dans le souvenir de tous. Ce n'était pas seulement les voyageurs dont il fallait assurer le transport : il y avait à pourvoir à celui de nombreuses marchandises et tout particulièrement à celui de la marée, qui était très abondante sur toute la côte du détroit et qu'on parvenait à faire arriver de Boulogne à Paris dans le délai de 18 à 20 heures, extrêmement court pour un parcours de soixante-dix lieues.

Toutes ces conditions réunies, agissant de toute antiquité, suffisent largement pour expliquer l'importance de l'élevage du cheval dans le Boulonnais.

Il reste cependant une dernière considération, qui a bien son prix dans un pays de culture pauvre : c'est la valeur relative-

(1) Outre six régiments d'infanterie, le Boulonnais en fournissait cinq de cavalerie, deux compagnies de dragons et une de carabiniers formant 3.000 hommes. Cette organisation date de 1672; mais, bien avant Louis XIV, on voit par le contrat d'échange du Comté de Boulogne avec celui de Lauragais, passé en 1477 entre le Roy et le comte de Boulogne, que ces milices étaient estimées pour le fait des armes et, depuis, elles ont également signalé leur valeur, soit hors de leur pays pour la défense de l'État, soit pour la garde des côtes ou des frontières du gouvernement... Ces charges militaires n'étaient nullement imposées à la personne, mais au bien quels qu'en fussent les propriétaires : » (*Mémoires manuscrits de François Abot de Bazenghen*, subdélégué de l'Intendance à Boulogne, 1727. Renseignements dus à l'obligeante communication de M. Arthur de Rosny, Président de la Société académique.)

ment grande de la production des chevaux, si on la compare aux autres produits animaux.

En effet, le prix moyen, atteint par un poulain de six mois, varie de 250 à 400 francs : si on y compare le prix d'un veau de même âge, la différence saute aux yeux (1).

A quels ancêtres faut-il faire remonter le cheval boulonnais? Est-il le descendant du cheval des temps préhistoriques, l'hipparion des savants, qui, en subissant une série d'évolutions plus faciles à imaginer qu'à déterminer exactement, serait devenu *l'equus caballus* dont les débris fossiles se rencontrent aussi bien dans la Grande-Bretagne que dans le bassin Séquanien et nos provinces du Nord-Ouest?

Cet ancêtre des terrains quaternaires a-t-il vu sa descendance s'allier au cheval d'origine orientale, qu'amenaient les migrations des peuples Aryens? Pour ceux-ci, en effet, le cheval était un instrument indispensable de la conquête; sans lui, ces immenses déplacements eussent été impossibles. Rien d'in vraisemblable à cette hypothèse, que la pureté des lignes, l'harmonie des formes, les caractères généreux et la couleur de la robe semblent justifier.

Quoi qu'il en soit de cette question historique, difficile à trancher du reste, nous avons constaté que les conditions naturelles du pays ne comportent que l'industrie de l'élevage des animaux et que, parmi ceux-ci, le cheval se présente comme le produit le plus avantageux; aussi, rien d'étonnant à ce que le pays boulonnais soit en possession de cette industrie depuis l'origine des temps, comme le démontrent une foule de documents authentiques (2).

(1) Sur le prix des chevaux boulonnais au moyen âge, consulter l'ouvrage déjà cité de M. Richard, ancien archiviste d'Arras : *Mahaut et son temps*, p. 123 et s. Un *roncin*, cheval de trait commun, valait en moyenne 16 livres : un *palefroy*, fort cheval de parade, 60 livres; un cheval de luxe, *coursier*, ou un cheval de bataille, valait environ 300 livres, c'est-à-dire au moins 6 à 7.000 francs de notre monnaie, en multipliant la livre par 20 ou 25. Vers la même époque, les Ducs de Bourgogne et d'Artois établissent un haras important dans le Parc du château d'Hesdin; de nombreux poulains y étaient entretenus, ainsi que des animaux de chasse. Six femmes étaient journellement occupées à distribuer la nourriture aux bêtes du parc. (B. DUC-VIN, *Histoire du Vieil Hesdin*, St-Pol; 1866.)

(2) En 1887, des fouilles exécutées dans le lit de la Liane mettaient à découvert d'intéressants débris d'animaux, les uns dans la couche d'alluvions modernes se rap-

Étant donné cette prédominance de l'élevage du cheval dans l'ordre des travaux agricoles, voyons son influence sur la culture en général et sur la population.

Le climat humide exige la stabulation pendant la plus grande partie de l'hiver, où les animaux sont nourris au sec. La production du foin naturel étant insuffisante, il faut y joindre la paille, le grain, les fourrages artificiels et les raciaes : de là, une culture mixte, nécessairement subordonnée à l'élevage.

Ce n'est pas là la grande culture, qui implique une exportation considérable de produits hors de la ferme. Le cultivateur du bas Boulonnais ne vend qu'un excédent de blé ou d'avoine relativement faible ; en cela, il diffère un peu du cultivateur du haut Boulonnais, qui ayant moins de bestiaux exporte plus de grains. Mais il diffère surtout du cultivateur du Calaisis, et plus encore de celui de l'Artois et de la Picardie, dont la culture est basée presque exclusivement sur les céréales et les plantes industrielles. Aussi, les marchés de ces pays sont-ils très importants pour ces produits, tandis que ce sont les foires aux chevaux qui sont célèbres dans le Boulonnais.

De cette culture mixte dérivent d'autres conséquences relatives à l'étendue de la propriété et à sa situation.

portant au cheval boulonnais moderne, d'autres à dix mètres au-dessous, plus bas que les débris déposés par les eaux : parmi ceux-ci, un crâne bien conservé de cheval. Ces pièces, communiquées par M. le Dr E. Hamy au professeur Sanson de l'école d'Alfort, ont été l'objet d'une description très détaillée, publiée avec une notice à l'appui par notre savant compatriote. (*Notice sur les Fouilles exécutées dans le lit de la Liane*, Paris, 1887, Masson). Il résulte de l'étude approfondie contenue dans cette notice, que deux variétés de cette espèce animale, se sont succédées sur les bords de cette rivière, l'une plus ancienne, et plus petite, l'autre plus moderne et de la taille du cheval actuel, cela à une époque indécise mais bien antérieure en tous cas à l'occupation romaine. « En comparant les caractères craniologiques à ceux des types connus, on est conduit à conclure qu'ils appartiennent tous, sauf celui de la brachycéphalie, au type Frison, et que le crâne en question est celui d'un métis, tel qu'il s'en produit constamment aujourd'hui dans la population chevaline du Nord de la France entre le cheval Flamand, qui est une variété de la race Frisonne (*Equus caballus Frisius*) et le cheval Boulonnais, qui de son côté appartient à la race Britannique (*Equus caballus Britannicus*). Le type de cette dernière race est brachycéphale, tandis que l'autre est dolichocéphale. C'est ce qui se présente encore aujourd'hui dans la même région où le voisinage de deux types opère des croisements entre eux. Il est curieux de constater qu'à l'époque lointaine à laquelle remonte le crâne examiné, les choses se passaient à cet égard comme de nos jours. » (*Notice sur les Fouilles exécutées dans le lit de la Liane*, par le Dr E. Hamy, Paris, 1887, Masson).

On sait que les exploitations où domine l'industrie de l'élevage nécessitent moins de bras que celles où on se livre surtout à la production des céréales et à la grande culture ; on se contente donc autant que possible de la main-d'œuvre que fournissent les membres de la famille, leur adjoignant seulement en cas de nécessité, par exemple pour la moisson, d'autres auxiliaires. C'est ce que l'on peut constater dans le Boulonnais ; souvent les moissonneurs y viennent de Flandre ou des pays voisins.

Les exploitations sont proportionnées en étendue à ce besoin et ne comprennent en général que les terres qu'une famille un peu nombreuse peut cultiver elle-même.

Si on examine une carte des pays, on est frappé de la quantité de noms dont il a fallu la surcharger pour désigner les habitations éparpillées au milieu de la campagne : nous avons déjà signalé et expliqué l'origine de ce fait. Le genre de culture y entre pour sa part. Les exploitations ont dû s'isoler les unes des autres, à raison de l'industrie de l'élevage, pour réunir une proportion convenable de pâturages et de terres à labourer. Au contraire, dans les pays de grande culture, souvent les fermes sont agglomérées au centre des villages, ce qui est davantage le cas du haut Boulonnais, à raison des différences que nous avons signalées dans les conditions du sol.

Il s'ensuit que les villages du bas Boulonnais n'ont pas une très grande importance en tant qu'agglomération ni comme lieux de commerce, chaque exploitant pouvant, par ses ressources, faire face presque à tous les besoins de l'existence.

En effet, en dehors de l'alimentation que lui procure la culture, le cultivateur tire de ses pommiers à cidre plantés dans les herbages une excellente boisson (1) ; le rucher donne son miel ; il trouve également le chauffage dans ses haies élevées et touffues, quand la trop grande proximité de la mer ne gêne pas la végétation arbustive. Ces clôtures, ceci est à remarquer, ont une importance très grande en vue de l'élevage des bestiaux ; aussi sont-elles généralement bien entretenues. Des petits murs de

(1) Là où les pommiers ne réussissent pas bien, faute d'abri contre le vent de mer, la boisson de luxe est la bière : faute de quoi on se contente d'eau.

pierres sèches les remplacent là où il n'est pas possible de les faire croître.

En général l'habitation et les bâtiments d'exploitation sont au centre des terres, pour éviter la perte de temps; les herbages sont rapprochés de l'habitation parce que l'élevage nécessite une surveillance et des soins incessants. Parfois cependant, les prés fauchables sont assez distants de l'habitation par la raison qu'ils doivent être nécessairement voisins d'un cours d'eau.

Chaque domaine en possède une étendue qui correspond généralement à son importance. Cet état de choses doit remonter au partage des tenures féodales. Ce qui le prouverait, c'est que souvent, après la coupe des foins, ces prés, qui ne sont pas enclos, sont livrés à la vaine pâture au profit des habitants du village, en vertu de traditions immémoriales. En tout cas, ce mode de constitution des biens a sa raison d'être dans les nécessités culturelles réglées sur l'élevage.

Il est à remarquer encore que des étendues de terres incultes, appelées *riez* qui se trouvent sur les pentes et sur les hauteurs, et où pousse une herbe dure et peu abondante, sont souvent des biens communaux où les habitants conduisent paître les moutons (1).

Le cheval, armé de dents incisives aux deux mâchoires, broute de préférence l'herbe la plus fine et laisse venir à graines et se multiplier la grande herbe dont les tiges sont dures, en sorte qu'au bout de quelques années la prairie sur laquelle un cheval a vécu n'est plus qu'un mauvais pré. Il en est autrement des animaux de l'espèce bovine, qui, à cause de l'épaisseur de leurs lèvres, broutent de préférence l'herbe dure et longue, et ne font pas le même tort aux pâturages; ils ont au contraire l'avantage de détruire peu à peu l'herbe grossière et de transformer la prairie en un pâturage de meilleure qualité. De là l'utilité d'associer ces deux espèces dans l'exploitation. Aussi, ces deux élevages se font-ils partout simultanément. Il existe encore d'autres raisons

(1) C'est ce qui explique qu'un certain nombre de communes, situées au pied des monts qui forment le haut Boulonnais, possèdent des étendues de terrains sur les pentes correspondantes et sur les plateaux (cantons de Saumur et de Desvres). M. l'abbé Taigneré, dans son *Dictionnaire archéologique*, signalait ce fait, qui lui paraissait singulier.

de cette pratique. En dehors des produits avantageux que donne la vache pour la vente du beurre et du lait et pour l'engraissement des veaux, son fumier présente beaucoup plus de valeur comme engrais, que celui du cheval : on considère qu'il rend à la terre presque autant que lui prend l'animal.

Néanmoins, à raison des produits très recherchés et quelquefois d'une grande valeur qu'il tire de ses juments (les poulains mâles d'une belle venue sont achetés à l'âge de dix-huit mois jusqu'à 1.000 à 1.200 fr.), le cultivateur boulonnais donne la prépondérance à l'élevage du cheval. Mais, à raison du nombre de juments qu'il emploie pour sa culture en même temps qu'il les destine à la reproduction, il arriverait vite à s'encombrer d'animaux, s'il conservait tous les produits jusqu'à l'âge du service, c'est-à-dire jusqu'à trois et quatre ans.

De là, la nécessité de vendre une partie de ces animaux dès que leur développement le permet.

Les poulains se vendent soit dès l'âge de six mois, quand ils sont sevrés, soit à l'âge de dix-huit mois, si leurs éleveurs peuvent les garder ce temps-là. Ils sont conduits aux foires qui se tiennent généralement vers l'automne et qui sont fréquentées par de nombreux marchands des pays voisins.

Nous allons constater ici encore l'influence des conditions du lieu sur le régime économique.

D'où viennent ces acheteurs et que font-ils des jeunes produits? Ces acheteurs appartiennent à des pays qui possèdent une constitution géologique différente, et qui pratiquent des modes de cultures différents.

En effet, la culture des pays voisins, particulièrement l'Artois et la Picardie, est plus facile, à cause du « limon des plateaux » qui recouvre le crétacé supérieur. Le pays de Caux, en Normandie, se trouve dans les mêmes conditions, ainsi que les fortes terres d'alluvions riches et anciennes du département du Nord. Ces pays, surtout ceux des grands plateaux qui séparent la Seine de la Somme, et l'Oise du Nord, n'ont pas les mêmes ressources en pâturages. Ces pays font donc peu d'élevage et, de plus, ils doivent avoir recours aux fourrages artificiels. Les

exploitations, généralement plus étendues que dans le Boulonnais, ne présentent pas une proportion heureuse de terres à labour et de pâturages enclos. Là où des pâturages abondants se rencontrent (département du Nord, Pays de Bray, Seine-Inférieure) dans de riches alluvions, la qualité très nutritive de ces herbes pousse à l'engraissement et convient davantage à la race bovine, qui y donne les plus grands profits. Enfin, les conditions naturelles de ces pays différents du nôtre permettent à la culture des plantes industrielles, qui exige le travail intense du sol, les grands charrois de récoltes et d'engrais, et nécessite des attelages puissants, toujours en état de travailler, tandis que les cultures du Boulonnais laissent aux juments assez de repos pendant les mois d'hiver pour la reproduction.

Transportés dans ces contrées, les jeunes chevaux pourront être mis au travail, dès l'âge de 18 mois, étant attelés à la charrue avec des animaux plus âgés pour le labour des terres faciles. Ces jeunes bêtes peuvent attendre ainsi l'âge du plein service en se développant et elles peuvent être livrées alors avec un certain bénéfice, au commerce, qui, par tradition, vient s'approvisionner dans ces pays de grande culture. Certaines régions s'appliquent plus spécialement à l'élevage des mâles pour les revendre comme reproducteurs, tels les cultivateurs du Vimeu dans la Somme et quelques-uns de la Seine-Inférieure; d'autres régions, comme le pays de Caux, trouvent dans le gros charroi de Paris un débouché rémunérateur, ainsi que dans les entreprises de transport des grandes villes et surtout de la capitale pour les voyageurs et les marchandises, transport qui exige des animaux doués d'une forte puissance musculaire en même temps que d'une certaine rapidité d'allures.

Ces traditions d'achat et de revente, nées des nécessités de la division du travail, sont telles que les éleveurs du Boulonnais vont eux-mêmes rechercher dans ces pays les producteurs qu'ils ont vendus comme poulains et dont ils ont besoin pour remonter leurs écuries. A cette manière de faire chacun trouve son bénéfice, par suite des aptitudes différentes des différents lieux pour le développement de l'espèce chevaline.

Il est à remarquer que la même raison a amené les mêmes usages dans d'autres régions d'élevage, dans le Perche notamment. Le Perche se divise en deux zones distinctes, celle qui fait naître les poulains, exclusivement peuplée de pouliches et de juments; celle qui achète les poulains mâles, les élève et les forme au travail, attributions qu'elle partage avec les pays de plaines limitrophes. (V. *Le Perche*, par le V^{te} de Reviers; le journal le *Temps*, des 17, 24 et 31 mars 1891; et *Notes sur la production, l'élevage et le commerce de la race chevaline Boulonnaise*, Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1895.)

Nous arrivons donc à cette conclusion, que l'industrie de la production chevaline est la résultante directe des conditions naturelles que présente le pays Boulonnais, et que le développement de cette industrie, ses méthodes, le commerce auquel elle donne naissance, sont intimement adaptés à ces conditions du Lieu.

Il nous faut voir maintenant la répercussion de ces faits sur les habitants.

C. FURNE.

(A suivre.)

ERRATUM. — Quelques erreurs typographiques se sont glissées dans notre premier article sur le Boulonnais (*Science sociale*, mars 1897).

Ainsi il faut lire : Wissant, Slack, Hydrequent, Rinxent, Outreau, Mont-Ulin, Caligula, — au lieu de : Wuissant, Stack, Sydrequent, Ainxent, Ouheau, Mont-Uribus, Gatigale.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

QUESTIONS DU JOUR

LA RÉACTION

CONTRE LA LICENCE DES MŒURS

A PROPOS D'UNE INTERPELLATION RÉCENTE

Une réaction semble se dessiner en France, depuis quelque temps, contre les progrès de l'immoralité. Des critiques dramatiques, peu portés d'ordinaire à se scandaliser, ont protesté contre les sujets de plus en plus libres de certaines pièces. Des pères de famille ont pris sur eux de poursuivre devant les tribunaux civils les auteurs de prospectus offensants pour les mœurs et ont obtenu des dommages et intérêts. Des mesures ont été prises pour réprimer çà et là, dans une certaine mesure, d'inadmissibles hardiesses. Tout ce mouvement se rattache plus ou moins aux efforts louables déployés depuis quelques années par la ligue contre la licence des rues, et a trouvé son éloquent interprète au Sénat, dans la personne de M. Bérenger. L'honorable sénateur, dans la séance du 8 avril, a résumé, devant les trois ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Instruction publique, les griefs de la France honnête à l'égard des pouvoirs publics en ce qui concerne la protection de la morale publique. Rien n'a été oublié dans ce remarquable réquisitoire. Les ministres ont promis de se

montrer plus sévères. Le Sénat s'est trouvé unanime à encourager la bonne volonté du gouvernement. Quelques actes ont aussitôt suivi les promesses. Enfin, chose à signaler, les adversaires habituels de M. Béranger n'ont guère osé resservir à leur public les plaisanteries traditionnelles. Ils sentaient que le vent de l'opinion, pour le quart d'heure, ne soufflait pas de leur côté.

Une telle question intéresse évidemment la Science sociale. L'observation des causes qui produisent les types déformés et malades contrôle d'une manière instructive les conclusions fondamentales que fournit la connaissance des types sains et normalement constitués. N'est-ce pas en remontant aux origines du mal que l'on parviendra, soit à indiquer, soit à hiérarchiser les remèdes?

Lorsqu'on examine les différentes sociétés qui vivent à la surface du globe, on constate que les centres d'immoralité appartiennent surtout à deux grandes catégories : 1^o les sociétés de sauvages, 2^o les grandes villes. Certes, en dehors de ces deux sortes de groupements, tout n'est pas vertu. L'âge d'or n'existe nulle part et le vice originel agit partout. Seulement, il est incontestable que certains types sociaux, comme les pasteurs nomades, les pêcheurs, les agriculteurs, ont bien moins souvent scandalisé l'histoire. Les petites villes elles-mêmes, tout compte fait, valent mieux, au point de vue des mœurs, que les grandes. La preuve en est dans le bruit, dans le tapage qu'y font les scandales, quand ils se produisent *de temps en temps*. Certains désordres moraux, sauf de races exceptions, y sont d'ailleurs littéralement impossibles.

L'immoralité a donc deux domaines favoris ; d'un côté la forêt vierge, l'île océanienne, où l'homme vit de la chasse ; de l'autre, les grandes agglomérations urbaines, où règnent les derniers raffinements de la civilisation.

C'est dire que l'immoralité, en dernier ressort, se ramène à la *désorganisation familiale*. La forêt giboyeuse d'une part, la grande ville de l'autre, sont en effet deux merveilleux instruments de désagrégation, de dissolution sociale. La famille, dans

ces deux milieux, devient plus facilement instable que dans tout autre, et l'éducation y rencontre beaucoup plus d'obstacles qu'ailleurs.

Les forêts et les grandes villes sont du reste, si on l'observe bien, les deux *lieux* principaux où s'opère l'affaiblissement et la disparition des races. Les peuplades sauvages, livrées à elles-mêmes, tendent à diminuer à mesure que le gibier s'épuise, et cette décroissance s'accroît lorsqu'elles se trouvent en contact avec des races supérieures. Quant à la population des grands centres, on sait qu'elle ne se recrute guère que par l'afflux des campagnes. Isolez une grande ville; fermez ses portes aux campagnards : au bout d'un siècle, la population sera peut-être réduite de moitié.

Laissons de côté les sauvages, et occupons-nous des cités, puisque c'est évidemment à elles que songeait M. Bérenger, et puisqu'elles sont les seuls grands foyers d'immoralité que nous possédions en France. Comme l'interpellateur l'a fait remarquer, la licence des mœurs n'est ni une spécialité de notre époque, ni un produit exclusivement français. Aussi loin que nous remontons dans l'histoire, le dévergondage et les désordres moraux nous apparaissent étroitement liés à la civilisation urbaine. La Bible, Hérodote, les historiens et les poètes grecs ou latins, nous offrent à ce sujet les plus concordants témoignages. Sodome, Gomorrhe, Ninive, Babylone, Sidon, Tyr, Milet, Athènes, Sybaris, Alexandrie, Corinthe, Carthage, évoquent toutes, sans exception, de peu édifiants souvenirs. Les premières demeurent l'expression terrible de la ruine par la corruption; d'autres deviennent tristement célèbres par des adjectifs ou des proverbes déshonorants. On se rappelle les fulgurants anathèmes d'Isaïe contre Tyr et Sidon. Les « contes milésiens » faisaient rougir un roi de Perse. Le terme de « sybarite » est devenu synonyme d'homme lâche et mou. Toutes les grandes villes de l'Italie méridionale rivalisaient d'ailleurs avec Sybaris au point de vue du laisser-aller en matière de morale. Les Bérengers d'alors s'appelaient Pythagore, et, au bout de la lutte, ils n'étaient pas les plus forts. Syracuse donnait naissance à un genre spécial

de comédies où l'on bafouait jusqu'aux dieux. Corinthe devenait un but de pèlerinages, et ces pèlerinages n'étaient pas ceux de la vertu. Nous ne parlons pas d'Athènes; les plus belles pages de Platon attestent, en même temps que la splendeur intellectuelle de cette cité, le degré d'inconscience morale où les plus nobles esprits étaient descendus.

Quant à Rome, à mesure que sa population s'accroît, elle perd l'austérité de ses vieilles mœurs. La multiplication des habitants d'un grand centre urbain ne va jamais sans un grand essor de la richesse, et de la richesse découlent le luxe et les plaisirs. Les Romains de vieille roche, les défenseurs sincères ou affectés des vieilles traditions gémissent en vain sur l'évanouissement des vertus antiques. Caton et ses pareils luttent contre la force des choses, et ils sont vaincus. Les poètes et les historiens ne peuvent que saluer de regrets éloquents ou harmonieux le type du Romain primitif, et nous dépeindre, en revanche, sous des couleurs saisissantes, la corruption intense de leurs contemporains, qui est assez souvent la leur. Ici encore, inutile d'insister. Tout Tacite, tout Suétone, tout Juvénal, tout Perse, tout Pétrone, tout Martial y passeraient. Nulle part les documents ne sont aussi nombreux et aussi effrayants. On a besoin de se rappeler que la Rome impériale n'est pas tout l'univers, et que la Justice, comme le dit élégamment Virgile, a fait, avant de quitter la terre, ses derniers pas chez l'homme des champs.

En France, au moyen âge, c'est dans le Midi, où a persisté plus que dans le Nord la vie urbaine, que le relâchement des mœurs s'affirme le plus promptement. L'éclat factice de cette civilisation, qui a son expression dans les troubadours, est le beau côté d'une médaille dont le revers nous présente les égarements des Albigeois. Comme toujours d'ailleurs, la mollesse se traduit en faiblesse, et le Midi succombe sous le Nord, demeuré plus robuste et plus sain.

La loi persiste à notre époque. Toutes les grandes villes, au point de vue moral, sont plus ou moins contaminées. Des voyageurs ont exprimé le dégoût que leur avaient inspiré les villes

chinoises. A Berlin, à Londres, à New-York, à Naples, les « dessous » de la société sont écœurants. M. Joly, dans la *France criminelle*, a constaté que les cartes de la criminalité, où les régions sont plus ou moins teintées suivant la proportion de criminels qu'elles produisent, offrent toujours, aux endroits occupés par les grandes villes, de significatives taches noires. Il se commet, parmi dix mille citadins, vingt, trente, cinquante fois plus de délits et de crimes que parmi dix mille campagnards. Les naissances naturelles, dont le nombre est à peu près insignifiant dans certains départements ruraux, est de vingt-cinq pour cent environ dans le département de la Seine. La statistique des divorces donne des résultats analogues. La moitié environ des divorces prononcés en France sont des divorces parisiens.

Voilà donc un fait bien établi. La liberté humaine restant saine et sauve, le milieu urbain porte beaucoup plus puissamment au vice que le milieu rural. Détail caractéristique : les périodes d'agrandissement, pour les villes, sont généralement marquées par des recrudescences de corruption. Le fait a été observé pour Paris au dix-huitième siècle, puis sous le second Empire, aux moments où le chiffre de la population faisait les « bords » les plus forts. De même, aux époques d'expositions universelles, l'affluence des étrangers a pour corollaire habituel un développement inusité des industries interlopes qui vivent des moins nobles instincts de la nature humaine. Tout cela semble dire que si les hommes sont faits pour la société, ils ne sont pas faits pour l'entassement, que la vie urbaine est un pis-aller, qu'on doit parfois s'y résigner par nécessité, mais que, lorsqu'on peut s'y soustraire, c'est là ce qu'on peut faire de mieux.

Analysons rapidement les circonstances qui, en tout temps et en tout pays, favorisent dans des milieux de ce genre la décadence des mœurs.

La grande ville porte à l'immoralité *parce qu'elle est le centre des plaisirs.*

Parmi les faits que la Science sociale classe au « Mode d'exis-

tence », se trouvent les « divertissements ». Or, cette rubrique, dès que l'homme enrichi devient oisif, tend à déborder sur toutes les autres. On conçoit volontiers la vie comme un *amusement*, et, de différents points, les hommes pénétrés de ce concept accourent vers le centre qui seul peut leur fournir des jouissances bien apprêtées. S'amuser devient la grande, l'unique affaire, et, parmi la classe travailleuse, mille industries s'organisent dans le seul but d'amuser les riches oisifs. Une fois créées, les entreprises de plaisirs agissent *par attraction*; elles contribuent à faire venir dans les villes des gens qui, sans elles, n'y seraient jamais venus, et la présence de ce nouveau contingent donne un nouvel essor aux industries divertissantes.

Or le plaisir organisé, tel qu'il existe dans les grandes villes, possède une double influence démoralisatrice, suivant que l'on considère la partie aisée ou la partie laborieuse de la population. Il corrompt les riches, dont l'existence devient molle et stérile, qui abandonnent leurs fonctions sociales naturelles, leurs devoirs de patronage, et qui achèvent ainsi de perdre l'énergie nécessaire aux luttes intimes de la volonté. Il corrompt les pauvres par les tentations perpétuelles et irritantes auxquelles ceux-ci se trouvent soumis. L'ouvrier, l'employé modeste, le petit commerçant besogneux ne voient autour d'eux que denrées de luxe, vêtements de luxe, objets de luxe. Ils lisent les affiches qui invitent aux fêtes, aux spectacles. Ils en entendent parler à chaque instant. L'idée de jouir de tout cela, qui ne leur serait pas venue à la campagne, germe dans leurs cerveaux, et il se produit ce phénomène étrange au premier abord, mais trop réel, que certaines familles ouvrières, sitôt qu'elles ont un peu d'argent, s'empressent, au lieu de le consacrer à des dépenses utiles, de se ruer sans réflexion vers des consommations ou des plaisirs relativement ruineux pour elles. Le peuple est d'ailleurs trop peu avisé, trop peu instruit, pour faire un choix entre ces plaisirs. Il prend les premiers venus, au petit bonheur. Des hautes classes, et par la faute de celles-ci, l'immoralité gagne donc les couches populaires. Les « petits », grâce à des contrefaçons peu coûteuses, toujours malsaines, tiennent à se donner, en matière d'ali-

ments, de boissons, de vêtements, de distractions du soir, etc., tous les plaisirs des « grands », sans exception. Comme le décorum et les conventions ne les gênent pas, ils roulent même plus vite sur la pente. Enfin, le jour où l'argent manque, on regrette avec violence ces jouissances frelatées, et l'armée de la débauche devient l'armée du crime, parfois l'armée des révolutions. Les complices de Catilina étaient des viveurs, exaspérés par la misère.

Les faits dont nous parlons sont connus, mais il convenait de les présenter méthodiquement. La cité populeuse, avec les entreprises de divertissements qu'elle engendre, est donc un agent de corruption pour la classe patronnante en même temps que pour la classe patronnée, c'est-à-dire pour tout le monde, sauf pour ceux qui, à force de vertus ou de précautions artificielles, réussissent exceptionnellement à conjurer le péril.

Mais il y a plus; la grande ville porte encore à l'immoralité *parce qu'on ne s'y connaît pas* et que la surveillance mutuelle est, par conséquent, très difficile.

On a souvent comparé la foule au désert. L'analogie n'est que partielle. Il y a cela de vrai, cependant, que la foule et le désert sont deux milieux qui portent l'homme à ne pas se gêner. Être vu d'une foule de gens inconnus et indifférents équivaut pratiquement à n'être vu de personne. C'est d'ailleurs ce qui pousse tant de malfaiteurs poursuivis par la justice à venir se réfugier dans les grandes capitales. Ils y sont plus en sûreté que dans un maquis. De même, bien des provinciaux qui mènent chez eux une vie régulière se sentent la bride sur le cou dès qu'ils ont mis le pied à Paris. Les voilà débarrassés du « qu'en dira-t-on », ce renfort peu honorable, mais secourable, des bonnes mœurs. L'action enivrante du nouveau milieu se fait sentir immédiatement, surtout si le nouvel arrivant est un isolé, s'il est détaché du groupement familial, s'il est, pour ainsi dire, « tombé du nid ». Ainsi s'explique, notamment, la facilité avec laquelle *se gâtent* à Paris deux catégories de provinciaux : les étudiants et les serviteurs.

Or, dans toute grande ville, le nombre de personnes qui se

trouvent soustraites à l'influence directe de la famille, est relativement très élevé. D'autre part, le fait même de leur émigration vers un centre est, pour bon nombre d'entre elles, une présomption de faiblesse et d'instabilité. Les recrues faites par la ville au détriment des campagnes sont, pour beaucoup, le produit *d'une sélection à rebours*. Ce sont souvent les moins capables, ou les plus indociles, ou les plus crédules, ou les plus écervelés, ou les plus paresseux, qui se laissent prendre au mirage. Dans ces conditions, la moralité primitive de l'émigrant, la suppositions-nous intacte à l'arrivée, ne peut se maintenir que par l'intervention d'organismes autres que celui de la famille. Ces organismes existent, et le premier de tous est la religion.

Or, là encore, les centres urbains se présentent dans d'évidentes conditions d'infériorité. La religion y a moins de prise sur l'ensemble des individus que dans les petites localités.

Dans ces dernières, le ministre du culte connaît ses ouailles. Il a ou peut avoir des rapports personnels avec chacune d'elles. Il possède tout au moins une influence sérieuse sur tous ceux qui professent officiellement sa foi. Aucune désertion ne peut avoir lieu sans qu'il en soit prévenu, ce qui lui permet, au besoin, d'exercer une action particulière sur le déserteur. A la ville, rien de semblable. La paroisse n'est plus qu'une abstraction. Le pasteur ne connaît pas ses fidèles. Il peut en gagner ou en perdre des centaines sans s'en douter. Son action personnelle est limitée à un cercle des plus restreints. Ses exhortations n'atteignent le plus souvent que ceux qui veulent bien aller les entendre. Voilà un frein de moins pour bien des gens. Cette insuffisance est si bien sentie que la charité s'efforce d'y remédier par une foule de créations artificielles, patronages, cercles, réunions, bibliothèques, confréries, œuvres de préservation, qui atteignent effectivement un certain nombre de ceux qu'il faudrait atteindre; mais la masse, — l'expérience le prouve, — échappe toujours. La lutte est héroïque, mais inégale. Ceux qui l'entreprennent acquièrent d'amples mérites, mais le résultat obtenu n'est pas proportionnel à leurs efforts. C'est que le patronage artificiel ne vaut jamais, comme efficacité, le patronage naturel, pas plus

qu'une jambe de bois ne vaut la jambe de chair. Ne médisons pas de la jambe de bois. Elle est utile et nécessaire, du moment qu'il y a des gens qui perdent leurs jambes véritables, et l'on doit bénir ceux qui l'ont inventée. Pourtant, si cette invention devenait un jour inutile, le monde, semble-t-il, n'en irait que mieux.

Nous avons tâché de résumer les causes qui favorisent, dans les agglomérations urbaines, le relâchement moral. Ce relâchement prend diverses formes, mais l'une d'entre elles a été particulièrement visée par M. Bérenger : la forme prétendue littéraire ou artistique. Le développement général de ce genre de corruption tient à certains phénomènes généraux. Son succès particulier en France tient, d'autre part, à certains traits spéciaux du caractère français.

Depuis moins d'un siècle, la presse s'est vulgarisée ou, comme l'on dit aujourd'hui, « démocratisée ». On a inventé les éditions à bon marché, les publications par livraisons, le journal à un sou, le roman-feuilleton, les cabinets de lecture. En outre, on a inventé la photographie. Ces progrès matériels, comme tous les progrès possibles, — l'invention de la dynamite par exemple. — peuvent être utilisés pour le bien comme pour le mal. Les industriels *sui generis* qui exploitent les passions n'ont eu garde de dédaigner d'aussi précieux instruments. Le chemin de fer est d'ailleurs venu à leur aide en leur permettant de distribuer rapidement, et à profusion, les écrits et les dessins licencieux. Par là le phénomène de la démoralisation a revêtu un aspect tout particulier, qu'il n'avait pas dans les temps antiques. Une évolution s'est faite en ce qui concerne les moyens employés. Le succès des moyens nouveaux a été d'autant plus complet que l'instruction primaire, depuis cent ans, s'est largement répandue. Dans certains villages reculés, c'est la feuille immorale qui pénètre la première à mesure que l'ignorance bat en retraite, ce qui inspire quelquefois à des vieillards vertueux, mais chagrins, le regret de ce « bon vieux temps » où l'on ne savait ni *a ni b*. Le mal n'est pas de savoir lire, mais de mal choisir ses lectures. Il n'en est pas moins vrai que le livre et le journal, inconnus à la Babylone

antique, sont devenus, pour les Babylones modernes, un élément de décomposition morale qui alarme les meilleurs esprits.

Mais cette influence du développement de la presse, combiné avec les progrès de l'instruction, est commune à tous les peuples civilisés. Il est temps d'en venir aux particularités qui tiennent à la formation française et qui donnent chez nous un caractère spécial d'acuité à la crise dont il s'agit.

Signalons, en premier lieu, l'hypertrophie des professions libérales. Nous nous en sommes occupés plusieurs fois dans cette Revue. Nous avons montré plusieurs conséquences fâcheuses de cette rupture d'équilibre entre les professions utiles et les professions de parade. Nous avons, en particulier, trop d'écrivains, et comme chacun veut percer, un bon nombre d'entre eux sont portés à recourir, coûte que coûte, à tous les moyens propres à « accrocher » l'attention du lecteur. Parmi ces moyens, un des plus élémentaire est de s'adresser à ses mauvais instincts, de flatter son penchant inavoué pour les situations risquées, les peintures libres. Dans certains milieux littéraires et dramatiques, des concessions de ce genre sont devenues une condition *sine qua non* du succès. Il est clair, par exemple, que plusieurs centaines d'éditeurs et plusieurs dizaines de directeurs de théâtres refuseraient *à priori* tout roman ou toute pièce qui ne roulerait pas sur un adultère. Les auteurs sont prévenus et prennent leurs dispositions en conséquence. Cela fait partie, pour ainsi dire, du cahier des charges. Quant au public, il serait désorienté si on l'entretenait d'un sujet différent. La surenchère, dans cet ordre d'idées, est devenue si ardente, qu'on a vu plusieurs directeurs de théâtres dénoncer avec chagrin des cabarets-chantants non soumis à la censure, en se plaignant de ce que ces établissements, par le caractère plus scabreux de leurs représentations, leur enlevaient chaque soir plusieurs milliers de spectateurs. Cette concurrence peu honorable s'explique, en partie tout au moins, par la multiplicité des écrivains qui aspirent à se frayer leur voie dans la carrière, si encombrée déjà, d'auteur dramatique. C'est à qui tirera le flâneur par sa manche,

en lui disant : « Venez donc chez moi, on s'y amuse plus que chez le voisin ». Plus le *struggle for life* littéraire est violent, plus l'emploi de l'immoralité comme moyen d'attraction se propose sous un jour avantageux. Certains ouvrages ou certaines pièces ne réussissent même que par les sous-entendus déshonnêtes de leurs titres.

L'importance des professions libérales ne va pas dans une société sans un certain amour de l'art. Cet amour existe en France. Nous possédons, sinon d'intelligents Mécènes, du moins une foule de bourgeois aisés qui prétendent, à leur manière, encourager les arts. Beaucoup de Français se connaissent en peinture et en musique, et ceux qui ne s'y connaissent pas font comme s'ils s'y connaissaient. Cette disposition d'esprit, en ce qui concerne notamment la peinture et les publications illustrées, pousse à une production énorme. Nos « Salons » sans cesse élargis, dédoublés, flanqués de concurrences diverses, en savent quelque chose. L'art est un dieu, un fétiche. Il suffit d'invoquer l'art, de se réclamer de l'art, pour disposer l'opinion en sa faveur, et dès lors, rien de plus facile que de faire excuser certaines audaces, auxquelles d'autres sociétés, plus calmes en cette matière, pardonneraient moins. Certaines productions condamnables, grâce au talent réel de leurs auteurs, attirent à eux-ci des distinctions officielles. Ces hommes-là deviennent sacrés, et alors, comment punir les auteurs obscurs dont le talent est inférieur, mais dont l'immoralité, preuves en main, n'est pas supérieure? Nos jurys sentent cela, et, lorsque le ministère public se résout à des poursuites contre un livre à scandale, ils acquittent haut la main l'accusé. Celui-ci sort grandi du procès. et en profite pour se tailler une superbe réclame. Plus tard, à son tour, il sera peut-être aussi décoré.

Un autre défaut de notre formation, c'est notre sociabilité trop grande qui se traduit, d'un côté, par une recherche particulièrement active des récréations extérieures à la famille, de l'autre, par une inépuisable complaisance qui nous porte à approuver trop aisément les divertissements d'autrui. Goldsmith, dans le *Traveller*, remarquait déjà, il y a plus d'un siècle, ce

penchant à plaire qui caractérise les Français (1). Ce penchant, issu de la formation communautaire combinée avec un certain progrès économique et la politesse des mœurs, ainsi qu'avec les traditions de la chevalerie militaire, constitue à la fois l'un des grands attraits de la société française aux yeux des autres peuples et l'un de nos points vulnérables les plus inquiétants. On est volontiers frondeur en France ; on y est rarement indépendant. Les plus sceptiques et les plus railleurs se laissent docilement mener par l'opinion, et leur conduite n'est qu'une suite de concessions au respect humain. Nulle part peut-être les apôtres du plaisir ne rencontrent des oreilles mieux disposées à les entendre. « Lisez ceci ! venez là ! » nous dit-on. — « Comment donc ! mais certainement ! » répondons-nous sans hésiter, par pure complaisance. De là ces formidables poussées de la *mode*, dont on a peine, au premier abord, à s'expliquer la puissance. L'Anglo-Saxon, plus raide, plus personnel, moins « entrant », — comme nous dirions, — oppose à ce genre de séduction une résistance plus efficace. La moitié au moins du mérite de l'homme vertueux consiste à savoir dire : Non. Les gens trop aimables, avant même de réfléchir, disent vite : Oui.

En définitive, ces différentes imperfections, étudiées dans leur source, se ramènent à un vice fondamental, celui de l'éducation. La même formation communautaire qui rend l'homme inapte à la conquête d'une situation lucrative et indépendante, le rend souvent incapable, le cadre protecteur une fois brisé, de soutenir une lutte énergique et vigoureuse contre les séductions du plaisir suspect. Considérons, par exemple, nos étudiants parisiens. Beaucoup, parmi ceux qui se gâtent, avaient été irréprochables jusqu'alors. On les avait soigneusement tenus en cage. On montait la garde autour d'eux, nuit et jour, pour empêcher la tentation d'approcher. Les précautions étaient poussées à l'extrême. C'était une discipline moitié militaire, moitié monastique,

(1) They please, are pleased, they give to get esteem,
Till, seeming blest, they grow to what they seem.

« Ils plaisent, on leur plaît, ils accordent l'estime pour la recevoir, jusqu'à ce qu'à force de paraître heureux, ils finissent par l'être. »

avec exclusion de tout ce qui peut ressembler à l'ombre du mal. Durant les courtes périodes de vacances, la vigilance de leurs Mentors ne s'endormait pas. L'heure du diplôme arrive. Changement de décor. Le jeune homme, déraciné du foyer paternel, va camper dans une chambre d'hôtel, en plein quartier latin. Sa liberté est absolue. Esclave hier, il est maître d'un jour à l'autre. Théâtres, cafés, concerts, brasseries et le reste, tout est à lui. A côté des libraires sérieux où s'alignent les exemplaires des *Pandectes* et des Commentaires sur le Code civil, se déploient d'autres étalages plus captivants. Plus de Mentors, plus de pédagogues pour lui fixer l'emploi de son temps, l'avertir des pièges, proposer des dérivatifs à ses passions. Quoi d'étonnant si les dix-neuf vingtièmes de nos échappés de collège mordent à belles dents au fruit défendu?

On se rappelle, il y a trois ou quatre ans, les incidents qui suivirent le fameux bal des Quat'z-Arts. Une manifestation hostile de la jeunesse des écoles contre M. Bérenger fut le point de départ d'une véritable émeute, où le sang coula. Des journaux, favorables en principe aux idées morales, prirent la défense des manifestants. On protesta au nom de la « gaieté française », de l'« esprit gaulois ». M. Bérenger reçut le sobriquet de Père La Pudeur. On « blagua » la Censure sous le nom d'Anastasie. Cette levée de boucliers montrait bien que l'honorable sénateur s'attaquait à une force redoutable, à un grand courant d'opinion. Quelle différence avec ce qui se passe de l'autre côté de la Manche ! Londres sans doute, ainsi que les grandes villes anglaises, a ses côtés hideux ; mais il est clair que l'« opinion », cette puissance souveraine, est du côté de la morale contre le dévergondage des mœurs. Les écrits licencieux sont l'objet de poursuites rigoureuses. Surtout, la contagion de l'exemple est moins grande, et l'on ne se corrompt pas pour faire plaisir aux gens corrompus. « Hypocrisie », répondent nos bons patriotes. Soit, mais un penseur français, La Rochefoucauld, n'a-t-il pas dit que l'hypocrisie est un hommage rendu par le vice à la vertu ? Le fait même de l'hypocrisie prouve que l'auteur d'une mauvaise action doit compter avec une certaine répulsion hon-

nète « qui est dans l'air ». L'immoralité franche et cynique doit donc, au point de vue social, se classer un cran plus bas.

Nous lisons il y a quelques années, dans une monographie de l'Université d'Oxford dont l'auteur n'est plus présent à notre souvenir, qu'un certain nombre d'étudiants de cette université avaient constitué spontanément une « Association de la Chasteté ». On voit d'ici le succès de fou rire qu'aurait une entreprise semblable sur le boulevard Saint-Michel. Ce trait seul suffit à montrer un des abîmes qui séparent la jeunesse française, sauf exceptions, de la jeunesse anglo-saxonne. La différence s'accroît si l'on considère que le mariage, présent de bonne heure à la pensée du jeune Anglais, n'entre qu'assez tardivement dans celle du jeune Français. On lui interdit même d'y penser avant qu'il se soit fait une « situation », et alors sa compagne lui est choisie par sa famille dans un cercle très soigneusement limité. C'est à la fois le mariage tardif et le mariage d'argent. Le cœur est oublié. On ne viole pas impunément la nature humaine et les lois sociales.

Nous avons déterminé les milieux qui favorisent le plus l'immoralité. Nous avons essayé d'analyser les causes qui la font naître en tout temps et en tout lieu, celles qui agissent plus particulièrement en notre siècle et dans notre pays. Disons un mot, en terminant, des remèdes qu'on a expérimentés ou qu'on peut expérimenter contre le fléau.

On a recouru à la législation, et l'on ne peut nier que la législation ait voix au chapitre. Le maintien de la « morale publique » est inséparable du maintien de l'« ordre public ». Il est certain que la police, dans nos grandes villes, contribue non point à faire disparaître les mauvaises mœurs, mais à les cantonner, pour ainsi dire, et à faire « la part du feu ». Mais c'est là, somme toute, un frêle rempart, surtout quand l'autorité se trouve en présence d'un vaste courant d'opinion qui emporte tout. La part du feu risque alors de s'élargir démesurément. Lois, mesures, règlements n'ont de prestige qu'autant qu'ils sont l'expression des volontés d'une masse. Si la masse est *hostile*,

adieu la loi ! Ou on l'élude, ou on la brise. Et le torrent, une fois la digue tournée ou emportée, reprend son cours. Des lois ou règlements visant les mœurs sont d'ailleurs difficilement applicables lorsque les transgressions se multiplient trop. Ainsi ont fléchi, à Rome et en France, les lois somptuaires. Ainsi de nos jours les poursuites contre la presse corruptrice sont devenues, grâce à l'indulgence du jury, absolument illusoire. C'est la réédition, à travers les siècles, de la célèbre lutte de Caton contre les femmes romaines. Caton est magistrat, censeur, dépositaire d'un pouvoir terrible, éloquent, influent, vénéré, acharné d'ailleurs dans sa campagne contre les parures. Les femmes ne votent pas, ne comptent pas ; elles ne sont rien au point de vue politique ; et les femmes, à la longue, battent Caton.

On a eu recours à la religion, et ce remède vaut mieux que le précédent. Comme l'observe judicieusement Nisard à propos du dix-huitième siècle, on voit le mal que la religion n'empêche pas, mais on ne voit pas celui qu'elle empêche, tous les désordres qui, sans son action invisible, se seraient ajoutés aux premiers. Seulement, nous avons constaté plus haut que les grandes agglomérations urbaines soustraient naturellement la masse à l'action des organismes religieux. Il faudrait donc, pour employer avec fruit la religion au redressement des mœurs urbaines, faire appel à des procédés extraordinaires, artificiels, propres à frapper très vivement des imaginations blasées et indifférentes et à les forcer d'entendre les exhortations auxquelles se dérobe la majorité des esprits. Or, que nous dit ici l'observation ? Que de telles secousses, sans être inédites, sont extrêmement rares, et que le résultat acquis ne persiste pas. Le prophète Jonas, dit la Bible, se promena dans les rues de Ninive en criant : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite, si elle ne fait pénitence ». Et les Ninivites firent pénitence. Florence était une ville de plaisirs. Savonarole parut, éloquent, impérieux, enflammé. Dictateur moral, il commanda aux Florentins de réformer leur vie, et les Florentins se réformèrent en foule. Pour combien de temps ? On le sait trop ! Ces types de convertisseurs sont, dans l'ordre moral, ce que les Alexandre et les Napoléon sont dans l'ordre militaire. Êtres sin-

guliers, surprenants, merveilleusement doués, ils passent comme des météores, et leurs conquêtes ne durent pas après eux.

Il reste donc, sans nier l'utilité des lois et de la police, sans déprécier le rôle nécessaire de la religion, à mettre en œuvre tout d'abord des matériaux d'ordre familial et à préparer, par le travail quotidien de l'éducation, une génération capable, plus que ne l'est la génération présente, de résister aux entraînements du milieu. L'enseignement religieux a sa place dans cette éducation, mais cet enseignement demeurerait insuffisant si les âmes dans lesquelles il tombe se trouvaient, par le fait d'autres circonstances éducatives, radicalement dépourvues de ressort et d'énergie, et si, tout au rebours, la direction imprimée à la jeunesse multipliait pour celle-ci les chances de péril. Or, c'est un péril, en morale comme ailleurs, que d'apprendre à compter exclusivement sur le secours d'autrui ; c'est un péril que de passer brusquement d'une contrainte exagérée à une liberté absolue ; c'est un péril que d'entraver et de retarder le mariage au moment même où l'âge invite le jeune homme à choisir spontanément une compagne de sa vie ; c'est un péril que de le pousser vers des carrières encombrées comme les professions libérales, au risque d'exaspérer son impatience et de l'inciter à se mettre en vedette à tout prix, *per fas et nefas*. Or, ces défauts sociaux sont de celles contre lesquelles Caton ni Savonarole ne peuvent rien. Seuls les pères et mères de famille sont à même d'y remédier directement, avec compétence, et c'est toujours à cette petite « cellule sociale » qu'il faut revenir.

Une interpellation, en général, ne s'adresse qu'à un seul ministre. Celle de M. Bérenger en visait trois, semble-t-il ; mais cette triplicité n'était qu'un symbole, à nos yeux, de la multiplicité des vrais interlocuteurs. L'interpellation s'adressait, en réalité, à des millions de familles. C'est par-dessus la tête du gouvernement que doivent passer de telles harangues ; et si les fonctionnaires peuvent en faire leur profit, ce qui est quelque chose, chaque foyer devrait les méditer, ce qui serait beaucoup.

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

DE LA FRANCE (1)

IX

LA RÉGION DE LA CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ DES LANDES. — LE TYPE BRETON

Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre jusqu'ici cette série d'études, doivent apercevoir l'ordre qui préside à notre classement des diverses régions de la France.

Nous sommes partis des trois massifs montagneux et herbus, Plateau central, Alpes et Pyrénées, où nous avons saisi le type encore bien conservé des populations à communauté pastorale. Puis, nous avons suivi le développement des phénomènes sociaux autour de ces trois massifs, en classant les régions et les populations dans l'ordre où elles s'éloignent de la communauté pastorale et où elles s'engagent dans des travaux de culture de plus en plus compliqués.

Tout ce groupe de populations, qui comprend d'une façon générale la France du Centre et du Midi, se rattache, soit actuellement soit au moins par ses origines, à la communauté pastorale. La communauté pastorale explique ses caractères essentiels et distinctifs.

Nous abordons maintenant un autre groupe de populations :

(1) Voir les précédents articles dans les livraisons de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1896, février, mars et avril 1897.

celui qui se rapproche le plus du précédent. Il sort également de la communauté pastorale, mais d'une variété distincte : *la communauté des Landes*. Cette variété n'est représentée, en France, que par un seul spécimen : *le type Breton*. C'est à cette variété que se rattache, en dehors de notre pays, les Highlands d'Écosse et l'Irlande.

I

Quand on considère la nature du sol, la Bretagne semble être un fragment détaché du Plateau central, une « Ile sœur », mais une sœur très cadette. Ce rapprochement se manifeste nettement, si on jette les yeux sur une carte géologique de la France : ces deux régions sont présentées avec la même teinte, qui désigne les terrains granitiques. Par là, ce pays se rattache bien au groupe du centre de la France, qui nous a servi de point de départ et, en quelque sorte de pivot.

Cette nature de sol ne fait pas prévoir une grande richesse de productions végétales. La Bretagne est en effet un pays de landes : hautes landes, — assez analogues aux Highlands d'Écosse, — dans l'intérieur ; basses landes, dans la zone voisine des rivages. La lande, ainsi que nous le verrons, a aujourd'hui reculé devant la culture, mais elle était autrefois et elle a été jusqu'à une époque récente l'élément caractéristique et dominant du pays. Le granit, qui affleure souvent et qui, en tous cas, ne retient pas l'humidité, est peu favorable à une végétation riche et exubérante. En 1840, il y avait encore 900.000 hectares de terres incultes dans les cinq départements bretons (1). C'est dans la partie méridionale des Côtes-du-Nord, qui forme le centre de l'Armorique, que les collines sont le plus recouvertes de bruyères et que les habitations humaines sont le plus clairsemées (2). En Bretagne, « la nature est sévère, parfois

(1) Joanne, *Dict. de la France*, art. *Bretagne*.

(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 210.

sauvage. Ses champs de genêts et d'ajoncs d'or, ses landes rougies par les bruyères lui donnent un coloris particulier. Le centre du pays renferme surtout des landes arides et pierreuses (1). »

Cependant, comme le climat est à la fois humide et doux, par suite du voisinage de l'Océan qui entoure de tous côtés la presqu'île armoricaine, l'herbe peut se marier, çà et là, à la lande, et la végétation forestière se développe partout où le granit est recouvert d'assez de terre pour donner prise aux racines des arbres. C'est donc le sol et non le climat qui oppose un obstacle à la végétation en Bretagne.

La lande fournit à l'homme un produit appréciable, quoique peu riche et peu abondant : d'abord un maigre pâturage, ensuite l'ajonc. Ce dernier est applicable à diverses destinations : il sert à former des clôtures, que la force de ses jets et de ses épines rend impénétrables; il donne en abondance des fagots, pour le chauffage, dans un pays qui manque de bois; il fournit des litières, qui repoussent à mesure qu'on les coupe; enfin, quand il est haché ou écrasé, il peut être employé comme nourriture pour les animaux, surtout pour les chevaux.

Il n'y a pas là de quoi vivre largement; mais, pour des populations disposées à se contenter de peu et à préférer une vie pauvre et facile à l'aisance achetée au prix d'un travail intense, la lande bretonne pourrait suffire à la rigueur.

De fait, elle a suffi pendant des siècles, car ce pays a été précisément peuplé par des populations peu exigeantes. Le type breton, comme bien d'autres d'ailleurs, ne s'explique pas seulement par son milieu physique actuel, mais encore par ses origines historiques, c'est-à-dire par les milieux qu'il a précédemment traversés.

Et, ici, ce second facteur a eu une importance considérable, ainsi que nous allons le voir.

En Bretagne, la Race, c'est-à-dire la formation antérieure de la population, a singulièrement accentué les effets du Lieu.

(1) E. Reclus, *Géographie*, t. II, p. 630.

Dans notre précédente étude, nous avons vu comment les Celtes étaient arrivés jusqu'en Anjou, en suivant la vallée de la Loire, qui fut leur principale route à travers la Gaule (1). La Bretagne formait la continuation et l'extrémité de cette route vers l'Ouest. Elle se présentait comme une poche gigantesque ouverte vers la Loire et fermée de tous les autres côtés par l'Océan. Mais cette région n'avait rien qui pût attirer des populations, surtout après la région si fertile, si douce et si enviable de l'Anjou. Elle s'offrait tout au plus comme un lieu de refuge, comme un lieu d'asile pour les fuyards, les vaincus, les désorganisés. auxquels on ne laisse d'ordinaire que les contrées peu favorisées de la nature : la Bretagne était incontestablement du nombre de celles-là. La suite de son histoire prouve d'ailleurs que les cinq petites nations celtiques qui l'occupaient, les Nannètes, les Vénètes, les Osismes, les Curiosolites, les Redons, n'étaient pas doués d'une très grande force de résistance.

On sait, en effet, que ce premier ban de Celtes-Gaulois fut ensuite refoulé et dominé par un ban de population arrivé de la Grande-Bretagne et qui cependant n'était composé, lui aussi, que de fuyards et de désorganisés.

Ces fuyards étaient également des Celtes, mais des Celtes dits Bretons, anciennement passés dans la Grande-Bretagne, d'où ils se sauvèrent au moment de l'établissement des Saxons.

C'étaient bien de perpétuels fuyards : ils avaient fui pour passer de la Gaule en Angleterre, puis pour passer de l'Angleterre en Irlande et d'Irlande en Écosse, et finalement ils fuyaient pour revenir de la Grande-Bretagne en Armorique, afin de mettre le détroit entre eux et les Saxons.

La fuite est en effet la dernière et grande ressource des populations faiblement fixées au sol par la culture. Les nomades et les demi-nomades, habitués à errer sur le sol, de campement en campement, à la suite de leurs troupeaux, n'ont pas, pour un lieu déterminé, l'attachement du sédentaire. Ce dernier aime

(1) Voir la livraison précédente.

mieux subir la domination étrangère, que d'abandonner ses champs et sa demeure fixe.

Nous connaissons le type social des Celtes de la Grande-Bretagne (1); ce n'étaient pas des sédentaires cherchant un lieu d'établissement cultural et paisible. Ce n'étaient, à vrai dire, que des pasteurs nomades désorganisés, remplaçant la communauté de famille par la communauté de clan.

Il y a une loi sociale bien établie et qu'on pourrait appeler la loi de la génération des ateliers. En vertu de cette loi, un même lieu est différemment exploité suivant les méthodes de travail que les arrivants ont antérieurement acquises, à raison de la diverse nature des lieux où il leur a fallu vivre précédemment. C'est ainsi que les Bretons revenus de la Grande Bretagne dans la Bretagne française (dans l'Armorique comme on l'appelait antérieurement) ont plus cherché, dans la Péninsule, les landes pastorales que les terres cultivables. C'est ce que leurs congénères ont aussi fait en Irlande et en Écosse (Highlanders, hommes des hautes terres de landes). Ils ont appliqué au pays la méthode de travail à laquelle ils étaient encore demeurés. Ils ne se sont pas avisés de livrer au défrichement des forêts, parce qu'ils n'étaient pas alors rompus à la culture et la fuyaient. Ils n'usaient des forêts que comme lieu de pâturage, comme une ressource annexe aux hautes landes.

Ils exploitaient de même, par le pâturage, les landes moins élevées, les landes de marais qui formaient une couronne entre les terres hautes de l'intérieur et le rivage armoricain. Seulement, il y a entre les hautes landes et ces basses landes cette différence, que les premières ne sont pas, ou ne sont guère transformables et sont restées l'élément fixe du type breton, tandis que les basses landes sont plus facilement cultivables et ont donné, avec le temps, ainsi que nous l'indiquerons, un type breton nouveau, ou qui présente tout au moins les symptômes d'une évolution sociale.

Ces émigrants revenus de la Grande-Bretagne répugnaient

(1) Voir les articles de M. de Calan sur l'Écosse et l'Irlande, *Science sociale*, t. XIX, p. 78, 356, 505, et t. XX, p. 41, 250 et 418.

encore plus à la culture que les Celtes demeurés en Gaule, parce qu'ils n'avaient pas, autant que ceux-ci, subi le contact pénétrant et la longue domination des Romains. Ils étaient restés plus pasteurs, plus batailleurs et plus désorganisés. Ils appartenaient à ce type social qui a donné naissance au cycle guerrier et légendaire des chevaliers de la Table Ronde. Le nom de Table Ronde vient, dit-on, de l'habitude où étaient les chevaliers de s'asseoir autour d'une table circulaire, afin d'éviter les querelles de préséance. Le fait est que l'histoire de tous ces petits chefs de clans, égaux entre eux, n'est qu'une suite de luttes, de compétitions et de meurtres, qui explique suffisamment la précaution dont parle la légende. Elle explique en même temps comment, chez les Bretons, le clan avait pris une importance extraordinaire, au point d'éclipser la famille elle-même. Celle-ci n'était plus assez forte pour protéger les individus contre ces factions guerrières et ennemies et on n'avait d'autre ressource que de se réfugier dans le clan, de le fortifier et de s'y barricader en quelque sorte. De là, le dévouement extraordinaire des Bretons pour le chef du clan.

Tels furent les envahisseurs qui, vers le cinquième siècle, vinrent se superposer aux Celtes précédemment établis dans l'Armorique et se contentèrent d'exploiter ce pays de landes au moyen du pâturage.

Aujourd'hui encore, la Bretagne a conservé la tradition de cette exploitation pastorale peu intense, qui n'est associée qu'à une culture très arriérée. « La triste Sologne, toute désolée qu'elle soit, est supérieure à la Bretagne, écrivait Arthur Young, au siècle dernier. La plupart des rendements sont pitoyables; la moitié de la province est abandonnée. » En 1862, « près de la moitié du département du Morbihan consistait encore en vastes domaines revêtus de bruyères (1) ».

L'art pastoral est resté le travail principal et le bétail est encore aujourd'hui la principale production. Mais, sur ces pâturages de landes ou de prairies pauvres, il ne vient que des espèces animales de petite taille; le cheval breton est petit, ainsi que la

(1) É. Reclus, *Géographie*, II, p. 621.

vache bretonne. Et ils sont sobres par la force des choses. Le mouton est rare; on lui a préféré ces vaches de petite espèce, qui ne sont pas plus difficiles à nourrir.

Aussi la Bretagne est-elle la province, qui, proportionnellement à sa surface, a le plus de bétail. Elle est également au premier rang pour le chiffre de sa population chevaline; elle en a plus qu'aucune autre partie de la France.

C'est ainsi que les influences du Lieu et celles de la Race se sont parfaitement combinées en Bretagne pour maintenir jusqu'à nos jours l'art pastoral comme travail dominant.

Si le sol avait été plus riche, il aurait pu triompher de l'apathie de la race; si la race avait été plus formée au travail, elle aurait pu triompher de la stérilité du sol. Mais ils étaient si bien faits l'un pour l'autre, que la race n'a pas entrepris de faire violence au Lieu, elle l'a respecté. Aussi le Breton est-il resté, au milieu de la France moderne, comme le représentant curieux, et en quelque sorte cristallisé, d'une époque disparue.

II

A cette influence combinée de la Race et de l'Art pastoral est venue s'ajouter celle de la Pêche et des Transports par eau, dont l'action s'est exercée dans le même sens.

Par suite de sa forme péninsulaire, la Bretagne possède un développement considérable de côtes, par rapport à son étendue. Au Nord, à l'Ouest et au Sud, on rencontre la mer. Et cette mer est particulièrement favorable à la pêche et aux transports. Les eaux qui baignent ces rivages sont échauffées par le Gulf-Stream, ce qui développe une multitude d'animalcules dont se nourrit le poisson, et une végétation sous-marine très variée qui lui fournit des retraites et des abris. D'autre part, les nombreuses découpures de la côte y créent une grande quantité de baies, de criques et de ports naturels où les navires peuvent aborder.

C'est par la mer plus que par la terre que la Bretagne, pendant longtemps, a été en communication directe et facile non

seulement avec les autres pays, mais même avec la France. « C'est par les villes de son littoral plus que par celles des frontières de terre que la Bretagne est devenue française. En effet, les baies et les criques nombreuses de ses rivages, ses mers poissonneuses, les fortes oscillations de la marée, dans ses ports, favorisaient la naissance d'une grande marine de pêche et de commerce et facilitaient, par conséquent, l'échange des idées, le contact des civilisations (1). »

A toutes les époques, ces rivages ont donné une nombreuse population de pêcheurs. De toutes nos côtes océaniques, celles de Bretagne sont même les seules où l'on rencontre à la fois le maquereau (qui est plus spécial à la Manche) et la sardine (qui est plus spéciale à l'Océan). C'est sur ces côtes que, comparative-ment au littoral européen, on pêche en plus grande quantité le homard et la langouste. L'abondance du poisson est bien accusée pour ce fait que ces rivages, de Brest à Nantes, sont actuellement le principal centre pour l'industrie des conserves de poissons. Enfin, on sait que la Bretagne donne le plus fort contingent pour la grande pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.

A elle seule, cette région fournit presque la moitié de la population totale des pêcheurs français : sur 90.000 pêcheurs, la Bretagne en compte 41.000. La région flamande et boulonnaise n'en a que 10.000; la région normande, 12.000; la région vendéenne et saintongeaise, 7.500; la région gasconne et basque, 5.000; la région catalane et languedocienne 7.000; la région provençale, 4.500; la région corse, 800; la région algérienne 3.500. C'est donc bien en Bretagne que l'influence de la pêche s'accuse le plus fortement.

Mais cette influence est encore accentuée ici par le développement de la marine en générale; la Bretagne n'est pas seulement la région qui fournit le plus de pêcheurs, c'est encore celle qui fournit le plus de marins pour le commerce ou pour la guerre. Les quatre départements bretons recrutent à eux seuls la cinquième partie des équipages de la flotte.

(1) E. Reclus, *Géogr.* II, p. 594.

Et cependant ce développement de la pêche et des transports maritimes n'est plus que l'ombre très affaiblie de ce qui existait autrefois. Au moyen âge, la Bretagne maritime fut incomparablement plus brillante, plus célèbre et plus riche que la Bretagne terrestre. Au dix-septième siècle, les armateurs de Saint-Malo étaient assez riches pour prêter 30 millions à Louis XIV.

On comprend que le métier de marin ait attiré ces populations au moins autant que celui de pasteur.

D'abord la stérilité du sol, qui ne fournissait qu'un pâturage maigre, insuffisant pour faire vivre la population, en rejetait une bonne partie vers cette mer aux rivages sinueux et poissonneux. Et ce métier de marin était encore, comme celui de pasteur, une simple Récolte, c'est-à-dire un travail n'exigeant pas de prévoyance, et attrayant comme tout travail qui livre immédiatement son produit. Le pêcheur jette le filet et récolte, ou espère récolter immédiatement du poisson. Le marin (je parle de celui du moyen âge) jetait le harpon sur un navire et récoltait, ou espérait récolter, immédiatement du butin, car ce marin était pirate au moins autant que transporteur. Il vivait autant de la course que du commerce. On peut dire que les nids de pirates s'égrenaient tout le long de la côte bretonne.

A partir du quatorzième siècle, on essaya bien de réglementer la course, mais sans beaucoup de succès. Aussi Henri III, renouvelant les édits sur la matière, disait : « Ils pillent, robbent et détroussent tout ce qu'ils trouvent à leur avantage. » Sous Louis XIV, la course était encore considérée comme l'auxiliaire légitime de la guerre publique. Il était même permis, en principe, par une ordonnance de Colbert, de courir sus à un navire en temps de paix pour se venger d'une prise illégale. Tout ce qu'on put faire, ce fut de régler la vente et le partage des prises.

Saint-Malo fut alors un des plus fameux repaires de corsaires et Duguay-Trouin personnifie cette race d'écumeurs de mer. « La guerre est déclarée, dit un historien, la course est ouverte; les mers vont être sillonnées d'ennemis; le commerce devient presque impossible. Le paisible négociant se fait armateur : il servira sa patrie et des prises riches et nombreuses rendront ses

affaires peut-être plus florissantes qu'en temps de paix. Il se munit d'une soumission de l'amiral de France. Il dépose au greffe une caution de quinze mille livres pour répondre des injustices que ses représentants pourraient commettre en mer. Ses navires de transports se changent en bâtiments de guerre, ou, mieux encore, il construit des frégates de quatre-vingts à cent pieds de quille, qu'il se garde de trop charger d'artillerie, car il faut qu'elles soient souples à la manœuvre et d'une marche supérieure. »

On voit, par là, qu'il n'y avait pas loin du commerce à la piraterie et que l'on passait avec un extraordinaire facilité de l'un à l'autre. Et comme, alors, les guerres étaient longues et fréquentes, la piraterie l'emportait bien souvent sur le commerce. Et elle procurait parfois plus de bénéfice. On cite un armateur de Saint-Malo qui fit, en quinze jours, vingt-deux prises considérables. Dans un seul automne, plus de cent navires capturés entrèrent dans cette ville.

On pense avec quelle ardeur et quel enthousiasme ces Bretons habitués aux luttes de clan et à la vie d'aventure qui en est la conséquence, durent se jeter dans la piraterie. Ils y étaient poussés à la fois par la formation guerrière de leur race et par leur éloignement pour le travail régulier. A peine une guerre est-elle déclarée, qu'on ouvre des registres où chacun vient inscrire sa demande d'embarquement, avec la mention du poste qu'il se croit capable d'occuper. Tout le monde se jette dans la marine, dit l'historien de Duguay-Trouin, au point que le corps des marchands ne peut fournir à l'État les trente et un soldats dont il est chargé. Des navires descendent des chantiers de construction du Talaro, du Val, de Trichet, de Solidor. Ces hardis croiseurs vont écumer les mers, si bien que le gouvernement de Bretagne touchera, en deux ans, neuf cent mille livres pour son dixième de part de prise, et que les ennemis, à la paix de Ryswick, auront perdu, pendant cette guerre et la précédente, plus de quatorze cents navires capturés par les seuls Malouins.

Non seulement le métier de pêcheur ou de marin n'exige pas de prévoyance, mais il a pour effet de développer l'imprévoyance,

comme il arrive dans tout travail qui se rattache à la Simple Récolte. On vit au jour le jour, comme on récolte au jour le jour. Le pêcheur et le pirate ressemblent au joueur qui compte toujours sur un gain extraordinaire. Le simple métier de marin transporteur agit, lui aussi, dans le même sens; il développe l'insouciance des intérêts matériels. Le marin peut être imprévoyant à plaisir et sans aucun inconvénient immédiat. Il est nourri et logé; il n'a pas à s'inquiéter de ces deux besoins essentiels; la prévoyance de l'armateur veille pour lui. Il peut donc dépenser son argent : il a la table et le couvert assurés. Il le dépense d'autant plus facilement qu'il reçoit sa paye, toute sa paye, en une seule fois, au moment où il débarque. Il se trouve donc avoir, tout d'un coup et sans y être préparé, une fortune entre les mains; et cela précisément quand il vient d'être sevré de toutes les jouissances qu'on ne peut se procurer qu'à terre.

La prodigalité des marins est célèbre dans les fastes de la Bretagne. « Les matelots vainqueurs, dit un vieil historien breton, font leur entrée sur des charrettes par la grande porte transformée en arc de triomphe; ils sont entourés de la population qui les acclame; ils jettent l'ancre attachée à leur véhicule devant le prochain cabaret. Là, le vin coule à flots, on fait grande chère. Que tous les compatriotes entrent! ils sont invités au festin, il y a de quoi les régaler tous. Les cruzades portugaises roulent sur les tables de jeu; on n'en veut pas conserver une seule; peut-être mourra-t-on dans la prochaine campagne; on fait frire les pièces d'or et on les précipite brûlantes sur la tête des passants. »

Aussi la plupart des corsaires meurent-ils pauvres, comme le fameux corsaire malouin, Angenard, qui, en vingt jours, rapporte à ses armateurs près de deux millions et trente-quatre mille francs pour sa part. Il écrit cependant : « Me voici arrivé à la fin de cette guerre de vingt ans (les guerres, on le voit, durent longtemps alors) à laquelle j'ai pris une part si active et au bout de laquelle je ne rapporte chez moi, pour toute fortune titres et récompenses, qu'une tête mutilée de coups de baïonnettes, souvenirs cruels et ineffaçables, une mâchoire dégarnie de toutes ses dents du côté gauche, la jambe gauche

percée d'une balle, le côté droit déchiré par un éclat de bois, l'épaule gauche traversée par un biscaien de 17 lignes de diamètre que je garde avec soin pour le renvoyer moi-même à ceux qui l'ont fabriqué ». Il n'avait pour économies que ses blessures!

Dans un séjour que j'ai fait autrefois sur la côte bretonne, j'ai pu constater que ces habitudes d'insouciance et de prodigalité se retrouvent intactes aujourd'hui chez les marins. Souvent, m'a-t-on dit, les femmes sont obligées de contracter elles-mêmes des engagements au nom de leurs maris, et de les faire embarquer de force, pour les empêcher de dépenser à terre tout l'argent qu'ils ont gagné. C'est quelquefois, paraît-il, un spectacle curieux que de voir les femmes conduisant leurs maris à bord, comme de petits, ou plutôt comme de grands enfants.

Aussi, la première préoccupation des femmes, à l'arrivée des navires, est-elle de se faire remettre le montant de la paye, avant qu'elle ait été dépensée avec les camarades. Après cela, on ne doit pas s'étonner que les femmes de marins aient la direction du ménage. J'ai pu le constater, moi-même, par une quantité de traits. Ainsi, en parlant d'une famille, on ne dit pas la famille d'un tel, mais la famille d'une telle; là où nous employons le mot Monsieur, pour désigner la famille, on emploie le mot Madame. Un instituteur me disait qu'un marin prend rarement sur lui de traiter une affaire : « Consultez ma femme, » vous répond-il.

Ainsi, à la dépression produite dans la race par ses origines, puis par l'art pastoral pauvre, vient s'ajouter encore la dépression produite par le métier de pêcheur et par celui de marin. Il existe donc ici un concours de circonstances singulièrement concordant, qui tendent toutes à déprimer chez l'homme l'aptitude au travail intense, au travail suivi, au travail qui exige les longues vues et la prévoyance.

La race bretonne nous apparaît donc comme essentiellement caractérisée par l'esprit de clan développé au plus haut degré pendant le séjour dans la Grande-Bretagne, et par la prédominance de trois travaux de Simple Récolte : l'art pastoral, la pêche et la piraterie.

On pourrait exprimer les éléments essentiels du type par la formule mathématique suivante :

Communauté de clan + Art pastoral pauvre + pêche + piraterie et service maritime combinés = type Breton.

Je prie surtout le lecteur de ne pas confondre ce type de pêcheurs avec celui qui, en Norvège, a été, autrefois, le prototype de la formation particulariste. Les différences sont profondes et absolues.

1° Le Norvégien était fondamentalement, comme il l'est encore aujourd'hui, *un paysan vivant de la culture* de son petit domaine. Un capitaine de navire norvégien que j'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet, me déclara qu'il ne connaissait pas un seul pêcheur qui ne fût en même temps cultivateur.

2° Par suite des profondes sinuosités de la côte norvégienne, qui se découpe en fjords ou golfes très nombreux, très allongés et très profondément enfoncés dans les terres, tous ces domaines de paysans sont situés au bord de l'eau. (L'intérieur de la Norvège, ou plus exactement les parties éloignées des rivages sont, sauf les deux plateaux de Christiania et Trondjem, montagneuses et inhabitées.) Par suite de ce voisinage de l'eau, chaque paysan norvégien peut se livrer à la pêche. Mais c'est une simple pêche à l'hameçon, qui se fait en petites barques à fond plat, à une très faible distance de la rive, et dans la partie du fjord qui est voisine de l'habitation. On peut donc la pratiquer sans perdre celle-ci de vue. On n'a pas d'ailleurs intérêt à aller au loin, parce que cette pêche a spécialement pour objet le saumon, qui remonte les fjords et que l'on capture au pied des rapides, au moment où il s'accumule pour les franchir. Ces rapides sont très nombreux et chaque paysan a eu soin d'établir son domaine précisément dans le voisinage d'une de ces chutes. Non seulement ce pêcheur ne s'éloigne pas de son domaine, mais la pêche ne le détourne de la culture que pendant une courte période, au moment où le saumon remonte de la mer vers les parties hautes du fjord pour aller y déposer son frai. Le Norvégien fait en peu de temps, sa provision de poisson pour toute l'année. Cet homme est donc beaucoup plus cultivateur que pêcheur.

3° Enfin, ce paysan-pêcheur est, au plus haut degré, *un isolé*. Les domaines norvégiens s'égrènent le long des fjords, dans le voisinage des rapides, qui, quoique nombreux, sont cependant à d'assez grandes distances les uns des autres. Deux familles s'établissent rarement auprès du même poste de pêche à cause de la faible quantité de sol arable que l'on trouve entre la montagne et le rivage. Chaque famille est donc séparée des familles les plus voisines soit par le fjord qui est devant elle, soit par la montagne qui est derrière, soit par l'intervalle, qui, à droite et à gauche, la sépare du poste de pêche situé plus haut ou plus bas le long du rivage (1).

Ces quelques indications suffisent à expliquer comment l'évolution du type norvégien a été profondément différente de l'évolution du type breton : pour le norvégien, la pêche n'était qu'un travail accessoire de la culture, elle se pratiquait d'une façon intermittente et dans des postes complètement isolés les uns des autres.

III

Nous tenons les trois éléments essentiels du type breton et nous avons constaté qu'ils convergent pour accentuer la formation communautaire de clan et des travaux de Simple Récolte.

Il s'agit de savoir maintenant si les autres travaux, la Culture et la Fabrication, ont pu agir suffisamment sur le type pour contrebalancer les influences établies par l'origine historique de la race et par la Simple Récolte.

Il existe, en Bretagne, deux zones bien distinctes de Culture. Le long des rivages, c'est la petite culture ; dans l'intérieur, c'est la grande culture, ou du moins la culture par grands domaines, qui domine.

(1) Je me borne à ces indications absolument nécessaires pour éviter toute confusion avec le pêcheur breton. Mais le lecteur trouvera prochainement, dans la Revue, une description et une explication magistrale du type norvégien, sous la plume de M. Henri de Tourville.

Les rivages de la Bretagne présentent des facilités particulières à l'établissement de la culture.

1° Le climat est très humide par suite des influences de l'Océan, dont les vapeurs arrêtées par les collines de l'intérieur se déversent en brouillards et en pluies abondantes sur le littoral. Ce climat est, de plus, singulièrement doux et tempéré, à cause de l'action du Gulf-Stream, qui court le long du rivage de la Bretagne, plus particulièrement du rivage septentrional.

2° Sous l'influence de la chaleur, les plantes marines et les coquillages se développent en quantités considérables ; ils s'accumulent et sont ensuite roulés, broyés et rejetés sur la côte par le mouvement de la mer. Ces débris, la tanguie surtout, formée de coquillages réduits en poudre, le varech et le goémon, constituent des engrais très énergiques, par suite des éléments calcaires qu'ils contiennent en très grandes quantités.

Or l'amendement calcaire est nécessaire pour donner au sol granitique de la Bretagne les éléments fertilisants qui lui font défaut. La nature a donc placé là le remède à côté du mal. Le remède est tellement approprié et énergique, qu'actuellement la culture s'est en quelque sorte arrêtée en Bretagne au point où peuvent arriver les engrais marins. Sur certains points de la côte, l'influence bienfaisante de ces engrais s'étend jusqu'à 40 ou 50 kilomètres dans les terres (1).

Si une autre race que la race bretonne avait eu à sa disposition un climat aussi doux et une réserve aussi abondante et vraiment inépuisable d'éléments fertilisants, elle aurait, depuis des siècles, transformé le pays, tout au moins la zone littorale par la culture. Mais nous avons vu que le Breton éprouvait plus d'attrait pour l'art pastoral, la pêche et les expéditions maritimes que pour la culture.

Ce n'est que récemment (il y a seulement une cinquantaine d'années), que la culture s'est développée sur ces rivages, principalement sur ceux du Nord. Elle s'est développée sous la forme de la culture maraîchère.

(1) Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, p. 210 et 510.

La culture maraîchère était en effet la mieux adaptée au climat et à la race.

L'hiver est très doux en Bretagne, par suite des influences marines signalées plus haut. Les gelées y sont rares. C'est là une condition particulièrement favorable pour la culture des primeurs, qui viennent là, en pleine terre, à une époque où, ailleurs, on ne peut les obtenir que sous châssis et au moyen de dépenses et de soins considérables. Quel avantage de pouvoir arriver sur le marché un mois avant tous les autres producteurs ! On évite la concurrence, et on peut obtenir des prix très élevés.

Cette culture est, en outre, remarquablement adaptée à la race bretonne. C'est essentiellement une très petite culture, un simple jardinage, qui se fait sur un petit espace (un demi-hectare peut occuper une famille entière) et avec des instruments très simples, c'est du travail à la bêche ; on n'emploie ni charrue, ni animaux de traits.

De plus, la culture maraîchère donne des produits très rapidement : au moyen des contre-plantations, on peut obtenir, jusqu'à huit ou neuf récoltes par an, sur le même sol. On récolte donc constamment, presque sans interruption, presque chaque jour. Tantôt c'est un produit, tantôt c'est un autre. Et comme ces produits doivent être consommés frais, il faut les expédier immédiatement. On touche donc, chaque jour, le produit de son travail, ce qui encourage singulièrement au travail et à l'effort. De toutes les cultures, la culture maraîchère est donc celle qui se rapproche le plus de la Simple Récolte. Aussi on comprend que ces fils de pasteurs, de pêcheurs ou de marins aient pu s'y astreindre plus facilement.

Cette culture s'est surtout développée, depuis 1840, lorsque les communications à vapeur, soit par terre soit par eau, permirent de transporter rapidement au loin les produits maraîchers. Alors Paris et Londres, subitement rapprochés de la Bretagne, devinrent les deux grands débouchés.

C'est à Roscoff, dans le voisinage de Morlaix, que l'on peut observer cette culture maraîchère dans tout son développement.

« Les jardins des environs produisent en abondance des oignons, des artichauts, des choux-fleurs, des asperges et autres légumes, qui vont alimenter Paris, Londres et Rotterdam. Les Bretons qu'on rencontre à Paris, aux alentours des halles, coiffés d'un grand chapeau à larges bords, sont des gens de Roscoff vendant les produits de leurs jardins (1) ».

Cette transformation de la côte bretonne par la culture maraîchère est loin d'être achevée, même à Roscoff. Elle se poursuit tous les jours, ainsi que le constatait récemment encore un voyageur : « Voici la côte faite d'un sable blanc, qui n'a pu former des dunes bien hautes. Le cultivateur s'en est emparé, il a aplani le sol, il l'a entouré de ses éternels talus et a enclos ainsi des champs d'artichauts et de choux-fleurs. Il y a eu ici une transformation récente, car la carte de l'état-major indique un vaste espace de dunes. Bientôt tout le sol sera transformé en jardins (2). »

Ce maraîcher se double ordinairement d'un commerçant par suite de la nécessité où il est de vendre chaque jour les produits de sa petite exploitation, soit sur place à des intermédiaires, soit directement aux halles de Paris ou de Londres. Souvent même il donne à ce commerce une extension importante. Lorsque la récolte des primeurs est terminée en Bretagne, il se rend, par exemple, dans l'Anjou, où elle est plus tardive, et il y achète par grandes quantités des artichauts, des choux-fleurs, etc., qu'il va revendre aux halles de Paris. Il s'élève ainsi à la situation de commerçant et de commerçant en gros.

Il est intéressant de noter cette évolution qui peut avoir tant d'influence sur la transformation ultérieure de la Bretagne. « C'est d'un demi-siècle et surtout des trente dernières années que date la prospérité exceptionnelle de cette population. Elle est presque exclusivement fondée sur la perfection donnée à une ou deux cultures, surtout au chou-fleur et à l'artichaut : l'artichaut est le produit le plus vanté et le plus abondant de Roscoff. Ces primeurs sont vendues pour ainsi dire au poids de l'or. On les

(1) É. Reclus, *Géogr.*, t. II, p. 630.

(2) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 5^e série, p. 26.

exporte encore, lorsqu'ils sont en pleine saison sur les marchés de l'Angleterre, de la Bretagne, de certaines villes de Normandie. On les recherche à Paris notamment. Ce commerce a longtemps communiqué à la population roscovite un *caractère à part*. Il les obligeait à de *perpétuels déplacements*. Qu'on songe que les petits propriétaires de Roscoff étaient jadis, en Bretagne, les *seuls paysans qui connussent la grande ville*. Leur costume les désignait sur les routes ou sur les marchés, où ils étaient réunis par petites bandes. On les reconnaissait à l'habit de serge blanche, sur lequel se dessinait une large ceinture de laine rouge, au grand gilet vert à manches bleu de ciel, qui leur serrait étroitement la taille. Les *plus entreprenants poussaient jusqu'à la capitale* avec leur charrette et faisaient, dans cet équipage, leurs cent cinquante lieues à petites journées. C'est, dit-on, vers 1830 qu'un paysan accomplit, pour la première fois, ce tour de force. Le Roscovite revenait de la même façon, non sans un séjour prolongé à Paris. La petite colonie s'installait près des Halles, où elle était connue presque autant que ses primeurs. Ces stations dans la capitale étaient fécondes. *Elles ont développé chez cette population l'expérience et les lumières agricoles et commerciales* par le mouvement que donnent les grandes villes même à des intelligences peu cultivées. Le pays continue à se ressentir d'une manière favorable de ce courant si régulier de bénéfices. Les fermes donnent le spectacle *d'un bien-être rarement aussi développé en Bretagne. La vie est laborieuse, rangée* (au moins durant la semaine), toute de famille, avantage précieux que permet ce genre de culture. Le moyen et surtout le petit propriétaire roscovite a un soin plus grand que les autres cultivateurs à « nettoyer » sa terre. Il y met à la fois son goût, son orgueil et son intérêt (1) ».

Ainsi s'est créé, sur ces côtes, un type nouveau de Bretons qui déjà diffère sensiblement de l'ancien type attaché séculièrement à l'art pastoral, à la pêche et à la marine. Il en diffère en ce qu'il est plus capable de travail et d'efforts réguliers, et aussi en ce qu'il a, pour la culture, le commerce et la prévoyance, une apti-

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 507.

tude qui fait totalement défaut au type commun du Breton. Certainement, à mesure qu'elle se développera le long des côtes, cette culture fera sentir de proche en proche son influence, même sur le Breton de l'intérieur. Dans toute la Bretagne, le climat est à la fois, nous l'avons dit, doux et humide; le jour où, grâce à la facilité des communications, les éléments fertilisants pourront pénétrer facilement et économiquement, la culture des primeurs s'installera peut-être dans beaucoup de vallées abritées. Alors, on verra le Breton de l'artichaut et du chou-fleur succéder, de plus en plus, au Breton de la lande et le supplanter.

Mais cette évolution ne pourra être notée que par les observateurs de l'avenir. Pour le moment, nous devons nous borner à constater qu'elle est trop récente et trop limitée pour que ses effets aient pu se faire sentir en dehors de la bande étroite où se confine jusqu'à présent la culture maraîchère. Les éléments constitutifs du vieux type breton n'ont donc pas encore été modifiés par cet élément nouveau et il nous suffit de le noter.

Nous devons constater également que ce type n'a pas, non plus, été modifié, au moins jusqu'à ce jour, par la Culture en grande propriété.

Ce n'est plus le long des rivages, mais sur les plateaux de l'intérieur du pays, que se rencontre surtout la grande culture. Cette culture n'est grande que par son étendue; elle est petite, routinière, arriérée, par ses procédés. Elle a contre elle, à la fois, le sol, ce fameux sol de granit, et les hommes. Pour transformer un pareil sol, il aurait fallu un autre type de grands propriétaires que celui qui sort de ce milieu pastoral et de cette communauté de clan. J'ai dit, au début de cette étude, que, dans l'intérieur, les deux cinquièmes du territoire sont encore en landes infertiles (1) et livrés à l'élevage rudimentaire des chevaux et des bœufs.

C'eût été le rôle de la grande culture de tirer la race de son antique état pastoral, de la faire évoluer vers un type différent

1) V. aussi L. de Lavergne, *Écon. rur. de la France*, p. 206.

et supérieur. Elle a été, au contraire, un des principaux agents de son immobilité. Les anciens chefs de clans, transformés en grands propriétaires ruraux, par une évolution sociale que nous expliquerons, pouvaient bien devenir de grands chasseurs devant le Seigneur, mais ils n'avaient ni la formation, ni les aptitudes, ni l'esprit d'entreprise, qui auraient pu en faire de grands défricheurs. En fait, ils s'en sont généralement tenus à une culture très extensive et en grande partie pastorale, qui contraste avec les progrès réalisés le long du littoral pour la petite culture. En Bretagne, le progrès est venu d'en bas et non d'en haut.

En 1840, « on en était presque partout à la charrue au soc disposé en cône, se terminant en une longue pointe aiguë, qui perçait le sol au lieu de le couper, le versoir fait d'une planche, posée droit sur la hauteur, sans inclinaison comme sans écart suffisant, ne pouvait ni renverser la terre, ni la ranger convenablement. Cet instrument défectueux rendait tous les mouvements difficiles, il exigeait beaucoup trop de bras pour la conduire et de chevaux pour la tirer. Les paysans étaient hostiles aux machines agricoles. La première machine à battre à vapeur introduite dans les Côtes du Nord fut détruite par les paysans (1). » Les progrès qui ont été accomplis depuis cette époque sont encore trop récents et trop clairsemés pour avoir modifié sensiblement le type dans le sens d'une culture moins pastorale et plus rationnelle.

Si la Fabrication s'était développée en Bretagne, elle aurait pu influencer le type. Mais ce pays est toujours resté en dehors du mouvement industriel. Par sa formation pastorale et maritime, le Breton n'est pas porté vers les travaux qui exigent un esprit d'entreprise suivi. La seule industrie à signaler est la fabrication de la toile; on connaît la réputation des toiles de Bretagne. Le développement de cette fabrication paraît tenir à l'extension de la marine. Les toiles les plus renommées étaient des toiles

(1) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 492.

éerues, propres à faire des voiles de navire. Au dix-septième siècle, ils s'en débitait, dans la seule région de Rennes, pour 300.000 ou 400.000 livres. Les toiles de Vitré donnaient lieu à un certain commerce et étaient destinées en grande partie au même usage.

Cette fabrication se faisait dans les campagnes, à domicile, où elle occupait les longs moments de loisirs, sans exiger une organisation très spéciale et de grands efforts, mais aussi sans créer dans le pays une source importante de richesse.

On voit par là que ni la Fabrication, ni la Culture, petite ou grande, n'ont pu modifier d'une façon générale, en Bretagne, l'état social créé par les divers travaux de Simple Récolte. Ceux-ci sont restés réellement prédominants. Ils ont mis une empreinte profonde sur le type breton, ainsi que nous allons le constater, en passant en revue la série des phénomènes sociaux qui se superposent au Travail et qui en dérivent.

(*A suivre.*)

Edmond DEMOLINS.



✓

DE L'UTILITÉ SCIENTIFIQUE

DES

COLLECTIONS DE MONNAIES ANCIENNES ⁽¹⁾

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESSIEURS,

Notre grand moraliste, La Bruyère, voulant railler *la Curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point », met en scène le curieux de médailles, Diognète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin*; il a une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une seule : ce vide lui

(1) Ce discours a été prononcé par notre collaborateur et ami, M. Ernest Babelon, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 24 avril 1897, sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, assisté de M. Méline Président du Conseil des Ministres.

blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. »

Cette mordante satire emprunte encore un surcroît d'ironie à la place qu'elle occupe dans le chapitre de *La Mode*, où le curieux de monnaies anciennes a son rang marqué entre le fleuriste « qui a pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes et le collectionneur de papillons et de serins.

La Bruyère, Messieurs, tout en fustigeant de la belle façon les frivoles antiquaires de son temps qui possédaient des médailliers pour être à la mode, a donné en deux mots, avec le bon sens qui caractérise le génie, la définition de ce que doivent être les monnaies anciennes pour tout esprit sérieux et éclairé : « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ».

Ce n'est pas dans une assemblée d'élite comme la vôtre, Messieurs, dans cette réunion solennelle des savants de la France entière, dans ce vaste amphithéâtre de la science, que la démonstration de cette vérité devrait être présentée, si je ne m'étais simplement proposé pour but de me faire, en peu de mots, l'interprète de votre réponse au public qui, d'ordinaire, visite, pour se distraire, nos musées de province et qui voit, sans en bien comprendre l'utilité scientifique, les lépidoptères et les serins empaillés, parfois même des herbiers où la tulipe est en honneur, côtoyer une vitrine plus humble, où quelques médailles, les unes frustes, les autres à fleur de coin, marquent leur silhouette au milieu d'un champ de poussière protectrice. Il est tenté de considérer cette série numismatique comme un amas de petites curiosités, des spécimens d'un genre d'objets qu'il est bon d'avoir parce qu'il faut un peu de tout dans un musée bien compris; des échantillons d'un rang à peine un peu plus relevé que les collections voisines d'*ex libris*, de timbres-poste ou de boutons d'uniformes.

Ce qui, d'ailleurs, explique cette opinion d'une partie du public, c'est qu'il se rencontre encore aujourd'hui, — avouons-le, — parmi les amateurs de monnaies anciennes, pas mal de Diognètes, les uns spéculateurs intéressés, les autres ignorants

autant que passionnés, à la merci des brocanteurs et des faussaires, qui sont, en face de leur propre médaillier, comme l'amateur de livres qui ne lit jamais, ou comme un voyageur qui ne prendrait pas de notes au cours de ses pérégrinations. J'en connais qui, ne s'attachant qu'au petit côté de la numismatique, sont au comble de la joie lorsqu'ils ont rencontré une incorrection dans une légende monétaire, ou bien une tête impériale tournée à droite au lieu d'être à gauche, pareils en cela au bibliophile transporté d'aise quand il a découvert, dans la bonne édition d'un vieux livre, les trois coquilles typographiques qui ne se trouvent pas dans la mauvaise.

Et puis, un esprit superficiel est naturellement porté à assimiler les monnaies anciennes à celles qui circulent journellement dans nos mains, et il ne saisit guère de quelle utilité seraient ces dernières pour écrire l'histoire contemporaine.

Nous verrons tout à l'heure, Messieurs, que cette assimilation n'est pas entièrement conforme à la réalité; mais, si vous le voulez bien, acceptons-la provisoirement et plaçons-nous, par rapport à notre numéraire circulant, dans la situation où nous nous trouvons, par exemple, vis-à-vis des monnaies que nous ont laissées les Romains et les Grecs.

Transportons-nous par la pensée dans un avenir lointain; franchissons les siècles et supposons que, dans deux mille ans d'ici, des savants cherchent à reconstituer l'histoire de notre civilisation, alors que le *tempus edax rerum* aura englouti nos monuments de toute sorte, et qu'il ne restera plus, de nos œuvres de l'art et de l'intelligence, que des ruines, des débris et des tombeaux : voici tout à coup un numismate de ce temps, — il y en aura toujours, — entre les mains duquel tombe une pièce de 5 francs, au millésime de 1878. Que lui apprendra cette monnaie? Il est aisé de démontrer qu'armé de la critique la plus rigoureuse, il en tirera des éléments propres à enrichir le domaine de toutes les branches des sciences historiques et économiques.

La légende *République française* lui apprendra quelle est la forme actuelle de notre gouvernement, et s'il a déjà rangé dans son

médailleur un nombre raisonnable de monnaies de notre dix-neuvième siècle, il constatera que notre régime politique a changé souvent ; il pourra même préciser la durée de chaque régime, l'époque de nos trop fréquentes révolutions.

L'inscription du revers, *Liberté, égalité, fraternité*, lui indiquera quel est l'idéal social que nous poursuivons, et peut-être que les lambeaux de littérature que sa perspicacité saura confronter avec cette devise lui donneront à présumer que nous avons bien encore quelque progrès à faire pour en atteindre la parfaite réalisation.

Le type de l'Hercule debout entre la Justice et l'Équité, res-souvenir de la mythologie romaine, lui donnera quelque idée des tendances philosophiques de notre siècle, en lui démontrant que nous préférons ces allégories païennes aux emblèmes de notre propre religion ou de notre histoire nationale.

Peut-être s'étonnera-t-il que l'inscription *Dieu protège la France* ait été gravée sur la tranche, dans le voisinage de l'Hercule ; il pourra toutefois, après un compliment mérité à la logique de notre entendement, en déduire le principe fondamental de nos conceptions religieuses et morales.

La marque de valeur 5 *francs* lui fera connaître notre système monétaire s'il veut bien peser la pièce. En consultant son médailleur, il s'apercevra que la frappe de la pièce de 5 *francs* est suspendue chez nous depuis 1878, ce qui lui servira d'argument pour disserter sur la question du monométallisme et du bimétallisme, qui, sans doute, ne sera jamais épuisée.

La suite des monnaies du dix-neuvième siècle lui permettra de mieux comprendre la valeur réelle et relative des choses à notre époque, d'interpréter avec plus d'assurance les comptes et les marchés dont le texte aura réussi à se conserver jusqu'à lui. Pour l'histoire de notre droit public, il constatera que la République française ne donne pas à ses Présidents le droit d'effigie qu'ont eu nos souverains. Quel jugement portera-t-il sur l'acuité et la finesse de notre esprit s'il parvient à trouver la clef du rébus qui s'étale dans le champ de nos pièces d'or, sous l'image du coq gaulois ?

Je passe sous silence, Messieurs, bien d'autres considérations, et je vous laisse le soin de compléter, par vos propres réflexions, toute la portée historique que nos monnaies actuelles, ce banal instrument de nos échanges quotidiens, si pauvre comme invention et comme art, pourrait avoir dans un lointain avenir et dans une situation scientifique comparable à celle qui nous a été faite vis-à-vis de l'antiquité, par le temps et les révolutions des siècles.

Avant que j'aie esquissé à vol d'oiseau cette rapide comparaison, vous aviez déjà, Messieurs, reconnu par votre propre expérience que les monnaies anciennes sont des témoins oculaires et officiels, appelés sans relâche à déposer, dans la vaste enquête entreprise, à des points de vue divers, par l'ensemble des sciences historiques, sur le passé de l'humanité. Voilà la raison de la présence de ces témoins, de ces pièces à conviction dans nos musées; voilà pourquoi nous recherchons aujourd'hui la modeste drachme qui circulait de main en main sur l'agora, le moindre denier qu'on échangeait sur le forum ou dans les camps, — comme un document authentique, contemporain, le seul témoin, parfois, qui nous serve à préserver un événement historique de la profanation de l'oubli.

Nos monnaies modernes sont fixées pour une longue période d'années dans des types de convention qui ne changent guère; les mêmes emblèmes et les mêmes légendes se perpétuent aussi longtemps que dure un régime politique : on modifie seulement la date et les *différents* monétaires.

Tout autres étaient les usages de l'antiquité qui, presque partout, a fait de sa monnaie non seulement un instrument pour les échanges, mais en même temps une médaille commémorative destinée à fixer dans la mémoire des peuples le souvenir des événements heureux de leurs annales. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons présentement cinq à six cents rois ou dynastes, et près de quatorze cents villes qui

ont frappé monnaie dans ces conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu, et les produits d'un grand nombre de ces ateliers s'échelonnent chronologiquement depuis le septième siècle avant notre ère jusqu'au troisième après Jésus-Christ.

A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Plus de dix mille symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues dans les mêmes fonctions n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale; à tel point qu'un jour, sous le règne d'Aurélien, une rébellion ayant éclaté dans les ateliers de la Monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux que la répression du désordre coûta la vie à sept mille soldats.

Une ville comme Éphèse, par exemple, frappe monnaie durant l'espace de huit siècles et demi et produit plusieurs centaines de types monétaires différents. Si vous les disposez dans l'ordre des temps, vous pourrez suivre pas à pas l'histoire de l'art dans cette ville, vous assisterez à ses débuts, à son épanouissement, à sa décadence; vous contemplez, se déroulant sous vos yeux, l'imposante théorie des dieux honorés dans cette ville, l'Artémis éphésienne et ses symboles, Zeus Yetios, Apollon Hikésios, Apollon Embasios; des divinités allégoriques comme le dieu du mont Pion, les dieux fleuves Kaystros, Kenchrios et Marnas; différents épisodes des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure; Coresos, un des fondateurs mythiques du temple d'Artémis, et jusqu'à Héraclite, le philosophe de la mélancolie.

Pour l'histoire politique, vous en suivrez toutes les phases par les monnaies qui montrent Éphèse subissant tour à tour la suprématie athénienne ou la domination des Perses, s'alliant avec Rhodes, Cnide et Samos, ballottée entre la tyrannie et la démocratie, frappant ensuite au nom d'Alexandre, de Lysimaque, des Séleucides, des Ptolémées; prenant au gré de ses maîtres successifs les noms d'Arsinoé et d'Eurydicée, retournant à son nom

d'Éphèse, ouvrant son atelier aux rois de Pergame, affirmant son alliance avec Mithridate, enfin accueillant dans son port la galère qui portait le proconsul romain. Un grand nombre de ces événements dont le souvenir est consacré par les monnaies ne sont connus, datés, ou précisés que par elles.

Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le système rhodien, le système attique; nous constatons des associations commerciales dont l'histoire, sans les monnaies, n'aurait nul souvenir : alliance d'Éphèse avec Aradus de Phénicie, avec Alexandrie d'Égypte, avec Cyzique, Smyrne, Mitylène, Pergame et vingt autres villes : sous nos yeux se forment et se dénouent, au gré des intérêts ou sous la pression des événements, ces ligues hanséatiques dont le moyen âge n'eut pas le secret, et dont l'histoire est encore à écrire.

Et quant aux annales municipales d'Éphèse, les bases essentielles en sont constituées par la série, — qui s'accroît chaque jour, — des prytanes éponymes dont les noms, au nombre de près de quatre cents, ont été, jusqu'ici, relevés sur les monnaies.

Éphèse, Messieurs, n'est pas une exception. Parcourez, comme Anacharsis, toutes les contrées du monde hellénique : partout, aussi bien qu'à Éphèse, — à Smyrne, Alexandrie, Antioche, Athènes, Corinthe, Syracuse, — enfin à Carthage et à Rome, vous trouverez dans les monnaies le reflet des commotions politiques, de l'histoire de l'art, de la vie municipale, de l'activité commerciale, du rayonnement au dehors; de cette diversité d'institutions, d'usages, de traditions locales; de cette décentralisation, en un mot, qui est pour un peuple, — l'histoire de la Grèce le démontre avec éloquence, — la meilleure condition du progrès social.

Si Éphèse nous donne le nom de ses prytanes éponymes, dans d'autres villes, la monnaie est signée par le stratège, le grammateus, le boularque, l'éphore, le tamias, l'archiéreus, le stéphanophore ou surintendant des sacrifices, l'agonothète ou président des jeux publics, le théologos ou interprète des oracles, l'archiatre

ou chef des médecins; il y a même des villes où les monnaies nous apprennent que les femmes pouvaient être investies des plus hautes fonctions publiques.

Partout, les dieux et les héros de chaque contrée vivent et s'agitent en des milliers d'épisodes. Jetez un regard sur la numismatique de la Crète : cinquante villes au moins de cette île fameuse y sont représentées, et quelle variété de types mythologiques! La naissance de Zeus dans la grotte du mont Ida; Minos, le premier législateur; Thésée, le labyrinthe, le Minotaure; le géant Talos, précurseur des modernes Crétois, qui brandit une pierre et fait trois fois par jour le tour de l'île, pour empêcher le vaisseau des Argonautes confédérés d'y aborder.

Vous parlerai-je, à présent, des monnaies de la Thessalie, de la Béotie, de l'Argolide? Ces dernières, avec Héra et ses symboles. Apollon Lykios, le combat de Danaos et de Gelanor pour la domination du Péloponnèse; la touchante histoire de Cléobis et Biton traînant eux-mêmes le chariot sur lequel leur pieuse mère est assise pour se rendre au temple de Héra? En Arcadie, c'est Ulysse, armé d'un aviron, qui cherche l'homme mystérieux que lui a désigné Tirésias; à Syracuse, c'est la nymphe de la fontaine d'Ortygie qui a si divinement inspiré à la fois les poètes et les artistes graveurs des coins monétaires. A Neapolis, à Terina, à Tarente, ce sont les sirènes Parthénopé, Ligea et le jeune Taras sauvé par un dauphin. Vous citerai-je enfin, à une autre extrémité du monde grec, le géant Ascos à Damas, les Tables ambrosiennes à Tyr, les dieux syriens aux formes si étranges, au culte si monstrueux?

N'est-il pas intéressant de retrouver en images, sur les monnaies d'une ville perdue de la Paphlagonie, Abontheicos, le culte du serpent qu'un imposteur du deuxième siècle de notre ère, Alexandre, avait réussi, à l'aide de bons tours de magicien, à introniser dans cette contrée? Vous vous souvenez des persécutions sanglantes que les rois de Syrie, surtout Antiochus IV Épiphanes, firent endurer aux Juifs réfractaires, et les déportations qui s'ensuivirent. Des familles juives furent ainsi transplantées jusqu'à Apamée en Phrygie : elles finirent par s'accommoder de

cet exil où elles prospérèrent tant et si bien que trois cents ans plus tard, au temps de Septime Sévère, elles y avaient acclimaté les traditions bibliques elles-mêmes : on racontait que l'arche de Noé s'était arrêtée au plus haut sommet des montagnes voisines, et, pour que personne n'en pût douter, des monnaies furent alors frappées, sur lesquelles on voit Noé et sa femme dans l'arche, donnant à la colombe son libre essor.

A peu près tout ce que nous savons des tribus de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe, — les Bisaltes, les Edones, les Odomantes, les Odryses, les Pæoniens, — nous est révélé par leurs grandes et curieuses monnaies, d'un art si rude, si vigoureux, si expressif. Ailleurs, c'est le nom d'un fleuve, comme le Rheon, à Hipponium, ou celui d'un port, comme le Lacydon à Marseille, qui nous sont révélés, ou bien c'est le nom même d'une ville et de son emplacement. Une quinzaine, au moins, des rois de la Bactriane, ne nous sont connus que par leurs espèces. La chronologie des rois de Sidon, de Byblos et des villes de l'île de Chypre, n'a pu être constituée que par les monnaies. L'histoire des dynastes de la Cilicie, de la Pamphylie, de la Lycie, de la Carie, de la Cappadoce, n'a pas de plus solide fondement que les monnaies qui complètent, éclairent le récit des auteurs et permettent de vérifier leurs assertions plus ou moins controversées.

Vous vous rappelez que Thémistocle, convaincu de trahison, dut quitter la Grèce et se réfugier sur le territoire de l'empire perse. Artaxerxès, dit Plutarque, accueillit avec empressement le général athénien, et, pour le récompenser d'avoir déserté la cause hellénique, il lui donna trois villes d'Asie Mineure, qui lui fournirent, l'une son pain, l'autre son vin et la troisième, sa viande. On pouvait attribuer à ce récit traditionnel un certain caractère légendaire qu'un historien austère eût été tenté de répudier : quelle ne fut pas la joie du numismate entre les mains duquel, il n'y a pas quarante ans, tomba une monnaie d'argent portant le nom de Thémistocle, et frappée à Magnésie, l'une des villes données par le grand Roi à l'illustre fugitif?

Cent vingt-trois ans avant notre ère, le roi de Syrie, Alexan-

dre Zebina, assiégé dans Antioche et réduit aux expédients, prit le parti d'aliéner, pour payer les troupes qui lui restaient, le trésor du temple de Zeus, et il alla jusqu'à enlever la Victoire en or massif que la statue colossale du dieu tenait sur sa main tendue en avant. Il essaya même, raconte Justin, de justifier ce sacrilège par une raillerie en disant qu'il acceptait la Victoire que le dieu daignait lui offrir. Y avait-il dans ce récit quelque amplification anecdotique de la part de l'auteur latin? on pouvait le soupçonner jusqu'à l'époque toute récente où il m'est parvenu un exemplaire de la monnaie d'or que Zebina fit frapper; elle a pour type la statue même de Zeus tenant la Victoire d'or sur sa main, et le caractère exceptionnel de cette pièce est encore mis en évidence par l'absence de tout monnayage d'or en Syrie, dans le siècle qui précède et celui qui suit Zebina.

Quand Mithridate, voulant chasser les Romains de l'Orient, fit alliance avec Éphèse, avec Athènes, avec les Italiens même, les révoltés de la Guerre Sociale, il envoya des subsides en or à tous ses alliés pour les aider à faire leurs préparatifs de guerre; eh bien, nous possédons de rares pièces d'or d'Éphèse, d'Athènes et des insurgés italiotes qui sont, dans nos médailliers, les irréfragables témoins du projet vaste et hardi qu'avait conçu le génie du redoutable adversaire de Lucullus et de Pompée.

A qui la reine Philistis de Syracuse doit-elle sa célébrité, sinon à ses monnaies, où elle nous apparaît gracieuse et voilée comme une Madone de la Renaissance? Que saurions-nous de la plupart des villes de la Sicile et de la Grande-Grèce avant Pyrrhus et les guerres puniques? Fort peu de chose, sans ces admirables séries monétaires qui racontent leur fondation, leurs légendes, leurs annales, les jeux publics qu'elles célébraient périodiquement comme nos Expositions universelles ou régionales; leur art enfin, si fécond dans ses conceptions, où toujours la grâce exquise s'allie à la noblesse de l'expression, à la pureté des lignes, à l'équilibre parfait de la composition.

Comment parler dignement devant vous, Messieurs, de ces médailles que vous connaissez tous, que les Grecs ont faites si belles, et qu'ils ont, mus par un sublime instinct d'immortalité,

jetées à poignées, comme un solennel défi aux artistes de tous les âges futurs; de ces médailles dont le charme intraduisible émeut toujours, soit qu'on se contente des impressions fugitives et superficielles du dilettante, soit qu'il s'agisse des études approfondies de l'érudit. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que la Grande-Grèce et la Sicile étaient alors le théâtre merveilleux d'un miracle qui ne s'est renouvelé qu'une fois dans les annales de l'humanité : c'est à l'époque de la Renaissance, alors que chaque ville, chaque bourgade de l'Italie avait ses écoles d'artistes en tous genres et ses Mécènes, et assistait à cette émulation d'ateliers, source du progrès, qui a fait éclore tant de chefs-d'œuvre éternels?

Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Les primitifs essais de la sculpture grecque, ces bornes plus ou moins grossièrement équarries, images des dieux dont on voyait encore, du temps de Pausanias, des échantillons traditionnellement conservés dans les plus vieux sanctuaires de la Grèce, ces brutales et curieuses images, dis-je, nous les voyons reproduites sur les monnaies. A Byzance, Apollonie, Mégare, c'est le cippe allongé, la première image de l'Apollon des carrefours; à Pergé, à Iasos, c'est Artémis sous l'aspect d'une poupée infantine affublée d'ornements.

Voici venir, à présent, des représentants des différentes écoles. Le premier sculpteur de l'école d'Égine, Smilis, avait exécuté pour l'Héraion de Samos une statue que nous montrent les monnaies de l'île. Un tétradrachme athénien nous donne quelque idée de ce qu'était la fameuse statue d'Apollon, érigée à Délos, par Tektaios et Angelion. L'Athena Chalciocos de Gitiadas, l'Apollon Didyméen, œuvre de Canachos, le Zeus Ithomatas du chef de l'école argienne, Ageladas; le groupe des Tyranoctones, exécuté en bronze par Anténor, au lendemain de la chute des Pisistratides, figurent sur des monnaies qui suppléent aux descriptions des auteurs et nous aident à restaurer et à identifier les débris de sculpture épars dans nos musées. Vous y retrou-

verez pareillement les plus renommées des œuvres de Myron, de Polyclète, de Calamis, de Phidias, de Praxitèle, de Bryaxis. On a invoqué avec profit des types monétaires à l'appui des restitutions qui ont été tentées de la Vénus de Milo; et, quand sont venus au Musée du Louvre les débris de la Victoire de Samothrace, ce sont les beaux tétradrachmes de Démétrius Poliorcète qui ont donné une certitude scientifique à l'assemblage de cet admirable morceau et en ont fixé rigoureusement la date.

Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes de notre imagination! Ici, nous voyons le temple d'Aphrodite à Paphos, avec son pylône, son parvis, son vaste péribole entouré d'un portique, et, au fond du sanctuaire, le bétyle, image de la déesse, autour duquel voltigent les colombes sacrées; là, c'est le temple non moins fameux du mont Garizim, rival de celui de Jérusalem, sur les cendres duquel les Samaritains de nos jours vont encore accomplir leurs pieux pèlerinages.

Voulez-vous savoir ce qu'étaient les vaisseaux des Anciens? c'est par centaines que les monnaies grecques et romaines vous en montrent les variétés et le grément; vous y reconnaitrez parfois jusqu'au céleste assis à la poupe et battant des mains pour donner aux rameurs le rythme de leurs chants et la cadence de leurs mouvements. Un historien militaire désire-t-il se rendre compte du changement de tactique préconisé par l'Athénien Chabrias? qu'il regarde la monnaie du satrape Oronté à Clazomène où l'hoplite grec est figuré un genou en terre, la lance en arrêt et se couvrant de son bouclier. L'archer crétois, le frondeur baléare, le cavalier numide, le légionnaire romain, les chiens de guerre du roi des Arvernes, Bituit, les éléphants de Pyrrhus et d'Annibal forment cent variétés de types monétaires.

Les modes vous intéressent-elles? Voulez-vous connaître les transformations de la coiffure féminine en Grèce ou à Rome, et les suivre, pour ainsi dire à chaque printemps, comme dans un journal de modes parisien? voyez, par exemple, les monnaies de Syracuse, ou celles des impératrices romaines, et vous serez émerveillé de l'infinie variété, de la science, de l'ingéniosité de ces

édifices capillaires, toujours élégants, parfois artificiels, entremêlés de perles et de pierreries, soutenus par des sphendons, des résilles, des bandelettes, des diadèmes, et qui justifient si bien ce mot d'Ovide, qu'il serait plus aisé de compter les feuilles d'un chêne ou les abeilles de l'Hybla, que les variétés de coiffures imaginées par les raffinements de la coquetterie; mais nous nous refuserons à croire, — parce que les monnaies n'en disent rien, — cet autre poète latin qui accuse des matrones romaines de frapper jusqu'au sang de malheureuses esclaves, pour une seule boue mal agencée dans l'échafaudage de leur chignon.

Citerai-je, à présent, des traits de mœurs et de caractère, des jeux de mots, des scènes familières? Considérez, par exemple, la suite nombreuse des monnaies de la République romaine. Des magistrats s'exercent parfois au calembour ou au rébus : Antistius Gragulus fait graver un geai sur ses coins monétaires; Malleolus y place un maillet; Furius Crassipes, un pied difforme; Voconius Vitulus, un veau. C'était de l'esprit facile. Mais que dites-vous de ces austères démagogues, de ces amis des Gracques, de Marius ou de Brutus, qui se forgent des titres de noblesse sur les deniers dont ils ont à surveiller l'émission, se targuent de descendre de rois ou même de héros légendaires, Numa, Ancus Marcius, Philippe de Macédoine, Faustulus, uniquement parce que le nom qu'ils portent semble favoriser ces prétentions aristocratiques? Tous, ils voudraient avoir pour ami un Horace qui leur chante :

Mæcenas, atavis edite regibus,

et nous, nous penserons avec philosophie, en envisageant notre histoire contemporaine, que si quelque chose a changé dans le monde depuis deux mille ans, ce n'est pas, à coup sûr, le culte des ancêtres, même de ceux qu'on n'a pas.

Après Sylla et pendant tout l'Empire, quelle incomparable galerie de portraits nous offrent les monnaies! Sans ces effigies comment aurait-on pu donner des noms aux statues de nos musées? Et quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne

comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2.500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1.600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est donc une galerie de 2.500 tableaux en miniature qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses expéditions et ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin, ou nous aident à le mieux comprendre.

Tout aussi bien que l'histoire militaire, l'histoire économique, administrative, juridique même trouve ici son compte de renseignements. Si Nerva rend moins tyrannique la perception de la taxe sur les Juifs, les monnaies nous l'apprennent par leur légende : *Fisci Judaïci calumnia sublata*; s'il lève l'impôt sur le transit des marchandises en Italie : *Vehiculatione Italiae remissa*, nous disent les monnaies; s'il crée un magasin de subsistances pour le peuple, des deniers sont frappés avec la légende : *Plebei urbanae frumento constituto*. Antonin le Pieux fonde-t-il, en l'honneur de sa femme Faustine, une institution d'assistance publique : *Puellæ Faustinae*, portent des pièces qui représentent l'empereur et l'impératrice accueillant des familles d'indigents.

Ce serait, Messieurs, passer en revue les fastes de l'histoire romaine, année par année, que d'énumérer tous les revers monétaires; et combien d'entre eux sont encore inexplicables et attendent de votre perspicacité leur interprétation scientifique!

Qui de vous, en sa qualité de membre d'une société savante, n'a pas eu à déchiffrer quelque bronze tout encrassé de rouille? Qui n'a eu à désillusionner quelque brave laboureur qui avait ramassé dans son sillon une vieille pièce qu'il a prise pour le trésor dont parle La Fontaine? Ce ne sont pas toujours, loin de là, des pièces banales qu'on vous apporte ou que vous rencontrez chez le bijoutier, et il est bon d'y regarder de près.

C'est ainsi, par exemple, que l'année dernière, un expert de Paris mettait en vente, à l'hôtel Drouot, un *aureus* romain, qu'on venait de trouver en Égypte, et qui portait le nom de l'un des tyrans du III^e siècle, Saturninus. Que nous apprenait cette pièce nouvelle? Les historiens nous disent fort peu de chose sur ce per-

sonnage et l'on a même suspecté leur véracité. Saturnin, raconte Vopiscus, était né dans les Gaules, au sein de cette nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir (*gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi principis vel imperii*), — nous avions déjà cette réputation au troisième siècle. — Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte, où avaient eu lieu, naguère, des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle, frappée en Égypte, nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie. — en dépit de l'assertion contraire de Vopiscus, qui, nous le savons, avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du troisième siècle, et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercriticisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence du tyran Saturninus.

La numismatique gauloise, Messieurs, est peut-être plus intéressante encore, puisqu'elle se rapporte aux origines de notre pays. Dans tous les cantons de la France, on recueille des spécimens du monnayage de nos ancêtres. Si vos musées en possèdent une suite assez nombreuse, placez-les, suivant les trouvailles, sur une carte géographique et vous serez étonnés, vous-mêmes, des enseignements que comporte cette simple disposition matérielle. Vous constaterez, par exemple, que les tribus de la région danubienne frappent des monnaies qui ne sont que de grossières imitations des tétradrachmes de la Macédoine ou de statères d'or de Philippe, père d'Alexandre; que ces imitations se propagent graduellement à travers le pays des Helvètes, des Séquanes, des Éduens, jusqu'aux Arvernes qui frappent les beaux statères au nom de Vercingétorix. Vous aurez tracé ainsi, avec ces monnaies, sur la carte de la Gaule, comme une grande et large voie que je ne puis mieux comparer qu'à la Voie lactée, au milieu de la carte du ciel : c'est le chemin suivi par le commerce, c'est la route des Gaulois au temple de Delphes, c'est la ligne de com-

munication de la Gaule avec la Grèce, c'est-à-dire avec l'un des deux grands foyers de la civilisation antique. Et jugez de quelle utilité scientifique peut être une pareille constatation pour éclairer des textes plus ou moins obscurs, ou expliquer certaines découvertes archéologiques! D'autres monnaies gauloises vous diront le rayonnement du commerce des colonies grecques de Massilia, de Rhoda, d'Emporiae; elles vous donneront la plus riche nomenclature de noms gaulois qui existe; elles vous montreront les Romains s'insinuant lentement dans notre pays et s'y créant des alliés avant d'en faire la conquête.

Vous savez de même, Messieurs, tout le parti que la philologie et la géographie ont tiré des 1.200 noms de localités et des 2.400 noms de personnes qu'on a jusqu'ici relevés sur les monnaies mérovingiennes; plusieurs d'entre vous, enfin, ont puisé les plus utiles renseignements sur les origines de la féodalité dans la numismatique de l'époque carolingienne. Sans doute, la numismatique du moyen âge ne saurait être comparée à celle de l'antiquité, parce que les types monétaires s'immobilisent et que les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler des lacunes historiques par les monnaies. Aussi, est-ce à un autre point de vue qu'il faut se placer pour en tirer un parti scientifique. L'histoire monétaire a, par elle-même, son attrait et son importance; et puis, n'est-il pas nécessaire à l'historien et à l'économiste, par exemple, de savoir exactement ce qu'étaient les variétés d'espèces monétaires qu'ils trouvent mentionnées dans les textes : le parisis, le tournois, l'agnel, le florin, le franc, l'esterlin, le gros, la pougeoise, le ducat, le sequin, la pistole, le marabotin, pour ne citer qu'un bien petit nombre d'espèces, comparativement à toutes celles qui furent en usage. Combien de gens s'imaginent que les monnaies d'or et d'argent de Philippe le Bel sont en métal altéré parce qu'il est de mode de donner à ce prince l'épithète de faux monnayeur!

Mais voici, Messieurs, que nous touchons au seuil des temps modernes : le moment est venu de clore cette causerie un peu austère. Lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique, par

une insigne et trop bienveillante faveur, me fit l'honneur, il y a quelques semaines, de me désigner pour prendre la parole dans cette solennelle réunion, et voulut bien m'inviter à occuper cette place où m'ont précédé tant d'hommes éminents ou illustres, je me suis demandé, non sans inquiétude, de quel sujet je pourrais vous entretenir. Au risque de paraître prêcher pour mon saint, j'ai pensé à faire de la numismatique le terrain neutre sur lequel toutes les Sociétés savantes ne refuseraient pas de se rencontrer et de se donner la main. Figure de second plan, la numismatique se plaît à être l'humble servante de toutes les branches des sciences historiques qui ont en vous leurs représentants les plus autorisés. En ce temps de recherches précises et de sévère critique, où chacun est forcé de s'enfoncer dans une spécialité étroite parce qu'il vaut mieux être profond sur un point que superficiel en toutes choses, une collection de monnaies anciennes est la source historique où chaque spécialiste est assuré de trouver quelque élément utile à ses recherches. Voilà pourquoi je souhaiterais de voir les séries numismatiques se développer dans nos musées de province; tout le monde y trouverait son profit : artistes et historiens, érudits et dilettantes, économistes, géographes, philologues, moralistes; car ce microcosme des médailles, — j'aurais voulu le démontrer plus amplement, — est bien la plus complète et la plus fidèle évocation du passé que nous procurent les sciences historiques.

N'avons-nous pas, Messieurs, tous tant que nous sommes, pris plaisir, dans notre jeune âge, à feuilleter, maintes et maintes fois, quelque-une de ces Bibles à images qui, en nous berçant des plus délicieux récits, nous initiait à la culture intellectuelle et morale? Eh bien, Messieurs, je comparerais volontiers un médaillier à une Bible imagée, et si l'Histoire, comme l'a définie Michelet d'un mot sublime, est une résurrection, une suite de médailles anciennes est la résurrection du passé par les images.

Ernest BABELON.

LE BOULONNAIS



III

LA CULTURE (1)

L'élevage est, aujourd'hui encore, un art de tradition, que la science ne remplacerait pas facilement : les données scientifiques acquises jusqu'à ce jour n'ont eu que peu d'action sur cette branche agricole.

En dehors de la connaissance traditionnelle du cheval, que quelques-uns possèdent à un point suprenant, c'est la nature qui fait tout pour la race chevaline boulonnaise. Il n'y a pas à innover, il n'y a pas de grands efforts de prévoyance à faire. L'exploitation du sol, par l'élevage, tire ses principales ressources des herbages et des productions spontanées ; il en résulte que le cultivateur est fort porté à s'en rapporter aux forces naturelles et de s'en reposer sur elles. De là, chez lui, bien des caractères analogues à ceux qu'engendre l'exercice de l'art pastoral, je veux dire l'attachement aux usages anciens, le respect des traditions et par suite l'immutabilité des procédés. Ces tendances sont poussées jusqu'à la routine, et la tenue souvent négligée des exploitations en témoigne.

Le climat humide, la nature argileuse des terres et le sous-sol imperméable favorisent à l'excès l'abondance des plantes adven-

(1) Voir les articles précédents, livraisons de mars et avril 1897, *Science sociale*, t. XXIII, p. 250 et 313.

tices, particulièrement du chiendent (*Cynodum-dactylon*, appelé traïnasse), du pas d'âne (*Tussilage*), des sanves (*Synapis arvensis*), qui envahissent les terres.

Cet inconvénient est évité dans la grande culture par les sarclages répétés et la production des plantes industrielles. C'est ce qui apparaît principalement dans le Calaisis où, la culture est extrêmement intensive et soignée.

Mais le Boulonnais ne se prête pas à la culture des plantes industrielles, à raison de son climat et de sa couche arable trop peu profonde. De plus, comme pays d'élevage, on le comprend, sa culture n'exige pas des bras nombreux, et les sarclages y sont, de ce fait, difficiles et dispendieux. Dans ces conditions, le nettoyage des terres se fait ou est censé se faire par la jachère, dont nous avons constaté et expliqué le maintien.

La manière de cultiver les terres n'a guère varié. Il n'y a rien à changer à la description que faisait, au commencement du siècle, l'historien Henry, des procédés du labour (*Essai historique*, p. 170 et s.). Après avoir indiqué la nécessité d'égoutter le sol en divisant les champs en planches bombées (*ados*), il s'exprime ainsi : « On commence par *flauber la terre* à l'après-août, c'est-à-dire après la récolte et les semailles d'automne. On ouvre ainsi le sol des jachères. Ce labour facilite l'extirpation des mauvaises herbes en coupant leurs racines et en les mettant à découvert pendant l'hiver; il rend les deux labours subséquents plus aisés, parce qu'il expose à la gelée *les roques* ou mottes de terres, formées par le sillon et qu'il en accélère la dissolution, l'émiettement. De germinal en prairial, on donne deux *royes*, c'est-à-dire deux labours, après chacun desquels on fait passer la herse pour ameublir le terrain. Avant les semailles, on donne une nouvelle roye et, dans ce dernier travail, on a l'attention de ne pas suivre l'inclinaison des terrains pour que les sucs nourriciers des engrais ne s'écoulent point dans la partie inférieure du champ ni dans les terres adjacentes, si la pente du coteau est un peu rapide ».

L'abondance des mauvaises herbes, que nous venons de signaler, et les difficultés du sarclage font aussi que bien souvent,

dans le Bas-Boulonnais, on retarde les semailles jusqu'à la fin de l'automne; sans quoi, en même temps que le blé, on verrait apparaître une végétation excessive et nuisible de plantes parasites.

Cette pratique est nuisible quand la saison devient particulièrement mauvaise, ce qui arrive souvent. L'illustre agronome Dumont de Courset signalait déjà cet inconvénient dans ses Mémoires (*Mémoires sur l'agriculture du Boulonnais*, p. 146).

Cette culture, d'ordre moyen comme on le voit, ne comporte pas de grosses mises de fonds. Ce manque de capitaux se fait sentir non seulement pour l'acquisition d'instruments perfectionnés et d'engrais complémentaires, mais encore pour l'amélioration des races d'animaux et notamment de la race bovine, qui est restée inférieure à ce qu'elle aurait pu être, bien que des progrès sensibles aient été obtenus depuis vingt-cinq ans (1). En règle générale, le soin et le prix apporté aux reproducteurs ne sont pas suffisants. La reconstitution des troupeaux de moutons décimés par les maladies a été, de ce fait, rendue très difficile.

Il est juste de reconnaître que les améliorations culturales rencontrent des difficultés inhérentes aux conditions naturelles que nous avons exposées. C'est ce qui explique l'échec de quelques agriculteurs qui, sans se rendre compte de ces obstacles naturels, ont cru les vaincre facilement par une transformation complète des procédés et ont fait, à leurs dépens, de coûteuses expériences. Des exemples de cette nature n'ont pas peu contribué à maintenir nos cultivateurs dans leur attachement à leurs pratiques traditionnelles.

Ce n'est pas à dire qu'on ne rencontre, dans le bas et le haut Boulonnais, aucun indice de perfectionnement. De temps à

(1) Ce manque de capital consacré à la terre n'est pas nouveau; voici ce que disait Dumont de Courset : « On place tous les jours des fonds soit en rente, soit dans le commerce, soit dans l'acquisition de nouveaux biens, et l'on ne s'avise guère d'en placer une partie sur les terres qu'on possède déjà : les intérêts cependant seraient aussi forts et beaucoup plus sûrs. Dans un pays où l'agriculture est encore éloignée de son période, quel avantage ne serait-ce pas si ceux qui ont de l'argent en mettaient tous les ans au profit de leurs terres. » (*Mémoires sur l'agriculture du Boulonnais*, p. 166.)

autre, on voit employer soit des semoirs mécaniques, soit des faucheuses, etc. Mais le fait est exceptionnel, tandis qu'il est généralisé dans la culture du Calaisis.

On rencontre moins qu'il y a un demi-siècle des exploitations dont les abords sont défoncés au point de ne pouvoir y accéder. Les cours de ferme sont mieux entretenues et, s'il y a encore beaucoup à faire pour obvier à la déperdition des engrais, on n'est plus toujours obligé (ce qui arrive encore cependant) de traverser des mares infectes pour arriver aux bâtiments d'exploitation.

Trop souvent encore les puits sont en contact avec la fosse au fumier, ainsi que les abreuvoirs qui sont contaminés, ce qui est un danger mortel.

Le développement des communications, amenant peu à peu l'échange des idées et des procédés, vient heureusement aujourd'hui faire échec aux conséquences du lieu et spécialement au relief accusé du pays et à son isolement relatif du côté des terres et plus encore du côté du détroit. Pour ces causes le pays était resté longtemps moins accessible que tout autre aux influences du dehors et avait conservé plus que ses voisins les idées et les procédés du passé.

Si les petites fermes du Boulonnais et la plupart des logements de la campagne sont assez mal construits, la plupart en torchis (argile et paille délayée) soutenu par du bois, par contre les exploitations d'une moyenne étendue et les plus importantes présentent en général des bâtiments suffisants comme étendue et solidité.

Beaucoup de ceux-ci sont construits en matériaux durs, la pierre étant très abondante et de bonne qualité, particulièrement celle de Baincthun et de Marquise. De très anciennes fermes étaient autrefois des gentilhommières et quelques-unes étaient assez solidement construites pour donner toute sécurité à leur possesseur dans les temps troublés.

Généralement, la maison d'habitation est orientée du côté du soleil, Sud ou Sud-Ouest. Elle ne comporte souvent qu'une salle commune, à la fois cuisine, salle à manger et lieu de réunion

de la famille ; c'est proprement le foyer : celui-ci y tient d'ailleurs une large place. A droite et à gauche, des cabinets plutôt que des chambres ; presque jamais d'autre étage que le grenier.

Les toitures de chaume se rencontrent moins depuis un quart de siècle ; les tuiles et les pannes en terre cuite, qui se fabriquent avec l'argile du pays, tendent à les remplacer. Néanmoins les couvertures de paille se voient fréquemment encore, surtout dans les habitations des ouvriers et des petites gens.

Extérieurement, la maison est blanchie à la chaux ; le tour des portes et des fenêtres est peint en bleu pâle à la colle, et le soubassement est passé au goudron. L'aspect est assez propre et se détache bien dans le paysage.

Malheureusement, la cour est souvent dans un déplorable abandon, mal empierrée, inondée par les eaux pluviales sans égout.

Les écuries et l'étable sont généralement très rapprochées du corps principal de bâtiments, du logis. Les autres dépendances sont placées en équerre ou en face, et encadrent plus ou moins régulièrement la cour presque toujours carrée.

De ces bâtiments, rien de bien spécial à dire, si ce n'est que rarement l'air et la lumière circulent suffisamment dans le logement des animaux ; rarement aussi les pentes sont bien calculées pour l'écoulement, des liquides qui se fait comme il peut ; et plus rarement encore un puisard spécial se rencontre pour recueillir le purin et servir à l'arrosage des pâtures. C'est cependant la plus riche partie de l'engrais qui se trouve perdue, car elle contient les sels ammoniacaux qui se convertissent en nitrate dans le sol pour entrer sous forme d'azote dans l'économie végétale.

Observons toutefois que, par suite sans doute de l'abondance du bois et de la pierre, le cultivateur boulonnais est très exigeant sur la question des bâtiments. Peut-être, est-ce aussi à raison du climat souvent pluvieux et venteux. Toujours est-il qu'il entend mettre toutes ses récoltes à l'abri ; il ne se résoud à construire de meules que lorsqu'il ne peut faire autrement. Il en résulte que ses écuries et ses étables sont surchargés par les

récoltes, et que, de plus, il faut construire des granges spéciales pour chaque nature de grains ainsi que pour le fourrage; de là une dépense considérable de construction pour le propriétaire; une dépense d'entretien très lourde ensuite; enfin, une source d'impôts plus grande. Le climat de la Grande-Bretagne n'est pas moins humide ni moins sujet aux bourrasques, et cependant le cultivateur anglais n'accorde pas la même importance à l'étendue des constructions rurales. Il sait trop bien que le revenu de la terre n'est pas assez considérable pour couvrir de telles dépenses; aussi, dans les plus grandes exploitations, toutes les récoltes sont-elles mises en meules, y compris les fourrages: on les place à proximité des logements. Cela permet d'avoir des écuries et des étables aérées et éclairées. Du reste, ce fait avait déjà été observé par le vieil auteur du *Mémoire sur l'agriculture boulonnaise* qui s'exprime ainsi:

« A quoi bon tous ces bâtiments dont l'entretien ne finit pas, cette profusion ruineuse qui entoure une ferme et dont la disposition circulaire et la structure effrayent tous les jours par les accidents trop communs des incendies? Il y a peu de provinces en France, où il y en ait autant que dans celle-ci; et il serait, ce me semble, possible d'en diminuer le nombre et la position. Ils ne sont pas tous indispensables et ne sont même pas d'une bonne économie. Qui empêcherait de mettre une partie des blés en meules, à pied, pour les battre peu de temps après la moisson, dans une grange qui en serait peu distante?... On remettrait ensuite les pailles en tas, et les grains ne seraient pas la proie des rats et des souris qui abondent dans les bâtiments où ils détruisent quelquefois un huitième de la récolte. J'ai dit d'éloigner des meules l'endroit où l'on bat le blé pour éviter le danger du feu, qui vient le plus souvent par l'inattention des batteurs qui y fument et laissent tomber des étincelles auprès des gerbes qui embrasent bientôt ces chaumières. » Cette observation concernant l'usage du tabac à fumer, n'a pas perdu son intérêt, car cet usage s'est singulièrement développé depuis l'époque où écrivait l'agronome boulonnais.

L'élevage et les pratiques traditionnelles que nous avons dé-

crits, cette culture peu intensive, ainsi que l'isolement des exploitations qui en dérive, développent peu le commerce.

Aussi l'éleveur boulonnais attend-il plutôt les acheteurs qu'il ne les sollicite.

Ceux-ci ont coutume de parcourir le pays au printemps et à l'automne et achètent dans les fermes, qu'ils connaissent bien, les meilleurs produits pour les transporter dans leur pays où ils achèvent l'élevage.

Néanmoins il existe, à date fixe, des foires importantes, principalement à l'automne. Celle de Desvres, le 2 et 3 octobre, celle de Marquise, le 26 septembre, celle de Boulogne, le 11 novembre, sont les plus importantes.

Les cantons producteurs de chevaux boulonnais sont surtout concentrés dans l'arrondissement de Boulogne et dans ceux voisins de Montreuil, Saint-Pol et Saint-Omer. Nous ne pouvons citer que la statistique des poulains vendus aux foires d'automne du Boulonnais proprement dit : le chiffre moyen est de 2.000 environ, ce qui peut permettre d'évaluer de 2.500 à 3.000 la production moyenne de l'arrondissement.

L'élevage, avons-nous dit, vit jusqu'à présent plus de tradition que de science : ce mode de travail ne tend donc pas à développer l'instruction soit générale, soit même spéciale et technique (1). Aussi est-elle très élémentaire, bien que la classe des illettrés soit très réduite. On se contente de donner aux enfants le minimum des connaissances utiles : la lecture, l'écriture et les premières règles du calcul. L'enfant, du reste, dès qu'il est

(1) Un membre distingué de la Société d'agriculture de Boulogne, M. Carpentier, ancien inspecteur d'académie, décédé, a pris une part importante à la vulgarisation de l'enseignement agricole dans l'arrondissement : on lui doit de nombreuses communications parues dans le *Bulletin de la Société d'agriculture*, qui elle-même a pris une grande part au développement des connaissances agricoles. La diffusion de l'instruction n'est pas l'apanage exclusif des temps présents. Les registres de catholicité depuis le seizième siècle permettent de donner la suite des « magisters » en chaque paroisse où une école a été établie.

Antérieurement, et dès 952, on trouve mention d'une école d'enfants dans l'abbaye de Saint-Bertin ainsi qu'à Boulogne aux douzième et treizième siècles. Il ressort des travaux du savant abbé Hoignéri qu'au moment de la Révolution il y avait peu de localités du Boulonnais qui n'eussent une école. (*Soc. A.*, t. II, p. 348.)

assez fort pour rendre des services, trouve à s'employer dans ce genre simple d'exploitation.

Aussi, la pureté du langage est-elle le moindre souci de nos paysans. Le patois y est universellement parlé. Cette langue de leurs pères leur semble présenter plus de charmes, et ceux qui pourraient parler un français plus correct préfèrent les expressions plus fortes et plus expressives du langage campagnard. C'est un trait de plus de l'attachement aux coutumes.

Le caractère de l'habitant reçoit le contre-coup des conditions spéciales que nous venons de dire.

Au physique : élevé à la dure, accoutumé au travail dès l'enfance, habitué aux intempéries d'un climat assez rude, il est robuste et vigoureux (1). Dans l'habitude de la vie, la nourriture est des plus frugales : le pain, la pomme de terre et le lard en forment la base ; dans les jours de fête seulement, la viande de boucherie. Le cidre est la boisson ordinaire, quand la récolte suffit ; autrement c'est l'eau que l'on boit. Dans toutes les fermes et dans la plupart des ménages d'ouvriers, le pain est pétri et cuit à la maison.

Au moral : vivant un peu isolé, le cultivateur boulonnais ne se trouve à l'aise qu'avec son monde ordinaire ; vis-à-vis d'autres personnes, il est très réservé, mais poli et hospitalier plus par tradition que par confiance. Les mœurs sont douces et honnêtes. S'il est vrai que son genre de culture ne nécessite pas de grande prévoyance, ni les qualités supérieures qu'exige une exploitation compliquée et des transactions importantes et à long terme comme dans la grande culture, il faut reconnaître qu'il remplace par l'énergie au travail et l'économie les gros profits que ne comporte pas son élevage. Aussi tout le monde travaille-t-il dans la ferme, du plus petit au plus grand. De là, le développement de l'esprit de famille, l'autorité du chef, le

(1) « Les villageois sont tous forts, vigoureux et d'une taille avantageuse, mais l'habitude de leur corps est plus sèche, le tissu cellulaire plus compact et le système musculaire mieux dessiné : cela tiendrait-il à leur genre de vie et à la rudesse de leurs travaux, dans un pays de collines nécessitant quelquefois quatre chevaux pour diriger une charrue? » (Bertrand, *Histoire du Boulonnais*, t. II, p. 233.)

sentiment de solidarité et d'abnégation que produit l'économie, mais quelquefois aussi, par contre, l'excès de cette qualité, c'est-à-dire la crainte des dépenses qui seraient profitables.

Le rôle de la femme, toujours important dans la culture, devient encore plus grand dans les exploitations d'élevage par suite de soins exigés par les jeunes produits animaux, par la fabrication du beurre, par l'engraissement des veaux et de la volaille, ressources accessoires mais très notables de la ferme.

A la femme incombe l'ordre et la bonne direction à donner au ménage, et surtout l'économie qui prévient tout gaspillage. Cette culture ne comportant pas de grosses transactions, c'est de sa vigilance surtout que dépend le succès. La femme est bien sous ce rapport l'associée du mari, mais pour elle celui-ci est toujours *le maître*, c'est lui qui décide tout; en sa présence, devant des étrangers, elle s'efface et, sans se mêler à la conversation, elle vaque aux soins du ménage, fait reluire ses cuivres, frotte ses seaux bien blancs cerclés de fer poli et les plats d'étain de son buffet dont elle est fière (1). Nous voyons là une différence sensible avec ce que le métier de la pêche produit dans la famille du marin.

Dans l'ameublement, la pièce principale est une grande armoire de chêne ou de merisier, où s'empilent avec ordre le linge, les effets des dimanches y compris la grande mante à capuchon que portent encore les femmes d'un certain âge. Les lits sont souvent formés par les montants d'une alevôe; l'abondance de la laine leur permet un véritable luxe de matelas, qui donnent au lit une hauteur exagérée. Dans la salle principale, qui sert en même temps de cuisine et où l'on mange, se voient une grande horloge à poids, plus ou moins décorée, le dressoir

(1) Voici comment un auteur du commencement du siècle dépeignait le costume des paysannes. « Leur costume le plus ordinaire se compose d'un corset sans manches, d'une ou deux jupes dont une est faite de droguet. Elles ne se couvrent davantage que dans les grands froids. Indépendamment d'un bonnet, elles ont sur la tête un mouchoir d'indienne noir sous le menton et flottant par derrière. Dans les mauvais temps, elles se servent de patins de quatre ou cinq pouces de hauteur avec lesquels elles font souvent plusieurs lieues avec autant de facilité que si elles n'avaient qu'une simple fermeture. » (Bertrand, II, p. 339).

dont nous avons parlé et, toujours sur la cheminée, un crucifix ou des emblèmes religieux.

L'esprit traditionnel et le mode d'existence dérivant des conditions que nous avons décrites ont maintenu longtemps et maintiennent encore les mœurs d'autrefois. Néanmoins, il est visible qu'avec le développement des communications, surtout des chemins de fer, avec les contacts plus fréquents, on peut signaler, surtout dans la toilette des femmes, un penchant plus marqué à s'éloigner de la simplicité ancienne.

Il faut reconnaître que le cabaret tient une plus grande place dans l'existence des paysans que jadis.

Toutefois, l'ensemble de la population rurale prouve, par l'observation des pratiques religieuses, le repos du dimanche et la vénération pour les morts, combien elle a encore conservé le sentiment des devoirs religieux et moraux.

Les pèlerinages sont fort en honneur, particulièrement ceux qui se font au mois d'août à la basilique Notre-Dame de Boulogne, où chaque village se rend processionnellement. En outre, plusieurs sanctuaires sont révévés dans la campagne pour des motifs différents. Le clergé y est entouré du plus grand respect et il faut reconnaître que, par son dévouement, son instruction et la dignité de sa vie, il sait mériter ce respect et l'affection de ses paroissiens.

Si les superstitions du passé ont en grande partie disparu, on rencontre encore des braves gens qui croient à l'efficacité de certains remèdes secrets et de formules au moins enfantines quand elles ne sont point nuisibles; mais ce trait, qui va s'effaçant, est encore commun à bien des populations rurales.

Les fêtes, ou *ducasses*, sont toujours l'objet de réjouissances qui durent deux ou trois jours et se répètent encore à huit jours d'intervalle.

On remarquera que nous nous sommes attaché aux caractères généraux de la culture et à leurs conséquences tels qu'ils résultent des conditions du milieu, sans distinguer entre le cultiva-

teur qui cultive son propre bien et celui qui exploite la terre en vertu d'un bail comme fermier.

Ces deux situations entraînent des différences qu'il nous faut examiner.

Une étude de la propriété dans le Boulonnais serait bien utile pour nous guider. Cette étude, qui comporterait des recherches longues et minutieuses, n'a pas été faite, que nous sachions, et force nous est de nous contenter des lignes générales que nous laisse l'histoire.

Nous avons vu le régime domanial, régime qui s'est établi dans nos régions à la suite de la conquête franque, d'abord d'une façon indécise, mais plus tard avec un caractère mieux organisé, après l'établissement définitif des peuples septentrionaux et particulièrement des Normands. Cette conquête venait mettre fin à ce qui pouvait rester du régime pastoral d'abord, et du régime colonaire des Gallo-Romains ensuite. Les conquérants, pris eux-mêmes entre l'Océan et les autres peuplades envahissantes qui les menaçaient, avaient tout intérêt à assurer leur stabilité et leur puissance en donnant à la terre toute sa force de production et en développant la culture. De là, le système d'engagements permanents qui caractérise le régime du servage. Le personnage à qui la terre était échue en partage abandonnait la jouissance d'une partie à certaines conditions : il se réservait le service de ceux auxquels il accordait une tenure héréditaire, pour leur faire cultiver la partie des terres qu'il retenait en vue de ses besoins personnels. Le serf avait la libre disposition de tous les fruits qu'il tirait de sa tenure ; il pouvait transmettre héréditairement le bien qu'il cultivait et même le vendre : le seigneur percevait seulement quelques droits de mutation, mais ne pouvait s'opposer à la vente si le cessionnaire exploitait aux mêmes conditions que son cédant ; de plus, le tenancier ne pouvait être, pour la même raison, ni saisi ni expulsé, et il ne pouvait hypothéquer.

Le servage ne paraît pas avoir été maintenu bien tard dans le Boulonnais, et il était possible d'en sortir. Les documents sont très rares et il faut remonter à 1306 pour en rencontrer. Telle

est *l'avouerie*, citée dans le Terrier de Saint-Bertin au sujet de Beuvrequen, communiqué par M. l'abbé Haigneri à la Société Académique.

Chaque famille exécutait les corvées déterminées dans leur objet et dans leur nature. De son côté, le seigneur veillait aux besoins matériels et moraux de la population, il faisait venir des artisans, auxquels il donnait des privilèges, il accordait des ressources en terre au clergé, etc... Il exerçait le rôle de producteur et de patron au plus haut degré, et ce rôle n'était pas seulement domanial, il était politique aussi, car le seigneur assurait la sécurité du pays et exerçait les fonctions souveraines.

L'institution était donc double, domaniale à la fois et politique.

Envisagée à ces deux points de vue différents, son histoire est différente.

Une première modification se produisit, quand, au lieu de faire cultiver par corvées ses terres réservées, le seigneur consentit au rachat de ce service pour recevoir une redevance en nature, puis plus tard en argent.

Une autre phase, politique celle-ci, eut lieu quand il entra en lutte contre la royauté qui voulait reprendre la suprématie, diminuer l'influence des feudataires; cette lutte se termina par le triomphe de la royauté qui, de tempérée, devint absolue. Celle-ci, en assumant tous les pouvoirs, annihila le rôle de la noblesse, lui enlevant sa raison d'être, détruisant peu à peu son action, jusqu'au jour où il ne lui resta plus que les privilèges et les droits territoriaux, dont elle continua à jouir sans avoir à remplir les obligations qui en étaient le principe. Alors apparurent les abus tandis que les anciens avantages du système furent oubliés.

En effet, le seigneur, moins obligé de vivre sur sa terre dont il ne dépendait plus, puisqu'il n'en percevait plus les fruits en corvées ou en nature, quitta ses domaines, participa aux guerres du dehors, courut les aventures et arriva à pressurer ses tenanciers. Plus tard il suivit la Cour et mena une vie fastueuse.

Dans un mouvement inverse, le tenancier que la stabilité de sa tenure avait perpétué sur son bien, s'éleva et acquit les qualités professionnelles qui donnent aux plus capables et aux plus

prévoyants des avantages sur les autres; une nouvelle hiérarchie se forma; comme l'accession à la propriété devint de plus en plus facile moyennant le paiement de droits de moins en moins considérables (quand ce n'était pas un rachat complet), il se trouva qu'au moment de la Révolution la propriété était répartie déjà en une multitude de mains; quand ce grand bouleversement éclata, bon nombre de cultivateurs étaient propriétaires, la spoliation et la violence vinrent plutôt troubler ce mouvement que le créer.

Mais dans nos pays du Nord, où le commerce maritime et l'industrie avaient enrichi la bourgeoisie des villes, à une époque où les valeurs mobilières n'existaient pour ainsi dire pas, c'est à l'achat de la propriété que la richesse acquise avait été employée le plus souvent.

Il en résulta que cette classe de la société, souvent étrangère à la culture comme l'était devenue la noblesse, dut nécessairement avoir recours au bail à ferme; car le métayage suppose l'habitation presque constante du propriétaire sur ses terres, et il est resté inconnu dans le Nord.

Le fermage moderne n'est plus le contrat féodal donnant à la famille agricole une stabilité héréditaire qui finissait par se confondre avec tous les avantages de la propriété et lui assurait, en même temps, de la part du propriétaire qui résidait, un patronage effectif et des relations dont chacun retirait profit.

Tant que les chemins de fer ne furent pas très développés, l'exportation des produits agricoles étant encore faible, la situation ne se modifia pas sensiblement pendant la première moitié de ce siècle. En revanche, l'agriculture perdait de plus en plus de prestige aux yeux des classes aisées, et l'emploi de capitaux dans l'industrie, d'une part, les carrières dites libérales et surtout les fonctions officielles d'autre part, étaient de plus en plus l'objectif envié de tout « homme bien élevé ».

Mais grâce au progrès des transports, notre agriculture nationale put exporter dans les pays voisins, en Angleterre notamment, mais au loin aussi le trop-plein de la production. Celle-ci s'accrut avec le stimulant des bénéfices; et, de 1850 à 1875 en-

viron, nos régions agricoles, comme toute la France, traversèrent une période de prospérité indéniable.

C'eût été pour les propriétaires le moment de profiter des circonstances pour prendre une part plus active aux questions agricoles et consacrer la plus-value obtenue par leurs fermages élevés pour préparer des rendements plus considérables; c'est ce qu'ils ne comprirent pas en général et il arriva que ces mêmes facilités de communication, par suite du libre-échange agricole, firent affluer sur nos marchés des produits de contrées étrangères dont nos paysans ne connaissaient même pas la situation géographique et en quantités telle qu'une crise formidable ne tarda pas à éclater.

Il est inutile à cet égard d'entrer dans de bien grands détails, ces faits sont absolument récents et la concurrence étrangère continue à déprécier les cours (1).

Dans ces conditions, les pays de fermage se trouvèrent plus atteints que ceux de métayage, où les risques sont partagés; les fermiers furent également dans des conditions plus mauvaises que les propriétaires exploitant par eux-mêmes.

Dans le Boulonnais, le nombre de ces derniers est moins grand et se trouve dans la proportion de trois dixièmes à peine relativement aux fermiers: nous parlons d'exploitation dépassant au moins 10 hectares.

Ce nombre est cependant encore supérieur à celui de la Flandre et des pays de l'Artois.

(1) Sous l'influence de cette crise la valeur locative a fléchi en même temps que diminuait la valeur des propriétés; cette baisse a atteint vers 1885 près de 33 % de la valeur. Dans le haut Boulonnais, cette crise a été plus intense parce qu'on n'y rencontre pas les mêmes ressources en pâturages, ou celles résultant de la culture industrielle, qu'on rencontre dans le Calaisis où l'élevage du bétail se combine avec la grande culture.

On lira avec fruit les observations très judicieuses faites sur la vallée de l'Authie (arrondissement de Montreuil) et pays contigu au haut Boulonnais, par M. le baron R. de France (*Mouvement social*, 1893, p. 123 et s.; Paris, Didot). L'auteur signale la crise survenue dans ce pays dans le notarial, à la suite de la ruine de nombreux cultivateurs qui avaient emprunté sur hypothèque. Il compare également la culture dans la vallée et celle des plateaux qui confinent le haut Boulonnais « où se rencontrent quelques grands villages et aussi de grosses fermes isolées autrefois propriétés d'abbayes »; les conclusions qu'il en tire sur les populations sont des plus judicieuses et des plus exactes. M. Henri de Tourville a joint à ce travail des observations qui le complètent et l'éclaircissent.

Il importe, disions-nous, de distinguer la condition de celui qui cultive son propre bien de la condition du simple locataire.

Le propriétaire dispose généralement de capitaux plus importants, il n'est pas à la merci d'une épizootie ou d'une mauvaise récolte, il peut améliorer progressivement son fonds.

Aussi la différence des deux conditions saute aux yeux de tout observateur, et sur des domaines de même étendue et de même valeur il est facile de se rendre compte de quel côté se révèle la meilleure situation de la culture.

Ajoutons que, par suite d'une coutume fâcheuse, les baux sont d'une durée insuffisante (trois, six, neuf années) et que, dans ce court efficace de temps, le fermier doit chercher à réaliser très rapidement tous les bénéfices qu'il peut tirer de la terre (1). C'est donc une culture à courte vue qui exclut les longues opérations de sélections animales, l'augmentation progressive de la couche arable par les labours profonds, et les engrais judicieusement employés; culture dans laquelle l'entretien lui-même des travaux fonciers est compromis, tel que celui des fossés d'écoulement, des chemins de culture, des clôtures, etc.

De là l'état lamentable de certaines exploitations alors que les conditions naturelles du milieu sont déjà peu favorables.

Mais ce n'est pas tout. La tenure d'autrefois, telle que nous l'avons indiquée, même pour celui qui n'avait pas la pleine pro-

(1) Dumont de Courset constatait le fait de son temps et s'élevait vertement contre la brièveté des baux : « Un bon fermier ne prend jamais un pareil bail ou s'il le prend, il ne fera rien pour la culture... Un bail de neuf années consécutives n'est pas même assez long pour certaines améliorations; mais comme il est de loi et d'usage on peut le conserver avec quelques améliorations.

« Si le fermier veut faire marner la terre, comme il le dit, s'il veut semer du sain-foin, s'il veut enfin chercher à bonifier tous les terrains par la culture qui leur est propre, le terme des neuf années suffit à peine pour lui rendre le profit de ses frais. Un bon fermier qui travaille au bien général de sa ferme, qui a l'amour-propre de la porter et de la maintenir dans la force de ses rapports doit obtenir de son propriétaire les égards et la considération qu'il a mérités par ses travaux.

« Au bout de quatre ou cinq ans, si tous deux sont contents l'un de l'autre, ne serait-ce pas leur bien réciproque d'en refaire un autre de neuf ans? Le fermier aurait alors devant lui treize à quatorze années d'assurées, il améliorerait encore le fonds, il sentirait qu'étant juste et bienfaisant envers lui on s'est acquis des droits sur la reconnaissance dont il ne fera pas difficulté de donner des preuves en acceptant une augmentation de loyer. » (*Mém. sur l'agriculture moderne*, p. 176.)

priété, était pour ainsi dire héréditaire et la famille du cultivateur se perpétuait au même foyer avec des avantages incontestables, de part et d'autre.

Voici à cet égard les constatations d'une enquête récente sur la situation générale de la propriété et de la culture dans le Boulonnais entreprise par la Société d'agriculture (1).

D'après ces données précises nous pouvons constater quel est l'état de la famille agricole, nous reproduisons textuellement :

« En l'espace de dix ans, un vingtième du territoire change de mains;

« La famille du propriétaire cultivateur vivant sur son domaine tend à disparaître. » (P. 7.)

Les héritiers partagés et dispersés cherchent à occuper à titre de locataire ou émigrent en ville. (*Ibid.*)

Même la famille du fermier locataire, n'offrant pas plus de stabilité, doit liquider au décès du chef de famille et le mobilier se partage.

Les héritiers, s'ils sont trop jeunes, ne trouvant plus de foyer, ne tardent pas à tomber dans la classe ouvrière. (*Ibid.*)

Ces résultats déplorables pour la stabilité de la famille et le chiffre de la population rurale ne sont pas moins fâcheux au point de vue agricole proprement dit.

En effet, la natalité a considérablement diminué dans les campagnes et l'émigration vers la ville aidant, le chiffre de la population rurale est en décroissance de 5 à 10 pour % dans 25 communes, c'est-à-dire le cinquième du Boulonnais, depuis le commencement du siècle. Il est à peu près stationnaire dans toutes les autres.

Nous laissons de côté les bourgs et les communes suburbaines, où habitent de nombreux ouvriers venant travailler en ville.

La population urbaine à Boulogne a quintuplé en l'espace d'un demi-siècle (2).

(1) Boulogne-sur-Mer; V. Aixe, 1890, et *Bull. de la Soc. d'Agr.*, même année.

(2) Dumont de Courset se plaignait déjà que la profession agricole n'était pas assez considérée. « C'est, dit-il, la plus nécessaire, puisqu'elle a pour objet la subsistance générale ».

Ce fait est d'autant plus grave que si l'on établit une comparaison entre le chiffre de la population à la fin du dix-septième siècle et celui que nous donne une statistique de 1805, on constatait une augmentation de 80 % en moyenne.

L'enquête s'exprime ainsi à ce sujet : « Les causes de cette dépopulation sont 1° l'élévation du salaire dans les villes, 2° l'abandon du métier de cultivateur qui offre trop de déboires et pas assez de sécurité. Beaucoup de parents élèvent leurs enfants de façon à leur faciliter l'exercice d'une autre profession.

On peut ajouter à ces causes celles tirées des constatations sur l'instabilité de la famille agricole qui ne peut plus pousser de fortes racines dans le sol et s'en trouve arrachée à chaque génération ; celles tirées également des charges exorbitantes de l'agriculture devant l'impôt. Nous n'avons pas à dire ici les remèdes à cette situation, nous constatons simplement ; l'enquête que nous avons citée, entreprise par la Société d'Agriculture, a indiqué bien des améliorations dont notre législation serait susceptible (page 11 et s. de l'Enquête).

En ce qui concerne le retour des classes instruites et des propriétaires fonciers vers la carrière agricole et leur établissement sur leurs terres, on lira avec intérêt le *Retour aux champs*, par le P. Burnichon ; Paris, 1893, Bray et Retaux. Voir également notre *Étude sur l'Agriculture et les classes dirigeantes* (Lille, 1890).

Le régime successoral ne peut être rendu seul responsable de tous les inconvénients et le principal est de préparer l'avenir par

rale ; c'est la plus conséquente parce que les cultivateurs ayant en main la plus grande partie des biens, c'est leur intelligence et leur activité qui constituent après la nature la valeur plus ou moins forte de terres... La moins appréciée par le peu de cas que font ordinairement les gens des villes pour tout ce qui regarde l'agriculture, dont ils ne s'occupent que lorsqu'ils en recueillent paisiblement les fruits...

« La moins considérée par l'effet du génie naturel de la nation qui n'a guère dirigé ses vues vers l'amélioration de l'agriculture..., parce que les Français ont toujours préféré les sciences où l'esprit peut briller et déployer sa vivacité et les arts de luxe et d'agrément... parce que les personnes qui jouissent d'un peu de fortune aiment mieux vivre moins bien dans les villes qu'avec plus d'aisance dans leurs terres. Parce qu'enfin la plupart des Français n'ayant point le goût qu'ont bien des nations pour la campagne, ne peuvent s'imaginer que l'on puisse y vivre agréablement, regardent l'agriculture comme un art vil et grossier et les cultivateurs comme des mercenaires... » (*Mém. sur l'Agr. du Boulonnais*, p. 170.)

le développement de l'initiative libre, et par la formation individuelle adaptée à des situations et à des exigences nouvelles.

Le développement des transports, l'emploi de plus en plus répandu des forces motrices mécaniques, les progrès de l'industrie, l'extension coloniale sont autant de facteurs qui entrent en ligne de compte et rehaussent la valeur personnelle de celui qui sait en tenir compte et au besoin s'en servir. On comprendra alors qu'il y a autre chose que les situations antérieurement acquises et les fonctions rétribuées par l'État.

Pour cela, il est nécessaire que les parents visent dans l'éducation aux nécessités futures, aux nécessités nouvelles de la vie et non aux conditions du passé (1).

Qu'ils développent aussi largement que possible l'énergie et la vigueur corporelle au lieu de déshabituer les enfants de l'effort physique. Qu'ils cessent de les éloigner de la pratique des choses de la vie usuelle; que l'éducation qu'ils donnent soit fondée sur le sentiment de la responsabilité de l'enfant plus que sur l'influence continue de l'autorité qui règle tout et ne laisse pas d'initiative.

(A suivre.)

C. FURNE.

(1) « Nous faisons comme cette noblesse de la fin du siècle dernier, qui, au commencement de celui-ci, élevait ses enfants pour le bon vieux temps, pour leur rang à part d'autrefois, pour une fortune qu'ils n'avaient plus, pour la cour, pour des souvenirs sans effets, des souvenirs disparus, des fantômes de souvenirs. » (Edmond Demolins, *Comment élever et établir nos enfants*; Paris, Didot, 1893.)

Le Directeur-Gérant : EDMOND DEMOLINS.

LA PRÉTENDUE SUPÉRIORITÉ DES ALLEMANDS

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION DE

« A QUOI TIENT LA SUPÉRIORITÉ DES ANGLÔ-SAXONS ».

Je remercie la Presse et le public de l'accueil qu'ils ont bien voulu faire à cet ouvrage, dont la première édition a été épuisée en quelques jours (1).

Dans cette nouvelle édition, je veux répondre par avance à une critique qui pourrait m'être faite.

On sait que, depuis une quinzaine d'années, l'exportation des produits allemands a pris une telle extension que le commerce français a reculé sur toute la ligne, perdant, l'une après l'autre, les positions qu'il occupait (2).

En présence d'un pareil développement commercial, on peut se demander si la situation conquise dans le monde par les Anglo-Saxons n'est pas, elle-même, plus ou moins menacée.

Il importe de ne pas laisser s'établir une confusion sur les

(1) Voir, à la fin de cette livraison, dans le « *Mouvement social* », les appréciations de la Presse sur cet ouvrage, qui est arrivé, en un mois et demi, à sa quatrième édition. (N. de la R.)

(2) Il faut lire à ce sujet deux ouvrages pleins de faits : *Made in Germany*, par M. Williams, et le *Danger allemand*, par M. Maurice Schwob.

causes et la nature de la puissance sociale des Anglo-Saxons, d'une part, et des Allemands, de l'autre.

Je me borne ici à signaler brièvement les données de cet intéressant problème, ou, plus exactement, à établir le canevas de la démonstration (1).

Couverte de massifs montagneux, dans sa partie méridionale, de landes sablonneuses, de tourbières et de marécages, dans sa partie septentrionale, l'Allemagne a toujours été un pays à populations pauvres, habituées à restreindre leurs besoins, à mener une vie simple et à se contenter de faibles salaires. La fameuse simplicité allemande est une vertu imposée par la nature du lieu, ce qui, tout au moins, en diminue le mérite.

Grâce aux faibles salaires des ouvriers et au peu d'exigence de cette clientèle modeste, l'industrie allemande a été, nécessairement et de tous temps, confinée dans la fabrication des articles communs et d'un prix peu élevé.

Or voici ce qui arrive en ce moment :

Ces conditions de travail, qui constituaient réellement une infériorité, sont devenues, au moins momentanément et par suite d'une circonstance extérieure, un avantage pour les Allemands.

Le développement actuel des moyens de transports, en permettant d'atteindre plus facilement et plus profondément, dans les pays neufs et dans les pays arriérés, une clientèle de populations simples, ou peu civilisées, ou à demi sauvages, a rapidement augmenté le nombre des acheteurs pour les articles communs à bon marché. C'était là un débouché nouveau pour l'industrie et pour le commerce allemands, qui tiennent spécialement ces articles.

Ils en ont profité par le procédé auquel recourent naturellement les industriels et les commerçants qui ne disposent, par eux-mêmes, que de capitaux, de moyens d'action et d'une initiative limités : ils ont demandé à l'association les moyens d'expansion au dehors et de propagande commerciale.

(1) Plusieurs jeunes gens, qui ont suivi notre Enseignement de science sociale, doivent aller, cet été, en Allemagne, pour observer sur place et méthodiquement la situation actuelle de ce pays.

Ces associations ont constitué un capital, organisé des expositions de leurs produits, pour faire connaître les objets de leur fabrication et pour se renseigner sur les articles demandés par la clientèle.

Au point de vue purement scientifique, cet exemple est intéressant : il contribue à montrer comment l'association peut atténuer, en partie, l'infériorité résultant des conditions de lieu, de travail et d'une formation sociale qui développe moins l'aptitude à l'action individuelle qu'à l'action collective, ainsi qu'on le verra dans ce volume.

L'association, en effet, peut atténuer mais ne supprime pas cette infériorité. Elle donne bien aux fabricants et aux commerçants allemands des moyens d'action qu'ils n'auraient pas sans cela, mais elle ne leur donne pas la puissance personnelle qui leur manque, pour faire progresser et pour étendre au loin, individuellement, leur industrie et leur commerce. Une étude sur le commerce allemand au Transvaal, publiée tout récemment en Allemagne et communiquée, ces jours derniers, à notre Ministère du Commerce par notre ambassadeur à Berlin, le marquis de Noailles, fait bien ressortir l'infériorité personnelle du commerçant allemand par rapport au commerçant anglo-saxon. L'auteur constate d'abord que les négociants allemands auraient besoin que « *leur gouvernement les aidât de ses lumières et de sa protection,* » pour éviter les « *déceptions* » qu'ils ont dû essayer « *lorsqu'ils ont entrepris de lutter contre la concurrence anglaise.* »

« Souvent, ajoute l'auteur allemand, on se lançait avec *un capital trop restreint*; ensuite l'Allemand, si hardi à entreprendre, manque parfois de patience (l'auteur aurait dû dire « de ressources », car l'Allemand est patient) pour attendre le succès et il se retire de la lutte après un premier échec de ses tentatives, *au rebours de l'Anglais qui sait que rien ne s'acquiert que par la persévérance* (et qui a les moyens d'attendre).

« Un autre défaut propre aux Allemands et qui leur a fait souvent du tort au Transvaal, est l'*ignorance des conditions du marché*. Ils importent des articles dont on n'a que faire là-bas et

qui sont peu demandés. On peut relever aussi comme des fautes l'*insuffisance des emballages* (voilà bien la vieille économie allemande), l'ignorance des modes d'expédition et l'oubli du caractère cosmopolite spécial du marché du Transvaal. Une autre cause d'insuccès pour le commerce allemand est souvent le choix des agents, auxquels *on ne laisse pas assez d'initiative* et qui sont peu au courant du commerce et des besoins de la place...

« Ces diverses raisons ont entravé jusqu'ici l'essor du commerce allemand. »

On voit, par ces aveux d'un de leurs compatriotes, que si les Allemands ont pu, en associant leurs efforts, développer l'exportation de leurs produits, s'ils contrarient, par là, l'énorme puissance industrielle et commerciale des Anglo-Saxons, on ne peut pas dire que celle-ci soit sérieusement entamée, ni menacée.

Si maintenant nous considérons l'Anglo-Saxon, nous constatons que son procédé d'expansion industrielle et commerciale est bien différent.

C'est, en effet, par eux-mêmes, par leur seule initiative personnelle, sans aucun recours nécessaire à l'association privée ou à la grande association publique, l'État, que l'industriel et le commerçant anglo-saxons se sont emparé du marché du monde; et ils l'ont fait en vertu des conditions sociales que ce volume a pour but d'expliquer. Des gens qui ont pu faire tout seuls, sans aucun appui extérieur, ce que les autres n'ont pu faire, — beaucoup moins bien, beaucoup plus imparfaitement, — qu'en se groupant, donnent, par le fait même, la mesure de leur indéniable supériorité.

Et cette supériorité se maintiendra en dépit des efforts que font actuellement les Allemands pour se répandre sur les marchés du monde. Elle se maintiendra en vertu même de la supériorité qu'a l'action personnelle d'un grand commerçant sur l'action collective exercée par des industriels ou par des commerçants associés.

L'industrie et le commerce doivent évoluer constamment pour s'adapter aux conditions multiples et perpétuellement chan-

geantes du marché. Or il est manifeste que ces groupements de petits industriels et de petits commerçants doués, nous l'avons vu, de capacités restreintes, plus ou moins solidement associés, ayant des intérêts plus ou moins opposés, en vertu de la concurrence que leurs produits se font mutuellement, ne pourront que difficilement évoluer suivant les circonstances. On a déjà assez de peine, en face d'un état de choses bien établi, à faire marcher ensemble ces intérêts en partie divergents ! C'est bien là le vice inhérent à toutes les associations : la difficulté des évolutions, la divergence des vues ; c'est toujours par là qu'elles sombrent et que la pratique vient démentir les plus belles théories.

Comment ces groupements artificiels et précaires pourraient-ils lutter longtemps contre ces maisons anglo-saxonnes fortement concentrées entre les mains d'un homme ou de quelques hommes, à aptitudes supérieures, ayant des intérêts parfaitement liés, ayant des capitaux considérables, ayant, de plus, l'aptitude extraordinaire de cette race à se retourner rapidement dès qu'une affaire ne paie plus, pour s'orienter dans des voies nouvelles ?

Dès que les Anglais ont aperçu les premiers symptômes d'envahissement du commerce allemand, leurs journaux ont donné le cri d'avertissement, comme devaient le faire des sentinelles plus vigilantes que les nôtres : *Made in Germany!* Ce cri prouve seulement à quel point ils sont en éveil, à quel point ils sont sensibles à tout ce qui peut menacer, même de très loin, leur redoutable supériorité industrielle et commerciale. Notre erreur profonde est d'avoir pris ce cri d'avertissement pour un cri d'alarme, pour un sauve-qui-peut. Il n'est pas permis de se faire illusion à ce point. Il y a d'ailleurs un belle marge entre les 260 navires allemands et les 2.262 navires anglais, qui franchissent annuellement le canal de Suez !

Je le répète, l'industrie et le commerce allemands l'emportent actuellement surtout par le bon marché de l'article commun. Si les Anglais ne peuvent arriver à produire cet article au même prix, en Angleterre où la main-d'œuvre est trop élevée, ils se retourneront rapidement, ils se sont même déjà retournés pour le produire ailleurs, dans des pays plus pauvres, où on signale l'installation

de maisons anglaises. On sait d'ailleurs avec quelle facilité ils s'établissent à l'étranger. Je voudrais être aussi tranquille sur la souplesse de l'industrie et du commerce français!

Mais l'Allemand a, par rapport à l'Anglo-Saxon, deux autres infériorités bien caractérisées, qui empêchent plus radicalement encore son expansion, dans l'avenir.

A l'exception des habitants du Hanovre et de la Westphalie, qui se rattachent à la formation anglo-saxonne et particulariste, les Allemands, en général, sont aussi peu portés que les Français vers la colonisation agricole. Ce sont des urbains, qui émigrent plus volontiers comme employés de commerce que comme colons, comme agriculteurs. Ils n'implantent donc pas leur race dans le sol à la façon de l'Anglo-Saxon. Aussi, partout où ils se trouvent en contact avec ce dernier, ils sont absorbés par lui. C'est ainsi que, dans l'Amérique du Nord, les émigrants allemands se saxonnisent avec une rapidité extraordinaire : la seconde génération ne parle plus que l'anglais et s'empresse d'adopter les habitudes et les goûts anglais. Dans leur empressement à opérer cette évolution, un certain nombre vont même jusqu'à donner à leur nom une consonance anglaise. Aussi les journaux rédigés en allemand ont-ils beaucoup de peine à se soutenir aux États-Unis ; ils ne recrutent des lecteurs que parmi les émigrants nouvellement arrivés d'Allemagne.

Ainsi, tandis que la clientèle anglaise, celle qui recherche toujours et partout les produits anglais, va sans cesse en augmentant, par l'installation de nouveaux colons sur tous les points du globe, par l'extension incessante du monde anglo-saxon, la clientèle allemande tend à se restreindre, soit par l'absence de colonisation agricole, soit par la rapide absorption de l'élément allemand dans le sein de la race anglo-saxonne, plus résistante et mieux faite pour les besoins nouveaux.

La seconde infériorité des Allemands dérive du régime politique établi récemment chez eux, à la suite de la proclamation de l'Empire.

J'ai indiqué plus haut comment la vieille Allemagne, pauvre, in-

dustrielle et économe, a été le véritable point de départ de l'expansion industrielle et commerciale actuelle, par le fait des qualités modestes, mais solides, lentement accumulées par la race. Il a fallu des siècles de longue et obscure germination pour produire cette plante que des circonstances fortuites (le développement des transports) ont fait subitement taller et s'épanouir.

L'insiste à dessein sur ce point : *L'expansion actuelle de la race germanique est le produit de la vieille Allemagne et non de l'Allemagne nouvelle.*

Ce que doit produire l'Allemagne nouvelle, l'Allemagne impériale (si le système réussit à se perpétuer) est bien différent.

Elle produira, elle a même déjà commencé à produire et elle étend de jour en jour, le militarisme, le fonctionnarisme et le socialisme, qui n'ont jamais apporté avec eux la prospérité économique et sociale.

Nous n'avons eu, en France, avec Louis XIV et Napoléon, que les deux premières de ces plaies, et voyez à quel point cela nous a mis. Voyez aussi ce qu'est devenu l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II.

Dans le premier moment, ces grands mécanismes donnent à une société toutes les apparences extérieures de la puissance politique et de la puissance sociale, parce qu'ils centralisent brusquement et brutalement, dans une seule main, toutes les forces vives de la nation, lentement constituées par les régimes antérieurs. C'est bien là la période brillante que la Prusse a connue récemment, comme l'Espagne, comme nous-mêmes l'avons connue autrefois. Mais, précisément parce que ce régime centralise toutes les forces vives, il finit par les atrophier, par les annihiler, par les épuiser, par les stériliser, et alors arrive la profonde et parfois l'irréremédiable décadence.

L'Empire d'Allemagne, s'il persiste dans la voie où il est engagé, — ce qui est très probable, — n'échappera pas à cette loi fatale. Que les Allemands se hâtent donc d'utiliser, au profit de leur expansion commerciale, les antiques vertus sociales de leur race, et qu'ils cessent de nous railler sur notre décadence. Nous ne faisons que les précéder; voilà tout.

Et pendant que la race anglo-saxonne grandira de plus en plus par les œuvres fécondes et sans cesse renouvelées de l'initiative privée et du self-government, la vieille Allemagne perdra de jour en jour, par l'excès de la puissance politique, ses fortes vertus, qui ont fait et qui font actuellement encore sa puissance sociale.

Dans cette Préface, j'ai tenu à bien établir la distinction essentielle entre l'Allemagne ancienne et l'Allemagne nouvelle, parce que, dans le second chapitre de ce volume, je n'ai en vue que cette dernière : il importe d'éviter toute confusion de la part du lecteur. On pourra voir, dans ce même chapitre, comment, de son propre aveu, s'y prend l'Empereur d'Allemagne pour détruire la vieille Allemagne et pour façonner, à la prussienne et au moyen de l'école, l'Allemagne nouvelle.

Edmond DEMOLINS.



UN MOT DE RÉPONSE

A M. Francisque Sarcey.

Monsieur,

Je vous remercie du jugement favorable que vous portez sur mon ouvrage, et je vais essayer de répondre brièvement, mais nettement, à la question que vous voulez bien m'adresser, dans le *Rappel*.

Notre système d'éducation, dites-vous, ne date pas d'hier. Napoléon en avait emprunté les méthodes et les traditions aux congrégations religieuses. Celles-ci pratiquaient le même régime qu'aujourd'hui : c'était la même obéissance, le même travail, la même claustration.

Et cependant, ajoutez-vous, « cette éducation, qu'ont reçue nos aïeux, nos grands-pères et nos pères, que j'ai reçue moi-même, ne me semble pas avoir formé des générations neurasthéniques. Pourquoi donc ce régime ne fait-il plus que des âmes veules, lui qui était jadis si fertile en caractères énergiques? je serai bien aise de voir résoudre cette question par M. Demolins. »

Oui pourquoi?

C'est qu'autrefois, sous l'ancien régime et jusqu'à ces trente dernières années, les parents n'attachaient pas à l'école et à l'examen la même importance qu'aujourd'hui. Aussi l'enfant pouvait réagir plus fortement, plus triomphalement contre la compression scolaire. Il réagissait de toute la force de sa nature qui exige le mouvement et l'action. Si le surmenage se produisait, ce n'était que çà et là, sous une forme en quelque sorte sporadique ;

il n'atteignait que quelques individualités. D'ailleurs la race, forte des réserves de vitalité accumulées par les générations antérieures — les générations du plein air — a pu supporter pendant longtemps un régime mal adapté à la nature de l'enfant.

Tout cela aujourd'hui est bien changé!

Il y a deux ans, une mère se lamentait devant moi au sujet de son fils, élève d'un lycée de Paris et âgé seulement de sept ans.

« Il ne travaille pas autant qu'il devrait le faire, » me disait-elle.

Je pris l'enfant sur mes genoux, car j'avais une envie furieuse de l'embrasser pour le féliciter d'une aussi belle défense et je lui dis :

« Que fais-tu donc à l'école?

— Moi, eh bien, je « rigole », et de ses yeux clairs, pleins de vie, il semblait me dire :

« Est-ce que ce n'est pas là ce qu'on doit faire à mon âge? »

J'ajoute : Est-ce que ce n'est pas là ce que la race française a fait à l'école depuis le dix-septième siècle jusqu'à vous et même jusqu'à moi, car je suis sorti du collège avant la guerre de 1870? Nos pères ont « rigolé » (entendez ce mot dans le bon sens), vous avez « rigolé », et moi aussi quoique déjà beaucoup moins, parce que les temps sombres du surmenage commençaient à apparaître à l'horizon.

Et c'est grâce à cette réaction énergique de l'enfant contre le système, que nos pères, que vous et moi, nous devons d'avoir pu traverser la vie d'un pas allègre et armés d'une bonne santé. C'est grâce à cela que nous avons encore vu tant de beaux et solides vieillards. Saluons-les, car la France est menacée de ne plus en revoir autant.

Croyez-vous, Monsieur, que vous pourriez donner, aujourd'hui encore, une somme aussi énorme de travail, si vous aviez été surmené dès l'école?

Il s'agit maintenant de savoir pourquoi nos fils ne « rigolent » plus au collège, ou, plus exactement, vos fils, car, pour les miens, j'ai commencé par les sauver de ce régime homicide.

C'est le nombre croissant des candidats fonctionnaires, l'en-

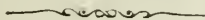
combrement croissant des carrières administratives vers lesquelles se rue la jeunesse française, qui ont fait, de l'école, la chose désastreuse qui est sous nos yeux. Et cela s'est compliqué de la loi militaire, qui dispense du service les fonctionnaires et les lettrés, tandis qu'elle y astreint durement les professions essentielles et vitales : agriculteurs, industriels, commerçants. Aussi assistons-nous au « sauve qui peut » de ces professions.

Alors, pour les pères et surtout pour les mères (oh ! les mères !), la question, la seule question, toute la question a été de faire réussir leurs enfants à l'examen, *quand même* et le *plus tôt possible*, en les soumettant, presque dès le berceau, à notre système perfectionné d'entraînement scolaire. Et comme l'encombrement des candidats croissait chaque jour, l'Université essayait de les écarter en rendant l'examen plus difficile, plus encyclopédique. Mais, dans cette lutte, les mères ont été les plus fortes et, sans hésiter, avec une fermeté, une volonté, une ténacité aveugles et inébranlables, elles ont — croyant assurer l'avenir — détruit l'homme dans l'enfant.

Elles ont ainsi fabriqué la génération de jeunes neurasthéniques qui, après avoir passé l'examen, se traîne péniblement vers le tombeau.

Veillez agréer.....

Edmond DEMOLINS.



LES

PATRIARCHES BIBLIQUES

I. — LE DOUBLE ATELIER DE TRAVAIL

S'il est, en matière d'études bibliques, une opinion chère à la critique moderne, c'est celle d'après laquelle les grands patriarches, Térach et ses descendants, Abraham, Isaac et Jacob d'une part, Nachor, Bathuel et Laban d'autre part, n'auraient jamais existé, ou du moins n'auraient laissé à la postérité que des noms perdus dans la nuit des origines. D'après ce système, nous ne savons rien de l'histoire des descendants de Térach, ou Térachites : tout ce que la Genèse renferme à leur sujet a été rédigé à une époque basse, du neuvième siècle avant notre ère jusqu'à la captivité de Babylone ; et, à une pareille distance des événements, mille ans au bas mot, on n'a pu recueillir que des légendes remaniées et incohérentes. Très probablement d'ailleurs les rédacteurs d'alors n'ont eu aucun souci historique ; les traditions légendaires leur ont tout simplement servi de thème pour des amplifications composées de *chic*. Ce qu'ils ont eu l'intention de léguer à la postérité sous le couvert des patriarches, ce sont des théories astronomiques savamment enveloppées, ou des allégories poétiques célébrant les grands faits de la race, par exemple la conquête de Josué, ou, plus simplement, des aggadas, ou paraboles, mettant en action un précepte de morale et destinées à l'instruction des foules. Après un certain nombre de remaniements, ces récits d'abord composés en dehors de tout plan, commun, ont été réunis ; puis, à une époque où l'on avait perdu le sens de leur origine artificielle, on les a pris pour des documents historiques,

et mis en cette qualité sur le compte du grand ancêtre Moïse. Voilà comment le vieux libérateur du peuple juif, plus ou moins mythique lui-même aurait été sacré historien, un certain nombre de siècles après sa mort.

Malgré tout le respect qu'il est convenu de porter à ce genre de théories, filles de la lumineuse Allemagne, je me suis mis en tête de les contrôler. A mon tour, je me suis attaqué aux vieux textes de la Genèse, et pour les soumettre à une épreuve qui n'avait pas encore été tentée, je les ai analysés par les procédés tout nouveaux que fournit la Science sociale.

Chose curieuse, ce que j'ai obtenu, ce n'est pas du tout ce qu'aurait infailliblement donné le mode de composition indiqué par la critique, c'est-à-dire une marqueterie d'éléments sociaux de différentes époques, un assemblage d'organes hétérogènes et disparates, quelque chose comme un monstre social; tout au contraire, c'est un organisme parfaitement équilibré, et dont toutes les parties se supposent et s'appellent dans des relations étroites de dépendance, d'harmonie et d'unité. Or, *l'expérience l'a démontré*, en Science sociale comme en histoire naturelle, un pareil organisme ne peut avoir été élaboré que par la vie. Et quand nous n'avons pour le reconstituer qu'un document historique, il faut en outre que l'auteur ait pris les institutions et les mœurs sur le fait, et qu'il les ait fixées en pleine action avec l'exactitude d'un cinématographe. A l'analyse sociale, les mythes n'ont pas cette allure, ni même les récits historiques écrits loin des faits, alors que la civilisation s'est transformée.

Pour indiquer, par un à peu près, l'idée générale de cette étude, Abraham, Isaac et Jacob ont respiré, bu, mangé et dormi, je vais le prouver, et j'essaierai d'en conclure qu'ils ont vécu.

Mon analyse a porté uniquement sur la partie de la Genèse consacrée aux Tétrarchites, du chapitre XI à la fin. J'en exposerai les résultats principaux en trois parties.

La première étudiera l'organisation du travail chez nos patriarches; la seconde, leur type familial; la troisième passera en revue les groupements superposés à la famille, c'est-à-dire, le patronage et le clan. Après quelques indications sur l'histoire

de la race, je proposerai des conclusions, et ce sera toute cette étude.

La portion de la Genèse (1) consacrée aux Térachites, ou descendants de Térach, n'est pas, à proprement parler, une histoire : c'est bien plus tôt une succession d'épisodes détachés. Si cependant, à travers le détail de ces épisodes, on prend la peine de dégager la marche générale des faits, ce que l'on a devant soi, c'est le récit d'une migration qui, en trois étapes, conduit les ancêtres du peuple juif de Chaldée en Égypte.

Voici d'abord Térach quittant la ville d'Our Kasdim, sur le bas Euphrate, et emmenant avec lui ses deux fils, Nachor et Abraham, ainsi que Lot, son petit-fils. Il se dirige vers le Nord-Ouest, et s'arrête avec toute sa famille à Charan, sur le Balikh, dans le « Pays d'entre deux fleuves (2) », au pied des derniers contreforts des monts de Commagène. Il y fonde un établissement où nous voyons trois générations lui succéder en la personne de Nachor, de Bathuel et de Laban.

Abraham et Lot ont d'abord passé quelque temps au foyer paternel ainsi reconstitué. Puis le « Père des croyants » reçoit de Dieu l'ordre de reprendre sa course pour aller plus loin, dans le pays qui lui sera montré. Il quitte alors le vieux Térach, mais il ne s'en va pas seul : Lot l'accompagne. Avec leurs biens « et les âmes qu'ils se sont acquises », ils descendent dans le Sud, et traversent le Jourdain. Les voilà dans la terre de Chanaan où Dieu ordonne à Abraham de s'arrêter. Bientôt Lot se sépare de lui pour se fixer dans la ville de Sodome, sur la lisière orientale du pays.

Abraham reste en Chanaan suivant l'ordre céleste, mais il n'y fonde pas d'établissement définitif; il y vit « comme un étran-

(1) Tous les renvois sans indication d'auteur se référeront au texte de la Genèse. Les citations que je donnerai seront le plus souvent empruntées aux traductions de MM. E. Ledrain et L. Second. J'ai également consulté les travaux de Wogue, de Cahen, du D^r Reuss, de Lenormant, et la Polyglotte de Walton.

(2) Ce terme ne désigne pas la Mésopotamie classique, mais le Naharannd, région comprise entre le Balikh et l'Oronte.

ger », en camp volant ; cependant, au cours de ses déplacements, il revient avec une prédilection marquée à Hébron, à Gêrar, et surtout à Bersabée. Isaac, son fils, et Jacob, son petit-fils, vivent à peu près comme lui, avec cette différence que la terre de Chanaan, leur devient par degrés plus hospitalière.

Cependant Jacob mourra sous d'autres cieux. Au cours d'une famine, il apprend que son fils Joseph est devenu le ministre tout-puissant d'un Pharaon d'Égypte ; il cède à l'appel de ce fils, et va, avec toute sa famille, s'établir dans la terre de Gessen, où la protection de Joseph lui fait une nouvelle patrie. La descendance de Jacob y vivra quatre siècles.

Tel est, en résumé, le canevas de l'histoire des Têrachites.

Au cours de cette longue migration, nous le verrons plus loin, les Têrachites se sont à peu près toujours maintenus dans la bande étroite de confins cultivables qui encadre sur tout son pourtour le désert syro-arabe et l'unit à la région montagneuse.

Ils ont gardé à leur gauche l'horizon sans bornes des steppes pauvres, où l'art pastoral est seul possible ; à leur droite, c'était au contraire le fouillis inextricable des sommets et des vallées, réunissant, par sa nature même, le troupeau et la culture.

De tout temps, à leur époque comme de nos jours, ces trois régions, désert, confins, montagne, ont été occupées, la première par des nomades purs, avec des troupeaux à grand parcours, la seconde et la troisième par des cultivateurs-pasteurs de types variés, depuis certaines tribus confiant à peine quelques semences à la terre, et vivant presque toute l'année sous la tente, jusqu'au propriétaire des grandes villes, urbain renforcé, riche par ses cultures, et plus riche encore par ses nombreux troupeaux.

Les traditions arabes, bien placées d'ailleurs pour distinguer un nomade d'un sédentaire, font d'Abraham un urbain riche et puissant. Au contraire l'exégèse courante voit en lui un nomade proprement dit, un fils du grand désert, un Bédouin avant la lettre. L'analyse méthodique des moyens et du mode d'existence indiqués par la Genèse va nous ranger assez près des Arabes.

L'erreur des Occidentaux, qui d'ailleurs n'ont jamais étudié de

bien près la question, s'explique assez facilement. Ils ont vu nos gens vivre sous la tente au milieu de troupeaux : « Voilà, se sont-ils dit sans en chercher plus long, un type nomade bien caractérisé ». Ils n'ont pas suffisamment tenu compte de ce fait qu'ils avaient devant eux une migration, et ils n'ont pas soupçonné que, dans notre Orient, un cultivateur pasteur, même urbain, prend nécessairement des allures nomades toutes les fois qu'il émigre avec son bétail ; et la raison en est bien simple : pour émigrer, comme pour nomadiser, il faut recourir aux moyens de transport imposés par le lieu ; il n'y a pas deux façons de déplacer des troupeaux, il faut les pousser devant soi ; il n'y a pas deux façons, pour ceux qui les accompagnent, de se transporter eux et leur avoir, il faut recourir aux animaux de bât et de selle du pays ; il n'y a pas deux façons de se préserver la nuit des intempéries, il faut vivre sous la tente. Aussi des confusions seront-elles faciles pour l'érudit d'Europe qui, du fond de son cabinet, suit une migration à travers les régions syriennes ; elles le seront tout particulièrement si ce qu'il étudie ainsi, c'est une migration accomplie il y a quatre mille ans, et connue par un document unique, forcément muet sur bien des points.

Mais que dit, en fin de compte, l'analyse sociale des moyens et du mode d'existence de nos Patriarches ? Voici ce que je vais essayer de démontrer pour répondre à cette question.

Envisagés au triple point de vue du Travail et des deux classes de faits sociaux sur lesquels il agit le plus directement, l'Atelier et le Foyer, les Térachites sont des sédentaires urbains, affinés par la pratique du petit commerce et le contact de civilisations commercialisées, à la fois cultivateurs et propriétaires exploitants de grands troupeaux nomades (1). Ils pratiquent principalement l'art pastoral, surtout comme moyen de richesse, et secondairement la culture, surtout comme industrie nourricière. A ce

(1) Nous entendons par troupeaux *nomades* ceux qui font du grand parcours, et par troupeaux *transhumants* ceux qui vont simplement de la vallée voisine à la montagne prochaine : ces derniers, dans la mauvaise saison, vivent en partie de fourrage sec.

double travail correspond un atelier double, l'un pastoral et nomade, confié à peu près uniquement aux fils; l'autre cultural et urbain, sous la direction du père, qui est en même temps le commerçant de la famille; bien que le premier atelier soit le plus important au point de vue des produits, il est dans la dépendance et sous la direction du second. A l'atelier urbain est joint le foyer principal, et la famille est elle-même urbaine.

Reprenons une à une les trois propositions auxquelles on peut ramener cet énoncé, en les présentant, pour les besoins de la démonstration, dans un ordre différent.

I. — LES TÉRACHITES PRATIQUENT L'ART PASTORAL A GRANDS TROUPEAUX NOMADES.

S'il est un fait évident, même après une première lecture de la Genèse, c'est que les Térachites sont, pour leur temps et leur milieu, de grands propriétaires de troupeaux; il est non moins clair que ces grands propriétaires exploitent directement, en d'autres termes, qu'ils sont eux-mêmes pasteurs. Ces deux faits d'ailleurs ne sont contestés par personne.

Ce qu'ils élèvent surtout, ce sont des brebis et des chèvres (1), et ils en ont de grandes quantités. Le « menu troupeau » constitue leur principale richesse, et, nous l'avons déjà dit, ils sont riches. Les brebis et les chèvres sont d'ailleurs le véritable produit des pâturages syro-arabes. Ici encore le fait est palpable, je n'insisterai pas.

Mais ils ont aussi des troupeaux de vaches. A la première page de notre histoire, Lot se sépare d'Abraham par suite de la multiplication de ses brebis et de ses bœufs (2), et vers la fin les fils d'Israël se déclareront pasteurs de gros et de menu bétail, tout comme l'ont été leurs pères (3). En outre, voici Abraham choisissant dans son bétail un veau excellent et tendre pour le faire

(1) XII, 16; XIII, 5; XXX, 32, 34; XXXII, 14; XXXVII, 31, etc.

(2) XIII, 5.

(3) XLVII, 3.

tuer (1), ou offrant à Abimélech des brebis et des vaches en signe d'alliance (2). Puis c'est Isaac à Gérar : il est devenu très riche ; il a des troupeaux de menu bétail et des troupeaux de gros bétail (3).

Plus loin, Ésaü en se séparant de son frère emmène son troupeau et son bétail dans la montagne de Séir (4). Auparavant, Jacob, lorsqu'il s'enfuit de chez son beau-père Laban, a deux campements qui renferment, entre autres choses, des vaches et des taureaux (5) ; détail d'autant plus intéressant qu'il prouve la présence de l'espèce bovine dans tous les troupeaux de la famille, chez les descendants de Nachor à Charan, comme à Sodome chez Lot, comme à Hébron et à Bersabée chez Abraham, comme au Séir chez Ésaü, au Pays d'entre deux fleuves, comme dans la terre de Chanaan, comme dans les montagnes d'Édom. Peut-être ici et là quelques paires de bœufs sont-elles employées au labour ; mais évidemment, d'après l'ensemble des textes, c'est une exception (6).

Aux trois espèces ovine, caprine et bovine, exploitées pour leurs produits, et la dernière peut-être accessoirement pour son travail, il y a lieu, pour être complet, de joindre des bêtes de somme destinées au transport des personnes et des fardeaux. Ce sont des chameaux (7) et des ânes (8) ; les premiers, évidemment plus nombreux à Charan, où aujourd'hui encore on les exploite pour leurs produits, dominent chez Abraham et chez Jacob à leur arrivée du Pays d'entre deux fleuves ; puis ils disparaissent graduellement dans la terre de Chanaan ; lors de la

(1) XVIII, 7.

(2) XXI, 27.

(3) XXVI, 14.

(4) XXXVI, 6 et 9. Cf. XXXII, 15.

(5) XXXII, 7, et 15 ; XXXIII, 13.

(6) Un seul texte (XXXII, 14) nous donne une indication quelconque sur ce nombre relatif des têtes de vaches dans le troupeau lérachite. Jacob fait à son frère un riche cadeau de bétail ; dans ce cadeau figurent 440 chèvres et moutons, et 50 vaches et taureaux ; l'espèce bovine en constitue donc le dixième ; mais vraisemblablement Jacob, qui veut à tout prix se concilier Ésaü, force la proportion ordinaire des animaux de choix.

(7) XII, 16 ; XXIV, 10 ; XXX, 43 ; XXXII, 14.

(8) XII, 16 ; XXX, 43 ; XXXII, 14 ; XLII, 26 ; XLIII, 18, 25.

migration en Égypte, les fils d'Israël n'auront plus que des ânes (1).

Mais quel est *l'atelier pastoral* des Térachites? Quelle sorte de régions occupent leurs troupeaux; quelle nature de sols et d'herbages y trouvent-ils?

Demandons la réponse à Abraham et à ses descendants.

Si l'on relève dans leur histoire la série des lieux palestiniens entre lesquels ils vont et viennent, une double région apparaît: d'un côté c'est le massif des montagnes de Juda et d'Ephraïm; il se dresse en un réseau confus limité à l'est par la mer Morte et le Jourdain, à l'Ouest par les vallées de la Séphéla et de Saron, et au Nord par la vallée transversale d'Esdrélon; d'un autre côté, c'est le désert qui, au Sud de la région précédente, s'étend vers l'Égypte et la péninsule sinaïtique, mais seulement dans sa portion septentrionale la plus rapprochée de la Palestine, celle que les textes appellent le Négheb.

La séparation entre ces deux régions est à peu près indiquée par une ligne brisée remontant à partir de la Méditerranée le cours de l'ouadi Shéba jusqu'à son origine et rejoignant de ce dernier point les rivages de la mer Morte. La région du Nord s'étend jusqu'à environ quarante lieues de cette ligne séparative; la région du Sud dépasse vraisemblablement une vingtaine de lieues. Dothan d'une part, Lachai-roï d'autre part sont les deux points les plus éloignés qu'indiquent les textes; mais rien ne prouve que les troupeaux térachites ne les dépassaient pas à certaines années (2).

Ce qui différencie essentiellement ces deux régions au point de vue du climat et de la flore, c'est l'altitude. Le Négheb oscille entre 100 et 200 mètres au-dessus de la mer; par contre, le massif montagneux, sauf quelques collines, se tient à des hauteurs variant de 600 à 1.000 mètres.

(1) Cela résulte de la comparaison des textes cités ci-dessus.

(2) Les pâturages d'été indiqués par les textes sont beaucoup plus étendus que les pâturages d'hiver, comme cela devait être en réalité: la région montagneuse (pâturages d'été) était en effet occupée en partie par les villes et les cultures.

Il suit de là que la région montagneuse jouit d'un climat rappelant celui du Midi de la France : étés chauds mais supportables, hivers presque froids. Le Négheb, au contraire, a la température normale de sa latitude, presque la température subtropicale : les étés y sont dévorants, et en plein hiver, malgré des nuits relativement froides, la chaleur du jour est assez forte ; parfois elle est fatigante.

En toute saison, le vent d'Est, qui vient du grand désert, est desséchant ; il souffle principalement en été. Il n'y a pas, au point de vue des pluies, apportées par les vents d'Ouest, de différence essentielle entre les deux régions. Ici et là, elles commencent à la fin d'octobre pour finir en avril, seulement elles ont des effets tout différents par suite des différences d'altitude : engourdie par l'automne, la montagne voit la végétation s'arrêter et se flétrir, tandis qu'unissant l'action des pluies à une chaleur suffisante, le désert se couvre d'une teinte verte dès novembre ; l'herbe y apparaît courte et rare d'abord, bientôt plus pressée et plus haute, enfin luxuriante quand arrive le printemps ; c'est alors, pendant quelques semaines, un océan de verdure et de fleurs. Mais voici que les pluies diminuent et cessent tout à fait ; la température monte, les herbes jettent leurs graines et meurent desséchées ; pendant les six mois d'été, la steppe restera nue, abstraction faite de quelques lichens et de quelques arbustes épineux ; c'est la désolation et la mort.

Au désert, avril vient d'arrêter la vie ; par contre, sur la montagne, la végétation, qui s'est réveillée avec le printemps, est alors dans tout son éclat ; vraiment riche dans certaines vallées que le déboisement des sommets a peu atteintes, plus pauvre ailleurs, elle recouvre d'herbes plus ou moins succulentes tout ce qui n'est pas la roche nue. Mais, au bout de trois à quatre mois, l'absence de pluies régulières se fait cruellement sentir ; et si les orages sont rares, la montagne à son tour s'appauvrit et se dessèche ; à la fin de l'automne, les herbes et les plantes sont en grande partie brûlées.

Il est facile de relever *les procédés de l'art pastoral* dans cette double région aujourd'hui encore toute remplie de troupeaux.

Commençons par la montagne. Les maigres bandes de chèvres et de brebis appartenant aux petits pasteurs sédentaires y vivent toute l'année en allant de la vallée voisine aux sommets prochains; ils font de la transhumance à petit parcours. Leurs maîtres ont d'ailleurs un peu de paille à leur donner aux moments les plus difficiles.

Tout autre est l'allure des grands troupeaux nomades. Au printemps, ils ont envahi la région montagneuse par ses frontières du Sud ou de l'Est, pénétrant partout où les sédentaires ne sont pas trop fortement établis (1). A mesure que l'été avance, ils recherchent avec plus de soin les vallées et les pâturages les moins desséchés. Cependant l'automne est toujours pénible, et parfois il n'a guère dépassé son milieu que le bétail a beaucoup souffert. Rester dans la montagne après octobre ce serait la ruine. Vite, on descend au désert qui est là tout près, avec sa verdure naissante. C'est, à beaucoup de points de vue la région préférée des pasteurs : plus de conflits avec les urbains peu endurants quand leurs cultures ou leurs puits sont menacés; finies aussi les inquiétudes et les pertes des automnes trop secs; on a devant soi l'espace et la liberté. Si l'herbe est courte, on en est quitte pour marcher plus vite et augmenter le parcours quotidien. Puis arrive, avec le printemps, la saison des grandes herbes : c'est l'abondance pour le troupeau; c'est aussi, avec la naissance des agneaux et le lait rajeuni des mères, l'abondance pour les pasteurs. Mais voici qu'à la fin d'avril la steppe se dessèche; on regagne alors les régions montagneuses dans tout l'éclat de leur printemps. C'est l'époque où l'on va tondre les brebis et réaliser par la vente des toisons et des agneaux le plus clair des profits de l'année.

Lorsqu'avec des moutons et des chèvres le troupeau renferme des vaches, les soucis et les risques de l'été sont plus grands, mais aussi plus grands les profits et les joies du printemps. Relativement difficiles sur la qualité des herbages et des eaux,

(1) La Genèse sait fort bien à quel point les sédentaires sont gênants pour les nomades. C'est à l'époque où l'on est au milieu des Chananéens et des Phéziens qu'elle place la querelle entre les bergers d'Abraham et ceux de Lot (XIII, 7).

les vaches ne peuvent aller ni aussi loin dans le désert ni aussi haut sur la montagne; il faut les tenir dans les pâturages les moins maigres. Dans la région qui nous occupe, la montagne au Nord d'Hébron et le Négheb n'en renferment pas, ou n'en renferment que très peu. Par contre, elles sont nombreuses dans le Sud de la Judée et dans le pays à l'Ouest et au Sud de Bersabée (1).

Elle nomadisent dans cette contrée presque toute l'année. Mais pendant la mauvaise saison il devient à peu près indispensable de leur donner des rations de fourrage sec : le plus souvent c'est de la paille. Il faut alors recourir à une forme quelconque de la stabulation (2). Il suit de là, notons-le bien, que le pasteur vacher est obligé lui-même, au moins pour un temps, de vivre en sédentaire : et il aura dû, auparavant, cultiver des céréales, ou faner des fourrages : autre besogne qui tend à le fixer au sol.

Telles sont les conditions que, de nos jours, fait le Lieu à l'art pastoral en Palestine ; telles elles étaient certainement de par la loi des sols intransformables, à l'époque lointaine d'Abraham, sauf en un point qui ne manque pas d'importance : jadis, dans toute la région qui nous occupe, les pâturages d'hiver et d'été étaient meilleurs qu'aujourd'hui; les troupeaux pouvaient donc être plus considérables, et l'espèce bovine en particulier devait y figurer pour une plus forte part. C'est bien d'ailleurs ce que suppose la Genèse en plusieurs endroits.

D'une façon générale, le désert palestinien s'est desséché et appauvri depuis les temps historiques, et surtout depuis une quinzaine de siècles; des régions de cultures aujourd'hui disparues s'étendaient à l'Orient du Jourdain et recouvraient la partie Nord de notre Négheb : on retrouve sous le sable les rui-

(1) Voir le *Dictionnaire de la Bible* de F. VIGOUROUX, au mot BOEUF, et Pierre LOTT, *le Désert*, dans les derniers chapitres.

(2) La monographie de Bousrah (au Nord-Est de la Palestine) donne pour l'alimentation des vaches à peu près un quart de nourriture sèche et trois quarts de nourriture verte. A l'étable, elles consomment de la paille écrasée (tibn); elles nomadisent la majeure partie de l'année sous la garde de pasteurs voisins. (LE PLAY, *les Ouvriers Européens*, II : *Le Paysan en communauté de Bousrah, d'après les renseignements recueillis par M. le Dr Delbet*; budget.)

nes des nombreux villages et des villes parfois florissantes qu'elles faisaient vivre. A l'Orient de Bousrah, une grande voie romaine s'enfonce dans le désert vers l'embouchure de l'Euphrate; des chameaux pourraient seuls la suivre aujourd'hui; elle n'a certes pas été construite pour eux. Plus bas, l'Ouadi Sirhan, qui joint la Palestine au Djof et à l'Arabie centrale, a été peuplé de villes, de villages et de cultures; aujourd'hui il est complètement désert et les caravanes ne s'y aventurent que bien rarement.

Quant à la Palestine, elle-même, la décadence de la végétation y est un fait historiquement connu. Il ne remonte pas au delà du premier siècle de notre ère. Sans recourir aux nombreux témoignages qui attestent l'ancienne prospérité du sol, rappelons qu'à différentes époques, la Palestine a été quatre ou cinq fois plus peuplée qu'aujourd'hui. C'est qu'alors les forêts étaient debout sur la montagne pour distribuer lentement aux pentes inférieures les eaux de pluie qu'emmagasinaient leurs mille réservoirs naturels. A plus forte raison, étaient-elles là avant le peuple juif, à l'époque d'Abraham. Dans la montagne comme au désert, les troupeaux d'Abraham et de ses descendants rencontraient donc des pâturages moins maigres que ceux de nos jours, mais imposant les mêmes modes d'exploitation.

Voilà, si je ne m'abuse, *bien déterminées par les lois du lieu et la géographie sociale*, les formes de l'art pastoral que pratiquent nos Térachites; c'est, pour les troupeaux de brebis et de chèvres, leur principale richesse, le nomadisme à grand parcours qui les tient six mois au désert et six mois dans les monts de Juda et d'Ephraïm; c'est, pour le troupeau de vaches, la transhumance réduite, avec tendance accentuée vers la stabulation, au cœur de la région exploitée par le menu troupeau.

Nous saisissons maintenant au moins l'une des raisons pour lesquelles les divers épisodes de leur vie nous les montrent errant tantôt dans la montagne, tantôt dans le désert, et passant d'une région à l'autre avec la plus grande facilité. Nous pouvons également affirmer sans grande chance d'erreur, que c'est en avril

ou en mai qu'Abraham et, après lui, Jacob ont pénétré dans la terre de Chanaan; c'est vers le milieu de l'été que Joseph a été vendu par ses frères à Dothan, dans la région des pâturages de montagne les plus éloignés; c'est au contraire en février ou en mars que Rébecca a rencontré Isaac pour la première fois, à l'époque où celui-ci « ayant quitté Lachai-roï, séjournait encore dans le Négheb ».

Puis ne commençons-nous pas vraiment à comprendre que les résidences préférées d'Abraham et des siens, les lieux où ils reviennent avec une prédilection évidente, n'ont pas été choisis au hasard? Ces résidences jalonnent précisément les frontières communes aux pâturages du Nord et du Sud; c'est Hébron, où ils ont acheté leur tombeau, ville de montagne à la vérité, mais à une journée de marche du Négheb; c'est surtout Bersabée, dont ils ont pris officiellement possession en plantant un tamaris, et qui est regardée comme leur établissement principal, tout à fait au seuil du désert et au bas d'une vallée qui pénètre au cœur de la montagne de Juda. C'est encore, dans une situation analogue, Gêrar, la ville aux riches cultures, où ils demeurent dans les années de sécheresse. Ils sont instinctivement ramenés, cela est clair, au centre de leur atelier pastoral, au point où ils sont toute l'année à la moindre distance moyenne de leur menu troupeau, et dans la bande étroite qui convient le mieux au gros bétail. Jetons un coup d'œil sur ces stations, et à côté des clôtures qui renferment les vaches dans la mauvaise saison, nous allons voir des meules de fouflage!

Affirmons-le donc sans crainte, ce n'est pas un caprice, c'est une loi de la vie pastorale qui a conduit Abraham dans ses trois résidences favorites, et surtout à Bersabée, son séjour de prédilection.

Et voici que, si nous nous transportons à Charan où sont restés les descendants de Nachor, frère aîné d'Abraham, nous les y trouvons installés dans des conditions de lieu analogues. Charan est, elle aussi, une résidence tout indiquée pour des gens riches en troupeaux nomadisant du désert à la montagne. En sortant de la bourgade qui l'a remplacée, on traverse une

banlieue fertile et cultivable, puis on se trouve au milieu de steppes pauvres à herbes permanentes qui peuvent nourrir toute l'année chèvres et moutons en petite quantité. La vallée relativement riche du Balikh et les pentes qui, dans la direction du Nord, relèvent toute la contrée vers la montagne, sont plus arrosées en beaucoup d'endroits; elles offrent des pâturages suffisants à l'espèce bovine. Au Sud, c'est le grand désert dont la portion septentrionale peut recevoir en hiver d'immenses troupeaux de menu bétail. Au Nord, à quelques journées de chemin, ce sont les grandes chaînes du Masios et des monts de la Comma-gène, toujours hospitalières dans les pires étés. Il suit de tout ceci que l'art pastoral s'exerce à Charan et dans toute la région par les trois procédés que nous avons relevés en Palestine. On possède d'abord de petits troupeaux de menu bétail, destinés à subvenir aux besoins quotidiens de lait, de beurre et de fromage; ces petits troupeaux rentrent le plus souvent à l'étable le soir, et paissent par conséquent aux alentours immédiats des agglomérations. Un peu plus loin et surtout vers le Nord, on a des bandes de vaches. Enfin les grands troupeaux de brebis et de chèvres occupent des pâturages plus éloignés au Sud ou au Nord suivant la saison. Astreints, pour vivre, aux grands parcours, ils descendent assez bas dans le désert à l'époque des pluies, et remontent progressivement vers les régions plus élevées au printemps et en été.

Notre texte nous montre, dans une scène merveilleuse, les brebis de la maison sous la garde de Rachel la pastourelle (1). D'autre part, chose plus intéressante, il permet, nous l'avons déjà dit, d'affirmer l'existence du troupeau de vaches chez Laban. Mais surtout voici qu'éclairé par les conditions du lieu, il met en pleine lumière le nomadisme des grands troupeaux qui constituent vraiment l'avoir familial. Laban, nous dit-il, mit une distance de trois journées de marche entre les brebis et les chèvres confiées à Jacob et les brebis et les chèvres que gardaient ses

(1) XXIX, 1 à 14. La preuve qu'il s'agit bien des brebis de la maison, c'est la facilité avec laquelle Rachel va avertir son père; évidemment elle est tout près du foyer paternel.

fil (1). Il suppose bien, ce texte, qu'il n'y a pas d'étables fixes, et que l'on est en marche. En fait les bergers nomadisent toute l'année, campés sous la tente et souffrant, comme le dit Jacob, les chaleurs du jour et le froid des nuits (2) : ils précèdent les pasteurs actuels de la région dans leur course de la montagne au désert et du désert à la montagne.

Pour résumer ce qui précède, disons donc que, dans le Pays d'entre deux fleuves comme dans la terre de Chanaan, nos Têrachites font de l'art pastoral à grand parcours pour le menu bétail, tout en ayant un troupeau de vaches à portée de leur résidence ; et cette résidence est située à peu près au centre de l'atelier pastoral. De plus, comme le troupeau de vaches ne s'arrange pas du tout, ou au moins s'arrange fort mal du nomadisme complet, par le seul fait de sa présence, il y a de fortes présomptions pour que les établissements têrachites ne soient pas des camps volants, mais des installations plus ou moins attachées au sol.

II. — LES TÊRACHITES FONT DE LA CULTURE EN ATELIER PERMANENT ; ILS FONT ÉGALEMENT DU PETIT NÉGOCE ; ILS SONT NON SEULEMENT SÉDENTAIRES, MAIS URBAINS, ET URBAINS HABITANT DES CENTRES COMMERCIAUX.

Étudions maintenant de plus près la résidence têrachite.

De quoi se compose-t-elle, et qu'y fait-on au juste ? Cette fois nous commencerons, si vous le voulez bien, par Charan : Jacob va nous conduire aux alentours de la ville de Nachor, puis le serviteur qu'Abraham envoie chercher une épouse à son fils Isaac nous introduira chez Bathuel.

« Jacob se mit en marche, et il s'en alla au pays des fils de l'Orient. Il regarda : et voici, il y avait un puits dans la plaine, et il y avait à côté trois troupeaux de brebis qui se reposaient ; car c'était à ce puits que s'abreuvaient les troupeaux... et Jacob

(1) XXX, 35, 36.

(2) XXXI, 40.

dit aux bergers : Mes frères, d'où êtes-vous? Et ils répondirent : Nous sommes de Charan. Il leur dit : connaissez-vous Laban fils de Nachor? — Nous le connaissons (1)... » Des nomades auraient dit : Nous sommes de telle tribu, de tel douar, et non pas de telle ville. Les bergers du pays de Nachor se considèrent donc comme des urbains. La constatation n'est pas sans intérêt. Mais joignons au plus tôt la caravane du serviteur d'Abraham.

«... Il arriva, avec dix des chameaux de son seigneur, auprès de la ville où *demeurait* Nachor, et il fit agenouiller ses chameaux *en dehors de la ville*, près d'un puits. C'était le soir, à l'heure où les femmes *sortent* pour puiser de l'eau : « Iahvé, Elohim de mon maître Abraham, dit-il, donne-moi rencontre aujourd'hui, et accorde ta faveur à mon seigneur Abraham. Me voilà posté près de cette fontaine, et les filles *des habitants de la ville* vont venir puiser de l'eau; la jeune fille à qui je dirai : « Incline ton vase, « que je boive », et qui me répondra : « Bois, et j'abreuverai aussi tes chameaux », c'est celle que tu destines à ton serviteur Isaac; je connaîtrai par là que tu as fait miséricorde à mon seigneur ».

Il n'avait pas encore achevé de parler que tout à coup parut Rébecca, fille de Bathuel, fils de Milca, la femme de Nachor, frère d'Abraham. Elle avait sa cruche sur son épaule. C'était une jeune fille d'une grande beauté... Elle descendit à la fontaine, y remplit son vase et remonta. Alors courant au-devant d'elle, le serviteur d'Abraham lui dit : « Laisse-moi boire un peu d'eau de ta cruche. » — « Bois, mon maître », répondit-elle. Et elle se hâta de descendre le vase sur sa main et de lui donner à boire. Et quand il eut étanché sa soif : « Je vais aussi puiser de l'eau, dit-elle pour tes chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient achevé de boire ». Ayant aussitôt vidé sa cruche dans l'abreuvoir, elle courut à la fontaine et y prit de l'eau pour tous les chameaux. L'homme la considérait sans dire mot, voulant savoir si Iahvé avait rendu son voyage heureux ou non.

Quand les chameaux eurent fini de se désaltérer... : « Apprends-

(1) XXIX, 1 à 6.

moi, lui dit-il, de qui tu es la fille. Est-ce que, *dans la maison de ton père*, il y a un lieu pour les hôtes de passage? — Je suis, répondit-elle, la fille de Bathuel, fils de Milca que celle-ci a enfanté à Nachor. *Il y a chez nous quantité de paille et de fourrage*, et aussi un lieu pour les hôtes de passage. » Alors l'homme s'inclina et se prosterna devant Iahvé : « Béni soit, s'écria-t-il, Iahvé, l'Elohim de mon seigneur Abraham... Dans mon voyage, il me mène en la *maison* des parents de mon seigneur! »

La jeune fille était allée en courant à la *maison de sa mère* dire tout ce qui lui était arrivé. Elle avait un frère du nom de Laban ; celui-ci se hâta vers l'homme qui était au dehors de la *ville*, près de la fontaine... Viens donc, le béni d'Iahvé! Pourquoi rester dehors? J'ai préparé la *maison* et une place pour tes chameaux. L'homme entra *dans le logement des hôtes* (1), on déchargea les chameaux, et on leur donna du *foin* et de la *paille*. Et Laban apporta de l'eau pour laver les pieds de l'homme et de ceux qui étaient venus avec lui. Et l'on plaça du pain devant eux (2)...

Si le charme pénétrant de cette page n'a pas distrait l'attention du lecteur, il ne peut avoir de doute : ce que nous avons devant nous, ce n'est pas l'installation rudimentaire de nomades accidentellement fixés au sol ; c'est bien clairement un intérieur de sédentaires habitant sous des toits fixes, au milieu d'une agglomération urbaine ; et ces urbains sont des cultivateurs, car ils ont des greniers et des étables : leurs pailles indiquent manifestement qu'ils ont récolté eux-mêmes le blé (3) dont ils font leur pain, et il faut bien à côté de leur toit des animaux domestiques pour utiliser leur provision de fourrage.

Suivons maintenant dans le Sud ceux des descendants de Térach qui ne se sont pas arrêtés à Charan. Comme pour bien souligner leur origine, Lot, qui s'est établi sur la lisière du pays de Chanaan, est à la fois un pasteur riche en bétail et un urbain nettement caractérisé. L'importance de ses troupeaux l'a forcé à se

(1) Cette expression ne se trouve que dans la Vulgate ; le texte hébreu et les Septante disent simplement « la maison ».

(2) XXIV, 10 à 33. Pour le dernier verset, nous suivons la leçon commune à la Vulgate et aux Septante. Les autres textes disent simplement « on leur servit à manger ».

(3) Voir aussi XXX, 14. « Ruben sortit au temps de la moisson des blés. »

séparer d'Abraham : en hiver, il les fait paître dans la vallée du Jourdain : l'été, il les envoie sur les plateaux élevés (1) qui appartiendront plus tard à ses descendants, les Moabites et les Ammonites. Quant à sa résidence, après quelques hésitations (2), il l'établit à Sodome (3), et il y a tout à fait l'allure d'un citadin : le voici un beau soir assis à la porte de Sodome (4), comme il convient à un citoyen considérable; il a marié ses filles à des gens de la ville (5), et il possède lui-même, non loin de la place publique, une « maison » (6) dont la « porte » est solide (7); les anges auxquels il donne l'hospitalité sont « à l'ombre de son toit » (8); et quand Sodome s'abîme dans les flammes de la colère divine : « Seigneur, s'écrie-t-il, que je puisse me retirer dans ce village de Tsoar, il est si petit (9)! » Aussi charitable que l'on voudra, sa prière sous-entend bien cette pensée : « Puisque vous m'avez sauvé, sauvez-moi jusqu'au bout, vous savez bien que je ne puis pas vivre en dehors d'une ville! » Si nous avons plus de détails sur Lot, n'est-il pas vraisemblable que nous le verrions, lui aussi, faire de la culture, étant donnée la fertilité des alentours, luxuriants comme le jardin d'ahvé, riches comme le pays d'Égypte (10)?

Pour un instant seulement, laissons de côté Abraham ; nous voici en face d'Isaac, son fils, résidant à Gérar : « Isaac, nous dit la Genèse, *sema* dans ce pays, et cette année-là il recueillit cent vingt pour un (11). Les mots « cette année-là » semblent bien indiquer que ce n'est pas la première fois que le patriarche ensemence.

Et voici qu'aussitôt, le texte entonne un vrai dithyrambe sur son enrichissement qu'il attribue évidemment pour une part à la

(1) Ces plateaux sont à l'altitude des sommets des monts de Juda.

(2) XIII, 12.

(3) XIV, 12.

(4) XIX, 3.

(5) XIX, 12.

(6) XIX, 3.

(7) XIX, 10, 11.

(8) XIX, 8.

(9) XIX, 20.

(10) XIII, 10.

(11) XXVI, 12.

culture : « Il récolta cent vingt pour un, et Iahvé le bénit, et cet homme grandit encore et il alla toujours en augmentant son bien, jusqu'à ce qu'il devint fort riche, et il eut en abondance des troupeaux de menu bétail, des troupeaux de gros bétail », et ajoutent les Septante, de nombreuses cultures.

Isaac, au surplus, ne paraît pas avoir eu pour la culture moins d'estime que son historien ; le voici avancé en âge, et croyant la mort prochaine : il donne sa bénédiction solennelle à celui qu'il va faire l'aîné de ses fils : « Le parfum de mon fils est comme le parfum d'un champ qu'a béni Iahvé. Qu'Elohim te donne avec la rosée du ciel et la graisse de la terre, l'abondance du blé et du vin nouveau!... Sois puissant sur tes frères et que se courbent devant toi les fils de ta mère!... » Certes ce n'est pas là le testament d'un pur nomade : « la rosée du ciel et la graisse de la terre, désignent sans doute le pâturage », produit spontané de la terre ; mais tout le reste est nettement cultural. Cette bénédiction-là, on l'eût fort bien donnée à Charan !

Sur ces entrefaites, Ésaü, l'aîné évincé, arrive : il apprend ce qui vient de se passer : « Mon père, n'as-tu pas gardé de bénédiction pour moi ? » Et le vieux patriarche de répondre : « Ton frère, je l'ai établi ton maître... et je l'ai pourvu de blé et de vin ; que puis-je faire pour toi, mon fils (1) ? » En fin de compte, la bénédiction donnée au fils dépossédé, annonce qu'il sera tout à la fois, nomade et pillard : « Tu vivras de ton épée,... tu erreras çà et là » (2). Voici donc, dans l'esprit d'Isaac, la suprématie associée à l'union de la culture et de l'art pastoral, la déchéance matérielle associée à la vie purement pastorale, telle qu'on la pratique à côté de lui, dans le grand désert. Pouvions nous souhaiter quelque chose de plus net ?

Passons à Jacob ; il a été vingt ans berger, et il s'est enrichi à ce métier ; mais, lui aussi, quand il est chef de famille, il se livre à la culture ; voici ce que son fils Joseph, tout jeune encore, raconte à ses frères : « Écoutez ce que j'ai rêvé ; au milieu de la campagne, nous étions à lier des gerbes. Ma gerbe se leva et se

(1) XXVII, 27, 28 ; 36, 37.

(2) XXVII, 39, 40.

tint toute droite. Vos gerbes étaient autour et se prosternaient devant elle (1) ». N'est-ce pas évidemment le fils d'un cultivateur qui parle ainsi?

Ce même Jacob est arrivé dans la terre de Chanaan avec une troupe de chameaux; il était alors bien outillé au point de vue des transports. Mais, quand, par la suite, il envoie ses fils acheter du blé au Pharaon, il n'a que des ânes à leur donner; et le jour où toute la famille est obligée de gagner l'Égypte, laissée à ses seules ressources, elle ne pourrait pas partir. Pour transporter les femmes et les enfants, il faut que le Pharaon envoie des chariots (2); et encore, malgré ce secours inespéré, on sera forcé, d'abandonner en Chanaan une partie de l'avoir mobilier (3).

N'en doit-on pas conclure que, dans la vie de chaque jour, femmes et enfants vivaient en sédentaires au foyer, et qu'une partie de l'avoir mobilier n'était jamais déplacée?

Puis, quand il arrive avec ses fils en Égypte, Joseph leur recommande de dire au Pharaon qu'ils sont pasteurs de troupeaux; la recommandation serait-elle utile, s'ils n'étaient que pasteurs? A côté de l'art pastoral, ne sous entend-elle pas clairement une autre forme de travail? Si maintenant nous jetons un regard sur les premières pages de l'Exode, nous y trouvons la preuve qu'après s'être dits pasteurs, les Israélites se sont installés en cultivateurs dans la terre de Gessen: l'administration pharaonique met la main sur eux, et leur impose de dures corvées. Des nomades sont insaisissables: ils se seraient échappés; la Genèse le sait aussi bien que la Science sociale: « En errant çà et là, tu briseras le joug de dessus ton cou » (4).

Tout cela est clair, dira-t-on: mais Abraham ne constituait-il pas une exception? N'a-t-il pas, dans la terre de Chanaan vécu en nomade? N'est-ce pas la signification qu'il faut attacher

(1) XXXVII, 6, sq.

(2) XLV, 19, 21, XLVI, 5.

(3) XLV, 20. Le sens d'*objets mobiliers* est nettement dans le texte.

(4) XXVII, 40.

à ses allures passablement vagabondes? S'il est surtout à Gêrar, à Bersabée et à Hébron, on le voit aussi en bien d'autres endroits!

Il convient d'abord de remarquer que bien des traits dans la vie d'Abraham en Chanaan, sans être absolument démonstratifs, sont en parfaite harmonie avec l'origine urbaine que lui attribuent les textes. C'est ainsi que les produits de la culture occupent une large place dans son alimentation, et qu'il est tenu en singulière estime par des urbains renforcés comme Abimélech et le Pharaon; puis il se bâtit des autels permanents; il prend soin d'acheter un tombeau de famille, et, chose curieuse, il l'achète près d'une ville; il a en outre des expressions imprévues chez un nomade; c'est ainsi qu'il appelle sa famille « ma maison » (1) et que Sara, son épouse, pour dire « peut-être aurai-je des enfants! » s'écrie : « Peut-être enfin pourrai-je bâtir (2)? » Puis il tient à ce que son fils prenne une épouse dans la parenté sédentaire de Charan. Enfin, à différentes reprises, le Seigneur lui promet de donner à sa descendance la terre de Chanaan : or c'est là, dès cette époque lointaine, un pays tout peuplé d'urbains et de sédentaires : singulier cadeau à faire à un nomade! Après tout cela, est-il téméraire d'imaginer qu'il a soin de jeter quelques semences en terre, toutes les fois que les circonstances lui permettent une station plus ou moins prolongée, et à plus forte raison toutes les fois qu'il s'arrête pour longtemps, comme il l'a fait à Gêrar, à Bersabée et à Hébron (3)? N'oublions pas d'ailleurs que chaque, année, son troupeau de vaches exige presque impérieusement quelques mois de stabulation, et que la meilleure nourriture sèche qu'offre le pays est la paille des céréales.

A côté de cela, il est évident que la Genèse nous le montre en déplacements presque continuels, et manifestement elle est loin d'avoir enregistré toutes ses pérégrinations, car c'est par exception et quand le récit le demande qu'elle donne en passant un

(1) XVII, 12, 13, 22, 27; XVIII, 19.

(2) XVI, 2.

(3) XX, 34; XXXV, 27. Notons au sujet de Bersabée la variante fort curieuse des Septante : « Et là, auprès du puits du serment, il planta un champ labouré. »

nom de lieu. Le voici tour à tour à Sichem, à Béthel, dans le Négheb, en Égypte, de nouveau à Béthel, puis à Hébron, de nouveau dans le Négheb, entre Cadès et Sur, de nouveau à Hébron, de nouveau entre Cadès et Sur, puis à Gêrar, à Bersabée, et une troisième fois à Hébron. Isaac, notre cultivateur de tout à l'heure, n'est guère plus stable, au moins dans la première moitié de sa vie, et Jacob paraît ne s'être fixé qu'assez longtemps après son retour en Chanaan.

Qu'y a-t-il donc sous ces déplacements perpétuels? Le mot de l'énigme, il est, si je ne m'abuse, dans la haine séculaire des fils de Chanaan le maudit pour les Sémites (1) : il est plus encore peut-être dans la répulsion instinctive des urbains cultivateurs pour les gens à grands troupeaux, dont le voisinage est à leurs yeux une vraie calamité. Aussi nos Térachites, au milieu de ces populations toujours malveillantes et souvent hostiles, restent des *étrangers* en Chanaan : c'est l'expression des Saints Livres, et l'on sait tout ce qu'elle a de dur dans les pays communautaires de l'antiquité. Malgré toute la diplomatie d'Abraham, qui conclut des alliances tantôt avec les Amorrhéens, voisins d'Hébron (2), tantôt avec Melchisédech, roi de Salem (3), tantôt avec Abimélech, roi de Gêrar (4), malgré sa générosité fort habile à l'égard du roi de Sodome (5), le chef de la migration et sa descendance sont constamment sur le qui-vive. Il leur faut des ménagements perpétuels pour éviter des conflits désastreux. Dès que la situation se tend sur un point, on « lève les piquets des tentes », et l'on va s'établir ailleurs. A de certains moments, les troupeaux, qui doivent quand même en été gagner les régions élevées, sont particulièrement menacés ; il faut être en force pour les protéger, tout le monde les suit et l'on reprend tout à fait la vie nomade. Plus d'une fois sans doute, malgré la terreur salutaire qu'a ins-

(1) IX, 25, 26 ; X, de 15 à 19.

(2) XIV, 13.

(3) XIV, 18 à 20.

(4) XX, 14, 15. La formule pacifique dont Abimélech se sert montre bien que les préoccupations d'Abraham sont celles que je lui suppose : « Voici, mon pays est à ta disposition : habite où il te plaira. »

(5) XIV, 21 à 24.

pirée le coup de vaillance d'Abraham contre Chodorlahomor, des conflits ont éclaté; et ce n'a pas été une histoire isolée, celle d'Isaac obligé de quitter Gérar devant la jalousie et les violences des habitants de la ville (1). Aussi cette vie est-elle fort pénible; et dès qu'Abraham propose à Lot de cesser la vie commune en lui laissant le choix des pâturages, celui-ci s'empresse de ne pas choisir la terre de Chanaan; il va s'établir à l'extrême lisière du pays, et de façon que ses troupeaux entrent à peine en contact avec les villes (2). De même, quand, par la suite, Ésaü et les fils de Cétura se soustrairont à l'autorité du chef de famille, leur premier soin sera de s'en aller au loin, en de tout autres contrées (3).

Mais si le pays de Chanaan est aussi inhospitalier, pourquoi Abraham y est-il venu? Pourquoi lui et ses fils y restent-ils? Pourquoi ne se mettent-ils pas, eux aussi, en quête d'autres terres et d'autres lieux?

C'est ici qu'intervient et se détache en pleine lumière la donnée la plus originale, la plus caractéristique de l'histoire des Têrachites. Ce n'est pas par des motifs humains, nous dit la Genèse, mais bien par une impulsion surnaturelle et sur l'ordre positif de Dieu que le Père des croyants est parti pour la terre de Chanaan, qu'il y est entré, et qu'il y reste envers et contre tous (4). Voilà pourquoi, tandis que les autres émigrants de son type ont pour but, comme nous le verrons plus loin, de trouver dans un établissement urbain et permanent indépendance, richesses et honneurs, tandis que ceux qui sont partis d'Our Kasdim avec lui ont réalisé sans difficulté ce programme à Charan, lui, renonce à tout cela, et se résigne de propos délibéré à n'avoir jamais de foyer, à vivre à peu près en vagabond. A cette existence contraire à toutes les aspirations de sa race, il a pour compensation la joie

(1) XXVI, 14 à 22.

(2) XIII, 12. D'après le partage intervenu entre Abraham et Lot, il est certain que ce dernier ne pénètre pas dans la montagne de Juda; la vallée du Jourdain étant un pâturage d'hiver (*Les Ouvriers européens*, II, p. 307), il faut bien que ses pâturages d'été soient sur les hauts plateaux de Moab.

(3) XXV, 6; XXVIII, 8; XXXVI, 6 et 8.

(4) XII, 1, 7; XIII, 17; XV, 18 à 21; XXIV, 5 à 8, etc.

d'obéir à Dieu et la perspective de l'avenir magnifique promis à ses descendants. C'est ce que la postérité a appelé « la correspondance d'Abraham à sa vocation ». Cette vocation, nous n'avons ici ni à l'expliquer ni à la justifier, ce serait sortir de notre rôle; nous avons simplement à constater qu'Abraham y a sacrifié son existence entière, et ses descendants, « héritiers de la promesse », ont fait comme lui. Abraham a donc cru à sa vocation aussi réellement que l'affirme la Genèse; non moins nettement que dans les lignes du texte, sa foi est écrite dans les anomalies sociales de sa vie. Et ainsi, du même coup, se manifestent la véracité de l'auteur sacré, et, à travers des apparences contraires à première vue, la confirmation de tout ce qui a été dit précédemment sur l'affection très réelle des Térachites pour la vie sédentaire, culturelle et urbaine.

A ce point de vue, tous nos gens appartiennent donc bien au même type, en Chanaan comme au Pays d'entre deux fleuves.

Il est probable que ce qu'ils cultivent, c'est à peu près ce que le D^r Delbet voit cultiver à Bousrah (1), c'est-à-dire, les céréales et les légumineuses les mieux appropriées aux conditions du sol, aux méthodes rudimentaires, et à l'alimentation de l'homme et des animaux de bât ou de labour. Pour les animaux, c'est de l'orge, des féveroles et des vesces. De plus les pailles broyées par le battage, nous l'avons déjà dit, constituent le meilleur fourrage sec que l'on puisse leur donner. Pour la famille, on sème surtout du froment, du millet, des lentilles, des lupins et des fèves. Assurément nos Térachites donnent en outre des soins spéciaux aux nombreux arbres à fruits du pays, et surtout à la vigne qu'ils tiennent, comme il convient, en particulière estime (2).

Mais, pratiquée par des méthodes rudimentaires et faciles, dans un pays où les sols vacants abondent, la culture n'attache pas véritablement à la terre; aussi, chez les Térachites, le champ n'est-il pas approprié, et c'est une des raisons pour lesquelles on change facilement de résidence. Voilà pourquoi aussi nos textes

(1) V. *Le Paysan en communauté de Bousrah* (Ouv. europ., t. II).

(2) XXVII, 28. Ajoutez XXVII, 25; XXIX, 54.

ne citent jamais les biens fonciers parmi les éléments de la richesse.

S'ils ne connaissent pas la richesse foncière, en revanche nos Patriarches apprécient parfaitement l'or et l'argent. A la vérité ces métaux précieux ne figurent dans l'énumération de leurs biens qu'après le troupeau, leur richesse fondamentale; mais ils y figurent aussitôt après. Comme l'or et l'argent n'arrivent entre leurs mains que par voie d'échange, l'estime qu'on leur accorde suppose clairement l'estime du moyen par lequel on les acquiert, l'estime du savoir-faire commercial, grâce auquel tout d'abord nos Têrachites se défont avantageusement des produits de leurs troupeaux. L'élevage chez des pasteurs s'attache surtout aux femelles; on a donc, chaque année, un excédent de jeunes mâles; on ne consomme pas au sein de la famille tous les produits du laitage, ni toutes les bêtes qui deviennent impropres à la reproduction; la fabrication familiale n'emploie pas toutes les peaux, ni toutes les toisons, ou bien elle produit plus d'objets ouvrés que n'en demande le foyer: autant d'occasions de ventes. Par contre, les récoltes en grains sont parfois bien maigres, il faut parer à leur insuffisance; il faut aussi des armes, des bijoux, mille objets manufacturés; autant d'occasions d'achats. Et ne croyez pas que nos Têrachites vont procéder à ces opérations avec l'insouciance et la légèreté du Mongol qui se laisse voler sans sourciller, parce qu'il a derrière lui des steppes inépuisables; riches dans les années de pluies, ils peuvent être ruinés par une seule année de sécheresse; en quelques mois, dans ces régions peu arrosées, leurs troupeaux sont décimés, presque détruits; en quelques jours, leurs récoltes brûlées; le salut est alors dans les réserves métalliques. Aussi nos gens, instruits par la nécessité, savent étonnamment le prix des choses; commerçants retors et capitalistes économes, ils possèdent à fond les roueries du petit négoce et la science de l'épargne. Chez Jacob, le berger trop habile de Laban, et chez Laban lui-même, cette formation spéciale apparaît dans tout son éclat (1). La tendre Rachel en a

(1) XXX, 25 jusqu'à la fin.

la loi naturelle du développement de l'instruction populaire. Les causes spéciales de la répartition des illettrés au Canada.

A côté du Descartes métaphysicien, il y a un Descartes sociologique. Ce Descartes-là est peu visible. Il est comme perdu et noyé dans l'irradiation de l'*autre*. Il existe toutefois ; mais il faut, pour ainsi dire, en recoller les tronçons épars. Il faut le surprendre dans ses écrits, hors de l'exposition proprement dite, dans une digression, dans une parenthèse, dans une comparaison. Et quelles charmantes comparaisons dans ce style à demi enfantin de Descartes ! Lui-même se proclamait « amoureux de la poésie », et se plaisait à reconnaître que « la gentillesse des fables réveille l'esprit » et les courtes échappées de sa pensée sur le monde concret, sur les détails de la vie réelle, sur les paysages de la nature, pourraient, à elles seules, fournir à quelque amateur le sujet d'un ouvrage exquis.

Bornons-nous, pour ne pas nous disperser, — et aussi pour demeurer sur un terrain familier à l'ensemble de nos lecteurs, — à l'ouvrage classique par excellence, et qui contient en germe, à peu de choses près, toute la philosophie de Descartes : le *Discours de la Méthode*. Nous y évoluerons plus facilement, et l'auteur, parlant constamment de lui-même, de sa formation, de ses voyages, de son mode d'existence ; rencontre plus fréquemment — sans s'en douter peut-être. — l'occasion de soulever les plus intéressants problèmes sociaux.

I

La première des questions sociales est celle de l'éducation. Elle vient au premier rang par antériorité, et aussi par importance. Ceux qui travaillent, par exemple, à la solution de la question ouvrière, finissent plus ou moins par reconnaître que le « pli » subi par l'ouvrier durant son enfance et sa première jeunesse, est le grand facteur du problème. Voilà pourquoi ce dernier présente tant de faces, suivant les régions où on l'étudie. Tous les réformateurs sont donc amenés, par la force des choses, à s'occuper de l'éducation. Descartes, quelque tourné qu'il soit vers la pure métaphysique, n'échappe pas à cette nécessité. Avant

à voir aut. l. cart. T.

Montesquieu, avant Taine, avant Le Play, il reconnaît combien le « milieu » influe sur l'orientation de la vie. Il songe, dans son « poêle », que, « pour ce que nous avons tous été enfants avant que d'être hommes, et qu'il nous a fallu longtemps être gouvernés *par nos appétits et nos précepteurs*, qui étaient souvent contraires les uns aux autres, et qui, ni les uns ni les autres, ne nous conseillaient peut-être pas toujours le meilleur, il est presque impossible que nos jugements soient si purs nisi solides qu'ils l'auraient été, si nous avions eu l'usage entier de notre raison dès le point de notre naissance, et que nous n'eussions été jamais conduits que par elle (1) ».

L'homme n'est donc pas un être abstrait, isolé. Il tient par mille liens à son entourage. Une série d'influences sociales le rive au passé. Ce passé, Descartes peut vouloir s'en affranchir et le contredire; le proscrire absolument, il n'y songe pas. C'est que ce passé a sa valeur éducatrice, et le philosophe, grand lecteur lui-même, veut qu'on aime les livres, cette « conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés ». Il blâme seulement, avec Montaigne, ce que ce dernier appelle la « suffisance purement livresque ». Lisez assez, beaucoup même, mais pas trop, et contrôlez vos lectures par des voyages.

Les voyages, pour Descartes, sont un des éléments essentiels de l'éducation : « Il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sagement, *et que nous ne pensions pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule* et contre raison, ainsi qu'ont coutume de faire ceux qui n'ont rien vu (2). » Lui-même donne l'exemple, et ne fait, pendant neuf ans que « rouler çà et là à travers le monde, tâchant d'y être spectateur plutôt qu'acteur en toutes les comédies qui s'y jouent. » Pourquoi les voyages sont-ils si instructifs? Parce qu'on y coudoie l'homme réel, et surtout l'homme social, se démenant dans son milieu naturel.

« Il me semblait que je pourrais rencontrer beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les

(1) 2^e partie.

(2) 1^{re} partie.

affaires qui lui importent, et dont l'événement le doit punir bientôt après s'il a mal jugé, que dans ceux que fait un homme de lettres dans son cabinet.... (1) ».

Au reste, brillant élève du collège de La Flèche, animé d'une sincère reconnaissance à l'égard de ses maîtres, Descartes n'en éprouve pas moins une insurmontable répulsion à l'égard des « disputes » scolastiques, toujours à la mode dans l'éducation d'alors. Bien qu'il brillât personnellement dans les argumentations de collège, il jugeait le système fort défectueux : « Je n'ai jamais remarqué non plus que, par le moyen des disputes qui se pratiquent dans les écoles, on ait découvert aucune vérité qu'on ignorât auparavant; car pendant que chacun tâche de vaincre, on s'exerce bien plus à faire valoir la vraisemblance qu'à peser les raisons de part et d'autre; et ceux qui ont été longtemps bons avocats ne sont pas pour cela par après meilleurs juges » (2).

Bien ou mal élevé, l'enfant arrive à l'âge d'homme. La question qui se pose est celle du choix d'une carrière. On sait qu'elle préoccupe fort nos moralistes et nos économistes d'aujourd'hui. Le *Figaro*, tout dernièrement encore, publiait une suite d'articles sur « Nos fils », et intitulait la série entière : « Qu'en ferons-nous? »

Le principal défaut de la jeunesse actuelle, chez nous, est le manque d'initiative. Elle fait queue aux antichambres officielles, se laisse porter doucement par la routine à des situations modestes et sûres, qui lui épargnent l'embarras de toute détermination personnelle. Descartes priserait peu cette jeunesse-là. Aventureux lui-même, héros de cape et d'épée, engagé volontaire dans cette curieuse Guerre de Trente ans, sachant au jour donné se comporter brillamment sur le champ de bataille, et le lendemain mettre à la raison, par quelques mots énergiques, des mariniers prêts à l'assassiner sur leur bateau, le fier cadet de la noble famille Descartes professe une haute estime pour l'esprit de décision, de fermeté, on peut même dire d'obstination. Il se promet à lui-même d'être « ferme et résolu dans ses ac-

1) 1^{re} partie.

(2) 6^e partie.

tions ». Que la direction soit sûre ou laisse quelque doute, l'essentiel est d'aller de l'avant. Il faut faire *comme si elle était sûre*, « imitant en ceci les voyageurs qui, se trouvant égarés en quelque forêt, ne doivent pas errer en tournoyant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ni encore moins s'arrêter en une place, mais marcher toujours le plus droit qu'ils peuvent vers un même côté, et ne le changer point pour de faibles raisons, encore que ce n'ait peut-être été au commencement que le hasard seul qui les ait déterminés à le choisir; car, par ce moyen, s'ils ne vont justement où ils désirent, ils arriveront au moins à la fin quelque part, où vraisemblablement ils seront mieux que dans le milieu d'une forêt (1) ». Jamais rêveur, dans ses conseils, ne porta mieux à l'action.

C'est avec l'arme de l'initiative que l'homme doit donc entrer dans la vie. Diverses professions s'offrent alors. Descartes, au début du *Discours de la Méthode*, dit son mot sur plusieurs d'entre elles, et leur décerne des éloges imprégnés, à certains endroits, d'une légère et délicate ironie. Il constate, par exemple, que la jurisprudence et la médecine « apportent des honneurs et des richesses à ceux qui les cultivent ». Ces deux sciences, en effet, confèrent une situation matérielle que la poésie ou les mathématiques ne peuvent octroyer par elles-mêmes. Il constate encore que « la philosophie donne moyen de parler *vraisemblablement* de toutes choses, et se faire admirer *des moins savants* ». Cette fois l'égratignure est cruelle. Mais, quand on songe à l'empire exercé sur les masses par certaines abstractions qu'elles ne comprennent guère, on ne peut s'empêcher de reconnaître, avec Descartes, que la philosophie, — une philosophie superficielle et sophistique, — est effectivement un des moyens d'action sociale les plus employés. Ces moyens-là, le sage, bien entendu, les dédaigne.

Dans la troisième partie du *Discours*, Descartes passe encore en revue les occupations des hommes. Il fait ce que les Jésuites de La Flèche auraient appelé son « élection ». Il choisit le genre

(1) 3^e partie.

de vie qui lui semble le meilleur, au moins pour lui-même. Ce genre de vie, c'est la pure absorption intellectuelle, la recherche assidue de la vérité. La profession qu'il embrasse n'est pas celle de philosophe-écrivain. «..... Mon inclination, dit-il, m'a toujours fait haïr le métier de faire des livres (1) ». C'est la vocation de philosophe-penseur. Il écrit en amateur, en gentilhomme, parce qu'il ne peut autrement exprimer ce qu'il pense. Il laisse aristocratiquement tomber de sa plume, en quelques pages condensées, les hautes spéculations qui l'ont préoccupé durant des années entières; et, quand il écrit en latin, il a un duc (2) pour traducteur.

Telle est la ligne de conduite qu'il indique à une élite, mais à une élite seulement. En réalité, Descartes a conscience de la différence profonde qui existe entre ses aptitudes et celles du vulgaire. A plusieurs reprises, il prend soin de déclarer qu'il *ne veut pas qu'on l'imité*. Il veut qu'on choisisse, mais en dehors de sa voie à lui, qu'il juge trop périlleuse pour les autres. Ses recommandations à ce sujet pourraient se traduire ainsi : « Vous savez, je suis un original. Contemplez-moi si cela vous fait plaisir; mais n'essayez pas de passer par où je passe. Vous vous rompriez les reins. » Encore un trait de bon sens pratique à l'actif de ce grand brasseur d'abstractions.

II

Une fois lancé dans la vie, l'homme se trouve en contact avec trois espèces d'autres hommes : des inférieurs, des égaux, des supérieurs.

Descartes s'est-il occupé des « classes laborieuses », des prolétaires, de ce monde ouvrier qui attire aujourd'hui tant de sollicitudes, sincères ou prétendues? Il s'en occupe, dans le *Discours*, à plusieurs reprises. Ce ne sont, il est vrai, que de brefs aperçus, mais qui, dans leur brièveté, ne manquent pas d'éloquence. Dès

(1) 6^e partie.

(2) Le duc de Luynes, qui traduisit les *Méditations*.

les premières pages, l'auteur, parlant des mathématiques, observe qu'elles ont « des inventions très subtiles, et qui peuvent beaucoup servir, tant à contenter les curieux qu'à faciliter tous les arts et diminuer le travail des hommes. » Et plus loin ? « Je me plaisais surtout aux mathématiques, à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons; mais je ne remarquais point encore leur vrai usage; et, pensant qu'elles ne servaient qu'aux arts mécaniques, je m'étonnais de ce que leurs fondements étant si fermes et si solides, on n'avait rien bâti dessus de plus relevé (1). »

La gloire, le relèvement des mathématiques, c'est donc, de l'aveu de Descartes, le soulagement de l'ouvrier.

Une plus longue citation, empruntée à la sixième partie du *Discours*, achèvera de nous montrer, dans toute sa portée sociale, la pensée de l'auteur.

Parlant de ses spéculations philosophiques, il dit expressément :

Elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux, et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels il sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices qui feraient qu'on jouirait sans aucune peine des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé..... »

Nous verrons plus loin ce dernier point de vue. Contentons-nous d'observer pour le moment que Descartes aperçoit, dans l'avenir, la création des machines. Sans doute ce n'est pas à l'ou-

(1) 1^{re} partie. Les lecteurs familiarisés avec la langue de Descartes savent que les mots « pensant qu'elles ne servaient » doivent se traduire : « convaincu qu'elles ne devaient servir ».

vrier qu'il songe exclusivement, ni peut-être même principalement; la machine lui apparaît avec tous ses avantages « en bloc », mais la diminution du travail des « artisans » est évidemment, à ses yeux, un des bienfaits qu'il espère voir surgir des futurs progrès de la science.

Ces « artisans », Descartes les estime, et il ne s'en cache pas. Il préfère leur concours salarié, pour l'aider dans ses expériences, au concours volontaire et gratuit que lui offrent ses disciples (1). Les bons « artisans » font leur besogne tranquillement, consciencieusement, sans troubler l'expérimentateur. Les « volontaires », eux, travaillent trop en amateurs et dérangent le savant par la multiplicité des questions oiseuses qu'ils lui posent. Trait bien curieux, — et bien peu remarqué, ce nous semble, — que cette prééminence accordée par le savant à la « main-d'œuvre ouvrière », sur la bonne volonté enthousiaste, mais capricieuse, de ses admirateurs les plus empressés.

Descartes ne se contente pas d'estimer le « prolétaire », et de songer à son bien-être matériel. Il lui rend hommage au point de vue intellectuel, en se faisant de l'éloquence une conception très populaire, et aussi en prenant la défense de l'homme simple et naïf contre les faux savants qui l'exploitent.

On connaît l'idée que Buffon se fait de l'éloquence. C'est une qualité aristocratique, comportant plus de finesse que de puissance, et uniquement réservée « au petit nombre de ceux dont la tête est ferme et le goût délicat ». Une certaine logique revêtue d'élégance, voilà ce qui fait l'orateur, à en croire le *Discours sur le style*. Tout autre est ce mortel privilégié, d'après le *Discours de la Méthode*. Buffon ne consultera que les gens « comme il faut ». Descartes consulte déjà tout le monde.

« J'estimais fort l'éloquence, dit-il, et j'étais amoureux de la poésie; mais je pensais que l'une et l'autre étaient des dons de l'esprit, plutôt que des fruits de l'étude. Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui digèrent le mieux leurs pensées, afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux

(1) 6^e partie.

persuader ce qu'ils proposent, *encore qu'ils ne parlassent que bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique.....* » (1). La poésie lui inspire des réflexions analogues. Comme beaucoup de gentilshommes, Descartes tend plus volontiers la main au bas peuple qu'à la bourgeoisie. Un paysan qui a de la verve le séduit mieux qu'un avocat.

Ce qui lui déplait souverainement, en tout cas, c'est l'empire artificiel qu'usurpent, sur les esprits crédules et naïfs, de faux savants ambitieux, qui bernent les masses avec des mots. Certes, le suffrage universel était encore loin; mais l'éviction des « autorités sociales » par le prestige intellectuel du demi-lettré, du demi-savant, du pédagogue suffisant et impérieux, n'était pas, même à cette époque un fait inconnu.

Descartes raille, en plusieurs endroits, ces hommes qui se font de leur instruction spécieuse un tremplin pour s'élaner aux honneurs ou à la considération. Ces hommes ne servent qu'à tromper les esprits droits. Ce sont des aveugles qui forcent leur adversaire à descendre dans une cave (2), pour le terrasser plus sûrement. Les vraies « autorités sociales » sont plus scrupuleuses. « Ceux qui se mêlent de donner des préceptes se doivent estimer plus habiles que ceux auxquels ils les donnent; et s'ils manquent en la moindre chose, ils en sont blâmables (3). »

C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la responsabilité des « classes dirigeantes ». Le code moderne du « patronage » est en germe dans cette consciencieuse observation.

III

Au-dessus de nos inférieurs, nous trouvons autour de nous des égaux. Les amitiés, les relations nous engagent en des groupements spéciaux qui ont chacun leurs lois. Descartes, sur ce terrain, a encore ses idées à lui.

(1) 1^{re} partie.

(2) 6^e partie.

(3) 1^{re} partie.

Notre philosophe est peu « sociable », quoique toujours correct et poli. Les amis sont une bonne chose, mais leur présence n'est pas toujours à souhaiter. Les disciples, les admirateurs sont gênants. D'abord ils bavardent trop. Ensuite ils vous font dire ce que vous n'avez pas dit. Descartes aperçoit dans son entourage immédiat cette vérité sociale. « Bien que j'aie souvent expliqué, dit-il, quelques-unes de mes opinions, à des personnes de très bon esprit, et qui, pendant que je leur parlais, semblaient les entendre fort distinctement, toutefois, lorsqu'ils les ont redites, j'ai remarqué qu'ils les ont changées presque toujours, en telle sorte que je ne les pouvais plus avouer pour miennes. » Et cette constatation, immédiatement, lui donne la clef d'un phénomène historique : «... Et je ne m'étonne aucunement des extravagances qu'on attribue à tous ces anciens philosophes dont nous n'avons point les écrits, ni ne juge pas pour cela que leurs pensées aient été fort déraisonnables, vu qu'ils étaient des meilleurs esprits de leur temps, mais seulement qu'on nous les a mal rapportées (1). »

Les amis du savant peuvent faire pour lui deux choses : premièrement, lui donner de l'argent pour ses expériences ; deuxièmement, *le laisser tranquille*. Voilà deux choses assez crues, que Descartes enveloppe dans un beau langage ; mais enfin c'est le fond de sa pensée. Ce n'est pas un « appel de fonds » qu'il lance. Sa gentilhommerie le gêne visiblement. Il n'a pas « l'âme assez basse » pour quémander ; mais, *en théorie*, il constate que ceux qui aiment les philosophes inventeurs ne peuvent mieux lui témoigner leur intérêt qu'en leur fournissant ces deux choses essentielles : des subsides et des loisirs.

Le loisir est encore plus précieux que l'argent. C'est pour s'en procurer que Descartes a fui la France et s'est réfugié en Hollande, « en un pays, dit-il, où la longue durée de la guerre a fait établir de tels ordres, que les armées qu'on y entretient ne semblent servir qu'à faire *qu'on y jouisse des fruits de la paix* avec d'autant plus de sûreté, et où, parmi la foule d'un grand

(1) 6^e partie.

peuple fort actif, et *plus soigneux de ses propres affaires que curieux de celles d'autrui*, sans manquer d'aucune des commodités qui sont dans les villes les plus fréquentées, j'ai pu vivre aussi solitaire et retiré que dans les déserts les plus écartés (1) ».

Le sage ne doit pas travailler à être connu : fatigue inutile. Il ne doit pas non plus trop travailler à être inconnu : fatigue inutile encore. L'idée de publier ses ouvrages lui répugne. Il incline à les garder en manuscrit, « afin que ni les oppositions et controverses auxquels ils seraient peut-être sujets, ni même la réputation telle quelle qu'ils me pourraient acquérir, ne me donnassent aucune occasion de perdre le temps que j'ai dessein d'employer à m'instruire (2). » Enfin, toute la noble « sauvergie » du penseur, ainsi que le résumé de ses requêtes à l'adresse de ses égaux, est contenue en raccourci dans les dernières lignes du *Discours de la Méthode*, si superbement burinées : « et je me tiendrai toujours plus obligé à ceux *par la faveur desquels* je jouirai sans empêchement de mon loisir, que je ne serais à ceux qui m'offriraient les plus honorables emplois de la terre. »

IV

Descartes dédaigne les hautes places. Méprise-t-il les gens hauts placés?

Loin de les mépriser, il les honore. Il professe un respect « inné », — pour employer métaphoriquement un adjectif qui lui est cher, — à l'égard de toutes les supériorités sociales. Son étoffe n'est pas de celles dont on fait soit les révolutionnaires, soit les hérésiarques. Le *Discours de la Méthode*, — pour nous en tenir strictement à cette source, — nous atteste la double soumission du philosophe aux autorités civiles et aux autorités religieuses.

(1) 3^e partie.

(2) 6^e partie.

Domicilié hors de France, Descartes ne profite pas de sa position pour critiquer le gouvernement. La tentation de fronder serait pourtant d'autant plus naturelle que la « Fronde » se déroule précisément vers cette époque. Descartes, est-il besoin de le dire? ne s'occupe pas directement de politique. Celle-ci, comme bien d'autres choses, arrive incidemment dans le *Discours*. Descartes lui emprunte des exemples, comme il en emprunte à l'architecture ou à la topographie. Il cite l'exemple des « lois », comme il cite celui des « pies » et des « perroquets », ou celui du « voyageur égaré en quelque forêt ». Ses considérations politiques sont des accessoires, des fioritures. Mais ces fioritures ont leur prix. Descartes, en législation, est l'homme du *bloc*. Un ensemble de lois établi d'un seul coup lui semble préférable à un lent entassement de coutumes successivement codifiées. C'est une opinion. On reconnaît là le mathématicien, le géomètre. C'est une fenêtre ouverte, dans la philosophie cartésienne, sur les horizons de l'utopie. Cette nuance s'accroît par cette assertion que la diversité des législations, *à elle seule*, démontre leur imperfection. L'amour de la régularité, qui arrachera bientôt à Pascal son cri amer : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà », l'emporte ici sur le bon sens pratique, et empêche nos deux grands mathématiciens du dix-septième siècle de voir comment la variété des conditions sociales engendre logiquement, dans les divers peuples, la variété des lois. Glissons sur ce concept idéaliste de l'État. Le bon sens reparait avec cette idée que les lois doivent être *peu nombreuses, mais bien observées*. — Qu'aurait dit Descartes devant notre usine législative?

En outre, la stabilité offre par elle-même d'inappréciables avantages, qui compensent le mal fait par les abus. « Je me persuadai qu'il n'y aurait véritablement point d'apparence qu'un particulier fit dessein de réformer un État en y changeant tout dès les fondements, et en le renversant pour le redresser (1). »

Les États ne se transforment pas comme les hommes. « Ces

(1) 2^e partie.

grands corps sont trop malaisés à relever étant abattus, ou même à retenir étant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très rudes. »

Ici, une seconde comparaison, enchâssée dans la première :

« Puis, pour leurs imperfections..... l'usage les a sans doute fort adoucies..... et enfin elles sont quasi toujours plus supportables que ne serait leur changement, en même façon que les grands chemins qui tournoient entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit, en grimpant au-dessus des rochers et descendant jusques au bas des précipices (1). »

Donc, pas de révolution. L'esprit de réforme lui-même est dangereux, et l'auteur n'approuve aucunement « ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées *ni par leur naissance ni par leur fortune* au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation (2). »

Remarquons l'exception. Deux classes de gens peuvent entreprendre de réformer l'État; les princes et leurs ministres. Nous dirions aujourd'hui que Descartes n'admet à la prise en considération un projet de revision sociale que si ce projet émane de l'initiative ministérielle. Si les particuliers s'en mêlent, c'est le chaos. On appellera « philosophie », au dix-huitième siècle, l'ébranlement de toutes les « bases » du pouvoir. Descartes, cent ans plus tard, n'aurait jamais été philosophe.

Donc les princes et leurs ministres peuvent toucher aux institutions. Descartes, plus loin, reconnaît des titres à une troisième classe de réformateurs.

« ... Pour ce qui touche les mœurs, chacun abonde si fort en son sens qu'il se pourrait trouver autant de réformateurs que de têtes, s'il était permis à d'autres qu'à ceux que Dieu a établis pour souverains sur ses peuples, *ou bien auxquels il a donné*

(1) 2^e partie.

(2) *Ibid.*

assez de grâce et de zèle pour être prophètes, d'entreprendre d'y rien changer (1). »

C'est qu'en effet le respect de Descartes pour les représentants de la religion est plus profond encore que sa soumission à ceux de l'État. Il a cette idée bien spécifiée que le clergé constitue une classe supérieure à toutes les autres. Il ne s'adonne pas à la théologie parce que, pour y réussir, il est besoin « d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et d'être *plus qu'homme* (2) ».

En y réfléchissant, n'aperçoit-on pas une réserve de ce genre dans cette autre phrase : « Si, entre les occupations des hommes *purement hommes*, il y en a quelqu'une qui soit solidement bonne et importante, j'ose croire que c'est celle que j'ai choisie (3) » ? C'est dire exactement : Après la vocation de prêtre, la plus belle est celle de philosophe.

La condamnation de Galilée, dont les idées sont en grande partie les siennes, ne l'irrite point. Respectueusement, il s'incline, tout en laissant voir, loyalement, qu'il ne comprend pas cette condamnation.

« ... J'apparis que des personnes à *qui je défère*, et dont l'autorité ne peut guère moins sur mes actions que ma propre raison sur mes pensées, avaient désapprouvé une opinion de physique publiée un peu auparavant par quelque autre, de laquelle je ne veux pas dire que je fusse, mais bien que je n'y avais rien remarqué avant leur censure que je pusse imaginer être préjudiciable ni à la religion ni à l'État (4) ». Cette aventure l'inquiète : « Cela me fit craindre qu'il ne s'en trouvât tout de même quelque une entre les miennes en laquelle je me fusse mépris. »

Voilà, certes, le cas étant donné, une attitude plus qu'orthodoxe. Mais on voit qu'à prendre les choses dans leur fond, Descartes n'accorde pas une simple primauté d'honneur à l'autorité ecclésiastique; il lui reconnaît le droit d'influencer « ses

(1) 6^e partie.

(2) 1^{re} partie.

(3) *Ibid.*

(4) 6^e partie.

actions », en d'autres termes, il est prêt à admettre qu'elle arrête ou suspende la publication de ses ouvrages, alors même que « sa raison » ne percevrait pas le motif de cette détermination.

Descartes ne traite nulle part, dans le *Discours*, de l'influence sociale de la religion; mais il est clair que la religion le préoccupe fort, et qu'il est lui-même un exemple de cette influence sociale. L'ardeur qu'il met à démontrer avant tout l'existence de Dieu et à rattacher à cette vérité une foule d'autres qui n'y sont pas liées nécessairement, atteste que Descartes est bien l'homme de son époque, c'est-à-dire un des représentants de cette renaissance religieuse, dont l'épanouissement s'opère entre la fin du seizième siècle et le milieu du siècle suivant. Des lumières brillent alors dans l'Église. François de Sales, Vincent de Paul conduisent, l'un le mouvement de la piété, l'autre celui de la charité. La vertu privée, en France, en Allemagne, s'assied sur le trône. Le théâtre, avec Corneille et Rotrou, se révèle vraiment moralisateur. Il y a un regain de « dévotion ». C'est un souffle de foi qui passe. L'ancien élève des Jésuites de la Flèche peut ne pas se ranger parmi les fervents; il figure tout au moins parmi les fidèles. L'idée religieuse le hante, lui aussi. Non seulement il excepte de son doute méthodique les vérités de la foi, comme intangibles, mais sitôt qu'il a prononcé son « j'existe », il se tourne immédiatement vers l'infini et dit : « Dieu existe ». Pur enchaînement métaphysique, dira-t-on. Et nous répliquons : Non pas uniquement; il y a là aussi un mouvement de piété, profond et intime, mouvement bien en harmonie avec les conditions du milieu.

La croyance à l'immortalité de l'âme, d'ailleurs, apparaît à Descartes comme la condition *sine qua non* de la morale, et, par là même, la base de la société. « Je me suis un peu étendu sur le sujet de l'âme, dit-il, à cause qu'il est des plus importants; car, après l'erreur de ceux qui nient Dieu, laquelle je pense avoir ci-dessus assez réfutée, il n'y en a point qui éloigne plutôt les esprits faibles du droit chemin de la vertu, que d'imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre, et que

par conséquent nous n'avons rien à craindre ni à espérer après cette vie, non plus que les mouches et les fourmis (1). »

Descartes, quand il s'occupe de Dieu, ne fait donc pas de l'art pour l'art, ou, plus exactement, de la science pour la science. Il a évidemment *l'arrière-pensée de travailler à une œuvre éminemment sociale*, et voilà pourquoi il revient si souvent à la charge, avec une sorte de *zèle* qui détonne sur le ton calme et froid de sa philosophie.

V

Sympathique aux petits, réservé avec ses égaux, respectueux de toutes les grandeurs, Descartes mérite encore d'être considéré brièvement dans les sentiments qu'il professe à l'égard de l'humanité tout entière. Descartes n'est pas misanthrope. Il est solitaire, ce qui est différent. S'il fuit ses semblables, il leur veut du bien. Tant de gens font précisément le contraire!

L'amour de Descartes pour le genre humain n'est pas sonore et emphatique comme le sera plus tard celui de Rousseau. Il est calme, s'affirme rarement, mais nettement, et transparait surtout dans deux idées fondamentales. Descartes, en effet, se considère comme ayant une double mission, l'une spirituelle, l'autre temporelle. Sa vie doit tendre à deux buts : communiquer à *tout le monde* les vérités qu'il découvre, et faire profiter *la médecine* de ses travaux intellectuels.

Il est à croire pour diverses raisons qu'on ne peut approfondir ici que Descartes ne ment pas lorsqu'il expose les raisons qui le poussent à publier ses découvertes. Longtemps il a flotté dans l'indécision. La sixième partie du *Discours* est tout entière employée à nous initier à ces fluctuations de sa volonté, à nous faire entrer, pour ainsi dire, dans la lutte intime qui s'est livrée en lui entre le pour et le contre. Or, quel motif l'a surtout ébranlé? Celui-ci : « J'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées (mes découvertes) sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige

(1) 5^e partie.

à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes (1)... »

Surtout, il s'aperçoit que, pour faire certains progrès, pour arriver à d'autres découvertes entrevues, mais non atteintes, il a besoin d'auxiliaires. Son impuissance individuelle le chagrine. Il se fait un devoir de conscience de tendre les bras vers la société. « Je ne veux pas, dit-il, donner sujet à ceux qui me suivront de me reprocher quelque jour que j'eusse pu leur laisser plusieurs choses beaucoup meilleures que je n'aurais fait, si je n'eusse point trop négligé de leur faire entendre en quoi ils pouvaient contribuer à mes desseins (2). »

Le philosophe a donc un premier rôle social : celui de distributeur de vérités, qui ne peut, « sans pécher » garder celles-ci sous le boisseau. Mais il a encore un autre rôle. La philosophie, du temps de Descartes, englobe la physique, et la physique englobe les sciences naturelles. Or, un physicien (3) serait infidèle à sa fonction sociale s'il ne cherchait pas à améliorer *la santé des hommes* et à prolonger leur vie.

La rénovation de la médecine hante l'esprit de Descartes. Celle qu'on pratique autour de lui ne lui dit rien qui vaille. La théorie de la circulation du sang, récemment découverte, trouve en lui un ardent propagateur. Il s'attarde complaisamment à décrire les ventricules, les oreillettes, les « petites portes » et les « petites peaux » du cœur. Et la médecine grandit à ses yeux, s'idéalise, au point de déborder victorieusement sur les frontières de la psychologie et de la morale. La santé, en effet, « est le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie; car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps, que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes *plus sages*, et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici, je crois que c'est *dans la médecine* qu'on doit le chercher (4). » Il croit, avec

(1) 6^e partie.

(2) 6^e partie.

(3) En anglais, de nos jours encore, *médecin* se dit *physician*.

(4) 6^e partie.

des médecins éminents qui lui ont donné là-dessus leur avis, qu'on « se pourrait exempter d'une infinité de maladies tant du corps que de l'esprit, et même aussi peut-être de l'affaiblissement de la vieillesse, si on avait assez de connaissance de leurs causes et de tous les remèdes dont la nature nous a pourvus... (1) J'ai résolu de n'employer le temps qui me reste à vivre à autre chose qu'à tâcher d'acquérir quelque connaissance de la nature, qui soit telle *qu'on en puisse tirer des règles pour la médecine plus assurées que celles qu'on a eues jusqu'à présent.* »

Le progrès des connaissances physiologiques et médicales de ces derniers temps et le rôle que la Science sociale reconnaît à la vigueur corporelle de l'homme, nous avertissent assez de ce qu'il y a de profondément sérieux dans ces aspirations. Descartes, que l'on se représente volontiers planant dans les nuages, a rarement perdu de vue le monde réel, et ses regards ne se sont pas toujours arrêtés sur le côté spéculatif et stérile des choses. En deux matières, surtout, il a vu juste, et a marqué d'un doigt prophétique les résultats sociaux auxquels la science pouvait aboutir. Mathématicien, il a prédit l'apparition des machines, qui ont depuis lors, et selon son vœu, « diminué le travail des hommes ». Physicien, il a frayé la voie aux physiologistes modernes et son rêve de reculer les bornes de la vie trouve un commencement de réalisation dans les progrès actuels de l'hygiène, de la chirurgie, dans ces inventions de vaccins et de nouveaux remèdes, qui ont sensiblement relevé, depuis quelque temps, la moyenne de la vie. Descartes se calomniait légèrement lorsqu'il prétendait demeurer « spectateur plutôt qu'acteur » dans les comédies de ce monde. Ce « spectateur » qui, l'épée à la main, culbutait les soldats du Palatin sur la montagne-Blanche, ne pouvait, pas plus dans la paix que dans la guerre, se croiser passivement les bras. Entre les lignes de ses propositions métaphysiques se dessinent les linéaments de sa physionomie sociale. Il dit son mot, sans en avoir l'air, sur les

(1) 6^e partie.

diverses espèces d'hommes, sur les diverses institutions qui l'entourent. Parmi les innombrables forces, aveugles ou libres, qui s'entrecroisent autour du gouvernail de la société humaine, son silencieux coup de pouce contribue à fixer, dans une certaine mesure, ce que nous appellerions, dans le langage des mathématiciens, la « résultante », et, dans celui des poètes, le sillon lointain de l'avenir.

Gabriel d'AZAMBUJA.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT-TROISIÈME

LIVRAISON DE JANVIER 1897

	Pages
Questions du jour. — L'illusion de la solidarité, à propos d'une publication de M. Bourgeois, par M. Edmond Demolins	5
La réforme scolaire en Belgique. — La campagne contre le régime classique, par M. V. Muller	21
Les grands hommes devant la Science sociale, par M. G. d'Azambuja ..	34
Contribution à la Géographie sociale de la France. — L'avenir de la plaine castraise, par M. L. de Lacger	52
L'or et l'argent dans l'antiquité. — III. La monnaie auxiliaire dans l'antiquité (<i>fin</i>), par M. Ernest Babelon	70

LIVRAISON DE FÉVRIER 1897

Questions du jour. — L'évolution des Études juridiques vers l'observation sociale. — Les premiers symptômes, par M. P. Isambert	93
Histoire de la formation particulariste. — I. Les origines germaniques et gothiques, par M. Henri de Tourville	117
La Géographie sociale de la France. — VI. La région de la culture en grande propriété issue de la communauté pastorale. — Les Plateaux du Centre et du Midi, par M. Edmond Demolins	128
Une incursion des magiciens dans la philosophie. — L'École alexandrine, par M. G. d'Azambuja	154
La décentralisation administrative. — IV. La France en tutelle, par M. D. Touzaud	172

LIVRAISON DE MARS 1897

Questions du jour. — La question crétoise et l'hellénisme, par M. G. d'Azambuja	189
La Géographie sociale de la France. — VII. Les trois variétés principales de la Culture en Grande Propriété issue de la communauté pastorale, par M. Edmond Demolins	205
Une série de monographies d'ouvriers anglais, publiées par « <i>THE ECONOMIC CLUB</i> », par M. Paul de Rousiers	226
Le Boulonnais. — I. Les conditions du Lieu et du Travail de la Pêche, par M. C. Furne	240

LIVRAISON D'AVRIL 1897

	Pages.
Questions du jour. — La Russie vis-à-vis de l'Occident, d'après une publication récente, par M. Léon Poinsard	261
La Géographie sociale de la France. — VIII. La Culture en Grande Propriété issue de la communauté pastorale. — Le type angevin, par M. Edmond Demolins	282
L'observation sociale appliquée à la Mythologie grecque. — Jupiter, Hercule et Hellen, par M. Henri de Tourville	302
Le Boulonnais. — II. Les conditions qui y ont créé et organisé l'élevage du cheval, par M. C. Furne	313

LIVRAISON DE MAI 1897

Questions du jour. — La réaction contre la licence des mœurs, à propos d'une interpellation récente, par M. G. d'Azambuja	329
La Géographie sociale de la France. — IX. La région de la Culture issue de la Communauté des landes. — Le type breton, par M. Edmond Demolins	345
De l'utilité scientifique des collections de monnaies anciennes, par M. Ernest Babelon	366
Le Boulonnais. — III. La Culture, par M. C. Furne	383

LIVRAISON DE JUIN 1897

Questions du jour. — I. La prétendue supériorité des Allemands. — Préface de la seconde édition de « A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ». — II. Un mot de réponse à M. Francisque Sarcey, par M. Edmond Demolins	401
Les patriarches bibliques. — I. Le double atelier de Travail, par M. Ph. Champault	412
La loi naturelle du développement de l'instruction populaire. — Les causes sociales de la répartition des illettrés au Canada. — I. L'influence du régime du Travail, par M. Léon Gérin	441
Le centenaire de Descartes. — Les idées sociales de Descartes, d'après le <i>Discours de la Méthode</i> , par M. G. d'Azambuja	480
Cartes . — Cartes des rivages maritimes du Canada oriental. P. 448. — Carte des Plateaux, Coteaux et Plaines basses de l'Ontario. P. 456. — Cartes des Plateaux, Coteaux et Plaines basses du Québec. P. 468.	

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.





